This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

~~24. f. 12~~

~~UNS 108 d 32~~

Vet. Fr. III B. 360

~~NS. 106 c. 7~~

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

PARIS.—TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME QUATRIEME

PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE

M DCCC LV

LES

HISTORIETTES.

CLXXVIII. — CLXXIX.

LE PRESIDENT LE COGNEUX

ET SON FILZ.

(*Jacques le Coigneux, président au mortier en* 1630 ; *mort* 21 *août* 1651. — *Jacques le Coigneux fils, marquis de Plailly, de Mont Auliaud et de Morfontaine; conseiller au Parlement en* 1644 ; *président aux Enquêtes en* 1648 ; *président au mortier,* 21 *août* 1651 ; *mort* 23 *avril* 1686.)

Le pere du president le Cogneux estoit maistre des Comptes*: il y a deux ans ou environ que son filz, receû president au mortier comme luy, en une audience de l'Edict menaça un advocat de l'envoyer en bas. Les Advocats, irritez de cela, rechercherent sa naissance, et ils trouverent que le pere du maistre des Comptes estoit procureur et filz d'un potier d'estaim, qui fut surnommé *le Cogneux*, à cause qu'il coignoit sans cesse.

Antoine le C., sr de Lierville, me des C., de 1572 à 1599.

Le feu president, comme j'ay dit ailleurs*, eut sa charge pour rien. Estant chancellier de Monsieur et

Tom. II, p. 14.

estant veuf pour la seconde fois, il pretendoit estre cardinal[1]. Puylaurens et luy, voyant qu'on se mocquoit d'eux, firent aller leur maistre en Lorraine*: Puylaurens, amoureux de la princesse de Phalsbourg, croyoit l'espouser, et vouloit estre beau-frere de son maistre. Le Cogneux, dit-on, s'opposa au mariage de la princesse Marguerite, aujourd'huy Madame d'Orléans, et ce fut pour cela qu'on l'envoya à Brusselles* pour caballer avec la Reyne-mere et l'Infante ; et après on luy manda qu'il y demeurast.

En 1631.

De Lorraine où il etoit.

Ç'a esté tousjours un homme assez extraordinaire. Il luy prit envie à Brusselles, estant en colere contre ses gens, d'essayer si on ne pouvoit vivre sans valets. Il donna congé à tous ses domestiques pour trois mois, se mit dans une chambre tout seul, faisoit son lict, alloit au marché et mettoit son pot au feu; mais il en fut bientost las.

Il avoit un peu la mine d'arracheur de dents; cela n'empescha pas qu'avant que d'aller en Lorraine, comme il estoit en credit chez Monsieur, il n'eust eu une belle galanterie avec une madame Guillon, femme d'un conseiller au Parlement qu'on appelloit *le teston roigné du palais*, parce qu'il n'avoit point de lettres. Cet homme l'avoit espousée pour sa beauté, et en fut desherité; mais, après la mort du pere*, son frere et luy s'accommoderent. Elle estoit aussy belle

Marcellin Guillon, contrôleur de l'Artillerie.

[1] On m'a dit que le cardinal de Richelieu dit une fois : « M. le Cogneux ne sçauroit estre d'eglise. » C'est que le Cogneux avoit espousé clandestinement la fille d'un sergent, si je ne me trompe, qui estoit fort belle : elle s'appelloit Marie Droguet. On adjouste qu'il s'en defist gaillardement, afin de n'avoir plus cet obstacle à sa fortune.

que personne de son temps; la Reyne-mere disoit : « *E bella sta Guillon, mi ressemble.* »

Le Cogneux, veuf de sa premiere femme, pour voir plus commodement Mme Guillon, achepta cette maison qu'il a eüe à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, parce qu'elle estoit vis-à-vis de celle de Guillon. Au fort de cette amourette il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers. C'est la mere de Bachaumont, qui n'estoit guères moins belle que Mme Guillon. Au commencement, cette femme ne bougeoit d'avec la maistresse de son mary, et la croyoit la plus honneste femme du monde : enfin, l'imprudence des amans luy descouvrit toute l'histoire. Le Cogneux n'osoit plus aller chez ses amours qu'en cachette; mais Mme Guillon, pour faire despit à cette femme, vouloit qu'elle sceust que le Cogneux la voyoit tousjours; mais le mary ne vouloit point donner ce desplaisir-là à sa femme[1].

Au bout de quelque temps, le Cogneux eut jalousie de ce qu'un advocat nommé des Estangs, de leurs amys, et qui estoit de l'intrigue, avoit couché à Saint-Cloud chez Mme Guillon, et de rage il porte à sa femme toutes les lettres de Mme Guillon, et jure de ne la plus voir : voylà cette femme* au desespoir. Elle fit durant quelques années toutes les choses imaginables pour luy parler, et elle estoit si transportée

Mme Guillon.

[1] Saint-Pavin s'avisa de cajoller la presidente le Cogneux. Le President luy dit : « Escoutez, fait comme vous estes » (il est bossu devant et derrière), « vous ne ferez que l'eschauffer et quelque blondin la — sous » vostre moustache comme sous la mienne. »

que son confesseur fut obligé de luy permettre de parler à cet homme, de peur qu'elle ne se desesperast; mais elle n'en put jamais venir à bout. Enfin, le temps la guerit, et elle se mit dans la dévotion : je pense qu'elle vit encore*. Elle disoit à Mme Pilou : « Ma chere, quand je revins de ma folie, j'estois aux » champs; ah! disois-je, je pense que voylà de » l'herbe; ce sont là des moutons : avant cela, je ne » voyois pas ce que je voyois. »

Elle ne mourut qu'en 1664.

Comme il estoit en Angleterre avec la Reyne-mere, il luy vint fantaisie de se marier, et il espousa sa troisiesme femme*, qui estoit fille d'honneur de la Reyne-mere. Un gentilhomme, nommé Semur, l'alloit espouser; elle le pria de trouver bon qu'elle prist M. le Cogneux, puisque c'estoit son avantage. En revanche, le President donna sa fille à Semur[1]. Cette troisiesme femme a eu du bien en suitte par succession.

Eleonore de Chaumont, fille du seignr de Mornay, en Saintonge.

Le President revint après la mort du cardinal de Richelieu, et fut restabli dans tous ses biens. Il s'avisa une fois de vouloir estre dévot; quelques jours après, il se promenoit dans sa salle, à grands pas et tout resveur : « Qu'avez-vous? » luy dit-on. — « Ma » foy! » respondit-il, « je n'y trouve pas mon compte,

[1] On dit que la sœur du President*, femme de du Boulay, de Luxembourg, pria son frere de l'en delivrer à cause des persecutions de Toré. Le President la manda; elle le fut trouver en Angleterre; il la fit fille d'honneur de la Reyne-mere. Semur et elle se marierent par amour. Ils viennent en France; le pere de Semur donna à son filz une mestairie, où ils vivoient comme ils pouvoient; elle dit qu'elle n'a jamais esté si heureuse : elle aimoit et estoit aimée passionnément.

Ou p.-ê. la *belle-sœur*, Marie de Cerisiers, femme de Nicolas Bruslart, sr du B., gouverneur du Luxembourg.

» je n'y suis pas propre : il faut aller son train ordi-
» naire. »

Il appelloit sa femme *Presidentelle*, parce qu'elle est petite : c'est une honneste femme et fort complaisante[1]. Il l'amena de deux cens lieues d'icy, ayant la petite-verolle : « Tu iras bien, on t'enveloppera » dans le carrosse. » Elle n'avoit apparemment que la petite-verolle volante.

Il se mit une fois en teste de planter à Saint-Cloud, qu'il a fait assez ajuster, sans considerer qu'il presidoit à l'Edict (pour cela il falloit coucher assez souvent à sa maison*). Le matin il partoit à quatre heures avec sa *Presidentelle*, alloit au Palais, et retournoit disner à Saint-Cloud ; et elle, tandis qu'il estoit au Palais, s'alloit habiller à son logis. De Paris.

Il aimoit les festes comme un escollier, et estoit assez las de son mestier de president. Estant travaillé d'une courte haleine, il alla bastir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs, pour avoir un grand jardin où se promener, comme on luy avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. A ce bastiment on verra bien qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas bien dans sa teste. On disoit en riant : « N'a-t-il pas » raison ? car il y a si longue traitte de Paris à Saint-» Cloud, qu'il faut bien se reposer en chemin. » Luy, disoit : « Je n'ay affaire qu'à deux sortes de gens, » aux plaideurs qui me viendront chercher en quel-

[1] On ne sçauroit trouver une plus genereuse belle-mere ; elle a fait faire aux enfans de son mary tous les avantages qu'ils pouvoient souhaitter, encore qu'elle eust une fille et un filz.

» que lieu que je sois » (ne voylà-t-il pas une grande discrétion?), « et à mes amys, qui iroient bien plus » loing pour me voir. » Un jour que Ruvigny disnoit chez luy, il le tire à la fenestre et luy dit : « Vous ne » sçauriez croire combien je suis sujet aux vertigos ! »

LE COGNEUX LE JEUNE.

Son filz aisné, estant reçeû en survivance, espousa la veuve d'un secretaire du Conseil nommé Galant, homme de fortune, et elle* fille d'un notaire. Elle pouvoit avoir deux ans plus que luy[1]; mais, hors qu'elle est trop grosse, elle n'estoit point mal faitte et n'avoit point eu d'enfans. Il eut un rival, c'estoit Cossé *, cadet de Brissac, qui, faisant l'offensé, prit la campagne avec la resolution de tuer le Cogneux, s'il ne luy donnoit dix mille escus : il dit que ce n'estoit pas par avarice, et qu'il les donneroit aux pauvres, mais seulement pour punir l'outrecuidance de ce bourgeois. Le Cogneux, d'autre costé, se mit dans

Angelique le Camus.

Timoleon de Cossé, comte de C. et de Châteaugiron.

René de Longueil, mis de Maisons, veuf depuis 1636.

[1] M. de Maisons, le pere *, la voulut espouser, et aussy le procureur-general Fouquet. Elle ne voulut point estre belle-mere. Feu Noailles, Cossé et M. de Schomberg y penserent; elle disoit que les gens de la Cour là mespriseroient. Son beau-frere Galant luy dit toute l'humeur de le Cogneux, et adjousta : « Je sçay bien que vous ne manquerez pas de » le luy redire ; mais je veux acquitter ma conscience. » Elle n'y manqua pas. Le Cogneux dit à Galant : « Vous ne me connoissez pas mal : mais » si vostre belle-sœur veut estre tant soit peu complaisante, je vivray » fort bien avec elle. » Elle alla au conseil à M. le president de Nesmond *, qui aimoit son mary, pour sçavoir qui elle espouseroit, de M. de Maisons ou de M. le Cogneux. « Ne venez-vous point icy, » luy dit-il, « Madame, après avoir pris vostre resolution ? — Non Monsieur. » — Si cela est, » reprit-il, « M. de Maisons est bien mieux vostre faict. » — Mais M. de Maisons a des enfans, » dit-elle en l'interrompant. — O ! je vois bien, » repliqua-t-il, « Madame, que vostre resolution est » prise. » Et n'en voulut plus parler.

Franç. Theod. de N., président au mortier.

la garde du Parlement et de Cossé*, et ne marchoit qu'avec escorte. Tout le monde accuse le mareschal de la Meilleraye de cette extravagance; car, comme nous verrons ailleurs*, ce fut luy qui fit bailler au Plessis-Chivray vingt mille escus par Mme de la Baziniere; mais il y avoit bien de la difference, car il y avoit quelque chose d'escrit, et icy celle que Cossé pretendoit estoit mariée. Le pere disoit que quand il auroit donné des coups de baston au Mareschal, il ne seroit pas en si grand danger que seroit le Mareschal s'il l'avoit touché du bout du doigt. Cette fois, le Mareschal avoit trouvé des gens aussy fous que luy. On dit qu'en ce temps-là cinq ou six officiers aux Gardes, tous enfans de Paris, prirent la querelle de le Cogneux, mais que Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'espée contre eux. Ils en firent des railleries tout haut au Palais-Royal, et se disoient l'un à l'autre, pour dire une chose impossible : « Tu » feras aussytost cela que de faire que Cossé se batte. » Cossé, voyant qu'on se mocquoit de cette levée de bouclier, s'en alla en Bretagne sans revenir à Paris, pour faire qu'on crust qu'il en estoit sorty en ce dessein. Depuis, cela s'accommoda.

Les mots : et de Cossé, semblent de trop.

Histor. de Baziniere.

La femme de le Cogneux fut bientost repentante de ce qu'elle avoit fait, et elle a bien payé la gloire d'estre presidente au mortier. Il est coquet naturellement[1]. J'ay entendu dire à un de ses amys que, dez qu'il se voyoit une esleveûre, il se faisoit donner

[1] Voyez *Tambonneau.*

un lavement; si est-il pourtant aussy noir qu'un autre, et a la mine aussy brutale qu'on la sçauroit avoir, et sa mine ne trompe point. Il a de l'esprit quand il veut; pour la conscience, vous en jugerez par ce que je vais escrire, et ce que vous en verrez dans les Memoires de la Regence. Je diray cependant que Bachaumont[1], son cadet*, luy vola quatre cens pistolles, en un temps qu'il n'en avoit guères. Ce jeune homme s'en confessa à un jesuite, qui dit à le Cogneux, qui avoit fait mettre ses valets en prison, qu'il les en fist sortir, et qu'ils n'estoient point coupables, mais son frere; Bachaumont soustenoit qu'il n'avoit point pris cet argent. Les porteurs, qui avoient porté Bachaumont après le vol, disoient que quand il retourna d'où il estoit allé, il estoit beaucoup plus leger. Luy, disoit: « C'est que je n'avois pas esté à la garde-» robe, et que j'y fus dans cette maison. »

L'ami de Chapelle, dont on parlera ailleurs.

Revenons à la femme de le Cogneux, le jeune. Elle eut huict jours du plus beau temps du monde, car le mary eut huict jours de complaisance. Il a l'esprit agréable quand il luy plaist; elle estoit aussy contente qu'on se le peut imaginer: mais, au bout de ce temps-là, on dit qu'en une compagnie il dit, pensant dire une plaisante chose: « Je vais revoir ma vieille; » qu'elle le sceût, et qu'elle en pensa enrager; car outre qu'elle a tousjours esté jalouse, et qu'elle a bien donné de l'exercice à son premier mary sur cet article, elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'est tousjours

[1] Bois-Chaumont; on dit vulgairement Bachaumont.

prise pour une autre. Quand le Camus l'aisné, son frere, voulut espouser la fille de de Vouges, l'apoticaire, elle qui se voyoit dans l'opulence, car son mary* avoit desjà fait fortune (comme si le filz d'un notaire, à qui on asseûroit cent mille livres après la mort du pere, eust esté bien gasté* de prendre la fille d'un apoticaire avec vingt-cinq mille escus, et assez jolie; luy qui n'estoit qu'un idiot; il l'a bien fait voir, car il s'est ruiné depuis), elle s'y opposa, fit fermer la porte du jardin qui alloit chez son pere, et fut un an sans vouloir voir ny le pere ny le filz.

Galant.

Malade, à plaindre.

Le grand vacarme arriva du temps de Pontoise[1], où le Cogneux estoit, pour un pacquet que le Camus apporta au secretaire de le Cogneux. Ce secretaire avoit esté tout petit à elle; il y avoit dedans une lettre par laquelle il ordonnoit à cet homme d'aller trouver je ne sçay quelle femme, et de luy donner de l'argent pour faire aller Mme de Boudarnault[2] à Mantes. Ce secretaire qu'elle fit venir luy dit : « Madame, si vous me croyez, vous dissimulerez; un » autre recevra la commission qu'on me donne, et » n'aura pas pour vous toutes les considerations que » j'auray; laissez-moy faire, vous vous en trouverez » bien avec le temps. » Elle ne le veut point croire. et escrit à son mary une lettre, où il y avoit quelque chose d'assez plaisant, et quelque chose aussy de fort offensant, et elle appelloit ces femmes, en trois endroits, *vos putains;* il y avoit que ce seroit une belle

[1] En 1652, qu'une partie du Parlement y alla.
[2] Une dame fort descriée.

chose, que de voir arriver tout cet attirail dans une petite ville, où rien ne se peut cacher, etc. Le Cogneux, piqué de cette lettre, ordonne quelque temps après à ce secretaire de fermer la porte du jardin dont nous avons desjà parlé, car il logeoit chez sa femme*, sous pretexte qu'encore qu'en allant à Pontoise on eust osté tout le meilleur de la maison, on pouvoit pourtant soustraire beaucoup de choses dont il estoit chargé par le contract de mariage. Il voulut faire retirer en mesme temps les papiers; mais une dame, chez qui on les avoit mis, dit que comme elle les avoit receûs du mary et de la femme tout ensemble, elle ne pouvoit les rendre que par l'ordre de l'un et de l'autre. Mme le Cogneux prend cela pour un grand outrage, comme si le mary n'estoit pas le maistre de la communauté, et s'il n'avoit pas les papiers en sa puissance. Le Secretaire, ayant receû l'ordre de faire fermer la porte du jardin, dit à Mme le Cogneux qu'il en estoit au desespoir; elle luy dit qu'il la fist bouscher : mais à peine cette porte estoit-elle à demy bouschée qu'elle fait l'enragée, veut battre les massons, et la porte demeura ainsy jusqu'au retour du President, qui la fit bouscher tout-à-fait.

Près de l'Echelle du Temple, rue du Grand-Chantier.

Mme Pilou qui, après, se mesla de les accommoder, dit que Mme le Cogneux mettoit en faict que ce mauvais traittement venoit de ce qu'elle n'avoit pas voulu donner tout son bien à Bachaumont, qui l'eust redonné à son frere. Le President respondoit à cela qu'il ne le voudroit pas quand sa femme le voudroit; qu'après tout Bachaumont en seroit le maistre, et

que n'ayant que deux ans moins que sa femme, il ne vivroit apparemment guères plus qu'elle. Elle disoit aussy qu'il ne luy donnoit que six pistolles par mois pour ses menus plaisirs. Le Secretaire a fait voir à Mme Pilou les comptes qu'elle arreste elle-mesme, puis le mary les signe. Elle a pris dix pistolles par mois pour son jeu; mais il n'a tenu qu'à elle d'en prendre davantage. Par malice elle avoit fait mettre sur ce compte : « *A madame la Presidente*, pour faire » ses dévotions le premier dimanche du mois. 3 liv. »

Trois sottes femmes, sa sœur, femme de Galant cadet du mary de Mme le Cogneux (car ils avoient espousé les deux sœurs), Mme Garnier[1] et Mme le Camus, qui sont deux de Vouges sœurs, ont mis de l'huisle dans le feu, mais surtout la Galant.

Mme Galant.

C'estoit * une assez belle femme, mais un peu colosse, et tousjours parée comme la foire Saint-Germain, qui faisoit la jolie quoyqu'elle eust l'air furieusement bourgeois, et l'esprit encore plus. Son mary n'en estoit pas trop le maistre, et ne luy a jamais monstré les dents que quand, averty du scandale que causoit un nommé Mazel, espece de violon qui estoit son galant, il le chassa de chez luy, et donna quelque horion à la donzelle. On n'a jamais parlé que de cetuy-là[2]. On dit que cette acariastre a tenu garni-

[1] Cette Garnier est celle qui a fait le mariage.

[2] Durant ce divorce, le Cogneux et quelques-uns de ses amys entendirent par la cheminée que la Galant disoit : « Ostez-moy ma robe, je » luy veus aller donner des coups de baston. » Luy, sans s'esmouvoir autrement, fit apporter des verges. « Si elle vient, » leur dit-il, « vous » verrez beau jeu. »

son quelquefois des quinze jours entiers dans la chambre de sa sœur, et n'alloit pas seulement à la messe, de peur que le mary ne luy fist fermer la porte, et il luy est arrivé d'y faire mettre le pot au feu.

Quand Camus fut mis en prison pour vingt-deux mille livres, la Presidente pesta terriblement. « Le » beau-frere d'un president au mortier, le laisser me- » ner en prison comme cela ! » disoit-elle. Le Cogneux respondoit à ceux qui luy en parloient : « On » ne l'a fait qu'à cause que cet homme vit mal avec » moy ; mais que ma femme m'en prie, et je le feray » sortir dans deux heures. » Elle ne voulut pas luy en avoir l'obligation : Galant paya pour Camus.

Ces sottes femmes en parlant d'elles, disent : *Des femmes de nostre condition,* et ces femmes de condition ont laissé mourir quasy sur un fumier leur cadet, le petit Camus[1] ; à peine eut-il une biere. Ce fut Mlle de Bussy*, dont il avoit esté un peu espris, qui luy fit administrer les sacremens à ses depens.

Histor, t. II, p. 200.

Enfin, l'année de Pontoise ne finit point que madame la Presidente ne se mist dans un convent : ce fut aux Filles de Saint-Thomas, près la porte de Richelieu : elle y entra par surprise, car l'Archevesque crut que c'estoit pour quelque retraitte de dévotion, et luy accorda cela comme à la belle-sœur de Mme de Toré[2], qu'il connoissoit fort à cause de Saint-

[1] Il s'estoit ruiné à faire le beau, et à se fourrer parmy les gens de la Cour.

[2] Sœur de le Cogneux.

Cloud. Le Cogneux y fut promptement; elle luy dit qu'elle ne s'estoit pas mise dans un convent pour en sortir, et luy tourna le dos. Luy, fit faire aux Religieuses toutes les significations necessaires. L'Archevesque la voulut faire sortir; il* ne voulut pas, car il la pouvoit tirer de là quand il eust voulu. Elle et sa sœur dirent cent sottises à la grille à Mme Pilou, qui y fut pour mettre les holà. Elle parloit pourtant de son mary avec respect, et s'en remit à M. de Mesme et à M. de Novion, et pretend sur toutes choses que le Secretaire sorte. Luy, ne la voulut recevoir que comme il luy plaisoit, sans conditions, car il vouloit mettre des gens affidez auprès d'elle, pour empescher ses parents de la voir : il fallut en passer par là.

(Le Cogneux)

L'esté suivant*, comme il eut achepté la terre de Morfontaine, vers Senlis, ils eurent dispute sur les meubles qu'il y vouloit faire porter; cela alla à rupture, et il s'aperceût quelques jours après qu'elle enlevoit tantost dans son carrosse, tantost dans les carrosses de ses amies, ce qu'elle avoit de meilleur. Il s'y opposa, disant qu'il en estoit chargé; ils s'eschaufferent, elle demanda à se separer, et nomma pour arbitres le president de Novion et le president le Bailleul*, et luy le president Champlastreux* et un autre. La chose fut reglée à quinze mille livres de pension[1]. Le Cogneux, depuis cela, a payé, à ce qu'il

1653.

Louis le-B., président au Parlement, en août 1652; mort en 1701.

Jean Molé, seigr de Ch., second mari de Mme d'Orgeres. *Hist.*

[1] *(Les lignes suivantes ont été biffées; quelques mots sont incertains.)* Au mesme temps elle donna trois cent mille livres à M. le Chancellier, et après luy, au marquis de Coislin son petit-filz, par une donation entre-vifs prononcée au Chastelet, et y a mis la clause de rogatoire et de derogatoire. Elle a fait pis, car elle a laissé place pour y mettre tels

dit, pour plus de trois cent mille livres de taxes ; il en rapporte les quittances : mais il n'en a rien payé ; le Roy luy en fit don. Voylà desjà, sur treize cent mille livres qu'elle avoit, trois cent mille livres et plus d'escroquées[1].

mots que M. le Chancellier voudra, et elle ne le sçaura point ; c'est-à-dire que, si ces mots ne se trouvent contre ce qu'elle fera au contract, il sera nul, et elle n'en pourra rien sçavoir. C'est pour avoir l'appuy du Chancellier qui apparemment mourra plus tart qu'elle, et Coislin sera un meschant secours.

[1] Elle luy a donné l'habitation de sa maison par contract de mariage, elle a mis deux cent cinquante mille livres dans la communauté. Elle est morte depuis, en 1659, chez sa sœur, où on la fit venir pour estre plus en liberté. Là, M. Joly, le curé, fit que le Cogneux l'alla voir comme elle estoit malade de la maladie dont elle mourut. Elle y fit un testament où il y a bien des legs pieux ; ils montent jusqu'à deux cent cinquante mille livres.

On ne dispute point ce qui est des taxes payées, dont le Cogneux rapporte les quittances ; on n'a garde d'accepter la communauté ; car il est assez homme de bien pour faire pour un million de fausses debtes ; de sorte qu'il gaigne, en comptant son preciput, six cent mille livres, sans l'habitation d'une maison de cinq mille livres de loyer. Elle donne deux cent mille livres aux deux aisnez de sa sœur*, à condition d'en faire dix mille livres de rente à leur oncle le Camus, homme ruiné, mais qui n'a que quarante-huict ans, et se porte aussy bien qu'eux ; de sorte que, quand cet homme sera mort et le president le Cogneux, la succession de cette femme si opulente pourra valoir quatre cent mille livres tout au plus ; mais c'est du pain bien long.

Aux deux frères le Camus.

Au bout de six sepmaines, il se remaria avec la fille du feu marquis de Rochefort, beau-frere de la mareschale d'Estrées ; elle estoit veuve du comte de Carces. *(Mots biffés) :* Cette personne a fait ce qu'on ne s'estoit point encore avisé de faire. Elle a porté le deuil de la premiere femme de son mary ; le Cogneux l'a ainsy voulu. Il est vray qu'il avoit assez gaigné avec la premiere pour en faire la despense.

COMMENTAIRE.

I. —P. 1re, lig. 9.

Son filz, en une audience de l'Edict.....

La chambre dite de l'*Edit* avoit eté etablie pour juger les contestations, entre protestans et catholiques, sur la façon d'interpréter les edits de pacification et en particulier l'Edit de Nantes. Elle etoit mi-partie, c'est-à-dire composée de conseillers protestans et catholiques, en nombre egal.

L'epitaphe du bisaïeul du président le Coigneux, premier du nom, etoit dans le cimetière des Innocens; la voici : « Ci gist honorable » homme Guillaume le Coigneux, en son vivant marchand et bourgeois » de Paris, et Sarra Rat sa femme qui trespasserent, ledit Guillaume » le 29e de juillet 1507, et ladite Sarra le 29e de juillet 1517. *Requiescant* » *in pace.* » (D'azur à 3 porcs-epics d'or. — D'argent à 3 œillets de pourpre feuillez de sinople, et la bordure engreslée de gueules.)

L'epitaphe de l'aïeul etoit à Saint-Germain-l'Auxerrois : « Ci gist ho- » norable personne Me Giles le Coigneux, en son vivant procureur en » la cour de Parlement, sieur de Lierville et de Chaumont, qui deceda » le 18e jour de juin 1568. Et Guillemette le Gendre, jadis sa femme, » laquelle deceda le 4e jour d'octobre 1576. *Requiescant in pace.* » (D'azur à 3 porcs-epics d'or. — D'azur à une teste de femme chevelée, ayant à sa bouche une grappe de raisin d'argent.)

(*Rec. d'Epitaphes.* Bib. Imp., Supp. fr. n° 5024.)

II.—P. 2, lig. 11.

Ç'a esté tousjours un homme assez extraordinaire.

Le cardinal de Richelieu, dont le Coigneux etoit l'ardent ennemi, en parle toujours de façon à justifier le sentiment de des Réaux; par exemple, dans les Observations imprimées à la marge de la *Requeste presentée au Parlement par Gaston filz de France*, il repond à l'accusation de vouloir faire mourir Monsieur, la Reyne-mere et le Roy : « Il y a » autant de folie que de malice en la personne du Coigneux, qui est » auteur de telles impostures. »

III.—P. 2, lig. 21.

Guillon..... qu'on appelloit le teston roigné *du Palais, parce qu'il n'avoit point de lettres.*

Ce Jacques de Guillon siégea probablement sans avoir été dûment muni de ses lettres de nomination. De là le sobriquet, parce que la rognure coupoit les lettres qui bordoient les pièces d'argent nommées *testons.* C'est apparemment à cause de ce défaut de formes qu'on ne voit pas figurer dans les listes des membres du Parlement, Jacques de Guillon, sieur de Marmousse et de Vaucourtois, d'abord, en 1603, substitut du Procureur général au Parlement, puis maistre des Requêtes en 1619, et mort le 20 décembre 1646. Sa femme, la belle Mme Guillon, se nommoit Louise Loquet, fille de Claude Loquet, sieur de Lepine, tresorier de la gendarmerie de France. Mme de Guillon fut mère de huit ou neuf enfans.

IV.— P. 3, lig. 7.

Il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers. C'est la mere de Bachaumont.

Des Réaux se tromperoit-il ici? Pourtant il connoissoit bien Bachaumont. Blanchard, qui publioit en 1647 ses *Presidens à mortier,* désigne Marie Ceriziers, fille d'un maître des Comptes, comme première femme du président le Coigneux, et Marie Bitault, fille d'un autre maître des Comptes, comme la seconde femme. Mais, quel qu'ait été le nom de celle-ci, François le Coigneux, sieur de Bachaumont, le collaborateur de Chapelle et le parrain des frondeurs, naquit du second mariage du Président.

V.—P. 4, note, lig. 1.

On dit que la sœur du President.... pria son frere de l'en delivrer à cause des persecutions de Toré...

La concision de cette note la rend assez obscure. Mme du Boulay, femme de ce gouverneur du Luxembourg dont il est assez parlé dans l'historiette de Gaston (Tom. II, p. 283 et 294), voulant se débarrasser de la garde de sa nièce, Genevieve le Coigneux, alors en butte aux tendres poursuites du président Toré, décida le Coigneux à reprendre sa fille, et à la rappeler en Angleterre auprès de lui. Henry Arnault ecrit le 23 mai 1640, de Paris, au président Barrillon : « M. le Coigneux s'est » fait mener en Angleterre une fille à marier qu'il avoit icy amenée

» auprès de M. du Boulay. Il la veut mettre auprès de la Reyne-» mere. » Genevieve ne tarda pas à epouser Philippe le Cirier, baron de Semur, au Maine. Pour l'histoire du président Thoré, on va la trouver dans l'historiette de son père, le surintendant d'Esmery : il faut même y recourir pour bien comprendre la note qui nous arrête. On y verra sur Mme de Semur d'autres details, faits pour modifier l'idée que des Réaux nous donne ici de la passion pastorale de cette dame pour son premier mari.

VI. — P. 5, note.

Encore qu'elle eust une fille et un filz.

De Gabriel le Coigneux, fils d'Eleonore de Chaumont dernière femme du Président, vinrent les deux branches des marquis de Bellabre et des barons de la Roche-Turpin dont je pense que la postérité n'est pas eteinte.

VII. — P. 5, lig. 18.

Il alla bastir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs.

Elle etoit située à l'angle des rues de *Bellechasse* et de *Grenelle;* c'est aujourd'hui le Ministère de l'Instruction publique. De notre président elle passa au maréchal de Navailles dont la nièce etoit devenue troisième femme du second président le Coigneux; puis au maréchal de Villars qui fit construire, par Boffrand, la grande porte d'aujourd'hui. Réuni de nos jours aux proprietés de l'Etat, l'hôtel a eté presque entièrement renouvelé sous le ministère de M. de Salvandy; il vient encore de l'être sous le ministère impérial de M. Fortoul. « C'est, » dit Germain Brice, « un gros corps de bâtiment quarré, oblong, d'une struc-» ture solide. Les vues donnent sur quantités de jardins, ce qui en » rend la demeure agréable. » (Dre edition.) Israel Silvestre l'a dessiné et gravé, tel qu'il etoit sous les présidens le Coigneux. Dans la gravure, les bâtimens sont entourés de terrains vagues, et les cours d'aujourd'hui font partie des jardins au milieu desquels la maison se dressoit isolée, à l'extrémité de la ville. N'est-il pas singulier que des Réaux, après avoir souvent parlé de son goût particulier pour une maison du Pré-aux-Clercs, vienne railler les mêmes dispositions dans le président le Coigneux? C'est que fréquemment, il se contentoit de noter et de répéter les jugemens qu'il entendoit exprimer autour de lui.

VIII. — P. 6, lig. 6.

Son fiz aisné... espousa la veuve d'un secretaire du Conseil, nommé Galant.

Les *Memoires de Conrart* donnent un long article sur Gallant et sa femme, depuis Mme le Coigneux : c'est le complément et la justification de notre *Historiette.* Gallant, le premier mari d'Angelique le Camus, avoit fait une fortune enorme sous le ministère du cardinal de Richelieu : dans le *Catalogue des Partisans,* 1649 : « Defunct Gallant, ancien associé » de Maillet et de Bordeaux. Sa veuve est à present remariée, demeurant » près de l'Echelle du Temple, dans un palais magnifique que le de- » funct a fait bastir, et possede plusieurs belles terres aux champs, » rentes constituées et argent monnoyé. »

Ce palais forme (ou *formoit,* car, en fait de maisons, on ne sait aujourd'hui qui vit ni qui meurt), l'angle des deux rues du *Grand-Chantier* et des *Quatre-Fils.* « Le devant, » dit G. Brice, « en est » orné d'architecture, avec des refens et des vases sur l'entablement, » qui font ensemble une decoration agréable. Elle est de François » Mansart dont les ouvrages se distinguent des autres. Cette belle mai- » son, après avoir appartenu à plusieurs maistres très riches, comme » Guenegaud et Reik Penautier, receveur genéral du clergé de France » et des Estats de Languedoc, est tombée depuis à Jean Romanet, fer- » mier genéral qui, en 1704, y a fait faire dans les dedans des embel- » lissemens extraordinaires. La disposition et la distribution des appar- » temens ont été entierement changées, et rendues incomparablement » plus commodes et plus agréables. » (Ed. de 1752. Tom. II, p. 96.) — Le même Gallant avoit encore fait bâtir Petit-Bourg, vendu plus tard à l'abbé de la Riviere.

Mme le Coigneux, Angelique le Camus, avoit une sœur et un frère. La sœur epousa le frère de son mari Gallant, dont des Réaux parlera plus loin, ainsi que de le Camus.

Avant son mariage, le Coigneux fils portoit le nom de Saint-Euverte, comme abbé commendataire de l'abbaye de ce nom dans Orléans. Il en avoit pris possession en 1635.

IX. — P. 7, lig. 28.

Dez qu'il se voyoit une esleveûre...

Esleveure ou *bouton.* « Bouton, » dit Furetiere, « se dit d'une bube ou » *eleveure* rouge qui vient au visage. » Les lavemens, comme on sait, ont la proprieté d'eclaircir le teint.

X. — P. 9, lig. 2.

De Vouges, l'apoticaire.

« Il etoit, » dit Conrart, « celebre à Paris pour la gelée excellente qui » se faisoit chez luy. » Ses deux filles furent mariées l'une à Garnier, conseiller au Grand-Conseil, l'autre, au frere aîné de Mme le Coigneux, le Camus, dont Conrart parle ainsi : « Mme le Coigneux et Mme Gallant » avoient un frere nommé le Camus comme elles, qui etoit le plus im- » pertinent du monde, et dont il n'y avoit personne qui ne taschast » d'eviter la conversation. Ce galant homme sçachant que le President » le mesprisoit, comme recevant toujours de luy des rebuffades telles » qu'il les meritoit, pour s'en venger aigrissoit de tout son pouvoir » l'esprit de sa sœur ; de sorte que les choses en vinrent à telle extre- » mité, que cette femme emportée de colere et de jalousie, ne voulut » plus qu'on luy apprestast à manger à la cuisine, mais dans une petite » chambre haute et proche du grenier. Elle se barricadoit dans sa » chambre avec son frere, sa sœur et quelques femmes du quartier » qui etoient aussy ses adoratrices, sans vouloir permettre que son » mary y entrast. »

Nous voyons dans le *Catalogue des Partisans* que le Camus, en 1649, demeuroit près du logis de sa sœur et de l'Echelle-du-Temple, dans la rue *Sainte-Avoye*. « Il a fait bastir une superbe maison à Colombe*, qui » luy reviendra à plus de cent mille escus, et possede plusieurs autres » grands biens, quoyqu'il ne soit que filz de notaire. »

Ou Colombes; vers Saint-Denis.

XI. — P. 9, lig. 18.

Pour faire aller Mme de Boudarnault à Mantes.

Conrart rapporte un peu différemment la même aventure. C'est le Camus qui auroit obligé le messager à lui remettre le paquet de le Coigneux, et qui l'auroit porté à la Présidente. « Celle-cy eut la curio- » sité de l'ouvrir : elle y trouva une lettre d'amour que son mary en- » voyoit au Secretaire pour la rendre à la personne qu'il connoissoit » et qui n'y etoit pas nommée. Cela l'outra au dernier point, et depuis, » elle jetta au feu toutes cachetées les lettres qui luy furent ecrites » par son mary, etc. »

Mme de Boudarnault fait les frais de deux couplets conservés dans les anciens *Sottisiers*, et qui se rapportent à ses liaisons avec le Coigneux fils :

Vous faites bien la cruelle,
Madame de Bourdanault,

Vous n'estes pas assez belle,
Vous avez le nez trop haut.
Vrayment, vous estes gentille
De blasmer ainsy l'amour,
On sait que vous estes fille
De madame de Sautour.

Vostre cœur n'est point de roche,
Il est sensible à l'amour;
Ce n'est pas un grand reproche
Au digne sang des Sautour.
Le mortier qui vous habille
Fait voir assez clairement
Qu'en tout la mere et la fille
Sont de mesme sentiment.

La comtesse de Moret etoit de cette maison des Essarts-Sautour.

XII. — P. 11, lig. 21.

Averty du scandale que causoit un nommé Mazel...

Mme Galant etoit elle-même bonne musicienne. Loret ecrit le 25 janvier 1653 :

Mardy, pour la troisiesme fois,
J'entendis ces deux belles voix
Chantans d'excellentes paroles ;
Ce clavessin et ces violes
Dont Coutel charme ses voisins,
Et se fait beaucoup de cousins.
Hic estoient plusieurs mignonnes,
Et de fort aimables personnes.
Mais entre tant de doux regards,
Qui luisoient là de toutes parts,
Une ravissante lumiere
Y tenoit la place premiere,
En estoit le plus beau brillant,
Et c'estoit madame Galant.

Voici des passages des Mémoires de Conrart qui viennent apparemment de la source d'où des Réaux a tiré son historiette.

« Le mary voyant que le frere et la sœur etoient les principales » causes de ce mauvais menage, crut qu'il leur falloit empescher de la » voir : (il) deffendit à son beau-frere d'y venir, et ayant temoigné qu'il » ne vouloit plus que la sœur y vinst non plus, celle-cy au contraire y » fit porter son lit, comme en depit de lui, et la haine devint plus aspre » que jamais. » (P. 197.)

« Un créancier à qui le Camus devoit vingt-deux mille livres dont il » ne pouvoit tirer payement, le fit guetter un jour... par vingt ou trente » soldats des Gardes qui etoient au Roule, conduits par un sergent qui » le connoissoit. Il etoit à cheval luy troisieme; un des soldats s'appro-

» che de luy, comme pour luy demander l'aumosne, et saisit la bride de
» son cheval, pendant que les autres le levent par un pied et le jetent
» de l'autre côté. Il mit la main au pistolet; mais les autres avoient
» leurs epées nues et etoient en trop grand nombre pour leur resister.
» Si bien qu'il fut obligé de remettre son pistolet dans le fourreau, et
» de suivre les soldats qui le menerent au Fort-l'Evesque. Il en donna
» incontinent avis à ses sœurs, qui commencerent à pester contre le
» president le Coigneux... » (P. 200.)

XIII.—P. 13, lig. 9.

Elle... s'en remit à M. de Mesme et à M. de Novion.

Henry de Mesmes, sieur de Roissy, président au Parlement, mort en 1650.

Nicolas Potier, sieur de Novion, président à mortier du parlement de Paris, mort en 1693. Voici comme en parle l'auteur des *Notes sur les membres du Parlement,* recueillies pour Fouquet vers 1660: « Est homme de grande presomption, de peu de seureté; interessé,
» timide, lorsqu'il est poussé. Assez habile dans le Palais, y ayant
» sa caballe composée de ses parens et amis, M. le Feron, Mandar,
» Tubeuf, son gendre, son filz; et s'appliquant tous les jours à y faire
» de nouvelles habitudes. Son principal credit est dans la Seconde
» chambre. Est homme brouillé dans son domestique. Mme de Brosses-
» Choart a grand credit sur luy. A de grands biens et particulierement
» sur le Roy; il est allié à M. le president de Bercy par le moyen de son
» filz qui en a espousé la fille. Possede les aides d'Arques, de Fescamp,
» Montivilliers, anciens et nouveaux droits, 47,000 livres, et de Saint-
» Denis, 10,000 livres. »

Le même auteur dit de notre second le Coigneux : « Homme violent,
» fier et affectant la justice pour s'acquerir credit, et neantmoins peu
» aimé du barreau, pour mauvais traitement qu'il a fait à des avocats.
» S'applique peu aux lettres; aime ses interests et ses divertissemens;
» est leger. A espousé une Rochefort, niepce de M. de Montmort. Est
» amy de M. de Turenne, de M. de Mascrany, de l'abbé de Pontcarré.
» A des biens sur le Roy. »

Disons ici tout de suite que ces notes sur les membres du Parlement de Paris, que nous citons et citerons fort souvent, ont eté inserées dans le second volume de la *Correspondance administrative sous le regne de Louis XIV,* in-4°, 1851. Par malheur, l'editeur, M. Depping, d'ailleurs savant très-distingué, n'avoit pas une connoissance assez complète des familles françoises et des personnages considérables du XVIIe siecle; aussi un assez grand nombre des noms cités sont-ils rendus mécon-

noissables dans l'impression de cet ouvrage. L'un des moins défigurés est celui de notre président, ecrit : *De Coigneux.* Ajoutons que le titre donné par M. Depping à ce précieux document est complétement inexact : « Notes secretes du personnel de tous les Parlemens et cours » des Comptes du royaume, *envoyées par les intendans des provinces, à* » *Colbert, sur sa demande.* » Les notes, au contraire, sont faites dans l'intérêt opposé à celui du Roi et de Colbert, pour l'usage de Fouquet, déjà préoccupé du soin de rendre sa disgrâce impossible.

XIV. — P. 14, lig. 3.

Voylà desjà... trois cent mille livres et plus d'escroquées.

L'expression est evidemment trop forte ; car enfin le Roy prétendoit faire un don à le Coigneux, non pas à sa femme, et tout autre mari eût eté contraint de payer la somme.

La carrière du président le Coigneux fils devoit se poursuivre bien au delà de la limite de nos *Historiettes*, puisqu'il ne mourut que le 23 avril 1686. Angelique le Camus, sa premiere femme, etant morte en 1659, le Président se remaria d'abord à Marie d'Aloigny, veuve de Jean de Pontevès comte de Carces, et fille de Louis, marquis de Rochefort, lieutenant général en Berry. Elle mourut en 1675, et moins de quatre ans après, le Président convola en troisièmes noces avec Judith de Montault, fille de Cyrus, marquis de Navailles. Le seul fils qu'il eut de cette dernière union mourut jeune.

CLXXX. — CLXXXI.

M. D'ESMERY,

ET SON FILZ LE PRESIDENT TORÉ.

(*Michel Particelli sieur d'Esmery, surintendant des Finances, mort le 25 mai 1650. — Michel P. s^r d'Esmery et de Thoré, président aux Enquêtes.*)

D'Esmery s'appelloit Particelle, filz d'un banquier de Lyon, italien ou du moins originaire d'Italie, qui fit une celebre banqueroute. Il trouva moyen de devenir trezorier de l'Argenterie chez le Roy. M. de Rambouillet m'a dit que cet homme luy disoit sans cesse : « Monsieur, si vous vouliez, nous ferions bien » nos affaires tous deux ; mais ce M. de Souvray* est » le plus pauvre homme du monde [1]. »

Le père de la m^ise de Sablé.

[1] MM. de Rambouillet et de Souvray estoient tous deux maistres de la Garde-robe. Il prenoit, ce M. de Souvray, mais sottement ; et le troisiesme maistre de la Garde-robe estoit encore un idiot. Or, après les fournitures des nopces de la reyne d'Angleterre*, toutes les friponneries de Particelle se descouvrirent. Il vint trouver M. de Rambouillet, comme le Roy estoit à Lyon*, et luy dit : « Monsieur, je suis perdu si vous ne me » sauvez ; M. de Souvray a tout avoüé et demandé pardon au Roy ; » M. de Marillac, garde des Sceaux, a decerné une commission à un » maistre des Requestes, son parent, pour informer contre moy. » M. de Rambouillet va trouver ce maistre des Requestes à qui il dit qu'on avoit tort d'entreprendre sur sa charge, et fit si bien que le maistre des

Henriette de France, mariée en mai 1625.

Février 1629.

Ses amourettes se trouveront par-cy par-là dans les historiettes des femmes qu'il a aimées ; et son exil et son retour dans les *Memoires de la Regence.* Mais il faut parler de son filz.

LE PRESIDENT TORÉ.

Genevieve le Coigneux.

Ce garçon devint amoureux de la fille* du president le Cogneux, qui estoit icy chez une madame du

Requestes et luy en vinrent aux grosses paroles, et il le menaça exprès de luy donner des coups de baston. « Je vais depescher un courrier à » la Cour, » dit le Maistre des Requestes. — « Et moy aussy, » dit le Marquis ; « nous verrons qui aura raison. » Particelle fournit un homme qui courut si bien qu'il devança l'autre d'un jour. Particelle, qui avoit de l'esprit, escrivit un galimatias à M. de Luynes, où il inseroit qu'il estoit important pour son service qu'on revoquast la commission decernée contre Particelle, et que, quand la Cour seroit de retour, il luy en diroit les raisons. M. de Luynes fit revoquer la commission, et la chose s'esvanoüit tout doucement (*a*).

Après, il voulut estre maistre des Comptes ; mais, à cause de ses friponneries, on ne le voulut pas recevoir : il devint secretaire au Conseil. M. d'Effiat ne l'aimoit point ; mais, dans une rencontre, ayant fait une partition d'une grande somme, sans encre ny papier, il en fit cas et vit bien que cet homme avoit l'esprit vif. Bullion le trouvoit trop habile.

Quand le Cardinal le voulut faire intendant des Finances, il en dit

(*a*) *Rédaction biffée :* Il arriva à Particelle, on l'appelloit ainsy alors, de faire assez de friponneries pour courir fortune d'estre pendu ; mais il eut recours au Cardinal, et, comme c'est un esprit adroit, il s'en fit un protecteur.

Compte d'arithmétique.

J'ay oüy dire aussy qu'un jour que M. de Bullion alloit à Ruel, d'Esmery estoit avec luy, et ayant fait je ne sçay quel compte* en parlant, il fut bientost après secretaire au Conseil, et quand on le voulut faire intendant des Finances, on dit au Roy que Particelle avoit esté pendu, mais que M. d'Esmery à qui on donnoit cette charge estoit un fort honneste homme, car le bon Sire avoit oüy dire que c'estoit Particelle. « — Bien ! » dit-il, « mettez-y ce M. d'Esmery, on m'avoit dit que ce coquin » de Particelle y pretendoit. » En suitte on le fit surintendant* au lieu de M. le Bailleul. D'Esmery n'estoit pas un sot, et il avoit l'esprit assez fin. Ses amourettes luy nuisirent quasy plus que tout le reste, car cela scandalisa beaucoup de gens. Madame la Princesse le haïssoit comme la peste. Elle disoit que cet homme, quand il fut envoyé autrefois intendant en Languedoc, avoit eu ordre de tracasser M. de Montmorency, et l'avoit tellement chicané que c'estoit ce qui l'avoit desesperé ; que sans cela il n'eust jamais receû M. d'Orleans, comme il fit, dans son gouvernement,

18 juillet 1647.

Boulay[1], pendant que son pere estoit en Angleterre, avec la feu Reyne-mere. M. d'Esmery ne voulut jamais souffrir qu'il l'espousast; et pour luy faire oublier cette maistresse, il le fit venir à Turin, où il estoit ambassadeur auprès de Madame*, un peu après la mort du duc de Savoye. Ce fut là que Toré, car il portoit le nom d'une terre de la maison de Montmorency*, fit sa premiere folie. Il devint amoureux de Madame, et se cacha dans sa chambre pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorty. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jette sur le lict; elle le reconnut, car il y a tousjours de la lumiere dans la chambre des princesses comme elle[2]; et pour faire le conte bon, on dit qu'elle voulut voir s'il luy offroit

Christine de France, duchesse de Savoie.

Près de Vendôme.

au Roy mille biens; le Roy luy dit : « He bien! mettez-y ce M. d'Es- » mery. On m'avoit dit que ce coquin de Particelle y pretendoit. » Il y en a qui adjoustent que le Cardinal dit : « Ah! Sire, Particelle a esté » pendu! » mais je n'y vois pas d'apparence.

Estant intendant, il fut envoyé aux Estats, en Languedoc*, et y fit revoquer la pension de cent mille livres qu'ils donnoient au Gouverneur. Cela et autres choses qu'il fit à M. de Montmorency desespererent ce seigneur, et le porterent à faire ce qu'il fit après. Aussy, Madame la Princesse, sans considerer que d'Esmery avoit ordre de harceler ainsy son frere, le haïssoit terriblement. (Voy. *Memoires de Henry de Montmorency*, par Ducros, in-12, 1665, liv. V.)

1631.

S'en allant faire un voyage, pour n'avoir pas la peine d'escrire à sa femme* par les chemins, il laissa plusieurs lettres à Darses, un de ses commis, pour les donner selon leur ordre à Mme d'Esmery. Darses, qui estoit un mauvais agent, ne considera pas que cette femme estoit tombée malade, et que les lettres du mary ne pouvoient plus servir; il luy donna une lettre où il y avoit : « Je suis ravy d'apprendre que » vous estes tousjours en bonne santé. » Cela fit un bruit du diable.

Marie le Camus, morte en 1673.

Il n'estoit point liberal, et Marion* ne subsistoit que des affaires qu'il luy faisoit faire.

De Lorme.

[1] Sa tante, femme du capitaine de Luxembourg*.

Voy. plus haut, p. 4, note.

[2] On appelle ce flambeau-là le Mortier.

quelque chose qui en valust la peine; et ayant trouvé que le present estoit honneste, elle ne voulut pas qu'on luy fist du mal[1]. Elle cria; on le mit dehors. Son pere, dez la mesme nuict, le fit passer en France. Luy, pour s'excuser, disoit, tantost qu'il avoit la fievre chaude, tantost qu'il estoit amoureux d'une des filles de Madame, et qu'il avoit pris une chambre pour l'autre; la verité est qu'il estoit fou, mais qu'il ne l'estoit pas tousjours.

Il a fait quelques ecclypses, et, en celle de 1644, on dit qu'il estoit amoureux d'une espingle jaune; qu'il l'avoit fait dorer, et qu'il luy rendoit tous les devoirs qu'on peut rendre à une maistresse. Je croy que cela est vray, parce que je ne sçache personne qui le pust inventer[2]. Sa mere est presque innocente; c'est une dévote. J'ay veû à Rome un Particelle dans l'hospital des fous, et il estoit devenu fou par amour. Pour Toré, M. d'Esmery avoit resolu de s'en desfaire de quelque façon que ce fust; et comme ce garçon estoit malade à la maison de Petit, son factotum, au fauxbourg Saint-Antoine, il manda à Petit :

[1] On dit que d'Esmery croyoit qu'un homme qui ne faisoit point bien la chosette, ne se pouvoit pas dire un honneste homme, et qu'au contraire, un grand abatteur de bois pouvoit tousjours passer pour un galant homme. Il conclut en faveur de son filz, quand il sceût qu'il faisoit assez bien cela.

Denise de la Fontaine.

[2] On a dit d'un M. d'Esche, frere de Mme de Villarseaux* dont le mary a fait tant de fracas avec les femmes, que lorsque le curé qui le maria luy demanda s'il n'avoit point donné sa foy à une autre, il respondit qu'il ne l'avoit jamais donnée qu'à une espingle jaune. Ainsy Toré ne seroit que le second. Ce d'Esche vouloit une fois faire un haras de mulets.

« Faittes enterrer une busche au lieu de mon filz, et » l'envoyez dans quelque convent bien loing. » Petit n'en voulut rien faire, et dit qu'il esperoit le faire revenir en son bon sens. Depuis, Toré a voulu faire un procez à Petit, sans considerer le service qu'il luy avoit rendu.

Il estoit desjà president aux Enquestes quand il fut prié par hazard à une collation à Meudon, où il vit sa premiere maistresse, Mlle le Cogneux*, qui estoit mariée à un gentilhomme de Champagne, nommé Semur. J'ai dit ailleurs comment ce mariage s'estoit fait*. Semur, en ce temps-là, estoit à l'armée. Toré se renflamme, la traitte et devient assez famillier avec elle[1]. Elle est jolie, spirituelle; elle a bien du feu: alors elle n'estoit pas si esprittée. On croit qu'il en auroit joüy, car elle estoit gueuse; mais la mort du mary l'exempta de cette peine[2]. Elle fut remariée six sepmaines après; et, comme on disoit au president le Cogneux : « Pourquoy avez-vous remarié vostre » fille si tost? — Ne sçavez-vous pas bien, » respondit-il, « que je ne fais pas les choses comme les » autres[3]? »

Genevieve le Coigneux.

Histor. de le Coigneux.

[1] Elle dit qu'ayant à pretendre quelque rescompense de la feu Reyne, comme M. d'Esmery regloit les pretentions des créanciers, elle s'addressa à M. de Toré, qui s'esprit de nouveau.

[2] Le pere de son mary n'est mort que vingt ans après luy.

[3] Voicy des madrigaux. Le premier est pour Toré; car je ne sçauroys croire qu'il l'ayt fait:

Voyez ce que vous hazardez,
En rendant mon mal sans remede:
Charite, un autre vous possede,
Tandis que vous me possedez.

Mort en 1642. Mme d'Esmery etoit sa fille ainée et son septième enfant.

Le bonhomme le Camus le riche* alla voir M. le Cogneux ; il estoit pere de Mme d'Esmery. C'estoit un homme d'assez basse naissance qui estoit parvenu dans le bon temps aux affaires[1]. Il dit au President deux choses extraordinaires : qu'il avoit quatre-vingts ans, et que depuis l'âge de vingt ans il n'avoit pas eu la moindre petite incommodité ; et l'autre, qu'il venoit de partager neuf millions à ses enfans, après s'estre

Les Dieux m'ont nommé vostre espoux,
Et d'un lien secret en m'attachant à vous
Avoient cru faire un mariage.
Je languis cependant quand un autre est chery,
Et je vous voy faire un concubinage
Quand vous baisez vostre mary.

Response pour Mme de Semur, depuis la mort de son mary ; par M. Godoni :

Charite, sans rien hazarder,
Vous offre aujourd'huy le remede
De la douleur qui vous possede,
Si vous la voulez posseder.
Les Dieux ont ravy son espoux
Afin qu'elle puisse estre à vous
Par un fortuné mariage;
Il est vray qu'elle l'a chery,
Mais c'estoit un apprentissage
Pour aimer un second mary.

Replique à Mme de Semur, qu'on dit estre de M. Habert-Montmaur, maistre des Requestes :

Charite, si vous hazardez
De prendre ce fou sans remede,
Il faut qu'un autre vous possede,
Tandis que vous le possedez.
Les Dieux ne l'attachent à vous
Que pour faire porter par un second espoux
La corne d'abondance en vostre mariage;
Ainsy le dieu de Thrace estoit le plus chery
De Venus, qui pensoit faire un concubinage,
Quand elle caressoit son infame mary.

[1] Il estoit de Reims, et vint à Paris avec vingt livres. Il l'a conté cent fois luy-mesme, car il n'estoit point glorieux.

gardé quarante mille livres de rente. « Pour vos neuf » millions, » respondit le Cogneux, « je ne vous les » envie pas; mais pour vos soixante ans de santé, » j'avoüe qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour cela. » Ce bonhomme, à quatre-vingts ans, alloit encore voir les mignonnes [1]. De ces enfans dont il a parlé, il y en avoit qui, ne sçachant que faire, se mettoient quelquefois au lict après disné.

Mme de Toré fut visitée de tout le monde : quelques-uns y furent pour se mocquer de sa tapisserie de velours cramoisy à crespines d'or. On a sceû d'une parente de M. de la Vrilliere*, que Mme de Toré, soit qu'elle ne sceûst pas le monde ou qu'elle ignorast que M. d'Angoulesme, le bonhomme, s'estoit remarié, demanda à Mme d'Angoulesme où elle logeoit et qui estoit son pere? et le tout de si mauvaise grace que la dame d'honneur de Mme d'Angoulesme luy demanda à elle : « Et vous, Madame, estiez-vous jamais venüe » à Paris? » Toré, le lendemain de ses nopces, dit qu'il pensoit trouver des cuisses et des tetons; mais qu'il n'avoit rien trouvé de tout cela. En effect elle estoit plus maigre alors qu'elle n'est à cette heure : elle s'est bien engraissée chez M. d'Esmery. A deux jours de là, Toré avoüa que c'estoit un sotte chose que de se marier, et qu'il estoit desjà bien las de sa femme.

Louis Phelipeaux, sgr de la Vrilliere, marié à Marie Particelli, sœur de Thoré morte en 1670.

Il contoit familierement qu'il donnoit à sa femme, avant que de l'espouser, quasy toutes ses hardes, et que quand son mary mourut, il estoit tout prest d'en

[1] Il ne leur donnoit autrefois qu'un escu-quart*; mais quand les quart-d'escus valurent vingt solz*, il leur donna quatre livres.

Quatre fois 16 sous. Arrêt de 1636.

avoir les dernieres faveurs ; qu'il ne craignoit rien d'elle, parce qu'il connoissoit tous ses galans. Cependant, au bout de quelque temps, il luy osta tout ce qu'elle avoit de domestiques, avant qu'elle fust mariée.

Pour le pere, il faisoit tant de civilitez à cette belle-fille, que Toré disoit que s'il avoit à estre jaloux, ce seroit plustost de son pere que de personne. Il le fut bien pourtant de l'abbé Pellot *, frere d'un beau-frere de Mme d'Esmery. Ce garçon, qui estoit fort jeune, durant les chaleurs s'estoit couché sans pourpoint sur des chaises dans la chambre de Mme de Toré. La dame vint, et luy, en riant, luy alla sauter au cou : le mary arriva en ce moment-là, et se mit à coups de poing sur l'Abbé, qui se sauva comme il put. M. d'Esmery disoit : « Elle sera si sotte qu'elle ne se » divertira pas, et pourtant le fera croire à tout le » monde. »

Jean-B. Pellot, abbé de Landais et chanoine de N.-D.

Mai 1650.

Durant la maladie dont mourut * son pere, il fit lever, à mynuict, la serrure de la chambre de sa femme, pour voir s'il n'y avoit personne avec elle : le pere en pensa enrager, et cela augmenta son mal. Toré fut si sot que de dire après la mort de son pere : « C'est le plus damné des hommes : il a esté deux » fois surintendant, et laisse pour deux cent mille » escus de debtes. » Il est vray que, depuis M. d'Effiat, c'estoit le surintendant qui, à proportion, laissoit le moins de bien ; mais il ne vouloit pas se tourmenter pour Mme de la Vrilliere, une bonne commere, et pour ce fou de filz. Il n'avoit rien espargné pour en

faire quelque chose ; il avoit fait venir Blondel, le ministre, pour l'instruire ; cela n'avoit servy de rien.

La Riviere, aujourd'huy M. de Langres, disnant une fois chez M. d'Esmery, comme on fut venu à parler de musique, dit, prenant Toré pour Berthod le chastré[1] : « Vrayment ! il nous sied bien de parler de » cela devant M. Berthod. » Toré ressemble à un gros chastré, et il n'a point d'enfans.

Durant les fronderies, Mme de Toré disoit : « Mon » Dieu ! M. de Toré ne fera-t-il rien pour se faire » chasser ? Car je me trompe fort si je le suivois. » Elle luy disoit une fois : « Voyez-vous, si vous faittes » du bruit, tout cela retombera sur vous ; laissez-» moy vivre à ma fantaisie, et ne vous faittes point » connoistre par vostre femme[2]. »

Une fois, qu'elle estoit revenue de la ville, il alla demander au cocher qui destelloit ses chevaux : « Co-» cher, d'où vient Madame ? — Monsieur, » respond le Cocher, « voylà le meilleur cheval que j'aye jamais » veû. — Je te demande d'où vient Madame ? — » Monsieur, il a tousjours esté à courbettes, il n'y en » eut jamais un de mesme. — Ce n'est pas ce que je » demande. — Monsieur, il vaut cinq cens escus de » bonté. » Il n'en put jamais tirer autre chose. Elle a gaigné tous ses gens et ceux de son mary ; aussy elle se divertit sourdement, car je ne sçay point de ses galanteries qui ayent fait esclat. Elle est plaisante.

[1] De la musique du Roy.

[2] Elle dit d'elle-mesme, qu'il n'y a personne au monde qui ayt l'ame plus desbauschée et le corps plus chaste.

Nicolas de Rambouillet, un des beaux-frères de des Réaux.

Rambouillet*, l'amy de l'abbé Testu, est un garçon doucereux qui tortille tousjours, et qui fait cent façons pour approcher les gens. « Eh! Monsieur, » luy dit-elle, en le contrefaisant, « avancez, avancez, nous » n'en mourrons pas pour cette fois; n'ayez pas peur » de nous tuer tout du premier coup[1]. »

Toré a fait cent extravagances à sa femme. Un jour que le comte Carle Broglio, Guitry et quelques autres joüoient avec elle, il n'estoit que sept heures du soir, ce maistre-fou entre, jette l'argent par la place, et oste les flambeaux de dessus la table : elle n'en fit que rire, et eux aussy. Ils se retirerent pourtant, et envoyerent le soir mesme sçavoir s'il ne l'avoit point battue; ils trouverent qu'il n'avoit pas dit un mot depuis, comme s'il n'estoit rien arrivé.

1658.

J. de Castille, frère de la c^te de Chalais.

Il dort tous les soirs. L'année passée*, à Tanlay où il passe les vacations, Janin* les fut voir; Janin est coquet. Toré y prenoit un peu garde. Sa femme dit à Janin, en sa presence : « Encore faut-il que nous » vous remercions d'une chose, c'est que Monsieur » le President est sans comparaison plus esveillé de- » puis que vous estes icy qu'il n'estoit auparavant. » A propos de dormir, un jour Boisrobert luy dit : « Monsieur le President, je vous viens de voir en » votre lict de justice. — Eh bien! » dit le President. « — En verité, » reprit l'Abbé, « vous ne dormiez pas; » non, vous ne dormiez pas. » Voylà toute la loüange qu'il luy donna.

[1] Il s'est fourré à la Cour et croit y réussir; mais bien des gens s'en mocquent.

Toré se pique de belles-lettres. Il disoit au petit Boileau[1] que la harangue de Patru à la reyne de Suede* ne valoit pas grand chose : « Mais je vous veux, » adjousta-t-il, « monstrer un poeme que j'ay fait pour une » histoire que je voulois faire; il n'y a rien de plus » beau au monde. » MM. Valois[2] jugent encore plus mal cette harangue; car ils disent qu'elle n'est point bien escritte, parce que le verbe n'est jamais à la fin[3].

Le 9 septembre 1656, comme directeur de l'Ac. Fr.

Toré a entrepris de grands procez contre M. de la Vrilliere et contre Petit, le plus ridiculement du monde : apparemment cela le fera retomber tout-à-fait dans sa folie. Qu'il y prenne garde ! car si cela luy arrive, ses heritiers ne l'espargneront pas. Sa jalousie s'augmentant, il s'en alla cet esté chez Montelon, l'advocat, où il y avoit une nopce, et dit tout haut : « Monsieur, je viens vous demander conseil; » je ne sçay ce que je dois faire de ma femme que je » trouvay l'autre jour couchée avec son grand la- » quais. » Montelon luy fit des reprimandes, et le Cogneux qui le sceût luy alla dire : « S'il n'y avoit » très-longtemps que vous passez pour fou, on vous » feroit faire amende honorable à vostre femme; » mais pourtant, contenez-vous, s'il vous plaist, car » vous sçavez bien comment on traitte les fous[4]. »

[1] Voyez plus bas.

[2] Des pedants*.

Hadrien et Henry de Valois, frères.

[3] Quand Boileau eut fait la lettre contre Costart*, Toré luy dit : « Envoyez la moy, et je vous la renvoyeray avec mes observations; et si je » n'y trouve rien à dire, faittes la imprimer hardyment. » L'autre est encore à la luy envoyer.

Imprimée à la suite de l'*Avis à M. Menage*. 1656.

[4] En 1659, au printemps, sa femme et luy eurent un grand desmeslé

En 1657.
Gilles Boileau.

Ces dernieres vacations*, il avoit prié Boileau* d'aller avec eux à Tanlay; quand il fallut monter en carrosse, et que la Presidente pensoit se mettre au fond auprès de luy, sa folie le prend; il luy dit qu'il

pour le bel appartement; il le vouloit avoir; cela alla si avant qu'il la chassa. Un jour que Mme d'Esmery estoit venue, de concert avec luy, pour les raccommoder, il luy prit une nouvelle vision: il defendit à son portier d'ouvrir à qui que ce soit qui demanderoit sa femme. Boisrobert, qu'elle avoit mandé, y va; le portier dit l'ordre de Monsieur; il s'arraisonne avec luy, et comme l'autre n'y songeoit pas, il le pousse et entre. Or, le President avoit convié trois ou quatre je ne sçay qui à disner: que firent Boisrobert et la Presidente? ils se mirent au passage, et escroquerent les meilleurs plats.

Boisrobert dit que Toré est si maladroit que, voulant gourmer son cocher, il se gourmoit luy-mesme.

Depuis, il se remit bien avec sa femme; puis il tomba en folie. Il vouloit qu'un homme d'affaires, nommé Bechamel, son allié et son voisin, coupast ses moustaches pour les luy donner, afin de les mettre comme des coins*, et il vouloit qu'on luy fist un haut-de-chausses rouge. Vers la Saint-Martin 1659, il devint plus fou que jamais: elle le tient à Tanlay, et par ordonnance des medecins, quatre valets, dez qu'il entre en son accez, le foüettent dos et ventre. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces mesmes valets, aussytost qu'il l'ont bien estrillé, et qu'il est revenu, sont auprez de luy dans le plus grand respect du monde. Ses parens vouloient en estre les maistres; mais le president le Cogneux a maintenu sa sœur*; aussy, elle se venge des tourmens qu'il luy a donnez. On dit qu'il a de longs intervalles, et que cela ne luy prend que comme la fievre quarte, mais sans manquer; de sorte qu'on l'enferme de bonne heure.

Des faux cheveux de côté.

Dans le droit de le diriger à l'exclusion des parens de Thoré.

Il commença par son baillif, qu'il prit pour M. de la Vrilliere, avec lequel il est en procez; il se jetta sur cet homme et le vouloit estrangler; l'autre, voyant qu'il n'y avoit point de raison à luy, se mit à le battre de son costé, et, à force de coups, le fit rentrer en son bon sens. Une fois il pensa tuer sa femme d'une assiette qu'il luy jetta à la teste.

Boisrobert y estant, il eut un accez de folie; il dit qu'il estoit Berthod: l'Abbé le prit par un de ses gemini, et le fit bien crier: « Pardieu! » dit le fou, « vous pouviez bien me faire sentir un peu plus douce- » ment que je n'estois point Berthod. »

Boisrobert dit que d'abord il trouva que la femme faisoit la dolente, et qu'elle pleuroit. « Eh! » luy dit-il, « Madame, ne joüez point la co-

ne vouloit pas qu'elle y allast. « Mais, Monsieur, » respondit-elle, « vous m'avez fait envoyer toutes mes » hardes, la maison de céans est desmeublée. — Je » ne veux pas que vous y veniez; » et comme elle descendoit du carrosse, il luy donna deux coups de pié au cû. Il dit à Boileau : « Ne voulez-vous pas ve- » nir? — Dieu m'en garde ! » dit Boileau, « vous m'as- » sommeriez. » Aussytost, voylà une revolte generale du domestique : cocher, postillon, laquais, tout l'abandonne. Elle, qui vouloit qu'il s'en allast, fit si bien, car les gens disent tout haut que sans elle ils ne demeureroient pas dans la maison, que le Cocher se resolut à mener le President; un grand laquais servit de postillon, car le postillon ne voulut jamais, et un autre laquais le suivit. Il n'eut que cela pour tout train. La Presidente, voyant beaucoup de tesmoins de dehors, car il y avoit assez de gens, rend sa plainte. Le President escrivit de Juvisy à sa femme

» medie devant vos bons amys ; ce qui me fasche, c'est que cet homme » declaré fou, vous ne serez plus maistresse du bien; au moins c'est » l'advis de M. Champion. — Je ne croy pas, » respondit-elle brusquement, « qu'il en sçache plus long que M. Pucelle, qui est de l'opinion » contraire. — Ah ! » luy dit alors Boisrobert, « voylà parlé comme il » faut; vous ne joüez plus la comedie à cette heure. » Il est vray que, pour une habile femme, elle ne s'est guères souvenue du precepte du Grand-duc, qui dit à la feu Reyne-mere : *Fate figliuoli in ogni modo.*

A Paris il est encore plus fou qu'à la campagne. L'autre jour, il pensa attrapper le petit Boileau, dont il a quelque jalousie. Il est quasy tousjours en fureur ; il se lascha un matin, et se deschira toute sa chemise : car il estoit au lict; et tout nû, monstrant toute sa vergogne, il vouloit aller au Palais.

Plusieurs fois il a jetté des assiettes à la teste de sa femme. On le va enfermer. Mme de la Vrilliere disoit : « Ce ne sont que des vapeurs ; » elle s'alla joüer à luy, et il la pensa desvisager.

et à Boileau; et enfin, comme on le vit bien repentant, tous deux l'allerent trouver à Tanlay.

Toque ou bonnet.

On a sceû par cette aventure que plusieurs fois la dame avoit eû sur son tocquet*, mais elle prend patience, parce qu'en effect elle est la maistresse; luy s'est plaint de la depense qu'elle fait, et elle sçait qu'il depense sans comparaison plus qu'elle, car il veut coucher avec Mme de Maintenon et autres, et il luy en couste son bon argent.

Boisrobert se rendit à Tanlay. Le President devint bientost jaloux de Boileau, dont la Presidente se mocque sans doute, car c'est un petit garçon qui a tout l'air d'un escollier, et qui se prend pour un homme galant. Le succez de ce qu'il a fait contre Menage*, luy a donné tant de vanité, qu'il ne croit pas qu'il y ayt au monde un si bel esprit que luy. A la verité, ce qu'il a fait est plaisant; mais la matiere de soy estoit fort plaisante. C'est pourtant une estrange entrée dans le monde que d'y entrer par une mesdisance. Les gens n'ont pas esté faschez que Menage eust trouvé son Menage*. Il veut faire des vers, ce petit monsieur, et il n'y est nullement né [1].

Avis à M. Menage, sur son eclogue intitulée: Christine. 1656.

Son censeur.

Voy. t. I, pp. 230-238; et *Histor.*, p. 471.

Mme de Vitry et Mme de Maulny* furent aussy quel-

[1] Il a de l'esprit et du feu. Il dit une fois une plaisante chose à un de ses amys qui avoit un fort meschant chapeau, et qui s'excusoit en disant : « Mon chapellier m'a trompé.—Mais, » luy dit-il, « il y a deux » ans qu'il vous a trompé. » Une autre fois, pour vous monstrer qu'il n'est pas seûr de son baston, il escrivit une lettre où, pour dire qu'il estoit reclus dans son cabinet, il disoit qu'il estoit un hermite du troisiesme estage, et qu'il voyoit des montagnes vertes dans son desert : c'estoient des tables de livres peintes de vert.

que temps à Tanlay; elles firent bien des caresses à Boileau; cela l'a achevé. Au retour, il ne parloit que de grandes dames et que de la Cour. Elles s'en divertissent, et luy pense que c'est tout de bon [1].

Au retour, Boisrobert, qui y avoit esté deux mois avec quatre chevaux de carrosse, et Boileau, qui n'y avoit pas esté moins, en faisoient des contes. Boileau, qui veut s'eriger en petit Boisrobert, alloit par les maisons pour joüer le President; il disoit que Mme de Toré le prenoit par dessous la gorge, et luy disoit : « Que tu es pedant! »

Toré et sa femme.

Ils * font lict à part; cet homme luy envoya dire un soir qu'il ne pouvoit dormir, qu'il avoit des visions d'esprits, qu'elle vinst coucher avec luy. « Dittes-luy, » respondit-elle, « que si j'y allois, » je trouverois un corps qui m'incommoderoit fort. » Boileau adjoustoit, sans espargner Boisrobert avec lequel il fait profession d'amitié, que luy et le President se disoient tousjours leurs veritez. Toré disoit à Boisrobert : « Pour toy, tu ne te picques pas d'estre » honneste homme; si tu l'estois, estant prestre comme » tu es, irois-tu faire le Trivelin comme tu fais? etc. »

[1] Il est constant que M. de Maulny disoit à Boileau : « Voyez comme » M. de Vitry est jaloux de vous! » et que Vitry luy disoit : « Regardez » ce pauvre M. de Maulny : vous luy mettez bien martel en teste. » Il seroit bien ayse qu'on crust qu'il est fort bien dans l'esprit de la Presidente, et il semble qu'il veuille qu'on y entende du mal, car il lit de ses lettres, et passe certains endroits. Je ne doute point, quoyque la Presidente luy ayt escrit des billets assez obligeants, que ce ne soit purement par vanité ce qu'elle en a fait : luy-mesme commence à se plaindre de ses inegallitez. Des femmes moins huppées qu'elle s'en sont mocquées.

Le petit Boileau alla un jour faire tous ces contes-là chez M. Laisné, conseiller de la Grand Chambre, qui tient bon ordinaire et est un homme d'honneur. Ce bonhomme ne trouva cela nullement plaisant, et dit au petit advocat, la premiere fois qu'il le rencontra : « Monsieur, prenez un autre train que cetuy-là ; » il n'y a rien de plus vilain[1]. »

Despreaux logea chez lui de 1679 à 1687.

Jacques, l'abbé Boileau.

[1] Je pense qu'enfin Boileau pourroit bien trouver son Boileau comme Menage son Menage. Il se fait haïr dans sa famille, et a esté faire des contes du plaidoyer du filz de Dongois, son cousin-germain. Or, ce Dongois est un greffier, fort homme d'honneur, à qui ils ont tous de l'obligation * ; car, quand le pere Boileau mourut (ce fut un peu devant le Premier President), tout le monde dit : « Dongois, voylà qui vous re» garde. — Eh ! Messieurs, » dit-il, « M. Boileau le pere, après quarante » ans de service, a bien peu merité, s'il n'a merité qu'on le considerast » en la personne de son filz aisné *. » Le Premier President acheva l'affaire. L'aisné Boileau joüoit en ce temps-là avec les grands seigneurs et perdoit. Il s'est retiré du jeu, mais non pas tout-à-fait.

COMMENTAIRE.

I.—P. 24, note, lig. 9.

M. de Luynes fit revoquer la commission.

Cette note, ecrite beaucoup plus tard, est remplie d'inexactitudes palpables. Les personnages qui figurent dans le récit sont : d'Esmery, M. de Rambouillet, le garde des Sceaux Marillac, M. de Luynes, la reyne d'Angleterre nouvellement mariée, et le Roy alors à Lyon. Or, la Reyne fut mariée le 11 mai 1625, et Luynes etoit mort le 15 décembre 1621 ; Marillac n'eut les Sceaux que du 1er juin 1626 au 12 novembre 1630, et le maréchal de Souvré mourut octogénaire, en 1626, tandis que le premier voyage du Roi à Lyon est du mois de décembre 1622, le second de mai 1630.

C'est apparemment le marquis de Rambouillet, qui avoit dans sa vieillesse raconté tout cela à des Réaux, confondant les dates et les hommes. On peut dire, en tout cas, que l'intervention d'un homme comme lui sembloit prouver qu'il trouvoit les grivelleries de Parti

celli quelque peu excusables. L'opinion générale etoit d'ailleurs très-peu favorable à d'Esmery. « C'estoit, » dit le cardinal de Retz, « l'esprit » le plus corrompu de son siecle. Il ne cherchoit que des noms pour trou- » ver des edits ; il disoit en plein conseil, que la foy n'estoit bonne que » pour les marchands. » Voici comme en parle l'auteur du *Catalogue des Partisans;* mazarinade de 1649 :

« D'Esmery pendant son intendance, controle-general et surinten- » dance, a pris des pots de vin et des pensions, a fait rembourser des » rentes sur divers pretextes, a diverty et destourné les deniers du Roy » pour les appliquer à son profit, comme il paroit en ce que, depuis » quinze ou vingt ans, il a despensé plus de trois cent mille livres par » an, fait de grandes et considerables acquisitions, basty des palais » somptueux tant à la ville qu'aux champs, ornés d'immeubles pre- » cieux dont l'estimation est presque impossible. Cependant, chascun » sçait qu'il n'a eu aucuns biens patrimoniaux, son pere et son frere » estant morts insolvables dans la Conciergerie, après avoir fait ban- » queroute. Mais l'inclination qu'il a tousjours eue au larcin, luy » ayant fait entreprendre de voler jusques dans la garde-robe du Roy, » il fut, pour la reparation, condamné à estre pendu, ce qui n'a pas » esté executé, par la corruption des mauvais juges qui ont mieux » aimé le sauver pour de l'argent que de le faire executer. Les suppots » de ses desbausches, desbordemens, larcins, violences et persecutions » sont Petit, son honneste maquereau, qui est celuy qui recevoit tous » les pots de vin et pensions ; par le moyen de quoy, luy et Chabenat » son gendre eslevé dans les mesmes intrigues, ont acquis chascun » plus d'un million de livres de bien, quoyque, comme il est notoire, » ledit Petit fust auparavant procureur au Chastelet, à tort et sans » cause, et ledit Chabenat copiste au Conseil. » (P. 7 et 8.)

Un autre mazariniste affirme que la femme de Petit etoit la maîtresse de d'Esmery ; c'etoit apparemment une calomnie.

« Avant avril six cent quarante-neuf
» Faut leur dresser un gibet tout de neuf.
» C'est là le cas de toutes ces harpies,
» Qui de nos biens ont leurs bourses remplies ;
» Sans pardonner à l'infame mary
» De la Petit, garce de d'Esmery. »
(*Vers burlesques envoyez à M. Scarron, contre les Partisans.* 1649, p. 11.)

« D'Esmery, » dit encore le *Catalogue des Partisans,* « a fait rem- » bourser sur les fonds du Roy, plusieurs rentes sur les tailles de toute » nature, en faveur de cinq ou six femmes, ses bonnes amies, par des » moyens illicites. » (P. 10.)

La maison (ou l'hôtel) d'Esmery etoit située à l'extremité de la rue

Croix-des-Petits-Champs et des *Fossés-Montmartre,* et s'avançoit de la droite de cette derniere rue jusqu'au point où se trouve aujourd'hui la statue de Louis XIV, sur la *Place des Victoires.* Le surintendant Fouquet, le maréchal de Turenne et Charles Perrault y demeurèrent successivement ; puis le duc de la Feuillade le fit acheter par la ville de Paris qui ne tarda pas à le faire démolir pour disposer la *Place des Victoires.* (Voyez Brice, 1684, t. I, p. 86, et 1706, tom. I, p. 227. Voyez aussi le plan de Gomboust.)

II. — P. 25, note, lig. 1.

Le Roy dit : On m'avoit dit que ce coquin de Particelle y pretendoit.

Voici des couplets de 1649 qui rappellent ces rumeurs : c'est sur l'air de *Laissez paistre vos bestes :*

Quoyque ne soyez bestes,
Pauvres laboureurs et marchands,
On veut vous faire paistre
D'herbe parmy les champs.

Particelli, ce gros dragon,
Eust esté pendu dans Lyon,
Ce qui luy fit changer de nom.
Il s'enfuit de la ville
Pour se sauver en Avignon;
Les Juifs le retirerent
Comme leur compagnon.
(*Recueil general des Chansons mazarinistes,* 1649, p. 7.)

En voici d'autres encore :

Si pour paroistre homme de bien
Il faut rendre à chascun le sien,
Durant le saint temps où nous sommes,
Rendons la Reyne à son berceau,
Nostre cardinal à Sodôme
Et Particelli au bourreau.
(*Recueil Maurepas,* t. II, p. 341.)

A défaut des *Memoires de la Regence,* dans lesquels des Réaux devoit raconter « l'exil et le retour » de d'Esmery, voyez les *Memoires de Conrart,* deuxiesme partie, art. d'Esmery, p. 234. La disgrace du Surintendant avoit eu lieu peu de jours avant la fameuse arrestation de Broussel, en 1648 ; et Mme de Motteville l'a racontée avec une certaine complaisance. « Je jugeai (d'après une confidence de la Reyne), que ce gros pour-» ceau spirituel et vicieux, qui nous mesprisoit, parce que les gens » d'affaires ne consideroient que ceux qui avoient du credit près du » Ministre, que cet homme que le monde regardoit avec quelque en-» vie à cause de ses richesses et des delices de sa vie, alloit devenir un » objet de compassion, un exemple agreable de la vicissitude des cho-» ses de la vie. » (*Memoires,* t. II, p. 120). Il eut alors pour successeur le

maréchal de la Meilleraye, dont l'incapacité ne tarda pas à faire regretter les talens financiers de d'Esmery.

III. — P. 30, lig. 8.

Il fut pourtant jaloux de l'abbé Pellot, frere d'un beau-frere de Mme d'Esmery.

Claude le Camus, sœur de Mme d'Esmery, avoit epousé, en 1640, Claude Pelot, sieur de Port David, maître des Requêtes, intendant de Dauphiné, puis président au Parlement de Rouen. Elle mourut en 1668. « M. le Camus *le riche,* marie sa derniere fille à un nommé Pelot de » Lyon ; c'est un garçon de vingt-deux ans, qui prendra une charge de » conseiller au Parlement et qui a cinq cent mille livres de bien. » (*Lettre d'Arnauld à Barillon,* 1er *aout* 1640). Il ne faut pas confondre le Camus *le riche,* père de Mme d'Esmery, avec le Camus le notaire, père de MMmes le Coigneux, Gallant et Garnier.

IV. — P. 31, lig. 1re.

Il avoit fait venir Blondel, le ministre, pour l'instruire...

David Blondel, célèbre controversiste protestant, originaire de Chalons en Champagne, mort le 6 avril 1655 à soixante-quatre ans. Voyez l'excellent article de Bayle, dans le *Dictionnaire.* Bayle cependant n'admet pas ce qu'avoit dit Desmarets, un des adversaires de Blondel, d'une pension que le surintendant d'Esmery auroit payée à Blondel, pour l'encourager à faire son excellente réfutation de l'histoire de la papesse Jeanne. « Si, » dit Bayle, « on eust demandé à Desmarets » d'où il savoit que Demery faisoit pension à Blondel, il auroit paié » d'un ouy-dire. » Le passage de des Réaux justifie l'assertion de Desmarets, et explique les motifs de la pension.

V. — P. 31, lig. 5.

Prenant Toré pour Berthod le chastré.

Ce Berthod, de la musique de Louis XIV, eut un neveu nommé Saint-Helme, qui n'eut guères moins de réputation que lui. Scarron le cite, pour avoir fait le personnage de Pan, dans l'entrée d'un ballet dansé chez le maréchal de Gramont en février 1655.

Pan, la déité des boscages...
Fist des merveilles de sa voix...
C'est Saint-Helme de qui l'estime
Suit de près, ou bien peu s'en faut,
Celle de son oncle Berthod.

Berthod dont la voix angelique
Est de la royale musique
Toute la gloire et l'ornement.
Le feu Roy, qui si finement
Se connoissoit en melodie,
En fut charmé durant sa vie;
Mais son neveu ne voudroit pas
Pour un million de ducas
Troquer sa basse à sa voix claire;
Car chascun sçait ce qu'il doit faire,
Et je croirois bien qu'en ce troc
Il se rencontre quelque acroc.
(*Rec. des Epistres en vers burlesques*, p. 56.)

Loret, qui pourtant aimoit Berthod, a donné plusieurs fois à sourire en parlant de luy : par exemple à propos d'un service en musique chanté par Molinier, en mémoire de son pere, au mois de mai 1658. Après avoir loué les voix de Mlles Tourail, Moulinier, Hedouin :

Cette perle de nos amis,
Monsieur Berthod, doit estre mis
Au rang des susdites femelles;
Car, chantant doux et clair comme elles,
Certainement tout auditeur
Pense et croit de belle hauteur,
Entendant sa voix eclatante,
Que c'est une vierge qui chante.

On reparlera de cet *incommodé* dans l'*Historiette* de Bertaut, l'*incommode*.

VI. — P. 32, lig. 7.

Un jour que le comte Carle Broglio, Guitri et quelques autres...

Guy de Chaumont, marquis de Guitry, depuis Grand-maître de la Garde-robe. Le comte Carle Broglio, estoit un gentilhomme Piemontais, originaire de Quiers, entré au service de France, et nommé successivement capitaine, lieutenant-colonel, maréchal de camp et lieutenant général. Il fut gouverneur de Beffort, de la Bassée après la mort d'un de ses frères, puis enfin d'Avesnes. Du prince de Conty, il avoit acheté en 1660 la terre de Dormans en Champagne, que le Roy erigea en marquisat dix ans plus tard. Le comte Carle mourut en 1702, et fut enterré dans l'eglise de Dormans, sans laisser d'enfans mâles.

Son frère, François Marie Broglio, comte de Revel, etoit avant lui passé au service de France, après avoir vaillamment défendu Coni, contre les François. Devenu lieutenant genéral, il avoit promesse du bâton de maréchal de France, quand il fut tué devant Valence, sur le Pô, le 2 juillet 1656.

Son fils Victor Maurice, maréchal de France, mort à quatre-vingts ans le 4 août 1727, est l'auteur de MM. les duc et princes de Broglio d'aujourd'hui, dont le nom se lie à tant de grands et bons souvenirs littéraires et parlementaires.

VIII. — P. 36, lig. 8.

Il veut coucher avec Mme de Maintenon...

En 1657, date de ces lignes, le nom appartenoit à Marie le Clerc du Tremblay, fille du gouverneur de la Bastille, et nièce du père Joseph. Elle avoit en 1640, à l'âge de trente et un ans, epousé Charles-Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon, mort en 1656; elle ne mourut qu'en 1702 après quarante années de veuvage. Ce fut son fils qui vendit le marquisat de Maintenon à Françoise d'Aubigné, Mme Scarron. Au reste, on verra bientôt son *Historiette.*

IX. — P. 38, note.

Boileau pourroit bien trouver son Boileau.

Tous ces détails sur le petit Boileau sont d'un vif intérêt et d'une grande nouveauté. Ils nous montrent dans Giles le précurseur de Nicolas; malin, mordant, très-recherché dans le monde, précisément en raison des nombreux ennemis que ses epigrammes et ses satires lui avoient faits. Nous en avons dejà parlé. Ajoutons ici, que sa querelle avec Scarron est des plus amusantes. Dans le charmant *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, 1663 et années suivantes, Cologne P. du Marteau, p. 173, on trouve la *Lettre de Scarron* au surintendant Fouquet, et, par cette lettre, où le pauvre Scarron en voulant se venger se découvre avec assez d'imprudence, on peut aisément juger des torts respectifs. C'est là qu'il dit à Boileau, comme pour justifier des Réaux :

Avez-vous l'esprit égaré
De vous estimer du beau monde,
Pour un seul voyage à Thoré?

Giles Boileau répondit par une lettre adressée au chancelier Seguier, et les Portefeuilles de Conrart nous l'ont conservée. En voici un passage qui fera mieux entendre l'*Historiette* du président Thoré :

« Je n'ay point esté à Thoré avec M. l'abbé de Boisrobert, comme » dit Scarron; j'ay esté à Tanlay avec Mme la presidente de Thoré. Je » suis persuadé que vous connoissez assez le president de Thoré pour » savoir que ce ne fut pas sans me faire bien prier auparavant que je » m'embarquay à ce voyage. Il est vray que je trouvay dans ce pays

» M. l'abbé de Boisrobert, et il est tesmoing de l'accueil que l'on m'y fit. » C'est tout vous dire qu'après que nous eusmes passé un mois ensem- » ble, comme j'estois prest de m'en retourner avec luy, M. le President, » contre sa coustume, me retint à toute force. Je dis, Monseigneur, contre » sa coustume, car il faut luy rendre cet honneur que s'il ne reçoit peut- » estre pas de la meilleure grace du monde, il n'y a point d'homme en » rescompense qui congedie de meilleur cœur. Je ne revins point par » le coche ny par le messager, parce qu'il n'y en a point en ce pays-là, et » s'il y en eust eu, j'eusse peut-estre esté bien aise de prendre cette » voye... Je revins tout seul jusques à Sens sur les chevaux de M. le » President, et ce fut là qu'il m'eschut à la verité une assez mauvaise » monture qui me mena jusqu'à Montereau... Je vous avoüe, Monsei- » gneur, que toutes les fois que je songe à l'entrée que je fis dans cette » petite ville, il me prend envie d'en rire. » Boileau décrit plaisamment cette entrée dans une lettre dont il envoie la copie au Chancelier. (*Manuscrits de Conrart*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, recueil in-f°, x, 993.)

Plaçons ici, pour achever Giles Boileau, la Parodie de la fameuse scène de Cinna, faite pour répondre à la parodie des Stances du Cid : *Percé jusques au fond du cœur,* dont Chapelain eût bien voulu que Colbert se crût blessé. Le *Chapelain decoiffé* est de Giles Boileau ou de Furetiere. Mais, pour avoir cru que le *Menagiana*, en l'attribuant à *Boileau* (t. I, p. 145), avoit désigné Despréaux, les editeurs l'ont ensuite, et bien à tort, réuni aux *Œuvres* de celui-ci. La parodie de Cinna s'appelle : *Boisleau ou la Clemence de M. Colbert.*

Prends un siege, Boisleau, prens et sur toute chose...
Tu vois le jour, Boisleau, mais ceux dont tu le tiens
Furent gens de néant, sans honneurs et sans biens;
Ton ayeul (car enfin, malgré ta vaine gloire,
Tu ne sçaurois pousser plus avant ton histoire),
Ton ayeul, dis-je, fut un malheureux huissier
Qui pour tout bien avoit sa plume et son papier,
Et c'est en quoy desjà tu manques de cervelle
D'avoir traité d'*archer* l'auteur de la *Pucelle*...
Et lorsque tu pensois attaquer Chapelain,
Tu t'es frappé toy-mesme avec ta propre main.
Dans un autre mestier, mais non pas moins corsaire,
On a vu consumer tous les ans de ton pere;...
D'abord on le vit clerc du greffier de la Cour
Où certain president prit pour luy de l'amour,
Le fit, en peu de temps, commis de la premiere...
Le titre de greffier entra dans sa famille.
Enfin d'un procureur il espousa la fille...
Lorsque tu fus intrus dedans l'Academie,
On se plaignit à moy d'une telle infamie,...
Je calmay les esprits par meschantes raisons,
Je dis que tu faisois assez bien des chansons,
Qu'a Thoré tu devois bientôt faire un voyage,

Et qu'enfin un Boileau valoit bien un Menage...
Au mespris du public ta satyre m'immole,...
Et le *Percé* m'a peint d'une couleur si noire
Que toute ma faveur n'a pu sauver ma gloire...
Despréaux, qu'après tout j'estimois davantage,
T'a servy de complice en ce meschant ouvrage,
Le frere mesdisant autant et plus que toy
N'a pas craint de vômir son venin contre moy...
Apprens à te connoistre et descens en toy-mesme;
Tu vas chez la Thoré pour dire qu'elle t'aime,
Quelques chansons ont dit qu'elle reçoit tes vœux...
Mais en un triste etat ta misere est reduite,
Si la seule Thoré fait cas de ton merite...
Menage, sous ton nom, a fait voir quelque ouvrage;
Mais tu reconnus mal un si grand avantage.
Ce malheureux auteur qui te traitoit d'amy,
En te faisant auteur te fit son ennemy.
Contre Scarron depuis tu fis quelque epigramme,
Mais il estoit pour toy d'une trop haute gamme,
Il te fit en cinq vers pic, repic et capot,
Et monstra clairement que tu n'estois qu'un sot. Etc.
(Recueil msc. provenant de M. Alexis Monteil.)

X. — P. 38, lig. 2.

M. Laisné, conseiller de la Grand Chambre.

Ce conseiller est jugé plus sévèrement par l'auteur des notes remises à Fouquet, sur les membres du Parlement : « Esprit confus, faible, opi-» niastre, ne faisant gueres d'ouvertures aux affaires. N'est point du » tout interessé; n'a de biens que ce qui luy en fault pour vivre avec » honneur, comme il fault. S'applique aux lettres et particulierement à » la langue grecque, qu'il affecte par-dessus toutes autres estudes, et en » fait curieusement un recueil de livres. Est gouverné par M. de la Bre-» tesche, maistre des Requestes, qui a espousé sa niepce, et par Vezin, » secretaire du Roy, gendre de son clerc. »

Michel Particelli, comme le dit des Réaux, plus digne de foi qu'Amelot de la Houssaye, etoit fils d'un banquier de Lyon, originaire d'Italie. Sa postérité masculine finit avec le président Thoré. Pour Mme de Thoré, après la mort du Président, elle se remaria pour la troisième fois à Théophile de Catelan, sieur de Sablonieres, et capitaine des chasses du Louvre.

CLXXXII. — CLXXXIII.

DES BARREAUX

ET CHENAILLES.

(*Jacques Vallée sieur des Barreaux, conseiller au Parlement; né en* 1602; *mort* 9 *mai* 1673.)

Jacq. Vallée, Me des Requêtes en 1605.

Des Barreaux se nomme Valée et est filz d'un M. des Barreaux*, qui estoit intendant des Finances du temps d'Henry IVe. En sa jeunesse c'estoit un fort beau garçon; il avoit l'esprit vif, sçavoit assez de choses, et réussissoit à tout ce à quoy il se vouloit appliquer: mais ayant perdu trop tost son pere, il se mit à frequenter Theophile et d'autres desbauschez, qui luy gasterent l'esprit et luy firent faire mille saletez. C'est à luy que Theophile escrit dans ses lettres latines, où il y a, à la suscription: *Theophilus Vallæo suo.* On ne manqua pas de dire en ce temps-là que Theophile en estoit amoureux, et le reste.

Quelque temps après la mort de ce poete, en une desbausche où estoit le feu comte du Lude, des Barreaux se mit à criailler, car ça tousjours esté son defaut; le Comte luy dit en riant: « Oy! pour la veuve

» de Theophile, il me semble que vous faittes un peu » bien du bruit. »

On l'avoit fait conseiller*, mais ce mestier ne luy plaisoit guères, et il mit au feu l'unique procez qui luy fut distribué; car, comme il vit qu'il y avoit tant de griffonnages à deschiffrer, il prit tous les sacs et les brusla tous l'un après l'autre. Les parties estant venües pour sçavoir s'il les expedieroit bientost: « Cela » est fait, » leur dit-il; « ne pouvant lire vostre procez, » je l'ay bruslé. — Ah! nous sommes ruinées, » dirent-elles. — « Ne vous affligez pas tant; il ne s'agissoit » que de cent escus, les voylà, et je croy en estre » quitte à bon marché. » Depuis, il n'en voulut plus oüir parler, et disoit plaisamment que le Roy alloit plus souvent que luy au Palais. Il ne garda pas sa charge long-temps, car il fit tant de debtes qu'il la fallut vendre. Le 31 mai 1628.

Ce fut luy qui mit Marion à mal*. Il fut huict jours caché chez elle dans un meschant cabinet où l'on mettoit du bois: là, elle luy apportoit à manger, et la nuict il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison au faubourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Il appelloit ce lieu l'Isle de Chypre. Elle devint grosse trois ou quatre fois; mais elle se faisoit vuider. Une fois, elle s'en avisa trop tard, et quoyqu'elle eust prit assez de drogues pour tuer un Suisse[1], elle fit pour- Voy. l'*Histor.* de Marion de l'Orme.

[1] *Mots biffés :* S'il eust esté dans son corps.

tant un petit garçon qui se portoit le mieux du monde, et qui crioit le plus fort.

Hardi en propos.

Des Barreaux a tousjours esté impie ou libertin*, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut; car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant oüy un sermon de l'abbé de Bouzez*, il luy fit dire par Mme Saintot qu'il vouloit faire assault de religion contre luy. « Je le veux bien, » respondit l'Abbé, « à la premiere maladie qu'il aura. »

Je crois, pour Bourzeiz, de l'Ac. fr.

Il estoit insolent et yvroigne. A Venise, il alla lever la couverture d'une gondole, qui est un crime en ce pays de liberté; aussy fut-il bien battu. Il dit qu'il estoit conseiller de France, et ce fut en cette rencontre-là, à ce qu'on dit, que pour la premiere fois on dit en Italie : *O povera Francia, mal consigliata!* *

Voy. t. II, p. 416, note 2.

Son yvroignerie luy a fait courir mille perils et recevoir mille affronts. Un jour qu'il avoit bu, il vit un prestre qui, portant *corpus Domini*, avoit une calotte ; il s'approcha de luy et, au lieu de se mettre à genoux, il luy jeta sa calotte dans la boüe, et luy dit : « qu'il estoit bien insolent de se couvrir en presence » de son createur. » Le peuple s'esmut, et sans quelques personnes de consideration qui le firent sauver, ont l'eust lapidé.

En une desbausche, il dit quelque chose à Villequier, aujourd'huy le mareschal d'Aumont*, qui luy rompit une bouteille sur la teste, et luy donna mille coups de pié. Des Barreaux le jour mesme pria Bar-

Antoine d'Aumont, marq. de Villequier, puis duc et maréchal d'A.

douville, son amy, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, mais libertin [1], de faire un appel à Villequier. Bardouville, qui connoissoit le pelerin, luy promit tout ce qu'il voulut, et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver; le galant homme dormoit le plus tranquillement du monde, et depuis ne s'en est pas souvenu.

Il pouvoit avoir trente-cinq ans[2] quand il fit partie avec un nommé Picot*, et autres qui leur ressembloient, d'aller escumer toutes les delices de la France; c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu, dans la saison de ce qu'il produit de mêilleur. Balzac, qu'ils virent en passant, appella des Barreaux *le nouveau Bacchus*. Ils passerent à Montauban, et dans le temple de ceux de la Religion ils se mirent, un jour de presche, à chanter des chansons à boire au lieu de pseaumes. Ils ne pouvoient pas estre ivres, car c'estoit à huict heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jetter par les fenestres. Il a continué ces sortes de voyage assez long-temps.

Voy. plus loin, p. 52.

A un bal, à Paris, quelques années après*, il fut battu plus que partout ailleurs. Aux piez d'une dame, il disoit tout haut tout ce qui luy venoit dans l'esprit : il dit d'une fort grande fille que c'estoit la reyne Esther, et qu'il l'avoit veûe mille fois en des

26 janv. 1643.

[1] Saint-Hibar* dit, à la naissance du filz de Bardouville, qu'il luy falloit mettre des entraves quand on le baptizeroit, qu'autrement il regimberoit contre l'eau-benite.

Henry d'Escars, s^r de Saint-Ibal. Voy. t. II p. 96.

[2] 1642.

pieces de tapisserie. Dans cette belle humeur, il alla oster la perruque à un valet de chambre qui servoit de la limonade. Ce valet, qui faisoit le beau, se sentit si outragé de cet affront, qu'un quart d'heure après, ayant ouvert une porte couverte de la tapisserie, qui estoit justement derrière des Barreaux, il luy donna cinq ou six grands coups de baston, dont un le blessa à la teste, et puis se sauva, sans que personne le pust attraper, car il tira la porte sur luy. Le coup fut dangereux, et il pensa estre trepané.

L'esté suivant, il fut en grand danger d'estre assommé par des paysans en Touraine. Il estoit allé voir un de ses amys à la campagne, chez lequel il vint coucher deux Cordeliers. Il dit au maistre du logis qu'il vouloit faire l'athée, pour rire de ces bons peres; il n'eut pas grand'peine à cela, et dit tant de choses que les religieux dirent qu'ils ne logeroient point sous mesme toit que ce diable-là, et s'en allerent chercher giste chez le Curé. Les villageois en eurent le vent, et cette nuict-là, par malheur pour des Barreaux, les vignes ayant esté gelées, ils crurent que c'estoit ce meschant homme qui en estoit la cause, et se mirent à l'assieger dans la maison de leur seigneur mesme; ils s'y opiniastrerent si bien qu'on eut de la peine à faire sauver le galant homme, qu'ils poursuivirent assez long-temps.

De 1645 à 1657. Il y a plus de douze ans* qu'il est si descheû, que la pluspart du temps il ne dit plus que du galimatias; il criaille, mais c'est tout, et c'est rarement qu'il fait quelque impromptu suportable. Il joüe, il yvroi-

gne, mange si salement qu'on l'a veû cracher dans un plat, afin qu'on luy laissast manger tout seul ce qu'il y avoit; se fait vomir pour remanger tout de nouveau, et est plus libertin que jamais. Il dit qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il esperoit de sa mere. Cette femme estant morte, les beaux-freres de des Barreaux furent contraints de retenir ce bien et de luy donner seulement une pension, afin qu'il ne se pust ruiner entierement.

Il avoit un oncle paternel huguenot, nommé M. de Chenailles[1], qui mourut garçon et fit beaucoup d'a-

[1] C'est une terre.

CHENAILLES.

(*N... Vallée, sieur de Chenailles*).

Chenailles estoit un president des trezoriers de France de Paris. Cet homme faisoit le galant et le bel esprit; il escrivoit une fois à Mme des Loges: « Ah! qu'on est heureux quand on peut s'abbreuver des eaux » qui s'escoulent de vous, Madame! » Il avoit parlé devant de ses torrens d'eloquence. Dans une declaration d'amour, il disoit: « Ma plume » s'eschappe de moy, Madame, je ne la puis plus retenir; elle veut » vous escrire que, etc. »

A l'âge de soixante-six ans, il menoit une jeune fille du carrosse* au temple de Charenton, et Galant l'aisné, en voyant cela, dit: « Il faut que » jeunesse se passe. »

Peut-être pour : *en carrosse.*

Je fus une fois à Chenailles*, où il recevoit assez bien les gens. Le soir, il affectoit de faire la priere, sur-le-champ*. Il disoit quelquefois les meilleurs galimatias du monde, et je ne riois jamais tant qu'en priant Dieu.

Près Jargeau-sur-la Loire.

Sans livre, sans préparation.

Un jour de presche, qu'il avoit cette fille dans son carrosse, il mena Daillé, le ministre*. On chanta le seiziesme psaume*, et à la fin, au lieu de dire, *et en ta main*, il dit, en luy mettant la main sur la gorge :

Jean Daillé, né en 1594, mort 15 avril 1670.

Dans le carrosse.

Et en ton sein est et sera sans cesse
Le comble vray de joye et de liesse.

Le Ministre le chapitra d'une terrible façon.

vantages à des nepveux de la religion qu'il avoit, de sorte que des Barreaux et ses sœurs* n'eurent pas grand chose. Il en fut fort en colere, et disoit à ses sœurs : « Encore, pour vous autres, vous aurez le » plaisir de croire qu'il est damné ; mais moy, je ne » le sçaurois croire. » De ce qu'il en eut pourtant, il en achepta un benefice et ne s'en cachoit point.

Marie et Elisabeth.

Bien loing de s'amender en vieillissant, il fit une chanson où il y a :

Et, par ma raison, je butte
A devenir beste brute.

Il presche l'atheisme partout où il se trouve, et une fois il fut à Saint-Cloud chez la *du Ryer* * passer la sepmaine sainte, avec Miton *, grand joüeur, Potel[1] le conseiller au Chastelet, Raincys*, Moreau[2] et Picot[3], « pour faire, » disoit-il, « leur carnaval. »

Historiette.

Voy. t. II, p. 381.

Historiette.

[1] Il est revenu de cela.

[2] Il est mort trop tost pour nous avoir pu persuader qu'il en fust bien revenu*. C'estoient, la pluspart, jeunes gens qui vouloient faire les bons compagnons.

Voy. l'*Historiette de Ninon.*

[3] Picot mourut à peu près comme il avoit vescu : il tomba malade dans un village ; il fit venir le Curé, et luy dit qu'il ne vouloit point qu'on le tourmentast et qu'on luy criaillast aux oreilles, comme on fait à la pluspart des agonisans : le Curé en usa bien, et il luy donna par son testament trois cens livres ; mais comme il vit que le Curé, le croyant expedié ou peu s'en falloit, se mettoit à criailler comme on a de coustume, il le tira par le bras et luy dit : « Sçachez, galant homme, si » vous ne me tenez pas ce que vous m'avez promis, qu'il me reste en- » core assez de vie pour revoquer la donation. » Cela rendit le Curé plus sage, et l'Abbé expira assez en repos.

Pour des Barreaux, il a eu tout le loisir de chanter la palinodie ; il a bien fait le fat en mourant, comme il le faisoit quand il estoit malade.

COMMENTAIRE.

I. — P. 46, lig. 14.

C'est à luy que Theophile escrit dans ses lettres latines où il y a, à la suscription : Theophilus Vallæo suo.

Voyez les *Nouvelles œuvres de feu M. Theophile, composées d'excellentes lettres françoises et latines.* Paris, A. de Sommaville, 1641. Mairet en fut l'editeur. On y trouve une lettre latine de des Barreaux à Theophile et la reponse de celui-ci : plus, deux lettres françaises et six autres latines de Theophile à des Barreaux. Dans les lettres françaises, il le designe par *des B...* Il l'appelle en latin *Vallæus*, embarrassé peut-être de latiniser l'autre nom, comme a bien voulu nous le faire remarquer M. Boissonade. Ces *Nouvelles œuvres* sont devenues fort rares et n'ont eu qu'une seule edition.

II. — P. 47, lig. 15.

Il ne garda pas sa charge long-temps...

Un de ces arrangeurs d'anecdotes à l'usage de ceux qui ne savent rien de l'histoire, Vanel, dans les *Galanteries des Rois de France*, a rattaché la démission de des Barreaux aux prétendues vengeances du cardinal de Richelieu. Il raconte comment « le Cardinal vit pour la premiere » fois Marion, par l'entremise de Ninon *des Enclos*, son amie et sa » rivale en libertinage » (bien que personne ne parlât encore de Ninon, alors âgée de quinze ou seize ans). « Il voulut savoir si Cinq-Mars » en estoit aimé, et donna commission à Boisrobert de le decouvrir. » Cet abbé luy apprit que dans les complaisances de Marion de l'Orme » pour le favory du Roy, la vanité avoit plus de part que l'amour, et » que toute la tendresse de cette fille etoit pour des Barreaux, conseiller » au parlement, jeune homme bien fait de sa personne, d'un esprit vif » et d'une conversation enjouée, mais desbauché et impie au dernier » point. Le Cardinal fit proposer à des Barreaux par Boisrobert que s'il » vouloit luy ceder sa maistresse, et l'engager à repondre à sa bonne » volonté, on auroit tant de reconnoissance pour ce sacrifice, qu'on feroit » pour sa fortune tout ce qu'il pourroit desirer. Boisrobert s'acquitta » de sa commission avec beaucoup d'adresse, mais des Barreaux ne » repondit à cette ouverture qu'en plaisantant, et feignant toujours de » croire le Cardinal incapable d'une telle foiblesse. Ce ministre en fut

» si irrité qu'il persecuta des Barreaux tant qu'il vescut, et l'obligea » à se defaire de sa charge et à sortir du royaume. » (*Galanteries des Rois de France*, 1694. Tom. II, p. 165.)

III. — P. 47, lig. 18.

Ce fut luy qui mit Marion à mal.

On trouve dans les *Muses illustres de MM. Malherbe, Theophile, etc.* Paris, Chamhoudry, 1658, p. 215, une pièce intitulée : *Les amours de Pyraemon et de la belle Venerille,* par Marcassus. Cette pièce, adressée *à M. des Barreaux,* est le récit des amours de celui-ci avec Marion de l'Orme. J'en citerai ce qui peut eclairer ou justifier les deux *Historiettes de des Barreaux et de Marion de l'Orme.* Suivant Marcassus, Venerille avoit d'abord eté destinée par ses aveugles parens à la vie religieuse :

Venerille, beauté que la faveur celeste
Voua, dez son enfance, au saint culte de Veste,
Et Pyraemon, l'honneur des plus chers nourrissons,
A qui Phœbus apprit ses plus belles chansons.
Venerille, beauté dont la tresse flottante
Ravit d'aise et d'amour le Zephir qui l'evente,
Et dont les noirs chaisnons traisnans à longs replis
Couvrent un sein plus blanc que la neige et le lys;
Venerille, beauté que le flambeau du monde
Ne voyoit qu'avec honte en se levant de l'onde,
Et qui dans la douceur d'une profonde paix
Gardoit le feu sacré qui ne s'esteint jamais.

Pyraemon, ce berger dont la bonne fortune
Ne se rendit jamais qu'à peu d'autres commune,
Ce bienheureux berger que Venus et l'Amour
Rendirent autrefois l'arbitre de leur cour...

En la fleur de ses ans, la belle Venerille,
Dans une gaye humeur et paisible et tranquille,
Sans jamais s'ennuyer passoit les jours entiers
A construire d'ozier de merveilleux panniers,...
Quand par l'heureux effet d'une douce surprise,
Tous deux en mesme temps perdirent leur franchise.
La bergere ayant vu trois fois son Pyraemon
Animer ses pipeaux du vent de son poulmon,
Et trois fois le berger ayant vu la bergere
Ardente à son travail sur la verte fougere.

La bergere, amoureuse en ses plus jeunes ans,
Occupe à la garder le soin de ses parents;
Mais les soins assidus qui veillent à sa garde
Ne peuvent destourner le sort qui la regarde.

D'abord ils se cherchèrent, ils se rencontrent dans les eglises :

Les Temples à leurs feux sont un puissant azyle
Où l'amour aux humains se rend moins difficile...

Mais enfin le père de Venerille vint à mourir :

Le pere de la belle en ses plus foibles jours
De soixante saisons avoit fourny le cours,
Quand avec tous les maux dont la fievre est suivie
Le trespas attaqua sa languissante vie.

Pyraemon qui d'abord avoit craint que cette mort ne lui ôtât la présence de sa maîtresse, bientôt

Vit un argus esteint en la mort de son pere,
Et n'apprehenda plus la garde de sa mere.

Les amans, en effet, depuis ce temps assez mal observés, furent bientôt d'accord. Marcassus s'etend sur les préliminaires plus que la verité historique ne l'exigeoit; il raconte avec assez d'agrément, un episode de ces premières galanteries :

Un jour qu'au bord d'un bois le sommeil gracieux
De l'aimable bergere avoit fermé les yeux,
De fortune une puce insolente et folastre
Sautoit à petits bonds sur sa gorge d'albastre,
Après avoir partout picqué le marbre mol
Dont la nature amie a formé son beau col.

Sitost que Pyraemon apperçoit la cruelle
Sauter impunement sur le sein de la belle,
D'une subtile main il la suit, il la prend,
L'enferme dans un gland de cristal transparent;
Luy-mesme qui l'a prise, à peine ose-t-il croire
Qu'on en ayt jamais veû de si grosse et si noire.

Il donne cette boule de cristal à sa maîtresse qui de son côté lui envoie d'autres agréables présens. Tout alla bien pour Pyraemon jusqu'au moment où le jeune et bel Acon, ce courtisan vanté, s'eprit d'amour pour Venerille, et Venerille fut infidèle. Mais la fortune se chargea de venger Pyraemon :

Acon, ce jeune Acon, qu'elle avoit autrefois
Elevé fierement jusqu'au trosne des Rois,
Les delices, les soins et l'amour de son maistre,
Qu'elle mesme avoit fait tout ce qu'il pouvoit estre..
Descheû de sa grandeur, sous un sort inhumain
Vit borner ses beaux jours par une infame main.

Après cette adventure execrable et funeste,
Cette aimable beauté, cette beauté celeste,
Esprouvant cent rigueurs du sort capricieux,
Ne joüit pas longtemps de la clarté des cieux.
Aux decrets de la Parque elle fut exposée,
Et tu portas ailleurs ta flamme mesprisée.
Elle ne sent plus rien, et tu sens desormais
Les solides douceurs d'une profonde paix.

Aucun triste accident n'estonne ton courage.
Du tonnerre grondant tu mesprises la rage,
Content de ton destin, tu goustes les plaisirs
Que le temps devorant derobe à nos desirs.
De mets les plus esquis ta table est toujours pleine,
Les vins delicieux font l'objet de ta peine.
Le Dieu qui les produit t'appelle à ses repas,
Tu presides partout à ses plus doux esbats,
Et couronné de pampre, assis à sa main gauche,
Tu parois, après luy, le roy de la desbausche.
Ou, par des entretiens aux grands esprits permis,
Tu fais voir la nature à tes meilleurs amis,
Decouvres des secrets connus à peu de monde,
Et penetrant les airs, le feu, la terre et l'onde,
Tu ne rencontres rien dans ce vaste univers
Dont tu ne fasses voir les miracles divers...
Ou, quittant ces discours, ton humeur peu severe,
Au milieu de la joye et de la bonne chere,
Te porte à nous chanter, pour plaire à nos souhaits,
D'un ton doux et hardy les beaux vers que tu fais.
Et sans te tourmenter des changemens du monde,
Tu permets que le jour se couche au sein de l'onde,
Sans que l'obscurité qui le presse et le suit
S'oppose au doux repos que tu prens dans la nuict.

IV. — P. 48, lig. 30.

Des Barreaux le jour mesme pria Bardouville, son amy, gentilhomme de Normandie, de faire un appel à Villequier.

Ce Bardouville est désigné par un ancien possesseur du *Confiteor de Monsieur le Chancellier, au temps de Pasques* (voy. l'*Histor.* du Chancelier Seguier, tom. III, p. 395), comme auteur de cette Mazarinade. On lit aussi dans le *Valesiana*, Amsterdam 1694, de précieux détails sur les deux amis : « J'ay vu etant jeune, » dit Hadrien de Valois, « MM. des Barreaux et Bardouville grands camarades. Ils etoient des » disciples de Theophile. On chantoit dans Paris un vaudeville sur » eux qui commençoit ainsi :

» Des Barreaux,
» Bardouville,
» Par la ville
» Disent mots nouveaux.

» M. Bardouville etoit un gentilhomme fort bien fait et très brave » de sa personne. Il se battoit souvent en duel. Un jour, s'etant battu » contre M..... et l'aïant tué, il fut pris et condamné à avoir la teste » tranchée. Pour ce qui est de M. des Barreaux, après avoir bien fait » parler de lui et voïant qu'il venoit un peu sur l'âge, il se mit dans » la devotion. Quelque medisant qui croyoit que ce ne fût pas un pur

» motif de pieté qui l'eût porté à changer de vie, fit alors cette epi-
» gramme sur lui :

» Des Barreaux, ce vieux desbauché,
» Affecte une réforme austère;
» Il ne s'est pourtant retranché
» Que ce qu'il ne sçauroit plus faire. »
(P. 31.)

V. — P. 49, lig. 12.

Balzac, qu'ils virent en passant.....

Une lettre que Balzac ecrivit à des Barreaux, quelque temps après son voyage à Balzac, et qui est datée du 12 octobre 1641, prouve que l'excursion epicurienne de la troupe joyeuse avoit commencé plus tôt que 1642, comme des Réaux croyoit s'en souvenir; et si des Barreaux avoit en 1641 environ trente-cinq ans, il en faudroit conclure qu'il n'etoit pas né en 1602, comme Bayle l'a ecrit, d'après un mémoire evidemment fourni par la famille, mais vers 1606. Cette lettre de Balzac est la 26e de la seconde partie des *Lettres choisies.* Amsterdam, 1656, p. 293.

Le maître de la mûsique du Roi s'appeloit en ce temps-là Picot, comme on le voit dans les *Memoires de Montchal,* tom. II, p. 157. Etoit-ce l'ami de des Barreaux ?

VI. — P. 49, lig. 22.

A un bal à Paris, quelques années après.

Henry Arnauld a fait le même récit, et le surlendemain de l'aventure; nouvelle preuve de l'exactitude de des Réaux: le nombre est petit de ceux qui n'ajoutent rien en pareille matière, à quinze ans de distance.
« Des Barreaux estant hier à un bal, chez M. Biet*, le conseiller, il
» jeta par terre le chapeau et la perruque d'un vallet de la maison
» qui lui avoit fait une sotte response. Ce vallet alla querir un baston,
» et ayant pris son temps que des Barreaux estoit près de la porte,
» parlant à une dame, il luy en donna un fort grand coup sur la teste,
» duquel il est fort blessé, et se sauva. » (Lettre du 28 janvier 1643.)

François Biet, reçu conseiller en 1630.

VII. — P. 50, lig. 30.

Il joue, il yvroigne...

Des Barreaux affectoit surtout une grande horreur de l'eau. L'auteur

de l'*Enfer burlesque ou le sixième livre de l'Enéide*, in-4°, Paris, 1649, traduit ainsi le :

Inventaque flumina monstrat :

Quelques uns questent dans la plaine
Pour descouvrir quelque fontaine,
J'entens ou fontaine ou ruisseau ;
Car pourveû que ce soit de l'eau,
Ils se la monstrent tous par signe
Comme estant un bonheur insigne,
Et tesmoignent par leurs clameurs
Que des Barreaux n'est pas des leurs,
Luy, qui prend pour mauvais augure
Quand il rencontre de l'eau pure.
(P. 1.)

VIII. — P. 51, lig. 7.

Cette femme (la mere de des Barreaux) *estant morte, les beaux-freres de des Barreaux furent contraints de retenir ce bien...*

Jacques Vallée, maître des Requêtes et père de des Barreaux, avoit epousé Barbe Dolu, fille d'un président de la chambre des Comptes. Bayle auroit dû modifier un peu les notes qu'il avoit reçues de la famille Vallée, dans ce qu'elles marquoient de la *très*-noble famille des Vallée, et du grand crédit du père et de l'aïeul auprès de Henry III et Henry IV. L'opulence etoît entrée chèz eux par cet aïeul, trésorier de France à Orléans.

Les deux sœurs de des Barreaux, Marie et Elizabeth, avoient epousé : la première, Pierre Viole, sieur de Cheron, président aux Enquêtes ; la seconde, Jacques Favier, sieur du Boulay, maître des Requêtes.

Chenailles dont une note de des Réaux va nous donner l'Historiette, etoit le frère puîné de Jacques Vallée, père de des Barreaux ; le troisième frère, Hector Vallée, sieur de Merouville, eut deux enfans de Suzanne Bigot, tante de Mme de Gondran. (*Histor.*) Le fils, Claude Vallée, sieur de Merouville, prit, aussitôt la mort de l'oncle qui l'avoit avantagé, le nom de Chenailles ; la fille, Anne Vallée, fut mariée en 1645, à Aimé marquis de la Barre-Chivré. On en dira quelque chose dans l'historiette des *Amours de l'Auteur*.

C'est ce deuxième M. de Chenaille, ou peut-être même son fils dont un sonnet conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de M. de Monmerqué, nous transmet obscurément la mésaventure. Je suppose qu'ayant eté surpris en bonne fortune déguisé en fille, il avoit eté renvoyé de la plainte portée contre lui :

Je l'ay dit et le dis encore de nouveau,
Non, je ne voudrois pas pour la meilleure maille
Qu'on eust plus maltraitté l'innocent de Chenaille,
Que d'en avoir fouillé la robe pour la peau.

Pour l'avoir manqué belle, il n'en est pas moins beau,
Le temps fera changer de face à sa médaille,
C'est un bonnet pour tout qu'il perd à la bataille,
Pour s'estre osé frotter contre un plus fin chapeau.

Mais il falloit, dit-on, par arrest equitable
Absoudre l'innocent ou punir le coupable;
C'est ainsy qu'on a fait, s'il est bien entendu :

Encor qu'il fust sans crime, il n'estoit pas sans blâme,
L'on a justifié l'innocence de l'ame,
Et traité son esprit comme s'il l'eust perdu.

IX. — P. 51, note, lig. 6.

Quand on peut s'abbreuver des eaux qui s'escoulent de vous, Madame.

« Ce passage, » nous ecrit M. de Monmerqué, « me fait souvenir de » Mme de Julienne, veuve de ce M. de Julienne qui avoit une si belle » collection de tableaux. Elle etoit bonne et charitable, et dans sa » vieillesse, temps où je l'ai connue, elle donnoit beaucoup aux » pauvres. Elle envoya une fois une petite somme d'argent à un eccléiastique des Minimes de la place Royale, et il y avoit dans le billet » qui accompagnoit l'œuvre-pie, et je l'ai lu : *Qu'est ce petit ruisseau,* » *Monsieur l'Abbé, dans la rivière de vos besoins ?* »

X. — P. 52, lig. 13.

Il fut à Saint-Cloud, chez la du Ryer... *avec Miton, grand joüeur... Raincys, Moreau...*

La du Ryer, fameuse cabaretiere, et Raincys auront leur historiette; on parlera de Moreau dans l'historiette de Ninon.

L'epithète de grand joueur, donnée à Miton, est suffisamment justifiée par ce passage de Loret :

Celuy dont parler nous allons,
De la famille des Bourlons,
Homme d'humeur sage et discrette,
Et surnommé *Courtemanchette,*
Homme d'honneur et de bon sens,
De Paris et non pas de Sens,
Dont l'ame estoit candide et ronde,
Un des plus beaux joueurs du monde,

Et connu pour tel à la Cour,
Se laissa mourir l'autre jour.
Regreté de gens d'importance,
Cordons bleus, ducs et pairs de France,
Et de tous les prudes barbons
Qui dans le jeu, loyaux et bons,
Honnestes gens, irreprochables,
Froids, moderés et raisonnables,
Sont, dans le malheur ou bonheur,
Vrais joueurs de bien et d'honneur.
Bourlon estoit de cette bande,
Je ne sçay si petite ou grande,
Car pour des joueurs francs et nets
Qui ne trichent point les benets,
Toujours egaux, toujours sinceres,
Je ne croy pas qu'il en soit gueres.

Le defunt aloit, ce dit-on,
Tous les jours chez le sieur Miton,
Homme qui de bon sens abonde,
Qui sçait tout-à-fait bien son monde,
Et chez qui le long de l'hyver
On voit à toute heure arriver,
Non pas des gredins et des rustres,
Mais tout plein de joueurs illustres...
Lecteur, si l'article present
Ne te semble pas trop plaisant,
De grace je te prie excuse
La tendresse que notre muse
A pour ce joueur aujourd'huy!
Je suis un joueur comme luy.

(Lettre du 11 décemb. 1660.)

XI. — P. 52, note, lig. 15.

Pour des Barreaux... il a bien fait le fat en mourant, comme il le faisoit quand il estoit malade.

Des Barreaux mourut en 1673; la note est donc postérieure à cette mort, et par conséquent elle est une des dernières que notre auteur ait ajoutées à son manuscrit de 1657. On peut voir par là qu'il etoit encore dans les sentimens d'indifférence religieuse qu'il devoit abjurer un peu plus tard.

Tout porte à croire que le fameux sonnet de des Barreaux :

Grand Dieu tes jugemens sont remplis d'equité...

ne fut pas ecrit dans sa vieillesse, mais bien dans la grande maladie qu'il avoit faite, jeune encore, et dont des Réaux a parlé. Il y a parmi les *Lettres nouvelles de feu Boursault*, 1709, t. I, p. 23, une lettre que Boursault lui avoit adressée dans un temps où il se portoit bien, pour l'engager à se mieux conduire. Il lui rappelle le *sonnet*, il lui reproche à cette occasion

l'inconséquence de son libertinage. Quand on objecteroit que Boursault a pu faire cette lettre, d'imagination et longtemps après la mort de celui auquel elle est adressée, il n'en faudroit rien conclure pour la date du sonnet, car Boursault, qui avoit toujours eté lié avec des Barreaux, n'auroit pas, de gaieté de cœur, commis un tel anachronisme. D'après ce qu'on y trouve, on peut juger combien Voltaire a tort de ne pas vouloir absolument, et cela dans vingt endroits de ses œuvres, que des Barreaux ait eu la *foiblesse* de composer le sonnet, « assez médiocre » qu'on lui attribuoit. « Il est très-faux que le sonnet soit de des » Barreaux, il etoit très fâché qu'on le luy imputât. Il est de l'abbé de » Lavau, qui etoit alors jeune et inconsidéré ; *j'en ai vu* la preuve dans » une lettre de Lavau à l'abbé Servien. » (*Siècle de Louis XIV*, dernières editions.)

Voltaire eût bien fait de nous permettre de juger de la force de cette preuve, en citant les paroles mêmes de son abbé de Lavau. La lettre disoit-elle aussi que des Barreaux etoit très-fâché qu'on lui attribuât cet admirable sonnet ? En tous cas, l'assertion de Voltaire ne peut subsister en présence du temoignage de Boursault et de tous les contemporains du pauvre des Barreaux.

La date de sa mort est loin d'être certaine : Voltaire, qui l'appelle Jacques *de la* Vallée, la place en 1673 ; d'autres le 9 mai 1673 ; Bayle, en 1674. Guy-Patin l'annonce à la date du 28 mai 1666 ; mais sur un bruit qui put se démentir, ou par une de ces fautes d'impression trop communes dans l'edition de ses Lettres : « On me vient dire » que le desbauché M. des Barreaux est mort. Belle ame devant Dieu, » s'il y croyoit ! au moins il parloit bien comme un homme qui n'a » guères de foy pour les affaires de l'autre monde ; mais il a bien infecté » de pauvres jeunes gens de son libertinage. On dit qu'il en avoit quel- » que grain avant d'aller en Italie ; mais à son retour, il estoit achevé. » Un rieur disoit que la trop grande conversation des moines l'avoit » gasté. »

Le 18 juin, Guy-Patin ecrit encore : « On ne dit plus rien de M. des » Barreaux. Je ne sçay où il est à present, si ce n'est trois piés en » terre. » (C'est ainsi qu'il faudroit lire.) « Il a vescu de la secte de Cre- » monin* : Point de soin de leur ame et gueres de leur corps. Il n'a pas » laissé de corrompre les esprits de beaucoup de jeunes gens qui se » sont laissez infatuer à ce libertin. »

Cesar Cremonin, profess. de phil., mort en 1630.

CLXXXIV.

MARION DE L'ORME.

(*Marie de Lou, demoiselle de l'Orme, née vers* 1611 ; *morte en juin* 1650.)

Marion de l'Orme estoit fille d'un homme qui avoit du bien, et si elle eust voulu se marier, elle eust eu vingt-cinq mille escus en mariage; mais elle ne le voulut pas. C'estoit une belle personne, d'une grande mine et qui faisoit tout de bonne grace ; elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit bien et joüoit bien du theorbe. Le nez luy rougissoit quelquefois, et pour cela elle se tenoit des matinées entieres les piez dans l'eau. Elle estoit magnifique et despensiere, et naturellement lascive. Elle avoüoit qu'elle avoit eu inclinaison pour sept ou huict hommes, et non davantage : des Barreaux fut le premier; Rouville après, il n'est pas pourtant trop beau : ce fut pour elle qu'il se battit contre la Ferté-Senneterre ; Miossens*, à qui elle escrivit par une fantaisie qui luy prit de coucher avec luy ; Arnaut; Monsieur le Grand, M. de Chastillon, et M. de Brissac.

Depuis le maréchal d'Albret.

Elle disoit que le cardinal de Richelieu luy avoit donné une fois un jonc de soixante pistolles qui ve-

noit de Mme d'Aiguillon. « Je regardois cela, » disoit-elle, « comme un trophée. » Elle y fut, desguisée en page[1].

Le petit Quillet *, qui estoit fort famillier avec elle, dit que c'estoit le plus beau corps qu'on pust voir[2]. Voy. t. I, p. 391; et t. II, p. 136.

Elle avoit trente-neuf ans quand elle est morte, cependant elle estoit aussy belle que jamais. Sans les frequentes grossesses qu'elle a eües, elle eust esté belle jusqu'à soixante ans. Elle concevoit facilement, car elle estoit lascive, comme j'ay dit. Elle prit, un peu avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine pour se faire vuider *, et ce fut ce qui la tua. On luy trouva pour plus de vingt mille escus de hardes; jamais gants ne luy duroient que trois heures. Elle ne prenoit point d'argent, rien que des nippes. Le plus souvent on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent.

Avorter.

Sa grande despense et le desordre des affaires de sa famille l'obligerent à mettre en gage le collier que d'Esmery luy avoit donné. Elle disoit de ce gros homme qu'il estoit d'agréable entretien, qu'il estoit propre, et qu'il faisoit bien la chosette. Il luy fit faire quelques affaires[3], mais il ne fit rien pour ses freres.

Housset, trezorier des parties casuelles, aujour-

[1] Elle estoit un peu jalouse de Ninon.

[2] Il luy a baisé cent fois ce que vous sçavez, mais c'estoit tout. Il luy disoit : « Comme il vous vient des visions en desbausche de manger des » ordures, de mesme il vous pourra venir quelque envie en ma faveur. » C'est un vilain petit homme couperosé.

[3] Et ce collier ne fut pas donné tout franc; ce fut en quelque façon comme cela.

d'huy intendant des Finances, retira ce collier, puis il le retint ; il estoit amoureux d'elle, mais il n'osoit en faire la despense.

En train de...

Le premier president de la Cour des aydes, Amelot, estoit après à * traitter, quand elle mourut. Un peu auparavant, la Ferté-Senneterre, alors mareschal de France, se prevalant de la necessité où elle estoit, pensa l'emmener en Lorraine ; mais on luy conseilla de s'en garder bien, car il l'eust mise dans un serail[1].

Henry de Lou, baron de B., né à Paris en juillet 1620.

Lorsqu'elle fut solliciter le feu president de Mesme pour faire sortir son frere Baye*[2] de prison, où il avoit esté mis pour debtes, il luy dit : « Eh ! Mademoiselle, se peut-il que j'aye vescu jusqu'à cette » heure sans vous avoir veûe ? » Il la conduisit jusques à la porte de la rue, la mit en carrosse, et fit son affaire dez le jour mesme. Regardez ce que c'est ! Une autre, en faisant ce qu'elle faisoit, auroit deshonoré sa famille ; cependant comme on vivoit avec elle avec respect ! Dez qu'elle a esté morte on a laissé là tous ses parens, et on en faisoit quelque cas pour l'amour d'elle. Elle les desfrayoit quasy tous.

A son confesseur.

Elle se confessa dix fois dans la maladie dont elle est morte, quoyqu'elle n'ayt esté malade que deux ou trois jours : elle avoit tousjours quelque chose de nouveau à dire *. On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lict, avec une couronne de pu-

Le fils de Duret de Chevry. *Voy.* t. I, p. 426.

[1] Chevry* estoit tousjours son pis-aller, quand elle n'avoit personne.
[2] Nom d'une terre du pere.

celle. Enfin, le curé de Saint-Gervais dit que cela estoit ridicule.

Elle avoit trois sœurs[1]. Mme de la Montagne, qui estoit l'aisnée, estoit si sotte que de dire comme on dit proverbialement : « Si nous sommes pauvres, » nous avons l'honneur. » Cependant M. de Moret* se pensa rompre une fois le cou, en montant avec une eschelle de corde à une troisiesme chambre*, où elle luy avoit donné rendez-vous. Son autre aisnée fut mariée à Maugerou, qui a quelque charge à l'Artillerie[2], et qui logeoit à l'Arsenal. Le Grand-maistre, aujourd'huy le mareschal de la Meilleraye, durant son veuvage, en devint amoureux. On dit que luy ayant presté des pendants d'oreille de diamants, le lendemain comme elle les luy vouloit rendre, il la pria de les garder, et après la pressa de telle sorte que, n'en pouvant rien obtenir, il luy donna un soufflet, en luy reprochant que son argent estoit aussy bon que celuy du duc de Retz[3] : on avoit mesdit de cetuy-cy. Le Grand-maistre ne se contenta pas de cela ; il chassa le mary de l'Arsenal et a nuy à toute la famille en toute chose.

Voy. t. I, p. 187.

Un troisième étage.

[1] Toutes bien faittes. La cadette estoit fille et le sera tousjours, à la mode de sa sœur ; elle est gastée de petite verolle ; mais elle ne laisse pas d'estre bonne robe.

[2] Tresorier de l'Artillerie.

[3] L'aisné du Cardinal.

COMMENTAIRE.

I. — P. 62, lig. 4.

Marion de l'Orme estoit fille d'un homme qui avoit du bien.

Son père, qui se nommoit Jean de Lou sieur de l'Orme, avoit eté président des trésoriers de France en Champagne. Il etoit propriétaire de Baye, une des quatre baronnies du comté de Chalons ; il avoit epousé Marie Chastelain, et il mourut à l'âge de soixante ans, comme nous l'apprend Marcassus, dans ses *Amours de Piraemon et Venerille,* cités à l'Historiette précédente. Le château de Baye (prononcez Bâille), situé près de Champaubert en Champagne, est un edifice du XIIe siècle, dont on distingue encore aujourd'hui de loin les tours, et dont les jardins avoient une grande réputation de beauté. Marion de l'Orme y fut elevée, et durant sa grande vogue qui, comme on verra, donnoit d'assez hautes espérances à sa famille, elle revint plus d'une fois à Baye et y fit d'assez longs séjours. Voilà ce que tous les biographes de cette courtisane célèbre ont ignoré. On a dit qu'elle etoit née en 1606, de Jacques Grappin et de Leonore Jacquot, à Balheran, près de Giez en Franche-Comté ; d'autres ont fait retentir dernièrement une prétendue découverte d'actes de baptême et d'inhumation qui restitueroient à la ville d'Orléans l'honneur de l'avoir vue naître, sinon mourir ; on a contesté la date véritable de sa mort : enfin l'on a eté jusqu'à fabriquer un récit d'après lequel elle seroit morte le 5 janvier 1741, seulement âgée de cent trente-cinq ans ; bel âge de courtisane en vérité ! Le comte Joseph d'Estourmel a même encore assez récemment raconté, dans ses charmans *Souvenirs de France et d'Italie*, Paris, 1848, p. 275, une conversation de M. Denon, dans laquelle cet antiquaire juroit sa *parole d'honneur* qu'il avoit vu, de ses propres yeux vu Marion de l'Orme âgée d'environ cent quarante ans, et tressaillant encore aux noms de Richelieu, Buckingham et Cinq-Mars. Ce seroit un riant sujet d'espérance pour les vieillards qu'un tel exemple de longévité, bien constaté. Mais, en dépit des certificats, des actes d'entrée et de sortie des hôpitaux, la belle Marion, née vers 1611, mourut en 1650 ; elle ne s'appelloit pas Grappin, elle n'etoit originaire d'Orléans, ni de Franche-Comté. J'en ai regret pour les dames d'Orléans, pour les Comtois, et pour MM. Grappin.

M. le baron de Baye d'aujourd'hui, ancien membre de la loyale chambre des Députés de 1816 et homme de beaucoup d'esprit, n'a rien non plus de commun avec les ancêtres de Marion, qui paroît être née à Chalons en Champagne, et qui mourut certainement à Paris, sur la paroisse de Saint-Gervais ou de Saint-Paul.

II. — P. 62, lig. 13.

Elle avoüoit qu'elle avoit eu de l'inclination pour... des Barreaux, Rouville... Arnaut, Monsieur le Grand, M. de Chastillon et M. de Brissac.

Pour *des Barreaux* voyez l'*Historiette* précédente. — François marquis de *Rouville* et beau-frère de Bussy-Rabutin, etoit un hardi joueur. Loret raconte qu'il fut deux fois arrêté par des filous :

L'autre soir le brave Rouville
Allant assez tard par la ville,
Son carrosse fut arresté,
Et son manteau fut emporté.
(*La Muse historique*, 5 novembre 1650.)

Dimanche, j'oubliay d'escrire
Une histoire qu'on me vint dire :
Sçavoir que neuf ou dix pendars...
Rencontrant M. de Rouville,
Il faillit d'en estre tué,
Près la fontaine Maubué.
Et la cause et raison fut pour ce
Qu'il n'avoit montre, anneau ni bourse.
Ce n'est pas qu'il n'ait des moulins,
Des bois et des prés et des vins,
Des maisons et de bonnes fermes
Dont il est payé tous les termes;
Mais c'est qu'il est très-diligent
De disperser son bel argent.
Ce bon seigneur ne connoist mie
Mademoiselle Economie,
Ouy bien dame Profusion;
Aimant mieux, par complexion,
Vertu, ce me semble, assez rare,
Estre incommodé qu'estre avare.
Certes les escus sont bons, mais
Les genéreux n'en ont jamais.
Or est-il qu'il est de ce nombre,
Et qu'il met peu d'argent à l'ombre.
Mais revenons à nos filous :
Ces gens, affamez comme loups,
Ne trouvant rien dans les pochettes,
Luy prirent ses belles manchettes,
Ses gans, son rabat, son chapeau,
Mais ils respectèrent sa peau;
Croyant qu'en quelqu'autre rencontre,
Il auroit or, argent ou montre.
(*Ibid.*, 29 septembre 1652.)

La branche aînée de cette ancienne maison de Normandie s'eteignit dans notre François marquis de Rouville. La branche cadette doit encore exister dans la postérité d'Hercule Louis, qui releva le titre de

marquis de Rouville après la mort de François son parent. Leur premier nom etoit Gougeul.

Pour *Arnaut*, le mestre de camp, voyez tom. III, p. 92; et pour Monsieur le Grand, tom. II, p. 252. Les habitudes du duc de *Brissac* avec Marion sont mieux constatées, dans les *Memoires du chevalier de Gramont*, que celles de ce chevalier lui-même; car il ne faut croire à l'exactitude des récits d'Hamilton que sous benéfice d'inventaire. On y trouve (p. 250, edition de 1713) un plaisant récit de la façon dont le Chevalier s'y prit pour déranger à son profit un rendez-vous donné à Brissac par Marion, « sous les arcades de la place Royale, » où demeuroit la belle. M. Victor Hugo a su tirer parti de cette aventure dans le drame de *Marion de l'Orme*. Hamilton désigne le rival econduit de Gramont sous le nom de *duc de Brissac;* mais Louis de Cossé-Brissac, l'amant de Marion, n'eut le titre de duc qu'en 1651, après la mort de son père, celui qui disoit si bien, « c'est un honnête homme de *renette*. » (Voy. tom. I, p. 491.) La pauvre Marion etoit morte alors depuis un an.

Chastillon est Gaspard de Coligny duc de Chastillon, que Ninon enleva plus tard à Marion, et qui oublia cette dernière pour enlever Mlle de Montmorency Boutteville, la belle et fameuse duchesse de Chastillon.

D'Esmery, le surintendant, qui grossira tout à l'heure la liste des amans de Marion, fut un des derniers. Dans l'*Ambassade burlesque des Filles de joye au Cardinal*, mazarinade de 1649, on lit :

> Par les discours chez nous tenuz,
> Par nos virginitez perduz,
> Par la maistresse d'Hemery,
> Laquelle est de nostre party;
> Par vos mains et gants parfumés, etc.

Cette maîtresse est notre Marion. Mais remarquez que des Réaux, en historien fidèle, ne dit rien pour ainsi dire de la prétendue passion du cardinal de Richelieu pour Marion de l'Orme. Ce grand homme n'alla jamais chez elle, quoiqu'il ait pu la faire venir une ou deux fois chez lui. On a bien brodé sur le léger tissu de ces prétendues amours. Huit mois avant la mort de Marion, Guy Patin ecrivoit à Spon : « La troisieme maitresse du cardinal de Richelieu, etoit une certaine belle fille parisienne » nommée Marion de l'Orme, que M. de Cinq-Mars avoit entretenue, » comme a fait aussy le marechal de la Meilleraye et plusieurs autres. » Elle est encore en credit. Elle est mesme dans l'histoire, pour sa » beauté; car Victorio Siri a parlé d'elle dans son *Mercure*. » (Lettre du 3 novembre 1649.)

Henry Arnauld nous apprend, dans une lettre au président Barillon du 21 novembre 1640, que Marion avoit, dit-on, eté obligée de quitter Paris au moment où le Roy y entroit. Cela peut aisément s'expliquer par la mauvaise humeur que le bon prince ressentoit de la passion de

Cinq-Mars pour cette belle fille : « Le bruit court que Marion de l'Orme » a reçu un petit ordre de sortir de Paris. Si cela estoit vray, ce seroit » encore une preuve que le Roy y viendroit. »

A trois mois de là, Marion obtenoit un billet d'entrée pour un ballet qui devoit se donner à l'occasion des fiançailles du duc d'Enghien avec Mlle de Maillé-Brezé : « Marion a eté priée du ballet, pour aujourd'huy, » avec grandes excuses de quoy elle ne le fut point jeudy. On luy dit » qu'elle en sçavoit bien la raison. » (*Lettre* du 10 février 1641.)

J'imagine que l'abbé Arnauld savoit tout cela par son frère, le mestre de camp, un des habitués du logis de Marion.

III. — P. 63, lig. 24.

Housset, trezorier des parties casuelles, aujourd'huy intendant des Finances...

Il fut reçu intendant au commencement d'août 1654 :

L'autre jeudy, monsieur Housset,
Lequel est, comme chascun sçait,
Plein de bon sens et de cervelle,
Et de prudence un vray modelle,
Fut reçu, par monsieur Seguier
Nostre digne et grand chancellier,
Intendant nouveau des Finances...
Car je connois ce personnage
Pour estre genereux et sage,
Sans tache, sans defaut, sans si,
Et son aimable espouse aussi
Qu'autrefois à Forges j'ay veüe
De mille doux charmes pourveüe.
(Scarron, *Lettre* du 8 août 1654.)

Le *Catalogue des Partisans*, 1649, en parle avec moins de complaisance : « Housset, tresorier des parties casuelles, a esté de toutes af- » faires, tant en qualité de commis de Rabatus, dans la deroute duquel » il a estably sa fortune que depuis qu'il a exercé sa charge ; et demeure » Vieille rue du Temple. » (P. 17.)

III. — P. 64, lig. 6.

La Ferté-Senneterre, alors mareschal de France..., pensa l'emmener en Lorraine.... Il l'eust mise dans un serail.

Remarque curieuse pour servir à l'histoire du futur mari de Magdelaine d'Angennes dame de la Loupe, sœur de la comtesse d'Olonne. La Ferté etoit gouverneur des Trois-Evèchés, mais non pas encore

maréchal de France. Il n'obtint le bâton qu'au mois de janvier 1651, et Marion etoit morte six mois auparavant.

IV. — P. 64, lig. 26.

On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lict, avec une couronne de pucelle.

Ces details suffiroient pour détruire le roman ridicule de l'excessive longévité de Marion. Déjà Loret, dans la *Muse historique* du 30 juin 1650, avoit dit:

La pauvre Marion de Lorme,
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau.

Et Sauval, dans un chapitre inédit qui se trouve en la possession de M. de Monmerqué, a ecrit: « De nos jours une très-belle fille, entretenue publiquement par un grand-ecuyer, par un surintendant des Finances et par d'autres gens de cour et de fortune, a esté veûe dans la place Royale sur un superbe lict de parade, après sa mort, comme si elle avoit fait profession d'une grande vertu et qu'elle se fust rendue considerable par autre chose que par ses desbausches. »

Sauval se scandalisoit à tort, et l'on eût permis en tout temps l'exposition en robe blanche d'une fille morte pieusement et qui n'avoit pas eté mariée. Les pauvres curés seroient bien à plaindre s'ils avoient à rechercher les preuves plus ou moins eclatantes de la vertu des filles que la mort vient saisir, avant qu'elles aient connu les légitimes douceurs du lien conjugal. La Mesnardiere fit à Marion cette epitaphe assez mauvaise:

Cy-gist, au Marais adorée,
La vestale de Cytherée,
Qui fut l'ecueil de son pays;
Ses appas eurent tant la presse,
Que la France en ceste Lays
Eût de quoy supplanter la Grece.
(*Poesies de la Mesnardiere*, 1656, p. 174.)

V. — P. 65, note, lig. 2.

Mais elle ne laisse pas que d'estre bonne robe...

Des Réaux emploiera encore ailleurs cette expression, qui me semble

repondre à *bonne couverture,* objet dont on se couvriroit volontiers. Dans la *Servante justifiée* de la Fontaine :

> Pleine de suc et donnant appetit,
> Ce qu'on appelle en françois *bonne robe.*

Voltaire est un des derniers qui aient indirectement rappelé la même façon de parler: « Il est tantôt avec son page, tantôt avec la signora » *Buona roba.* » (Entretiens d'Ariste et d'Acrotal.)

La cadette de Marion, qui marcha si bien sur les traces de sa sœur, se nommoit Anne, et fut baptisée à Saint-Paul de Paris, le 20 octobre 1618.

VI. — P. 65, lig. 20.

Le Grand-maistre... chassa le mary de l'Arsenal, et a nuy à toute la famille en toute chose.

Deux couplets du temps, ajoutés à celui que nous avons cité dans le commentaire de l'*Historiette* du Maréchal, tom. II, p. 229, semblent donner à croire que Marion fut d'abord l'objet des attentions de M. de la Meilleraye. Il l'auroit alors decidée à quitter son ancien quartier; il lui auroit donné un appartement au Marais, assez près de l'Arsenal où lui-même habitoit; et ce logis de Marion etoit peut-être celui de la place Royale :

> La Ferté-Senneterre,
> Qui servez Marion,
> Je ne sçaurois me taire
> D'un si cruel affront.
> On dit que le caprice
> Et la noire malice
> Du sieur la Meillerais
> L'ont reduite au Marais.
>
> Amans, prenez les armes,
> On ravit Marion;
> Faites de beaux vacarmes
> Pour vostre affection.
> Hé quoy! sous les moustaches
> De tant d'amans bravaches,
> Le sieur la Meillerais
> L'a conduite au Marais!

Marion demeuroit-elle auparavant dans le quartier du Palais-Royal, vers la nouvelle rue *Neuve-des-Petits-Champs,* terrain des hôtels de Senneterre, de Chevry et du surintendant d'Esmery? Ces couplets le donneroient assez à croire; à moins qu'on ne les prenne à la lettre, et qu'on ne suppose que Marion alors à la place Royale, dans l'apparte-

ment que la Melleraye lui avoit donné, en avoit eté renvoyée et s'etoit réfugiée près de Saint-Gervais. Mais cette dernière explication me paroît la moins probable, car la *place Royale* etoit dejà le *Marais* et le Marais etoit le plus beau quartier de Paris, bien loin d'en être le moins fréquenté, comme le prétend l'annotateur de la prétendue *Lettre de Marion de Lorme aux auteurs du Journal de Paris,* Londres, 1780, p. 31.

Les lignes de des Réaux sur Mme de Maugerou eclaircissent un curieux endroit des *Mémoires de l'abbé Arnauld*, tom. I, p. 182. Il se rapporte à l'hiver de 1640 :

« Nous passames (avec M. Arnauld, le mestre de camp) par Bayes, » maison de Mme de l'Orme, où nous nous arrestasmes un jour, en » fort bonne compagnie, dont la celebre Marion de l'Orme n'etoit pas » ce qu'il y avoit de moins agreable. Elle etoit alors dans sa grande » beauté; mais tous ses charmes ne la mirent point à couvert de la » fureur du mareschal de la Meilleraye, dont elle me conta l'histoire » en nous promenant le long du canal de Bayes. Si elle avoit esté aussi » sage que sa sœur, Mme de Montgerou, le fut à l'esgard de ce mares- » chal, à la ruine de sa famille, elle auroit laissé d'elle une plus » belle reputation. »

CLXXXV.

FEU MONSIEUR DE PARIS.

(*Né en* 1584; *mort* 21 *mars* 1654.)

Jean-François de Gondy, premier archevesque de Paris, estoit bien fait et avoit de l'esprit; mais il ne sçavoit rien*: il disoit les choses assez agreablement. Il a tousjours vescu licencieusement, pour ce qui estoit des femmes. Son anagramme y vient le mieux du monde, on y trouve: *O engin friand de* —.

Voy. t. I, p. 330.

Il falloit qu'il eust quelque reconnoissance; car on a remarqué qu'il envoyoit souvent un page pour sçavoir des nouvelles d'une personne peu considerable avec laquelle il avoit eu autrefois commerce, et il en a tousjours eu du soing.

On dit qu'un jour qu'il estoit convenu avec Mme de Bassompierre* de ce qu'il luy donneroit pour une nuict, il y fut bien; mais il se trouva mal et ne put rien faire. Il voulut y retourner le lendemain, sans financer de nouveau; mais elle luy manda, comme on fait aux auberges, que son assiette avoit mangé pour luy[1].

Mlle d'Entragues.

[1] Le Plessis-Guenegaud* s'amusoit à payer cette grosse tripiere comme un tendron; c'est parce qu'elle estoit de qualité.

Henry de Guenegaud, sr du Plessis-Belleville, secr. d'Et.

pas trop, car cet homme ne luy nuisoit en rien, et il estoit bien asseuré, en cas de vacance, ou qu'il l'auroit, ou qu'il le donneroit à qui il luy plairoit.

A la Regence, il fit son nepveu son coadjuteur; mais il s'en repentit bientost et eut une jalousie enragée contre luy. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber, voulant s'appuyer sur Menage : « Ah ! » dit-il, « de quoy m'avisay-je aussy, » de me vouloir appuyer sur un homme qui est à mon » coadjuteur? »

COMMENTAIRE.

I. — Fin.

Loret annonça en quelques vers, la mort de Jean-François de Gondy :

Je viens d'apprendre tout à l'heure
Que l'archevesque de ce lieu
A rendu son esprit à Dieu.
Ce prelat, d'esprit debonnaire,
Estoit plus que sexagenaire,
Et l'on m'a dit qu'asseûrement
Il est mort très-chrestiennement.
(*Muse histor.* du 21 mars 1654.)

Les Gondi de France descendoient d'Antoine Gondi, patricien de Florence, qui vint en France et fut maître d'hôtel de Henry II. Ses principaux enfans furent : 1° Albert Ier, duc de Retz; 2° Pierre, cardinal, evêque de Paris, mort en 1616; 3° Charles, général des galères, qui ne laissa pas d'enfans mâles.

Albert Gondi, marié à la célèbre Claude Catherine de Clermont (tom. I, p. 65-70), qui lui apporta la baronnie de Retz bientôt erigée en duché, mourut le 22 avril 1602. Il eut pour enfans : I. Charles, marquis de Bellisle, général des Galères, tué en 1596 et père de Henry de Gondy, deuxième duc de Retz, mort le 12 août 1659, lequel ne laissa pas de postérité mâle; II. Henry, cardinal de Retz, evêque de Paris après son oncle, mort à Beziers en 1622; III. Philippe-Emmanuel,

comte de Joigny, mort père de l'Oratoire le 29 juin 1662, dont les enfans furent : 1° Pierre de Gondi, troisième duc de Retz, mort le 29 avril 1676 ; 2° Henry, marquis des Iles-d'Or ; 3° Jean-François-Paul, le célèbre coadjuteur, cardinal-archevêque de Paris. Le IVe fils d'Albert, premier duc de Retz, fut FEU MONSIEUR DE PARIS ; V. Claude-Marguerite, mariée en 1588, à Ferdinand d'Hallewin, marquis de Maignelais, morte en 1650 ; VI. Hippolyte, marié, en 1607, à Leonore de la Magdelaine, marquise de Ragny, etc., etc.

Le deuxième duc de Retz, Henry, avoit eu pour fille Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, duchesse de Retz, mariée, en 1675, à François-Emmanuel de Bonne-Crequy, duc de l'Esdiguieres. L'histoire de la duchesse de l'Esdiguieres est, comme on sait, mêlée à celles de son cousin le Coadjuteur et de l'archevêque de Paris, Harlay-Chamvallon. Elle mourut âgée de soixante et un ans, en 1716.

Ainsi toute cette maison de Gondi s'eteignit en France, au commencement du XVIIIe siècle. La souche italienne paroît s'être honorablement maintenue en Italie.

CLXXXVI.

LE FEU ARCHEVESQUE DE ROÜEN.

(*Fils de Jacques de Harlay sieur de Champvallon; né en* 1585; *mort* 22 *mars* 1653.)

François de Harlay, archevesque de Roüen, estoit filz de ce Monsieur de Chanvallon, qui fut le plus celebre galant de la reyne Marguerite. Ce M. de Chanvallon, persuadé du merite du marquis de Bréval* et de l'archevesque de Roüen, ses enfans, disoit, en parlant de la Cour : « Je leur ay donné des hommes; que » ne s'en servent-ils? »

Achille de Harlay, m^is de B., mort 8 novembre 1657.

M. de Bréval s'est plus piqué de lettres que de guerre; il avoit traduit Tacite; mais il eut bien de la peine à trouver qui le voulust imprimer, car on sçavoit desjà que d'Ablancourt y travailloit; ce fut ce qui le fit haster : ce livre ne s'est point vendu.

Pour M. de Roüen, il n'y eut jamais un plus grand galimatias. On escrivit sur un de ses livres : *Fiat lux, et lux facta non est.* Il avoit envoyé un de ses livres manuscrits à quelqu'un pour luy en dire son avis. Cet homme avoit mis en un endroit à la marge : « *Je n'entens point cecy.* » M. de Roüen ne se souvint pas d'effacer l'observation, et l'imprimeur l'imprima.

Cela faisoit rire les gens de voir qu'à la marge d'un livre il y eust : « *Je n'entens point cecy,* » car il sembloit que ce fust l'autheur luy-mesme qui le dist.

Un jour qu'il avoit promis d'expliquer la Trinité le plus clairement du monde en un sermon, il dit du grec, puis adjousta : « Voylà pour vous, femmes. »

C'est le plus prolixe predicateur, harangueur et compositeur de livres qu'on ayt jamais veu. A Gaillon, qu'il appelle *notre palais royal et archiépiscopal de Gaillon,* il a une imprimerie qu'il appelle aussy *notre imprimerie archiépiscopale.*

Il fit une fois je ne sçay quel livre où il estoit peint avec sa barbe longue et estroitte; car, quoyque jeune, il la portoit longue. On l'appelle barbe de natte, car elle estoit d'un blond fort doré[1]. Le pape Urbain, à qui il fit presenter ce livre, n'en dit jamais autre chose, sinon : « *Bella barba!* — Mais, Saint-Pere, » luy dit-on, « que vous semble de ce livre? — *Veramente bellissima barba!* » L'Archevesque, mal satisfait de cela et de quelque autre chose encore, escrit

[1] Voicy ce que fit M. d'Albi d'Elbene*, celuy qui se sauva en Catalogne du temps de M. de Montmorency.

Alphonse d'Elbene, evêque d'Albi, de 1608 au 9 janv. 1651.

Epitaphe de M. de Roüen, faitte de son vivant.

Cy-gist un preslat honoré
Qui porte la barbe prolixe,
De couleur de vermeil doré,
Brillant comme une estoile fixe.
Preschant sur un enterrement,
Il sermonna si longuement,
Qu'il en trespassa de desfresse,
Non sans laisser un sçavoir-mon
Laquelle de ces deux choses est-ce
Qui fut plus longue en son espece,
De sa barbe ou de son sermon.

un livre de la puissance des Papes, où il les vouloit reduire au rang des evesques. Le Pape s'en plaignit, et le Nonce eut charge de le citer à Rome. Ses amys accommoderent la chose, et il fut conclu qu'en presence de deux jesuites il feroit satisfaction au Pape et escriroit une retractation. Cette retractation fut imprimée ; mais elle estoit si obscure, qu'on ne sçavoit ce que c'estoit, et il eust pu se vanter, s'il eust voulu, de ne s'estre point retracté. Le Pape pourtant s'en contenta. Depuis, il s'avisa mal à propos de se mesler entre Balzac et du Moulin, qui s'escrivirent quelques lettres, et fit je ne sçay quel petit escrit intitulé : *Avis judicieux*. En ce temps-là, il luy vint une vision de faire certaines conferences à Saint-Victor; il estoit là comme un regent dans sa classe [1].

Une fois il entreprit de prouver que Demosthene, Ciceron, et tous les plus grands orateurs de l'antiquité, n'avoient rien entendu à l'eloquence en comparaison de Saint Paul, et dit un million de grotesques. Balzac, qui y estoit allé par curiosité, ne put s'empescher d'en faire des contes, et de là vint la grande querelle. Il voulut faire passer Balzac pour un escollier, et Balzac fit *le Barbon*, que depuis il a

[1] Il disoit que de prononcer du grec à la garde-robe, cela le laschoit; mais que le latin le constippoit. Une fois que Boisrobert luy loüoit fort la politique du cardinal de Richelieu, il luy dit : « Vous connoissez de » plus grands politiques que luy; vous en voyez. » Boisrobert eut la malice de feindre tousjours de ne pas entendre qu'il vouloit qu'on luy dist : « Qui ? vous. » Et, au lieu de cela, il luy dit : « Mais que blasmez-vous » à sa politique ?—Baillez-le-moy mort, baillez-le-moy mort, » respondit-il, « et je vous le diray. »

donné, lorsque Menage persecuta tant Montmaur, le Grec : c'est pour cela qu'on y trouve si peu de choses qui conviennent à ce pedant.

Mme des Loges disoit de l'archevesque de Roüen que c'estoit une bibliotheque renversée, mais il n'y a rien qui represente mieux l'humeur de cet homme que le sonnet acrostiche de ce fou de Dulot.

SONNET

Où le poete royal et archiepiscopal Dulot fait bouffonner monseigneur l'archevesque de Roüen dans l'estendue de son acrostiche.

Franc de haine, d'amour, ris, pleurs, espoir et crainte,
Rentrons au cabinet et lisons saint Thomas.
Apporte-moy, laquais, de tout ce grand amas,
Nicolas de Lira, Pline et la Bible sainte.
Certes, le trait est bon, ma chandelle est esteinte.
O ! o ! doner si peu, vrayment trompé tu m'as.
Icy du feu ! mes gens ! ma robe de Damas !
Six heures ont sonné, disons prime en contrainte.
Dieu ! que j'ay mal au cœur ! qu'on m'apporte du vin !
Entre ce qu'aujourd'huy j'ay leû de plus divin,
Hilaire de Poitiers m'a ravy par sa plume.
Aristote est là faux : voyez ce papillon
Rouant à nos flambeaux comme c'est sa coustume !
Le trait est excellent ! avallons ce bouillon.
Appreste tes chevaux, cocher ! Le beau volume !
Irenée est charmant ; retournons à Gaillon.

Il y avoit pourtant du bon en ce mirifique prelat : il estoit bon homme, franc et sincere ; mais jamais il n'eut un grain de cervelle.

Une fois qu'il fit quelque entrée à Dieppe, le ministre du lieu le harangua et luy plut extresmement. Quand cet homme eut achevé : « Voylà, » dit-il, en se

tournant vers les ecclesiastiques qui le suivoient, « voylà haranguer, cela ! » Et se mit à leur remarquer toutes les parties de l'oraison : « voylà haranguer, » cela, et non pas vous autres, qui manquez en cecy, » en cela, et qui ne pensez qu'à la bonne chere. » Il ne la faisoit pourtant pas mauvaise la chere, à Gaillon. Il avoit toutes ses heures reglées pour ses occupations serieuses et pour ses divertissements. Il recevoit des nouvelles de tous les endroits de l'Europe. Il avoit musique, et n'estoit jamais sans quelques gens de lettres.

Sur la fin, il se laissoit si fort gouverner à je ne sçay quelle femme qui estoit sa menagere, qu'il commençoit à s'incommoder, et elle à s'accommoder très-fort. Enfin, on le fit resoudre à donner son archevesché à son nepveu Chanvallon*, qui estoit desjà son coadjuteur ; il le fit, et mourut bientost après.

François de Harlay-Chanvallon, archevêque de Paris en 1674 ; mort en 1695.

Son successeur ne luy en doit guères pour l'eloquence. Patru, qui l'a entendu prescher, dit qu'il n'admire qu'une chose en luy, c'est comme il peut retenir par cœur tout ce qu'il dit, car il n'y a ny piez ny teste à son discours, et il recite tout cela avec une insolence qui n'est pas imaginable[1].

[1] Il avoit escrit sur la porte de Gaillon : *Legem non observabo sed adimplebo.* On adjousta *Couillardin ;* il concubinoit alors avec Mlle Couillardin.

COMMENTAIRE.

I. — P. 78, lig. 17.

Il n'y eut jamais un plus grand galimatias.

Galimathias se dit aujourd'hui seulement d'un livre, d'un discours, d'une phrase; non de l'auteur de cette phrase ou de ce livre. Vigneul-Marville dit aussi : « M. de Harlay, archevêque de Rouen, etoit un » abyme de science où l'on ne voyoit goutte. Il dedia un livre de con- » troverse à Jacques Ier. J'ay voulu, une fois en ma vie, lire ce gros » ouvrage, et je m'y appliquay avec contention d'esprit, sans qu'il me » fût jamais possible de trouver le moindre principe pour me conduire » dans un si profond labyrinthe, qui commence partout et finit par- » tout; qui dit tout et qui ne dit rien. » (T. II, p. 140.)

II. — P. 79, lig. 8.

A Gaillon... il a une imprimerie qu'il appelle aussy: nostre imprimerie archiépiscopale.

Il avoit d'abord fondé, dans le couvent de Saint-Victor dont il etoit abbé, une *academie de Saint-Paul*, destinée à celébrer l'eloquence de cet apôtre. Mais le voisinage de l'Académie françoise lui faisant tort, il en avoit transporté le siége dans son palais de Gaillon. Aujourd'hui, l'on recherche beaucoup un volume in-4° de Mélanges auxquels on donne le nom général de *Mercure de Gaillon*. Là sont réunies toutes les pièces sorties de *E typographia Gallionaea*. Il faut, sur ce point, consulter une note curieuse de M. Floquet, dans son edition du *Diaire ou Journal de voyage du chancelier Seguier*. Rouen, 1842, p. 12.

L'epitaphe citée plus bas, comme l'œuvre d'Alphonse d'Elbene, evêque d'Albi, a eté imprimée dans le *Recueil des poésies heroïques et gaillardes*, 1695, 1717, etc., avec quelques variantes; ainsi, après le quatrième vers, il y a :

Après avoir fort longuement
Présché sur un enterrement,
A la fin, à faute d'haleine,
Il trespassa de mort soudaine.
Non sans laisser, etc.

Loret annonça la mort de l'archevêque de Rouen, sans trop se compromettre :

L'archevesque aussy de Roüen,
Qui pour le moins depuis un an
Avoit réziné ce grand titre,
Son rochet, sa crosse et sa mitre,
Est descendu semblablement
Comme un autre homme au monument.
Son grand sçavoir, sa belle barbe,
Ny l'ambre gris, ny la rhubarbe,
Ny de Gaillon l'air sain et beau
N'ont pu l'exempter du tombeau.

(*La Muse hist.* du 26 mars 1653.)

L'expression *savoir-mon*, employée dans l'epitaphe, répond ici bien clairement à : *savoir;* et je la crois venue de la façon de parler latine, fort usitée dans les ecoles, *scire meum,* à mon savoir, suivant ma façon de penser. Des bancs de l'ecole, elle sera passée dans le monde. Et si l'on a dit aussi : *c'est-mon*, *saimon, samon* et *ça mon*, ce sont autant de formes corrompues du primitif *savoir-mon*, ou *à-savoir-mon.* Dulorens, dans une satire imprimée en 1654 (*Nouveau recueil des plus belles poésies...*, p. 112) :

Il se prise si fort, il s'en fait tant accroire,
Qu'à tout ce qu'il nous dit il faut respondre *voire*,
Cesmon, ou pour le moins se taire. .

Là, *cesmon* repond encore à *c'est mon opinion*, mon avis. M. Boissonade, qui a bien voulu nous communiquer ses recherches sur cette façon de parler, l'a trouvée pour la dernière fois dans Regnart et Dancourt.

III.— P. 80, lig. 23.

Balzac fit le Barbon.

Voilà ce qu'on ignoroit jusqu'à présent; et bien que Balzac ait dû changer quelque chose à cette satire, en lui faisant changer d'adresse, on ne peut douter de sa véritable intention, en la lisant aujourd'hui. La première edition du *Barbon* doit être de 1652 ou 1653, comme celle du *Gargilius Mamurra.* Balzac touche assez vivement notre prelat dans la dernière lettre du premier livre, edition de 1657, adressée à Boisrobert; elle est du 25 février 1624. Le passage est curieux, en ce qu'il condamne avec raison plusieurs mots que tout le monde emploie aujourd'hui sans scrupule : « Si, pour entendre ma langue, il en » falloit apprendre deux, et que l'*anxieté,* la *decrepitude* et les » *irritamens* du desespoir, me fussent des paroles familières; si je

» prenois les *ondes* pour de l'eau, et le *mauvais sort* pour la mauvaise » fortune, afin d'estre poëte en prose ; si je *m'immolois à la risée pu-* » *blique*, et si je navigeois sur l'Océan, les *bourrasqueuses saisons* de » l'année ; si je disois la *misericordieuse justice* de Dieu et sa *juste* » *misericorde ;* si je cherchois des comparaisons dans Pline et que je » ne puisse loüer le Roy sans l'ayde d'Alexandre le Grand et des » hommes illustres de Plutarque ; si au lieu de parler bien, je tra- » duisois mal Tacite, et si en despit de luy, je luy faisois dire son » advis de toutes les affaires de nostre temps, vous auriez subject de » me blasmer... de prendre la peine de me rendre ridicule... »

IV. — P. 81, lig. 4.

Mme des Loges disoit de l'archevesque de Roüen que c'estoit une biblio-theque renversée.

Ce bon mot rappelle un passage du *Menagiana :* « M. l'evesque de Belley (Camus), preschant un jour devant feu M. l'archevesque de..., dont les manières sont fort bizarres : « Monseigneur, » luy disoit-il, « quand » je m'imagine vostre teste, je croy voir une bibliotheque. D'un » costé, je voy les livres de S. Augustin, de S. Jerôme ; de l'autre, » ceux de S. Cyprien et de S. Chrysostome, et quantité de places pour » en mettre d'autres. » C'estoit luy dire honnestement qu'il avoit des chambres à louer. » (T. IV, p. 157.)

V. — P. 81, lig. 27.

Il y avoit pourtant du bon en ce mirifique prelat.

Beaucoup de bon même ; si bien que le peuple à sa mort le regardoit comme un Saint et lui attribuoit des miracles. Il voulut que la Bibliothèque du chapitre de la Cathedrale fût ouverte au public ; il intercéda pour le peuple avec véhémence et résolution, quand le chancelier Seguier fut envoyé en 1639, pour châtier les Normands, mission dont il s'acquitta avec une epouvantable rigueur. L'avocat Servin, historien de la ville de Rouen, n'hésite pas à le compter parmi les plus grands hommes qui aient honoré l'eglise de Rouen, et M. Floquet, dans sa curieuse edition du *Diaire du chancelier Seguier*, en parle toujours avec des sentimens de respect et de vénération.

Les Harlay commencèrent à figurer dans les affaires publiques avec Gauthier de Harlay, valet de chambre de Charles VI. Jean de Harlay,

son petit-fils, fut sieur de Cesy et chevalier du guet sous Louis XI; Louis, fils de Jean, fut seigneur de Montglas, Sancy, Beaumont-le-Roy; et les trois petits-enfans, Louis-Christophe, Robert et Louis, formèrent les trois rameaux de Beaumont, Sancy et Cesy.

I. Christophe de Harlay, sieur de *Beaumont* et président au Parlement, eut deux enfans : 1° Christophe-Auguste, sieur de Cesy, fut le père de Nicolas-Auguste, seigneur de Cesy, intendant de Bourgogne, et plénipotentiaire pour la paix de Riswick, en 1681, mort en 1704; et l'aïeul de Louis-Auguste-Achille de Harlay, comte de Cesy, intendant de Paris, mort le dernier de sa race le 27 décembre 1739. 2° Achille de Harlay, premier président, mort en 1616. Son fils Christophe II, comte de Beaumont, fut ambassadeur en Angleterre, et mourut en 1615; des Réaux en parle souvent. Ses deux enfans furent Achille II, comte de Beaumont, procureur général, et Christophe-Auguste, comte de Cesy après la mort de son cousin germain, l'ambassadeur à Constantinople. D'Achille II vint Achille III, premier président, mort le 23 juillet 1711, et la branche de Beaumont s'eteignit le 23 juillet 1713, dans son fils, Achille de Harlay IV, avocat-général et conseiller d'Etat.

II. Robert de Harlay, sieur de *Sancy*, eut plusieurs enfans, dont l'aîné fut le célèbre ministre de Henry IV, Nicolas de Harlay sieur de Sancy, mort en 1629. (Voyez t. I, p. 109.) Les deux autres enfans de Robert furent Robert II, baron de Montglas, et Jeanne de Harlay, baronne de Montglas après son frère, mariée à Hedouin de Clermont, sieur de Saint-Georges, mort en 1633. Elle fut dame d'honneur des enfans de Henry IV, puis gouvernante de Mademoiselle. C'est la *Maman-ga* des lettres de Louis XIII et la Madame de Saint-Georges des *Memoires de Mademoiselle.*

Parmi les nombreux enfans de Nicolas sieur de Sancy, frère aîné de Mme de Saint-Georges, on distingue : 1° Achille, abbé de Villeloin, evêque de Lavaur, père de l'Oratoire, evêque de Saint-Malo, et, dans les intervalles, ambassadeur à Constantinople. On en a parlé (t. I, p. 110-120; II, p. 51-102), et on en parlera encore. 2° Henry, sieur de Palemort, père de l'Oratoire (voyez t. I, p. 119). 3° Jacqueline de Harlay, seconde femme de M. d'Alincourt. (*Histor.*, t. I, p. 481.)

III. Louis, frère de Christophe Ier et de Robert, commença la branche de *Cesy* et Champvallon. De son fils aîné Jean vint M. de Cesy, ambassadeur à Constantinople pendant vingt-quatre ans. (T. I, p. 154.) De son second fils, Jacques, vint le fameux amant de la reine Marguerite, Jacques de Harlay, sieur de Champvallon, mort en 1630, laissant de Catherine de la Marck, dame de Bréval, Achille de Harlay, marquis de Bréval, le traducteur de Tacite, et notre ARCHEVÊQUE DE ROUEN. Le marquis de Bréval, mort le 3 novembre 1657, fut le père de François II de Harlay-Champvallon, qui succéda à son oncle François Ier dans l'ar-

chevêché de Rouen, et mourut archevêque de Paris, le 6 août 1695, âgé de soixante-dix ans. Celui-ci ne renonça pas, même dans sa vieillesse, au libertinage de mœurs que des Réaux lui reprochoit en 1657; mais il gagna beaucoup du côté de l'esprit, de l'eloquence et de la science des affaires. Saint-Simon qui avoit pris du goût pour lui en raison de l'aversion qu'il inspiroit à Mme de Maintenon, a tracé le portrait de ce prélat et raconté les circonstances de sa mort d'une façon admirable; ce qui cependant doit être rapproché des lettres de Mme de Coulanges à Mme de Sevigné. Elle ecrit le 12 août 1695: « Il s'agit de trouver quel-» qu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort; on prétend qu'il » n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, » c'est la vie et la mort. » Et elle ajoute, le 15 septembre suivant: « Encore faut-il bien vous apprendre, mon amie, que c'est le père » Gaillard qui ne doit point faire l'oraison funèbre de feu M. l'arche-» vêque. Il a imaginé de faire un sermon sur la mort, au milieu de la » cérémonie de tourner tout en morale, d'eviter les louanges et la sa-» tire, qui sont denx ecueils bien dangereux; tout le prélude des orai-» sons funèbres n'y sera point; il se jettera sur les auditeurs pour les » exhorter; il parlera de la surprise de la mort, peu du mort, et puis » Dieu vous conduise à la vie éternelle..... » (*Lettres de Mme de Sevigné*, edit. de Blaise. Paris, 1818, in-8°, t. x, p. 121 et 128.) Son frère, François-Bonaventure de Harlay, marquis de Breval, eut un fils, comme lui brave militaire, qui fut tué à Senef en 1674 et ne laissa qu'un fils tué lui-même à Nerwinde en 1693. Il fut le dernier de sa branche.

La traduction de Tacite dont l'*Historiette* a parlé comme de l'ouvrage du marquis de Bréval obtint les honneurs de deux belles editions, in-f°, en 1644 et 1659: *Œuvres de Corneille Tacite, traduites du latin en français par Achille de Harlay.* Paris, Jean Camuzat et le Petit. — Paris, Jolly. En dépit de toutes les diligences de l'auteur, le premier volume de la traduction de Perrot d'Ablancourt avoit paru dès 1640; mais le second ne fut publié qu'en 1646.

CLXXXVII.

BALZAC.

(*Né à Angoulême sur la fin de mai* 1597; *mort* 8 *février* 1655.)

Balzac se nomme Jean-Louys Guez. Il est filz d'un homme d'Angoulesme qui avoit du bien; mais M. de Montauzier dit que cet homme a esté valet chez M. d'Espernon. Balzac est une terre. Ce M. Guez a vescu plus de cent ans. Quelques années devant que de mourir, il escrivit à M. Chapelain pour faire, disoit-il, amitié avec luy, au moins par lettres, et qu'après avoir oüy dire tant de bien de luy à son filz, il vouloit avoir cette satisfaction-là en mourant.

En 1624.

On connut Balzac par son premier volume de lettres*; il estoit alors à feu M. d'Espernon, à qui il ne put s'empescher d'envier deux lettres qu'il avoit escrittes pour luy au Roy*. Il est certain que nous n'avions rien veû d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien escrit en prose depuis, et qui escriront bien à l'avenir en nostre langue, luy en auront l'obligation. Celles qu'il a faittes depuis ne sont pour l'ordinaire ny si gayes ny si naturelles, et il a

En 1619. (Voy. *Lettres*, liv. II, à la fin.)

eu tort d'avoir eu pour ses ennemys la complaisance de n'escrire plus de la mesme sorte[1].

Les Moines furent tous contre luy à cause d'un endroit où il dit : « Que les Moines sont dans le monde » ce qu'estoient les rats dans l'Arche*. » Le pere Goulu, general des Feuillants, qui cherchoit à faire claquer son foüet, se mit à escrire contre luy, et je pense que c'est le meilleur. Il luy dit en quelque lieu qu'il n'a gueres de cervelle de s'attaquer à un corps qui ne meurt jamais*. Il donna belle prise aux gens sur ses vanitez. Sorel[2], qui n'avoit alors que dix-huict ans, a voulu railler de luy, en la personne de son pe-

Lettres, liv. IV, lettre 30.

Lettres de Phyllarque, 2e partie, 1re lettre.

[1] Le Cardinal ne trouva nullement bon qu'il ne luy eust point desdié le *Prince* ny ses *Lettres*. « Se croit-il assez grand seigneur pour ne pas » desdier ses livres ? » Son humeur à loüer trop de gens le chocqua ; mais, ce qui le fascha le plus, ce fut ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, où il se mesle de parler de la Reyne-mere et du Cardinal. y a un endroit où il dit : « Le Roy qui, à vostre priere, a pardonné à » quarante mille coupables, n'a pu obtenir d'elle qu'elle pardonnast à » un innocent.—Vostre amy, » dit le Cardinal à Boisrobert, « est un es- » tourdy ; qui luy a dit que je suis mal avec la Reyne-mere ? Je croyois » qu'il eust du sens ; mais ce n'est qu'un fat. » Malherbe dit un jour à Gomberville, à propos des premieres lettres de Balzac : « Pardieu ! par- » dieu ! toutes ces badineries-là me sont venües à l'esprit ; mais je les » ay rebuttées. » Il fit imprimer les fragments du *Prince*, qui estoient beaux pour fragmens, avec une preface de Faret, où il y avoit que dans le premier livre il feindroit qu'un Anglois avec un bonnet bleu, etc. Depuis, il a dit que cette aventure estoit veritable. Il disoit comme cela ce que contiendroit chaque livre ; le dernier devoit estre le *Ministre*. Or, le cardinal de Richelieu, estant mal satisfait de luy, à cause de ces deux lettres qui sont au bout du *Prince*, et aussy à cause qu'il ne le luy avoit pas desdié, ne se soucia plus de luy ; cela fut cause que ce *Ministre* ne parut point. Depuis, il le fit sous le nom d'*Aristippe*, mal satisfait du cardinal Mazarin, dont il fait comme le portrait ; on l'a veû depuis sa mort*.

Aristippe, ou de la Cour, divisé en sept discours. Amsterd. 1661.

[2] Autheur du *Berger extravagant*.

dant *Hortensius*[1]. Je pense qu'il s'en avisa devant le Feuillant.

Il a esté un temps que c'estoit la mode d'escrire contre Balzac. A Brusselles mesme, Saint-Germain ne l'espargna pas, à cause qu'il loüoit le Roy et le cardinal de Richelieu*. Il y eut je ne sçay quel barbouilleur de papier, je ne sçay quel bavard Saintongeois, qui se mesla aussy de faire un meschant petit livre contre luy[2]. Il le fit bastonner dans sa propre chambre, au sault du lict, par un gentilhomme de ses amys nommé Moulin-Robert; et après, car le cavalier n'avoit point declaré de la part de qui il luy faisoit ces caresses, il fit imprimer une espece de nouvelle intitulée : « *La Desfaitte du paladin Javerzac*[3], *par les alliés et confedérez du prince des Feuilles.* C'est une des plus jolies choses qu'il ayt faittes. Le pere Goulu s'estoit nommé Phyllarque, voulant dire *general des Feuillants;* et l'autre malicieusement traduisoit à la lettre : *Prince des Feuilles.*

Response à la lettre de Balzac.

Enfin, cela alla si avant qu'Ogier* le predicateur, son amy, entreprit de faire son *Apologie**. Il y en avoit desjà cinq ou six feuilles d'imprimées; Gomberville m'a dit qu'il les avoit, quand Balzac, arrivant icy, ne trouva point cela à sa fantaisie : il refit tout le discours, et ne se servit que de la matiere. Cela n'avoit garde de ne pas réussir, car Ogier est fort capable de choisir bien ses materiaux, et Balzac

François Ogier, mort en 1670.

Apologie pour M. de Balzac. Paris, 1628. in-8°.

[1] Dans le *Francion.*
[2] Et contre le pere Goulu.
[3] Nom de ce garçon.

de faire fort bien le discours; aussy est-ce une des plus belles pieces que nous ayons. Ogier a voulu soustenir qu'il avoit tout fait; mais il a esté assez bon pour imprimer d'autres ouvrages, et il ne faut que conferer; et puis, pour peu qu'on s'y connoisse, on voit bien qu'autre que Balzac ne peut avoir fait cette apologie. *Le Prince* avoit grand besoing d'Ogier ou de quelque autre, car c'est le plus pauvre dessein d'ouvrage qu'on ayt jamais veû, et il n'est beau que par endroits.

Depuis, il changea, comme j'ay dit, sa façon d'escrire, pour monstrer qu'il n'estoit pas ignorant, comme on luy avoit reproché[1]. Mais en recompense, il est ferré en quelques endroits, et cette affectation d'erudition n'est que trop souvent desagreable[2].

On trouve, dans ce qu'il a fait, depuis l'*Apologie*, bien des grotesques; cependant il plaist tousjours: il n'y eut jamais une plus belle imagination[3]. Ses derniers ouvrages ne sont pas si exactement escrits,

[1] Dans tous les volumes qu'on a imprimez de luy, il y a tousjours quelque chose de ces accusations; cela luy ténoit terriblement au cœur.

[2] Cependant vous ne sçauriez oster de la teste à la pluspart des gens que Balzac n'estoit point sçavant. Fremont m'a dit qu'un traitteur, chez qui il logea une fois à Angoulesme, luy dit que Balzac n'estoit point profond: il a eu beau escrire bien des lettres latines, et faire un gros recueil de vers latins dont il se seroit bien passé; il a eu beau escrire contre Heinsius*, tout cela n'a pas effacé la premiere impression que les lettres de Goulu ont donnée de luy. Ce mesme homme* adjoustoit que quelquefois ayant esté à Balzac pour quelque festin, le valet de M. de Balzac luy avoit fait voir son maistre composant; « mais c'estoit, » disoit-il, « une plaisante chose à voir que ses grimasses. »

A l'occasion de l'*Herodes infanticida*.

Le traiteur.

[3] Il a l'oreille fine; il ne manque jamais à mettre les choses en grace; mais on pouvoit mieux sçavoir le fin de la langue qu'il ne le sçavoit.

pour le langage mesme, que les premiers, et il prend quelquefois la liberté de mettre un *etc.*, tout comme feroit un notaire.

Le *Barbon* a fait voir bien clairement que le bonhomme avoit de la peine à lier les choses, car ce livret est tout plein de lacunes. Il nous a voulu faire accroire que c'estoient les ruines de son cabinet, et, au lieu de les reparer, il nous donne luy-mesme ses fragmens. Sur la fin il n'ose plus faire de lettres; il les deguise en *Entretiens*, et souvent il fait semblant de vuider ses tablettes[1].

Pour reprendre où nous en estions, Ogier surnommé *le Danois*, frere du predicateur, estant en Danemarc avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'escrire à Balzac que la cour du roy de Danemarc, où il y avoit beaucoup de gens de qualité qui sçavoient le françois, s'estant partagée pour Balzac et pour le pere Goulu, le Roy, dans une assemblée celebre de tous ceux qui estudioient nostre langue, avoit jugé en faveur de Balzac. Nostre homme prit cela pour argent comptant et dans ses *Entretiens* il en parle de cette sorte[2] : « Nous recevons, » dit-il, « des lettres dorées dattées de Constantinople; on » nous estime en Grece et en Orient, aux dernieres » parties du Septentrion, sur le rivage de la mer » Baltique. Pour respondre en un mot à tant de cho- » ses, je souffre où je suis, on m'estime où je ne suis

[1] Et parle de luy-mesme fort avantageusement en tierce personne, en plusieurs endroits de ce livre imprimé depuis sa mort.

[2] P. 406.

» pas ; peut-estre que j'avois la fievre le jour que le
» roy de Danemarc jugea en ma faveur la cause qui
» fut plaidée devant luy à Copenhague ; comme au
» contraire il se peut faire que j'estois à l'ombre et
» prenois le frais, le jour que le marquis d'Ayetonne* Gouverneur des Pays-Bas.
» brusla mon livre[1], dans un conseil qui fut tenu à
» Brusselles. »

Ce livre fut aussy bruslé en Angleterre. On m'a dit qu'il y eut des Anglois assez zelez pour la memoire de la reyne Elisabeth, pour avoir eu la pensée de venir en France donner des coups de baston à Balzac.

Le cardinal de Richelieu fut chocqué de ce qu'il loüoit trop de gens ; il disoit que c'estoit l'elogiste general. Puis Balzac s'avisa de mettre à la fin du *Prince*, qu'il eut tort de ne pas luy dedier deux lettres, où il pensoit dire delicatement ses desmeslez avec la Reyne-mere. Cela fascha l'Eminentissime, qui dit à Boisrobert : « Qui a dit à cet homme que je » suis mal avec la Reyne-mere ? » Le cardinal de Richelieu ne fit rien pour luy, et en cela il eut tort, car cet homme n'avoit pesché que pour avoir trop d'envie de plaire, et le Cardinal se fust fait honneur en luy donnant un evesché. Cela fut cause que Balzac se retira à Balzac[2], où il demeura presque tousjours.

Le Cardinal ne fut pas plustost mort, que, sans

[1] Le *Prince*.

[2] *Mots biffés :* Que Balzac se retira à la Province, et qu'il s'accommoda de sorte avec sa famille, (quoyqu'il ne fust pas l'aisné), qu'il joüist de la terre de Balzac.

considerer qu'il luy avoit donné tant de loüanges, il fit une grande piece à la Reyne, où il disoit bien des choses contre luy. C'est une des moindres pieces qu'il ayt faittes. Maynard[1] en fit tout de mesme en vers; car le Cardinal n'avoit rien fait pour luy, il le trouvoit trop caymand*. Sans doute le cardinal de Richelieu eut tort de ne donner à Balzac qu'une miserable pension qui finit avec luy. Je ne pense pas qu'il crust ce dont Theophile l'accuse dans une lettre; je ne dis pas seulement l'amour des garcons, mais mesme le larcin qu'il luy reproche d'avoir fait au gendre du docteur Baudius, en Hollande. On ne peut pas dire que Balzac n'ayst vescu moralement bien; mais, outre ce que j'ay marqué, le Cardinal n'estimoit guères la prose.

Mendiant.

Au commencement de la Regence, après ses discours, dont quelques-uns sont dediez à Mme de Rambouillet (à qui il parle comme à une personne familiere, et il ne l'a jamais veûe; depuis, il l'a connue par lettres seulement), il fit imprimer deux volumes de *Lettres choisies*, où il a mis une preface qu'il feint estre de M. Girard, theologal d'Angoulesme, son bon amy : il a fait cette feinte pour se loüer sous le nom d'autruy, tout à son aise. Cette preface est fort bien escritte, car quand il escrit sous le nom d'autruy il ne cherche pas midy à quatorze heures, comme il fait quelquefois, lorsqu'il ne se desguise point. Ces lettres choisies n'estoient pas autrement *choisies;* je

[1] Qui est son amy *Menandre*, à qui il adresse tant de relations.

crois que, hors les lettres à M. Chapelain, qu'il appelloit *ad Atticum*, et qui ont esté données après sa mort, il ne luy en restoit pas une après ces deux derniers tomes. Pour faire tout valoir, il feint d'avoir escrit des lettres qu'il n'a jamais escrittes[1] : tel qui n'en a jamais receû qu'une de luy en trouve trois ou quatre qui luy sont adressées. Il y en a une quantité à je ne sçay combien de reverends Peres dont on n'a jamais oüy parler, Peirarede*, du Bure et un tas de sots y sont loüez, et il escrit, dit-il, à tous ces gens-là, le cœur sur le papier. *Histor.*

Les loüanges luy estoient bonnes de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'estoit assez paranymphé à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montoient sur des eschasses pour le loüer[2], vous diriez qu'ils se vont rompre le cou à tout bout de champ, tant ils font de rudes cascades.

Dans une de ses lettres, il y a une plaisante vanité, car si jamais il y eut un *animal gloriæ*, c'est cetuy-cy : « Quand vous me donneriez, » dit-il, « autant de » terre que la comtesse Alix[3] en donna à mon qua- » rantiesme aïeul, etc. »

Il imprima en suitte le *Socrate chrestien*[4]. Depuis

[1] Il y a tant d'estoiles, qu'un goguenard disoit que c'estoit le firmament. Ce n'est pas grand chose.

[2] *Mots biffés :* Et ne faisoient rien que des fadaises.

[3] Je pense que c'estoit une comtesse de Toulouse.

[4] Il y a un avant-propos, où il parle à un homme qu'il appelle *Monseigneur*, sans queüe. Il pretendoit que M. Servient devineroit que c'estoit luy ; et dans ce mesme volume, où il y a plusieurs autres pieces, il y a un traitté de ce mot *Monseigneur*, où il blasme l'abus, et ne

sa mort, on a publié l'*Aristippe*, qui est un fragment du *Prince*, qu'il a fait pour donner sur les doits aux roys fainéants et à leurs ministres, pour ne pas dire à leurs maires du palais. Il a cru, le bonhomme, qu'il y avoit en luy de quoy faire un Socrate et un Aristippe tout ensemble ; cependant cet homme qui est si sage, cet homme qui a tant de vertu, s'avise de faire une lascheté où personne ne l'a imité, non pas mesme Costart : il signe, en escrivant au cardinal Mazarin : « De Vostre Eminence le tres-humble, » tres-obeissant et tres-obligé serviteur et *pension-* » *naire.* »

Lyonne, amy de Chapelain, luy avoit fait donner une pension de cinq cens escus, dont il fut fort mal payé à la fin. Il faut bien manquer de cœur pour faire une bassesse comme celle-là, luy qui avoit de quoy vivre, et qui a tant de soing de faire sçavoir dans ses lettres familieres qu'il avoit quatre chevaux de carrosse. Avec tout ce raffinement de lascheté, il ne put pourtant avoir, pour sa sœur de Campagno, la recompense de la lieutenance aux Gardes de son nepveu, qui fut tué à Lens avec le mareschal de Gassion. La solitude, où l'on n'a que soy pour objet, où l'on ne se compare avec personne, avoit gasté cet esprit qui desjà n'estoit que trop plein de luy-mesme. Les justaucorps luy ayant semblé commodes, il en

Parent de Balzac, dont la mère etoit Marie de Nesmond.

met que *monsieur mon cousin* à M. le president de Nesmond *. A cette dissertation sur les sonnets de Job et d'Uranie, il ne vouloit mettre pour titre que *Dissertation sur les deux sonnets,* disant qu'on sçavoit assez quels ils estoient. Il y a de pauvres choses dans cette dissertation.

avoit de toutes façons, de treillis*, de tabis, de bleus et d'incarnats[1].

Toile fine et lustrée, espèce de coutil. *Tabis*, gros taffetas ondulé.

Il a des visions jusques aux moindres petites choses : il demanda de l'aigre de cedre* à M. Conrart, qui estoit devenu son commissionnaire après M. Chapelain ; car il y eut je ne sçay quoy entre M. Chapelain et luy[2]. Il luy faisoit entendre, sans faire semblant de rien, que si les pots dans lesquels il luy envoyeroit cet aigre de cedre estoient bleus et blancs, cela luy plairoit davantage.

Mélange de jus de citron et de cédrat.

Il escrivit jusqu'à huict lettres pendant qu'on imprimoit ses vers latins, pour faire qu'un placard de deux petits anges qui se baisoient pust se rencontrer à la fin. Il a eu aussy une bonne fantaisie de faire imprimer ces vers-là en petit[3], croyant que le monde souhaittoit cela avec passion. M. Conrart luy manda que Courbé estoit disposé à le satisfaire ; mais qu'il estoit obligé de luy mander que ses vers ne se vendoient point in-quarto, et qu'on n'en avoit vendu

[1] Quand le chevalier de Meray* mena le mareschal de Clairambauld voir Balzac à la campagne, cet autheur estoit dans le jardin. Le Mareschal le trouva si extravagamment vestu qu'il le prit pour un fou, et il ne vouloit pas avancer. Le Chevalier l'encouragea. Après, il en fut très-satisfait, et dit qu'il n'avoit jamais veû un homme de si agréable conversation.

A. Gombaud de Plassac, chevalier de Meré ; mort en 1685.

[2] Et il ne pouvoit s'empescher de dire à tout bout de champ qu'il ne faisoit rien de naturel, qu'il n'avoit point de genie.

[3] *Lignes biffées :* Parce qu'ils ne se vendirent point in-quarto. On n'en avoit vendu qu'un seul exemplaire ; et il se consoloit en lisant sur le petit livre : *Deuxiesme edition*. Il fut bien mortifié de ce que la Reyne de Suede ne goustoit pas ses ouvrages. Il ne cessa pas pourtant de la loüer, ou du moins ne changea-t-il pas ce qu'il avoit fait à sa loüange ; tesmoing l'*Aristippe*.

qu'un seul exemplaire. Balzac respondit en ces mots : « Si j'estois aussy amoureux de la gloire que je l'ay » esté autrefois, vostre lettre me seroit une grande » mortification. » Il fallut pourtant faire cette impression en petit ; il se consola en voyant *Editio secunda.* Il a fait mettre au commencement que le libraire l'a voulu absolument. Il vouloit obliger Menage à dire plus de choses à sa loüange dans l'epistre qu'il fit à la Reyne de Suede, en luy dediant les vers latins de Balzac. Il y a au bout de ce livre ce qu'il appelle *liber adoptivus*, sans expliquer que ce sont diverses pieces d'autheurs, ou qu'il ne connoist point ou dont il dissimule le nom. Il n'a pourtant pas mal fait, car il n'y a guères que cela de bon dans son livre.

Il eut une plaisante curiosité dans l'impression de ses Discours ; il n'y a pas une ligne qui ne soit finie par un mot entier ; il n'y a jamais de mot couppé en deux.

La reyne de Suede dit à Chanut, nostre resident, qu'elle le prioit de s'informer quels autheurs il falloit lire pour bien sçavoir nostre langue, et que Balzac ne la contentoit point ; qu'il n'estoit point naturel, qu'il estoit tousjours guindé, et tousjours dans la fleurette[1].

Voicy encore une chose qui ne s'accorde guères avec le *Socrate chrestien.* Un advocat d'Angoulesme, en plaidant contre luy, avoit dit quelque chose d'un

[1] Il le sceût, et elle luy escrivit que ce qu'on avoit dit estoit faux. Cela est cause qu'il n'a pas changé dans l'*Aristippe* les loüanges qu'il luy donnoit.

peu fort, Balzac le rencontre par la ville et luy donne un coup de houssine ; sans les grands seigneurs du pays qui s'en meslerent et qui prirent le party de Balzac, il n'en eust pas esté bon marchand.

En recompense, le Roy, la Reyne et le cardinal Mazarin luy firent, à ce qu'il dit, bien des honneurs quand on alla à Bordeaux [1]. Voicy une lettre qu'il en escrivit à M. Conrart, sous le nom du mesme M. Girard dont nous avons desjà parlé. Ce que je mettray à costé est ce que m'a dit M. le marquis de Montauzier, tesmoin oculaire.

« Monsieur, A moins que d'avoir à vous donner des » nouvelles de M. de Balzac, je n'aurois pas rompu » mon silence ny violé le respect que je vous dois. Ce » n'est pas que je ne sçache combien il y a d'honneur » à recevoir de vos lettres, et combien les honnestes » gens se glorifient d'en estre favorisez ; mais j'ay » encore plus de consideration pour vous que je n'en » ay pour moy-mesme, et quoyque je ne sois pas in- » sensible à mon propre bien, j'aurois mieux aimé » m'en priver que de vous estre importun, en exi- » geant de vous pour une mauvaise lettre quelqu'une » de vos belles responses. Voylà, Monsieur, comme » j'en eusse usé, si la discretion de vostre amy n'eust » fait violence à la mienne : elle m'oblige à vous dire » de luy ce qu'il a omis, sans doute, dans la derniere » lettre qu'il vous a escritte.

» Vous sçavez, Monsieur, que nous avons eu la

[1] En 1650, au mois d'aoust.

» Cour depuis peu de jours en cette ville. Lorsque la » Reyne[1] en approcha de deux journées, elle com- » manda expressement qu'on ne donnast aucun lo- » gement aux troupes qui accompagnoient leurs » Majestez dans les terres de M. de Balzac[2]. Sa faveur » ne fut pas bornée à ces petits soings, elle ordonna[3] » à M. de Saintot, maistre des ceremonies (il faisoit » aussy la charge de Grand-mareschal-des-logis), » de la loger dans la maison de M. de Balzac[4]. Ce » commandement fut si exprès qu'il ne se put execu- » ter sans quelque desordre : les logis estoient desjà » faits à l'arrivée de M. de Saintot. L'evesché estoit » marqué pour la Reyne ; le Roy estoit dans une mai- » son contigüe ; les autres logements estoient mar- » quez et desjà occupez ; mais il fallut tout changer » pour satisfaire au desir de la Reyne et pour honorer » M. de Balzac absent.

» A l'arrivée de Sa Majesté, il fut demandé avec » instance. Sa Majesté ne vouloit recevoir aucune des » excuses qu'on donnoit à sa retraitte[5]. Enfin, comme

Qui ne lit guères de livres françois.

[1] Elle qui ne sçait pas lire *, et ne le connoist point.

[2] Ne diriez-vous pas qu'il en a autant en ce pays-là que M. de la Rochefoucault? Cependant Balzac, qui n'est point paroisse, est à Roussines son frere aisné ; et dans la paroisse d'Asnieres, Forgues son parent a un fief, et Balzac loge dans un autre qui est, je pense, à sa sœur. La seigneurie est au chapitre d'Angoulesme. Ce fut M. de Montauzier qui, avec bien de la peine, en fit desloger les gens de guerre.

[3] Cela est faux.

[4] La maison estoit alors à son pere, et est presentement à l'aisné ; c'est la plus commode de la ville. D'abord on alla à l'evesché ; mais le logement n'estoit pas si aisé. Ce n'est pas la premiere fois que la Cour a occupé cette maison.

[5] Elle ne songea pas à luy.

» il n'y eut pas d'esperance de le voir, elle n'eut » presque plus d'entretien qu'avec ses proches, qui » furent jugez très-dignes de son alliance[1]. M. le » Cardinal ne s'en arresta pas là ; après s'estre long- » temps informé s'il ne pourroit point satisfaire au de- » zir qu'il avoit de long-temps de connoistre le visage » d'une personne si generalement estimée, il se re- » solut enfin de l'envoyer visiter par un gentilhomme » des siens, nommé le chevalier de Terlon. Ce gen- » tilhomme alla à la maison de M. de Balzac, à trois » lieües de la ville, et luy dit *que Monsieur le Cardi-* » *nal, son maistre, luy avoit commandé de le venir as-* » *seurer de son service très-humble; qu'il avoit une* » *forte passion de le voir et de l'entretenir à Angou-* » *lesme, où il avoit appris son indisposition; qu'il* » *seroit venu luy-mesme l'en asseurer en sa maison,* » *s'il n'eust appréhendé de l'incommoder; mais qu'il* » *seroit fasché qu'on luy reprochast d'avoir passé si* » *près du grand homme de nostre siecle, sans avoir eu* » *dessein de luy rendre cette petite civilité*[2].

» M. de Balzac, dont la discretion ne vous est pas » moins connüe que le merite, ne pouvoit attribuer

[1] A la verité elle leur parla comme à des gens qui sont des principaux de la ville.

[2] M. de Montauzier, qui estoit alors à Angoulesme, dit que la verité est que Lyonne, pour faire plaisir à Chapelain son amy, fit faire ce voyage au chevalier de Terlon, et que toute la civilité vint de luy et de M. Servien. Le Cardinal n'usa jamais de termes si obligeans pour les princes du sang mesmes. « Si le Cardinal avoit fait cela, » disoit le Marquis, « il seroit digne de tout ce que Balzac a escrit contre luy. » Il est bien vray que le Cardinal dit quelque chose d'obligeant, mais tout cela venoit de Lyonne.

» un si grand excez de civilitez qu'à la courtoisie de
» l'Ambassadeur, et, sans doute, ces faveurs luy eus-
» sent esté suspectes, si M. le Cardinal n'en eust dit
» autant, et aux mesmes termes, à M. de Roussines,
» frere de M. de Balzac. J'estois present, et plusieurs
» honnestes gens de la Cour furent tesmoins lorsque
» Son Eminence luy redit les mesmes paroles que
» M. de Terlon avoit avancées, faisant ainsy de sa
» bouche à une personne non suspecte des compli-
» mens qui ne pouvoient plus estre suspects.

» M. Servien[1] encherit beaucoup au-delà chez
» M. le marquis de Montauzier; mais M. de Lyonne
» ne fut pas sitost arrivé qu'il envoya son premier
» commis vers M. de Balzac, pour luy tesmoigner le
» dezir impatient qu'il avoit de le voir; qu'il y avoit
» vingt ans que ce dezir faisoit une de ses plus vio-
» lentes passions; qu'il avoit fait le voyage de Guyenne
» avec plaisir, quelque juste indignation qu'il eust
» d'ailleurs contre le voyage, pour voir le plus grand
» homme du monde, etc.; qu'il le prioit de luy man-
» der positivement (ce furent les termes de son envoyé)
» s'il luy feroit desplaisir de l'aller visiter en sa mai-
» son, pour ce qu'il n'y avoit que sa defense absolüe
» qui l'en pust empescher. M. de Balzac, usant de la
» liberté qu'il luy donnoit, le supplia de n'en prendre
» point la peine; et cette excuse, qui eust peut-estre
» desplu à un moins honneste homme que n'est pas*
» M. de Lyonne, luy donna matiere d'une lettre, en

Ce *pas* a eté ajouté plus tard par des Réaux.

[1] Parlant à Roussines.

» laquelle, parmy quelques douces plaintes du rigou-
» reux traittement qui luy est fait, il l'asseuroit de
» tous les respects, de toute la veneration et de tout
» ce qui est au-dessous du culte et de l'adoration : ce
» sont les termes obligeans d'une fort longue et fort
» belle lettre[1].

» Je ne vous parle point des complimens de
» M. l'evesque de Rodez*, de ceux de M. de la Motte
» le Vayer, ny de toutes les autres personnes de me-
» rite qui sont auprès de Leurs Majestez. Ma gazette
» seroit trop longue ; ce que j'y adjouste du mien,
» Monsieur, c'est la joye que j'ay ressentie de voir
» toute la Cour faire la cour à notre hermite, et de
» voir ce genereux hermite au-dessus de toutes les
» faveurs et de toutes les recherches de la Cour. Il
» n'en a pas pour cela quitté une seule de ses calottes ;
» il n'en a pas eu plus de complaisance pour luy-
» mesme. J'ay passé depuis ce temps-là plusieurs
» jours en sa compagnie ; mais je ne me suis pas
» aperceû que c'estoit à luy que tous ces honneurs
» avoient esté rendus ; et si je n'en eusse esté le tes-
» moing, je serois en danger d'ignorer long-temps
» une chose si glorieuse à mon amy et si avantageuse
» à tous ceux qu'il aime. Il ne sçait pas mesme que
» je vous escris toutes ces circonstances ; et quoyque
» je luy aye dit que je voulois vous mander cette par-
» tie de son histoire, je n'oserois luy faire voir ma
» relation, tant il a de peine à souffrir les choses qui

Harlouin de Perefixe, depuis 1648.

[1] Veritablement, voylà bien respondu ! M. de Montauzier dit que M. de Lyonne n'a jamais escrit en ces termes-là à personne.

» le favorisent[1]. Il ne veut pas mesme que j'attribüe
» à sa modestie l'indifférence qu'il a eue pour les ca-
» resses du grand monde; son chagrin et son degoust
» ne meritent point, à ce qu'il dit, un si beau nom,
» et il aime mieux que nous l'appellions insensible,
» que de consentir aux tesmoignages que nous de-
» vons à sa vertu. Adjousteray-je encore à cecy les com-
» plimens extraordinaires qu'il receût, il n'y a pas
» long-temps, du comte de Pigneranda ? Cet ambassa-
» deur, fameux pour la rupture de la paix de l'Europe,
» ayant passé à Angoulesme, s'enqueroit, à l'ordi-
» naire des estrangers, de ce qu'il y avoit de plus
» remarquable dans le pays. On luy proposa inconti-
» nent M. de Balzac, comme la chose la plus rare :
» il repartit qu'il avoit appris ce nom-là en Espagne,
» long-temps avant que d'en partir; qu'il ne l'avoit
» pas trouvé moins celebre en Allemagne, d'où il ve-
» noit, et luy envoya incontinent un Minime wallon,
» homme de lettres qui luy servoit d'aumosnier, pour
» luy dire *qu'il souffroit, avec plus de peine qu'il n'en*
» *avoit eu en tout son voyage, la defense de faire des*
» *visites*[2]*; que s'il luy eust esté libre d'en faire, il fust*
» *venu de bon cœur en sa chambre, pour voir une per-*
» *sonne si celebre dans tous les lieux où les grandes*
» *vertus sont en estime.* Ce compliment ne fut pas

[1] Il a envoyé jusqu'à cinq copies de cette lettre, et toutes de la main de Toulet, son copiste, de peur qu'elle ne fust perdüe. Son libraire eut le soing de les faire rendre à M. Conrart. Après ces cinq copies il en envoya encore une, disant que M. Girard y avoit fait quelques changemens. Il n'y avoit que deux syllabes de changées.

[2] Voylà un Castillan bien humble !

» borné à ce peu de paroles. Mais qu'ay-je affaire
» d'emprunter de la bouche de nos ennemys des loü-
» anges pour un homme qui a peine d'en souffrir des
» personnes qui luy sont les plus cheres? Il se con-
» tente de leur amitié comme de la vostre, Monsieur,
» de celle de M. Chapelain et de peu d'autres.

» Oserois-je vous supplier de faire part de ma re-
» lation à M. Chapelain? Je sçay qu'il aime ce que
» nous aimons, comme il en est aimé aussy ; je sçay
» qu'il me fait l'honneur de me vouloir du bien. Per-
» mettez-moy, je vous supplie, de l'asseurer de mon
» très-humble service, et croyez, s'il vous plaist, que
» je seray toute ma vie, etc. »

Après le voyage de Bordeaux.

Il fit, un peu après*, un poeme latin de devotion qu'il envoya à M. de Montauzier, à Paris, et le pria de supplier M. de Grasse de le mettre en vers françois. Trois jours après, il escrivit au secretaire de M. de Montauzier qu'il le prioit de luy renvoyer cette lettre, qu'il y vouloit changer quelque chose ; après, il en envoya une autre où il ne parloit plus de M. de Grasse, et cela exprès, afin que cette lettre ne demeurast point, et qu'on crust que M. de Grasse avoit traduit ce poeme de son propre mouvement, et parce qu'il en avoit esté charmé. Cette seconde lettre eut le loisir de venir avant que M. de Montauzier eust escrit à M. de Grasse; luy qui ne trouvoit pas la requeste trop civile, envoya à M. de Grasse pour excuse la lettre de Balzac sans la relire, croyant que ce fust la mesme : cela fit un terrible galimatias.

Depuis, quand Monsieur le Prince fut mis en li-

berté, il luy envoya une lettre latine imprimée, avec deux petites pieces de vers latins aussy imprimées: l'une sur sa prison, l'autre sur la mort de Madame la Princesse, sa mere, où, à son ordinaire, il donnoit à dos à celuy qui avoit le dessous, et traittoit le cardinal Mazarin de *semi-vir;* et, pour monstrer à Monsieur le Prince qu'il a fait ces vers-là durant sa prison, il en prend M. l'evesque d'Angoulesme à tesmoing. Dans ces vers, il appelle le Cardinal *imbelle caput,* comme si un cardinal devoit estre guerrier; et puis, celuy-là a esté à la guerre.

Sur la fin de ses jours il eut une grande mortification de voir le grand applaudissement qu'avoient les lettres de Voiture; il ne put se tenir de le tesmoigner. Ce fut ce qui produisit la dissertation latine de Girac et la *Defense de Voiture* que Costart luy adressa malicieusement à luy-mesme, car il se mocque de luy en cent endroits. Ce fut une nouvelle recharge au pauvre homme, et cela avança ses jours de quelque chose. Dans l'*historiette* de Costart, nous parlerons de cette querelle plus amplement[1].

[1] Balzac et Girac estant allez disner avec M. de Montauzier à Angoulesme, M. de Montauzier parla de l'edition de Voiture, et dit qu'il falloit demeurer d'accord que c'estoit l'original des lettres galantes: cela desplut furieusement à Balzac. Au sortir de là, il repeta les mots que M. de Montauzier avoit prononcez et adjousta: « Que deviendront » mes lettres? » Il pria Girac de lire Voiture et de luy en dire son avis. Le lendemain il luy en envoya un exemplaire avec un billet latin, où il prioit Girac de luy en dire son sentiment en latin. Girac le fit; mais il pretend que Balzac y a mis plusieurs choses du sien: Balzac envoya ce pretendu jugement de Girac à Paris. Costart, qui ne demandoit pas mieux que de faire claquer son foüet, composa la *Defense de Voiture.* D'abord Balzac, plein de soy-mesme et persuadé de la deference que Cos-

Non content d'avoir desjà, au sortir d'une grande maladie qu'il avoit eue, il y avoit quelque temps, envoyé à Nostre-Dame des Ardillieres*, une lampe de cent escus, avec des vers latins gravez dessus, où son nom est en grosses lettres, un an au plus devant que de mourir, il donna des preuves authentiques de sa vanité. Il escrit à Conrart qu'il avoit deux mille livres à Paris, et qu'il en vouloit constitüer une rente de deux cens francs, et institüer une espece de jeux floraux de deux ans en deux ans, et que, pour cela, il donneroit dix themes sur lesquels on harangueroit; que l'Academie delivreroit ces deux cens livres à celuy qui feroit le mieux. Ce sont matieres de piété : par exemple, que la gloire appartenoit à Dieu seul, et que les hommes en sont les usurpateurs [1].

Près de Saumur; nouvellement bâtie aux frais de Servien.

Il fut malade six mois à se voir mourir tous les jours : il s'estoit fait transporter aux Capucins d'Angoulesme ; il se confessoit frequemment, et pourtant songeoit bien autant à ses *Jeux floraux* qu'à sa conscience. En mourant, car on a ses dernieres paroles dans une relation qu'un advocat d'Angoulesme, nommé Moris-

tart avoit pour luy, prit cette piece pour une piece à sa loüange : et comme on l'imprimoit, il escrivit à Conrart de changer tels et tels endroits, où l'on y parloit de luy, afin qu'il fussent mieux et les envoyoit tous corrigez. On luy respondit qu'il n'y avoit plus moyen, et que tout estoit tiré : après il se desabusa.

[1] Patru et les plus sensez vouloient se mocquer de cette fondation de *bibus*, car il y avoit un million de difficultez pour la seureté, et aussy bien du chagrin à lire les compositions d'un tas de moines; mais les caballeurs Chapelain et Conrart l'emporterent. Cela fut fait après sa mort.

Imprimée à la suite des *Œuvres de Balzac*, t. II, p. 213 du supplément.

set, a faitte*, il dit qu'il ne sçavoit où il alloit, mais qu'il esperoit que Dieu luy feroit misericorde[1].

[1] Ogier le predicateur, comme on luy demandoit s'il ne feroit point l'epitaphe de Balzac : « Je m'en garderay bien, » dit-il, « j'aurois peur » qu'il ne se l'attribuast encore. » Il disoit cela à cause de l'*Apologie*.

Conrart voulut faire un recueil de vers à sa loüange : il en demanda à assez de gens qui en firent ; mais c'est si peu de chose que tout est demeuré là.

COMMENTAIRE.

I. — P. 89, note, lig. 14.

Avec une preface de Faret où il y avoit que dans le premier livre, il feindroit qu'un Anglois avec un bonnet bleu, etc.

L'abbé de Saint-Germain, qui répondit aux passages, s'est aussi moqué de cet endroit des lettres de Balzac qui touchoient la Reine-mère : « Nous avons veû une piece qui devoit estre très-relevée et très-se- » rieuse, commencer par une basse et ridicule invention de roman, » par les descriptions des peupliers et des grenouilles des rivages de la » Charente, et par le bonnet bleu d'un Flamand, qui est le premier » personnage de la comedie. » (*Response à la lettre de Balzac.*)

II. — P. 89, lig. 7.

Et je pense que c'est le meilleur.

C'est-à-dire le meilleur de tous ces pauvres moines. Goulu est l'auteur des *Lettres de Phyllarque à Ariste, où il est traité de l'Eloquence françoise.* La 3e edit. est de Nancy, 1628. Le livre est en réalité fort impertinent.

III. — P. 89, lig. 11.

Sorel, qui n'avoit alors que dix-huict ans, a voulu railler de luy en la personne de son pedant Hortensius...

C'est dans le onzième livre du *Francion* que les traits prêtés au pédant Hortensius se rapportent à Balzac. Dans le livre précédent, Hor-

tensius doit rappeler la Mothe le Vayer. Je ne crois pas qu'un autre avant des Réaux ait dit que Sorel eût fait à dix-huit ans son agréable roman de Francion. La 1re edition semble de 1623; mais c'est dans la seconde que l'auteur introduisit le personnage d'Hortensius. Sorel essaya même, plus tard, et à cause de cela, de désavouer l'edition. Voy. *Bibliothèque françoise.* 1667, p. 125.

IV. — P. 90, lig. 14.

La Desfaitte du paladin Javerzac... *est une des plus jolies choses qu'il ayt faittes.*

Elle est imprimée au tome 2e du Supplément aux œuvres de Balzac, p. 172. C'est un assaut de plaisanteries qui nous ont paru assez lourdes. Javerzac reçut des coups de bâton le 11 août 1628, et Balzac avoit conservé du regret de cette action, car au lit de mort il fit appeler Javerzac et le pria de lui rendre son amitié. (*Relation de la mort de M. de Balzac*, à la suite des *Œuvres.*) Nicolas Bernard, sieur de Javerzac, etoit originaire de Cognac. Il est auteur du *Discours d'Aristarque à Nicandre, sur le jugement des esprits de ce temps et sur les fautes de Phillarque.* Barbier ne cite qu'une edition de 1629; mais il en existoit plusieurs autres de l'année précédente. Javerzac ecrivit après son malheur un *Discours d'Aristarque à Calidone, sur ce qui s'est passé entre luy et Balzac;* et comme, au devant du *Discours d'Aristarque à Nicandre*, il avoit placé une lettre injurieuse à l'adresse du sieur de Bergeron, référendaire à la Chancellerie, Bergeron repondit par une *Lettre contre les impertinences et faussetez mises par le sieur de Javerzac en une lettre qu'il a mise au commencement d'un livre, etc.* Puis, encore en 1628, parut cette autre brochure : « *Le Non passionné, sur le livre intitulé:* La desfaitte du paladin Javerzac. » Enfin : *Achates à Palemon pour la deffense de Phyllarque.* (Voy. *Bayle*, article *Javersac.*)

Guy-Patin, dans une lettre du 13 mai 1636 : « On vend icy deux volumes de Lettres de Balzac, toutes nouvelles, lesquelles ne sont pas » beaucoup prisées. On a fait contre icelles une lettre latine in-4° que » je vous envoye, que plusieurs trouvent bien faitte. L'auteur en est » M. de Bourbon, père de l'Oratoire et chanoine de Langres, autrefois » professeur du Roy en cette ville. Luy-mesme m'a donné celle que je » vous envoye... J'ay icy veû un livre nouveau de du Moulin, intitulé: » *Hyperispistos, sive deffensor veritatis*, qui est impression de Geneve. Il est fort bien fait et en fort bons termes, contre un jesuite » romain qui avoit escrit contre luy pour le sieur Balzac. »

V.—P. 91, note, lig. 4.

Fremont m'a dit qu'un traitteur... luy dit que Balzac n'estoit point profond...

Nicolas Fremont etoit, par sa mère, neveu de Perrot d'Ablancourt. Il habitoit l'enclos du Temple à Paris. « On doit aller voir, » dit Brice (*Description de Paris,* 1684, t. I, p. 136), « dans l'enclos du Temple, » la maison de M. Fremont d'Ablancourt, qui est un bijou. » Il y a, dans *Les plus belles lettres françoises* recueillies par Richelet, Paris, 1698, une lettre à d'Ablancourt contre Amelot de la Houssaye qui est signée, Fremont à Amsterdam. (Tom. II, p. 13.)

Fremont avoit longtemps résidé en Portugal, et Chapelain le proposa à Colbert, quand celui-ci voulut faire traduire les *Decades de Jean de Barros.* Les passages, qui dans les lettres de Chapelain se rapportent à ce point littéraire, méritent d'être réunis ici; on y verra que c'est à l'auteur de la *Pucelle*, qu'on doit surtout l'acquisition d'un des plus précieux manuscrits de la collection Colbert, aujourd'hui réunie à la Biblioth. impériale.

« Ce ne seroit pas trop cher que trente escus des huict Decades de » Barros et de Couto, si elles estoient entieres, parfaites, bien condic- » tionnées et bien collationnées surtout, et si entre ces huict decades il » y en avoit une quatriesme de J. B. de Lavanna, composée sur les Me- » moires de Barros, et annotées, *Con las cartas geograficas* au nombre » de quatre, qui en font le prix principal. » (Du 6 août 1665.)

« Je vois jour à l'accomplissement de votre desir (la traduction de » Barros), par l'arrivée de M. de Fremont, gentilhomme de Champagne, » depuis quatre jours. Il a passé deux ans à Lisbonne dans d'hono- » rables employs. Il est neveu de feu M. d'Ablancourt, formé de sa main, » et il n'est pas seulement capable de negociations, mais il a encore » du sçavoir, de l'esprit et un vray style françois qui se peut compter » entre les meilleurs. Il possede parfaitement la langue portugaise et » n'est pas ignorant de la marine. Que si vous trouvez à propos, Mon- » sieur, de le faire succeder à la petite gratification que feu son » oncle recevoit du Roy, je suis asseuré que je le porterois à se » charger de cette version, et qu'avec le secours qu'il pourroit tirer » de mes connoissances en cette matiere, il la feroit aussy belle et aussy » bonne que son original. » (5 avril 1666.) Barros n'est pas encore traduit aujourd'hui. La Bibliothèque impériale possède cependant une traduction manuscrite des deux premières décades, qui n'a pas echappé à l'attention de M. Ferdinand Denis: mais elle paroît calquée sur une traduction italienne précédente. Voy. l'article *Barros*, dans la Nouvelle *Biographie* de Didot.

Fremont mourut à la Haye en novembre 1693. Il a dans l'ancienne *Biographie universelle*, un article dont ces lignes pourront être le complément.

VI. — P. 91, note, lig. 7.

Il a eu beau... faire un gros recueil de vers latins dont il se seroit bien passé...

Joann. Ludov. Guezii Balzacii carmina, 1650 et 1651, in-4° et in-12. C'est pourtant là que se trouve l'*Indignatio in poetas neronianorum temporum, ad nobilissimum Sammauranum Montoserii marchionem*, si bien ecrite et si energiquement pensée que Burmann dans l'*Anthologia latina*, Wernsdorff dans les *Poetæ minores*, le Maire dans la *Bibliothèque classique latine*, Panckoucke dans la *Bibliothèque latine française*, et M. Nisard dans la *Collection des auteurs latins*, n'ont pas hésité à l'attribuer à Turnus, poëte du siècle d'Auguste; tous ainsi prenant au mot la fiction transparente du véritable auteur, Balzac, qui, disoit-il, avoit tiré ce fragment d'un parchemin « pourri en plusieurs » endroits et à demi mangé de vieillesse... » M. Rostain, dans ses *Mathanasiennes* et M. Gerusez, dans une excellente notice sur Balzac, ne se sont pas laissé prendre à la même glu. Mais je ne puis croire, avec l'elégant et ingénieux auteur des *Essais d'Histoire litteraire*, que Balzac ait voulu gourmander la cruauté et les mœurs après tout assez innocentes de Louis XIII, dans ces vers :

Ergo Deûm torpore et fato matris ovantem,
Horrendasque canent, sancta ut connubia, tædas.

Balzac n'eut jamais que des eloges pour Louis XIII, vivant et mort; il accusa une fois, il ne défendit jamais Marie de Medicis; enfin il n'y eut jamais d'*horrendæ tædæ*, à la cour de Louis XIII.

VII. — P. 92, lig. 12.

Ogier, surnommé le Danois, s'avisa d'escrire à Balzac que la cour de Danemarck... partagée pour Balzac et pour le pere Goulu...

Les portefeuilles de Conrart ont conservé la lettre à Balzac de François Ogier le prédicateur, frère d'Ogier le *Danois*, véritable auteur de la plaisanterie; en voici des extraits : « Croiriez-vous bien que l'on se » pique d'eloquence au pays des Gots; que l'on y connoît Balzac et qu'il » y trouve des admirateurs et des curieux aussy bien qu'en France! » Comme l'envie accompagne toujours la vertu, Phyllarque vous a suivy » jusques en Danemark, où il a corrompu quelques esprits qui se sont

» laissez tromper une seconde foie à l'herésie d'un moine. Mais elle n'y » prendra pas de si fortes racines que celle de Luther, car il perdit sa » cause, il y a quelques mois, en presence du Roy, dans la chambre de » ses filles. Ce sont des princesses dont l'habit, la langue et l'humeur » sont toutes françoises et qui font leurs delices de vos ouvrages. » M. l'Ambassadeur leur faisoit visite; elles luy monstrerent leur bi- » bliotheque, vostre livre s'y treuve et vous fustes la matiere de l'en- » tretien. Un evêque lutherien entreprit le party du Feuillant; mon » frère fut commandé de repondre aux objections, ce qu'il fit avec un » tel succès que s'il eust esté aussy bon theologien qu'il fut heureux » avocat, le pasteur et le troupeau seroient maintenant convertis, et » il n'y auroit plus d'heretiques aujourd'huy dans Copenhague. Le Roy » prononça que le moine seroit renvoyé dans son cloistre, que vous » demeureriez en paisible possession du cabinet, et comme le portrait » de Mme de Montbazon sert de patron aux princesses pour se bien » coëffer, que vos œuvres pareillement leur serviroient de modele pour » bien parler. Une d'elles*, qui est redevable de sa noblesse à la faute » de sa mere, et qui repare le defaut de sa naissance par une incom- » parable beauté de corps et d'esprit, ajouta que Phyllarque pourroit » neanmoins demeurer dans les Estats de son pere, à la charge qu'on » l'envoyeroit estre ministre en quelque village de la Norwege. Elle » ne sçavoit pas que ce grand orateur n'osa jamais parler en public, » et cela ne fut pas oublié par nostre advocat. Vous me demanderez » peut-estre quelle tempeste l'a porté en ce pays-là; s'il n'est point » allé rechercher les titres de nostre noblesse et les restes de la suc- » cession d'Ogier le Danois; ou bien, s'il espere trouver un ciel plus » doux en la Scandie que non pas en France? Rien de tout cela: » M. d'Avaux, ambassadeur du Roy en Danemarc, Suede et Pologne, » l'a tiré de son etude pour l'emmener avec luy, jugeant qu'il sçavoit » assez de latin pour negocier avec tous ces peuples du septentrion, » sans estre obligé d'apprendre tant de langues qui font mal à la » gorge. Je vous dirois des nouvelles plus particulieres de cette am- » bassade, si Monsieur le Secretaire n'avoit commencé l'exercice de » sa charge en refusant de me dire le secret de son instruction, etc. » (*Manuscrits de Conrart.*)

Sans doute Eleonore, comtesse d'Ulfeld. Voy. *Histor.* de M. d'Avaux.

VIII. — P. 94, lig. 10.

Je ne dis pas seulement l'amour des garçons, mais mesme le larcin qu'il luy reproche.....

Cette lettre est imprimée à la fin des *œuvres de Theophile*, Rouen, 1629, et dans la plupart des exemplaires de l'edition de Pepingué,

1662, pp. 247-250. Voici le passage : « Vostre visage et vostre mau-
» vais naturel retiennent quelque chose de leur premiere pauvreté et
» du vice qui luy est ordinaire. Je ne parle point du pillage des au-
» theurs. Le gendre du docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte
» de larcin ; en cet endroit, j'ayme mieux paroistre obscur que vindi-
» catif.... Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'espée pour vous
» venger du baston... On dit que vous estes un estrange masle, je
» l'entens au rebours et je ne m'estonne pas si vous estes si mesdisant
» contre les dames !!... » Theophile se vengeoit ainsi d'une mauvaise action de Balzac qui le voyant aux mains de la justice, avoit affecté de renier leur mutuelle et ancienne familiarité. Voyez la lettre de Balzac, liv. Ier, à l'evêque d'Aire. Il ne faut pourtant pas, dans une lettre aussi remplie d'injures abominables, prendre au sérieux l'air de réserve qu'on affecte relativement à quelque larcin. Si Theophile ne parle pas plus clairement, c'est que plus de clarté eût donné plus d'evidence à la calomnie. Ainsi, je penche à croire qu'il fait, dans l'endroit qui se rapporte au gendre de Baudius, une allusion seulement claire pour Balzac, à quelque intrigue amoureuse dont la fille de Baudius avoit eté l'occasion, intrigue qui auroit eu des suites fâcheuses pour Balzac, si Theophile n'avoit pas fait mine d'opposer son epée au bâton dont son ami etoit menacé. Baudius etoit, dit Bayle, en charge publique à Leyde, aux gages de la Hollande, et Balzac passoit pour avoir composé son premier ouvrage sous l'inspiration de ce Baudius : *Discours politique sur l'estat des Provinces Unies, par J.-L. D. B., gentilhomme François* : c'est un pamphlet de quelques pages.

IX. — P. 94, lig. 20.

Deux volumes de Lettres choisies, *où il a mis une preface qu'il feint d'estre de M. Girard, théologal d'Angoulesme...*

Claude Girard, d'abord official, puis en 1652, archidiacre de l'eglise d'Angoulême, mort le 2 septembre 1663. C'est lui qui publia réellement les *Lettres familières à M. Chapelain*, les *Lettres à M. Conrart* et le volume posthume des *Entretiens*. On l'a souvent confondu avec son frère Guillaume Girard, secrétaire du duc d'Epernon, auteur certain de la vie de ce dernier, et auteur douteux de plusieurs autres ecrits anonymes. (Note communiquée par M. E. Castaigne.)

Mais pourquoi la préface n'auroit-elle pas eté de Girard, le théologal qui, d'ailleurs, a tant ecrit en faveur de Balzac ? Il est vrai qu'en ce cas-là même, l'amitié pouvoit estre plus retenue ; mais qu'en doit-on penser si l'œuvre est bien de Balzac ? Voici comme on y parle de lui : « Il communique sa vertu aux choses qu'il touche, et ne prend pas

» leurs defauts ; il dore les nuages qu'il ne veut pas dissiper. Une » femme illustre m'a dit autrefois de luy, qu'il donnoit de l'agre- » ment aux objets les plus vilains et les plus disgraciés, parce que » les Graces et luy ne se quittoient point, et qu'il n'y avoit pas moyen » qu'il se pust deffaire d'elles. Elle disoit vray : les Graces habitent dans » ses papiers : quoy qu'il puisse ecrire, il ne sçauroit les chasser de » ce qu'il ecrit. Sa mauvaise humeur est teinte de leur impression, et » il plaist en se faschant. » (*Lettres choisies.* Paris, Courbé, 1647. *Avertissement.*)

X. — P. 93, lig. 13.

Jamais il n'estoit assez paranymphé.

C'est-à-dire *loué.* On pourroit employer dans le même sens le mot *académisé.* Le paranymphe etoit le discours solennel prononcé à la fin des epreuves pour la licence, dans les facultés de théologie et de médecine. Le candidat adressoit alors des complimens plus ou moins pompeux aux autres licenciés.

Un peu plus loin, des Réaux dit : « S'il y eut jamais un *animal* » *gloriæ,* c'est celui-cy. » Le mot est emprunté à Tertullien. « En cas » que les philosophes fussent des animaux de gloire, comme les ap- » pelle Tertullien. » (*Bossuet*, panégyrique de saint François de Salles.) Je dois cette remarque à la savante obligeance de M. Collet, professeur au lycée de Versailles.

XI. — P. 95, lig. 20.

Autant de terres que la comtesse Alix en donna à mon quarantiesme ayeul.

Le texte de Balzac est un peu moins ridicule : « Quand vous me » donneriez les trois paroisses que la comtesse Alix donna au bisayeul » de mon trisayeul. » (Lettre 29e.)

XII. — P. 96, lig. 20.

Pour sa sœur de Campagno.

Dans les editions précédentes on a imprimé : « Pour sa sœur de » *campagne.* » C'est une faute. Anne Guez, sœur de Balzac, avoit

epousé François Patras de Campagno, ou Campaignol, ou Campaignolles, car on trouve ces variantes jusques dans les signatures autographes. Celui de ses fils dont on parle ici etoit Bernard Patras de Campaignol, lieutenant au régiment des Gardes, tué à vingt-sept ans à la bataille de Lens, en 1649. (Recherches de M. E. Castaigne.)

L'indignation de des Réaux contre la lâcheté de Balzac est ici fort à remarquer. Elle prouve une fois de plus qu'on savoit bien, de son temps, en quoi consistoit la dignité dans un homme de lettres.

XIII. — P. 97, note 1re.

Quand le chevalier de Meray...

Son vrai nom etoit A. Gombaud de Plassac, chevalier de Meré. Tous ceux qui ont parlé de cet amant de Ninon, de cet ami de la plupart des hommes celèbres de son temps, l'ont confondu (et M. Sainte-Beuve, qui lui a consacré une notice particulière, ne l'a pas mieux reconnu) avec Georges de Brossin chevalier, puis marquis de Meré, dont la postérité conserve encore aujourd'hui dans le monde un rang honorable. C'est une grosse erreur. Dans l'edition faite à Lyon, en 1690, du *Discours sur l'Esprit*, les initiales sont A. G. C. S. D. M. (A. Gombault, chevalier, sieur de Meré). Une preuve plus décisive encore se tire de l'Avertissement aux *Œuvres posthumes*. La Haye, 1701. « Son père, » y dit l'abbé Nadal, éditeur, « joignoit à la dignité de chevalier des Ordres du Roy » des emplois considerables dans les armées, et, pour tout dire, il » avoit l'honneur d'appartenir au prince de Condé... Mme de Gombaut, » sa mere, fille de messire Paul de la Tour-Landry, comte de Chas- » teauroux, chevalier des Ordres du Roy, se remaria en secondes » noces, etc. »

Meré, que dans sa jeunesse on appeloit Plassac, etoit protestant. Sa mère etoit fille de Paul de Maillé de la Tour-Landry, et par là proche parente de Claire-Clemence de Maillé, princesse de Condé. (*Archives genealog. de la noblesse de France*, publiées par Laisné, t. v, 1836, article *Brossin de Meré*.)

Joly, chanoine de la Chapelle-au-Riche, a donné une notice bien faite des ouvrages du chevalier de Meré. (*Eloges de quelques auteurs français*. Dijon, 1742.) Il y regrette de ne pouvoir rien assurer sur le véritable nom de Meré, que toutefois il baptise un des premiers du nom de Georges Brossin, chevalier, marquis de Meré. (P. 369 à 400.) Mais Balzac lui avoit écrit beaucoup de lettres sous le nom de M. de Plassac-Meré, et ces suscriptions, jointes à la mention de des Réaux, auroient dû depuis longtemps lever tous les doutes et redresser toutes les erreurs.

XIV. — P. 100, note 2.

Roussines, son frere aisné... Forgues, son parent...

François Guez, sieur de Roussines. Il etoit né en septembre 1598, et par conséquent etoit le cadet, non l'*aisné* de Balzac.

Bernard de Forgues, marechal de camp, avoit epousé Mlle de Campaignol, nièce de Balzac. Il habitoit le château de Neuillac, paroisse d'Asnieres, où Balzac se retira en effet. Remarquons, à ce propos, que Vannel, dans ses *Galanteries des Roys de France,* dit qu'une demoiselle de Campagnoles fut la femme de Langlade et la maîtresse de Gourville; et Bayle en a conjecturé que cette dame pourroit bien être encore la nièce de Balzac. Mais Vannel avoit ecrit une sottise. La femme de Langlade se nommoit Campagnac, et Gourville, qui n'eut jamais apparemment d'intimité avec elle, a parlé de son mariage avec Langlade dans ses *Mémoires.*

XV. — P. 101, lig. 8.

Un gentilhomme..., nommé le chevalier de Terlon.

Hugues de Terlon, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, partit pour la Suède en 1656, comme ambassadeur extraordinaire. On a les Mémoires de cette ambassade, fort bien rédigés et imprimés à Paris en 1681, in-8°, chez Billaine.

XVI. — P. 107, note.

Patru et les plus sensez vouloient se mocquer de cette fondation de Bibus.

Bibus se dit d'une chose frivole, sans importance et sans raison d'être : Un homme de bibus, une affaire de bibus, etc. J'ignore l'origine de cette expression, à moins qu'on ne la rapporte au sens de chose faite par l'effet de l'ivresse, après avoir bu. Ainsi un homme qui pouvoit dire *bibi* fut appelé un *bibus*.

Les dernières volontés de Balzac ne reçurent leur exécution qu'en 1671; le fonds s'etoit accru, et le prix fut alors porté à trois cents livres. Le premier sujet proposé fut : *De la louange et de la gloire; qu'elles appartiennent à Dieu en proprieté, et que les hommes en sont ordinairement usurpateurs.*

Le *Discours de la gloire,* ouvrage de Mlle de Scudery, fut couronné

le 25 août 1671. Il a eté imprimé à la suite de la *Relation contenant l'histoire de l'Academie françoise,* par Pellisson. Paris, Pierre le Petit, 1672, in-12, p. 561.

Le prix d'eloquence fondé par Balzac n'a pas survécu à la Revolution de 1789, qui vit toutes les Académies s'eteindre. Il a eté, depuis, remplacé par le prix que décerne, aux frais de l'Etat, l'Académie française.

XVII. — P. 108, note.

Conrart voulut faire un recueil de vers à sa loüange...

Giles Boileau a pourtant fait une assez belle elégie sur la mort de Balzac, imprimée dans la troisième partie des *Poesies choisies* de Sercy. Elle est dédiée à Conrart. Après avoir accusé les Dieux, il ajoute :

Vous avez retiré Balzac de ces bas lieux
Pour le faire mónter sur la voûte des cieux...
Vous l'avez retiré de ces lieux pleins de vice
Où regne l'insolence, où regne l'injustice,
Où les plus criminels sont les plus en honneur,
Où les plus gens de bien sont les plus en horreur,
Où ces autheurs sans nom, ces plumes mercenaires,
Ces Menalques flatteurs et ces amys vulgaires
Ne font cas que de l'or, n'estiment que les grands,
N'eslevent en leurs vers que les riches tyrans,
Leur consacrent leurs voix, leur offrent leurs services,
Et de tout ce qu'ils sont leur font des sacrifices.
Allez, laches esprits, indignes courtisans,
Des derniers des humains les zelés partisans;
Qui n'avez pas daigné, par la moindre elegie
Pleurer le triste sort d'une si belle vie!
Toy seul, divin Conrart, en ce siecle pervers,
As montré ta vertu par mille soins divers;
Toy seul as reveillé nos languissantes muses, etc.

Cette belle tirade est peut-être ce qui a détourné Despreaux d'insérer l'Elegie dans l'edition posthume qu'il a donnée des œuvres de son frère. Par Menalque il entend Menage qui se nommoit ainsi dans son eclogue de *Christine.*

Tristan l'Hermite fit aussi des stances assez remarquables sur la mort de Balzac. M. de Monmerqué en a cité quelques-unes dans la Notice qu'il a placée au devant des *Memoires de Conrart.* (Collection Petitot, 2e série, T. XLVIII.)

CLXXXVIII. — CLXXXIX.

LE PRESIDENT PASCHAL

ET SON FILZ.

(*Estienne Pascal, né en* 1588 ; *mort à Paris*, 24 *septembre* 1651.)

D'abord elu, puis second président de la C. des Aides, à Clermont.

Le president Paschal s'appelloit le president Paschal parce qu'il avoit esté president à Clairmont* en Auvergne ; c'estoit un homme qui a eu d'assez beaux employs : il estoit homme de bien et de sçavoir ; surtout il s'estoit appliqué aux Mathematiques [1].

Quand on fit la reduction des rentes, luy et un nommé de Bourges, avec un advocat au Conseil dont je n'ay pu sçavoir le nom, firent bien du bruit, et à la teste de quatre cent rentiers comme eux, ils firent grand peur au garde des Sceaux Seguier et à Cornüel. Le cardinal de Richelieu fit mettre dans la Bastille les deux autres ; pour Paschal, il se cacha si bien qu'on ne le put trouver, et fut long-temps sans oser paroistre. En ces entrefaittes, les petites Saintot et sa fille *, qui est à cette heure en religion, joüerent une comedie, dont cette fille, qui n'avoit que douze ans, avoit fait presque tous les vers.

Jacqueline P., baptisée 5 août 1625, sous le nom de Jacquette.

[1] Mais il a esté plus considerable par ses enfans que par luy-mesme, comme nous verrons par la suitte.

Le cardinal de Richelieu en ce temps-là eut la fantaisie de faire joüer *le Prince desguisé*[1] à des enfans. Boisrobert en prit le soing. Il choisit, comme vous pensez, cette petite Paschal; il prit aussy une des petites Saintot, Socratine[2] et le petit Bertault, son frere. La representation réussit; mais la petite Paschal fit le mieux. Comme on la loüoit, elle demande à descendre, et d'elle-mesme, sans en avoir rien dit à personne, elle se va jetter aux piez de son Eminence, et luy recite en pleurant dix ou douze vers de sa façon, par lesquels elle demandoit le retour de son pere. Le Cardinal la baisa plusieurs fois, car elle estoit bellotte, la loüa de sa piété, et luy dit : « Ma mignonne, escrivez à vostre pere qu'il revienne, » je le serviray. » En effect, il le servit, et le continua dix ans à l'intendance par moitié de Normandie; car il s'estoit desfait de sa charge en faveur d'un de ses freres. Ils estoient tous d'Auvergne.

Sa fille fit d'autres vers, j'en ay quelques-uns. Enfin, à dix-huict ans, elle se mit dans la dévotion, et, comme j'ay dit, elle se fit religieuse.

BLAIZE PASCAL. (*Baptisé à Clermont, le 25 juin 1623; mort 10 août 1662.*)

Le president Paschal a laissé un filz, qui tesmoigna dez son enfance l'inclination qu'il avoit aux Mathematiques. Son pere luy avoit defendu de s'y addonner qu'il n'eust bien appris le latin et le grec. Cet enfant, dez douze ou treize ans, lut Euclide en

[1] Une piece de Scudery.

[2] Le frere et la sœur de Mme de Mauteville. On l'appelle *Socratine*, à cause de sa séverité. Elle est carmelite à cette heure.

cachette, et faisoit desjà des propositions; le pere en trouva quelques-unes; il le fait venir et luy dit : « Qu'est-ce que cela ? » Ce garçon, tout tremblant, luy dit : « Je ne m'y suis amusé qu'aux jours de congé. » — Et entens-tu bien cette proposition ?—Ouy, mon » pere. — Et où as-tu appris cela ? — Dans Euclide, » dont j'ay lu les six premiers livres » (on ne lit d'ordinaire que cela d'abord). — « Et quand les as-tu lûs ? » —Le premier en une après disnée, et les autres en » moins de temps à proportion. » Notez qu'on y est six mois avant de les bien entendre.

Depuis, ce garçon inventa une machine admirable pour l'Arithmetique. Pendant les dernieres années de l'intendance de son pere, ayant à faire pour luy des comptes de sommes immenses pour les Tailles, il se mit dans la teste qu'on pouvoit, par de certaines roües, faire infailliblement toutes sortes de regles d'arithmetique; il y travailla et fit cette machine qu'il croyoit devoir estre fort utile au public; mais il se trouva qu'elle revenoit à quatre cens livres au moins, et qu'elle estoit si difficile à faire, qu'il n'y a qu'un ouvrier, qui est à Roüen, qui la sçache faire; encore faut-il que Paschal y soit present. Elle peut estre de quinze pouces de long et haute à proportion. La reyne de Pologne en emporta deux; quelques curieux en ont fait faire. Cette machine et les Mathematiques ont ruiné la santé de ce pauvre Paschal le jeune[1].

[1] Sa sœur, religieuse à Port-Royal de Paris, luy donna de la familiarité avec les Janssenistes : il le devint luy-mesme, et c'est luy qui a fait ces belles lettres au Provincial que toute l'Europe admire, et que M. Ni-

cole a mises en latin*. Rien n'a tant fait enrager les Jesuites. Longtemps on a ignoré qu'il en fust l'autheur; pour moy, je ne l'en eusse jamais soupçonné, car les Mathematiques et les Belles-lettres ne vont guères ensemble. Ces messieurs de Port-Royal luy donnoient la matiere, et il la disposoit à sa fantaisie. Nous en dirons davantage dans les Memoires de la Regence.

Sous le nom de Guillaume Wendrock, théologal de Strasbourg.

COMMENTAIRE.

I. — P. 118, lig. 10.

Luy et un nommé de Bourges avec un advocat au Conseil dont je n'ay pu sçavoir le nom...

Ce nom, Guy-Patin va, je crois, nous le dire, et la date de l'arrestation : « Vendredy, 26 de mars 1638, fut icy executé à la Croix du » Tiroir, un homme aagé de soixante-six ans, natif de Nerac, qui avoit, » ce dit-on, entrepris un estrange dessein sur la vie de M. le Cardinal. » Le jour d'auparavant, on avoit mis dans la Bastille, prisonniers, » trois bourgeois qui avoient esté chez M. Cornuel et l'avoient en » quelque façon menacé, sur le bruit que l'on veut arrester les rentes » de l'Hostel de ville, et convertir cet argent *in usus bellicos*. Les trois » rentiers se nomment de Bourges, Chenu et Celoron, et sont tous trois » *boni viri, optimèque mihi noti*. » (*Lettre* du 7 avril 1638.)

Un acte notarié, du 25 mai 1633, apprend que le président Pascal logeoit à Paris dans la rue de la Tixeranderie. C'est donc là, comme l'a remarqué feu Gonod, bibliothécaire de Clermont, qu'il faudroit chercher la maison et le cabinet où furent tracés les ronds et les barres qui révélèrent le grand philosophe.

II. — P. 118, lig. 18.

Les petites Saintot et sa fille... joüerent une comedie... dont cette fille, qui n'avoit que douze ans, avoit fait presque tous les vers.

C'etoit Jacqueline, la cadette de Gilberte devenue plus tard Mme Perrier. Jacqueline avoit eu douze ans en 1637, c'etoit par conséquent vers cette année qu'elle auroit ecrit les vers qu'on lui attribue. Mme Perrier, sa sœur, dans les Mémoires dont M. Cousin a donné une edition précieuse, raconte ainsi le fait : « En l'année 1636, mon » pere estant allé faire un voyage en Auvergne où il me mena, » Mme Saintot luy demanda ma sœur pendant son absence; ces trois

» petites filles se trouvant ensemble,.., s'aviserent de faire une comédie » dont elles composerent le sujet et tous les vers... C'estoit une piece » suivie, de cinq actes, divisée par scenes, où tout estoit observé. Elles » la joüerent elles-mesmes deux fois avec d'autres acteurs qu'elles » prirent, et il y eut grande compagnie. » (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, v, p. 305.)

Au lieu du *Prince deguisé* de Scudery, que le Cardinal auroit voulu faire jouer à des enfans, Mme Perrier indique l'*Amour tyrannique* du même auteur, représenté effectivement en 1639, quand Jacqueline etoit dans sa quatorzième année. C'est au mois de février 1639 que Mme Perrier place cette représentation enfantine: mais dans son récit, c'est Mme d'Aiguillon et non Boisrobert qui enrôle sa sœur et les petites Saintot. Le nom de la Duchesse faisoit mieux sans doute.

III. — P. 119, lig. 4.

Il prit aussy une des petites Saintot, Socratine, et le petit Bertault, son frere.

Les petites Saintot sont apparemment les nièces de d'Alibray, chantées par le Pailleur, dans une pièce citée plus haut (tom. III, p. 67). Socratine, c'est-à-dire Magdelaine Eugenie Bertaut, entrée en 1650 au couvent des filles Sainte-Marie de la Visitation, dans la rue *Saint-Antoine*. Mme de Motteville, sa sœur, a inséré dans ses Mémoires la lettre touchante que la jeune fille lui ecrivit à genoux, au moment d'entrer en religion. (Tom. III, p. 381.) Pour Bertaut, son frère, voyez plus bas, page 112. Tant qu'elle resta dans le monde, elle conserva la réputation d'une jeune fille extrêmement sage. On badinoit de sa vertu, on lui en faisoit des querelles; mais on n'en mettoit pas en doute la sincerité. Sarrazin lui adressa d'assez jolies stances; en voici quelques-unes :

Je meure, c'est trop marchander
Pour vous dire ma peine extresme,
Enfin il se faut hasarder,
Socratine, hé bien, je vous aime. .

Tout honneste homme est mon rival,
Je sçay qu'on vous tient inhumaine,
Que je me prepare un grand mal,
Mais vous en valez bien la peine...

Pour rendre votre espoir certain
Et pour asseurer nos affaires,
Je vous passeray, dez demain,
Un bail d'amour devant notaires. Etc.

Et c'est à ces vers de Sarrazin que la Fontaine faisoit allusion dans

le ballet des *Rieurs du beau Richart*, publié par feu M. Walckenaer, en 1827. Un notaire y dit :

C'est un grand cas quand on m'affine;
Et Sarrazin m'a fait passer
Un bail d'amour à Socratine.

Quand Mlle Bertaut entra en religion, Loret parla de sa retraite :

Cette fille spirituelle
Que Socratine l'on appelle,
Imitant la sage Bussy,
Et cherchant en Dieu son appuy,
A choisy pour hostellerie
Les Filles de Sainte-Marie.
(*Muse histor.* du 25 août 1650.)

La reine de Pologne lui envoya de son côté une « belle petite boiste d'or émaillé. » Comme on pouvoit la trouver un peu petite, la Mesnardière fit une *galanterie*, adressée « à l'aimable et spirituelle Socra- » tine. » Il y disoit que la Reyne désesperant de pouvoir luy offrir une boîte assez grande, pour contenir le nom de tous ceux qui l'avoient inutilement aimée, s'etoit decidée à lui en adresser une assez grande, quelque petite qu'elle fût en réalité, pour contenir le nom de tous ceux qui pouvoient l'egaler en esprit :

Et pour eviter le reproche
De choisir un petit vaisseau
Beaucoup moins ample qu'il n'est beau,
Il ordonna que l'on publie L'Amour.
Qu'aucun amant tant ne s'oublie
Que de pretendre d'estre escrit,
S'il ne vous egalle en esprit.
Et si l'on fait ce qu'il commande,
La boiste est mille fois trop grande.
(*Poesies* de *J. de la Mesnardiere*, 1656, p. 34.

IV. — P. 119, lig. 9.

Elle se va jetter aux piez de son Eminence.

Elle raconte cela d'une manière charmante dans une lettre à son père, et sa relation doit être la parfaite vérité. « Premièrement, M. de Mon- » dory entretint M. le Cardinal depuis trois heures jusqu'à sept » heures, et luy parla presque tousjours de vous, de sa part et non » pas de la vostre... Il luy dit aussy que je luy parlerois après la co- » medie. Enfin, il luy dit tant de choses, qu'il obligea M. le Cardinal » à luy dire : *Je vous promets de luy accorder tout ce qu'elle me de-*

» *mandera.* » (Ici l'aimable enfant répète à son père ce que M. de Mondory luy avoit dit, peut-être, pour se faire un peu plus valoir qu'il ne devoit; peut-être aussi le raconte-t-elle pour n'avoir pas l'air d'avoir fait tout elle-même, et pour brider sa gloire. Continuons:)

« Dez que la comedie fut joüée, je descendis du theâtre avec le des-
» sein de parler à Mme d'Aiguillon. Mais M. le Cardinal s'en alloit,
» ce qui fut cause que je m'avançay tout droit à luy, de peur de
» perdre cette occasion-là en allant faire reverence à Mme d'Aiguil-
» lon. Outre cela, M. de Mondory me pressoit extresmement d'aller
» parler à M. le Cardinal. J'y allay donc et luy recitay les vers que je
» vous envoye, qu'il receut avec une extresme affection et des caresses
» si extraordinaires que cela n'estoit pas imaginable. Car, premiere-
» ment, dez qu'il me vit venir à luy, il s'escria: « Voilà la petite
» Pascal. Puis il m'embrassoit, et me baisoit à tout moment avec une
» grande satisfaction, et puis quand je les eus dits, il me dit: « *Allez,*
» *je vous accorde tout ce que vous demandez, escrivez à vostre pere*
» *qu'il revienne en toute seureté...* »

Les vers récités par Jacqueline, dans cette circonstance, et que, possible, son frère ou quelque autre avoit revus, sont, en tout cas, excellens et pleins de sensibilité.

Ne vous estonnez pas, incomparable Armand,
Si j'ay mal contenté vos yeux et vos oreilles;
Mon esprit agité de frayeurs sans pareilles,
Interdit à mon corps et voix et mouvement.
Mais pour me rendre ici capable de vous plaire,
Rappelez de l'exil mon miserable pere :
C'est le bien que j'attends d'une insigne bonté.
Sauvez cet innocent d'un peril manifeste,
Ainsy vous me rendrez l'entiere liberté
De l'esprit et du corps, de la voix et du geste.
(Conférez cela avec les *Mémoires* de Mme Perrier.)

V. — P. 119, lig. 18.

Ils estoient tous d'Auvergne.

Martin Pascal, père du Président, avoit eté trésorier de France à Riom. (*Baillet*, vie de Descartes.) Le président Pascal exerça la charge d'intendant de Finances à Rouen, de moitié avec Jacques Dyel de Miromesnil, cité dans le *Diaire du chancelier Seguier*, p. 3.

VI. — P. 119, lig. 19.

Elle fit d'autres vers... enfin, à dix-huict ans... elle se fit religieuse.

Jacqueline prononça ses vœux à Port-Royal, sous le nom de sœur

Jacqueline de Sainte-Euphémie, le 4 janvier 1652; elle mourut le 4 octobre 1661, âgée de trente-six ans.

Elle avoit fait, entre autres vers, à l'âge de treize ou quatorze ans, des *Stances* singulières, *pour une dame de ses amies*, sous le nom d'Amaranthe, amoureuse de Tircis. Bensserade y a fait une réponse non moins curieuse. L'une et l'autre sont dans la première partie des *Recueils de Poésies choisies*, de Sercy, 3e edition, 1660, p. 171. M. Cousin ne paroît avoir connu que les stances de Jacqueline qu'il a données comme inédites. Il auroit dû, je crois, les dater de 1639, non de 1643. La réplique de Bensserade doit aussi tenir une place dans les souvenirs de la vie mondaine de Jacqueline Pascal. En voici les meilleures stances :

Que ce trait d'un esprit adroit commé le vostre
Est delicat et doux!
Et que vous feignez bien de parler pour une autre
Quand vous parlez pour vous!

Ils sont de vous à moy ces vers que chascun loüe,
Et ne le niez plus;
Pensez à la rougeur qui vous a peint la joüe
Dez que je les ay leûs.

A la fin, mon esprit d'une adresse assez prompte
En a trouvé le nœud,
Et j'ai veû dans vos yeux je ne sçay quelle honte
Parmy beaucoup de feu.

Ainsy, quoique ces vers soient exempts d'infamie
Pour estre trop parfaits,
Il est bon d'asseurer que c'est pour une amie
Que vous les avez faits.

Qu'une fille à treize ans d'amour soupire et pleure,
C'est souvent un defaut,
Mais pour une qui fait des vers d'aussy bonne heure
C'est vivre comme il faut.

Encore que je tienne à faveur singuliere
L'adveu fait en ce jour,
J'ay honte qu'une fille ayt esté la premiere
A me parler d'amour.

Mais je n'eusse pas cru qu'il eust esté possible
Qu'on eût sitost aimé;
Et qu'un sein à l'amour fust devenu sensible
Avant qu'estre formé.

Je pensois vous monstrer cette aimable science
Quand il en seroit temps,
Et je vous attendois avec impatience
A l'aage de quinze ans.

Joignons-nous donc enfin d'un lien necessaire
A la posterité,
Et travaillons tous deux, nous ne sçaurions rien faire
Que pour l'eternité.

On connoît encore de Jacqueline Pascal des *Stances sur la Conception de la Vierge.* Elles ont eté publiées dans le *Bulletin* du Bibliophile de 1843, p. 272.

L'*Epigramme, sur le mouvement que la Reyne sentit de son enfant,* sont dans le *Jardin des Muses* de 1643, p. 210.

Voyez aussi dans les *œuvres de Boursault*, t. III, p. 106-116, une assez jolie lettre de Jacqueline Pascal, remplie de dispositions à la tendresse; Boursault, auquel elle etoit adressée, y répondit.

VII. — P. 119, lig. 22.

Le president Paschal a laissé un fiz.

Les recherches de M. Gonod ont permis d'etablir que Blaise Pascal naquit à Clermont, dans une maison située en haut de la rue des Chaussetiers, et qui a conservé son ancienne entrée dans le passage Vernines. (*Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né et sur la fortune d'Etienne Pascal son père,* Clermont, 1847.)

VIII. — P. 120, lig. 6.

Dans Euclide, dont j'ay lu les six premiers livres...

Voilà le miracle réduit à sa juste expression, et c'est encore, il faut en convenir, une sorte de miracle. Mais Mme Perrier a fait croire à la postérité tout autre chose. «Mon pere, dit-elle, fut si espouvanté » de la grandeur et de la puissance de ce genie, que sans luy dire un » mot, il le quitta, et alla chez M. le Pailleur, qui estoit son amy in- » time... Lorsqu'il fut arrivé,... il demeura immobile comme un homme » transporté. M. le Pailleur voyant cela... fut espouvanté, et le pria de » ne luy point celer plus longtems la cause de son deplaisir. Mon pere » luy respondit : Je ne pleure pas d'affliction, mais de joye... Sur cela, » il luy monstra tout ce qu'il avoit trouvé, par où l'on pouvoit dire en » quelque façon, *qu'il avoit inventé les mathematiques.* » (Vie de Pascal, p. 8). Ici, Mme Perrier dit inventée, parce qu'elle nous avoit dit auparavant que Pascal etoit parvenu de lui-même et sans ouvrir Euclide, à demontrer les trente-deux premières propositions expliquées par Euclide. C'eût eté les trouver, *inventer* les mathématiques. La vérité, comme notre des Réaux la restitue, est déjà bien assez surprenante, dans un enfant de douze ou treize ans. Et remarquez la date de l'*Historiette,* 1657, quatre ou cinq ans avant la mort de Pascal, et ce fait des trente-deux propositions raconté par un ami de le Pailleur, qui avoit le premier reçu la confidence de l'heureux père.

IX. — P. 120, lig. 26.

Cette machine et les Mathematiques ont ruiné la santé de ce pauvre Paschal le jeune.

Pascal obtint un privilége pour sa machine arithmétique, le 22 mai 1649. Il est imprimé dans le *Recueil de plusieurs pièces*, p. 244, et Loret en a parlé dans la *Muse Historique*, du 14 avril 1652 :

Je me rencontray l'autre jour
Dedans le Petit-Luxembourg;
Auquel beau lieu que Dieu benie
Se trouva grande compagnie,
Tant duchesses que cordons-bleus,
Pour voir les effets merveilleux
D'un ouvrage d'arithmetique,
Autrement de mathematique,
Où, par un secret sans egal,
Son rare auteur, nommé Pascal,
Fit voir une speculative
Si claire et si persuasive,
Touchant le calcul et le jet,
Qu'on admira ce grand projet.
Il fit encor sur des fontaines
Des demonstrations si pleines
D'esprit et de subtilité
Que l'on vit bien en verité
Qu'un très-beau genie il possede,
Et l'on le traita d'Archimede...

Voyez aussi dans les *Vers Heroïques* de Dalibray, un sonnet *à M. Pascal le fils, sur son instrument pour l'arithmetique* (p. 31). De plus, des stances assez belles à l'occasion d'une experience de Pascal sur le vide. Voici la dernière :

De ceste verité tu nous rens une preuve,
Ta claire experience, où le vuide se treuve,
Nous convainc, cher Pascal, par des moyens puissans,
Et nous fait dire à tous : « Insensé qui se fie
» A la philosophie,
» Sans le secours des sens! »

(P. 33.)

Cette historiette de la famille Pascal, si courte, est d'une grande importance. Elle jette des lumières nouvelles sur l'illustre Blaise, qui n'a plus *trouvé*, mais compris à treize ans, les six premiers livres d'Euclide, et qui a reçu de MM. de Port-Royal la matière brute, le fond d'érudition des *Lettres Provinciales*.

CXC.

BERTAULT,

NEPVEU DE L'EVESQUE DE SÉES.

(*François Bertaut, né vers* 1620, *mort en* 1702.)

Voy. plus haut, p. 119.

Jean B., mort 6 juin 1611.

Françoise B., dame de Motteville ou Mauteville.

Ce petit Bertault, qui estoit de la Comedie*, estoit nepveu de Bertault, le poete, qui fut evesque de Sées*. Il avoit une sœur*, femme de chambre de la Reyne, qui, pour sa beauté et sa bonne reputation, fut mariée avec le premier president de la chambre des Comptes de Roüen, qui estoit fort vieux, nommé Mauteville. Elle n'en eut point d'enfans et revint à la Cour.

Magdelaine-Eugénie Bertaut.

Pierre Bertaut.

Luy et sa sœur *Socratine** estoient en necessité, quand quelqu'un dit au cardinal de Richelieu qu'il y avoit des enfans d'un frere de Bertault* qui estoient bien pauvres. Il les fit venir : la fille estoit fort jolie et avoit bien de l'esprit, le garçon estoit passable. Ils joüerent quelques scenes du *Pasto fido*, de fort bonne grace. Le Cardinal donna pension à la fille, et entretint le petit garçon au college. Ce garçon eut assez d'industrie pour faire habiller un petit laquais qu'il prit, des livrées eminentissimes; et quand on le

rebuttoit à la porte du Cardinal, il faisoit passer son laquais devant. Cela plut au Cardinal, auquel, par ce moyen, il faisoit sa cour; et quoyqu'il eust descouvert que leur mere estoit une mademoiselle Bertault* qu'il avoit veüe chez la Reyne-mere, et qu'il haïssoit fort, il continua pourtant de leur faire du bien.

Louise de Bessin.

Après la mort du Cardinal, au commencement de la Regence, Mme de Mauteville, sa sœur, eut avis d'un prieuré qui vaquoit*, M. de Bassompierre l'avoit eu aussy. Elle le rencontre, comme il l'alloit demander à la Reyne. Elle luy demanda, par hazard, quelle affaire l'amenoit; il le luy dit: « Hé! monsieur, » dit-elle, « je l'allois demander pour mon frere: c'est » si peu de chose, et il en a si grand besoing! » Le Mareschal respondit qu'il ne vouloit pas, sur ses vieux jours, estre moins civil aux dames qu'en sa jeunesse, et se retira. Ce prieuré estoit pourtant fort bon. On dit qu'il vaut cinq mille livres de rente. Elle l'obtint. Elle luy fit donner encore la charge de lecteur du Roy qu'avoit eu son oncle, l'evesque de Sées, avant que d'estre evesque [1].

Celui de Mont-aux-Malades, près de Rouen.

Il fut avec M. de la Tuillerie en Suede. Là, comme c'est un doucereux, il voulut, je pense, dire des fleurettes à la Reyne, et il fit si bien qu'elle sceût qu'il chantoit et joüoit du luth. Elle l'en pria un jour; il fit bien des ceremonies; enfin il prit un luth, et badina tant avant que de chanter, que quand il voulut chanter tout de bon, la Reyne, qui en estoit lasse, ne

[1] *Mots biffés:* Et pour qui je pense qu'elle fut créée*.

Vers 1583.

l'escouta point, ou ne l'escouta que par maniere d'acquit. Au retour, comme la Reyne luy demandoit des nouvelles de la reyne de Suede, il dit qu'elle n'estoit pas laide, qu'elle pouvoit mesme passer pour agréable. « Mais, » dit-il tout bas à la Reyne en s'approchant familierement de son oreille, « elle a un peu la taille gastée. » Quelqu'un dit en riant à M. le Cardinal qui estoit là : « Vostre Eminence n'a-t-elle point » d'ombrage de ce galant homme? Je m'offre pour » vostre second. »

Il ne manque pas d'esprit ; mais il est ennuyeux en diable et plein de vanité. Par malheur pour luy, il y a un des principaux musiciens de la chapelle, nommé aussy Bertaut[1]. Pour les distinguer, on appelloit celui-cy Bertaut *l'incommode*, et l'autre Bertaut *l'incommodé*, parce qu'il est chastré. On appelloit ainsy tous les chastrez de ces comedies en musique que le cardinal Mazarin faisoit joüer*. Feu madame de Longueville s'avisa la premiere, ne voulant pas prononcer le mot de *chastré*, de dire *cet incommodé*, en monstrant un chastré qui chantoit fort bien, et qui vint à la Cour du temps du cardinal de Richelieu. « Mon Dieu, mademoiselle, » disoit-elle à Mlle de Seneterre, « que cet *incommodé* chante bien ! »

En 1647. (*Mém. de Mottev.*, t. I, p. 353.)

Ce petit Bertaut fait des vers, mais pas trop bien, et c'est un grand diseur de fleurettes. Quand la Cour alla à Poitiers, en 1652, un nommé du Temple, qui a la plus belle femme de la ville et qui est fort jaloux,

[1] C'est Berthod, mais on prononce *Bertaut*.

alla au-devant des fourriers, pour les prier de luy donner M. Bertault; il entendoit Bertaut l'incommodé *, mais il n'y estoit pas; eux luy dirent : Volontiers. Il alla faire un tour je ne sçay où, et quand il arriva chez luy, il trouva un petit jeune homme qui disoit des douceurs à sa femme.

Cela pour eviter tout sujet de jalousie.

COMMENTAIRE.

I. — P. 128, lig. 6.

Il avoit une sœur mariée avec le premier president de la chambre des Comptes de Roüen... nommé Mauteville...

Nicolas Langlois, seigneur de Mauteville, village à peu de distance de Rouen. Des Réaux ne suit pas la façon d'ecrire ce nom, *Motteville*, qui a prevalu; au moins est-il certain qu'en Normandie on prononce la première syllabe longue. On sait que la première edition des excellens Memoires de cette dame s'est faite en Hollande en 1723, bien long-temps après sa mort. Huet, qui les avoit lus manuscrits, dit dans ses *Origines de Caen*, 1700 : « Ayant eu quelque part à la faveur » d'Anne d'Autriche, elle a laissé des Memoires de ce qu'elle avoit vu » à la Cour. On y remarque un style aisé et poli, et un esprit naturel » et droit, mais peu instruite des règles de l'art d'escrire qu'elle pra» tiquoit. » Je ne serois pas etonné que pour bien des lecteurs cette ignorance de l'art d'ecrire ne fût préférée à la science profonde du savant evêque. « Elle mourut, » ajoute-t il, « en 1689, agée de soixante» dix ans. François, son frère, vescut quatre-vingt-dix ans, et mourut » en 1702; l'un et l'autre ayant eu l'esprit affoibli par l'age, quelques » années avant leur mort. »

François, Françoise et *Socratine* Bertaut, etoient les enfants de Pierre Bertaut et de Louise de Bessin de Mathonville, laquelle avoit long-temps porté, durant le séjour qu'elle fit en Espagne, le nom de Mme de Saldagne. Dès l'âge de sept ans, Françoise avoit eu de la Reine une pension de six cents livres, et depuis 1627, elle figura parmi les femmes de la Reine.

II. — P. 130, lig. 18.

Feu Mme de Longueville s'avisa la premiere... de dire cet incommodé.

Catherine de Gonzagues-Cleves, duchesse de Longueville, belle-mère de la celèbre duchesse et tante de la Reine de Pologne. On a mis souvent le mot sur le compte d'Anne-Genevieve de Bourbon, et des Réaux

nous avertit qu'il devint générique et ne fut pas créé pour François Bertaut, comme on pourroit le supposer, d'après un passage des *Mémoires* inédits de la Mothe-Goulas : « M. de la Riviere fit le conte de » Mme de Longueville la douairiere, laquelle voyant Bertault parler à la » Reyne-mere, dit à Mme la princesse de Conty : Madame, qui est ce » pauvre affligé? — Madame, c'est la plus belle voix de France et » l'homme du Royaume qui chante le mieux. — Quoy! Madame, il » chante? — Ouy Madame et à merveille. — Voilà qui est bien estrange, » car il me semble qu'il devroit tousjours pleurer et ne chanter jamais. » (*Mém. de M. de la Mothe-Goulas,* f° 104 r°.)

Ce Berthod etoit destiné à d'autres infortunes; au mois de juillet 1655, un arquebusier voulant décharger son arme par la fenêtre, donna dans celle de Berthod, et frappa le divin chanteur à la gorge. O, dit à ce propos Loret :

O chien de lourdaud, qu'as-tu fait!
Quel est ton bizarre forfait
D'avoir mis en sang le passage
Du plus agreable ramage
Et des plus ravissans accords
Qui soient jamais sortis d'un corps!...
Au moment où ceci j'etale
Les chirurgiens cherchent la balle,
Et n'ont point encore compris
La pente ou chemin qu'elle a pris...
(*Lettre* du 17 juillet 1655.

III. — P. 130, lig. 25.

Ce petit Bertault fait des vers...

Conrart ecrivoit, le 14 février 1648, que Bertault avoit donné un sujet de ballet intitulé : *Les passions desreglées.* (*Lettres familières de Conrart à Felibien.* Paris, 1681, p. 164.) Le ballet fut dansé au mois de janvier et février 1648. — Dans le Recueil de Sercy, première partie, on trouve une scène assez agreable intitulée : *Le jugement de Job et d'Uranie, comedie.* Elle est de la façon de Bertault, que l'editeur ecrit *Bertaud.*

En réunissant la notice de Huet aux indications manuscrites du continuateur de l'ouvrage de Blanchart, sur les Conseillers au Parlement de Paris, nous voyons que notre François Bertaut, d'abord lecteur de la chambre de Roy, puis conseiller d'eglise au Parlement de Rouen sous le nom de l'abbé Bertaut, se maria, non pas comme le dit Huet, en prenant une charge de conseiller laïc au Parlement de Paris, le 4 janvier 1666, mais en 1669, avec Marie de la Garde, fille de Gilbert de la Garde, intendant de l'Argenterie. Une fille unique née de ce mariage, Marie-Françoise Bertaut, epousa, en 1696, François-Toussaint de Kerhœuc, marquis de Coetanfao, lieutenant genéral des armées du Roy.

Outre ses poésies, François Bertaut est auteur d'un livre sérieux : *Traité sur les Prérogatives de la Robe.*

CXCI.

LE MARESCHAL DE GUEBRIAN.

(Jean-Baptiste Budes comte de Guebriant, maréchal de France, né en 1602, mort le 23 mars 1643.)

Le mareschal de Guebrian estoit de Bretagne, et bien gentilhomme. Il avoit estudié, et, s'il eust eu assez de bien pour cela, il eust esté conseiller à Rennes; mais il n'avoit que deux mille livres de rente.

Un jour, estant à Paris, la nuict, il entendit du bruit dans la rue, comme de gens qui se battoient; il descendit et, voyant un homme assez mal accompagné attaqué de plusieurs autres, il se met du costé du plus foible et le tire de leurs mains : c'estoit le baron du Bec[1] que le marquis de Praslin, qui fut tué à la bataille de Sedan, assassinoit par jalousie; car ils estoient rivaux, et le Baron estoit mieux traitté que luy. On reconnut en suitte l'espée du Marquis[2], qui estoit demeurée sur la place. Guebrian dit au Baron que s'il descouvroit jamais qui luy avoit fait

[1] La maison du Bec Crespin, en Normandie, est une bonne maison. Ils viennent des Grimaldi, de la famille du prince de Monaco.

[2] Il* estoit brave, mais meschant : il empoisonna avec de l'antimoine je ne sçay combien de *Wourmans* en Hollande; il en avoit esté battu en je ne sçay quelle rencontre, où il avoit fait l'insolent. Praslin.

un si lasche tour, et qu'il s'en voulust ressentir, qu'il le prioit de luy faire l'honneur de le prendre pour son second. En effect, ils se battirent et ils eurent l'avantage[1].

Ce duel obligea le Baron à se retirer à la campagne chez sa sœur qui estoit nouvellement desmariée d'avec M. de Spy[2], homme de qualité. Cette affaire ne fut pas trop honorable à la Dame ; car elle dura dix ans, et elle est retournée plus d'une fois avec son mary. Enfin, il consentit à la dissolution, espousa une fille, et en ayant eu un enfant, il envoya prier Mlle du Bec de la presenter au baptesme. Elle respondit qu'elle le feroit volontiers, si elle croyoit que cet enfant fust de luy. Elle s'esprit de Guebrian, qui estoit bien fait, l'espousa et luy achepta une compagnie aux Gardes : elle avoit peut-estre cinquante mille escus de bien.

1636. Durant le desordre de Corbie *, il se jetta dans Guise, et rendit par ce moyen un grand service, car la place eust esté attaquée et prise sans ce secours. Au retour de là, sa femme, qui a tousjours eu de l'ambition, et qui vouloit pousser son mary, crut qu'il en falloit faire un *titolado;* et, pour le faire appeller *Monsieur le comte*, elle s'avisa de feindre qu'elle avoit perdu un chien, et fit dire au prosne que quiconque l'auroit trouvé le portast chez Monsieur le comte de Guebrian.

[1] Je pense que Guebrian eust tout l'honneur du combat, car le Baron estoit meschant soldat : tesmoin la Capelle, qu'il deffendit si mal.

[2] Chepy.

Après cela, Guebrian fut envoyé dans la Valteline avec qualité de mareschal de camp. Il dit d'abord à M. de Rohan qui y commandoit : « Monsieur, je suis » asseuré que je vous obeiray bien ; mais je vous » avoüe que je ne sçay point le mestier de mareschal » de camp : daignez prendre la peine de m'instruire. » Cela plut fort à M. de Rohan.

Depuis, il fut envoyé en Allemagne mener un secours de deux mille hommes au duc de Weimar, qui, voulant avoir deux mareschaux de camp françois, demanda Guebrian, sur le tesmoignage que M. de Rohan luy en rendit, quand il le fut trouver un peu avant la bataille de Rhinfeld.

Le duc de Weimar fit bien voir le cas qu'il en faisoit, car il luy laissa en mourant* son cheval et ses armes. Il oublioit son espée ; mais Feret*, son secretaire françois, l'en fit ressouvenir, et il la luy laissa aussy. Guebrian, que nous appellerons le comte de Guebrian, par respect et par politique ne voulut jamais monter sur ce cheval, et le faisoit mesme mener en main à l'abreuvoir. Cela luy gaigna terriblement le cœur des Weimariens ; car, quand ils voyoient passer ce cheval ils luy ostoient le chappeau[1].

18 juillet 1639.

Voy. plus haut, une lettre de Mme de Loges, t. III, p. 376

Le Comte commanda cette armée en la place du

[1] Feret, secretaire françois du duc de Weimar, dit qu'il legua bien ses armes à Guebrian, mais qu'il legua son cheval au Roy, et qu'il fut amené à la grande escurie. Il luy avoit cousté trois mille livres. Il estoit fort doux pour Weimar ; mais il ne vouloit point souffrir qu'un autre le montast, au moins y avoit-on bien de la peine. Il (Guebrian) le monta, dit le Laboureur, et après sa mort il fut mené chez le Roy, où il est mort.

duc de Weimar. Sa feinte yvroignerie luy servit aussy beaucoup ; car, quoyqu'il ne bust d'ordinaire que de l'eau, avec eux pourtant il faisoit la desbausche, et escamotoit si adroitement qu'il leur faisoit accroire qu'il s'enyvroit, puis il se laissoit tomber sous la table[1]. On dit qu'ils en estoient charmez.

17 janv. 1642.

Il desfit Lamboy* et fut fait mareschal de France, du temps que le cardinal de Richelieu avoit Monsieur le Grand et toute sa caballe sur les bras*. En reconnoissance de la dignité qu'il venoit d'avoir, il envoya asseurer le Cardinal, à Perpignan, que luy et tous ceux qu'il commandoit estoient à son service ; qu'ils se rendroient où il voudroit à poinct nommé.

Le 22 mars 1642.

On dit que ce fut M. de Chavigny qui le proposa au Cardinal pour gouverneur du Roy*, et que le Cardinal avoit dessein de luy donner cet employ.

Louis XIV.

Louis de la Trimouille, marquis puis duc de Noirmoustiers, mort en 1666.

M. de Nermoustier* en conte une chose qui me l'auroit bien fait autant estimer qu'autre qu'il ayt faitte. « Un peu devant sa mort, » disoit-il, « moy qui » estois mareschal de camp dans les trouppes de » Ranzau, en Allemagne, je luy escrivis pour quelque » affaire et luy donnay du monseigneur. La premiere » fois qu'il me rencontra, il me dit que je me faisois » tort et qu'il me prioit de ne le plus traitter ainsy. » Je luy respondis que je luy devois cela, que je le » reconnoissois pour chef de la Noblesse, et que tous » gentilshommes qui ne donneroient pas du mon- » seigneur à messieurs les mareschaux de France se

[1] Le duc de Weimar avoit deux beuveurs d'eau mareschaux de camp, luy et Montauzier*.

L'aîné. *Voy.* t. II, p. 319.

» feroient tort à eux-mesmes. — Pour moy, » respliqua-t-il, « je n'ay eu cette dignité que par pur bon-
» heur, et une personne de la maison de la Tri-
» mouille[1] ne me doit point donner du monseigneur.
» M. le marquis de Montauzier, qui est mareschal de
» camp sous moy, ne m'escrit que *monsieur*, et si
» vous me traittez autrement, vous m'obligerez à me
» plaindre de luy; enfin je brusleray vos lettres, si
» vous ne me promettez ce que je vous demande, et
» je vous en seray infiniment obligé. » Je ne croy pas que M. de Nermoustier luy ayt escrit depuis, car le Mareschal fut tué malheureusement au siege de Rothwille*, peu de temps après. La Reyne, car c'estoit au commencement de la Regence, alla voir la Mareschale, et on enterra le Mareschal dans Nostre-Dame*, honneur qu'on n'avoit fait encore qu'au mareschal de Brissac.

Blessé le 17 mars 1649; il mourut sept jours après.

Chapelle de Saint-Eustache, le 8 juillet 1644.

[1] Nermoustier en est.

COMMENTAIRE.

I. — P. 133, lig. 13.

C'estoit le baron du Bec que le marquis de Praslin, qui fut tué à la bataille de Sedan, assassinoit par jalousie.

René du Bec, depuis marquis de Vardes, le père de René-François marquis de Vardes, fameux par ses galanteries. Après la prise de la Capelle, en 1636, il fut condamné à mort par contumace; mais l'avenement de Louis XIV fit oublier le jugement et le motif du jugement. Une note de des Réaux donne à penser qu'il fut condamné pour avoir mal défendu la Capelle.

Quant au marquis de Praslin, c'etoit Roger de Choiseul marquis de

Praslin, fils aîné de Charles de Choiseul, maréchal de France. Roger fut mestre de camp de la cavalerie légère, puis maréchal de camp, puis lieutenant du Roy au gouvernement de Champagne. Mort sans enfans, son frère continua la branche des marquis de Praslin eteinte en 1690, puis relevée par un autre rameau de la maison de Choiseul, qui vient de finir comme chacun sait.

On a vu (t. II, p. 41) que le marquis de Praslin, ayant eté tué à la bataille de Sedan, dans les rangs de l'armée royale, reçut cent coups après sa mort, parce qu'on lui reprochoit d'avoir donné, des premiers, parole au comte de Soissons. Voici ce qui lui etoit arrivé peu de temps auparavant :

« Vous aurez desjà sceû sans doute ce qui est arrivé au marquis de » Praslin. Beauregard, capitaine des Gardes de Monsieur le Comte, » luy manda de Sedan qu'il voudroit bien luy parler seul et luy donna » pour cela un rendez-vous. Praslin l'alla dire à M. de Chastillon, qui, » ne luy ayant pu persuader d'y aller seul, luy dit : *Eh bien ! d'An-* » *delot ira avec vous.* Ils s'y en allerent et un gentilhomme avec eux. » Comme Beauregard les vit, il dit à Praslin : *Comment ! je suis* » *seul et vous estes trois ! Je vous voulois seul pour vous dire que vous* » *estes un traistre, et que vous aviez promis à Monsieur le Comte de le* » *servir et faire revolter la Champagne ; et luy ayant manqué de foy et* » *de parole, je voulois vous voir l'espée à la main. Mais vous estes venus* » *trois pour m'assassiner.* En mesme temps, il tira un de ses pistol- » lets à Praslin, luy brusla les cheveux et toute la moustache. Il luy » tira, aussitost après, l'autre qui manqua, puis tourna bride et s'enfuit » dans la ville. Monsieur le Cardinal l'a conté ainsy tout haut. » (*Lettre de Henry Arnault au president Barrillon*, 16 juin 1641.) Puis, trois jours après, Arnault ecrit : « On dit que Monsieur le Comte desa- » voue Beauregard. L'action est blasmée ; car le marquis de Praslin » n'estoit pas en estat de se deffendre lorsqu'il luy tira ses pistollets. » Praslin demeura d'accord d'avoir promis toutes sortes de services à » Monsieur le Comte, mais qu'il n'avoit jamais entendu que ce fust » contre le Roy. De quelle façon que l'on prenne cette affaire, elle est » toujours fascheuse pour luy. » (*Lettre du* 19 *juin* 1641.)

Le récit de Jean le Laboureur, historien du maréchal de Guebriant, s'accorde parfaitement avec celui de notre historiette. Seulement le Laboureur laisse en blanc le nom du Marquis, que des Réaux nous révèle aujourd'hui. (Voy. *Hist. du marechal de Guebriant*. Paris, 1656, in-f°, p. 9.)

II: — P. 134, lig. 6.

Sa sœur nouvellement desmariée d'avec M. de Spy.

Chepy est substitué en note; mais ni le père Anselme ni Morery ni la Chesnaye des Bois ne parlent de ce premier mariage de Mlle Renée du Bec. Peut-être n'avoit-il jamais eté reconnu; et puis les genéalogistes sont fort sujets à taire les unions qui, demeurées stériles, n'ont pas rehaussé l'honneur des familles.

III. — P. 134, lig. 24.

Elle fit dire au prosne qu'on le portast chez M. le comte de Guebrian.

Cette terre de Guebriant ou Guebriand, en Bretagne, lui etoit arrivée par son père, qui l'avoit eue lui-même en payement de certains dommages-interêts auxquels l'ancienne famille avoit eté condamnée envers lui.

La maréchale de Guebriant, née vers 1600, à Perigueux, mourut le 2 septembre 1659. Son corps fut ramené à Paris, et elle obtint dans Notre-Dame une tombe auprès de celle de son mari. Guy Patin a parlé de sa mort: « Elle n'a eté malade que treize heures, et est morte » à six, quasy sans confession. Elle estoit le *partisan* de ce pays-là, » elle y est fort maudite... Elle estoit tante du marquis de Vardes et » n'a jamais eu d'enfans. Je pense que la succession en est bonne. — » Elle est morte en quatre jours et sans confession: On peut dire » d'elle, ce que dit Erasme, d'un cordelier qui mourut subitement: » *Obiit sine crux, sine lux, sine Deus*. On dit qu'elle devoit beaucoup; » mais en recompense, la Reyne luy doit 40,000 pistoles, qu'elle luy » presta durant le siege de Paris. » (Lettres du 9, 15 et 19 septembre 1659).

Les derniers momens de la Maréchale ont egalement attiré l'attention de Loret:

Ce trezor d'esprit et d'honneur,
Cette veuve d'un grand seigneur,
Guebriant, mareschal de France,
Qui devint tel par sa vaillance,
Ce miroir de toute bonté,
Cette dame de qualité,
Digne de mille et mille eloges,
Decéda, passant à Limoges,
De ce mois le deuxieme jour,
Ainsy qu'elle alloit à la Cour;
Ayant, chez la future Reyne,
(Chose bien seure et bien certaine),

A ce que dit monsieur Louvet,
De dame d'honneur le brevet,
Charge dont son merite insigne
La rendoit parfaitement digne...
Mais elle est encor cent fois mieux,
Car elle est maintenant aux Cieux;
Et c'est très-bien gagner au change
Que de femme devenir ange.

(*Lettre* du 13 septembre 1659.)

Voici l'epitaphe de la maréchale de Guebriant à Notre-Dame :

« Hic etiam sita est Renata du Bec-Crespin, incomparabilis fœmina, » natalium splendore et virtutum gloria non impar marito uxor. Quæ » inter viduitatis luctum et lacrymas, à Christianissimo Rege, sere- » nissimæ Poloniæ Reginæ Mariæ Gonzagæ, comes itineris addita, » supra sexus conditionem et ad singularem prudentiæ commendatio- » nem legationis munere fungitur apud Septentrionis principes; Ger- » maniam, Poloniam, Italiam in admirationem sui traxit. Tandem à » Ludovico magno, Regiæ sponsæ Mariæ-Theresæ electa comes hono- » raria, dum in Aquitaniam ad Reginam pergens, apud Petragorios » obiit, die 2 septembris 1659, ætatis suæ 59. »

« Elle a esté, » dit Wicquefort, « la premiere dame et la seule, si je » ne me trompe, qui ait eu de son chef la qualité d'ambassadrice, » et elle pourroit bien estre la dernière. » Voyez aussi l'eloge que Ame- » lot de la Houssaye a fait de son ambassade en Pologne, dans les » *Melanges historiques.* »

IV. — P. 135, note.

Il legua son cheval au Roy.

On l'appeloit *le Rabe*, en allemand Corbeau. « Le comte, » dit le Laboureur, « le monta dans tous les combats où il se trouva depuis, où » l'on a pu dire qu'il combattoit sous son maistre, puisque l'on a sou- » vent remarqué qu'il accabloit des ennemys sous ses pieds, ou bien » qu'il les mordoit à sang. Il a souvent rapporté des blessures qui n'ont » pas eté sans recompense, puisque le Comte, son maistre, le voyant » viel lors de sa mort... le laissa au Roy par testament; et pria Sa » Majesté de le faire nourrir le reste de sa vie dans sa grande escurie. » Il estoit fort gros et grand; il avoit l'encolure courte et ramassée, » la teste grosse et estoit entier. » (*Hist. du mareschal de Guebriant.* p. 128.)

Le Maréchal mourut sans postérité, et son frère laissa une seule fille, qui porta les biens de la maison de Budes dans celle de Rosmadec.

CXCII.

MADAME D'ATIS.

(*Marie Thiballier, fille de Claude Thiballier sieur d'Angleuse; mariée, 12 décembre 1626, à Pierre Viole sieur d'Atis-sur-Orge; morte 26 septembre 1656, et inhumée à Saint-Sulpice.*)

Mme d'Atis avoit esté jolie en sa jeunesse et on en avoit un peu mesdit. Son mary, qui estoit Viole, c'est une maison d'espée et de robe tout ensemble, avoit tousjours maille à partir avec elle, et il engrossoit tousjours quelque servante; cependant elle en parloit comme d'un Mausole. « Je l'aymois si fort, » disoit-elle, car il n'y eut jamais une creature plus *phebus*, « que, » si j'eusse pu, me faisant servante, le faire empe- » reur, je l'eusse fait; je luy estois attachée par de si » beaux liens que la chair et le sang n'y avoient au- » cune part. »

Un jour qu'on parloit du cardinal de Richelieu : « C'estoit un grand genie, » dit-elle, « mais la grande » connoissance qu'il avoit du merite des hommes m'a » cousté bien cher; il choisit M. d'Atis, et il ne pou- » voit faire autrement, pour aller establir le roy de » Portugal. » La verité est qu'Atis avoit fait icy un grand exploit, car il avoit tué un des portiers du Pont-

Près des Tuileries.

Rouge * pour ne pas payer un double. Il alla en Portugal, où la disette des gens le fit considerer; il y fut tué *, commandant quelques corps de François en petit nombre. Après sa mort, le Roy envoya son ordre à son filz *, et donna pension à la mere. Elle se disoit veuve d'un general d'armée et d'un gouverneur de province; et, allant consoler Mme la mareschale de Guebrian, c'estoit environ en mesme temps : « Ah! » Madame, » luy-dit elle, « vous avez perdu le heros » du Rhin, et moy j'ay perdu le heros du Tage[1] ! »

En 1643.

Louis Violle, né en mai 1629, tué en 1648.

Elle faisoit, disoit-elle, lict à part, quoyqu'elle n'eust qu'un seul enfant, parce que M. d'Atis estoit de trop bonne maison pour faire des gueux *. Jamais elle n'a appellé sa cuisine, quoyque fort mediocre, que des offices. Elle a monstré, vingt ans durant jusqu'à sa mort, le plan d'une maison magnifique qu'elle devoit faire bastir. Un jour, comme elle parloit de cela, je ne sçay quel sot, car il falloit qu'elle rencontrast une fois en sa vie quelqu'un qui luy damast le pion en fait de phebus, je ne sçay quel impertinent, voyant que son filz avoit esté taillé, luy dit serieusement, pensant luy dire une belle chose, que tout contribuoit à contenter la passion qu'elle avoit de bastir, et qu'il n'y avoit pas mesme jusqu'aux reins de Monsieur son filz, qui ne luy voulussent fournir des pierres pour ses bastiments[2].

Des pauvres.

[1] Or, comme elle faisoit chez elle l'oraison funebre de son heros, dont elle ne faisoit alors que d'apprendre la perte, sa sœur du Menillet, autre sçavante, s'amusoit avec quelqu'un, au coing du feu, à demesler l'intrigue du Cid.

[2] Il n'urinoit que par un trou qu'on ne put fermer à la vessie.

Ce filz estoit assez grand et assez desbausché. Elle ne le vouloit pas laisser aller à la guerre ; il s'en alla un beau matin en Hollande sans luy dire adieu : « Ah ! » disoit-elle, « il estoit bien difficile de retenir » ce jeune lion. » En Hollande, il empruntoit de l'argent à l'ambassadeur de Portugal et disoit : « Ma pu- » tain de mere ne me donne rien[1]. » Elle qui s'en estoit plainte mille et mille fois durant sa vie, après qu'il fut mort en disoit des merveilles ; c'estoit la plus grande perte du monde. « Il me dit, » disoit-elle, « un » peu devant que de s'en aller, une chose qui merite » d'estre gravée en lettres d'or sur du marbre. Je luy » reprochois ses debtes ; il me dit : Je n'en feray plus ; » mais promettez-moy de payer celles que j'ay faites ; car, quoyque je n'aye pas l'âge, il n'y a point » de minorité devant Dieu. »

Jacques du Bosc, cordelier.

Elle disoit d'un pauvre livre du pere du Bosc * sur la matiere de la grace, dont l'epistre au cardinal Mazarin avoit esté toute refaitte par Patru : « Le livre est » bon, mais l'epistre est ridicule[2]. »

Je fus une fois chez elle avec Patru ; elle nous dit

[1] De là il alla en Portugal où il mourut de trois coups d'espée, « après » avoir tué, » à ce qu'elle dit, « le capitaine d'une compagnie de Che- » vaux-legers et mis le lieutenant hors de combat. On le voulut porter » dans un convent de religieux là auprès : ces religieux ne vouloient re- » cevoir personne ; mais, dez qu'il se fut nommé : *C'est*, dirent-ils, *le* » *filz de ce genereux François ! qu'il vienne !* Il mourut là de ses blessu- » res, qui estoient toutes par devant. Le pere et le filz, » adjoustoit-elle, « me coustent plus de cent mille livres, et je pers la terre d'Atis » qui estoit substituée à ce pauvre garçon. »

[2] Elle disoit au mesme pere du Bosc : « C'est l'opinion de *Molinus*.— » Vous m'excuserez, » respondit-il, « c'est celle de *Jansenia*. »

« qu'une sotte femme qu'on appelle Mme d'Atis, » elle ne croyoit pas dire si vray, « avoit fait deux reflexions » sur le cardinal Mazarin : l'une, qu'il avoit inventé » le *hoc;* et que la France estoit bien malheureuse » d'estre gouvernée par un homme qui avoit le loisir » d'inventer des jeux; l'autre, sur ce qu'il avoit mis » sa bibliotheque au-dessus de ses escuries*, et que » c'estoit parfumer les Muses avec du fumier. »

C'est aujourd'hui le rez-de-chaussée de la Biblioth. impér.

Elle mourut en 1656, et un certain pedant gascon, nommé Solon, qui estoit son domestique* on ne sçait pourquoy, prit la peine de voler sa cassette quand il vit la dame à l'extremité.

Auquel elle donnoit le logis et la table.

COMMENTAIRE.

I. — P. 141, lig. 6.

On en avoit un peu mesdit.

Peut-être faut-il rapporter à cette medisance un couplet de vaudeville fait à l'occasion de la rentrée du Roy dans Paris, après la prise de la Rochelle :

Le lendemain de l'entrée,
Maistre Clement* fit porter
Les triomphes, les trophées,
Vive le Roi!
Droit à la maison d'Atis,
Vive Louis!

Greffier de la ville.

(Recueils Mss.)

II. — P. 142, lig. 2.

Il y fut tué, commandant quelque corps de François.

Je dois à l'amitié de M. Ferdinand Denis la connoissance et la traduction suivante d'un livre portugais contemporain, *Francae interessada con Portugal :* « Durant les guerres de 1643, un François nommé Viole

» de Athis, mestre-de-camp général de la province de Entreduero e » Minho, montra une admirable valeur. Car, se voyant traversé par un » biscayen (balaço), il refusa les secours qu'on vouloit luy donner et » dit à ses soldats de laisser là son corps et de poursuivre leur vic- » toire. » Ainsi Mme d'Athis etoit moins déraisonnable que ne vouloit bien le penser des Réaux.

III.—P. 143, lig. 17.

Un pauvre livre du pere du Bosc sur la matiere de la Grace, dont l'epistre... avoit esté toute refaitte par Patru.

Le père Dubosc, fort méchant ecrivain, avoit déjà fait faire la préface de son *Honneste femme* par Perrot d'Ablancourt. Les *Sermons du pere Narni*, qui coururent sous son nom, etoient encore attribués à d'Ablancourt; lequel, suivant Colomiés et Bayle, auroit ainsi répondu au besoin et à la demande d'argent du père du Bosc. Cela est fort douteux. Pour le livre dont on parle ici, sur la matière de la Grace, ce doit être le *Pacifique-apostolique* qui, suivant dom Pierre de Saint-Romuald, biographe du père du Bosc, avoit rendu les Jansénistes muets, sur la question de la grace efficiente. Il faut au moins convenir que leur mutisme ne fut pas de longue durée. D'ailleurs Arnauld, le grand Arnauld, explique autrement le silence gardé par ses amis sur l'œuvre du père du Bosc : « Quand on ne se dispense de repondre qu'en se » conformant au jugement du public, on ne peut pas dire que c'est » par impuissance qu'on ne repond point..... C'est pour cette raison » qu'on a laissé aboïer les Marandés et les du Bosc, sans leur faire » l'honneur de penser à eux. » (*Morale pratique*, tom. III, ch. 2.) Voyez aussi le *Dictionn.* de Bayle.

En tout cas, la préface ecrite par Patru prouve que le célèbre avocat n'avoit aucun penchant pour le Jansénisme, et elle suffiroit pour donner au livre quelque prix. Des Réaux cite, un peu plus loin, un fort bon mot de ce père du Bosc, l'ami de d'Ablancourt et Patru.

Les Violle formoient une maison très-honorable qui comptoit autant de capitaines morts sur le champ de bataille que de membres du Parlement et du Conseil d'État. Le mari de Marie Thiballier, fils d'un conseiller au Parlement plus tard maître des Requêtes, etoit frère du président Violle de la Fronde, qui s'etoit attaché à la fortune du prince de Condé. Les généalogistes parlent peu des Violle, d'où l'on peut conclure que le nom est eteint depuis assez longtemps.

CXCIII. — CXCVII.

M. DE BELAY.

LE PERE BERNARD. — PAVILLON, EVESQUE D'ALAIS. — M. GAUFFRE. — LE GENERAL DES CAPUCINS.

(*Jean Pierre le Camus, évêque de Belley; né à Paris 3 novembre 1582; mort 26 avril 1652.*)

Jean Camus, sr de Saint-Bonnet.

L'evesque de Belay estoit filz d'un M. le Camus-Pontcarré*, qui avoit esté intendant des Finances. Quand il estoit à son evesché, en Bresse, il voyoit M. de Geneve, François de Sales, qu'on a beatifié depuis. Ce saint homme un jour s'estant plaint à luy de ce qu'il n'avoit plus de memoire : « Pour moy, » luy dit-il, « j'ay autant de memoire que jamais ; mais » je manque un peu de jugement. — Vrayment ! » dit l'autre, « vous estes un vray Israélite, auquel il n'y a » point de fraude [1]. »

[1] En preschant à Saint-Magloire, le jour de ce saint, il prit ce texte : *Meam gloriam non dabo* (je ne donneray point *ma gloire*), et joüa tousjours là-dessus. Une fois, en preschant devant M. d'Orléans, il dit que les bonnes intentions ne suffisoient pas ; que cela estoit bon pour Dieu, en qui vouloir et faire n'estoient qu'une mesme chose. « Par exemple, » Monseigneur, on dira quand vous n'y serez plus, car les princes » meurent comme les autres hommes, M. d'Orléans avoit les meilleures

Enfin, il permuta son evesché pour d'autres benefices de peu de valeur*; mais ce ne fut pas pour faire le courtisan à Paris. Il avoit du bien de patrimoine; il en espargnoit tout le revenu avec celuy de ses benefices, à cinq cens livres près, et il donnoit le tout aux pauvres. De ces cinq cens livres, il payoit pension à l'hospital des Incurables, où il s'estoit retiré pour assister les malades. Il n'y avoit point de valet, couchoit sur une paillasse piquée; un de ceux de la maison le servoit, et avoit soing de luy donner un des calçons des pauvres quand il falloit mettre le sien à la lessive, car le bon prelat n'en avoit qu'un. Il se retiroit à cinq heures, et personne ne le voyoit*, il alloit l'esté passer quelques jours chez M. de Liancour et ailleurs, estoit tousjours gay, mais se retiroit regulierement à cinq heures.

En 1629.

Dans le monde.

Les moines qui le haïssoient comme la peste, à cause du livre intitulé : *De l'Ouvrage des Moines*[1], qu'il a fait contre eux, ont espluché bien exactement sa vie; mais ils n'y ont jamais trouvé à mordre.

» intentions du monde; mais il n'a jamais rien fait qui vaille. » Il y avoit là quelques evesques qui firent ce qu'ils purent pour irriter M. d'Orléans; au lieu de cela, il manda à M. de Belay qu'il l'iroit encore entendre le lendemain. Le bonhomme se douta de quelque chose, ou peut-estre en eut-il avis. Il prescha, et se mit à parler des Curez : « Quand un curé ne reside point, qu'il ne veut point obéir, on a re- » cours à monseigneur son evesque; on escrit à monseigneur à Paris » qu'un tel, etc. Monseigneur fulmine, etc. Voylà qui est bien, cela; » voylà qui est selon les canons. Mais Monseigneur le Prelat, qui ne » residez point, que peut-on dire de vous? » M. d'Orléans rioit comme un fou, et les pauvres evesques, car ils y estoient, estoient dans la plus grande confusion du monde.

[1] C'est un commentaire sur le livre de saint Augustin.

Il luy prit une fantaisie autrefois de faire des romans spirituels pour destourner de lire les profanes. Cette vision luy vint quand l'*Astrée* commença à paroistre. Il faisoit un petit roman en une nuict, et il en a beaucoup fait. C'est un des hommes de France qui a le plus fait de volumes.

Il preschoit un peu à la maniere d'Italie; il bouffonne sans avoir dessein de bouffonner; il fait des pantalonnades quelquefois; mais il reprend bien les vices, et est tousjours dans le bon sens. Un jour il rencontra en son chemin le chevalier Bayard : il ne fit plus que parler de luy, et oublia tout le reste. Une autre fois il fit je ne sçay quelle comparaison d'un berger qui paissoit ses brebis dans un vallon : il se mit à descrire ce vallon, puis un bois, puis un ruisseau, et à la fin revenant à luy : « Messieurs, » dit-il, « je vous ay menez bien loing; mais je vous y ay me- » nez par des lieux bien agreables. »

Le cardinal de Richelieu luy envoya un brevet de conseiller d'Estat, et en suitte deux mille livres pour une année de sa pension; il les refusa. « Ah! » dit le Cardinal, « je ne le croyois pas si desinteressé. » En suitte il l'envoya querir : « Il faut que nous vous ca- » nonisions, monsieur de Belay, » luy dit-il. — « Je » le voudrois bien, Monseigneur, nous serions tous » deux contents; vous seriez pape, et je serois saint[1]. »

Le cardinal de Richelieu qui avoit trouvé cet

[1] Il refusa un evesché que M. de Chavigny luy vouloit faire donner, disant qu'il en estoit indigne et que c'estoit pour cela qu'il s'estoit desfait du sien.

homme plaisant, l'envoyoit quelquefois querir, mesme de Ruel, quand il estoit las de Boisrobert et de tous les autres divertissements; car souvent il luy est arrivé de dire à Boisrobert : « Ah! mon Dieu! le meschant » bouffon! mais ne sçauriez-vous me faire rire? » C'estoit comme ce noble Venitien qui disoit : *Sta cosa è troppo seria; buffon malinconico, fa me rider.* Il envoyoit aussy chercher le pere Bernard qui estoit un fou de dévotion, et luy faisoit conter l'histoire des prisonniers et des pendus qu'il avoit assistez au supplice[1].

LE PERE BERNARD. (*Claude Bernard, mort 23 mars 1641.*)

Quand il n'eut plus de bien.

Ce pere Bernard avoit esté autrefois très-desbausché; puis il s'estoit jetté dans la dévotion, faute de bien*; et son zele et son emportement l'avoient canonizé parmy le peuple avant sa mort. Il preschoit dans les salles et sur l'escalier de la Charité, et une fois il dit : « Il faut finir, car voylà l'heure qu'on va » pendre un pauvre *passement d'argént**, » et se mit à crier un demy-quart d'heure : *Passement d'argént*[2]. A sa mort on vendit trois ou quatre guenilles qu'il avoit, au poids de l'or. Il avoit laissé ses souliers à un pauvre homme; les dames les luy mirent en pieces pour en avoir chascune un morceau, et luy donnerent de quoy avoir des souliers tout le reste de sa vie. Pour faire le conte bon, on disoit qu'une d'elles avoit achetté son prepuce tout ce qu'on avoit voulu. Quel-

Ainsi accentué dans le manuscrit.

[1] Il* disoit que le Cardinal l'avoit receû comme un prestre, et M. le Chancellier comme un valet de bourreau.

Le p. Bernard.

[2] Il faut l'*e* ouvert.

que temps durant, on disoit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau ; enfin cela se dissippa peu à peu,

Revenons à M. de Belay. Quand M. d'Orléans alla loger à Luxembourg, il le fit prescher. Cela ne luy estoit arrivé il y avoit long-temps, car les moines avoient eu assez de credit pour luy faire defendre la chaire. On dit que M. d'Orléans, le jour de la Passion, estant au sermon entre la Riviere et Tubœuf, qui estoient pourtant assez esloignez de luy, il dit, comme s'il eust parlé à Jesus-Christ : « Je vous voy-là, mon » Seigneur, entre deux brigands. » Preschant le Caresme, dans le cabinet de Madame, en parlant des femmes qui se faisoient porter leur robe : « Je con- » seillerois, » dit-il, « aux pages et aux laquais qui » leur levent la queüe, de leur lever aussy la chemise » et de leur donner le foüet. »

Godeau. Ayant veû prescher M. de Grasse * sur la matiere de la grace, il dit :

Voylà un sermon de la Grace,
Prononcé de fort bonne grace
Par monsieur l'evesque de Grasse,
Qui n'a pas la mine trop grasse.

Une autre fois, à propos de saints nouvellement canonisez : « Je donnerois, » dit-il, « cent de nos saints » nouveaux pour un ancien. Il n'est chasse que de » vieux chiens ; il n'est chasse que de vieux saints. »

Il persevera et mourut aux Incurables, en 1652 [1].

Nicolas P., né 17 novemb. 1597 ; mort 8 décembre 1677.

[1] Je diray un mot de M. Pavillon de Paris *, evesque d'Alet en Languedoc, qui n'a d'ordinaire ny cheval ny mule, et donne tout son revenu

aux pauvres. Il appaise les querelles, il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne ; ce n'est point un cagot. Un seigneur de son dioceze, homme de cœur, se vouloit retirer du monde : « Gardez-vous-» en bien, » luy dit-il, « vous estes utile au monde ; vous y donnerez » bon exemple, vous y appaiserez les querelles. » Et en effect, il l'y fit demeurer.

Thomas le Gauffre né vers 1600; mort 21 mars 1646.

Un maistre des Comptes, filz d'un procureur des Comptes, nommé Gauffre *, prit la place du pere Bernard, et fit son oraison funebre, où il conclüoit tousjours que Bernard estoit fou, sans expliquer autrement que c'estoit *stultus propter Christum*. Ce M. Gauffre estoit amoureux d'une femme qui depuis a esté Mme de Mauric *(a)*, et par desespoir il se jetta dans la dévotion. Ce qu'il a fait de plus remarquable, c'est que, s'estant commis un meurtre dans Nostre-Dame, il fit l'amende honorable pour le criminel qu'on ne tenoit pas, et fut la corde au col dans l'eglise.

Innocent Catalagirone.

Il passa, en 1647, un Italien à Paris, qui estoit general des Capucins *, et en grande reputation de saincteté. Le pape Innocent X luy avoit ordonné de donner sa benediction à quiconque la luy demanderoit. Le peuple estoit si persuadé de la saincteté de cet homme, qu'il luy fallut donner des gardes pour empescher qu'on ne luy coupast tous ses habits ; mais il ne faut pas s'estonner de cela après ce que je m'en vais escrire.

Il y avoit sur le pont de Nostre-Dame une enseigne de Nostre-Dame, comme il y en a en plusieurs lieux ; durant un grand vent, je ne sçay quels sots se mirent dans la teste qu'ils avoient veû cette image aller d'un bout à l'autre du fer où elle estoit pendue ; chose qui ne se pouvoit naturellement, car le vent peut bien faire aller une enseigne d'un costé et d'autre ou l'arracher tout-à-fait, mais non pas la faire couler le long de ce fer. Après cela, ils s'imaginerent qu'elle avoit pleuré et jetté du sang ; enfin cela alla si loing, que Monsieur de Paris fut contraint de se la faire apporter, de peur qu'on n'en fist une Nostre-Dame à miracles. Pour une bonne fois, il devoit defendre de mettre des choses sainctes aux enseignes, comme la Trinité et autres semblables.

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avoit pris pour enseigne la *Teste-Dieu ;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la luy faire oster : il fallut une condamnation pour cela.

(a) M. de Mauric, un vieux conseiller d'Estat.

COMMENTAIRE.

I. — P. 146, lig. 7.

L'evesque de Belay estoit filz d'un M. le Camus-Pontcarré qui avoit esté intendant des Finances.

Je crois qu'ici des Réaux se trompe. Jean Camus ou le Camus, sieur de Saint-Bonnet et père de l'evêque de Belley, etoit le frère aîné de Geoffroy Camus sieur de Pontcarré, maître des Requêtes en 1573, et plus probablement intendant des Finances que M. de Saint-Bonnet. Le grand père de l'evêque etoit Jean Camus sieur de la Roche, baron de Bagnol, et son bisaïeul Pierre Camus, maire perpétuel de la ville d'Auxonne. C'est une famille très-honorable qui, depuis l'evêque de Belley, a donné un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature et dans les Ambassades.

II. — P. 146, lig. 12.

Pour moy, dit-il... je manque un peu de jugement...

C'est lui-même qui, dans son livre de *l'Esprit de S. François de Sales*, Paris, 1627, nous apprend cette réponse : « Vous avez la » bonne part, qui est le jugement, » luy disoit Camus, « plust à » Dieu que je pusse vous donner la mémoire, et que j'eusse un peu » de vostre jugement. Car de celui-cy, je vous asseure que j'en suis » fort court. A ce mot, S. François de Sales se mit à rire, et l'em- » brassant tendrement, luy dit : « En verité, je cognois maintenant » que vous y allez tout à la bonne foy. Se plaindre de son defaut » de memoire et mesme de la malice de sa volonté, c'est une chose » assez commune ; mais de cette beatitude de pauvreté d'esprit ou de » jugement, personne n'en veut taster ; chascun la repousse comme » une infamie.... »

Camus se démit des fonctions d'evêque en 1629, et se retira d'abord dans l'abbaye d'Aunaye, en Normandie. Puis, à la demande de François de Harlay, archevêque de Rouen, prélat doué d'autant de mémoire et de moins de jugement que l'evêque de Belley, celui-ci consentit à remplir les fonctions de vicaire général de l'Archevêché. Il n'y demeura pas longtemps. « Monseigneur, » disoit-il un jour du haut de la chaire à l'Archevesque, « quand je m'imagine votre teste, je croy » voir une bibliotheque. D'un costé les livres de saint Augustin, de

» saint Jerome; de l'autre, ceux de saint Cyprien, de saint Chrysostome, » et quantité de places pour en mettre d'autres. » C'est le mot du » *Menagiana*, déjà cité plus haut.

L'hôpital des Incurables, où il se retira ensuite, est dans la rue de Sevres, au n° 54. En 1637, lors de la fondation de cette maison, aujourd'hui réservée exclusivement aux femmes, un inconnu envoya la somme de 2,400 livres pour concourir aux frais d'etablissement. Cet inconnu etoit peut-être le bon evêque de Belley.

III.— P. 147, lig. 17.

Les moines qui le haïssoient à cause du livre intitulé : De l'Ouvrage des Moines.

En voici le titre exact : « *S. Augustin, de l'Ouvrage des Moines.* » Ensemble quelques pieces de S. Thomas et de S. Bonaventure sur » le mesme sujet. Le tout rendu en nostre langue et assorty de re- » flexions à l'usage du temps, Rouen, 1633, in-8°. » Le minime Pithois, devenu plus tard protestant, en fit un abrégé qu'on recherche encore sous ce titre : *L'apocalypse de Meliton*, 1662.

« Mes pères, » disoit une fois l'evêque de Belley aux Cordeliers, « admirez la grandeur de vostre saint : Jesus-Christ, avec cinq pains et » trois poissons, ne nourrit que cinq mille hommes, une fois en sa vie; » et S. François, avec une aulne de toile, nourrit tous les jours, par un » miracle perpetuel, quarante mille fainéants. » — « Dans les anciens » couvens, » disoit-il une autre fois, « on voyoit de grands moines, » de venérables religieux; à present, *illic passeres nidificant*, on n'y » voit plus que des moineaux. » Il disoit encore : « Quelle que » soit la grandeur de l'homme, la mort en sait bien faire raison; » des sires elle fait des cirons, les rois deviennent des roitelets et les » papes des papillons. »

IV. — P. 149, lig. 7.

Il envoyoit aussy chercher le pere Bernard.

Claude Bernard, dit le *Pauvre prestre,* etoit fils d'un conseiller au parlement de Dijon, et il s'etoit converti en sortant d'un sermon de l'evêque de Belley. Voici l'epitaphe qu'on lisoit sur son tombeau, dans l'eglise de la Charité de Paris :

« Ci gist messire Bernard, dit le *pauvre prestre*, decedé à Paris, le samedi 23 mars 1641. »

« Sa conversation, » dit Megret, « estoit agréable. Il se mesloit de

» poésie et de ces galanteries qui sont bien permises en cour. Mais, » comme Dieu vouloit faire de luy quelque chose de grand, il permit » que comme il alloit oüir un sermon de M. l'evesque de Beley, au- » tant peut-estre par curiosité et par compagnie qu'autrement, il fut » si vivement touché de cette sainte et forte eloquence de ce grand » prelat, qu'il le vint trouver pour luy dire qu'il se rendoit à luy, pour » changer de vie et de profession. Ce pieux evesque l'encouragea, et » par son conseil, il prit les Ordres, pour mener ensuite cette vie si » exemplaire et si hors du commun, qu'outre les progrez merveilleux » qu'il a faits pendant dix-huit ans à Paris, on peut dire, en toute » asseurance, qu'il ne s'est jamais veû un zele semblable au sien. On » l'a veû accompagner les patiens au supplice; suer et s'eschauffer à » les exhorter; en faire autant envers les prisonniers; visiter les plus » noirs cachots, leur donner sa vie, s'exposer mesme, pour les gagner » à Dieu, à toutes leurs incommoditez, et mesme au supplice, si on » l'eust voulu recevoir en leur place. Il ne voulut aucun benéfice, con- » tent d'une pension qu'il fut forcé de prendre; laquelle estoit pour » les pauvres et pour les prisonniers. Les prisons se ressentent de ses » bienfaits : l'hospital de la Charité publie sa sainteté, et on va à son » tombeau comme à celuy d'un saint. Il mourut à l'âge de cinquante- » deux ans. »

— « Le bon M. Bernard de la Charité mourut hier. On alloit en pro- » cession luy faire toucher des chapelets; Mme de Mansy fut du » nombre. Il y a aujourd'huy un monde effroyable. » (*Lettres de Henry Arnault au P. Barillon*, du 24 mars 1641.)

Il faut compter au nombre des conversions du Pere Bernard, le maréchal d'Ornano; Scarron nous l'apprend dans la *Legende de Bourbon*, de 1642 :

De Brion, parent de la Vierge;
Ornano, qui despense en cierge,
Depuis que Bernart, l'homme saint,
A fait que le grand diable il craint.

V. — P. 149, lig. 17.

Voylà l'heure qu'on va pendre un pauvre passement d'argent.

Je ne comprends pas cela. Peut-être le bon père demandoit-il ainsi des aumônes : *Passez m'en d'argent !* M. de Monmerqué penche plutôt à croire que le pauvre diable qu'on alloit pendre avoit volé du passement d'argent.

VI. — P. 150, lig. 7.

M. d'Orléans estant au sermon entre la Riviere et Tubœuf...

Voici comment un ecrit satirique, le *Catalogue des partisans*, parloit de Tubœuf en 1649 :

« Tubœuf, dans ses commencemens, scribe à la suite du Conseil, » estant parvenu à l'Intendance, a introduit les prests sur les de- » niers du Roy, en faveur de la veufve d'Effiat, de la veufve le Camus* » et autres, lesquelles pour 1,400000 livr. que l'on feignoit qu'elles » avançoient au Roy, tiroient des remboursemens de 2 millions » 800000 livres. L'on prenoit pretexte d'amortir au profit du Roy, » cent mille livres de rente sur les tailles, qui pourroient valoir » au prix courant environ 1,100000 livres... Aussy voit-on que le- » dit Tubœuf qui n'a jamais eu 2000 escus de patrimoine, son grand- » pere estant boucher, possede des biens innombrables, tant en charges, » palais, maisons des champs que deniers comptans; outre les depenses » immenses qu'il a faites, tant pour le jeu que pour les femmes, » estant certain qu'il s'est trouvé telle nuict qu'il a perdu cent mille » escus. » (P. 10.) — Voyez, d'ailleurs, notre tome II, p. 194.

Mme Gallan'.

On fait raconter à Chevreau, la même anecdote du sermon auquel assistoit le duc d'Orléans; mais elle est alors presentée d'une façon plus vraisemblable.

« Il y a longtemps que trois ou quatre de mes amis me presseront » d'aller entendre M. Camus, evesque de Belley, qui prechoit aux In- » curables le lundy de Pasques. J'y fus avec eux. Comme il estoit à » l'*Ave Maria*, M. le duc d'Orléans entra suivi d'un cortege conside- » rable et entre autres de M. l'abbé de la Riviere, insigne flatteur et » de M. Tubeuf, alors intendant des Finances... L'evesque, après l'avoir » salué fort humblement, luy dit : *Monseigneur, dimanche dernier, je » preschay le triomphe de Jesus-Christ à Jerusalem ; vendredy sa mort, » puis sa resurrection, et aujourd'huy je dois prescher son pelerinage » à Emaüs avec deux de ses disciples. J'ay veû, Monseigneur, vostre » Altesse Royale dans le mesme estat; triomphant dans cette ville avec » la Reyne Marie de Medicis, vostre mere; mort par des arrests sous un » ministre; ressuscité par la bonté du Roy vostre frere, et je vous vois » aujourd'huy en pelerinage. D'où vient que les grands princes se trouvent » sujets à ces changemens ? Ah! Monseigneur, c'est qu'ils n'ecoutent que » les flatteurs, et que la verité n'entre ordinairement dans leurs oreilles » que comme l'argent entre dans les coffres du Roy, un pour cent.* » (Chevræana, I, p. 298.)

On trouve enfin, dans le *Menagiana*, une troisième version, plus

conforme cependant à notre historiette. La scène se passe à S. Jean-en-Grève, et l'allusion s'adresse à MM. d'Esmery et Bullion : « *Ah! Mon-* » *seigneur! quand je vous vois entre deux larrons,* etc. Cela fut re- » marqué. Monseigneur qui dormoit se resveilla et demanda ce que » c'etoit : *Ne vous inquietez pas*, luy dit M. de Bullion, *c'est à nous* » *deux* (monstrant M. d'Esmery) *qu'on parle.* »

Le même *Chevræana* raconte un autre mot plaisant du bon evêque : « Il dit, dans un sermon qu'il fit à la Charité, qu'un seul homme pou- » voit faire plusieurs pechés, blasphemer, mentir, assassiner, etc.; » mais que le peché de la chair estoit si grand, qu'il falloit être » deux pour le commettre. » (II. p. 33.)

VII. — P. 150, lig. 27.

Il persevera et mourut aux Incurables.

Cependant, au rapport de Niceron, le Roy l'ayant désigné pour l'evêché d'Arras, il s'etoit soumis humblement à ce qu'il regardoit comme un ordre du ciel. On l'enterra dans l'eglise des Incurables.

VIII. — M. Pavillon. — P. 150, note.

Cette courte notice sur Nicolas Pavillon fait encore mieux connoître le zèle et la charité de ce bon prélat. Mais, quelques années après la rédaction de nos historiettes, l'evêque d'Alais voulut que son nom fût mêlé à toutes les querelles religieuses suscitées par la famille Arnauld. Condamné plusieurs fois à Rome, lui, ses mandemens et son Rituel, il mourut à demi soumis, à demi récalcitrant (*e pure si muove*), honoré comme un martyr de la foi par les Jansenistes de la Régence, mais, en tout cas, vraiment comparable à saint Vincent-de-Paul pour ses bonnes œuvres et son divin esprit de charité.

IX. — M. Gauffre. — P. 151, note.

Ce M. Gauffre estoit amoureux d'une femme, qui depuis a esté Mme de Mauric.

Isaac de Juyé sieur de Mauric, avoit accompagné le chancelier Seguier dans son expédition sanglante de Normandie, en 1639 et 1640. Voyez le *Diaire du Chancelier Seguier*, publié en 1842 par M. Floquet; p. 3 et suiv. Il mourut le 25 septembre 1651, âgé de soixante-huit ans. Sa deuxième femme, celle que le père Gauffre avoit tant aimée, etoit Françoise Giroult, fille de Claude Giroult, trésorier de France à Soissons.

Le bon M. Gauffre est nommé dans le fameux vaudeville attribué tantôt à Blot tantôt à Marigny :

> Que Gaston pretende à l'histoire,
> Et le pere Gauffre à la gloire,
> La Riviere au Cardinalat *, etc., etc.

Voy. t. II, p. 301.

X. — Le General des Capucins. — P. 151, note.

Il fut visiteur général des ordres de Saint-François en France, et son portrait a eté gravé par Roussel et par Montcornet. Il y avoit eu avant lui un général des Capucins, Bonaventure Calatagiron, qui avoit figuré dans plusieurs négociations et qui avoit rédigé le premier plan du traité de Vervins, en 1598. C'etoit, sans doute, un parent de notre Innocent. Un portrait gravé du temps le nomme *Callatagerone*. Au reste, Mellan a aussi gravé le portrait d'un autre général des Capucins, nommé Etienne de Cesena. C'est peut-être lui dont des Réaux entend parler.

Les Franciscains ne furent connus sous le nom de Capucins, que depuis la réforme opérée dans l'Ordre par Mathieu de Baschi, en 1525. Venus en France pour la première fois vers 1573, ils y etablirent bientôt un grand nombre de couvens.

CXCVIII.

LE MARESCHAL DE L'HOSPITAL.

(*François de l'Hospital comte de Rosnay, maréchal de France, mort 20 mai 1660.*)

Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, mort en 1611.

Il est le deuxiesme filz de M. de Vitry*, qui quitta le party de la Ligue le premier[1]. Depuis, estant bien avec Henry IVe, dont il estoit capitaine des Gardes, comme il appelloit ses deux filz François et Nicolas, le Roy ne les appelloit jamais autrement.

Maréchal de Vitry.

Le pere sur ses vieux jours s'estant retiré, Nicolas*, puisque Nicolas y a, fut si fou que de quitter l'abbaye de Sainte-Genevieve, dont il estoit pourveû, et l'asseurance de l'evesché de Meaux (on dit qu'il eust eu cent vingt mille livres de rentes en bien d'eglise, et cela dans Paris ou aux portes de Paris), pour se contenter d'une legitime de quatre mille livres de rente tout au plus; mais il se sentoit porté aux armes. Dans ce dessein, toutes choses estant paisibles en France, il demanda permission à son pere d'aller

[1] L'aisné fut le mareschal de Vitry.

voyager, en attendant les occasions de guerre que la fortune luy presenteroit, et que ce seroit tousjours du temps utilement employé. « Je commenceray, » adjousta-t-il, « par l'Espagne, si vous le trouvez à pro- » pos. » Le pere y consent; mais l'avertit de prendre garde d'estre reconnu : « Car vous sçavez bien, » luy dit-il, « que j'ay donné autrefois un soufflet à un sei- » gneur espagnol, en presence de la boitteuse de » Montpensier *, à Paris, parce qu'il m'accusoit de » n'estre pas ferme dans le party. Ce seigneur est » d'âge à vivre encore, et apparemment il sera à » la Cour. » A Madrit, ce mesme seigneur reconnut un gentilhomme nommé le capitaine Champagne, qui estoit avec M. du Hallier (c'est ainsy qu'on appelloit alors le Mareschal). Il avoit veû ce capitaine avec M. de Vitry, durant la Ligue. L'Espagnol luy fit de grandes caresses, et voulut sçavoir où logeoit son maistre; le Capitaine le luy dit, ne croyant pas qu'on pust deviner qu'il estoit filz de M. de Vitry; mais l'Espagnol penetra cela aisement; l'alla voir le lendemain, et luy fit tant de civilitez et d'offres de services, que M. du Hallier, en luy rendant sa visite, ne put se cacher plus long-temps, et luy dit son nom et son dessein, et que dans huict ou dix jours il faisoit estat de partir pour aller voir toutes les belles villes d'Espagne. Ce seigneur le regalla, et le jour de son depart, après luy avoir fait des excuses de ne pouvoir l'accompagner, à cause qu'il estoit obligé de suivre le Roy, il luy laissa un paquet plein de lettres du Roy à tous les gouverneurs des lieux où nostre

Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

voyageur devoit passer. Partout on luy faisoit mille honneurs, et enfin il fut obligé de passer *incognito*.

Charles, sr de L., frère d'Antoine, mis de Themines; tous deux morts en 1621.

J'ay dit ailleurs que ce fut luy qui tua le mareschal d'Ancre. Lauzieres*, cadet de Temines, disoit tout haut, parlant du mareschal de Vitry : « Ne me » donnera-t-on jamais personne à assassiner traistre- » ment et meschamment, pour me faire après mares- » chal de France ? »

Nicolas maréchal de Vitry.

Charlotte des Essarts.

La grande fortune des deux freres vient de cette belle action ; car, sans parler de l'aisné *, M. de l'Hospital a gaigné à la Cour quarante mille escus de rente. Sa femme*, à la verité, avoit quelque chose. Il a eu plusieurs employs ; il a esté gouverneur de Bresse et de Lorraine en suitte, et a commandé de petites armées avant que d'estre mareschal de France. C'est un homme d'humeur douce, severe à ceux qui s'en font accroire, et qui a empesché le desordre quand il a eu l'authorité. Il est d'une conversation mediocre, et il conte naïfvement ce qu'il a veû et ce qui luy est arrivé ; comme quand il dit que les gens du poil roux, dont il avoit esté en sa jeunesse, avoient de l'avantage quand ils vieillissoient. C'est un vieillard qui n'a pas mauvaise mine ; mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un genie assez mediocre pour toutes choses, mais pitoyable sur le chapitre de l'amour.

Il a esté fou d'une certaine madame de Vilaine, vilaine de nom et d'effet, et jusques là que trois ou quatre jeunes gens de la Cour ayant, par folie, gagé à qui en feroit le plus en une nuict, après avoir pris des drogues pour cela, on dit que ce fut elle qui leur

servit de quintaine*. Il en mourut deux, je pense, et les autres furent bien malades[1].

Trophée d'armes servant de but aux lances des joûteurs.

Après cela, il devint amoureux de Mme des Essarts, que le cardinal de Guise*, à ce qu'elle pretendoit, venoit de laisser veuve avec trois ou quatre enfans: l'abbé de Chailly, le comte de Romorantin, le chevalier de Lorraine et Mme de Rodes[2]. C'est d'elle que veut parler Maynard quand il dit:

Louis de Lorraine, archev. de Reims, mort le 21 juin 1621.

Et la pauvrette s'est donnée
D'un — tout au travers du corps.

car on dit que, pour se consoler de la mort du Cardi-

[1] Il fut comme accordé avec une sœur du mareschal d'Aumont d'aujourd'huy, veuve de M. de Sceaux-Potier, secretaire d'estat, belle, jeune, et qui avoit cent mille escus et un doüaire de huict mille livres par an. Il n'y avoit plus qu'à signer; il y alloit, quand il trouva Mme de Vilaine en chemin, qui l'appellant *infidelle Birene*, le fit revenir, et il s'envoya excuser. Cette veuve espousa depuis le comte de Lannoy, et leur fille a esté la premiere femme de M. d'Elbeuf d'aujourd'huy, la princesse d'Harcourt. Cette Mme de Vilaine le posseda encore trois ans. Cette femme devint grosse durant l'exil de son mary, car il fut relegué à Raguse. Pour couvrir cela, elle fit le voyage, et ne revint qu'après estre accouchée. On ne disputa point l'estat de son filz; c'est ce fou de marquis de Vilaine que nous voyons partout. Ce n'est pas le vray Vilaine du pays du Maine; ils sont de la ville*, mais de famille ancienne: le pere avoit esté de quelque caballe.

C'est-à-dire: d'origine bourgeoise.

Pour l'accompagner à Raguse, elle mena un Italien, nommé Benaglia, commis de M. Lumagne. Ce garçon, qui n'avoit veû pere ny mere depuis vingt-cinq ans, passa aux portes de leur ville sans y entrer, disant que ce n'estoit pas pour cela qu'il estoit venu en Italie. On conte de luy que, quand on le menoit pour deux mois aux champs*, il portoit soixante paires de chaussons, et ainsy du reste. Il fut deux ans sans parler; puis tout d'un coup il parla fort bien françois; on s'en estonna. « C'est, » dit-il, « que je n'ay point voulu parler que je ne sceûsse bien » la langue. »

A la campagne.

[2] Pour l'amour d'elle, le cardinal de Guise donna un soufflet à M. de Nevers, dans la contestation du prieuré de la Charité, où elle avoit quelque pretention pour son filz.

nal, elle coucha avec un valet de chambre qui luy ressembloit. Elle estoit fille de Mme de Cheny, de la maison de Harlay, qui estant veuve eut une galanterie avec un M. de Sautour* de Champagne, d'où vint Mme des Essarts qui se disoit legitime; mais il n'y avoit jamais eu de mariage.

François des Essarts sr de Sautour.

Beaumont-Harlay*, allant en ambassade en Angleterre, y mena sa femme et cette fille aussy qu'il tira de religion : elle s'appelloit alors Mlle de la Haye; elle devint grande et si belle qu'il n'y avoit que Mme Quelin et Madame la Princesse qui en approchassent. Madame la Princesse avoit plus d'agrement que pas une; mais les deux autres estoient plus belles : Mme de Beaumont* en estoit terriblement jalouse.

Cristophe de H., sr de Beaumont, fils du premier président Achille de Harlay.

Anne Rabot, de Dauphiné, mariée en 1599.

Henry IVe, dez le temps qu'elle estoit en Angleterre, oüyt parler de cette beauté; quand elle fut icy, il fit son traitté pour trente mille escus, que je pense[1]. Après cela elle se nomme Mme des Essarts, disant que c'estoit une terre de M. de Sautour, son pere. On dit qu'elle se faisoit frotter par tout le corps par trois ou quatre gros coquins, et après, les pores estant bien ouverts, elle s'oignoit depuis les piez jusqu'à la teste de cette pommade qu'on appelle encore *la pommade de Mme des Essarts :* rien ne fait la peau si douce.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les chastrez, et quand elle en voyoit un, si elle ne s'esvanouissoit pas, il ne s'en falloit guères.

[1] Elle eut deux filles, Mme de Fontevrault et Mme de Chelles.

Le feu Roy *, voyant M. du Hallier espris de cette femme, dit : « Il ne sçauroit aimer qu'une vilaine. » Ce n'estoit que pour l'ame cette fois-là, car elle estoit encore belle. Comme il ne se pouvoit resoudre à l'espouser, elle l'alla trouver sur le chemin de Lyon, quand le Roy y fut si malade ; et le soir, après souper, quand ils furent seuls, elle prit un couteau, et luy dit qu'elle le tueroit s'il ne luy promettoit de l'espouser le lendemain matin : il le promit ; pensez que ce ne fut pas par frayeur. En effect, il l'espousa *, et disoit que putain pour putain, il aimoit mieux celle-là qu'une autre [1].

Louis XIII.

En 1630.

Il a deux nepveux qui ont aussy fait des mariages avec des personnes où il y avoit à refaire. Persan-Bournonville a quitté une bonne abbaye pour la Chezelle *, et Vitry a espousé la petite de Rodes *, dont la naissance estoit si peu certaine qu'il fallut donner vingt mille escus à Seneterre, pour l'empescher de prendre requeste civile [2].

Historiette.

Marie-Louise-Elisabeth-Aimée Pot.

[1] Au sortir d'une grande maladie, elle fut travaillée d'une insomnie qui dura longtemps. Un jour, comme elle s'en plaignoit, un Jesuite assez gaillard, nommé le Pere Geoffroy, luy dit en riant : « Madame, » j'ay remarqué qu'à mes sermons vous n'en faisiez qu'un article * : » vous dormiez depuis le texte jusqu'à la benediction : voulez-vous » que nous voyons tout-à-l'heure s'ils auroient encore la mesme vertu ? » Et en mesme temps il dit : *In nomine Domini*, etc. Il presche, elle s'endort, et dormit tousjours bien depuis. — Mme de Clermont d'Entragues *, la bonne amie de Mme de Rambouillet, alloit sans cesse au sermon, et y dormoit aussy sans cesse, puis ne dormoit point la nuict. On disoit que c'estoit la personne du monde qui avoit le plus couru de sermons, et qui en avoit le moins oüy.

Allusion à l'usage de faire les sermons en trois points ou articles.

Tome III, p. 15-23.

[2] Voyez *Seneterre* *.

T. I, p. 230-238.

Les filles de Henry IV et les quatre enfans du cardinal de Guise.

La feu mareschale gouvernoit absolument son mary, luy faisoit traitter ses enfans* de princes : elle n'en a point eu de luy; et, pour frustrer M. de Vitry, elle luy faisoit vendre ses terres et en achepter d'autres, afin qu'elles fussent acquests de la communauté. Il avoit mesme accordé la petite de Romorantin*, fille d'un filz de la Mareschale, au filz de M. de Brienne; mais depuis, ce mariage-là se rompit.

Charlotte-Christine-Françoise-Marguerite de Lorraine, mariée en 1660 au marquis d'Assy.

Cette extravagante se faisoit servir sept à huit potages dans des bassins, et après on apportoit un poulet d'Inde, deux poulets et une fricassée, et au dessert un fromage mou et des pommes, ou des confitures. Elle s'avisa, en 1650, de se vouloir purger au printemps, et dit au filz de son apothicaire, dont le pere venoit de mourir : « Faittes-moy une medecine » comme vostre pere faisoit. » On ne sçait si ce garçon fit quelque quiproquo, mais tant y a qu'elle y fut cinquante fois, fit bien du sang, et pensa rendre trippes et boyaux. Enfin, elle mourut l'année suivante*. Son mary trouva assez de debtes à quoy il ne s'attendoit pas : il n'y avoit point d'ordre avec cette femme, et, de plus, il luy falloit tousjours quelqu'un qui sans doute vouloit estre bien payé. A Vitry, dont il estoit gouverneur particulier, quoyqu'il fust seul lieutenant de Roy sous M. le prince de Conty, cette vieille dagorne* fit semblant de vouloir monstrer quelque chose à un jeune cavalier qui avoit disné avec le Mareschal; et quand elle se vit seule avec ce garçon : « Troussez-moy, » luy dit-elle.

Juillet 1681.

Vache qui a perdu ses cornes; *suivant Trévoux*.

— « Allez au diable, vieille chienne, » luy respondit-il, « chercher qui vous troussera[1]. »

[1] Le mareschal de l'Hospital a un parent proche qui est l'aisné de la maison, mais qui a mal fait ses affaires. On l'appelloit cy-devant le marquis de Choisy*. Il joüe fort bien des gobelets. Un jour à Chasteau-Vilain, comme la mareschale de Vitry s'obstinoit à ne vouloir pas qu'il s'esclairast luy-mesme, il oste la chandelle du flambeau, en criant : « Or sus, *Robe-à-part !* » à un chien de bateleur, à oreilles et queüe coupées, qu'il avoit. Ce chien se met sur les pieds de devant, le Marquis luy fourre la chandelle dans le cul et se fait esclairer comme cela. Tous les gens, par hazard, s'estoient endormys après souper.

René de l'Hospital, m^is de C., mort sans postérité.

COMMENTAIRE.

I. — P. 158, lig. 8.

Comme il appelloit ses deux filz François et Nicolas.

Des Réaux semble ici commettre une légère erreur. Louis de l'Hospital, marquis de Vitry et gouverneur de la ville de Meaux qu'il avoit rendue à Henry IV, eut trois enfans. Le premier, dont on ignore le nom de baptême, mourut vers 1602; le second fut Nicolas maréchal de Vitry, et le troisième, François maréchal de l'Hospital. C'est de Nicolas maréchal de Vitry, que l'*Historiette* va d'abord parler.

Voici comme la *Gallia Christiana* raconte l'entrée et la sortie de Nicolas, de l'abbaye de Sainte-Geneviève : « Sub finem vitæ, veritus » Josephus (Foulon, alors abbé) ne, post ipsius mortem, abbatia transiret in commendam, allicere studuit ad religioni nomen dandum » quempiam nobilem adolescentem quem idcirco neque Rex dare » coadjutorem, neque Fratres admittere gravarentur. Fuit hic primum filius marchionis de Vitry; quo, post duos annos, obeunte » fratre, ad sæculum reverso,... marescalli de Lhospital* nomen adeptus, Josephus abbas oculos conjecit in Benjaminum de Brichanteau, » filium marchionis de Nangis, cujus excepit vota anno 1602, etc., etc. »

Il falloit dire : *de Vitry.*

Si l'on s'en rapporte à la *Lettre envoyée et présentée au Roy par le comte de Chasteauvilain* (*voy.* plus haut, t. III, p. 163), l'origine des Vitry seroit moins honorable que ne le disent les généalogistes; mais la lettre est le pamphlet d'un ennemi déclaré.

II. — P. 159, lig. 8.

En présence de la boitteuse de Montpensier.

D'Aubigné, racontant la procession de la Ligue : « Mmes de Mont-
» pensier et de Guise y accourent ; mais par insolence demeurant
» derrière, elles crient souvent : *Alte, alte, alte,* pour passer devant.
» Mme de Nevers qui arrivoit leur crie : *Ne vous faschez point, faisons*
» *retraite ; savez-vous pas bien que les boiteuses et les bossues doivent*
» *estre au cul de la procession ?* » (*Aventures de Fœneste*, , 1630, in-8°, p. 269.) Dans une autre pièce contemporaine : « Toute similitude
» cloche, et principalement celle de la Ligue, qui aussy n'a que des
» boiteux pour s'appuyer. » (*Dialogue* entre le Maheustre et le Manant, 1394, p. 18.) C'etoit la duchesse de Montpensier et le petit Feuillant boiteux de la *Satire Menippée.*

III.—P. 161, note.

Il fut comme accordé avec une sœur du mareschal d'Aumont d'aujourd'hui, veuve de M. de Sceaux-Potier.

Anne d'Aumont, veuve, en 1631, d'Antoine Pothier sieur de Sceaux ; remariée avec Charles comte de Lannoy, gouverneur de Montreuil, qui la laissa veuve pour la seconde fois en 1640.—La fille de la comtesse de Lannoy fut Elisabeth, d'abord veuve de Henry Roger du Plessis comte de la Roche-Guyon ; remariée, en 1648, à Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, puis duc d'Elbeuf. Elle mourut le 3 octobre 1654.

Infidele Birene, allusion à la chanson alors fort celèbre :

Où estes-vous, Birene, mon amy ?

qui exprimoit les larmes d'Olimpie, abandonnée par Birene. (*Orlando Furioso*, canto X.) L'air s'en retrouve noté, dans la seconde partie, page 127, de *La Pieuse aloüette avec son tirelire ; le petit cors et plumes de notre aloüette sont chansons spirituelles qui luy font prendre son vol,* etc., Valenciennes, 1661.

Mme de Vilaines se nommoit Marie le Prestre, fille de Guillaume le Prestre, conseiller au Parlement, reçu en 1616. Elle avoit epousé Louis de Gagnon sieur de Vilaines qui à tous ses avantages joignoit celui d'être entiché d'astrologie. Mademoiselle dit de lui : « Homme
» d'esprit et de sçavoir qui passe pour un des habiles astrologues de
» ce temps. (Tom. II, p. 1.)

Mme de Vilaines avoit une fille, dont Mmes des Houlieres et Lignieres ont rimé de charmans *Portraits.* Elle faisoit des vers ; témoin cette

réponse aux stances qu'un galant bel-esprit lui avoit adressées pour sa chatte. « Ma chatte vous jure, » dit-elle,

Qu'elle ne peut vous faire croire
Combien elle cherit la gloire
D'avoir sa place en vos escrits,
Qu'en vous promettant pour caresse
De vous faire avoir des souris
De la plus cruelle maistresse.

Que, comme une chatte très-sage,
Elle gardera le fromage;
Mais qu'elle vous conseille fort,
Si n'en voulez aimer une autre,
De n'esveiller le chat qui dort,
Afin qu'elle soit tousjours vostre.
(*Les Muses illustres* .. Paris, Louis Chamhoudry, 1638, p. 248.)

IV.—P. 161, note.

Un italien, nommé Benaglia, commis de M. Lumagne.

Jean-André Lumagne seigneur de Villiers et de Saint-Loup, célèbre banquier, mort en 1637 à l'âge de 73 ans; enterré à Saint-Merry. Il en est encore parlé ailleurs. En 1631, après le traité de paix avec l'Espagne et Savoie, et la levée du siége de Cazal, cette maison prêta de l'argent sans intérêt au maréchal de Toiras. « Les Lumagne, » dit à ce propos Baudier, historien du Maréchal, liv. III, p. 230, « sont de long-» tems en possession de generosité et de courtoisie envers les hommes » de valeur et de merite; et j'ay veû souvent pratiquer ces bonnes » qualités aux sieurs Jean André, Marc Antonio, Bartholomeo et Carlo, » personnes recommandables de cette maison-là, lesquels maniant le » plus noble de tous les commerces, comme le plus precieux de tous les » metaux, le font par toute l'Europe avec probité et courtoisie. »

Mme veuve Lumagne, dont le nom de baptême etoit Elisabeth, conservoit à Epinay une maison magnifique que le régiment des Polonois mit au pillage, durant la Fronde. Beys a chanté les agrémens de cette maison. (*Œuvres poétiques de Beys*, Paris, T. Quinet, 1631, p. 245.)

V.—P. 161, lig. 3.

Après cela, il devint amoureux de Mme des Essarts, que le cardinal de Guise... venoit de laisser veuve.

Charlotte des Essarts etoit fille de François des Essarts sieur de Sautour, et sa mère, Charlotte de Harlay, avoit epousé en premières noces, Jean de la Riviere, sieur de Cheny ou Ceny. On a vu qu'elle fut quelque temps maîtresse de Henry IV. Voyez tom. I, Commentaire de

Madame la Princesse, p. 183. Elle eut deux filles de ce prince : Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault en 1637, et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles en 1627. Sa faveur ne dura pas longtemps. Voici de nouveaux extraits des lettres de Malherbe : — 21 mars 1607 : « On dit que le Roy en ce voyage (de Fontainebleau) a dit qu'il » la vouloit marier avec Montauban, qui s'appelle autrement M. de » Moisset. Les autres tiennent que c'est une calomnie. — 26 avril » 1607 : Mme des Essarts est aujourdhuy à une lieue de Fontainebleau, » en un lieu nommé le Pressoir. Elle estoit assez bien auprès du » Roy ; mais l'on doubte de quelque brouillerie, parce que M. de » Beaumont, que sans occasion elle a voulu brouiller, et qu'en effet » elle a brouillé en calomniant ses actions d'Angleterre, luy a rendu » la pareille, par le moyen d'un grand nombre de lettres passionnées » qu'il a fait voir au Roy, qu'elle luy avoit escrittes. »

L'Estoile dit de son côté, en mars 1608 : « La Haye disgraciée en ce » tems (qui n'estoit pas grand perte) ayant eu son congé de la Cour, » s'alloit rendre religieuse ainsy qu'on disoit à Fontevraut ; retraite » finale et assez ordinaire des femmes du mestier, où quelquefois elles » ne laissent pas de le continuer. »

Les enfants dont Mme des Essarts faisoit autant de princes lorrains, sont : Charles-Louis, abbé de Chailly puis evêque de Condom ; 2° Achille comte de Romorantin, tué en 1648 devant Candie ; 3° Henry, chevalier de Lorraine ; 4° Charlotte, abbesse de Saint-Pierre de Lyon ; et 5° Louise, mariée à Claude Pot, seigneur de Rhodes, dont la fille devoit epouser plus tard le neveu du maréchal de Vitry. Les deux vers cités comme de Maynard terminent un sizain que le *Cabinet satyrique* avoit attribué à Sigongne. Voici les quatre premiers :

L'amour, le desespoir, la rage,
Agitent son foible courage
Par de si violents efforts,
Qu'elle en est toute forcenée,
Et la pauvrette, etc.

(*Cab. satyr.*, 1697, t. I, p. 100.)

Pour la querelle du cardinal de Guise avec M. de Nevers, voyez les *Memoires de Marolles,* in-f°, p. 45.

VI. — P. 164, lig. 19.

Enfin, elle mourut l'année suivante.

Loret, 2 juillet 1681 :

De l'Hospital la marechalle
Plus antique qu'une medalle,
Est malade...

Puis, le 15 juillet 1651 :

Lundy, la mort d'un coup fatal,
De madame de l'Hospital
Abregea les jours et la vie,
Sans pourtant qu'elle en eust envie.
Car le monde elle n'a quitté
(Nonobstant son antiquité)
Qu'avec extresme repugnance;
Et sa derniere doleance
Ce fut de dire : *Hé! jour de Dieu!*
Faut-il que je m'en aille? Adieu!
Pour monsieur son mary qui reste,
Après cette perte funeste,
Au lieu de faire le pleureux,
Il se doit tenir très-heureux.
Car s'il veut encore une femme,
Mainte mignonne, mainte dame,
Et de grande condition,
Sont à sa disposition.
Presque dans toutes les ruelles,
On le marie à plusieurs belles
Qui le trouveroient encor bon,
Quoyqu'il soit tout à fait barbon ..
S'il veut des beautez toutes neuves,
S'il veut avoir des riches veuves,
Il en pourroit, dez à present,
Choisir une sur plus de cent;
Tant de pauvrettes que de riches,
Tant de profuzes que de chiches,
Tant de cinquante et soixante ans
Que de filles en leur printems;
Tant de doucereuses que d'aigres,
Tant de grassettes que de maigres,
Tant de teints blancs que de teints bruns,
Comme on en voit chez les *Beaubruns*.
Mais il faut nommer quelques-unes
De ces blanches et de ces brunes.
L'aimable dame de Laval *, — Mme de Coislin, fille du Chancelier Seguier. *Histor.*
D'esprit en douceur sans egal;
De Guebrian la mareschale,
Quoyqu'au defunct tousjours loyale;
Puis la Grimaut, et la Cavois * — *Historiette*, et tom. III, p. 99.
A qui je donnerois ma voix,
Si gros bras et grosses mammelles
Rendoient les personnes plus belles;
La Mirepoix, la Bullion,
Riches de plus d'un million;
La presidente Motteville,
Tres-agreable et tres-civile;
La belle et sage Contenant *, — *Histor.*
Et la marquise de Nonant
Qui se picque de grand menage
Tant en la ville qu'au village;
Madame de Bretonvilliers *, — *Histor.*
Qui d'escus a tant de milliers;

T. II, p. 149.

Historiette.

La Martel *, si fraische et si belle
Qu'elle vaudroit une pucelle;
La haute dame de Pizieux *,
La riche dame de Bressieux,
Madame de Canaple mesmes,
Et la presidente de Mesmes;
La Defiat, la Bréauté
Qui n'ont pas manque de beauté,
Et mesme aussy, quoyque devote,
La bonne dame de la Flote.
Outre toutes ces veuves icy,
Sçachez que l'on luy donne aussy
La Beuvron, Palaizeau, de Tresmes,
Dont les merites sont extresmes,
Mademoiselle de Vertu,
Suly, Mouchas, Beaumont, Testu,
Les Gurluretes, les Loupines,
Qui sont quatre beautez divines,

Sœur de Mme d'Hautefort.

D'Escars * à qui l'on feroit droit
Quand un duc on luy donneroit,
Tant cette bonne creature
Merite une bonne avanture.
Segur, Neuillan et Saint-Maigrin
Auront aussy quelque chagrin
Si ce grand party leur echappe;

Depuis Mme de la Fayette.

Et la Vergne * mort à la grappe
Quand on luy donne pour mary
Ce mareschal au poil fleury.
Mortemar, si blanche et si belle,
Et mesme si spirituelle,
Manican et Remenecour,
Deux des beaux astres de la Cour,
Saugeon, la sainte et sage prude,

Depuis Mme de Grignan.

La charmante infante du Lude,
La belle d'Uxel, Sevigny *,
La Rambouillet, la Chavigny,
Toutes filles de grande vogue,
Sont aussy sur le catalogue.
De sorte qu'à son bon plaisir,
Ledit seigneur peut donc choisir:
Car on dit que de toutes celles
(Tant les veuves que les pucelles)
Dont j'ay fait icy mention,
Nulle n'auroit aversion,
Mais plustôt seroit toute fiere,
De devenir Hospitaliere.

Voilà une bien longue citation; mais on me la pardonnera, je l'espère. J'y compte même, puisque j'ajoute encore un passage de la lettre suivante, du 23 juillet :

Ce vieux et sage mareschal
Nommé monsieur de l'Hospital,
Lequel, quand sa femme fut morte,
Alla, suivy de peu d'escorte,

Pleurer tout son saoul dans Issy,
Retourna l'autre jour icy,
Plus ajusté, dans son veuvage,
Qu'il n'estoit dans le mariage.
Il se fait plus souvent touzer,
(Le vray mot pourtant c'est razer);
Une propre et belle perruque
Entoure sa très-blanche nuque,
Et l'on conjecture de là
Qu'il veut encore après cela
Choisir quelque nouvelle espouse
Entre plus de soixante douze
Qui voudroient bien, sans marchander,
Tout de bon s'en accommoder;
Mais on ne sçait pas encor celle
Qui luy donnera dedans l'aile.

Je crois que le vieux guerrier aura transigé avec Loret; durant plusieurs années, le Gazetier reçut de lui dix louis pour sa *Muse Historique*, et à partir de là, il lui rendit en complimens la monnoie de ses pièces. Le Maréchal n'epousa pourtant aucune des soixante-douze que lui proposoit Loret. Il jeta les yeux sur Françoise Mignot, la jolie veuve d'un tresorier de France, et il l'epousa le 25 août 1653. On peut voir ce que Mademoiselle en dit dans ses *Memoires*, tom. IV, p. 13, edition de 1730. Le bonhomme avoit alors plus de soixante-dix ans. On fit ce quatrain :

Quelle estrange metamorphose!
Ovide n'a rien fait d'egal:
Je voy Venus à l'Hospital,
Et Mars, à ses piez, qui repose.
(Msc. de la Bibl. Nation. Supl. fr., n° 540.)

Des Réaux avoit sans doute réservé pour l'*Histoire de la Regence* le récit de ce dernier mariage. Loret, bien traité de l'heureux couple, ne fut pas non plus avare de louanges pour la dame. Quand Françoise Mignot redevint veuve,

Ce bel ange de Dauphiné
A qui son cœur s'estoit donné,
Cette dame en attraits feconde
Qui fut son epouse seconde,
Quoyque d'une extresme vertu
Son rare esprit soit revestu,
Quoyqu'elle soit forte et constante
Autant qu'elle est belle et charmante,
Souffre pourtant dans ce malheur
Une inconcevable douleur...
(*Muse hist.*, 24 avril 1660.)

Les différentes branches de la maison de Lhospital, originaires de Naples ou de Sicile, et qui avoient, au commencement du XVIIIe siècle, repris le premier nom de *Galuccio* qu'ils sembloient avoir porté avant d'être etablis en France, se sont eteintes peu d'années avant la grande révolution de 1789.

CXCIX. — CC.

MENANT ET SA FILLE.

(Guillaume Menant, secretaire du Roy.)

C'estoit un homme d'affaires dont on conte d'assez plaisantes choses. Au commencement de sa fortune, il s'associa avec un nommé Alix*. Menant voulut tenir la bourse, et quand ce fut à rendre compte, il fit un si gros cahier de frais que l'autre ne put s'empescher d'en murmurer, et de dire qu'il n'aimoit pas qu'on le duppast. Menant s'en tint si offensé qu'il luy dit qu'il le vouloit voir l'espée à la main : « Volontiers, » dit l'autre. Les voylà bien eschauffez : cependant ils prennent six sepmaines de temps pour mettre ordre à leurs affaires; pendant ce temps-là, Menant estocadoit tous les matins contre la quenouille de son lict, et le jour du combat estant venu, ils vont tous deux au Pré-aux-Clercs. Comme ils furent en presence, Menant demanda à Alix s'il estoit en l'estat où un homme de bien devoit estre, et en mesme temps il desboutonne son pourpoint; l'autre marchandoit, Menant l'approche, et luy trouve une main de papier sur l'estomac. Le voylà à l'appeller

Simon Alix, un des adjudicataires, en 1641, de la ferme générale des Aides.

lasche et poltron; Alix luy respond qu'il eust esté bien sot de se mettre en danger pour une badinerie. « Le diable emporte le duel! » dit-il; « j'aime mieux » vous passer votre cahier; ostez-vous cette folie de » la teste. » Menant se laisse persuader, et de ce pas ils allerent desjeuner ensemble.

Long-temps après, Menant eut un grand procez contre un nommé Bajasson et contre un nommé Parnajon. Cette affaire luy avoit tellement frappé la cervelle que la premiere chose qu'il disoit aux gens, c'estoit : « Je ruineray Bajasson, et je feray pendre » Parnajon. » Ce Bajasson avoit marié sa fille avec feu M. Bignon, advocat-general au Parlement. Cela faisoit qu'il n'esperoit pas le pouvoir faire pendre. Enfin M. Bignon avec Berger*, beau-frere de Menant, conseiller au Parlement, resolut de faire un si gros compromis pour mettre cette affaire en arbitrage, que personne ne s'en pust desdire. Pour tiers, il nomma ce M. Alix, dont nous venons de parler. Alix, qui connoissoit le pelerin, leur remonstra que s'ils ne donnoient à Menant quelque chose plus qu'il ne luy appartenoit, ils n'en viendroient jamais à bout. Cela fut fait comme il l'avoit dit; mais Menant ne s'en contenta point, et ne se voulut point tenir à la sentence arbitrale; il alleguoit pour ses raisons que Bignon estoit un finet, Berger une grosse beste, et qu'Alix se souvenoit peut-estre de leur duel.

Pierre Berger, frere de Jacqueline Berger, femme de Menant.

L'âge le rendit plus extravagant, et sur ses vieux jours il s'imaginoit tous les ans, durant deux ou trois mois, qu'il estoit dans le néant. Une fois, il allegua

en pleine audience, pour une ouverture à une requeste civile, que sa partie avoit fait donner cet arrest pendant qu'il estoit dans son *néant*.

Isaac de M.

Jacques de M., sr de Lestang, marié à Cathe. Rambouillet, belle-sœur de des Réaux.

En colere contre Monceau *, son gendre, et le frere de Monceau *, gendre de M. Rambouillet, parce qu'ils avoient pris la ferme des Aydes qu'il vouloit avoir, et le Conseil le traittoit de fou, il alla trouver M. Rambouillet, et luy dit qu'il avoit une petite grace à luy demander : « C'est que vous ne trouviez pas » mauvais que je fasse pendre vostre gendre avec le » mien, car ils ne valent rien tous deux [1]. »

Il avoit presté autrefois au feu Roy, dans une affaire pressante, jusqu'à quatre cent mille livres, qui furent portez à l'Espargne. Plusieurs fois on luy voulut donner des assignations sur d'autres fonds; mais il vouloit estre payé à l'Espargne où l'on ne paye que de petites parties. Il s'y opiniastra si bien qu'il n'en touscha jamais un sou. Comme le feu Roy estoit à l'extrémité, Menant alla trouver MM. du Conseil, et leur dit qu'ils n'avoient point de charité, de laisser mourir le Roy sans faire restitution [2].

[1] C'estoient deux freres.

[2] Il avoit une fille qui dez l'âge de dix ans, fut cajollée par la Vallée qui a depuis esté l'homme du Roy auprès du mareschal de la Motte, en Catalogne. C'estoit un huguenot, filz d'un officier de feu M. le prince de Condé qui fut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Il avoit gaigné une gouvernante qui luy faisoit donner des rendez-vous par cet enfant dans l'escurie. La mere n'estoit qu'une beste; la fille avoit quatorze ans, et la chose estoit si publique qu'on ne croyoit pas que personne voulust penser à une fille de qui on disoit tant de sottises. Un des plus riches garçons de Charenton, nommé Monceau, y pensa. La Vallée luy fit un jour belle peur; car, comme il connoissoit toute la Cour, M. de Montmorency et M. de Moret luy presterent des gens pour espouvanter

son rival. On en informa, et on passa outre. La mere du garçon alla s'en conseiller à tous ses amys; personne ne luy conseilla de faire ce mariage : il fut conclu pourtant. La Vallée demande des despens, dommages et interests; car il avoit tousjours doublé ses manteaux de pane* bleue, à cause que c'estoit la couleur de la demoiselle, et il avoit beaucoup despensé à faire broder ses manteaux de doubles *M*, pour dire *Marie Menant*. Cela s'accommoda, et le lendemain des nopces la belle-mere monstra à tout le monde les marques de pucellage aux draps, en disant : « Si on ne les y avoit trouvées, on l'eust renvoyée » chez ses parents. »

Etoffe de soie velue.

COMMENTAIRE.

I.— P. 173, lig. 12.

Ce Bajasson avoit marié sa fille avec feu M. Bignon, advocat general au Parlement.

Jerôme Bignon, celui qu'on appelle souvent le grand Bignon, et dont l'abbé Peraud a ecrit une vie intéressante. Il avoit epousé en 1622, dit le biographe « Mlle Catherine Baschasson, demoiselle d'un merite dis- » tingué, qui joignoit aux qualités les plus aimables, une fortune très- » avantageuse. » Comme on se tait de la naissance de la demoiselle, on peut en conclure qu'on n'en pouvoit rien dire de très-honorable.

CCI.

LE MARESCHAL DE GASSION.

(*Jean de Gassion, maréchal de France; né à Pau en* 1609 *mort* 2 *octobre* 1647.)

Le mareschal de Gassion estoit d'une bonne famille de la robe. Son ayeul estoit second president du parlement de Navarre, et y exerça par commission la charge de premier president, car Henry IVe, par quelque consideration, ne la luy voulut pas donner en titre. Son pere*, filz de cetuy-là, y fut aussy deuxiesme president. Comme il estoit huguenot, on luy disputa cette place, qui luy appartenoit par ancienneté; mais il s'avisa d'un bel expedient. Un dimanche, estant party de chez luy pour aller au presche, au lieu d'y aller il alla à la messe, en disant : « N'y a-t-il que cela à faire? » Mais il ne continua pas, et n'alloit ny à presche ny à messe. Son filz aisné* le suivit, et possede encore aujourd'huy cette charge[1].

Jacques de Gassion.

Jean, m^is^ de Gassion, president au mortier à Pau.

[1] Les nepveux du Mareschal, qui portent l'espée, filz du President son frere, ont fait faire sa vie trop ample et miserablement escrite par l'abbé de Pure. Ils affectent fort de faire passer sa maison pour une maison d'ancienne noblesse, et font une genealogie telle qu'il leur plaist.

La mere du Mareschal* estoit une bossüe, qui ne manquoit pas d'esprit et faisoit la goguenarde. On dit qu'un jour elle vit une femme qui boittoit des deux costez : « Holà ! » luy dit-elle, « ma commere, » vous qui allez de costé et d'autre » (et en disant cela elle la contrefaisoit), « dittes-nous un peu des » nouvelles. — Dittes-nous-en vous-mesme, vous qui » portez le pacquet, » luy respondit cette femme. On fait ce conte de plusieurs personnes, et on en a mesme fait une epigramme. Marie d'Esclaus.

Gassion estoit le quatriesme garçon, et avoit un cadet. Après qu'il eut fait ses estudes, on l'envoya à la guerre ; mais on ne le mit pas autrement en bon equipage. Son pere luy donna pour tous chevaux un vieux courtaut*, qui pouvoit bien avoir trente ans : il n'y avoit plus que celuy-là en tout le Bearn, et on l'appelloit par rareté le courtaut de Gassion. Il y a apparence que le jeune homme n'estoit guères mieux pourveû d'argent que de monture. Ce gentil coursier le laissa à quatre ou cinq lieües de Pau : cela n'empescha pas qu'il n'allast jusqu'en Savoye*, où il se mit dans les trouppes du duc de Savoye, le bossu[1]. Mais le feu Roy ayant rompu avec ce prince, tous les François eurent ordre de quitter son service : cela obligea nostre aventurier à revenir au service du Roy. A la prise du Pas de Suze il fit si bien, n'estant que simple cavalier, qu'on le fit cornette ; mais l'accommodement fut bientost fait entre le Roy et le

Cheval auquel on a coupé les oreilles et la queue.

En 1625.

[1] Car alors il n'y avoit point de guerre en France.

Duc; et, la compagnie dont il estoit cornette cassée, il vient à Paris, demande une casaque de mousquetaire; on la luy refuse à cause de sa religion. De despit il passe avec quelque François en Allemagne[1]; et quoyque dans la trouppe il y eust des gens plus qualifiez que luy, sçachant parler latin on le prit partout pour le principal de sa bande. Un de ceux-là fit les avances d'une compagnie de chevaux legers qu'ils vinrent lever en France pour le Roy de Suede. Il en fut le lieutenant : son capitaine fut tué, le voylà capitaine luy-mesme. Il se fit bientost connoistre pour homme de cœur, et de telle sorte qu'il obtint du roy de Suede qu'il ne recevroit l'ordre que de Sa Majesté seule. Ce fut à la charge de marcher tousjours à la teste de l'Armée, et de faire le mestier, en quelque sorte, d'enfans perdus. Dans cet employ, il receût ce furieux coup de pistollet dans le costé droit dont la playe s'est r'ouverte par plusieurs fois, tantost avec danger de sa vie, tantost cette ouverture luy servant de crise aux autres maladies; car il en eut plusieurs, et une, mesme un peu avant sa mort[2].

Le roy de Suede, au bout de six mois, le fit colonel d'un regiment composé de huict compagnies de cavalerie.

Après la mort du roy de Suede, il accompagna le duc de Weimar en France, la premiere fois qu'il y vint, à la teste de son propre regiment. Le cardinal

En 1627.

Mélange de sulfate de fer et de gomme arabique. Voy. *Discours du chevalier Digby sur la poudre de sympathie*. 1681.)

[1] Il servit sous M. de Rohan dans les guerres de la Religion*.

[2] Il s'estoit fait traitter de ce coup avec la poudre de sympathie; cela luy laissa un sac*.

de Richelieu le voulut attirer dans le service du Roy; et quoyque François, il fut tousjours payé et traitté en estranger, et la justice militaire luy en fut accordée à l'exclusion de tous autres juges, comme aussy de donner les charges qui vaqueroient dans ce regiment; ce qui luy a esté tousjours conservé, quoyque ce regiment se trouvast à la fin monté jusqu'à dix-huict cens chevaux, en vingt compagnies. La plus-part des estrangers qui venoient servir le Roy vouloient estre sous sa charge, tant il leur rendoit bien la justice; aussy estoit-il seul en France qui, estant François, eust le nom de colonel, excepté le colonel des Suisses. Quand quelqu'un avoit offensé le moindre de ses cavaliers, il menoit avec luy ce cavalier, et luy faisoit faire raison d'une façon ou d'autre.

Il faut avoüer que ce luy fut un grand avantage de venir de l'armée du roy de Suede et d'avoir un corps estranger; cela contribua beaucoup à en faire faire l'estime qu'on en fit d'abord[1]. Jamais homme

[1] Pour preuve de cela, il estoit au siege de Dole*, simple colonel; cependant tout le monde disoit qu'il n'y avoit que luy qui fist bien; que ses travaux et ses batteries reussissoient tousjours; cela venoit de ce qu'il n'y avoit que luy qui fist du bruit. Il enlevoit des quartiers, il couroit partout. A l'arrivée de feu Monsieur le Prince à Dijon, après avoir levé le siege, on ne regardoit que Gassion. Le Prince et le grand-maistre de la Meilleraye en penserent enrager. Il y eut un advocat qui se jetta à genoux devant luy, et luy dit, en luy monstrant des dames du nombre desquelles estoit sa femme, qu'il n'y en avoit pas une qui ne voulust avoir un petit Gassion dans le corps pour servir le Roy et la patrie. A son hostellerie il trouva tant de gens qu'il fut long-temps sans pouvoir gaigner sa chambre, et, le soir, des dames bien faittes et bien accompagnées le vinrent voir chez un gentilhomme du pays, En 1636.

n'a mieux entendu à tourmenter les ennemys que luy. Pour un hyver, estant mareschal de France, il leur enleva dix-sept quartiers.

Il mena admirablement les gens à la guerre. J'en ay oüy conter une action bien hardie et bien sensée tout ensemble. Avant que d'estre mareschal de camp, il demanda à quinze ou vingt volontaires s'ils vouloient venir en partie avec luy : ils y allerent. Après avoir couru toute une matinée sans rien trouver, il leur dit : « Nous sommes trop forts, les parties fuyent » devant nous ; laissons icy nos cavaliers, et allons-» nous-en tous seuls. » Les volontaires le suivent. Ils s'avancent jusqu'auprès de Saint-Omer. Quand ils furent là, voylà deux escadrons de cavalerie qui paroissent et leur couppent le chemin, car Saint-Omer estoit à dos de nos gens. « Messieurs, » leur dit-il, « il faut perir ou passer. Mettez-vous tous de front ; » allez au grand trot à eux, et ne tirez point. Le » premier escadron craindra, voyant que vous ne » voulez tirer qu'à brusle-pourpoint ; il reculera et » renversera l'autre. » Cela arriva comme il l'avoit dit. Nos gentilshommes bien montez forcent les deux escadrons, et se sauvent tous, à un près.

En voicy un autre qui est bien aussy hardy, mais il me semble un peu temeraire. Ayant eu avis que les Cravates emmenoient les chevaux du prince

nommé Guerchy. Il les salüa vergongneusement, car il n'y eut jamais homme moins né à l'amour. La premiere, qui estoit femme d'un conseiller et l'une des plus jolies de la ville, luy dit : « J'ay plus de joye » que vous m'ayez baisée que si on m'avoit donné cent mille livres.— » Que diable feriez-vous donc, » luy dit Guerchy, « s'il vous avoit — ? »

d'Enrichemont depuis duc de Sully, il voulut aller les charger, accompagné seulement de quelques-uns de ses cavaliers; et s'estant trouvé un grand fossé entre luy et les ennemys, il le fit passer à nage à son cheval, sans regarder si on le suivoit, tellement qu'il alla seul aux ennemys, en tua cinq, mit les autres en fuitte, et revint avec trois des nostres qu'ils avoient pris et qui luy aiderent peut-estre dans le combat. Il ramena tous les chevaux[1].

Après la bataille de Sedan, on luy permit de traitter de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie legere, qu'avoit le marquis de Praslin, qui y fut tué*. Voy. ci-dessus, p. 133. Le cardinal de Richelieu, en parlant à luy, ne l'appelloit presque jamais que *la Guerre*, et M. de Noyers* (car ils estoient amys et le Mareschal l'alla *Historiette.* voir à Dangu après sa disgrace) luy disoit que sans

[1] Il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour chastier les Piez-nus*. A Avranches, peu de gens l'arresterent, quatre heures et demie, à l'entrée d'un fauxbourg où ils n'avoient pour toute defense qu'une meschante barricade, et ils estoient battus de la ville. Il y courut grand danger; car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut estre, et si dispos qu'il sautoit partout où il pouvoit mettre la main, tua le marquis de Courtaumer*, croyant que c'estoit le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, luy faire donner grace et le mettre dans ses trouppes; mais cet homme n'osa s'y fier. Au bout de quelques mois, il fut pris dans un cabaret en Bretagne, où estant ivre, il se vanta d'avoir tué Courtaumer. Le Chancellier, qui avoit esté envoyé en Normandie avec Gassion, le fit roüer vif à Caen. Tous les autres s'estoient fait tuer, à dix près, qui furent pris. On donna la vie à un, à condition qu'il pendroit les autres; il eut de la peine à s'y résoudre : enfin, il le fit. Il y en avoit un qui estoit son cousin-germain; quand ce vint à luy : « Hé cousin! » luy dit-il, « ne me pens pas. » Cela passa en proverbe. Cet homme quitta le pays et se fit hermite.

En 1640.

Antoine de S. Simon, mis de C.

la Religion on pourroit faire quelque chose pour luy; mais il y estoit ferme, et on a trouvé après sa mort qu'il avoit fait beaucoup de notes sur la Bible. Quand il eut traitté de cette charge, il vint voir mon pere : « Monsieur, » luy dit-il, « j'ay ce matin esté au palais » pour ce traitté. Jesus ! que de bonnets carrez ! cela » m'a fait peur. » Regardez si cela estoit raisonnable, pour un homme qui estoit frere, filz et petit-filz de presidens.

Gassion, estant mareschal de camp, maltraitta un commissaire de l'Artillerie; cet homme s'en voulut ressentir. Le Cardinal defendit à Gassion de se battre contre cetuy-là. Palluau, aujourd'huy le mareschal de Clairembault, plustost pour essayer si Gassion estoit aussy vert-galant à l'espée qu'au pistollet, l'appella pourtant pour cet homme. Gassion dit la defense du Cardinal : « Mais pour vous, Monsieur, je » vous en donneray le divertissement quand vous » voudrez. » Ruvigny servit Palluau; Palluau fut blessé au bras, et ils en estoient aux prises et ne se pouvoient faire de mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour tesmoing de l'estat où ils se trouvoient*. Ruvigny estoit à les regarder; car Saurin, officier du regiment de Gassion, lascha le pied. Gassion le cassa[1].

Voy. t. III, p. 427.

Quand il eut persuadé à M. le duc d'Anguien de donner la bataille de Rocroy*, en luy representant que, quel qu'en fust le succez, on ne punissoit point

En 1643.

[1] Ruvigny m'a dit que Gassion avoit une espée d'une longueur prodigieuse.

des gens de sa qualité, pour luy il buttoit à se faire mareschal de France, en mettant M. d'Anguien de son costé.

Un gentilhomme, pris par les Espagnols, fut mené au comte de Fontaine*, qui luy demanda plusieurs choses, et principalement si Gassion y estoit? « Ouy, » Monsieur, il y est.—Si vous le dittes, je vous feray » donner du pistollet par la teste. » Nous parlerons de cette bataille, dont il eut le plus grand honneur, dans les Memoires de la Regence. Genéral des Espagnols à Rocroy.

A Thionville*, comme il vit un siege[1]: « Ah! » dit-il, « n'est-ce que cela? » Et il comprit en peu de temps le mestier d'assiegeur de villes. Il y receût une grande blessure à la teste, dont il pensa mourir. En 1643.

On surprit une lettre de Francesco de Melo qui disoit: « Nous avons perdu Thionville, mais les en- » nemys y ont perdu Gassion, le lion de la France et » la terreur de nos armées. » Cette lettre luy fut envoyée par la Reyne, à Bagnolet où il achevoit de se guerir. L'hyver suivant*, il fut fait mareschal de France par le credit de M. d'Anguien. 17 novembre 1643.

On dit que comme Gassion pressoit fort le cardinal Mazarin pour le baston, le Cardinal luy dit: « M. de Turenne, qui doit aller devant, n'est pas si » hasté.—M. de Turenne, » respondit Gassion, « ho- » norera la charge, et moy j'en seray honoré. »

Nostre nouveau mareschal fit deux choses quasy en mesme temps qui ne se rapportoient guères, car il

[1] Cependant il avoit esté à Dole. Je croy que cela arriva à Dole, au lieu de Thionville.

alla à la cene devant le prince Palatin, qui a espousé la princesse Anne, et le dimanche suivant, ayant trouvé sa place prise, il ne voulut jamais souffrir qu'un gentilhomme en sortist, et alla chercher place ailleurs; mais cela vient de ce qu'il n'estoit né que pour la guerre.

Il estoit tout l'hyver en Flandres, et ne venoit point comme les autres à la foire Saint-Germain. C'estoit peut-estre un des hommes du monde le plus sobre. La Vieuville, depuis surintendant, luy donna son filz aisné pour luy apprendre le mestier de la guerre. Ce jeune homme le traitta à l'armée magnifiquement. « Vous vous mocquez, » dit-il, « monsieur le Marquis: » à quoy toutes ces friandises? Mordioux! il ne faut » que bon pain, bon vin et bon fourrage. »

C'estoit un des plus meschans courtisans de son siecle. A la Cour, beaucoup de filles, qui eussent bien voulu de luy, le cajolloient et luy disoient: «Vrayment, » Monsieur, vous avez fait les plus belles choses du » monde!—Cela s'entend bien, » disoit-il. Une ayant dit: « Je voudrois bien avoir un mary comme M. de » Gassion.—Je le croy bien. » Segur, fille de la Reyne, de la maison d'Escars, avoit quelque esperance de l'espouser, assez mal fondée pourtant, car elle n'estoit ny jeune ny belle. Luy disoit: « Elle me plaist, cette » fille, elle ressemble à un Cravate. » A la verité, il n'a jamais esté d'aucune caballe, mais il n'avoit point de discretion pour le Cardinal; et un jour, sans considerer qu'il y avoit des espions autour de luy, il dit en recevant un gros paquet du Cardinal: « Que nous

» allons lire de bagatelles! » Aussy croit-on que le Cardinal le vouloit perdre, ou luy oster son employ.

Il avoit eu le malheur de se broüiller avec Monsieur le Prince. Nous en dirons tout le particulier ailleurs : il n'estoit pas trop compatible et avoit le commandement rude : nous en rapporterons des exemples.

Comme j'ay remarqué, il estoit fort sobre ; il n'estoit point joüeur non plus, ny addonné aux femmes. « Femmes et vaches, » disoit-il, « ce m'est tout un, » mordioux ! » Et Marion Cornuel[1] disoit : « Bœufs et » Gassions, ce m'est tout un. »

Mme de Bourdonné, femme du gouverneur de la Bassée[2], le pensa faire enrager. M. le comte d'Harcourt et luy disnoient à la Bassée ; cette femme se mit à parler des faits de Gassion. Desjà cela ne luy plaisoit guères, il n'estoit point fanfaron. En suitte, après en avoir demandé pardon à son mary, elle dit qu'elle n'auroit pas de plus grande joye au monde que d'avoir un filz de la façon d'un si brave homme. Le voylà qui rougit, qui se desferre, et ne pouvant plus endurer cela, il monte sur son grand cheval, en disant : « Mordioux ! mordioux ! ceste femme est folle. »

Quand Bougis*, son lieutenant de gendarmes, demeuroit trop long-temps à Paris, l'hyver, il luy escrivoit : « Vous vous amusez à ces femmes, vous » perirez malheureusement ; icy, vous verriez quel- » que belle occasion. Quel diable de plaisir d'aller

Voy. plus loin l'*Hist.* de Mme de Maransin.

[1] Mlle le Gendre*.

[2] Du temps du cardinal de Richelieu. Elle avoit de la barbe.

Fille de Mme le Gendre, qui s'etoit remariée à Cornuel.

» au Cours et de faire l'amour! Cela est bien compa-
» rable au plaisir d'enlever un quartier! »

Pour le bien, il n'a pas volé; mais il ne pouvoit se resoudre à perdre. Il fit dire à un marchand de Paris, qui luy fit banqueroute de dix mille livres, avant qu'il fust mareschal, qu'il luy seroit impossible de laisser au monde un homme qui luy emporteroit son bien. Il fut payé. Avec tout cela, il n'avoit guères de revenu : les Salines de Bearn, un engagement de douze mille livres de rente, la Motte-au-Bois, en Flandres, dont il joüissoit, qui fut perdue pour ses heritiers. Tout ce qu'il a laissé ne vaut pas huict cent mille livres. Il y eut des gens à la Cour qui vouloient qu'on mist la main dessus.

Pierre de G., prieur de Saint-Loup, evéq. d'Oleron en 1647; mort 24 avril 1652.

Il fit avoir à son frere, l'Abbé*, qui estoit le plus jeune de tous, l'evesché d'Olleron et l'abbaye du Luc, en Bearn. Pour celuy qui portoit les armes et qu'on appelloit Bergeré*, car le second estoit marié dans le pays et n'a point paru, il ne l'a point trop bien traitté. Cetuy-cy avoit esté advocat; enfin, il suivit son frere. Au commencement il n'y alloit pas trop bien. Gassion, alors colonel, en une occasion, luy ordonna d'aller à la charge avec cinquante maistres*, et luy declara que, s'il laschoit le pié, il luy passeroit l'espée au travers du corps. Bergeré fit de necessité vertu, et depuis alla aux coups comme un autre : c'estoit son aisné. En quelques rencontres il n'a pas trop pris son party. Bergeré estoit un bon garçon, mais sans jugement, aussy beau que son frere estoit laid. Le Mareschal estoit petit et noir, mais il

Jacob de G., sr de Bergeré, lieutenant de Courtray, maréchal de camp; mort en 1647.

Nom donné alors aux cavaliers. Nous dirions : *cinquante chevaux*.

avoit la mine guerriere. Ce frere ne parloit que de *mon frere le Mareschal*. Je me souviens qu'il disoit une fois : « Je pretends bien estre mareschal de France » aussy, avant que la guerre finisse. — Helas ! » dit ma mere naïfvement, « que nous avons donc encore » à souffrir[1] ! »

Gassion en usa fort bien en une rencontre. Il avoit un parent nommé Cimetieres, auquel il faisoit toucher des appointemens assez considerables. Ce garçon enleva la fille d'un marchand basque, appellé Tosse, qui demeure à Calais, chez qui le Mareschal avoit logé. M. de Gassion osta à Cimetieres tous ses appointemens, le poursuivit luy-mesme en justice, et ne luy voulut jamais pardonner que Tosse ne l'en eust prié[2]. On luy fit un tombeau dans le cimetiere de Charenton, où l'on mit aussy Bergeré, qui mourut un peu après luy, à Paris.

Il avoit fait son testament à la haste, en allant à Landrecy, dont il croyoit attaquer les lignes. Il laissoit la moitié de son bien à son frere le President, qui s'en plaint et dit que la coustume de Bearn luy donnoit davantage ; car tout ce qui se trouvoit dans le pays luy appartenoit, et cela montoit à plus que la moitié : ce fut ce qui obligea le Mareschal d'en user ainsy. Ce President assiegea Bergeré malade, et se fit donner tout ce qu'il put, jusqu'à luy faire retrancher

[1] Il n'en fit que rire, et luy dit : « Certes, vous me l'avez donné » bonne. »

[2] Les ennemys le regretterent et disoient que c'estoit un ennemy de bonne foy, et qui estoit doux aux prisonniers.

une partie de ce qu'il laissoit à ses gens et aux pauvres. Pour ne pas payer un chirurgien, il fit embausmer le corps de Bergeré par un valet de chambre qui le chaircuta de la plus horrible façon du monde. A propos de Bergeré, on disoit que quand le Mareschal le verroit desjà arrivé en l'autre monde, luy qui en estoit si las en cetuy-cy, qu'il luy diroit : « Hé quoy ! » mordioux ! vous voylà desjà ! me suivrez-vous eter- » nellement ? »

On fit porter les deux corps dans une chambre tendüe de dueil à Charenton ; ils y furent assez longtemps, parce qu'on vouloit engager le President à faire un tombeau magnifique au Mareschal. Luy, pour s'exempter de cette depense, demandoit, ce qu'on luy refusa, qu'on luy permist de l'enterrer dans le temple, où l'on ne pouvoit mettre qu'une tombe toute unie. Durant cette dispute, il se lassa de payer le loüage des draps funebres, il les rendit, et en fit mettre d'autres tout en lambeaux, qui luy coustoient dix sols moins par jour. Voyez le beau menage, au lieu d'achepter du drap qui eust servy à habiller ses gens ! Enfin, il fit faire un petit caveau entre deux portes dans le vieux cimetiere[1], et il y a fait elever en pierre une espece de tombeau qui ressemble à un regard de fontaine ; la pierre en est desjà bien mangée. Pour quatre livres par an, cet homme s'est mis mal avec sa mere, luy qui a huict cent mille livres

[1] Il les fit enterrer un jour de presche, sans aucune sollennité, ny sans qu'on pust dire qu'on y estoit allé pour eux. Il avoit tenu le monde en attente trois mois pour ces funerailles.

de bien, dont les deux tiers viennent de ses freres à qui il n'avoit pas donné seulement leur legitime.

COMMENTAIRE.

I.—P. 176, lig. 18.

Le jeune homme n'estoit guères mieux pourveû d'argent que de monture.

« Il m'a conté lui-même, quoiqu'il ne vinst point à la Cour et que je l'aye peu connu, qu'il quitta la maison paternelle à l'âge de quinze ans pour aller à la guerre, fuyant la robe et l'etude : et qu'il en sortit avec vingt ou trente sols sur luy. Il me dit qu'il fut contraint de mettre ses souliers au bout d'un baston sur ses epaules, et de vivre sur le public, jusqu'à ce qu'ayant trouvé des troupes, il s'enrôla dans le service. Il y servit si bien et fit de si belles actions, qu'enfin il en etoit devenu mareschal de France, sans avoir abordé les favoris que pour en recevoir des eloges. » (*Mém.* I, p. 438.)

II. — P. 181, note.

Un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut estre...

Ce héros populaire se nommoit le Plé Duval Saint-Paer. Dans le journal que tenoit le chancelier Seguier de son expédition sanglante, on voit que le Plé Duval fut pris et amené à Caen, le 25 février 1640, et l'on y passe sous silence son exécution. « C'estoit celuy qui soutint avec » grande valeur l'une des barricades du faubourg d'Avranches ; et s'es- » tant retiré en Bretagne, y avoit esté arresté par ordre du Parlement. » (*Journal.* p. 285.)

III.—P. 184, lig. 24.

Elle (Segur), *n'estoit ny jeune ny belle...*

Françoise d'Escars, dite Mademoiselle de Segur, fille d'honneur de la Reine en 1642, mariée en février 1652 à Pierre de Bonneval, vicomte de Chateau-Rocher. Bensserade l'a pourtant comptée parmi celles qui faisoient à Poitiers l'honneur de la Cour, en novembre 1651 :

On y voit mes belles compagnes
Qui, dans ces dernieres campagnes,

A nos heros advanturiers
Ont fait gaigner tant de lauriers.
Entre ces astres de lumiere,
Segur esclatte la premiere;
On y voit l'illustre Guerchy
Par qui l'amour s'est enrichy.
On y voit Saint-Megrin encore
Qu'en vain toute la Cour adore,
On y voit l'aimable Gourdon,
Qui des cœurs dont on luy fait don
Rejette l'offre temeraire...
Roche du Maine y paroistra
Quand sa santé le permettra...
(*Epitre à Scarron*, p. 91.)

Mlle de Segur etoit fille de François d'Escars baron de Segur, devenu comte d'Escars en vertu du testament de son cousin germain, Charles, le dernier de la branche aînée. Charles, frère de Mlle de Segur, continua la posterité, aujourd'hui si dignement représentée par Amédée-François-Regis de Perusse d'Escars, créé duc et pair le 30 mai 1825. M. le duc d'Escars a de nombreux enfans.

IV.—P. 187, lig. 25.

Ce president assiegea Bergeré malade.

Tous les témoignages contemporains sont défavorables à ce Jean de Gassion, président au mortier, frère de l'illustre maréchal. « C'estoit, » dit Elie Benoist, « un homme de peu de merite, qui avoit l'esprit bas, » foible et malin; appellé communément l'*imbecile furieux*. Surtout » il se faisoit une raison de detruire la Reformation, de ce que ses an- » cestres l'avoient avancée. » (*Histoire de l'edit de Nantes*, citée par M. Floquet.) On voit qu'il avoit abjuré, sans doute après la mort de son frère. La terre de Camou fut erigée pour lui en marquisat au titre de Gassion, par lettres du mois de février 1660. De lui descendirent les Gassion du siècle suivant; mais la famille et le nom paroissent avoir fini avant la grande révolution de 1789.

CCII.

LUILLIER.

(François Luillier, conseiller au Parlement de Metz, fils de Hierosme Luillier, procureur général de la chambre des Comptes.)

Luillier estoit de bonne famille, filz d'un conseiller au Grand-conseil, qui après fut maistre des requestes, puis procureur-general de la Chambre, et enfin maistre des Comptes. Voyez quelle bizarrerie! sa femme*, qui avoit obligé le Procureur-general dont elle estoit fille, à se demettre de sa charge en faveur de son mary, fut si sotte que de mourir de chagrin, voyant l'inconstance de cet homme. Ce bon homme estoit desbausché et eut la verolle en mesme temps que son cousin Tambonneau, dont nous parlerons ailleurs. Il avoit assez bon nombre d'enfans, et entre autres un garçon fort aimable qui, ne pouvant souffrir sa ridicule humeur, alla voyager, fit naufrage auprès de Rhodes et se noya.

Isabelle Dreux, fille de Jean D., Proc.-gén. à la Ch. des C.

Luillier, dont nous allons escrire l'Historiette, demeura seul garçon avec deux filles. Ce filz ressembloit à son pere, au moins en deux choses, en garçaillerie et en inquiétude pour les charges. Il fut d'abord tresorier de France à Paris, et vendit sa

charge pour assister des Barreaux ; ils en mangerent une bonne partie ensemble. Après il se fit maistre des Comptes, et enfin conseiller à Metz.

Estant maistre des Comptes, il eut une amourette avec une de ses parentes qui estoit mal avec son mary : il en eut un filz, et par son credit, quoyque cet enfant fust adulterin, il le fit legitimer, et luy asseura de quoy vivre par le consentement de ses sœurs. Ses sœurs luy envoyoient, sous pretexte de luy faire des confitures, une jolie suivante, qui demeuroit deux mois tous les ans avec luy [1].

Il avoit eu un carrosse, mais il n'en vouloit plus avoir, parce, disoit-il, qu'il ne sortoit jamais quand il vouloit, à cause que son cocher ne se trouvoit point au logis lorsqu'il avoit à faire, et qu'il n'arrivoit jamais quand il vouloit, à cause des embarras. Il avoit des lettres, sçavoit et disoit les choses plaisamment. Il estoit un peu cynique ; il disoit : « Ne me » venez point voir un tel jour, c'est mon jour de » b—l. » Il y mena son filz et luy fit perdre son p— en sa presence.

Il estoit vestu comme un simple bourgeois, alloit tousjours à pied, et avoit pourtant dix-huict mille livres de rente. Il assistoit quelques gens de lettres ; mais il estoit avare : il disoit qu'il travailloit à faire en sorte que son bien ne luy donnast point de peine ; et j'ay logé dans la quatriesme maison qu'il a bastie * à dessein de les revendre. Voyez quel repos d'esprit ;

Dans le Pré-aux-Clercs. *Voy.* t. III, p. 293.

[1] Il n'avoit que des femmes chez luy, et disoit qu'elles estoient plus propres.

quand ce ne seroit que d'avoir à criailler, et souvent à plaider contre toutes sortes d'ouvriers[1]. Pour mon particulier, j'ay fort à me loüer de luy *: il disoit luy-mesme que nous avions fait un marché du siecle d'or. Il est vray qu'en le traittant genereusement, je faisois qu'il se piquoit d'honneur, et que j'en avois tout ce que je voulois. Il disoit : « Je ne comprens » point comment nous l'entendons : j'ay loüé autre-» fois une maison à un evesque[2] qui ne me payoit » point ; j'en ay loüé une autre à un huguenot, et il » me paye par avance[3]. »

Comme proprietaire de maison.

Quand il luy prit fantaisie de se faire conseiller à Metz, il en parla à MM. du Puis* qui s'en mocquerent, et luy dirent qu'il se mettoit en danger d'estre pris tous les ans *, et qu'il luy en cousteroit dix mille escus pour sa rançon. Il les quitte là et, de ce pas, il va signer le contract. Il en avoit aussy parlé à Chapelain, en presence de Guiet[4], celuy qui disoit que s'il eust esté Juif, il auroit appellé de la sentence de Pilate *a minima*. Guiet dit que comme Chapelain vouloit destourner Luillier de se faire conseiller à

Pierre et Jacques du Puys, gardes de la Bibl. du Roy.

A cause des guerres de Lorraine; vers 1644.

[1] *Mots biffés :* Et puis aller debattre du prix avec le tiers et le quart.

[2] M. d'Auxerre*.

Pierre de Broc; 1627 à 1671.

[3] Luy et un de ses amys, nommé Boulliaud, grand mathematicien*, allerent par un jour fort chaud à pié à Saint-Denis, voir le Tresor et manger des talemouzes.

Ismaël Boulliaud.

[4] Precepteur du cardinal de la Valette; homme de lettres. Ce Guiet disoit qu'il monstreroit qu'il y avoit je ne sçay combien de livres de l'*Eneide* qui n'estoient point de Virgile, et retranchoit une des comedies de Terence. « Que ne travaillez-vous, » luy dit un de MM. du Puys, chanoine de Chartres*, « sur le bréviaire? vous me feriez grand plai-» sir. »

Jacques du Puys.

Metz, l'autre luy dit : « Mordieu! je vous ay laissé » faire de meschants vers toute votre vie, sans vous » en rien dire, et vous ne me laisserez pas changer » de charge à ma fantaisie! » Je croy pourtant que Chapelain ne l'entendit pas, car ils ont tousjours vescû en amys depuis cela.

T. III, p. 265. J'ay dit ailleurs * qu'il disoit que la Mothe le Vayer estoit vestû en charlatan (car il avoit des souliers noircis avec un habit de pane), et Chapelain en maquereau.

Ou estampe. J'ay veû une stampe * de Rabelais, faitte sur un portrait qu'avoit une de ses parentes, qui ressembloit à Luillier comme deux gouttes d'eau, car il avoit le visage chaffouin et riant comme Luillier. Pour l'humeur, vous voyez qu'il y a assez de rapport.

Il fit son bastard[1] medecin, parce, disoit-il, qu'en cette vacation-là on peut gaigner sa vie partout. Ce garçon luy ressemble fort pour l'humeur et pour l'esprit.

Luillier estoit inquiet à un point qu'il disoit franchement : « Dans un an je ne sçay où je seray, peut-» estre iray-je me promener à Constantinople. » Il ne mentoit pas, car un beau jour, sans rien dire à personne, il part. Ses gens disoient qu'il s'estoit allé promener pour quatre ans. Il alla bien se promener pour plus long-temps, car il est encore à revenir. Il alla en Provence trouver son bastard, qu'il avoit donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avoit logé icy

[1] Chapelle.

chez luy si long-temps. Il disoit pour ses raisons que son parlement de Toul * et ses amys l'occupoient trop à solliciter leurs affaires. Il fut bien malade à Toulon ; de là il passa en Italie, fut encore malade à Genes, et enfin mourut à Pise. Il n'y a jamais eu que luy au monde qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise.

Le Parlement de Metz, transféré à Toul en 1637.

COMMENTAIRE.

I. — P. 191, lig. 15.

Il avoit un assez bon nombre d'enfans, et entre autres un garçon fort aimable qui... alla voyager, fit naufrage... et se noya.

« Claude Luillier, grand voyageur, » dit une liste généalogique, « mort dans l'isle de Chypre où il se noya au passage d'une riviere. »

Les deux sœurs de Luillier etoient 1° Isabelle, mariée d'abord à Michel Moreau lieutenant civil, puis à Estienne d'Aligre, veuf de Jeanne Luillier cousine germaine d'Isabelle ; 2° Marie, femme de François Bochart sieur de Sarran, maître des Requêtes. Chapelle a parlé des sœurs de son père, dans un sonnet fait contre ce qu'il avoit de parens :

Pour voir sa patience entiere,
Il falloit que Job eust affaire
Aux deux sœurs de Monsieur Luillier.

Luillier, comme on va le voir, ami de des Barreaux, le fut egalement de Gassendi, de la Mothe le Vayer et de Peiresc. Theophile lui a ecrit cinq lettres latines, *ad dominum Lullerium*, et dans une lettre qu'il adresse à des Barreaux, *Vallaeo suo*, il dit : « *Amicus nos-* » *ter, dominus Luillier, quæ tu debueris solatia nobis exhibet.* »

II. — P. 192, lig. 4.

Il eut une amourette avec une de ses parentes,... il en eut un filz qu'il... fit legitimer.

Ce fils est Claude-Emmanuel Luillier, dit la Chapelle ou Chapelle,

l'aimable poëte, un des deux auteurs du fameux *Voyage*. Il fut légitimé, le 4 janvier 1640 ou 1642. La mère etoit Marie Chanut, alors mariée, mais eloignée de son mari. (Notes généalogiques.)

On verra que Chapelle devoit d'abord être medecin. Saint-Marc, editeur de ses Poésies, suppose au contraire que son père l'avoit d'abord destiné à l'Eglise ; mais la pièce qu'il allègue, à l'appui de cette assertion, ne dit rien de pareil. C'est une description de la maison de Saint-Lazare, où Chapelle fut enfermé quelque temps. Ce qu'il voyoit là etoit fort etranger aux habitudes que lui avoit fait prendre Monsieur son père.

III. — P. 193, note 3.

Luy et un de ses amys, nommé Bouillaud.

Ismael Bouillaud, né à Loudun en 1605, mort en 1694 à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. On peut consulter l'article que Delambre lui a consacré, dans la *Biographie Universelle*. Sa correspondance avec Peiresc, Bigot, l'abbé de Gondy, Dénoyers, Luillier et autres, est conservée dans le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale. Je compte donner, à la fin de ce volume, les lettres de Luillier.

Il semble qu'il n'y ait eu rien de bien rare dans une excursion de deux amis à Saint-Denis, pour y voir le tresor de l'Eglise et pour y manger des talemouses ; mais figurez-vous deux personnages graves, par exemple M. Guizot et M. Dupin, ou M. Victor Leclerc et M. de Monmerqué, allant à Saint-Denis à pied, par un jour d'ardent soleil, pour y voir les Tombeaux et y manger des petits pâtés, vous ne garderez plus votre sérieux. C'etoit là le cas de M. Bouillaud, le scientifique docteur, et de Luillier, le mathématicien, Maître des Comptes.

La *Talemouse* etoit une sorte de petite tarte à la crème, comme on peut en juger par la recette du sieur de la Varenne, auteur du *Cuisinier François*. « Prenez par exemple gros comme les deux poings » de fromage mol qui soit frais fait et non ecremé ; une bonne » poignée de fleur de farine ; le blanc et le jaune d'un œuf, du sel à » discretion : vous pouvez y ajouster environ gros comme un œuf de » fromage affiné, sec et haché menu ; meslez ces choses ensemble, en» fermez cet appareil dans une abesse de paste fine, et vous luy donnerez » la forme d'une Thalemouse qui a trois cornes ; dorez la Thalemouse » et la mettez au four. » (Edition de 1685, p. 270.)

IV.—P. 193, lig. 17.

Il en avoit aussy parlé à Chapelain en presence de Guiet...

François Guiet, savant critique, né à Angers en 1575, mort le 12

avril 1655. Voyez, dans le Dictionnaire de Bayle, un curieux article que complètent les lignes de notre *Historiette*.

V.—P. 194, lig. 17.

Ce garçon luy ressemble fort pour l'humeur et pour l'esprit.

La réputation de Chapelle pour la goinfrerie etoit surtout bien établie. Il y a un couplet du temps :

Je suis le très-humble valet
Du chevalier de Nantouillet *
Qui tousjours se rengorge,
Et de Chapelle qui se gorge.

* François du Prat, depuis comte de Barbançon ; mort en 1695.

Chapelle suivit les leçons de Gassendi, non pas à Paris comme le dit Saint-Marc, mais en Provence comme nous l'apprend des Réaux, mieux informé que Saint-Marc. Dans les singuliers *Memoires de Bouchard* dont le manuscrit unique est aujourd'hui dans le cabinet de M. de Monmerqué, on voit que Luillier reçut, pendant plusieurs mois, ce Bouchard (*Historiette*) dans une maison qu'il avoit fait bâtir vers le faubourg et qui lui servoit alors à loger son maître Επικουρος, c'est-à-dire Gassendi. « On y conduisoit assez frequemment des dames, » ajoute Bouchard, qui put s'y menager des entrevues avec sa maîtresse, femme de chambre de son père. En général, ces *Memoires* de Bouchard, dus aux souvenirs d'un fort vilain homme, eclairent d'un jour assez peu favorable le petit cenacle des Luillier, du Puys, Gassendi et autres illustres. Sauf la passion et pour ainsi dire la rage du prosélytisme, ces messieurs n'etoient pas trop en arrière des sentimens philosophiques du siècle suivant.

Les lettres de Luillier donnent de curieux détails sur la maladie qu'il fit à Toulon. La dernière de ces lettres est de 1647 ; il mourut apparemment peu de temps après.

CCIII. — CCVII.

LA MARESCHALE DE TEMINES,

LA NOÜE *BRAS-DE FER* ET SON FILZ;

LE BARON DE CHABANS ET LE PAILLEUR.

(*Marie de la Noue, née vers* 1595; *morte en février* 1652.)

La mareschale de Temines estoit fille de M. de la Noüe, filz de la Noüe *Bras-de-Fer*. Je conteray quelque chose de ces deux gentilshommes qui estoient des gens de grand merite, avant que de parler d'elle.

François de la Noue, dit *Bras-de-Fer*, mort en 1591.

* La Noüe Bras-de-Fer avoit fort mauvaise mine, et estoit tousjours vestu de chamois. Comme il heurtoit au Cabinet, un jour que le Roy l'avoit envoyé chercher pour venir au Conseil de guerre, un jeune cavalier, le voyant si mal basty, se mit à le railler et luy dit: « On n'attend plus que vous sans doute, pour » conclure là-dedans. » La Noüe sousrit: l'huissier ouvre, il entre. Le jeune homme vit bien qu'il avoit fait une sottise; mais il se resolut d'en attendre le succez *. La Noüe sort et demande si on ne sçavoit

Les conséquences; ce qui succéderoit.

point ce qu'estoit devenû ce gentilhomme qui luy avoit parlé quand il heurtoit. L'autre s'approche : « Vous aviez raison, » luy dit-il, « de dire qu'on n'attendoit que moy, car le Roy m'a choisy pour un tel » dessein, et m'a permis d'y mener qui je voudrois. » Vous serez, s'il vous plaist, de la partie. » Ils y furent, et le jeune homme y fit fort bien[1].

Quand il revint de Tournay, où il fut si long-temps prisonnier*, Henry IV le voulut marier avec une riche heritiere. Il l'en remercia et dit qu'il avoit donné la foy à la niepce du gouverneur de Tournay*, parce qu'elle avoit de beaucoup allegé la rigueur de sa prison ; il avoit quatre-vingt mille livres de rente, dont il fut obligé de vendre une grande partie.

Depuis le mois de juin 1580.

Pierre de Melun, prince d'Espinoy.

Son filz* fut aussy prisonnier de guerre, et dans la prison il fit ce meschant dictionnaire de rimes qui fut imprimé. Il fit imprimer aussy un recueil de ses vers qui ne valent rien non plus. Il estoit brave comme son pere, et vestu de chamois comme luy ; mais il estoit bien fait de sa personne. Ces deux hommes-là ne juroient jamais, et estoient tousjours à la guerre. Il eut affaire, comme son pere, à un jeune homme, mais l'affaire alla bien plus loing : c'estoit

ODET DE LA NOÜE.

[1] On conte de luy que la veille d'une bataille, ne se trouvant point d'argent, il envoya vendre deux chevaux. L'un d'eux fut vendu bien cher. Il dit à son escuyer : « Qui l'a achepté ? — Un tel. — Tien, » luy dit-il, « ce cheval ne couste que tant ; va rendre le surplus à ce cava- » lier. Le desir qu'il a de bien faire demain luy a fait tant donner d'un » cheval qu'il connoist, et dont il espere tirer bon service. » Et effectivement, renvoya la plus grande partie de l'argent.

un estourdy qui, pour se mettre en reputation, le fit appeller en duel sur une vetille, et mesme il avoit cherché querelle. La Noüe, sur le pré, luy fit une petite remonstrance, mais en vain; comme il vit cela, il luy donne un bon coup d'espée. Ce garçon avoit un oncle, mareschal de France; je n'en ay pu sçavoir le nom. Cet oncle l'envoya à M. de la Noüe piez et poings liez.

Ce M. de la Noüe eut un filz qui vit encore, mais n'a point de garçons. Il est bien fait; mais le jeu est sa seule passion : il a la veüe fort courte; cela l'a empesché de s'attacher à la guerre. A dix-sept ans il commandoit un regiment de cavalerie en Allemagne; le colonel Esbron * estoit un de ses capitaines [1].

Esbron ou Hailbrun, Ecossois, colonel au service de la France.

Revenons à la Mareschale. Son pere la maria assez ridiculement; car elle n'avoit que treize ans * quand il la donna à un gentilhomme de cinquante-cinq ans, qui se nommoit Chambret *, et estoit de la maison de Pierre Buffieres, en Limosin. Cet homme estoit de mauvaise humeur * et tout plein de cauteres; il ne pouvoit pas mesme avantager sa femme, car il n'avoit que quatre mille livres de rente en fonds de terre, sans argent ny meubles. Son plus grand bien consistoit en gouvernements, en pensions et en bénefices; ceux de la Religion en tenoient encore en ce temps-là, par tollerance.

Vers 1609.

Louis de Pierre Buffiere, sieur de Chambray.

D'une mauvaise constitution.

Elle n'avoit que dix-huict ans * quand elle fut deli-

Vers 1615.

[1] Aujourd'huy on l'appelle la Noüe *bras-de-laine*.

vrée de cet homme, dont elle eut un filz et une fille[1].

Un autre vieux mary, et plus vieux que le premier, l'attrappera bientost. Il y avoit à la Cour un vieux gentilhomme, agé de quatre-vingts ans, ou peu s'en falloit, qu'on appelloit M. Bellangreville*; il estoit grand prevost de l'Hostel, homme veuf, sans enfans, et un des plus accommodez du Royaume. Plusieurs veuves de qualité estoient après; mais il estoit difficile. Il vouloit une veuve de bonne maison, jeune, belle, et qui depuis peu eust eu des enfans. En ce dessein, il trouva un nommé Jouy[2], son voisin à la campagne, qui estoit de la connoissance de Mme de Chambret, et qu'elle avoit prié de luy faire raccommoder un petit portrait qu'elle luy avoit envoyé. Il le portoit raccommoder, quand il fut rencontré par M. de Bellangreville, auquel il le monstra. « Est-elle aussy belle que cela? » luy dit le bonhomme. — « Ouy, » respondit l'autre. En effect, c'estoit une

Joachim de Bellengreville, gouverneur d'Ardres, prevôt de l'Hôtel en 1604; mort 15 mars 1621.

[1] On appelloit cet homme *le brave Chambret*. Il estoit si brutal et d'une mine si farouche, qu'un sommelier de sa veuve, qui avoit esté son laquais, ayant veû son portrait au bout de vingt ans, se mit à trembler comme la feuille. Il avoit une fois querelle avec un M. de Saint-Bonnet; il prit justement le temps que Saint-Bonnet traittoit des gens, et avec un cor alla comme le sommer au combat. Saint-Bonnet sort de table, et dit aux autres : « Ayez patience, je vous rapporteray bientost » l'espée et les esperons de Chambret. » Il y va, charge son pistollet de dragée, tire le premier (car l'autre, aussy bien que Grillon*, faisoit tousjours tirer son homme), Saint-Bonnet luy en farcit le visage et les yeux. Chambret, tout estourdy, tombe : il luy oste son espée et ses esperons.

Le brave Grillon, qu'on prononçoit *Grillon*.

[2] Il estoit homme de service*, mais il ne sçavoit pas lire. Il prenoit dans ses Heures le Calendrier pour les Litanies.

Militaire.

des plus aimables personnes du monde, et le seul defaut qu'elle a eu, hors qu'elle n'a jamais eu assez d'embonpoint, estoit d'avoir des cheveux meslez*, dez vingt ans, D'ailleurs, elle estoit d'humeur douce, et ne manquoit pas d'esprit; elle avoit de la generosité.

Blancs-meslez. (Des Réaux a biffé *blancs.*)

Durant quelque temps, car il prit le portrait, il l'adora dans son cabinet. Après, il envoya un de ses amys, qui avoit veû autrefois Mme de Chambret, pour voir si elle estoit aussy belle que ce portrait. Cet homme dit tout à la Veuve, qui, ne songeant alors qu'à joüir de la liberté où elle se trouvoit, ne s'en tourmenta pas autrement, et dit qu'elle seroit bientost à Paris. En effect, elle y vint trouver sa mere, qui y estoit pour un procez. Cette mere luy avoit mandé : « Ma fille, apportez-moy de l'argent de mes » fermiers. » Quand elle fut arrivée : « Hé bien! où » est cet argent? sommes-nous bien riches? — Ma- » dame, il faut voir, voicy ce qui me reste. » On trouva environ vingt escus. Elle avoit amené un train de *Jean de Paris**.

De folle magnificence. Voy. le roman de *Jean de Paris.*

Le vieil amoureux est aussytost averty de son arrivée : il la vient voir, il presse; elle, qui n'a jamais esté interessée, avoit de la peine à se resoudre. Sa mere luy dit : « Ma fille, je vous ay mal mariée une » fois, je ne m'en veux point mesler; voyez ce que » vous avez à faire. »

M. de Luçon, qui bientost après fut le cardinal de Richelieu, luy fit dire « qu'elle seroit une inno- » cente de laisser eschapper une si belle occasion. » Nonobstant la diversité de religion, le mariage se fit.

Elle a dit depuis qu'elle trouva les levres de ce bonhomme, le jour de ses nopces, aussy froides qu'un glaçon. Le lendemain, la Reyne-mere et la princesse de Conty, qui estoit devenüe son amie, luy firent mille questions : « Mais comment a-t-il fait? Mais » estes-vous madame de Bellangreville? » Je ne sçay ce qu'il fit, ou qu'il voulut faire, mais il ne dura que cinq semaines. Il avoit beaucoup d'argent et beaucoup de meubles ; elle estoit commune *, et y gaigna, outre son doüaire qui estoit gros, plus de quatre cent mille livres.

C'est-à-dire: en communauté de biens.

Voylà desjà deux vieux marys; elle en aura encore un vieux, mais plus qualifié que les deux premiers, et cela arriva d'une façon assez bizarre. Le marquis de Temines * [1], filz du Mareschal, ayant esté blessé dans les guerres de la Religion, mourut de sa blessure, et en mourant il pria son pere d'asseurer Mme de Bellangreville, dont il estoit amoureux, qu'il estoit mort son serviteur. Le Mareschal * s'acquitte de sa commission, devient amoureux d'elle et l'espouse [2].

Charles de T., seignr de Lauzieres, mortellement blessé devant Monheur, 4 decembre 1621.

Pons de Lauzieres, marquis, puis maréchal de Temines.

Outre qu'elle aimoit le jeu, qu'elle perdoit, qu'elle

[1] Celui qui tua Richelieu *.

Voy. t. II, p. 2.

[2] Le mareschal de Temines se nommoit de Lauziere en son nom. Il avoit esté fait mareschal de France * et gouverneur de Bretagne, pour avoir arresté Monsieur le Prince. Le marquis Pompeo Frangipane disoit assez plaisamment : *Non ho mai visto sbirro cosi ben pagato.* Ce mesme Italien disoit qu'à la Cour de France c'estoit une chose ennuyeuse de *Star sempre dritto e scappellato come un cazzo*, ou que cela n'estoit fait que *per un cazzo*... Quand on luy demandoit si Mme la Princesse de Guiméné ou Madame la Princesse n'estoient pas de belles personnes : *Si*, disoit-il, *ma quel Pongibo e un bel cavalier* *. C'estoit un cadet du feu comte du Lude.

En 1616.

Cela est déjà t. I, p. 175.

payoit bien et se faisoit mal payer, le Mareschal luy aida à manger son bien. Il fut cause aussy qu'elle changea de religion. Chaban s'estoit mis les controverses dans la teste et disputoit avec beaucoup de douceur [1]. Le Mareschal dit à sa femme qu'il souhaitteroit qu'elle entendist cet homme; elle l'entend : il fait quelques progrez. On luy ameine en suitte le pere Veron *[2], qui, violent et farouche, luy alla dire que son pere et son grand-pere estoient damnez. Elle, qui les avoit veû estimer si gens de bien par tout le monde, fut si touchée de cela qu'elle en pleura. Enfin, elle se fit catholique, plustost par condescendance qu'autrement.

François Veron, jesuite, puis curé de Charenton.

Elle fut choisie pour aller avec Mme de Chevreuse

[1] LE BARON DE CHABAN.

(*Louis sieur du Maine, dit le baron de Chaban, gouverneur de Sainte-Foy; tué le* 26 *décembre* 1632.)

Il portoit l'espée, mais on l'accusoit d'avoir esté violon ou joüeur de luth. Un jour il s'avisa de faire des propositions au Conseil, car il se mesloit de bien des choses, pour je ne sçay quelles fortifications qu'on pouvoit faire, disoit-il, à bien meilleur marché qu'on ne les faisoit. Aleaume, bon mathematicien qui y estoit employé, dit : « Messieurs, nous » ne sommes pas au temps d'Amphion, où les murailles se bastissoient » au son du violon. » Tout le monde se mit à rire et Chaban fut contraint de se retirer. Ce pauvre homme fut tué depuis par l'Enclos, pere de Ninon, avant que d'avoir eu le loisir de se defendre.

Ce conte me fait souvenir d'une naïfveté qu'on attribuoit au feu marquis de Nesle*, gouverneur de la Fere, qui estoit pourtant un brave homme. C'est que comme on eut proposé de faire une demy-lune, il dit : « Messieurs, ne faisons rien à demy pour le service du Roy; fai» sons-en une toute entiere. »

René Aux-Espaules, marquis de N.

[2] Un fou qui n'a jamais rien fait de plaisant qu'un livret qu'il appelloit *la Courte joye des Huguenots*. C'est qu'il avoit pensé mourir.

mener la reyne d'Angleterre en Angleterre. Là elle vit du Moulin, qui, trouvant beaucoup de disposition en elle à resipiscence, la remit tout à fait dans le bon chemin, et, au bout de trois mois qu'elle eut changé de religion, elle en fit reconnoissance à Charenton.

Le Mareschal ne fut guères avec elle. On dit qu'en mourant* il disoit naïfvement : « Seigneur, au moins » je ne t'ay jamais offensé que de galant homme. » 1er novembre 1627.

La voylà donc veuve pour la troisiesme fois. En ce temps-là elle avoit de plaisans ragousts : elle mangeoit du pain, après l'avoir tenû long-temps à la fumée d'un fagot bien vert; elle aimoit l'odeur des boües de Paris, et quand les boüeurs estoient dans sa rue, on ouvroit toutes les fenestres de sa chambre. Une fois la Reyne-mere, comme elles passoient sur de la boüe, luy demanda en riant : « Madame la Ma- » reschale, celle-là est-elle de la fine? » — « Non, Ma- » dame, » respondit-elle en riant aussy, « elle n'est » pas encore assez faitte. » Depuis, elle se desfit de ces belles amitiez.

En ce troisiesme veuvage elle se divertissoit à joüer, à se promener et à faire souvent des concerts : elle avoit desjà le Pailleur avec elle, qui estoit fort sçavant dans la musique ancienne et dans la moderne. Il l'avoit apprise comme une partie des mathematiques; il chantoit mesme fort bien. Elle avoit une femme de chambre qui avoit de la voix, et elle disposoit absolument de deux autres personnes qui en avoient aussy. Un jour que Porcheres* avoit oüy

Françs de Porcheres d'Arbaut, de l'Académie françoise.

cette musique domestique, il dit à la Mareschale : « Madame, voylà qui est trop bon pour n'en faire » part à personne ; allons donner la serenade à M. de » Nemours*, votre voisin[1] : il a la goutte, cela le » guerira. » — « Mais je ne le connois point familie- » rement, » dit-elle. — « Qu'importe ? » repliqua-t-il, « venez ; il ne faut que passer par les escuries, nous » nous mettrons sous les fenestres de sa chambre. » M. de Nemours en fut averty aussytost ; mais il ne fit pas semblant de sçavoir qui c'estoit, et envoya faire mille civilitez. Porcheres proposa en suitte d'aller chez la princesse de Conty : on y va. Elle en fut ravie, et dit qu'il falloit faire entendre cela à la Reyne. La Reyne, à un balcon, et ne voulant pas faire semblant de sçavoir qui c'estoit, dit qu'elle estoit fort obligée à ceux qui luy avoient bien voulu donner un si agreable divertissement.

Henry de Savoie, duc de Nemours, né en 1572 ; mort 10 juillet 1632.

Le lendemain, M. de Nemours[2] envoya faire des complimens à la Mareschale, et la prier de l'excuser si par le passé il avoit sceû si mal se prevaloir de l'avantage qu'il avoit d'estre son voisin ; et quelques jours après, la vint voir à demy guery ; c'estoit le soir, en esté : avant qu'il entrast, des cornets à bouquin avoient joüé le plus agreablement du monde dans la cour de la Mareschale. Le Pailleur, qui s'estoit douté d'abord de ce que c'estoit, envoya dire qu'on fist boire les menestriers. Le bon prince en entrant dit : « Madame, j'ay trouvé là-bas des cor-

[1] Elle logeoit dans la rue Christine.

[2] Il avoit soixante-cinq ans*.

Ou seulement soixante ans, s'il etoit né en 1572.

» nets à bouquin qui s'en alloient; les auriez-vous » congediez? — Non, Monsieur, » respondit-elle. — « Vrayment, Madame, si j'eusse sceû cela, je les » eusse fait revenir. — Mais voudriez-vous entendre » des violons? on tascheroit d'en avoir. — Hé! la » Barre[1], » dit-il, « voyez si vous trouveriez des vio- » lons. » Aussytost on entend ronfler les vingt-quatre violons. Le bonhomme devint amoureux d'elle. Il là venoit voir souvent, quoyqu'il ne pust aller sans estre aydé par quelqu'un. Un jour, en montant, il se laissa tomber. Elle, qui du second estage descendoit dans sa chambre, s'en aperceût; mais pour luy faire plaisir elle retourna sur ses pas sans faire semblant de rien. En se relevant il demanda à son escuyer la Chaize : « Madame ne m'a-t-elle point veû?—Non, » Monsieur. » La Mareschale estant descendue : « Ma- » dame, » luy dit-il, « n'avez-vous point oüy tomber » quelqu'un? La Chaize a fait un beau par terre. »

Un jour il demanda à la Mareschale si elle ne voudroit point s'aller promener en quelque maison. « Je » le veux, » dit-elle ; « envoyons chercher de nos voi- » sines. » Ces voisines venües : « Où irons-nous? Vous » plairoit-il aller vers la porte Saint-Antoine? Après, » voudriez-vous aller à Bagnollet, à Charonne ou à » Conflans? — Où vous voudrez, » dit la Mareschale. — « Cocher, va donc à Conflans. » Les y voylà arrivez. On heurte long-temps sans qu'il vinst personne: les Dames commençoient à s'ennuyer; luy feignoit

[1] C'estoit un musicien, grand danseur, qui estoit à luy.

des impatiences estranges. Il appelle une paysanne. « Ma grande amie, n'y a-t-il personne? ne sçauroit-» on entrer? ne sçauriez-vous nous donner du laict » chez vous? » Enfin, on ouvre une petite porte, et une femme dit assez mal gracieusement que Monsieur le Premier president[1] y devoit coucher*. « Hé! ma » grande amie, nous ne voulons que nous promener; » qu'on nous donne du laict. — Bien, Monsieur, pourveu que vous n'y soyez guères. » Après il vint un homme qui, d'un air assez rude, luy dit : « Que » demandez-vous, Monsieur? » et en mesme temps dit à cette femme : « Retirez-vous, vous n'estes qu'une » beste. » M. de Nemours luy dit ce qu'il avoit dit à cette paysanne. « Ouy-dea! Monsieur, » respondit l'autre, « Ouy-dea! » On entre donc. Les Dames, et surtout le Pailleur, sentirent bien je ne sçay quelle odeur de sausses. Le bon seigneur, qui ne pouvoit se promener, les fit tenir dans une salle, où l'on ne servit d'abord que du laict et quelques autres bagatelles. Après, voicy des gens qui, au son du violon et en cadence, mettent le couvert, et servent une collation toute feinte. Cela fait, il prie les dames d'aller faire un tour dans le jardin : au retour elles trouverent une veritable collation qui estoit magnifique. Il y avoit des galanteries à la vieille mode, car on servit des pastez pleins de petits oiseaux en vie, qui avoient au col des rubans des couleurs de la Mareschale; il y en avoit aussy un de petits lapins blancs

Conflans, depuis maison de l'archevêque, etoit alors au Premier president.

Nicolas le Jay, mort en 1640.

[1] Le Geay*.

en vie avec des rubans de mesme. Il fit presenter après la collation des bassins de gants d'Espagne, et n'oublia rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire.

Ce M. de Nemours avoit estudié l'art de faire des ballets; il en avoit fait plusieurs, et avoit eu la curiosité d'en faire de grands livres, où toutes les entrées estoient peintes en miniature. Il avoit esté de tous les carrousels, soit de France soit de Savoye *. Voy. t. I, p. 224-232.

Le feu Roy fit une fois chez luy un concert où tous ceux de la Musique de la chambre chantoient; il en avoit mis M. de Mortemar* et M. le mareschal de Schomberg : luy-mesme aussy en estoit. M. de Nemours, par grande grace, y fit entrer le Pailleur, et il avoit dit au Roy qu'il s'entendoit fort bien en musique. On y chanta sur la fin des airs du Roy : le Pailleur, pour faire sa cour, dit à demy haut : « Ah ! » que ce dernier air meriteroit bien d'estre chanté » encore une fois ! » Le Roy dit : « On trouve cet air-» là beau, recommençons-le. » On le chanta encore trois fois. Le Roy battoit la mesure. Il avoit proposé de faire une symphonie depuis les plus bas instruments jusques aux trompettes, et il vouloit qu'il n'y entrast personne qui ne sceust la musique, et pas une femme : « Car, » disoit-il, « elles ne peuvent se taire. » —Ah ! sire, » dit M. de Nemours, « Mme la mares-» chale de Temines en doit estre. — Pour elle, » respondit le Roy, « je le veux bien [1]. »

Gabriel de Rochechouart, frère du comte de Maure.

[1] Un artisan devint amoureux d'elle à Charenton, en la voyant, dans sa place* où elle se demasquoit quelquefois. Cet homme, emporté par sa

Au temple protestant.

Vous voyez que la Mareschale, en marys et en galants, n'a jusqu'icy que des vieillards; mais elle eut un jeune galant lorsqu'elle ne fut plus jeune : c'est Monferville, filz du frere de Blainville*, premier gentilhomme de la chambre[1] et qui fut ambassadeur en Angleterre. C'estoit un fort beau garçon, mais un peu trop doucereux et trop normand. Il ne passoit pas pour un homme fort friand de la lame. Il ne manque pas d'esprit. On ne sçait s'ils estoient mariez ou non, car on n'a veû ce garçon se marier qu'après la mort de la Mareschale; cependant il sembloit qu'il cherchast à se marier. La connoissance venoit de ce que ce garçon logeoit avec sa

Jean de Warignez, Sr de Blainville, ambass. en oct. 1625.

passion, s'en va chez elle, demande à luy parler et, tout interdit, ne put jamais luy dire autre chose, sinon qu'il avoit un procez contre elle. Elle fait appeller le Pailleur, demande ce que ce pouvoit estre. Le Pailleur s'informe de cet homme, il n'y trouvoit aucune raison : il revint plusieurs fois et ne sçavoit que leur dire. Il rauda long-temps autour du logis, et enfin on le trouva mort derrière les murailles de Luxembourg; elle logeoit alors auprès des Carmes-Deschaussez*. Voicy une histoire encore plus estrange : la fille d'un gentilhomme de Beauce, nommé Herville, devint amoureuse en tout bien et en tout honneur du ministre de Chasteaudun, nommé l'Amy, qui estoit un homme bien fait, mais pauvre. Le pere de la fille ne pouvant consentir à ce mariage, elle tomba dans une telle melancolie, qu'enfin, de peur d'accident, il fut contraint de s'y resoudre. Le pere luy porte donc des articles à signer. « Ah ! » dit-elle, « il n'est plus temps. » A trois jours de là, on la trouva noyée sur le bord du Loir.

Derrière le Luxembourg.

Un abbé de Calvieres, en Languedoc, ayant sceû que Mlle Gouffoulens*, de la maison d'Auterive, dont il estoit amoureux, estoit morte, protesta qu'il ne luy survivroit pas long-temps. En effet, il refusa toutes sortes d'aliments, durant quelques jours, avec une grande constance, et en mourut. On dit pourtant qu'on luy avoit persüadé enfin de manger, mais que les passages se trouverent bouschez, tant les boyaux s'estoient restressis.

Ou : de Confolans.

[1] Ou grand-maître de la Garde-robe.

sœur dans une maison qui estoit à la Mareschale, et elle logeoit dans une autre tout contre, qui estoit aussy à elle. On l'accusoit d'avoir dit qu'une fois il avoit eu une coste enfoncée en portant des sacs d'argent qu'une dame luy avoit donnez. Le Pailleur qui voyoit que la Mareschale, par facilité, se laissoit accabler à toute la parenté de cet homme, trouva moyen de les faire sortir de cette maison et de faire passer à la Mareschale une partie de l'année à la campagne.

La Mareschale alla mourir à Poitiers, sept ou huict ans après[1]. Elle avoit juré de ne rentrer d'un an dans sa maison de Paris, à cause de la mort d'une vieille fille qui estoit à elle il y avoit trente ans; on l'appelloit Boisloré; elle estoit bastarde d'un gentilhomme. La Mareschale estoit d'un temperament doux et melancolique; cette fille estoit fort gaye et fort aimable; aussy la Mareschale l'aimoit jusqu'à luy faire des bouillons quand elle estoit malade, et elle l'estoit souvent. La Mareschale luy avoit donné une petite terre que l'autre luy rendit par son testament.

La Mareschale n'avoit que cinquante-sept ans quand elle est morte; mais il estoit temps qu'elle mourust, car elle ne pouvoit plus subsister : le jeu et Monferville l'avoient incommodez[2]. Elle tomba malade à Poitiers en passant; elle vouloit aller voir ses parens. Elle mourut faute de sang; on ne luy en trouva pas une goutte dans les veines.

[1] 1652.

[2] Cependant elle n'a pas laissé un sou de debtes. Quand elle alloit faire un voyage, elle payoit tout ce qu'elle debvoit.

LE PAILLEUR. (*Mort vers* 1654.)

Le Pailleur, dont nous avons desjà parlé plusieurs fois, estoit filz d'un lieutenant de l'election de Meulan. Il estudia jusqu'en logique; il escrivoit bien : on le met aux Finances ; le voilà petit commis de l'Espargne. Il ne put souffrir les pillauderies qu'on y faisoit, car on grivelloit sur les pensions qui s'y payoient. Il se retira chez le feu president l'Archer, pere du dernier mort * ; il estoit un peu son parent.

Président de la Chambre des comptes, comme son père. Il mourut en juillet 1654.

Le Pailleur sçavoit la musique, chantoit, dansoit, faisoit des vers pour rire; il chanta quatre-vingt-huict chansons, pour un soir de carnaval. Il fit la desbausche à Paris assez long-temps. Las de cette vie, il va en Bretagne avec le comte de Saint-Brisse [1],

[1] LE COMTE DE SAINT-BRISSE.

(*Jacques de Volvire, fils de Philippe de Volvire gouverneur d'Angoulême, et d'Anne de Daillon-Lude.*)

Anne de Daillon.

Le comte de Saint-Brisse estoit le second fils du marquis de Ruffec, d'Angoulmois, et de la belle du Lude * ; il estoit cadet. Ruffec fut pour l'aisné et luy eut des terres en Bretagne. C'estoit un homme de plaisir et grand danseur de ballets. Il mourut de la goutte après avoir esté sept ans dans son lict, sans qu'on le pust jamais remüer; tout pourrissoit sous luy; on dit qu'il y vint des champignons.

A une lieue d'Angoulême. Aimerie de Rochechouart, femme de Philippe de V, marquis de Ruffec.

Le nepveu de ce comte, filz du marquis de Ruffec, n'estoit pas mal avec le feu Roy; et quand le mareschal d'Ancre fut tué, le Roy luy dit : « Tu n'en oserois faire autant à ton oncle, l'abbé de la Couronne *, qui » couche avec ta mere *. » Ce jeune homme, despité de ce que le Roy luy avoit dit, part avec des coupe-jarrets ; et, comme l'Abbé lisoit une lettre qu'ils luy avoient presentée, les coquins luy jettent une serviette au cou. L'Abbé estoit un homme fort et vigoureux; il leur faisoit de la peine, et l'exécution estoit un peu longue. Le Marquis, impatient, entre dans la chambre et crie : « Joüe du poignard. » Au bout d'un an ce garçon mourut comme fou. Comme le Roy l'aimoit, on n'osa poursuivre.

cousin-germain du duc de Retz. Ce comte avoit fait connoissance avec luy à Paris, et avoit tant fait qu'il l'avoit resolu à le suivre. Il y estoit le tout-puissant; mais comme il vit que cet homme faisoit trop de despense, il luy dit qu'il falloit se regler. « Je ne » sçaurois, » luy respondit le Comte. — « Permettez-» moy donc de me retirer, » luy dit le Pailleur, « car » ayant le soing de vos affaires, on dira que c'est le » Pailleur qui vous a ruiné. » Il y fut pourtant encore deux ans, à remettre de trois mois en trois mois.

Il alla avec le Comte voir le mareschal de Temines, alors gouverneur de la province. La Mareschale le prit en amitié; il estoit gay, il faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train : elle luy demanda s'il voudroit estre intendant du Mareschal; il ne le voulut pas, car il dit que c'estoit la mer à boire que d'entreprendre de mettre l'ordre dans cette maison.

Le Mareschal mourut à Paris; le Pailleur y estoit revenû. La Mareschale le pria d'aller avec elle en Touraine : « Car j'ay grand'peur, » luy dit-elle, « de » m'ennuyer en une maison où j'ay tant souffert en » premieres nopces. » Il y fut, et elle jura qu'elle ne s'y estoit pas ennuyée un moment. Les demoiselles de la Mareschale luy dirent, comme on revenoit à Paris : « Mais ne demeureriez-vous pas bien avec » nous? » Ainsy, insensiblement il s'attacha à la Mareschale, et y demeura jusqu'à sa mort [1], sans gages ny appointemens, mais seulement comme un amy de

[1] Durant vingt-cinq ans. Il ne luy survescut que deux ans.

la maison : il est vray qu'il faisoit toutes ses affaires.

Le Pailleur estoit de si belle humeur, avant que la gravelle, dont il fut fort travaillé quand il vint sur l'âge, le tourmentast[1], que le messager de Rennes à Paris le vouloit mener pour rien à cause qu'il avoit tousjours fait rire la compagnie depuis là jusqu'à Paris. Je luy ay oüy conter qu'une fois en une desbausche en Bretagne, où estoit le duc de Retz[2], quelqu'un osta son pourpoint, puis dit : « Bruslons nos » chemises. » Le Pailleur, comme le Duc vouloit aller brusler la sienne, luy dit : « Donnez, je la brusleray » avec la mienne ; » mais, au lieu de cela, il ne jette que la sienne dans le feu, et met celle du Duc dans ses chausses. Ils allerent tous sans chemise à un bal : tout le monde s'enfuit : ils prirent les chandelles et se retirerent. Le lendemain le Pailleur met la chemise du Duc, où il y avoit une belle fraise, et va à son lever. Les valets de chambre vouloient gager que c'estoit la chemise de Monsieur le Duc. Le Pailleur rioit ; le Duc se mit à rire aussy, et luy dit : « Ma » foy ! vous n'estiez pas si ivre que nous. »

Un jour le Pailleur dit bien des choses contre le mariage. Le lendemain un jeune homme, filz d'un conseiller, le vint trouver : « Monsieur, » luy dit-il,

[1] Une fois qu'il estoit seul chez la Mareschale (elle estoit allé faire un petit voyage), pour empescher une vieille servante un peu pulmonique, qui estoit demeurée avec luy, de boire son vin, il luy fit accroire qu'il y avoit quelque chose dedans pour la gravelle, qui estoit fort contraire au poulmon.

[2] Le bonhomme.

« je vous viens remercier. J'estois accordé, mon pere » me donnoit sa charge; mais ce que vous dittes » hier me toucha si fort que je l'allay prier sur » l'heure de faire mon frere l'aisné, et de me donner » l'abbaye qu'il avoit; cela est conclu. Sans vous » j'allois faire une grande sottise; je vous en auray » de l'obligation toute ma vie. »

Il s'estoit addonné aux mathematiques dez son enfance : il les apprit tout seul. Il n'avoit que vingt-neuf sólz quand il commença à lire les livres de cette science, et il eschangeoit les livres* à mesure qu'il les lisoit. Il avoit escrit assez de choses, mais il n'a daigné rien donner : il faisoit des epistres burlesques fort naturelles.

Il cedoit le volume lu en paiement de celui qu'il vouloit lire.

COMMENTAIRE.

I. — P. 198, lig. 11.

La Noue Bras-de-Fer .. estoit tousjours vestu de chamois.

C'etoit l'habit des camps, aux regnes de Henry II et de Charles IX. On le voit par ce passage de Montaigne : « Combien soubdainement » viennent en honneur parmy nos armées, les pourpoints crasseux » de chamois et de toile; et la polisseure et richesse des vestemens à » reproche et à mespris. » (Liv. I, ch. 43, *des Lois somptuaires.*)

II. — P. 199, lig. 10.

Il dit qu'il avoit donné la foy à la niepce du gouverneur de Tournay.

Mme de la Noue se nommoit Magdelaine de Teligny, et non pas *Coligny*, comme on le trouve dans les Additions aux Memoires de Castelnau, II, p. 379. Elle etoit sœur du gendre de l'amiral Coligny. Leur père etoit pauvre, et ses créanciers, au rapport de Brantosme, l'avoient même obligé de se retirer à Venise.

III. — P. 199, lig. 17.

Il fit imprimer un recueil de ses vers, qui ne valent rien non plus.

Sous le titre de *Poesies chretiennes*, Geneve, 1594, in-8°. Six années auparavant, il avoit donné un petit volume de quarante-sept pages : *Paradoxe, que les adversitez sont plus necessaires que les prosperitez; et qu'entre toutes, l'estat d'une prison est le plus doux et le plus proffitable.* Lyon, J. de Tournes.

Pour le *Grand dictionnaire des rimes françoises*, dont il existe plusieurs editions, M. Viollet le Duc l'a jugé moins sévèrement que des Réaux : « Ce livre, » dit-il, « contient d'excellentes remarques, princi- » palement sur l'origine et la prononciation de certains mots, sur » l'orthographe, etc. » Mais M. Viollet le Duc s'est trompé, en voulant que ce livre fût de Pierre Delanoye, et non de notre Odet de la Noue comme l'avoit dit l'abbé Goujet, après tous les contemporains.

IV. — P. 200, lig. 9.

Ce M. de la Noüe eut un filz qui vit encore.

Claude de la Noue. Colbert intendant dit de lui, dans ses Memoires sur la noblesse du Poitou, 1664 : « Le sieur de la Noue, seigneur de » Monstreuil-Bonin, n'est pas fort accommodé. C'est un grand vieil- » lard, bien fait et fort bon gentilhomme, qui a commandé longtems » avec honneur dans les armées du Roy. Il est de la religion preten- » due reformée, et Sa Majesté luy a fait l'honneur de le choisir pour » estre commissaire en l'affaire de l'examen de contravention aux » Edits de pacification, en Poitou. Il a soixante ans, n'a qu'une fille » mariée au sieur baron de Courtomer, qui est normand. »

V. — P. 200, lig. 19.

Cet homme estoit de mauvaise humeur et tout plein de cauteres.

On diroit aujourd'hui *de mauvaises humeurs.* Louis de Pierre Buffieres, vicomte de Chambaret, suivant les *Additions aux Memoires de Castelnau* qui, d'ailleurs, fourmillent de fautes d'impression, et suivant le père Anselme, seigneur de Chambray, etoit d'auprès de Bordeaux. En 1599, il avoit eu une vive querelle avec M. de Crequy, depuis maréchal de France, querelle apaisée par les soins du connétable de l'Esdiguieres. (Voyez Chorier, *Histoire du mareschal de Crequy*, p. 96.)

Il eut de Marie de la Noue deux enfans : Elisabeth, plus tard vicomtesse de Fercé, et Benjamin de Pierre Buffieres, marquis de

Chambret, qui commandoit les troupes de Bordeaux, en 1652. L'abbé de Marolles l'a mis au rang des poëtes de Touraine, et nous savons au moins qu'il a payé tribut à Mme de Sevigné, en traduisant en vers françois le sonnet de Menage :

Eccolà è dessa.....

« Questo sonetto, » dit Menage, « con molta purita e vaghezza e » anche con essatezza singolare fu tradotto in francese dal Sig. » Marchese di Ciambret, gentiluomo savio e dotto, pulito e valoroso, » e dignissimo nipote di quel gran capitano il signor della Nua braccio » di ferro cognominato. » (*Rime del mons. G. dalla Casa*, con le annotazioni del Sig. Egidio Menagio. Parigi, 1667, p. 94.)

VI. — Le baron de Chaban. — P. 204, note.

Nous ne sommes pas au temps d'Amphion, où les murailles se bastissoient au son du violon.

C'est peut-être la même malice contre Chabans, que l'auteur du pamphlet de la *Chronique des Favoris*, 1622, met sur le compte de Roquelaure. « J'estois resolu, » dit le connestable de Luynes dans l'autre monde, « d'apprendre cet hyver l'art militaire en perfection. » Le baron de Caban dit le Maine m'ayant promis de me faire, en » trois mois, capitaine comme luy, qui de violon s'est rendu en deux » ans grand guerrier, quelque chose qu'en veuille dire le mareschal » de Roquelaure, qui de despit de ce que je l'avois employé au siege » de Monheur, juroit son cap de bious qu'il ne vouloit pas aller à la » guerre avec un violon... » (P. 48.)

Aleaume, auteur de *Tables de longitudes*, est cité comme grand mathematicien françois, dans le *Traité de la Navigation et des Voyages, de descouvertes et conquestes modernes.* Paris, Heuqueville, 1629, in-8°. Bergeron est l'auteur de cette compilation.

Claude Malingre, l'historien de Paris, qui prend le nom de *sieur de Saint-Lazare,* dans ses *Histoires tragiques de nostre temps,* Paris, Cl. Collet, 1635, a consacré à Louis du Maine, baron de Chabans, une de ses *Histoires.* Sans dire un seul mot de sa naissance, ce qui justifie les *on dit* de des Réaux, il fait de Chabans le portrait le plus avantageux, comme homme de guerre et de conseil. Chabans fut assassiné le 26 décembre 1632, et sa veuve venoit de mourir quand parut le livre du sieur de Saint-Lazare. « A son retour d'Italie, ainsi » qu'il estoit à Paris et qu'il alloit à son ordinaire visiter l'ambassa- » deur de Venise, logé derrière les Minimes de la place Royale*, un » perfide et scelerat assassin qui luy vouloit mal, luy vient au ren- » contre, et sans luy donner loisir de se mettre en deffense, ainsi

Dans la rue Saint-Gille, où était situé l'*Hôtel de Venise.*

» qu'il mettoit le pied sur la portiere de son carrosse, luy porte deux » coups d'espées dans le corps, et le tue ainsy laschement en poltron et » en traistre... Mme de Chabans... suivit son mary à la mort, quelques » jours après la Saint-Martin d'hyver, l'an 1634, et fut inhumée près » de luy en un mesme caveau, dans l'eglise des prestres de l'Oratoire, » de la rue Saint-Honoré. » (PP. 411 à 457.)

Voyez aussi les observations de Menage sur Malherbe, à l'occasion du sonnet que le grand poëte avoit adressé à *M. du Maine, sur ses poesies lugubres et spirituelles*, 1611. Lenclos fut obligé de quitter la France. Voyez l'*Historiette* de sa fille Ninon.

VII. — P. 204, note.

Messieurs... faisons-en une toute entiere.

Moliere s'est emparé, comme on sait, de ce mot du marquis de Nesle, que des Réaux rappeloit très-probablement avant 1659, date de la première représentation des *Précieuses ridicules*. Ainsi, la bevue n'est pas d'un laquais déguisé en marquis; mais d'un marquis dont les connoissances militaires egaloient celles d'un laquais.

VIII. — P. 206, lig. 3.

M. de Nemours, vostre voisin.

L'hôtel de *Nemours* ou de *Savoie* avoit son entrée par la rue Pavée-Saint-André, ou par le quai. Il fut démoli en 1671, pour être remplacé par la rue de *Savoie*. La rue des *Grands-Augustins* séparoit alors l'hôtel de la maréchale de Themines de celui de Savoie.

IX. — P. 207, lig. 6.

La Barre; c'estoit un musicien, grand danseur, qui estoit à luy.

Il avoit une sœur qui partageoit sa réputation. Loret en parle souvent:

Je souhaitois à ce concert
La voix nette, charmante et rare
De l'unique et belle la Barre,
Dont j'ay tousjours quelque souey,
Et celle de son frere aussy,
Qu'on tient avoir de l'excellence
En ceste angelique science.
Mais j'ay sceu par un nommé Marc,
Qu'il est malade en Danemark.
(*Muse histor.* du 19 decemb. 1654.)

La Barre revint l'année suivante, et le même Loret ecriveit après l'avoir entendu chanter dans un concert, au monastère de Charonne :

La Barre, organiste royal,
Qui de m'estre un amy loyal
Me fait la faveur et la grace...
(*Muse histor.*, août 1655.)

Il mourut le 10 avril 1656.

Les *Vingt-quatre violons* etoient ce qu'on appeloit la *grande bande de violons;* ils etoient pourtant vingt-cinq, et recevoient 912 livres 12 sous de gages et de largesses extraordinaires. Il y avoit aussi la *bande des petits violons*, composée de seize, puis de vingt et un musiciens. (Voy. Castilblaze, *Chapelle et musique des Rois de France*, Paris, 1832, p. 145.)

X.—P. 207, lig. 14.

Il demande à son escuyer la Chaize.

Apparemment l'oncle ou le père de celui qui servit de témoin au duc de Nemours, frère aîné de l'archevêque de Reims, dans son funeste combat contre le duc de Beaufort.

XI. —P. 211, lig. 10.

La Mareschale alla mourir à Poitiers... 1652.

....Au mois de fevrier,
De Themines la mareschale
A senty la rigueur fatale
De la Parque, dedans Poitiers;
Mais pas, dit-on, très-volontiers.
(LORET, *Muse histor.* du 28 février 1652.)

XII. — LE COMTE DE SAINT-BRISSE. — P. 212, note.

Le nepveu de ce comte, filz du marquis de Ruffec.

« Henry de Velvire, marquis de Ruffec, mort jeune, » se contente de dire le Laboureur (Mém. de Castelnau, II, p. 710). Le marquisat de Ruffec devint l'héritage d'Eleonore de Volvire, qui le transporta en 1631 dans la maison de l'Aubespine. Sa fille, Charlotte de l'Aubespine, ayant epousé le premier duc de Saint-Simon, le marquisat de Ruffec passa dans la maison de Rouvroy.

La mère de ce Henry de Volvire, favori de Louis XIII, etoit Ai-

merie de Rochechouart, fille de René, seigneur de Mortemart. Pour le comte de Saint-Brisse, il avoit epousé Jeanne d'Erbrée, et laissa à son fils le titre de comte de Saint-Brisse.

XIII. — Le Pailleur. — P. 214, lig. 11.

Le Pailleur... ne jette que la sienne.

Probablement le Pailleur gardant la plus belle chemise. Il va sans dire que ces beaux messieurs qui alloient ainsi quelquefois au bal sans chemise, n'y alloient pas sans pourpoint et sans chausses.

XIV. — P. 215, lig. 13.

Il faisoit des epistres burlesques fort naturelles.

Le chanoine Maucroix a ecrit une epître en vers à le Pailleur, dont il vante les hautes connoissances.

Ce cher Pailleur, ce cher amy,
Qu'on ne voit jamais qu'à demy...,
Un homme qui sans point defauts
Dit combien une tour est haute...,
Qui sçait les qualitez, les noms
De tous ces astres vagabonds
Qui d'une infatigable peine
Courent tousjours la pretentaine.. ,
Puisse ce cher amy Pailleur,
De tous les sçavants le meilleur,
Deux cens ans demonstrer encore
Le moulinet de Pythagore!

(Maucroix, *Œuvres diverses*, Paris, 1854, t. I, p. 83.)

Dalibray, avec lequel il fit longtemps la débauche, lui adressa quelques deux cents sonnets tous assez mauvais, auxquels le Pailleur répondit par une Epître sur la vanité des sciences; elle justifie le sentiment de des Réaux. Dalibray l'a placée à la suite de ses sonnets, qui du moins nous apprennent que le Pailleur avoit les yeux rougis par le fréquent usage du vin.

Les *Pailleux*, *Pailleur* ou *le Pailleur* etoient originaires de Meulan. On trouve au commencement du XVIIe siècle, dans les listes du président Levrier, un Nicolas Pailleur notaire, et un Louis Pailleur, apparemment le père de notre aimable mathématicien.

CCVIII.

LE MARESCHAL DE CHASTILLON.

(*Gaspard comte de Coligny, maréchal de Chastillon, né* 26 *juillet* 1584 ; *mort* 4 *janvier* 1646.)

M. de Chastillon, petit-filz de l'Amiral, avoit assez de bien ; mais il en dissipa la plus grand part : il vendit à M. de Montmorency * pour peu de chose l'amirauté de Guyenne ; il estoit desbausché et d'amoureuse maniere. Il fut un des principaux galans de la Choisy ; il l'alloit voir dans une maison fossoyée à la campagne. Le vieux la Haye, surnommé *des Assemblées* à cause qu'il avoit esté souvent deputé aux assemblées des Huguenots *, estant amy de la maison de tout temps, luy dit plusieurs fois que les freres de cette fille luy pourroient joüer un meschant tour, et, le pont levé, luy faire espouser leur sœur par force. Il en fut quitte pourtant pour y laisser bien des plumes. Il avoit aussy un regiment d'infanterie, en Hollande, que ses enfans ont eu depuis, l'un après l'autre. En je ne sçay quelle retraitte, à la veüe du prince Maurice, il fit tout ce qu'on pouvoit faire ; le prince Maurice le loüa fort et dit : « Ce sera quelque » jour un bon capitaine. » On verra par la suitte que

Histor.

Voy. *Mercure de France*, année 1615 et suiv.

la prophetie n'a pas esté trop bien accomplie. A Londres, quelque temps après, le prince d'Orange Henry, pere du dernier mort, et luy, furent pris dans un lieu d'*honneur* par le commissaire du quartier.

Il n'y avoit personne dans le party huguenot si considerable que luy. Il avoit toute la faveur de son pere et de son ayeul : en un rien il pouvoit mettre quatre mille gentilshommes à cheval. Il tenoit Aigues-Mortes*; mais il la rendit pour estre mareschal de France. La Haye en enrageoit, et tenant le petit Dandelot[1], qui estoit fort joly, entre ses bras, dans la galerie de Chastillon, il luy enseignoit à dire : « Je » veux ressembler à cetuy-là, » (monstrant son grand-pere) « et non pas à mon papa. » Et il disoit à cet enfant : « Pauvre petit garçon, que je te plains! tu n'as » point d'Aigues-Mortes à vendre! » Et cela en presence du Mareschal, car ce bonhomme estoit un diseur de véritez.

De 1619 à la fin d'août 1622.

Le Mareschal avoit l'honneur d'estre assez prompt pour estre appellé brutal; c'estoit pourtant un fort bon homme, mais qui estoit incapable de direction et de discipline : il joüoit; il luy est arrivé bien des fois, quand il perdoit, de faire semblant d'aller à ses necessitez, et il descendoit dans le jardin, où il se mettoit à secoüer un arbre, un gros quart d'heure durant.

Il s'estoit marié un peu par amour. Sa femme*

Anne de Polignac, mariée 13 août 1618; morte en 1651.

[1] Depuis, M. de Chastillon, tué à Charenton.

estoit belle et vertueuse; mais il luy disoit luy-mesme qu'il eust mieux aimé qu'elle eust esté un peu plus complaisante et un peu moins honneste femme. Le comte de Carlile*, au mariage de la reyne d'Angleterre*, tesmoigna tant d'estime pour elle, que, si c'eust esté un homme moins serieux, on eust pu dire qu'il en estoit espris; il la surnomma l'*Incomparable*. Quoy qu'on ayt chanté parmy les Huguenots, cette femme-là n'estoit pas si grand chose qu'on disoit; l'histoire de ses enfans en fera foy. Mais sa vertu et son zele quelquefois assez inconsideré faisoient que le petit troupeau en estoit persuadé à un poinct estrange [1].

James Hay, comte de Carlisle. *Voy.* t. II, pp. 9 et 387. 11 mai 1625.

Elle se mit en teste d'entendre* la Sainte-Escriture, et pour cela elle s'enfermoit des après-disnées entieres avec un grand ministre mal basty, qu'on appelloit M. le Veilleux, et cela si souvent qu'on commençoit à en dire des sottises. Elle s'estoit laissé empaulmer par une vieille mademoiselle du Chesne, qui avoit esté gouvernante des sœurs du Mareschal. C'estoit une dévote qui, par affectation, se mettoit tousjours à prier Dieu quand il falloit disner, afin qu'on dist : « Elle est en oraison, il la faut laisser achever. »

De bien comprendre.

Ce M. le Veilleux estoit un homme qui, sans affectation, faisoit pourtant ses oraisons aussy à contretemps que cette demoiselle. Luy et la Mareschale

[1] Ce n'estoit point une habile femme; elle ne faisoit que prier Dieu. Le Mareschal fut contraint de luy oster le soing de sa maison.

se promenoient quelquefois trois heures durant dans le parc, et on les trouvoit souvent en oraison au pié d'un arbre. Cet homme estoit un peu fou, et en priant Dieu il demeuroit quelquefois comme en extase. Il luy eschappoit parfois de belles choses; c'estoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de quatre mille livres de rente, qu'il employoit à assister les pauvres, et il ne se maria que quand il eut dissippé une partie de son bien, afin de faire des gueux. Le Mareschal ne prit point plaisir à ces promenades de sa femme et y mit ordre.

C'estoit un homme intrepide que ce mareschal. Au siege d'Arras *, il receût un coup de mousquet dans son escharpe; la balle s'arresta au nœud. Il ne pouvoit porter des armes *, tant il estoit gros, et puis il n'en eust pas voulu. Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon : « Ah ! » dit-il sans s'esmouvoir, « ces gens-là sont importuns; cela n'est » point plaisant. J'avois là un bon cheval. »

2 août 1640.

C'est-à-d.: une cuirasse.

M. de Chaulne, qui estoit le plus ancien mareschal [1], luy vint dire, le fort de Roussau * estant pris : « Monsieur, tout est perdu, les ennemys sont dans » les lignes. — Bien, bien ! » respondit-il, « je les » aime mieux là qu'à Brusselles. Allons, allons, Mon» sieur de Chaulne, il ne faut pas s'effrayer comme » cela. » C'estoit en effect le plus confiant des hommes. Il disoit tousjours : « Laissez-les venir, » et on avoit une peine estrange à le faire monter à cheval; peu

Sic: il faudroit *Rantzau*.

[1] Ils estoient trois * : Chaulnes, Chastillon et Brezé.

Dans le même corps d'armée.

prevoyant, et qui ne joüoit point du tout de la teste*; il asseuroit tousjours de prendre et dans peu de temps, et souvent il ne prenoit que fort tard ou point du tout. Ma foy, ce n'estoit ny son grand-pere ny son pere[1].

Qui ne songeoit guere à faire des coups de tête.

Il fut un temps qu'il n'y avoit que luy et le mareschal de la Force; car on estoit si ignorant qu'à Saint-Jean-d'Angely* personne ne sçavoit comment on faisoit des tranchées.

Assiégé et pris en mai-juin 1621.

Le cardinal de Richelieu luy a donné de l'employ à faute d'autre, car je ne croy pas qu'il trouvast trop bon que le Mareschal fust le seul qui ne l'appellast que Monsieur, et il n'estoit pas persuadé qu'il fust à luy. C'estoit un bon François et qui, depuis qu'il se fut accommodé avec la Cour, n'a broüillé en aucune sorte. La Reyne, au commencement de la Regence, luy donna le brevet de duc. Il avoit voulu tenter si le Parlement le recevroit durant la Minorité; c'estoit une folle entreprise; on l'estimoit, mais c'eust esté faire la planche pour les autres. Il mourut quelque temps après; sa femme se jetta à genoux pour luy demander pardon si, etc. « Ah! ma mie, » luy dit-il, « vous vous mocquez; ce seroit bien plustost à » moy. »

[1] Son fils d'Andelot le sauva à la bataille de Sedan. — *Mots biffés:* Mais il se possedoit tousjours, et estoit tousjours en estat de commander.

COMMENTAIRE.

I. — P. 221, lig. 9.

Il fut un des principaux galans de la Choisy.

Une des filles de Jacques de l'Hospital, marquis de Choisy, qui avoit eu de Magdelaine de Cossé, cinq fils et cinq filles. (Voy. déjà tom. I, p. 307-310.)

II. — P. 225, lig. 20.

Il mourut quelque temps après.

Le 4 janvier 1646; on l'avoit longtemps appelé le marquis d'Andelot. Dans son fils, le duc de Chastillon, mortellement frappé au combat de Charenton le 9 février 1649, finit la branche aînée de la maison de Coligny. Jean de Coligny-Saligny, sieur de la Motte-Saint-Jean, dont M. de Monmerqué a publié les Memoires en 1841, prit alors le nom de comte de Coligny.

III. — Fin.

La grande maison de Coligny-Chastillon, est eteinte depuis plus d'un siècle et demi.

Coligny, qui lui a donné son nom, est un gros bourg de l'ancienne Bourgogne, à cinq lieues de Bourg en Bresse, département de l'Ain. Guillaume II, seigneur de Coligny, avoit en mourant laissé trois enfans de Catherine de Saligny, sa femme. De là trois branches.

La première et la plus illustre, celle des seigneurs de Coligny, produisit en descendance directe: 1. Jean III, fils de Guillaume II, un des plus célèbres guerriers du xve siècle; 2. Gaspard Ier, maréchal de France, mort en 1522; 3. Odet de Coligny, evêque de Beauvais, cardinal de Chastillon; Gaspart II, et François auteur de la branche des seigneurs d'Andelot; Gaspard II fut le célèbre amiral de Coligny, massacré en 1572; 4. François et Charles. François mort en 1591, amiral de Guyenne; 5. Henry de Coligny, tué devant Ostende en 1601. Gaspard III, son frère, maréchal de Chastillon, dont on vient de lire l'*Historiette*, fut père de Mme de la Suze, de Mme de Würtemberg et de: 6. Gaspard IV, le mari de la célèbre Isabelle-Charlotte de Montmorency, tué le 9 février 1649, et dernier de cette branche aînée.

Le second fils de l'amiral de Coligny, Charles Ier, marquis d'Andelot et de Saint-Bris, abjura et mourut en 1632; la branche qu'il avoit formée, s'eteignit dans ses deux fils.

L'autre branche longtemps persistante des seigneurs d'Andelot commença avec François de Coligny, colonel general de l'infanterie françoise, et fils puîné de Gaspard I. De Claude de Rieux, comtesse de Laval il laissa Paul, devenu comte de Laval sous le nom de Guy XIX. En mourant, en 1586, il laissa le comté de Laval à son fils, Guy XX, tué à vingt-un ans. Laval passa après lui dans la maison de la Tremouille.

La branche des seigneurs de Saligny commença avec Jacques de Coligny, dit Lourdin, fils de Guillaume II. Il eut pour successeur: 1. Renaud-Lourdin, mort en 1547; 2. Marc-Lourdin, mort en novembre 1597; 3. Gaspard Ier, mort en 1629; 4. Gaspard II; 5. Jean, comte de Saligny, mort le 6 avril 1686, 6. Gaspard Alexandre, dernier de sa branche, mort le 14 mai 1694.

Les seigneurs de Crescia qui descendoient aussi de Guillaume II, avoient fini un demi-siècle auparavant dans la personne de Joachim marquis de Coligny et d'Andelot, baron de Crescia, oncle de la belle Crescia, Gabrielle de Coligny, mariée à Barradas. (Voy. tom. II, pp. 243, 274.)

CCIX.—CCX.

LA COMTESSE DE LA SUZE ET SA SŒUR.

(*Henriette de Coligny, comtesse de la Suze, née en* 1618; *morte* 10 *mars* 1673.)

8 août 1642.

Thomas Hamilton, comte de Hadington.

Chastillon-sur-Loing.

La fille aisnée du mareschal de Chastillon fut mariée en premieres nopces* avec un jeune garçon de la maison des Amiltons*. Ses parens, car il estoit orphelin, l'avoient envoyé estudier au college de Chastillon* : le Mareschal y maintenoit un petit college pour ceux de la Religion. Là, estant encore enfant, il vit Mlle de Chastillon et en devint amoureux. Quand il eut dix-huict ans, il retourna dans son pays; il fit trouver bon à ses tuteurs qu'il recherchast cette fille. Le nom de Chastillon fait bien du bruit, et surtout en pays de Huguenots; les tuteurs escrivent au Mareschal; le Mareschal y consent. Il avoit alors cent mille livres d'argent comptant qu'il vouloit donner; mais on ne le luy conseilla pas, car en Escosse les marys ne rendent point le mariage de leurs femmes, si elles viennent à mourir sans enfans; et puis les tuteurs dirent que leur pupille avoit assez de bien, et demanderent seulement que le Mareschal fist les frais des nopces.

Ce jeune seigneur estoit comte d'Adincton, et sa femme avoit le tabouret chez la Reyne *. Il emmene sa femme; mais il ne dura qu'un an, car il estoit pulmonique, et je croy qu'elle ne l'espargna guères. Il luy fit en mourant tous les avantages qu'il luy pouvoit faire.

La Reyne d'Angleterre.

Au bout de quelque temps la voylà de retour à Paris, avec quelque somme d'argent, quelques pierreries, et dix mille livres de doüaire. La reyne d'Angleterre estoit desjà à Saint-Germain *; nostre jeune veuve la visitoit souvent, parce qu'elle y avoit le tabouret et qu'on luy faisoit force caresses.

Depuis le 5 novemb. 1644.

Cette Reyne, tousjours zelée pour la propagation de la foy, pense incontinent à gaigner cette ame à Dieu et à la faire espouser à quelqu'un de ceux qui avoient suivy sa fortune; elle tasche donc à la marier avec le filz de la comtesse d'Arondel *. Cette dame logeoit assez près de Mme de Chastillon, au faubourg Saint-Germain *; elle visite la Veuve, la cajolle et se met fort en ses bonnes graces : mais un jeune Escossois, nommé Esbron, nepveu du colonel Esbron[1], qui estoit mort au service de France, avoit desjà fait un grand progrez auprès de la comtesse d'Adincton. La Mareschale sa mere, car le pere estoit desjà mort, eut avis de tout, et taschoit d'empescher que ces estrangers ne vissent sa fille. Un jour il y eut bien du desordre, car la comtesse d'Arondel et Mme de Chastillon la jeune * avoient mené la comtesse d'A-

Veuve de Thomas Howard, comte d'A. célèbre antiquaire.

Près de la foire Saint Germain.

Isabelle-Angelique de Montmorency, mariée en 1645.

[1] Le vray nom est Hailbrun.

dincton entendre les Tenebres. La Mareschale qui, d'ailleurs, sçavoit bien des choses, luy donna un soufflet, et l'emmena à la Boulaye chez sa sœur de la Force où, de peur qu'elle ne changeast de religion, elle la maria au comte de la Suze*, tout borgne, tout yvroigne et tout endebté qu'il estoit[1]. Durant qu'on parloit de l'affaire, Esbron luy escrit, elle fait response. Il va à la Boulaye pour tascher à se battre contre la Suze; il n'en peut venir à bout: il escrit encore; on ne luy fait point de response: il se despite, monstre toutes les lettres de la dame, et s'en rit partout.

Gaspard de Champagne, comte de la Suze.

Nous reprendrons la comtesse de la Suze après que nous aurons parlé de sa sœur; car ce qui est arrivé à sa sœur luy est arrivé durant la vie de la mere, et, la mere morte, nous verrons les beaux exploits de la Comtesse.

Mme DE WIRTEMBERG. (*Anne de Coligny, mariée en 1648 à Georges de Wirtemberg, comte de Montbeliard; morte 3 janvier 1680.*)

Mlle de Colligny, en son enfance, avoit une maladie la plus estrange du monde; elle gravissoit, quand son mal luy prenoit, le long d'une tapisserie comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne sçavoit qu'en croire. A cet âge-là, la mere* ne fait point de si prodigieux effects. La Mareschale croyoit que c'estoit un sort, et sa fille, quand elle fut guerie, a dit qu'une femme de Chastillon, en colere de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allast librement dans le parc, luy avoit donné un sort,

La matrice.

[1] Mais c'estoit à faute d'autre. Et puis, il est parent de Mme de la Force.

et qu'il luy avoit semblé qu'elle avalloit un boulet de feu[1].

Cette fille, estant grande, n'estoit pas si bien faitte que sa sœur; mais elle avoit une bonne mine, et la qualité y fait. Sa mere luy donna trop de liberté, elle qui n'en vouloit pas donner à ses garçons, et qui leur fit haïr les sermons à force de les y faire aller[2].

Vineuil *, qu'on appelloit à la Cour M. le marquis de Vineuil, secretaire du Roy, garçon qui a pourtant de l'esprit et qui est bien fait, dez le vivant du Mareschal avoit gaigné une madame de Briquemaut, qui estoit pauvre et qui estoit familiere chez le Mareschal. Cette femme leur fournissoit des rendez-vous. Boccace, capitaine des gardes du Mareschal, s'aperceut de l'affaire, et dit à la demoiselle que si elle continüoit, il en avertiroit Monsieur son pere. Elle le prevint, dit au Mareschal que Boccace estoit amoureux d'elle, et que, s'il dit quelque chose, c'est à cause qu'elle ne l'a pas voulu escouter. Le Mareschal la croit, et brutalement il dit en presence de Boccace « qu'il donnera de l'espée dans le ventre à » quiconque luy fera des contes de sa fille[3]. »

Ardier, sr de Vineuil. Voy. t. I, p. 472 et t. III, p. 92.

Après que le pere fut mort, la Mareschale estant logée auprès de la Foire, chez une madame Cousin marchande de bois[4], cette fille faisoit semblant de

[1] La mere croyoit que par ses prieres sa fille avoit esté deslivrée.

[2] Elle eut grand tort de la laisser aller de son chef chez Madame la Princesse.

[3] Il vouloit que ses filles fussent comme des garçons.

[4] Qui leur loüoit une grande maison, et logeoit dans un petit corps de logis séparé.

vouloir estre catholique, et disoit à sa mere qu'elle estoit malade, quand il falloit aller à Charenton. Mme Cousin, croyant que ce fust tout de bon que Mlle de Colligny se vouloit convertir, faisoit entrer Vineuil, desguisé en prestre, qui, tout à son ayse, cathechisoit la demoiselle. Une demoiselle de Mme de la Force qui, par hazard, estoit demeurée chez Mme de Chastillon pour se faire traitter de quelque incommodité, descouvrit tout le mystere et en avertit la Mareschale[1]. De la Boulaye Mme de Chastillon fut à Bethfort*, où elle alloit pour mettre ordre à cette petite ville que le feu Roy avoit donné au feu comte de la Suze. Jamais voyage ne fut plus heureux que cetuy-là pour la Mareschale, car elle trouva là ce qu'elle n'eust pas trouvé en France. Un comte Georges, frere du comte de Montbelliard, de la maison de Wirtemberg, qui a vingt mille livres de rente, prit cette fille avec ses droits.

Aujourd'hui Belfort, en Alsace.

En 1651.

La Mareschale estant morte*, ce prince Georges et sa princesse Georgette vinrent à Paris, pour voir s'il n'y auroit rien à recueillir : ce bon tudesque ne la perdoit pas de veüe. Toute la consolation de la

[1] Qui estoit alors à la Boulaye pour marier sa fille aisnée; car la demoiselle, pour un mal d'yeux, estoit demeurée à Paris. La marquise de la Force vint à Paris et emmena la demoiselle à la Boulaye, et crut qu'elle estoit grosse. La mere luy donna à son arrivée quatre soufflets et un coup de pié dans le ventre, et luy fit mille reproches; car cette pauvre femme* luy avoit fait confidence des sottises de l'aisnée, et luy avoit dit : « Vous estes ma seule consolation. » Peu après, on fut asseuré qu'elle n'estoit point grosse.

Ayant eu jusque-là toute confiance en elle.

pauvre chrestienne estoit de parler de son chancellier * : elle estoit fort esveillée[1].

C.-à-d., je crois : de faire parade du chancellier qu'elle avoit, comme princesse.

Mme de la Suze, qui paroissoit stupide en son enfance, et qui en conversation ne disoit quasy rien il n'y a pas trop long-temps encore, fit des vers dez qu'elle fut en Escosse ; elle en laissa voir dez qu'elle fut remariée, qui n'estoient bons qu'à brusler. Depuis elle a fait des elegies les plus tendres et les plus amoureuses du monde, qui courent partout.

Le premier dont on a parlé fut un garçon de nostre religion, nommé Lacger * ; il est à cette heure conseiller à Castres : il a de l'esprit et fait des vers, mais mediocres. D'ailleurs, c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honneste homme. Il estoit allé à Lumigny * avec un de ses amys qui connoissoit Mlles de la Suze. Là cette folle s'esprit de Lacger, et le luy dit. Elle luy a escrit un million de lettres et de vers les plus passionnez qu'on puisse voir ; mais ses belles-sœurs les empeschoient de joindre *. Elle vint ici * : il alloit la voir et portoit une lettre ; elle se tenoit sur le lict, luy au pié et mettoit cette lettre dans sa mule de chambre droitte, et en prenoit une autre dans la gauche. Il la vit desguisé sur les chemins et, une autre fois, comme il faisoit semblant d'aller à la chasse. Il se rüinoit en laquais et en messagers qu'il a fallu quelquefois envoyer jusqu'à Bethford.

Fils de Pierre de Lacger ou Lagger, juge pour le Roy, à Castres, en 1627.

A trois lieues de Coulommiers.

Ou : Conclure.

A Paris.

[1] En sa jeunesse. Elle ne voulut point voir Vineuil. On dit qu'elle a plus de sens que l'autre.

Neveu d'Ablancourt. *Voy.* plus haut, p. 91-110.

Ce galant homme avoit conté cette histoire à Fremont *, qui ne le croyoit pas, car c'est un des plus grands menteurs du monde ; mais il n'en douta plus par une aventure assez plaisante que voicy. Comme il estoit en Champagne, un Anglois luy demanda la passade *. « J'avois, » luy dit-il en mauvais françois, « une attestation de M. l'agent du roy d'Angleterre ; » mais on me l'a deschirée à Lumigny. » Fremont, qui estoit peut-estre le seul homme en Champagne qui sceust cette affaire, luy demande comment cela estoit arrivé. « Comme je fus à Lumigny, deux demoiselles me demanderent si j'avois des lettres de » *M. Lacger*, j'entendis *M. l'agent ;* je tire mon attestation ; elles se jettent dessus, et, en se l'arrachant l'une à l'autre, la deschirent ; après cela la plus » jeune » (on l'appelloit mademoiselle de Nermanville) « vint à moy avec une lettre, et me dit : —C'est » de Lacger, et non de l'agent, que je vous demande » une lettre, donnez-la-moy ; en voylà une pour luy. » (Elle faisoit cela pour voir s'il n'en avoit point.) — « Je luy juray que je ne sçavois ce que c'estoit. » La Comtesse trouva moyen après de luy parler ; elle luy parla en anglois, luy donna une lettre pour Lacger, luy enseigna son logis et l'asseura qu'il l'assisteroit. Il les servit depuis, et porta quelque temps leurs lettres. Desjà Lacger s'estoit servy de ces pauvres Anglois qui vont demandant leur vie, et c'est pourquoy les deux filles demanderent des lettres à celui-cy.

L'assistance, la charité.

Le comte de la Suze est un homme où jamais il

n'y a eu ny rime ny raison. Luy et sa femme avoient plus de quatre-vingt mille livres de rente. Pour l'acquitter, on luy proposa de se contenter de douze mille escus par an pour quelques années; jamais il n'y voulut entendre. Il avoit cent personnes chez luy, cent cinquante chiens avec lesquels il n'a jamais rien pris, grand nombre de meschans chevaux. Là-dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien reiglées. Il beuvoit un temps du vin, un autre de la biere, et un autre de l'eau. On dit qu'il est assez plaisant en desbausche. « Quand je n'auray » plus rien, » disoit-il, « j'iray avec les Allemans. » Bethford luy valloit quarante mille livres de rente; mais, ayant pris le party de Monsieur le Prince, il a tout perdu.

Après une ivrognerie celebre à Brizac, comme il s'en retournoit, un troupeau de cochons, l'ayant renversé sur le pont, luy passa sur le corps, et il crioit: « Quartier, cavalerie, quartier! »

L'aisnée de la Suze se retira avec une sœur qu'elle a mariée en Bretagne. La cadette * demeura encore quelque temps; mais elle quitta sa belle-sœur, et mourut bientost après. Elle estoit fort aimable.

Sans doute Mlle de Nermanville.

On parla en suitte d'un greffier du Conseil, nommé Potel, garçon fort mediocre; mais il fit de la despense pour elle, et la suivit au Maine. Je croy qu'il n'en a rien eu : mais le comte du Lude *, qui parut après sur les rangs, en eut apparemment tout ce qu'il voulut.

Henry de Daillon, comte du L., duc et pair en 1675, mort en 1685.

De Vannes Matharel[1], qui estoit familier chez le mareschal de Chastillon, luy fit un jour des reproches de sa façon de vivre, car elle avoit fait cent sottises. Elle luy dit : « Vois-tu, ce n'est point ce que » tu penses ; ce n'est que pour taster, pour baiser, » pour badiner ; du reste, je ne m'en soucie point. » Mon mary me le fit douze fois ; c'estoit comme s'il » l'eust fait à une busche. Si on m'avoit mariée » comme j'eusse voulu, je ne ferois pas ce que je » fais. » Elle luy confessa que le comte du Lude en avoit tout eu ; depuis, elle luy nia et luy dit : « Que » c'estoit un coureur qui avoit eu la v—, s'il ne » l'avoit encore. » Mais ce que je sçay de mieux, c'est ce qu'elle a fait à Rambouillet, celluy qu'on appella depuis Rambouillet-Candalle *. Elle luy dit une fois qu'elle estoit entierement persuadée de son merite ; depuis, à la premiere occasion, elle le baisa la langue à la bouche, et elle luy escrivit cent extravagances. Il ne luy fit aucune response ; mais il y fut un jour qu'elle l'en avoit fort prié : elle estoit au lict. Elle fit si bien qu'en présence de ses demoiselles, qui ne sortoient jamais de la chambre (elles estoient un peu espionnes), elle mit le rideau sur luy, de sorte qu'elle se fit voir à luy toute nüe[2]. Elle a le corps beau, mais pour le visage il y a de la moüe de son pere. Elle fut après pour le voir, et le presse de trouver un lieu où ils puissent estre en liberté. Luy,

Un des trois beaux-frères de des Réaux.

T. III, p. 393.

[1] Nous avons parlé de luy dans l'*Historiette* du Chancellier *.

[2] *Additur :* « Manum ejus præhendit, digitum duxit ubi scis, et » biduò hastam ejus concussit et expressit. »

qui croyoit qu'il n'y faisoit pas trop seur et qui estoit engagé ailleurs, fut long-temps sans s'y pouvoir resoudre. Enfin il fallut pourtant cesser de faire le cruel : il n'alla point un dimanche à Charenton, et il s'asseura de la porte de la cour de derrière du logis de son pere. Après avoir fermé soigneusement toutes les fenestres et toutes les portes qui donnoient sur cette cour, et avoir fait dire qu'il n'y estoit pas, il prit en suitte des porteurs affidez dont la chaise estoit marquée 20 [1], et les envoya chez Mme de Revel *, veuve d'un advocat-general de Grenoble [2]. Or, la Comtesse devoit aller chez cette dame en chaise, et renvoyer tout son monde, faisant semblant d'y vouloir passer l'après-disnée; ce qu'elle fit, et après avoir esté un moment en haut, elle dit à Mme de Revel qu'elle estoit montée, plustost pour sçavoir si elle la retrouveroit dans deux heures que pour luy faire une visite; « car, » dit-elle, « j'ay une affaire qui presse. »

Jeanne de la Croix de Chevrieres, veuve de Revel. *Voy.* t. IV, *l'Histor.* de Saint-Germain Beaupré.

Après, elle descend et crie : « Mes porteurs ! » c'estoit le mot; elle entre dans la chaise, va chez Rambouillet : on la porte jusques sur l'escalier, car l'appartement du galant respond sur le derriere, et est par bas. Il la baisa tant qu'il put. Dans le desduit, il luy disoit : « Voylà le sang de Colligny bien humilié ! » Il dit qu'elle n'est point badine, et qu'elle ne luy sceut jamais dire que : « Ah ! mon cher, que je vous aime ! » Encore le disoit-elle sans agrément. Il luy dit,

[1] Car toutes les chaises ont leur numero.

[2] *Lignes biffées :* Où elle avoit demeuré quelque temps, quand elle changea de religion, de peur d'estre obligée de suivre son mary.

« qu'il ne luy avoit pas autrement d'obligation de » ce qu'elle avoit fait pour luy, et que le comte » du Lude en avoit eu autant. » Elle souffrit cela sans se fascher; elle ne luy avoüa pourtant rien, et luy dit seulement qu'en causant de l'amour avec sa belle-sœur de Nermanville, la pucelle luy disoit : « Mais, ma sœur, à vous oüyr, je pense que si vous » vous trouviez seule avec un homme que vous aimas- » siez, vous luy permettriez toute chose. — Peut- » estre, » disoit-elle; « je n'en voudrois pas respon- » dre. » Rambouillet fut quinze jours sans y aller : il luy dit qu'il y avoit esté trois fois; elle le crut bonnement, car on luy fait accroire tout ce qu'on veut; mais il ne luy fit rien, et, ce qui est estonnant, ils se sont veüs cent fois depuis, et elle n'a jamais fait semblant de se souvenir de ce qui s'estoit passé entre eux. Vous diriez une g— qu'on a veüe en une passade.

Un Saint-d'Hierry, filz de feu Roques, escuyer du cardinal de Richelieu, a esté son galant en suitte. Les demoiselles se relaschoient, et tout alloit à l'abandon. De Vannes se tourmenta tant qu'il luy fit donner ordre de se retirer. Depuis, ses parents la pressant d'aller trouver son mary qui estoit passé en Allemagne, elle dit à Mme de la Force qu'elle avoit du mal. Regardez quelle effronterie[1] ! Elle a dit depuis à Rambouillet qu'elle avoit dit cela pour ne pas aller avec son mary, et au mesme temps elle luy avoüa qu'elle avoit couché avec le comte du Lude.

[1] Cela pouvoit bien estre vray. On disoit qu'elle avoit donné une vache à laict à l'abbé d'Effiat *.

Frère de Cinq-Mars.

Enfin elle changea de religion *, afin qu'on ne la fist point sortir de Paris. Elle fut quelque temps aux Carmelites, à condition de ne point quitter ses mouches, et de sortir deux fois la sepmaine[1]. Un nommé Hacqueville * estoit alors son galant.

Le 20 juillet 1653.

Probablement l'ami de Mme de Sevigné. *Les* Hacqueville.

J'ay oublié qu'on trouva dans la cassette de Mlle de Nermanville cent lettres d'amour de la Comtesse, que ses belles-sœurs gardoient pour tascher à faire rompre le mariage; c'est pour cela qu'elles vouloient avoir des lettres de Lacger. Ce fou se vante qu'il a couché avec elle. Elle dit qu'il avoit esté assez impertinent pour luy dire qu'il avoit esté cruel à la reyne de Suede pour luy estre fidele. Il fut quelque temps en Suede.

La meilleure aventure qui soit arrivée à la Comtesse, ce fut quand Bertault, l'incommode *, à la premiere visite, après maint beau propos sur ses merites, luy sauta au cou et luy voulut lever la jupe. Elle appelle ses gens tout en colere; mais, à leur veüe, elle se retint, et leur dit seulement : « Raccommodez ce feu. » C'estoit l'hyver. Quand ils se furent retirez : « Ne vous repentez-vous point? » luy dit-elle; « sans la consideration de Mme de Mauteville, je vous perdrois. » Après, elle alla conter sa desconvenüe à Mme de Revel, qui luy dit : « Voylà bien de quoy! Mme de Savoye a bien esté colletée *. »

Le frère de Mme de Motteville (*Histor.*).

Par Toré. *Voy.* plus haut, p. 25.

[1] Les dévotes, voyant qu'elle ne prioit point Dieu les matins et qu'elle ne faisoit que se mirer, luy osterent ses miroirs. Le lendemain elle n'en trouva pas un; on luy dit qu'elle n'en auroit qu'après avoir prié Dieu.

M. de Guise luy en a conté huict mois durant; mais ils sont si visionnaires l'un et l'autre *, qu'on ne sçauroit trop dire s'il en est rien arrivé. Rambouillet l'avertit que dez qu'elle luy* auroit fait quelque faveur, il la laisseroit là. Le mareschal d'Albret y alla en suitte.

Histor.

A M. de Guise.

Un nommé des Colombys, grand brutal, luy en conta et luy donna sur les oreilles une fois. L'abbé de Bruc, frere de Mme du Plessis-Belliere et de Montplaisir, s'y attacha en suitte. Il y va tant de gens, que c'est une vraye cohüe. Elle devient fort grosse; elle a des affectations insupportables. Elle ne parle qu'à certaines gens; ailleurs, elle dit des choses si languissamment et avec une telle negligence, qu'elle ne daigne pas former ses paroles.

Le reste est dans les Memoires de la Regence.

COMMENTAIRE.

I. — P. 230, lig. 1re.

La Mareschale qui, d'ailleurs, sçavoit bien des choses, luy donna un soufflet et l'emmena à la Boulaye, chez sa sœur de la Force...

C'est-à-dire: la Maréchale qui n'ignoroit pas déjà d'autres etourderies de la comtesse d'Hadington.—La Boullaye est une terre près d'Evreux. La marquise, depuis duchesse de la Force, et la maréchale de Chastillon etoient sœurs de mère; celle-ci etant née du second mariage d'Anne d'Albin avec Gabriel de Polignac, celle-là du premier mariage d'Anne d'Albin avec Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveille, de Montalembert, etc. (Voyez ce qu'on a dit de la marquise de la Force, tom. I, p. 265.)

II. — P. 232, lig. 15.

Un comte Georges, frere du comte de Montbeliard.

Le père Anselme, qui doit avoir raison, le fait lui-même comte de Montbeliard. C'etoit peu de chose que ce revenu de 20,000 livres, et voilà pourquoi le bon prince, sans doute, comptoit sur les droits de sa femme dans la succession future de la Maréchale. — Mademoiselle fait à la date de 1674 et malgré les chagrins que lui causoit alors la captivité de Lauzun, un plaisant portrait de ce comte de Montbeliard et de sa cour. « Le jour que nous partîmes de Sainte-Marie-aux-Mines, un petit souverain vint saluer le Roy. C'etoit le prince de Montbeliard de Wirtemberg ; je l'avois vu autrefois à Paris, lorsqu'il avoit epousé Mlle de Chastillon, fille du Mareschal. Il me parut affreux ; habillé comme un maistre d'ecole de village, sans epée, avec un mauvais carrosse noir, parce qu'il portoit le deuil de l'Imperatrice. Les chevaux avoient des housses noires jusqu'à terre, et ses pages et laquais etoient vestus de jaune avec des garnitures de ruban rouge. Il avoit quinze ou vingt gardes avec des casaques de même livrée, assez bien montés. Il me souvient que toute sa cour estoit dans un même carrosse, duquel on vit sortir dix ou douze personnes pour s'en faire honneur. Voilà comme sont faits tous les princes etrangers chez eux ; il ne faut pas juger de ce qu'ils sont dans leurs terres, par la depense qu'on leur voit faire en France, parce qu'ils font des efforts pour se soutenir dans quelque gloire. » (VI, p. 141.)

III. — P. 233, lig. 13.

D'ailleurs, c'est un gros tout rond et qui n'est nullement honneste homme.

Cette dernière expression est prise dans le sens que nous attachons à : *comme il faut.* « Il ne suffit pas, » dit l'abbé de Fleury, « de garder » les devoirs essentiels de la probité qui font l'homme de bien, il faut » aussi garder ceux de la societé qui font l'honneste homme. »

IV. — P. 234, lig. 16.

La plus jeune (on l'appelloit Mlle de Nermanville)...

Mlle de Champagne-Nermanville ou Noirmanville, a plus d'une fois inspiré d'agreables vers à sa belle-sœur, Mme de la Suze. Voy. le

Recueil de pieces galantes en prose et en vers de Mme la comtesse de la Suze et de M. Pelisson. Trevoux, 1748, t. II, p. 162, 163.

V. — P. 235, lig. 25.

On parla en suitte d'un greffier du conseil, nommé Potel,..

Apparemment Sebastien Potel, frere aîné de Potel-Romain ou le Parquet, dont on lira l'*Historiette.* Ils etoient fils de Jean Potel, secretaire du Conseil; Sebastien mourut le 22 avril 1695.

VI. — P. 236, lig. 23.

Elle a le corps beau,

Mlle de Scudery lui a donné place dans *Clelie :* « Regarde, » dit Calliope, « cette femme qui t'apparoît. Elle a, comme tu vois, la taille de » Pallas, et sa beauté a je ne sçay quoy de doux, de languissant et de » passionné, qui ressemble assez à cet air charmant que les peintres » donnent à Venus... » (IVe partie, tom. II.)

VII. — P. 239, lig. 7.

Cent lettres d'amour que ses belles-sœurs gardoient pour tascher à faire rompre le mariage.

Ce mariage fut enfin cassé, après plusieurs jugemens rendus en divers tribunaux. Le comte de la Suze reçut 25,000 ecus pour donner son consentement; on a dit, lit-on dans la préface du *Recueil des pieces galantes*, « que l'ami qui s'etoit meslé de cette affaire avoit fait » perdre à Mme de la Suze cinquante mille ecus; parce que son mary » luy en auroit donné vingt-cinq mille, pour se defaire d'elle. » (P. XVII.) Cet ami doit avoir eté Hacqueville.

Lacger ou Lagger reviendra dans l'*Historiette* de Mme de Gondran. Il prenoit, depuis son retour de Suède, le titre de Secretaire des commandemens de la Reyne de Suède. Boisrobert lui adressa la douzième de ses *Epistres en vers et autres poesies*, Paris, 1659.

VIII. — P. 240, lig. 8.

L'abbé de Bruc, frere de Mme Duplessis-Belliere et de Montplaisir.....

Henry de Bruc, conseiller d'Etat, abbé de Bellefontaine en Anjou, de Saint-Gildas du Rhuis en Bretagne et d'Orbais en Champagne, etoit frère aîné : 1° de René de Bruc, chevalier, seigneur et non *marquis* de Montplaisir, lieutenant du Roy au gouvernement d'Arras et d'Artois, mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Montplaisir etoit

né à Paris en 1610, et fut marié à Denise de Corbie dame d'Angivillers, de laquelle il a eu des enfans ; 2° de Suzanne de Bruc, femme de Jacques de Rougé, chevalier, seigneur du Plessis-Belliere. Leur fille epousa le marquis de Crequy, petit-fils du duc connétable de l'Esdiguieres.

Ces détails sur Montplaisir, poëte agréable dont Saint-Marc a réuni les œuvres, etoient presque complétement ignorés de ceux qui ont jusqu'à présent parlé de lui. Nous les empruntons à la *Genealogie de la maison de Bruc*, imprimée à Rennes, in-f° de seize pages, en 1673, et rédigée, suivant toutes apparences, par l'abbé de Bruc ou Montplaisir lui-même qui, en tous cas, vivoit encore cette année-là. Montplaisir etoit une maison près de Pornic, en Bretagne, qui appartenoit aux de Bruc.

Pour Mme du Plessis-Belliere, la disgrâce de Fouquet fit beaucoup parler d'elle. On raconta que, parmi les papiers du Surintendant, se trouvoit une lettre de cette dame, comparable à tout ce que l'on pouvoit attendre d'une entremetteuse de profession. Conrart a donné le passage le plus saillant de cette pièce très-probablement supposée. (Mémoires, p. 257.) Et il faut en dire autant de toutes celles qui circulèrent alors sous les beaux noms de Sevigné, de Bauffremont, de la Beaume, etc. : un mauvais plaisant les avoit imaginées ; elles coururent en copies, mais personne n'en avoit vu les originaux.

IX. — Fin.

La Maison de Champagne, qui n'avoit rien de commun avec celle des anciens comtes souverains de la province de Champagne, etoit originaire du Maine, et sortoit peut-être des anciens comtes d'Anjou. Brandatus de Mathefelon, ayant eu, dans le XIIIe siècle, la seigneurie de Champagne en partage, prit le nom qu'il transmit à ses héritiers. Nicolas de Champagne, son descendant au huitième degré, fut créé comte de la Suze, au Maine, en 1566.

Louis de Champagne, petit-fils de Nicolas, mourut à Coutras, en 1587, laissant de son mariage avec Magdelaine de Melun, fille de Charles de Melun seigneur de Noirmanville, Louis de Champagne comte de la Suze qui, de Charlotte de la Rochefoucauld-Roucy, eut plusieurs enfans, entre autres Gaspard de Champagne comte de la Suze, mari de Mlle de Chatillon-Coligny.

Après la dissolution de ce mariage, le comte de la Suze se remaria à Louise de Clermont-Gallerande. Thibaud, né de cette deuxième union, ne laissa pas de postérité. Sa sœur, Magdelaine Françoise, transporta le titre de comte de Champagne-la-Suze à son cousin Herbert-Jérome de Champagne, comte de Vilaines. J'ignore si cette grande maison existe encore aujourd'hui.

CCXI. — CCXII.

LE MARESCHAL DE SAINT-LUC

ET LE CONTE D'ETLAN, SON FILZ.

(*Timoleon d'Espinay, sieur de Saint-Luc, comte d'Estelan, né en* 1580, *mort* 12 *septembre* 1644.)

Le mareschal de Saint-Luc s'appelloit d'Espinay; c'est une bonne maison de Normandie. C'estoit un estrange mareschal de France : on disoit qu'il y avoit en luy de quoy faire six honnestes gens, et qu'on ne pouvoit pas dire pourtant que ce fust un honneste homme. Il estoit bien fait, dansoit bien, joüoit bien du luth, estoit adroit à toute sorte d'exercices, avoit de l'esprit, et se mesloit mesme d'escrire en vers et en prose [1] ; mais il ne faisoit rien avec grace.

On conte de luy qu'ayant traitté à Fontainebleau tous les princes lorrains, ils se firent tous jolys garçons *; l'ambassadeur d'Espagne le vint voir après disné. M. de Guise, croyant oster son chapeau pour

Ils s'enivrèrent.

[1] M. de Termes avoit promis des vers à quelqu'un pour le Carrozel; l'autre les luy demanda. « Ma foy, » respondit-il, « Saint-Luc a depuis » quelques jours tellement gourmandé les Muses, que je n'en ay pu » avoir raison. »

le salüer, osta sa perruque et demeura la teste rase. Cet ambassadeur en sortant, comme M. de Saint-Luc le conduisoit, luy dit : « Vous n'irez pas plus avant » et je vous en empescheray bien ; il n'y a guères de » plus forts hommes que moy. » Le Mareschal un peu saoûl, luy qui se piquoit d'estre grand lutteur [1], crut que cet homme luy offroit le collet ; il le prend, et le culbute en bas des degrez. Cela fit bien du bruit ; mais on appaisa tout en disant que le Mareschal avoit bû. « Je croyois, » disoit-il, « qu'il me desfioit à la » lutte. »

C'estoit un plaisant homme en fait de femelles. M. de Bassompierre, son beau-frere*, luy escrivoit de Roüen : « Venez viste pour mon procez ; j'ay be- » soing de vous ; venez en poste le plus tost que vous » pourrez. » Il part. Le voylà dez sept heures du matin à Magny ; c'est la moitié du chemin : il demande un couple d'œufs. Une servante assez bien faitte luy ouvre une chambre. « Ah ! ma fille, » luy dit-il, « que vous estes jolye ! Quel bruit est-ce que j'en- » tens céans ? — Il y a une nopce, Monsieur. — Dan- » serez-vous ? — Vrayment, » respondit-elle, « je n'en » jetterois pas ma part aux chiens. » Il dit qu'il vouloit en estre, oublie M. de Bassompierre, s'habille comme pour le bal et gambade jusqu'au jour. Par bonheur, l'affaire avoit esté differée*.

Par Henriette de Bassompierre, mariée, en 1602, à Saint-Luc, et morte en 1609.

Voy. t. III, p. 336

Une autre fois, passant en poste par Brives-la-

[1] Il disoit un jour à propos de cela, qu'il estoit un Samson. « Au » moins, » dit M. de Guise, « avez-vous une maschoire d'asne. »

Gaillarde, il demanda à boire à une hostellerie; la fille de la maison luy plut : il luy demanda si elle avoit des sœurs. « J'en ay deux qui valent mieux que » moy. » Il descend de cheval, et y demeura trois jours, un jour pour chascune, et disoit qu'il ne se pouvoit lasser de manger des pigeonneaux que ces divines mains avoient lardez. Par ces sortes de visions il faisoit enrager ses gens : ils disoient tout ce qu'ils vouloient, il ne s'en faschoit jamais. La Hoguette *, celuy qui a fait le Testament d'un bon pere à ses enfans, estoit à luy.

Pierre Fortin de la Hoguette. Son livre est de 1655.

Il espousa en deuxiesmes nopces Mme de Chazeron, une des plus belles femmes qu'on pust voir, mais qui avoit une fine v—. Il disoit : « Si elle me donne des » pois, je luy donneray des féves. » Il en tenoit aussy. Il en fut long-temps amoureux.

Avant de l'epouser.

Un jour * il envoya un page pour sçavoir de ses nouvelles : le page luy raporta qu'il l'avoit trouvée à table, teste à teste avec le mareschal de Brezé, et qu'ils mangeoient des perdrix en caresme. Il pesta terriblement contre elle. Son filz aisné, le comte d'Etlan *, agé alors de vingt-deux ans, se mit à rire : « De quoy riez-vous? — C'est que je me suis souvenu » de certaines personnes qui, après avoir plus pesté » que vous, ne laissoient pas d'espouser les gens. » Aussy l'espousa-t-il en suitte. Cette v— luy avoit esté donnée par son mary *, jeune homme qu'on avoit envoyé voyager en Italie, après l'avoir marié à dix-sept ans. Il en apporta un beau present à sa femme. Huict mois durant, en secondes nopces, elle

Sans doute celui qui prit ensuite la soutane.

M. de Chazeron. Voy. l'*Histor.* de Saint-Geran.

se porta assez bien; elle engraissa, on la croyoit guerie; mais depuis elle ne fit qu'empirer. Elle estoit tourmentée avant cela d'une faim canine, et ce fut à cause que M. de Saint-Luc avoit le meilleur cuisinier de la Cour qu'elle l'espousa enfin. Elle rendoit tout deux heures après. Il luy falloit faire je ne sçay combien de repas par jour, et pour dormir, prendre de l'opium le soir.

LE COMTE D'ETLAN. (*Louis d'Espinay, abbé de Chartrice, en Champagne; mort en 1644.*)

Son filz, le comte d'Etlan, voyant que sa survivance de Broüage viendroit bien tard, et que son pere avoit d'assez bonnes dents pour tout manger, prit la soutane, à la persuasion de M. de Bassompierre, qui le trouvoit d'une figure assez propre pour l'Eglise. On luy donna une abbaye de dix mille livres de rente qu'avoit son frere, aujourd'huy M. de Saint-Luc[1]*.

François d'Espinay, marquis de Saint-Luc; mort en avril 1670.

[1] Il avoit dix mille livres de rente en une abbaye, autant sur le comté d'Etlan, autant sur les Suisses, dont M. de Bassompierre estoit colonel, et une pension d'autres dix mille livres, que le Roy luy donna pour renoncer à la survivance de Broüage. Il joüit de ces deux pensions trois ans durant, car M. de Bassompierre ayant esté mis dans la Bastille, ne luy pouvoit rien laisser prendre sur les Suisses, et la Cour ne luy paya plus sa pension; on ne le consideroit qu'à cause de son oncle. Il haussa son abbaye de quatre mille livres de rente; ainsy il demeura avec vingt-quatre mille livres de revenu pour tout bien.

Si M. de Bassompierre fust demeuré à la Cour, nostre abbé eust fait fortune, car il avoit de l'esprit. Il estoit porté à la satyre. Un jour M. de la Rochefoucault le desfia de rien trouver contre luy; il fit ce sonnet qui a tant couru. Un gentilhomme qui a esté à M. de Saint-Luc m'a asseuré que ce n'a point esté le comte d'Etlan qui a fait l'epitaphe que voicy, mais bien Comminges :

La mort icy-dessous rongea
Deux corps qui mangerent Broüage;
Ils eussent mangé davantage,
Mais la v— les mangea.

Mais Malleville, qui estoit à M. de Bassompierre, m'a dit que le Comte avoit fait depuis celle-ci par avance :

Enfin Saint-Luc icy repose,
Qui ne fit jamais autre chose.

M. de Bassompierre estant dans la Bastille, le Comte ne demeuroit guères à la Cour : il alloit souvent à Sainte-Menehoul, en Champagne, proche de son abbaye. Il y avoit meublé une chambre chez un eslu nommé d'Origny. Or, il avoit fait l'histoire des cinq premières années du ministeriat du cardinal de Richelieu, et une satyre du passage de Bray, que plusieurs personnes ont à cette heure, quoyqu'à sa mort il l'ayt fait brusler, avec bien des saletez qu'il avoit faittes, comme l'origine du b—l, etc. ; pour moy, je l'ay eue de sa sœur, la religieuse à Rheims, son frère en a une copie. Puis il l'avoit donnée à feu M. d'Espesses, et mesme à feu Chastelet, pour avoir sa satyre contre Laffemas*.

Le Malefa. Voy. *Histor.* de Laffemas.

La Cour vint une fois à Sainte-Menehoul : il en part. Comme il fut à vingt lieües de là, il s'avisa qu'il avoit laissé cette histoire et autres pareilles dans un cabinet d'ebene en cette chambre. Il jure et peste. Ce gentilhomme qui a esté page de son pere s'offrit à les aller retirer. Il arrive justement comme M. de Chavigny, qui logeoit de ce jour-là dans cette chambre, estoit par bonheur sorty avec tous ses gens : il trouve moyen d'y entrer, et emporte tout ce qu'il falloit. Le soir mesme M. de Chavigny, sçachant à qui estoient ces meubles, demanda la clef de ce cabinet ; peut-estre mesme le fit-il ouvrir, faute de clef. Depuis, le Cardinal sceût qu'il avoit fait cette histoire ; il envoya M. le Chancellier pour en voir quelque chose. Le Comte y avoit mis ordre, et ne luy monstra qu'une copie où il n'y avoit que des choses à l'avantage du Cardinal. Le cardinal Mazarin a voulu avoir l'original. M. de Saint-Luc, dez qu'il put le recouvrer, le luy donna sans en rien lire ; je le sçay de ce mesme gentilhomme qui le luy porta.

Le Comte, voyant son pere mort, prit la poste pour venir à Paris ; il tombe, et son cheval sur luy : il cracha du sang, se gouverna assez mal à Tours, où il s'arresta, et y mourut au bout de quinze jours, agé de quarante ans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 245, lig. 22.

Vrayment, je n'en jetterois pas ma part aux chiens.

De cette expression dont on comprend aisément le sens, Mme de Sevigné a déduit plaisamment le célèbre *jettez-vous vostre langue aux*

chiens, dont on s'est inutilement tourmenté pour trouver l'origine. C'est pour : *votre part de langue aux chiens.* Langue de veau, de bœuf ou de toute autre viande.

II. — P. 246, lig. 12.

Il espousa en deuxiesmes nopces Mme de Chazeron.

Marie Gabrielle de la Guiche-Saint-Geran, mariée en 1614 à Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois ; remariée le 12 juin 1627 au maréchal de Saint-Luc. Elle mourut à Paris, le 27 janvier 1632, après avoir eté sept ans malade.

III. — P. 247, lig. 6.

Il luy falloit faire je ne sçay combien de repas.

Voiture fait allusion à ce qu'on racontoit de la maréchale de Saint-Luc, dans une lettre au cardinal de la Valette où il décrit une collation offerte à Madame la Princesse, au château de la Barre, par Mme du Vigean : « Jamais rien ne fut mieux servy ; et entre autres » choses, il y eut douze sortes de viandes et de deguisemens dont » personne n'a encore jamais oüy parler, et dont on ne sçait pas en- » core le nom. Cette particularité, Monseigneur, a esté rapportée par » malheur à Mme la mareschale de Saint-***, et quoyqu'on luy ait » donné vingt dragmes d'opium plus que d'ordinaire, elle n'a jamais » pu dormir depuis. » Dans le commentaire sur les *lettres de Voiture* que des Réaux a fait et dont nous nous sommes déjà servi, on trouve une remarque parfaitement en accord avec ce passage de nos *Historiettes :* « Mme de Saint-Luc ; la fille du mareschal de Saint-Geran, du » premier lict. Il la maria à M. de Chazeron, qui estoit encore assez » jeune pour aller en Italie voir le Pape. Là, il prit une v—si ma- » ligne qu'il en mourut. Sa femme n'en a jamais pu guerir. Elle » espousa le mareschal de Saint-Luc, qui ne craignit pas qu'on luy » pust rien donner qu'il n'eust desjà. Il avoit le meilleur cuisinier de la » Cour, ce qui fut un grand charme pour elle ; car ce mal luy avoit » donné une faim espouvantable et qui ne se pouvoit assouvir. Elle » rejettoit tout incontinent, et ne pouvoit dormir la nuict qu'avec de » l'opium. »

IV. — Le comte d'Etlan. — P. 247, note.

Il fit ce sonnet qui a tant couru.

Et que j'avoue avec regret n'avoir pas reconnu dans la foule des petits vers satiriques de ces temps-là. On attribue au même comte

d'Etlan, et probablement avec raison, un assez grand nombre d'autres saillies poétiques, entre autres une autre rédaction de l'epitaphe de son père. « M. le comte d'E.... » (dit le *Chevraeana*, I, p. 307), « est » l'auteur des vers de Saint-Fiacre, contre M. le cardinal de R. qui » estoit alors terriblement incommodé des hemor. et l'auteur de la » *Comedie des academistes* sur la reformation de la langue françoise... » Il avoit beaucoup d'esprit, mais trop satyrique ; et il n'a pas mesme » epargné M. le M., son père, dans cette epitaphe :

Icy gist qui mangea Brouage,
Et puis son domaine engagea.
Il eust bien mangé davantage,
Mais la v— le mangea.

» Il a fait aussi ce plaisant sixain contre la mauvaise haleine du duc » de Guise et du marquis de Rambouillet :

Pour la princesse de Conti,
Lorsque je la nomme sevère,
Je ne sens pas ce que je di ;
Mais lorsque je parle à son frère,
Ou bien au vidame du Mans,
Je ne dis pas ce que je sens.
(*Recueils de Chansons*, Mss.)

» Il est aussi l'auteur du sonnet sur un miroir, qui a esté loué de » tous nos poëtes :

« Miroir, peintre et portrait qui donne et qui reçoit... » »

Enfin, les sottisiers attribuent au comte d'Estelan les deux couplets suivans, en forme de conseils à Barradas et à François de Harcourt marquis de Beuvron, qui epousa en 1626 Renée d'Espinay, sœur du comte d'Estelan :

Faites-vous bougeron,
Barradas, si ne l'estes,
Comme feu Maugiron,
Mon grand pere et la Valette.
Ah ! petite brunette,
Ah ! tu me fais mourir.

Beuvron, espouses-tu
Saint-Luc qui tant est belle ;
Si tu veux estre cocu,
N'en espouse d'autre qu'elle.
Ah ! petite brunette,
Ah ! tu me fais mourir.

Menage met egalement le comte d'Estelan au nombre de ceux qui

ont fait des vers de galanterie. (*Anti-Baillet*, 1730, in-4°, t. VIII, p. 441). Ailleurs, il cite le sonnet sur un miroir :

> Miroir, peintre et portrait qui donne, qui reçoit
> Et qui porte en tous lieux avec toy mon image.

« C'est ainsi, » ajoute-t-il, « que ces vers ont été faits par M. le » comte d'Etlan. » (*Observations sur les poesies de Malherbe*, p. 239, edition de 1689.)

On lui a souvent attribué la fameuse *Miliade* ou *Tableau du gouvernement present*. La Porte le dit en propres termes, mais des Réaux, autorité plus respectable, surtout en fait d'œuvres littéraires, reconnoît ailleurs que l'auteur en etoit demeuré inconnu, malgré les ardentes perquisitions du cardinal de Richelieu.

V. — P. 248, note.

Pour moy je l'ay eue de sa sœur, la religieuse à Rheims.

Sans doute, Henriette d'Espinay, morte abbesse d'Estival. Cependant, le maréchal de Saint-Luc avoit encore eu parmi ses enfans naturels, Marguerite, abbesse de Saint-Paul de Soissons et N., coadjutrice de sa sœur, puis abbesse après elle.

VI. — P. 248, note.

Puis il l'avoit donnée à feu M. d'Espesse...

Charles Fage sieur d'Espesse, conseiller d'Etat. « Ce matin, » dit Guy Patin (5 mai 1638), « est mort M. d'Espesse, conseiller d'Etat, par ci-devant maistre des Requêtes, et ambassadeur en Hollande. C'est dommage de luy, il estoit fort savant. Il se fioit à un barbier qui le pansoit d'un erysipele au bras, auquel s'est mis une gangrene qui l'a emporté. » (*Lettres*, t. IV, p. 106.)

VII. — Fin.

La maison de l'Espinay-Saint-Luc, d'ancienne chevalerie, est originaire de Normandie. Leur ancien fief est la Chatellenie de Saint-Martin-d'Espinay, à deux lieues de Caudebec et à cinq de Rouen.

La branche des seigneurs marquis de Saint-Luc, à laquelle appartenoit le Maréchal, avoit commencé avec Robert d'Espinay, dit des Hayes, mort en 1549. Le petit-fils de Robert fut François d'Espinay, surnommé le brave Saint-Luc, comte d'Estelan, celèbre par son esprit,

ses talens militaires et la faveur dont il jouit auprès de Henry III. Il fut emporté par un boulet, au siege d'Amiens le 8 septembre 1597. Son fils aîné fut le maréchal de Saint-Luc, dont on vient de lire l'Historiette. Celui-ci laissa deux fils : l'aîné, le comte d'Estelan, si peu digne de figurer parmi les prélats et qui etoit cependant désigné pour l'archevêché de Bordeaux quand il mourut ; le second, François II d'Espinay, marquis de Saint-Luc, qui mourut au mois d'avril 1670, et fut enterré dans l'eglise des Celestins de Paris. La branche aînée masculine s'est eteinte avec son fils, François III d'Espinay, marquis de Saint-Luc, mestre de camp, mort le 9 juillet 1694. Il n'avoit laissé qu'une fille, Marie-Anne Henriette d'Espinay, marquise de Saint-Luc et de Pompadour, qui mourut sans enfans en 1751.

La branche puînée, sortie de Robert d'Espinay, auteur des seigneurs de Saint-Luc, par Ambroise baron de Mezieres et d'Hincourt, grand oncle du Maréchal et mort en 1576, a formé les générations suivantes : 1° Philippe Ier d'Espinay Saint-Luc, baron de Mezieres, né en 1566. 2° Jacques d'Espinay Saint-Luc, sieur de Vaux, premier ecuyer de Gaston. 3° François d'E. S.-L. mestre de camp. 4° François II, comte d'Espinay. 5° Antoine-Joseph, comte d'Espinay. 6° Bonaventure, marquis d'Espinay Saint-Luc, comte de Rosendail, baron de Creve-cœur ; mort en mars 1781. 7° Adrien-Joseph, marquis d'Espinay Saint-Luc, né en 1740, mort à Paris le 22 avril 1816. 8° Thimoleon Joseph, marquis d'Espinay Saint-Luc, né à Paris le 7 novembre 1778, colonel de cavalerie, commandant la citadelle de Cambray, et maréchal de camp en 1845. M. le marquis de Saint-Luc avoit honorablement quitté le service en 1830, pour refus de serment.

Une autre branche sortie de celle-ci par Guillaume d'Espinay Saint-Luc, fils de Jacques sieur de Vaulx, ecuyer de Gaston, s'est ainsi continuée : 2° Loup Antoine d'Espinay, mort en 1759. 3° Jacques Antoine d'E. S.-L., seigneur de Boisville mort en 1737. 4° Nicolas Marc-Antoine Mathieu Porcien, comte d'Espinay Saint-Luc, né en 1737, guillotiné en 1793. 5° Antoine-Amédée, comte d'Espinay Saint-Luc, né le 22 février 1789, capitaine au 2e régiment de la garde royale, démissionnaire en 1830. M. le comte d'Espinay Saint-Luc est père d'une famille nombreuse.

CCXIII. — CCXV.

LA MONTARBAULT,

SAMOYS ET DE L'ORME.

La Montarbault estoit fille d'un fermier d'Anjou : elle fut mariée à un homme de la condition de son pere ; mais elle le quitta bientost, soit qu'elle se fust fait desmarier ou autrement. Elle vint à Paris, où elle fut entretenüe par de l'Orme *, le medecin. Cet amant ne luy estant pas assez fidele pour l'arrester, elle voulut faire une finesse qui luy pensa couster bon. Elle prit du poison, et en suitte de l'antidote ; mais elle avoit pris du poison en telle quantité, que si de l'Orme ne fust survenu à propos, elle passoit le pas ; encore eut-il bien de la peine à la sauver. Depuis, elle espousa un gentilhomme, nommé Montarbault, à qui elle ne voulut jamais rien accorder qu'ils ne fussent mariez. Cet homme s'en lassa bientost ; car, quoyqu'elle fust belle, elle avoit l'esprit si turbulent, si enragé, qu'on ne pouvoit vivre avec elle. Sa beauté commençant à diminüer, elle se mit à souffler * ; elle avoit un million de secrets, et voyant qu'elle se descrioit à Paris, elle alloit faire de petits

Charles de l'Orme, sr de Beauregard, né vers 1584 ; mort le 24 juillet 1678.

A faire des épreuves alchimiques.

voyages dans les provinces. Une fois elle fit si bien accroire au duc de Lorraine qu'elle faisoit l'or, qu'on a veû des lettres de luy par lesquelles il la recommandoit comme la personne du monde la plus necessaire à son Estat; mais enfin cela alla si mal pour la pauvre alchimiste, qu'au lieu d'en rapporter de grandes richesses, elle y perdit pour sept à huict mille livres de pierreries, que le Duc luy prit quand il vit que c'estoit une affronteuse. Après plusieurs promenades, elle rencontra un anglois qui se vantoit d'avoir trouvé l'invention de faire des carrosses qui iroient par ressort; elle s'associe avec cet homme, et dans le Temple ils commencerent à travailler à ces machines. On en fit un pour essayer, qui veritablement alloit fort bien dans une salle, mais n'eust pu aller ailleurs, et il falloit deux hommes qui incessamment remüoient deux especes de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer; ainsy cela eust plus cousté que des chevaux.

Ce dessein avorté, elle accusa de fausse monnoye, car elle s'y entendoit fort bien et c'estoit là toute sa pierre philosophale, un nommé Morel, qui avoit esté commis de Barbier [1]; mais elle, au contraire, fut accusée, et eut bien de la peine à se desbarrasser.

SAMOIS.

Eleazar de Sarcilly, sr de Chandeville. *Voy.* t. III, pp. 57-80.

En un voyage qu'elle fit en Normandie, le filz de la sœur de Chandeville *, qui estoit nepveu de Malherbe, la vit chez un gentilhomme. Il en devint amou-

C.-à-d. dans l'*Histor.* de Voiture ce qu'on dit de Barbier, beau-père de Fenestreaux. T. III, p. 46.

[1] Voyez à Fenestreaux *.

reux, et cela n'est pas estrange, car il estoit jeune, et elle avoit encore de la beauté, estoit cajolleuse et debitoit agreablement[1]. Il fit en sorte auprès de sa mere *, qui estoit veuve, qu'elle priast la Montarbault de venir chez elle. Cet adolescent, qui apparemment la trouva assez facile, la retint deux mois entiers chez sa mere qui, charmée de cette femme, luy donna sa fille qui sortoit de religion, pour luy faire voir le monde. Cette mere, comme on peut penser, n'estoit pas plus sage que de raison ; ç'avoit tousjours esté une extravagante, qui se vouloit battre en duel à tout bout de champ. Voylà ces jeunes gens à Paris, logez dans le Temple chez la Montarbault. Les voisins s'estonnoient fort de voir chez cette femme une jeune fille bien faitte. Il arriva par hazard que la femme de chambre de Mlle de Rambouillet, qui estoit une fille fort adroitte, se trouva un jour chez une femme de ses amies, au Temple, où elle vit cette jeune demoiselle qui, ayant appris que cette fille coiffoit si bien, la pria de trouver bon qu'elle se fust faire coiffer par elle à l'hostel de Rambouillet. Elle y fut, et cela fut rapporté à Mme la Marquise, qui s'informa si bien qu'elle sceût que c'estoit la niepce de feu Chandeville qu'elle avoit donné autrefois à M. le cardinal de la Valette. Le frere, qui avoit accompagné sa sœur, fut contraint d'aller salüer Mme de Rambouillet, et luy fit un galimatias qui faisoit assez voir qu'il y avoit de l'amour, et qu'il n'avoit osé la venir voir de peur

Mme de Samois.

[1] Elle avoit changé de nom.

que cela ne se descouvrist. Enfin, quelques parens qu'ils avoient icy renvoyerent cette fille à sa mere. On luy fit avoüer que la Montarbault l'avoit voulu mener plusieurs fois chez M. de Chevreuse et ailleurs, et que pour y faire consentir le frere, elle luy disoit : « Cela me servira, parce que ceux à qui j'ay affaire » aiment fort à voir de belles personnes. » Ce garçon, qui s'appelloit Samois, demeura à Paris quelque temps : après, il vint retrouver Mme de Rambouillet et luy dit qu'il recherchoit une fille fort riche, et qu'il n'y avoit qu'une difficulté à l'affaire, c'est qu'il s'estoit vanté d'estre parent de MM. de Montmorency et qu'on souhaittoit qu'il fust reconnû pour tel. « Sur » cela, Madame, » continüa-t-il, « je me suis addressé » à vous, comme à une personne qui aimoit fort feu » mon oncle, pour vous prier d'obtenir cette grace » de Madame la Princesse. » La Marquise, au lieu de luy dire les veritables raisons qu'il n'eust pas comprises, luy dit qu'elle n'estoit pas en estat de sortir. Un mois ou deux après, il la vint encore voir et luy dit qu'il estoit marié, mais le plus malheureusement du monde. « J'avois recherché l'une des deux filles » de la baronne de Courville, auprès de Chasteau- » dun. Ces filles estoient en pension dans une reli- » gion à Paris. Je la fus demander à la mere : elle, » qui, quoyqu'elle ayt cinquante ans, est encore assez » passable, me dit que pour ses filles elle ne les vou- » loit point marier, mais que si je voulois l'espouser » elle, j'y trouverois mieux mon compte, et qu'elle » avoit tant de revenû. Nous nous marions, mais j'ay

» espousé un diable; elle a tousjours le baston à la » main; elle bat ses gens et ses paysans à outrance; » et pour moy, dez le lendemain de nos nopces, elle » me dit mille injures. » En disant cela, le galant homme dit toutes les injures de harangere et de crochetteur. Mme de Rambouillet, surprise de cela, le pria de ne dire plus de ces choses-là. « Vrayment, » Madame, ce n'est pas là tout; ma mere et ma sœur » la vinrent voir; elle les appella... » (là, il en dit de plus terribles que les autres.) « Elle passa bien plus » avant; elle frappa ma mere; ma mere le luy ren- » dit: elle mit ma mere en prison; ma mere l'y mit » à son tour: elle m'a battu, je l'ay battue. Enfin, » après bien du vacarme, nous sommes venus à » Paris. Tout le jour elle ne fait qu'escrimer. » Mme la Marquise disoit qu'elle esperoit que ces deux femmes se battroient enfin en duel. « Elle » mange, » adjoustoit-il, « quarante huistres tous les » matins » (c'estoit en caresme), « et pour moy et mes » gens, elle nous fait mourir de faim. »

Or, cette madame de Courville, comme je l'ay appris dans le pays, durant la vie de son mary et après, s'estoit tousjours divertie; et n'ayant plus aucun reste de beauté, elle avoit esté contrainte de prendre un homme qui luy servoit de maistre-d'hostel et de galant tout ensemble. Samois le trouva un jour couché avec elle; mais comme il vouloit faire du bruit, elle luy dit: « Vous avez pu sçavoir mon hu- » meur, et vous ne devez pas pretendre que je vive » mieux avec vous qu'avec mon premier mary. »

Samois voulut descharger sa colere sur cet homme, mais comme il est debonnaire, il se contenta de le chasser. Il enferma pourtant sa femme, et ne la laissoit voir à personne. Un conseiller du Chastelet de Paris, qui avoit autrefois esté fort bien avec elle, sceût qu'elle estoit prisonniere, et envoya un homme qui adroittement se glissa dans la maison, un jour qu'un gentilhomme avoit eu permission de luy parler; il luy dit la bonne intention du Conseiller qui, quelque temps après, envoya un lieutenant du Prevost de l'Isle, pour la deslivrer. Ce lieutenant mit le mary et la femme bien ensemble. Quelque temps après, une affaire les obligea à venir à Paris tous deux. L'argent manqua bientost au Cavalier qui, pour en avoir, vendit les chevaux et le carrosse de sa femme; mais elle, n'entendant point raillerie, trouva moyen de le faire mettre au Chastelet pour debtes. Je pense que le Conseiller ne nuisit pas à cette affaire. Depuis, il vint demander franchise à l'hostel de Rambouillet, parce qu'il avoit esté, disoit-il, d'un duel. Celuy à qui il parla luy dit qu'il ne seroit pas en seureté : « Comment ! » respondit-il, « et n'est-ce pas un » hostel*? »

Il sembloit confondre *autel* et *hôtel*.

DE L'ORME.

Pour de l'Orme, dont nous avons parlé cy-dessus, les eaux de Bourbon, qu'il a mises en reputation, l'y ont mis aussy luy-mesme [1].

[1] Il a gaigné du bien et est à son aise.

— Il conte luy-mesme qu'il donna des coups de baston à un medecin de la Faculté. Mme de Temines, depuis mareschale d'Estrées*, avoit un

Anne Habert. *Voy.* t. I, pp. 385-389.

On dit qu'il pretendoit que ceux de Bourbon luy erigeassent une statue sur leurs puits; il se fit faire intendant des eaux, et puis vendit cette charge. On l'accuse d'avoir pris pension des habitans pour y faire aller bien du monde, et il y a grande apparence, car sous ce pretexte il ne voulut jamais payer pour quarante escus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris une fois à *la Flesche*, à Moulins, et il trouva fort estrange qu'on les luy demandast, comme s'ils ne luy estoient pas assez redevables, à luy qui faisoit aller tant de gens à Bourbon, et qui disoit à tous que *la Flesche* estoit la meilleure boutique. Que ce soit cela ou autre chose, le maistre s'est fait riche. Ce fut l'an 1656 qu'il fit cette vilainie. Il estoit allé accompagner à Bourbon l'abbé de Richelieu et ses sœurs; il avoit avec luy sa demoiselle, car il ne va point sans cela, et il fallut que Mme d'Aiguillon le souffrist. A cette heure qu'il est vieux, il craint le

filz fort malade. De l'Orme demanda du secours; on appella M. Duret* et un autre. Quand ce fut à entrer, Duret, comme le plus vieux, passe; l'autre medecin, comme estant de la Faculté de Paris, le suit. De l'Orme, en presence du mareschal d'Estrées, qui recherchoit la Marquise, prend un baston de cotret et rosse cet homme qui se sauve. Duret s'enfuit; on court après luy. « Hé! Monsieur! vous n'ordonnez rien » pour mon filz. — Faittes-le saigner, Madame. » Et jamais on ne le put faire revenir (*a*).

Jean Duret, mort en 1629.

(*a*) (*Variante ecrite beaucoup plus tard*): Il pouvoit avoir quarante-cinq ans lorsqu'il fut appellé à une consultation chez M. de Montmort, le pere de celuy de l'Academie. Il s'agissoit de son seul filz, encore enfant, qui estoit fort mal. Il y avoit deux autres medecins: le vieux Duret, homme celebre, et un autre. De l'Orme laissa passer Duret à cause de son âge et de sa reputation. L'autre medecin, qui estoit plus vieux que de l'Orme, passa aussy devant. Le voylà en fureur: il prend un baston qu'il trouva par hazard et l'estrilla bien. Duret s'enfuit: la maistresse de la maison luy crioit: — « Hé! Monsieur, voyez donc mon » filz. — Faittes-le saigner, Madame. » De l'Orme guerit l'enfant.

serein, et dez que cinq heures sonnent, il se met je ne sçay quelle coiffe de crapaudaille * sur la teste, qui, avec son habit de satin à fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde.

Etoffe de soie grippée, qu'on nomme aussi *crespon*.

J'ay oüy conter à feu Malleville une bonne chose de cet homme; il s'est tousjours meslé de belles-lettres. Malleville luy monstra une grande elegie qui s'appelle *Impatience amoureuse* *. « Hé! » luy dit-il, « combien faut-il de vers pour une piece de théatre? » — Quinze cens ou environ, » dit Malleville. — « Vrayment, » adjousta le Medecin, « vous en devriez » faire une; voylà desjà le tiers des vers faits. »

Poésies de M. de Malleville. 1650, p. 95.

COMMENTAIRE.

I. — Fin.

Je n'ai rien à dire de la Montarbault et du pauvre Samois : mais je me vengerai sur de l'Orme, le troisième héros de cette historiette. Il etoit fils de Jean de l'Orme, avant lui médecin en réputation. L'abbé Michel de Saint-Martin, ce fou qui tiendra sa place dans l'historiette des *Extravagans visionnaires,* a fait imprimer un livre intitulé : *Moyens faciles et eprouvés dont M. de l'Orme, premier medecin et ordinaire de trois de nos rois... s'est servy pour vivre près de cent ans.* Caen 1683. Avant d'emprunter aux *Essais de Medecine* de Bernier, in-4°, les passages qui confirment et complètent le recit de des Réaux, disons que le mot de de l'Orme à Malleville, qui lui lisoit son Elegie, pouvoit être une bonne malice. Les cent vingt vers dont la pièce se composoit ayant pu lui sembler avec assez de raison d'une longueur démesurée. Voici maintenant les extraits de Bernier :

« De l'Orme a vescu près d'un siècle, et presque toute sa vie presidé aux » plus fameuses eaux minérales du Royaume. Il prit ses degrés à Montpellier, avec de grands eloges. Son pere qui etoit fort en consideration » à la Cour, ne manqua pas de le pousser... mais son humeur fiere et

» emportée luy fit des affaires, et son imprudence estant allée jusques à
» en conter à des dames de qualité, et à faire des vaudevilles et des chan-
» sonnettes sur des matières très-délicates, il changea tant de fois de
» maîtres qu'il n'en eut plus d'autre que le public. Il parloit fort bien
» pour son temps et avec une volubilité de langue surprenante; mais il
» meloit tant de fables et d'exagerations dans ses discours, qu'on voyoit
» bien qu'il parloit plus par ostentation que pour une bonne fin. C'est
» ainsy qu'il faisoit un melange si particulier des Lettres humaines avec
» la Medecine, et d'une maniere si rapide qu'on n'avoit ny le temps de
» juger de ce qu'il avançoit ny le loisir de luy repondre. Encore qu'il fist
» souvent entrer la Sainte Ecriture dans les discours qu'il tenoit aux
» malades, il y mesloit tant de vanitez qu'ils n'en etoient pas plus conso-
» lez et edifiez. Il avoit de l'etude et connoissoit assez bien les remedes
» de la medecine; mais, pour ne pas s'arrester à l'usage bizarre qu'il en
» faisoit, ce qu'il y avoit de plus avantageux pour luy dans sa pratique,
» est qu'estant assez heureux pour elever d'abord les esprits mediocres
» par ses manieres affirmatives et par sa hardiesse, il n'avoit pas en-
» suite grand peine à faire valoir les succez et à les attribuer à sa con-
» duite, mettant adroitement les suites malheureuses des maladies sur
» ceux qui n'avoient pas le bien de luy plaire. Il estoit intéressé, jureur.
» Il ne laissa pas avec tout cela d'estre longtems à la mode, et d'autant
» plus que contre l'ordinaire des medecins, il fut longtems esclave de
» la mode et même de celle des habits. Car ses fraises estoient tousjours
» des plus proprement goderonnées, ses habits des mieux chamarrez
» et decouppez, ses castors et ses bas des plus fins. Et comme sa curio-
» sité alloit jusques aux roses de ses jaretieres et de ses souliers, on
» n'auroit pas manqué de le prendre pour le véritable Bellerose,
» s'il eust eu la douceur de cet acteur, qualité qui luy etoit d'autant
» plus nécessaire auprès des Dames, qu'il n'entroit jamais en matiere
» avec elles qu'en Capitan, quoiqu'il n'en sortist ordinairement qu'en
» Pantalon ou en Gratian. Enfin, on ne peut s'imaginer plus de diffe-
» rentes scenes dans la vie qu'on en voyoit dans ses actions; changeant
» à tous les momens du blanc au noir, et du noir au blanc. Il avoit ses
» apophtegmes particuliers, mais qui ne passeroient à present que pour
» turlupinades. Enfin, après avoir fait fort mauvais menage avec son
» epouse, et après avoir demeuré veuf pendant un long tems, il s'avisa
» de se remarier à l'âge de soixante-dix-huit ans. Je ne sçay pas bien
» s'il le fit pour la santé de son corps ou pour le salut de son ame;
» mais je sçay que la femme qu'il espousa estoit fort jeune et fort
» pauvre; qu'elle mourut peu de temps après, et que ces deux femmes
» ne luy ayant point laissé de mauvais enfans, la première luy laissa
» de fort bons procez, ce qui luy donna bien plus d'exercice sur la fin
» de ses jours, que n'avoit fait la medecine toute sa vie. De maniere

» que de tout ce qu'il avoit gagné et de tout son patrimoine, il ne laissa » presque rien en mourant, que la seule reputation de grand medecin. » On se contenta d'outrer, après sa mort, les eloges qu'il avoit tant » ambitionnez pendant sa vie, et avec lesquels on le payoit quelque- » fois : *Decus medicinæ, Regum deliciæ, Galliæ Præsidium, urbis oracu-* » *lum, orbis Aesculapius, et Galliæ Mercurius. Vixit sub tribus Regibus* » *aut potius sub eo vixere.* En voulez-vous davantage ? » (Page 276.)

Bernier dit encore ailleurs :

« Ce Neptune etoit si plein de vanité, et paroissoit si ridicule que » ceux qui ne le connoissoient pas pour un docteur en medecine, le » prenoient pour un comedien. Il s'intituloit entre autres vanitez, me- » decin des Rois, ambassadeur de l'un de ces Rois auprès du duc de » Nevers et noble Venitien. Il prenoit pour devise un Hippolyte res- » suscité avec ces paroles : *Dii geniti potuere.* Il parloit aux personnes » de qualité comme s'il avoit esté leur egal, et souvent d'un air fort » extravagant ; renvoyant mesme quelquefois des femmes de condition » à leurs quenouilles et à leurs aiguilles (p. 351).

» Il y avoit bien d'autres bizarreries dans sa vie. Dès l'an 1619 il se fit » faire un habit de maroquin, croyant se garantir par là de la peste » qui regnoit alors. Il mit en sa bouche de l'ail, et de la rüe dans son » nez, et dans ses oreilles de l'encens, et couvrit ses yeux de besicles. » Il avoit encore inventé des habits de camelot et de serge d'Arras, de » treillis et de taffetas, comme des armes deffensives. Il portoit, pour » se preserver de la goutte, huit calottes d'estame sous sa perruque, » et autant de paires de bas d'estame avec un bas de serge fourré » quand il faisoit froid. Le lit où il couchoit et dont il conseilloit l'u- » sage aux malades et aux sains estoit enchâssé dans un mur de briques, » l'imperiale doublée de peaux de lievres, le tout naté dehors et dedans. » Mais il ne falloit pas oublier de porter les deux bottines de maroquin » doublées de coton, avec les deux paires de bas d'estame, qu'il croyoit » d'une necessité absolue quand on avoit passé soixante ans. La bi- » zarrerie de sa pratique n'estoit pas moins grande. Il declama contre » tous les remedes de la Medecine, dès qu'il se fut avisé de son bouil- » lon rouge et de son crocus.

» Il avoit vendu sa maison à un partisan nommé Jacob ; et le marché » estoit prêt à signer, quand il s'advisa de demander qu'on y adjoustast » que l'acquéreur seroit obligé d'effacer ces mots qui estoient sur les » portes, *Abstine, sustine ;* et de mettre en la place ceux-ci : *In exitu* » *Israel de Ægypto domus Jacob de populo barbaro.* Faute de quoy le » marché demeura nul. » (p. 385.)

Des Réaux accuse de l'Orme de cette avidité qu'on a trop souvent le droit de blâmer chez les medecins de tous les temps. Jean Megret, le collecteur des Epitaphes et le grand admirateur de de l'Orme, assure

au contraire, « qu'il avoit traité la Medecine noblement, plustost pour » se faire connoistre à toute l'Europe, que pour en tirer du lucre au- » quel il ne fut jamais attaché. Aussy est-il mort plus riche dans la » reputation de son nom et de ses propres vertus, que par les grands » biens que son pere luy avoit laissez, ou qu'il pouvoit laisser s'il eust » esté porté à en amasser, » etc.

Quoique grand prôneur de l'emétique, de l'Orme etoit aimé ou plutot redouté de Guy Patin qui en parle à chaque instant et fort bien, dans ses lettres. « Je vis hier M. de l'Orme, par visite, chez luy ; il me » fit grand accueil. Nous causames ensemble une bonne heure, nous ne » fûmes pas muets ny l'un ny l'autre ; il est admirable en son entre- » tien, aussi bien qu'en toute autre chose ; il a une memoire admirable, » pour son âge de quatre-vingt-cinq ans ; je pense qu'il mourra en sa » vieille peau, avec son antimoine dans le cœur et dans la tête ; et » neanmoins, ce qui me console, c'est que j'espere qu'il n'en prendra » jamais. » (Lettre du 23 novembre 1669.)

La *demoiselle*, sans laquelle il n'alloit nulle part, devint sa femme ; Guy Patin ecrit le 13 avril 1666 : « Comment se porte l'incomparable » M. de l'Orme ? Est-il vray que sa *jeune femme* est morte de mort su- » bite ? Si cela est, je le plains fort : quand un homme est jeune il a » besoin d'une femme, quand il est vieux, il en a besoin de deux. » De l'Orme habitoit alors Bourbon. Guy Patin ecrit encore le 18 juin de la même année : « Quand vous avez dit à M. de l'Orme que M. Blon- » del vouloit prouver que l'antimoine est poison, vous dites qu'il a » fait un grand saut. Il n'est point mal, si, à son âge, il saute encore si » bien. Dieu le veuille bien conserver et ramener de Bourbon en bonne » santé. Et puisqu'il pense à se remarier, je luy souhaitte une belle » femme, telle qu'il la voudra choisir. Il n'est rien tel que de mourir » d'une belle espée. Je l'honore fort, mais mon bon génie m'empesche » d'estre de son sentiment touchant l'antimoine. »

CCXVI.—CCXVIII.

MADAME L'EVESQUE

LABARRE. — MADAME COMPAIN.

(*N.... Turpin, née vers* 1610, *mariée à N. l'Evesque, veuve en* 1631.)

Un procureur au Chastelet, nommé Turpin, avoit une des plus belles filles de Paris. Elle estoit blonde et blanche, de la plus jolie taille du monde, et pouvoit avoir environ quinze ans. Un jeune advocat, nommé Patru* (c'est celuy qui est aujourd'huy de l'Academie, et qui a fait de si belles choses en prose), la vit à la procession du grand Jubilé[1]. Sa beauté le surprit, et il ne fut pas le seul, car toute la procession s'arrestoit pour la regarder. Le monsieur estoit beau si la demoiselle estoit belle, et on pouvoit dire que c'estoit un aussy beau couple qu'on en pust trouver. Quoyqu'elle luy semblast admirable et qu'il en fust fort touché, il ne voulut point l'aller voir; car, quoyqu'il fust extremement jeune, il voyoit bien desjà que c'estoit une sottise que de se joüer à des filles. Aux Carmes, car ils estoient tous

Olivier Patru, né en 1604; mort 16 janvier 1681.

[1] 1625.

deux de ce quartier-là *, il la rencontra à la messe; il en fust esbloüy, et il dit qu'en sa vie il n'a rien veû de si beau. Elle le salüa le plus gracieusement du monde. Il se contentoit de passer quelquefois devant sa porte, où elle se tenoit assez souvent; s'il la regardoit d'un œil amoureux, elle ne le regardoit pas d'un œil indifferent. Comme il souhaittoit avec passion qu'elle fust mariée, un advocat au Parlement, nommé l'Evesque, l'espousa quelque temps après *. C'estoit un petit homme mal fait et d'ailleurs assez ridicule. Voylà nostre galant bien aise : il se met à aller au Chastelet, parce que le mary avoit pris cette route à cause de son beau-pere. Le pretexte fut qu'un jeune homme doit commencer par là. Il se place bien loing de l'Evesque, et fut assez long-temps sans le rechercher : il y fut bientost en quelque reputation; et un matin, s'estant trouvé avec quelques advocats, parmy lesquels estoit l'Evesque, on proposa de faire une desbausche pour voir ce que ce nouveau venu d'Italie sçavoit faire; Patru ne faisoit que d'en revenir. L'Evesque dit qu'il vouloit que ce fust le jour mesme, et chez luy. Ils y furent; on fit carrousse jusqu'à onze heures du soir : la femme y fut tousjours presente, et ne quitta pas d'un moment la compagnie.

Entre les quartiers de Saint-Benoît et de la place Maubert.

En 1626.

Nostre amoureux estoit ravy d'avoir eu entrée chez la belle; toutefois il n'osoit y aller sans quelque semblable occasion, car cette femme estoit entourée de cent sots, la pluspart, des adolescents d'advocats qui dirent bien des sottises, dez qu'ils virent que Patru y avoit accez; car il leur faisoit ombrage. Ce-

pendant on luy rapportoit qu'elle disoit mille biens de luy. Enfin il la rencontra teste pour teste, sous le cloistre des Mathurins*, et il fut obligé de luy dire qu'il n'avoit osé prendre encore la hardiesse de l'aller voir en son particulier; elle, l'interrompant, luy dit qu'il y pouvoit venir quand il voudroit. Il y fut donc, et plus d'une fois; mais les petits advocats mirent bientost l'allarme au camp : le mary tesmoigne qu'il n'y prenoit pas plaisir; elle en avertit Patru, car il avoit fait bien du progrez en peu de temps. Luy, pour faire une contre-batterie, se met à rendre bien des devoirs à la mere, qui logeoit porte à porte. Cette mere, aussy estourdie qu'une autre, prit ce garçon en telle amitié, qu'elle ne juroit que par luy. Cependant les jaloux firent tant de bruit, que le pere* se resveilla, et fit comprendre à sa femme qu'elle n'estoit qu'une beste. Nostre galant a encore avis de cette nouvelle infortune : il se resout à rechercher le mary; ce qu'il avoit fuy autant qu'il avoit pu, parce que c'estoit un fort impertinent petit homme. L'Evesque se picquoit de lettres, et sçavoit la reputation de nostre advocat : il se laisse bientost prendre, et à tel point qu'il en estoit incommode, car il ne pouvoit plus vivre sans Patru. Luy, pour s'en descharger un peu et avoir un peu plus de liberté en ses amourettes, pria d'Ablancourt, son meilleur amy, d'avoir la charité d'entretenir quelquefois cet impertinent. Ils lierent une société.

Vers l'hôtel de Cluny.

Le pere de Mme Levesque.

Ils mangeoient trois fois la sepmaine ensemble, tantost chez d'Ablancourt, tantost chez quelque trait-

teur[1]. Les amants furent assez long-temps sans traverses, jusqu'à ce qu'un jour qu'ils estoient ensemble dans la chambre de la belle, le mary passe pour aller dans un cabinet, sans faire semblant de les voir. Le galant dit à la belle : « On nous l'a desbaus-
» ché tout-à-fait; il y a long-temps que je prevoy
» qu'il faudra rompre avec luy pour le faire revenir,
» car il me recherchera sans doute; je m'en vais :
» dittes-luy que je suis party très-mal satisfait, et
» que je ne veux plus rentrer céans; il ne manquera

[1] Il arriva en ce temps-là que l'abbé le Normand, ce fripon qui a fait quelque temps des catechismes au bout du Pont-Neuf, et qui depuis a fait l'espion du cardinal Mazarin, estant parent de la belle, la pretendoit baïser; mais il le vouloit faire d'authorité : elle se mocqua de luy. Enragé de cela contre Patru, il y mena un jeune abbé qu'on appelloit l'abbé de la Teriere, qui s'esprit aussytost : cetuy-là n'y réussit pas mieux que luy. Tous deux, pour sçavoir la verité de l'affaire, s'avisent de gaigner un des prestres qui, certains jours de la sepmaine sainte, sous l'orgue des Quinze-Vingts*, donnent l'absolution des cas reservez à l'Evesque. Le galant* avoit accoustumé de s'y confesser. Ce prestre gaigné s'y trouva seul. L'advocat se confesse à luy de coucher avec une femme mariée; et après cela le prestre dit assez haut : « Je » m'en vais, je n'ay plus que faire icy; j'ay sceû ce que je voulois » sçavoir. » Patru l'entendit. A quelque temps de là, je ne sçay quel traisneur d'espée le vint trouver; Patru l'avoit veû plusieurs fois aux Carmes : « Monsieur, » luy-dit-il, « un tel abbé s'est addressé à moy » pour vous faire jetter une bouteille d'eau-forte et vous faire donner » quelque balaffre sur le visage; mais je n'ay garde de le faire. Comme » vous voyez, je vous en avertis; ne faittes semblant de rien, laissez-le- » nous plumer : il a encore quelque argent de reste de son benefice » qu'il a vendu à l'abbé le Normand. » Ce jeune abbé se fit Minime en suitte, et fit faire des excuses à Patru.

Rue Saint-Honoré.

Patru.

Cet abbé le Normand estoit filz d'un maistre des Requestes et petit-filz d'un commissaire du Chastelet. L'Evesque estoit tout fier qu'un filz de maistre des Requestes fust parent de sa femme. Enfin il vit bien que ce n'estoit qu'un impertinent.—Boisrobert appelle l'abbé le Normand *Dom Scelerat*.

» pas de dire que c'est ce qu'il demande, mais ne » vous en espouvantez point. » Cela arrive comme il l'avoit dit : l'Evesque venoit de boire avec des jeunes gens qui luy avoient broüillé la cervelle. Au bout de quelques jours, Patru trouve l'Evesque aux Carmes, et luy tourne le dos tout franc. L'autre, qui avoit mis de l'eau dans son vin, en fut un peu surpris, et dit le jour mesme à sa femme : « Vrayment M. Patru est » tout de bon en colere ; il m'a aujourd'huy tourné » le dos aux Carmes. — Je vous avois bien dit, » respondit-elle, « qu'il partit de céans très-mal satisfait. » Ce ressentiment que Patru avoit tesmoigné fit l'effect qu'il esperoit ; voylà l'Evesque à courir après luy. Comme ils estoient sur le point de renoüer, l'Evesque meurt en fort peu de jours *, et il estoit si bien revenu, qu'il dit en mourant à sa femme qu'elle se fiast à luy en toutes choses, et qu'il n'avoit qu'un seul regret, c'est de n'avoir pas renoüé avec luy. Il declara aussy qu'il luy devoit quelque argent dont Patru n'avoit pas de promesse, qu'il ne sçavoit pas au juste combien il y avoit, mais qu'on s'en rapportast à ce que Patru en diroit.

Au mois d'oct. 1681. (*Plaidoyers de Gauthier*, t. II, p. 307.)

La Veuve envoya quelques jours après demander au galant combien son mary luy pouvoit devoir. Il luy manda qu'elle se mocquoit, et qu'il ne luy estoit rien dû. Elle luy escrivit que cela estoit venu à la connoissance de son pere, et qu'il falloit absolument le dire, et qu'elle le prioit de luy envoyer un exploit : il respondit qu'il s'en garderoit bien, et que, puisqu'il falloit necessairement qu'elle payast, il y avoit

tant ; qu'elle en fist comme elle le trouveroit à propos ; mais qu'il ne pouvoit se resoudre à luy envoyer un exploit, quoyqu'il sceust bien que sans cela elle ne pouvoit payer seurement. Le pere, voyant cela, envoya l'argent, et fit faire un exploit à sa fantaisie.

Cette mort ruina toutes leurs amours : Patru ne trouvoit pas plus de seureté à une veuve qu'à une fille. Elle le pressoit de la venir voir : luy s'en excusa un temps sur la bienséance qui ne permettoit pas qu'il retournast si promptement chez la veuve d'un homme avec qui tout le monde sçavoit qu'il estoit mal. Après, il luy parla franchement, et luy dit « qu'il » ne pouvoit pas la voir sans luy faire tort ; car s'il » l'espousoit, il la mettoit mal à son aise, et s'il ne » l'espousoit pas, il la perdoit en l'empeschant de se » remarier. » La voylà au desespoir. Elle crut que, si elle se laissoit cajoller à d'autres, elle le feroit revenir ; elle alloit à l'eglise avec une foule de petits galants. Il m'a avoüé que cela luy brusloit les yeux, et qu'il n'a en sa vie si mal passé son temps que de voir qu'une des plus belles personnes du monde, et dont il estoit aussy amoureux qu'on pouvoit estre, le souhaittoit si ardemment, et de ne pouvoir joüir d'un si grand bonheur. Il en eut la fiévre : sa raison fut pourtant la maistresse, et il ne vit jamais depuis Mme l'Evesque chez elle.

La belle qui s'estoit laissé approcher par tant de galants, s'accoustuma insensiblement à cette coquetterie, et on ne sçait si Chandenier, depuis capitaine des Gardes-du-corps, le feu president de Mesme et

le president Tambonneau, ne succederent point à Patru pour quelques nuicts; car, durant qu'il la voyoit, ces gens-là et bien d'autres n'y firent que l'eau toute claire, et elle luy faisoit confidence de tout ce qu'ils luy faisoient dire et de tout ce qu'ils luy faisoient offrir.

LA BARRE. *(Martin, sieur de la Barre.)*

La Barre, payeur des Rentes, garçon de plaisir et riche, mais fort escervelé et assez materiel, s'en esprit et n'en eut rien qu'avec une promesse de mariage; il y eut mesme un contract de mariage en suitte et un acte de celebration. Durant six mois et davantage, la mere de la Barre la traitta comme sa belle-fille, et si Pucelle eust plaidé comme il faut, elle auroit gaigné sa cause; mais il ne dit point cette particularité, on ne sçait pourquoy. Si Patru eust osé plaider pour elle, la chose eust esté autrement. La cause fut appointée, et il fut dit qu'il l'espouseroit, ou luy donneroit cinq mille escus pour elle, et vingt mille livres pour le filz qu'elle avoit eu. Ce procez fut quatre à cinq ans à juger [1].

La Barre.

[1] Avant Mme l'Evesque, il* avoit esté amoureux de la d'Alesseau, fameuse courtisane, et l'avoit entretenüe; cette femme avoit esté à un quart d'escu : jusqu'à trente ans elle ne fut point estimée. M. de Retz, le bonhomme, s'estant mis à l'entretenir, elle devint aussytost fameuse. Saint-Preuil l'eut en suitte, et puis la Barre qui y despensoit mille livres par mois. Le comte d'Harcourt* couchoit avec elle par-dessus le marché, mais quand la Barre venoit, il falloit gaigner* le grenier au foin, car il n'avoit point d'argent à donner. Une fois il passa toute la nuict sur des fagots. Elle fut tousjours entretenüe jusqu'à ce qu'elle quittast le mestier: alors, car elle avoit amassé du bien, elle vescut en honneste femme, et il y alloit beaucoup de gens de qualité qui vivoient fort civilement avec elle. Le petit Guenault m'a dit qu'en une grande

Histor. Que le comte d'H. gagnât...

Cependant la Barre devint amoureux de la femme d'un nommé Compain, de Tours, petit partisaneau, qui estoit venüe à Paris avec son mary ; c'estoit une jolie personne, coquette, rieuse, gaye, qui contrefaisoit tout le monde, et qui conclüoit assez facilement, pourveu qu'on payast bien. La Barre et elle ne purent pourtant mettre l'aventure à fin à Paris, car le mary ne la quittoit point : mais ils s'aviserent d'une assez plaisante invention. Compain part de Paris avec sa femme ; la Barre le laisse aller. Trois ou quatre heures après, il prend la poste avec un nommé la Salle, son barbier : ils descendent aux Trois-Mores à Estampes, où la belle estoit logée. Elle, qui avoit le mot, se coucha dez qu'elle fut arrivée, feignant de se trouver mal. La Barre ne se laisse point voir au mary, et la va trouver tandis que Compain souppoit à table d'hoste. Après souper, la Salle l'engage au jeu ; de sorte que le galant eut tout le loisir de faire ce pourquoy il estoit venu. Le lendemain il demande à la Salle s'il n'avoit point d'argent : la Salle luy donne sept ou huict pistolles, qu'il va viste porter à la servante de la dame. Quand elle fut partie, et qu'il fallut payer leur couchée, la Barre dit à la Salle que la Compain ne luy avoit pas laissé un sou. « Vray-» ment, » dit le barbier, « si je n'avois eu l'esprit de

maladie qu'elle eut, comme elle se porta mieux et qu'il luy eût demandé comment elle se trouvoit : « Hé ! » dit-elle, « le crucifix s'esloi-» gne peu à peu. » Patru, qui a veû de ses lettres, dit qu'elle escrivoit fort raisonnablement. Enfin un conseiller mal aisé, conseiller à la cour des Aydes, nommé le Roux, l'espousa. Je trouve qu'elle fit une sottise : depuis, je n'ay pas oüy parler d'elle.

» garder deux ou trois pistolles, nous en tiendrions. » — J'eusse laissé mon espée, » respond la Barre; « et puis les officiers d'icy me connoissent apparem- » ment. » Ils retournerent à Paris.

Depuis, la Barre continüa à envoyer des presens à la Compain; mais elle ne luy fut pas trop fidelle. Il eut avis qu'un conseiller de Tours, nommé Milon, estoit le beau, et qu'ils se resjoüissoient tous deux à ses despens : il en voulut sçavoir la verité. Pour cela, il envoye son valet de chambre, qui fit si bien qu'il gaigna la servante de la donzelle, et eut des lettres du Conseiller à elle. Cette intelligence fut descouverte, et le Conseiller presenta requeste, disant que cet homme estoit venu pour l'assassiner. Il avoit fait une information sous main, et, ayant eu permission d'informer, il fit arrester cet homme et le fit foüiller: ainsy ses lettres furent recouvrées. La Barre, confirmé dans son soupçon, en fut si irrité qu'il jura de se venger. En ce noble dessein il achette quatre estocades de mesme longueur, et s'en va à Tours avec un brave, nommé Vieuville, qui luy devoit servir de second. Il fit faire appel au Conseiller, qui se mocqua de luy et ne se voulut jamais battre.

J'ay oublié que la Compain se descria si fort à Paris, qu'on en fit un vaudeville que voicy :

Je suis la belle Tourangelle,
Qui viens me monstrer à la Cour.
Qui sçait acheter mon amour
Ne me trouva jamais cruelle;
Et l'on m'appelle la Compain,
Car mon — est mon gaigne-pain.

Elle estoit plaisante. Une fois, à Paris, je ne sçay quel godelureau luy donna une serenade. Le lendemain elle luy dit : « Monsieur, en vous remerciant! » vos violons ont resveillé mon mary, et il m'a croquée. »

L'affaire de la l'Evesque fut jugée en suitte comme j'ay dit, et la Barre se retira à l'hostel de Chevreuse, fort embarrassé, car il ne la vouloit pas espouser, et après toutes les depenses qu'il avoit faittes, il luy estoit impossible de payer une si grosse somme sans se ruiner. Comme il estoit en cette peine, un secretaire du Roy, nommé Bois-Triquet, qui avoit esté autrefois petit commis chez son pere, luy vint offrir sa fille ; elle estoit assez jolie, et son bien, au compte du pere, estoit assez considerable. La Barre l'espousa ; mais, par la suitte, on a trouvé qu'ils s'estoient trompez tous deux ; car la l'Evesque a eu bien de la peine à estre payée pour ses quinze mille livres ; et pour les vingt applicables à l'enfant, il obtint arrest par lequel il fut dit que ce petit garçon seroit mis entre ses mains, attendu la mauvaise vie de la mere. Elle s'estoit fort descriée depuis qu'elle eut perdu son procez. Durant tout ce tripotage, elle se remaria à un advocat du Chastelet, nommé Taupinard, qui, au lieu de se mettre bien avec les Procureurs, s'amusa à faire le plaidoyer de la cause grasse pour les clercs, sur le mariage d'un procureur du Chastelet, qui avoit esté contraint de prendre la vache et le veau. On sceût que c'estoit luy, et au carnaval suivant, les Procureurs, pour se venger, firent faire le

plaidoyer sur l'affaire de la l'Evesque; mais on le sceût, et le Lieutenant civil, s'y trouvant un peu picqué, y mit si bon ordre que la cause ne fut point plaidée : mesme il y eût quelques clercs qui furent mis en prison.

La pauvre femme pour se despayser, fit resoudre son mary à aller demeurer à Chinon, et à y achepter une charge d'advocat du Roy, qu'on leur avoit dit estre à vendre. En ce dessein, ils vendent tous leurs meubles; mais deux mois avant qu'ils y arrivassent, tout le monde à Chinon, qui est le pays de Rabelais, estoit informé de leur vie. Ils y furent joüez, ne trouverent point de charge à vendre, et ils se virent contraints de demeurer à Orléans quelque temps, pour avoir le loisir de se restablir à Paris.

COMMENTAIRE.

I. — P. 264, lig. 13.

Le monsieur estoit beau, si la demoiselle estoit belle, et... c'estoit un aussi beau couple qu'on en pust trouver.

Cela ne se rapporte pas à ce que dit M. Foisset, auteur de la notice de Patru, dans la *Biographie universelle*. « Patru, » dit le moderne critique, « etoit doué d'un extérieur peu avantageux. »

II. — P. 265, lig. 22.

On fit carrousse:

Bonne chère, ou ripaille, ou ribotte; suivant la condition des gens. C'est-à-dire, grande fête, comme dans les occasions où l'on faisoit, à Venise, sortir le *carroccio*.

III. — P. 267, note.

Boisrobert appelle l'abbé le Normand dom Scelerat.

Il se nommoit Jacques le Normand, abbé du Mont-Saint-Eloy et trésorier de l'eglise Saint-Jacques-l'Hospital. Il etoit fils de Sylvestre le Normand, sieur du Mesnil, maître des Requestes en 1612; son aïeul, Pierre le Normand, avoit eté commissaire examinateur au Châtelet de Paris. Ce galant homme d'abbé, auquel Moliere dut, sans doute, quelques-uns des traits dont il peignit Tartuffe, mourut le 4 mars 1667, et Guy Patin en nous apprenant sa mort justifie l'Historiette de des Réaux et le mot de Boisrobert. « Depuis quatre jours il est mort ici un » grand serviteur de Dieu, c'est l'abbé le Normand, grand hableur, et » à ce qu'on dit grand fripon. Il faisoit le philosophe *Lolliste* (*a*) et se » mesloit de prescher; mais on n'alloit point à ses sermons, parce qu'on » le connoissoit pour un grand hypocrite. Il dit un jour en chaire que » tous les Janssenistes seroient dangereux et qu'ils meriteroient d'être » pendus. Enfin, il est mort après avoir bien fourbé du monde et s'être » fait connoître à tout Paris. » (*Lettre du* 8 *mars* 1667.)

Loret, sous la date du 23 septembre 1656, nous apprend que cet abbé Normand ou le Normand, avoit baptisé huit jours auparavant, dans Saint-Jacques de l'Hôpital, un Turco-grec, qui tenoit apparemment plus du Grec que du Turc.

Qui conféra le sacrement ?
Ce fut monsieur l'abbé Normand.

L'auteur de l'*Enfer burlesque* ou *sixième livre de l'Énéide* (je pense que c'est l'abbé de Laffemas), parle ainsi en 1649 du même personnage :

J'entendis en mesme séance
Phlegias gueuler d'importance.
Il se tournoit de tous costez,
Disant: « Messieurs, or escoutez!
» Les Dieux veulent que l'on les prie,
» Ils n'entendent point raillerie. »
Et moy, dans ce saint mouvement,
Le pris pour l'abbé le Normant,
Tant il parloit avec science
De l'eternelle Providence,
Et du mal qu'on fait aujourd'huy;
Mais ce n'estoit pourtant pas luy.
(P. 26.)

(*a*) Peut-être Patin a-t-il ecrit : *Loyolite.*

IV.— P. 269, lig. 29.

On ne sçait si Chandenier, depuis capitaine des Gardes-du-corps...

François de Rochechouart, marquis de Chandenier, mort à Paris le 14 août 1696. (*Voy.* tom. III, p. 169.) Disgracié en 1648, en même temps que Charost, rentré en faveur pour être une troisième fois eloigné de la Cour, au commencement de 1651. (Loret, Lettre du 22 janvier.) Dans un pamphlet de 1649 qu'on joint ordinairement aux Mazarinades, *Observations sur l'Estat et gouvernement de France*, p. 14, on voit que « M. le marquis de Chandenier, capitaine de la garde du Roy, » estoit mary de la niece du feu cardinal de la Rochefoucauld. » Chandenier avoit longtemps figuré parmi les Importants : « Il etoit bien » traité de la Reine, » dit Mme de Motteville ; « mais en petite considé- » ration à la Cour : car il n'estoit pas vu aussi habile qu'il estoit estimé » homme d'honneur et de probité. Blamable seulement en cela, qu'il en » faisoit un peu trop d'ostentation. Il etoit de mes amis. » (*Mémoires*, II, p. 176.) « Il quitta la Cour pour tousjours en 1651, et voulant » chercher dans le repos d'une agréable retraite un bonheur véritable » et solide, il l'a trouvé et vit heureux. » (Tom. IV, p. 16.)

V.— P. 270, lig. 19.

Ce procez fut quatre à cinq ans à juger.

Commencé en 1640, il fut terminé en juillet 1646. Arnault ecrit au président Barillon, le 29 juillet 1640 : « M. Bricquet fit avant hier à la » Tournelle une très-belle action en la cause de Barre, neveu de » M. Martin, qu'une certaine femme nommée l'Evesque prétend qui » lui a promis mariage. Elle fut appointée. » — On lira volontiers ici quelques extraits du plaidoyer du terrible Gauthier, chargé de la cause de la mere de la Barre contre Mme l'Evesque. Ils seront la justification de l'Historiette :

« Cette veuve que vous voyez à vos pieds, et qui sous le masque » d'une innocence fardée tasche de cacher tous les desordres de sa con- » duitte, estoit femme en premieres nopces du sieur Levesque. Sa » beauté avoit rendu ce nom celebre dans Paris, et sa galanterie qui » rehaussoit encore les traits de son visage luy attiroit tous les jours » une foule de souspirans.

» Je ne vous diray pas, Messieurs, quelles estoient alors ses actions. » La crainte d'un mary tousjours present a bien couvert des desordres » que son absence auroit fait paroistre..... mais, si l'on en veut croire » la voix publique, elle a fait passer de mauvaises journées au sieur

» Levesque : l'encens trop fort de ses adorateurs, souvent arrivé jus-
» qu'à luy, a formé dans son esprit des soupçons et quelque chose de
» pire que des soupçons. Dites-le-nous de bonne foy : des cinq années
» de vostre mariage, n'en faut-il point deduire le temps des troubles ;
» cet astre de la nuict est-il tousjours demeuré dans son plein ? Voyez,
» Messieurs, comme elle paroit interdite, et apprenez du changement
» de son visage ce que vous ne sçauriez tirer du silence de sa bouche.

» Mais ne troublons point le repos des morts. Ne cherchons point à
» descouvrir des mysteres qui feroient rougir les cendres du sieur Le-
» vesque.... A peine la mort luy eut-elle fermé les yeux, que cette
» veuve, devenue maistresse de ses actions, n'ecouta plus que la voix
» de sa passion dereglée.... Combien de fois l'a-t-on veüe traisner avec
» fierté des captifs attachez au char de son triomphe ! La ville et la
» campagne ne retentissoient que du bruit de ses desbauches, et mes-
» lant à ses lubricitez l'espoir d'une vanité infâme, elle mesprisoit le
» plaisir s'il n'estoit remarquable par la foule et le nombre de ses
» adorateurs impudiques.

» Voulez-vous que je porte le flambeau dans cette maison du village
» de Seve (Sevres), pour y descouvrir ce qui s'y passoit ? C'estoit la
» retraite ordinaire de ses amans ; dans ce séjour agréable, elle depar-
» toit liberalement ses faveurs ; les temoins qui ont esté entendus ont
» dit les noms et les qualitez de ceux qui les ont receües. Il n'y a pas,
» à une lieue à l'entour de ce village, un petit costeau, un vallon, une
» prairie, un ruisseau, un boccage, une eminence, qu'elle n'ayt rendus
» tesmoins de ses desordres....

» Cette femme a esté le dangereux rheteur qui a perverti l'esprit de
» nostre filz.... »

(*Les Plaidoyers de M. Gauthier advocat.* Paris 1669, t. II, p. 291 et suiv.)

VI. — P. 270, note.

Le petit Guenaut m'a dit...

Le fils de Guenaud de Gien, le célèbre médecin des eaux de Bourbon. Celui-ci avoit encore un frère à Paris, et tous trois avoient un grand renom de science et d'habileté : témoin Scarron, dans la légende de Bourbon de 1642 :

LÀ, Guenaut des bains l'Esculape,
Et comme Brunier antipape,
Donnoit à chacun ses avis
Souvent heureusement suivis.
Ce medecin plein de science
Aussi bien que d'experience,

Est un moderne Gallen
Faisant sa demeure à Glen...
Son frere et son filz dans Paris
Sont de beaucoup de gens cheris.
Et pour moy je suis à son frere
Autant obligé qu'à mon pere.
Dieu les face vivre tous trois
Six vint ans et quatre ou cinq mois.

VII. — P. 271, note.

Depuis, je n'ai pas oüy parler d'elle.

La fin de l'histoire de la Dalesseau, d'Alesseau ou Dalesso, se trouvera avec quelques différences au chapitre des *Gens guéris ou sauvez par moyens extraordinaires*, dans le dernier volume.

VIII. — P. 273, lig. 24.

Un advocat du Chastelet, nommé Taupinard, qui... s'amusa à faire le plaidoyer de la cause grasse...

« On appelle la *cause grasse*, une cause plaisante que les clercs de la » Bazoche plaidoient autrefois pour se divertir le jour du mardy gras, » et qu'on a abolie au XVIIIe siècle, en raison des ordures et des liberti- » nages dont elle etoit souvent remplie. *Causa jocularis.* » (Trevoux.)

CCXIX.

LA CAMBRAY.

Un orfévre, nommé Cambray, qui avoit sa boutique vers le Chastelet, au bout du Pont-au-Change, avoit une femme aussy bien faitte qu'il y en eust dans toute la bourgeoisie. Elle estoit entretenüe par un auditeur des Comptes nommé Pec. Le mary, quoyque jaloux naturellement, n'en avoit point de soupçon; car il le tenoit pour son amy, et croyoit, tant il estoit bon, que c'estoit à sa consideration que ce garçon luy prestoit de l'argent pour son commerce. Par ce moyen il fit une fortune assez grande, et il se vit riche de quatre-vingt mille escus.

Un jour Patru, dont nous venons de parler, comme il pleuvoit bien fort, se mit à couvert tout à cheval sous l'auvent de sa boutique; mais, pour estre plus commodement, il descendit et entra dans l'allée de la maison. La Cambray estoit alors toute seule dans sa boutique, et, l'ayant aperceû, elle le pria d'entrer; luy, qui la vit si jolie, y entra fort volontiers; les voylà à causer. La dame, qui n'estoit pas trop melancolique, se mit à chanter une chanson assez libre. « Oy! » dit le galant en luy-mesme, « je ne te croyois

» pas si gaillarde. » Elle vit bien qu'il en estoit un peu surpris. « Voy-tu, » luy dit-elle, « mon cher en-» fant, je n'en fais point la petite bouche : l'amour » est une belle chose ; mais cela n'est pas bon avec » toute sorte de gens ; j'ay une petite inclination. » Cependant la pluye se passe, et notre advocat remonte à cheval ; comme il estoit un peu coquet, il avoit assez d'autres affaires. Il fut près d'un mois sans retourner chez la Cambray : il la trouva tout aussy gaye, et, pour ne point perdre de temps, il la voulut mener sur l'heure dans l'arrière boutique. « Tout beau, » luy dit-elle, « mon mary est là-haut ; » mais venez me voir dimanche, il n'y sera peut-estre » pas, et, s'il y estoit, vous n'avez qu'à demander un » bassin d'argent de dix marcs ; il n'y en a jamais » de faits de ce poids-là, et vous direz que c'est une » chose pressée. » Qui s'imagineroit qu'un jeune garçon manquast à une telle assignation? Patru y manqua pourtant ; il estoit amoureux ailleurs.

Quelque temps après, comme il estoit à Clamar, il sceût que cette femme estoit à une petite maison qu'elle avoit au Plessis-Piquet. Il luy envoye demander audience pour le lendemain ; et tandis que toute la compagnie estoit à la grand messe, il s'esquive, et à travers champs il galoppe jusques là. Il la trouve seule, et s'imaginoit desjà avoir ville gaignée ; mais il fut bien estonné quand cette femme, après luy avoir laissé prendre toutes les privautez imaginables, luy declara que pour le reste il n'avoit que faire d'y pretendre. Il la cullebutta par plusieurs fois ; il fit

tous ses efforts ; il se mit en chemise ; il fallut enfin s'en retourner sans avoir eu ce qu'il estoit venu chercher. Un mois ou deux après, comme il passoit devant sa boutique, il la salüa ; un gentilhomme, nommé Saint-Georges-Vassé, qui connoissoit Patru, estoit avec elle, et luy demanda en riant si elle connoissoit ce beau garçon. « Je le connois mieux que » vous, » luy dit-elle : « je l'ay veû tout nû. » Et sur cela elle luy conta toute l'histoire, et adjousta qu'après y avoir un peu resvé, elle avoit trouvé que c'eust esté une grande sottise à elle de luy accorder la derniere faveur ; que c'estoit un jeune garçon, beau, spirituel et qui avoit des amourettes ; qu'elle s'en fust embrelucoquée (ce fut son mot) ; qu'il l'eust fait enrager et qu'il l'eust peut-estre ruinée, s'il eust esté homme à cela. Il sceût depuis que dez le jour (mesme) qu'elle le vit la premiere fois, elle commença à s'informer de sa vie et de ses connoissances. En effect, cette mesme femme, qui le luy avoit refusé à luy, l'accorda à un autre à sa recommandation. Ce Saint-Georges avoit aussy couché avec elle ; mais elle n'avoit pas sujet de craindre de s'embrelucoquer de ces deux messieurs. Pour Pec, ce ne fut que par interest au commencement, et depuis par reconnoissance. Aucun autre n'en a jamais rien eu par interest. Le premier president le Geay luy offrit une assez grosse somme pour une fois ; mais elle s'en mocqua, et disoit qu'elle ne faisoit cela que pour son plaisir.

COMMENTAIRE.

I. — P. 281, lig. 26.

Le premier président le Geay.

Nicolas le Jay, premier président, mort en janvier 1640, le même jour que le surintendant Bullion. Il avoit une belle epitaphe aux Minimes de la Place Royale, et Megret, après en avoir abrégé les termes, ajoute : « On peut dire du président le Jay, qu'il fut l'hon-
» neur de la pourpre sénatoriale; le plus habile homme dans la
» magistrature qui ayt esté long-temps avant luy. Les Roys l'hono-
» rerent de leur bienveillance et du cordon bleu, en qualité de chan-
» cellier de leurs ordres, honneur que pas un premier president n'avoit
» encore eu. Il est décédé sans enfans. »

L'Estoile est l'echo d'une opinion bien différente; mais de 1609, date de ses notes, à 1640, le Président avoit pu regagner l'estime publique. Il etoit procureur du Roi au Châtelet, et vendit cette charge quarante mille escus au sieur la Poterie, quand il obtint celle de lieutenant-civil, vacante par la mort de M. Miron, au détriment du frère du défunt, le président Miron, qui la réclamoit et auquel son frère l'avoit résignée plus d'un mois avant sa mort. « La Reyne avoit envie que son
» procureur le Geay le fust... tellement qu'enfin, ledit estat demeura
» arresté audit Geay, nonobstant tous empeschemens et oppositions
» formées sur les créances dont il avoit esté deféré et ne s'estoit encore
» payé, ce qui estoit juste qu'il fist avant d'entrer audit estat. Il en a
» payé 50,000 escus, luy en ayant cousté encore, ainsi qu'on di-
» soit, 25,000 pour les epingles de la Reyne, de Conssine (Mme Concini),
» et autres. » (Journal, 7 juillet 1609.) L'Estoile etoit intimement lié avec les Miron.

M. le baron Jerôme Pichon, dont j'ai déjà mis souvent les souvenirs littéraires à contribution et qui a fait de très-curieuses etudes sur les orfévres et joailliers de Paris, m'apprend que Claude de Cambray, marchand joaillier, demeuroit sur le Pont-au-Change, à l'enseigne de la *Coquille*. C'etoit un habitué de la Foire Saint-Germain, et le 7 fevrier 1619, on lui saisit un petit benitier d'argent qui n'etoit ni marqué ni contremarqué. Il avoit alors environ quarante-deux ans. Ce Claude de Cambray etoit l'heureux epoux de la belle dame à laquelle notre Historiette est consacrée.

CCXX.

COUSTENAN.

(*Timoleon de Boves, sieur de Contenan, fils de Henry de B., baron de Contenan et de Philippe de Chateaubriant. Mort vers* 1651.)

Coustenan estoit filz d'un gentilhomme qualifié, qui a esté un des plus meschants marys de France[1]. Et luy, bien loing de degenerer, a enchery de beaucoup par-dessus son pere. On dit qu'un jour que son pere en colere le poursuivoit à la chaude, l'espée à la main, en l'appellant filz de p—, Coustenan s'y mit aussy, en disant : « Si je suis filz de p—, » vous n'estes donc pas mon pere.—J'ay tort, » dit le bonhomme aussytost : « par ce que tu viens de » faire, tu prouves assez que tu es mon filz. »

Il avoit espousé la fille * de cette madame de Gravelle dont nous avons parlé ailleurs. Apparemment cette fille ne devoit pas estre plus honneste femme que sa mere; mais elle n'avoit rien de sa mere que la

Anne, fille naturelle de Marie d'Estourmel, dame de Gravelle et du prince d'Henrichemont. *Voy.* t. III, p. 341-351.)

[1] Il estoit homme de service*.—Il donna une fois les estrivieres à sa femme. A propos de cela, un paysan qui voyoit qu'un de ses voisins avoit tant battu sa femme qu'elle n'en pouvoit plus, dit naïfvement : « Ah! c'est trop; l'en sçait bien qu'il faut battre sa femme, mais il » y a raison partout. »

Lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi.

beauté; aussy avoit-elle esté eslevée avec toute la séverité imaginable, et elle disoit elle-mesme qu'il n'y avoit que ces femmes (comme sa mere) pour bien eslever des filles. Jamais femme n'a souffert tant d'indignitez d'un mary, et jamais femme ne les a supportées avec tant de patience.

Coustenan n'estoit pas seulement meschant, il estoit aussy extravagant. La nuict, il luy prenoit à toute heure des visions : tantost il luy disoit que sans doute elle le faisoit cocû ; que cela ne se pouvoit autrement, puisqu'elle estoit fille de cette p — de la Gravelle ; tantost il vouloit la forcer à le luy confesser, et quelquefois, à minuict, il l'a mise en chemise à la porte. Un jour, comme elle estoit en mal d'enfant, il luy mit le poignard à la gorge, et jurant que si elle ne faisoit un garçon, il la tüeroit elle et son enfant. On m'a asseuré qu'il la fit une fois armer de pied en cap, puis la mit sur un sauteur *, et luy crioit : « Tiens-toy bien, car» rogne, tiens-toy bien ; tu porterois bien un homme » armé, comment ne porterois-tu pas bien des ar» mes? » Cependant ce n'est point d'elle qu'on a sceû toutes ces choses.

Cheval de manége qui fait des sauts entre deux piliers.

Il n'estoit pas meilleur voisin que mary. Il se faisoit craindre à tout le monde : il disoit hautement que quand il n'auroit plus de quoy frire, il iroit prendre la vaisselle d'argent des gros milords de Paris qui avoient des maisons auprès de Gravelle [1]. Durant le siége de Corbie, M. de Sully, alors prince

[1] Vers Estampes.

d'Enrichemont, estant en Italie avec M. de Crequy, Coustenan, comme un des principaux du Vexin, eut le gouvernement de Mantes en son absence *, peut-estre par le credit de Seneterre, dont le filz, aujourd'huy le mareschal de la Ferté, avoit espousé la sœur de Coustenan *. Ce fut alors qu'il fit le petit tyran avec autant d'impunité que si c'eust esté dans la Bigorre. Un advocat du Parlement, nommé Chandellier [1], avoit une maison entre Mantes et Meulan; Coustenan, une belle nuict, enleva tous les arbres fruittiers de cet homme. L'advocat fait informer et en vouloit tirer raison à quelque prix que ce fust. Des personnes de condition se voulurent mesler d'accommoder cette affaire, et M. de la Frette [2] fut trouver Chandellier, et luy representa que, puisque aussy bien le mal estoit fait, il luy conseilloit de s'accommoder; qu'après tout il avoit affaire à un homme de qualité. « De qualité! » dit l'advocat en l'interrompant; « s'il est homme de qualité, je suis du bois dont » on fait les chancelliers de France. » La Frette, oyant cela se retira bien viste, et dit aux amys de Coustenan : « Ma foy! Coustenan est perdu à cette » fois; il a rencontré plus fou que luy. » Chandellier continüa ses poursuittes, et, par la permission de M. de Vendosme, il le fit prendre à Estampes, d'où

Depuis le 3 oct. 1634, jusqu'à sa mort.

Charlotte de Boves, remariée à Henry de Saint-Nectaire, marechal de la Ferté.

[1] Cet advocat, un jour en sa jeunesse, s'estant vanté de faire un sermon, on luy donna pour texte ce passage de l'Evangile : *Inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista.* Il commença ainsi : *Entre les nez des femmes*, etc.

[2] Capitaine des gardes de Monsieur d'Orléans.

il fut mené à la Conciergerie. Le voyant prisonnier, chascun le chargea, et Coustenan estoit en danger d'avoir la teste coupée, quand le chevalier de Tonnerre * (qui depuis fut tué à l'armée) [1], avec un baston d'exempt, et suivy comme ils le sont d'ordinaire, ayant remarqué que la chambre de Coustenan respondoit à la maison d'un marchand d'autour du Palais, alla chez cet homme, comme de la part du Roy, disant que les prisonniers se sauvoient par son logis. Le marchand dit qu'il ne s'y en estoit jamais sauvé : le Chevalier respondit « qu'il vouloit aller » partout, et qu'il vouloit estre seul avec quelques-» uns de ses camarades [2]. » Les autres demeurerent en bas à amuser le marchand. Il monte, fait faire un trou à coups de marteau (ils avoient apporté des marteaux sous leurs casaques), et sauve par là Coustenan avec lequel il descendit, et puis le conduisit à Grosbois, où il s'accommoda avec ses parties. Le voylà de retour au Vexin.

Henry de Clermont-Tonnerre, chevalier de Malte, tué devant Jonville en 1637.

Cette adversité ne le rendit pas plus sage : il fit comme auparavant; mais il en fut bientost payé. Il y avoit un paysan qui avoit une assez belle femme.

Henry de Clermont-Tonnerre, créé duc et pair en 1571, mort en 1573.

[1] Le grand-pere * de ce chevalier de Tonnerre, voyant qu'on ne le vouloit point laisser entrer en carrosse dans le Louvre (il avoit espousé une fille de Nevers, et on luy avoit donné un brevet de duc), ne fit faire au chasteau d'Ancy-le-Franc, en Bourgogne, qu'une petite porte au lieu d'une porte-cochere, en disant : « Si le Roy (c'estoit Henry IV*) * » ne veut pas que j'entre chez luy en carrosse, il n'entrera pas non » plus en carrosse chez moy. » La porte est encore comme il la fit faire ; et ses descendants n'ont garde de la faire agrandir, car ils sont fiers de conter cela.

Ou plutôt Charles IX.

[2] Le marchand n'avoit pas compté combien ils estoient.

Coustenan, non content de l'avoir violée, la fit foüetter dans une cave. Le paysan, plus sensible que ne sont d'ordinaire cette sorte de gens, resolut de s'en vanger, et voicy comme il s'y prit. C'estoit à la campagne. Un soir qu'il sçavoit que Coustenan estoit retiré dans sa chambre, il monte avec une eschelle à hauteur de la fenestre, qui estoit, dit-on, au deuxiesme estage; il avoit une arquebuse. Quand il se fut ajusté, il vit que Coustenan joüoit au piquet, à cû levé, avec deux de ses amys; il ne voulut point tirer qu'il ne pust tuer Coustenan sans blesser les autres; grande discretion pour un homme outragé, et qui n'estoit pas là sans grand peril. Il attendit que Coustenan se fust retiré auprès du feu, et le tua à travers les vitres, comme il lisoit une lettre.

Depuis, ce paysan, mary de cette femme, ne parut plus; ce qui a fait dire que c'estoit luy qui avoit fait le coup. On soupçonna aussy quelques-uns de ses domestiques, mais on ne poursuivit personne. Sa veuve, dix ans après, espousa le bonhomme Seneterre[1] *. Voy. t. I, p. 232-239.

Coustenan avoit un cadet aussy enragé que luy;

[1] Elle avoit du bien, et estoit encore jolie. Je ne sçay de quoy elle s'avisa. Pour tout avantage il luy donnoit la terre de Gravelle de quatre mille livres de rente, qu'il avoit acheptée exprès, et tout ce qui se trouveroit dedans au jour de son decez. A toute heure il luy faisoit des presens; mais on ne trouvoit jamais la commodité de porter ces choses-là à Gravelle, et ses gens avoient ordre d'enlever ce qui y estoit dez qu'il se trouveroit mal. Il n'en fut pas besoing, car elle mourut l'esté de 1658. Il ne vouloit prendre le deuil, de peur que cet habit ne luy fist trop ressouvenir de la perte qu'il avoit faitte. Enfin, il le prit.

il demeuroit au Maine. Il avoit de la haine contre un bourgeois son voisin, et un jour il alla avec quatre ou cinq hommes pour luy faire insulte. Ce bourgeois voulut capituler; point de quartier : il se prepare. Il avoit huict coups à tirer; des deux premiers il en mit deux hors de combat, et jette du troisiesme Coustenan par terre. Les autres vont à luy : il en blesse fort un et met l'autre en fuite. Alors il sort, puis il va à Coustenan, qui luy crie : « Ne m'acheve pas.— » Va, je te laisseray vivre, » dit le bourgeois; « mais, » puisqu'il faut que je m'esloigne, donne-moy de » quoy faire mon voyage. » Il luy prit tout son argent et s'en alla.

COMMENTAIRE.

I. — P. 283, note.

Ah! c'est trop : l'en sçait bien qu'il faut battre sa femme...

L'abbé Arnauld, dans ses *Mémoires*, dit qu'il avoit entendu ce mot (p. 202); Mme de Sévigné l'a dit aussi; il est partout. Des Réaux en est peut-être le plus ancien raconteur.

II. — P. 284, lig. 4.

Jamais femme n'a souffert tant d'indignitez d'un mary, et jamais femme ne les a supportées avec tant de patience.

Loret l'a bien louée, en un seul vers, quand elle etoit enfin devenue veuve :

La belle et sage Coutenan.
(*Muse hist.* du 16 juillet 1651.)

Contenan avoit lui-même en 1638, obtenu la légitimation de sa femme. (*P. Anselme.* IV, p. 218.)

III. — P. 285, lig. 14.

M. de la Frette, capitaine des gardes de Monsieur d'Orléans...

Pierre Gruel, sieur de la Frette, gouverneur de Chartres et du Pont-Saint-Esprit, capitaine des Gardes du corps de Gaston. Il avoit epousé en 1636, Barbe Servien, veuve le Feron, et il mourut en juillet 1656 :

Le brave monsieur de la Frette,
Dont jadis l'invincible brette
Fut parmy toute nation
En grande reputation,
Est mort, non pas de mort soudaine,
Mais d'une maligne gangraine
Qui luy survint, quelle pitié!
Pour s'estre fait saigner du pié.
Il estoit egal en courage
Aux plus hardis cœurs de nostre âge;
Toutefois avant que mourir,
Plusieurs l'ouyrent discourir
Et faire mainte remonstrance
Sur les duels à toute outrance.
(*Muse hist.* du 15 juillet 1656.)

Henry Arnault parle dans sa correspondance avec Barillon d'une autre affaire que Coustenan s'etoit attirée. « Coustenan, » dit-il, « a esté pris » par le prevost de l'Isle, à Gravelles ; il est blessé. Deux de ses gens » furent tués, et il en tua deux. Il vouloit empescher un prieur, proche » de là, de prendre possession. M. de Vendosme l'entreprend d'une es- » trange façon ; il est chargé de beaucoup de choses : vous connoissez le » personnage. » (*Lettre* du 12 septembre 1640.) — « L'affaire de Cous- » tenan est renvoyée au Parlement. Vous verrez s'il s'en sauvera. Les » opinions sont diverses sur cela. » (30 septembre.)—« M. de Senneterre » prétend faire sortir Coustenan de son affaire. » (14 novembre.)

Trois mois auparavant, et déjà, sans doute, par suite de l'ardeur que le duc de Vendosme mettoit à le poursuivre, « Coustenan envoya, » hier matin, appeller M. le duc de Beaufort par M. de Courtenay. » M. de Beaufort luy dit d'abord qu'il auroit fait jeter un autre que » luy » (Courtenay) « par les fenestres, et qu'il s'estonnoit que Couste- » nan ne le congneust pas et ne se congneust pas luy-mesme. Néan- » moins, il luy marque un lieu où il se trouveroit ce matin à cinq » heures. Cela se sceut, et M. de Beaufort a esté retenu. M. de Ven- » dosme est en une colere furieuse contre Coustenan, qui a fait pa- » roistre en cette occasion sa sagesse ordinaire. On ne sçait là où il est. » Ses amys sont après à accommoder cela. Il pourroit bien aller quelque

» temps visiter sa belle-mere à la Bastille ; et le pis encore pour luy, » est que M. de Beaufort dit publiquement que ça esté luy qui a fait » sçavoir la chose, et que par luy (Beaufort), on ne l'eust point sceû. » (Lettre d'Arnault, du 3 juin 1640.)

Le 28 avril 1641 : « Coustenan a pensé se sauver de la Conciergerie. » Il avoit quasi rompu assez de muraille pour cela quand on s'en » apperceût. On s'en estonne ; car les conclusions du Procureur-général, » ne sont qu'à aller servir le Roy neuf ans hors du royaume. »

Puis, enfin, le 23 juin 1641 : « Coustenan se sauva avant-hier de la » Conciergerie ; ayant fait un trou à la muraille. Il s'en est encore » sauvé trois ou quatre avec luy. » (Lettres d'Arnault.)

IV. — P. 287, lig. 19.

Sa veuve, dix ans après, espousa le bonhomme Seneterre.

Coustenan seroit-il mort en 1644 ? Le président Levrier, auteur de longues et précieuses recherches sur le Vexin, qui sont déposées en manuscrits à la Bibliothèque impériale, assigne à la mort de ce terrible homme, la date de 1651. Pour le mariage de M. de Senneterre avec sa veuve, il est bien du mois de février 1654 :

Le pere de ce mareschal,
Affectant le nœud conjugal,
Et voullant à ses sens complaire,
Encore que septuagenaire,
A pris pour sa chere moitié
Un objet digne d'amitié,
Coutenan, veuve aimable et belle,
Et jadis l'epouse fidele
Du plus barbare des maris
Qui fust du ressort de Paris.
(*Muse hist.* du 7 février 1654.)

V. — P. 287, note.

Pour tout avantage il luy donnoit la terre de Gravelle...

Il semble que cette terre devoit appartenir à Anne de Bethune, veuve de Coustenan. Mais sans doute la mère, ordinairement mal dans ses affaires, l'avoit vendue. De ce mariage avec Coustenan vint une fille unique, Marguerite de Boves dame de Lainville, qui fut mariée à Jean-Baptiste de Senneterre, comte de Brinon. (*Mém. de Vignolles*, dans le tom. II, des *Pièces fugitives du baron d'Aubais.*)

Il faut terminer ce commentaire par un passage des Mémoires de Retz, en remarquant que le Cardinal ne se pique nullement de véra-

cité quand il s'agit d'affaires d'honneur. Cela vient, je suppose, de ce qu 'il adressoit son livre à une jeune femme sur laquelle il avoit encore quelques vues, et qu'il esperoit frapper du récit de ses bravoures. On a vu dans l'Hist. de Voiture comme il avoit eu déjà la foiblesse de prendre un beau rôle dans le récit des Moines noirs revenant la nuit de se baigner. Voici donc comment il parle de Coustenan : « J'étois allé (vers » 1640) courre le cerf à Fontainebleau avec la meute de M. de Souvré ; » et comme mes chevaux etoient fort las, je pris la poste pour revenir » à Paris... Je fis mettre ma selle à Juvisy sur le meilleur cheval que » je trouvay ; Coutenan, capitaine de la première compagnie des che- » vau-légers du Roy, brave, mais extravagant et scelerat, qui venoit » de Paris, commanda à un palefrenier d'oster ma selle et d'y mettre la » sienne. Je m'advançay à luy, disant que j'avois retenu le cheval. Et » comme il me voyoit avec un petit collet uni et un habit noir tout » simple, il me prit pour ce que j'estois en effet, c'est-à-dire pour un » escolier, et ne me respondit que par un soufflet qu'il me donna à » tour de bras et qui me mit tout en sang. Je mis l'espée à la main et » luy aussy, et dès le premier coup que nous nous portasmes, il tomba, » le pied luy avoit glissé. Comme il donna de la main en se voulant » soustenir, contre un morceau de bois un peu pointu, son espée s'en alla » aussy de l'autre costé. Je me reculay deux pas, et je luy dis de re- » prendre son espée ; il le fit, mais ce fut par la pointe, car il me pré- » senta la garde en me demandant un million de pardons... Il retourna » sur ses pas et il alla conter au Roy, avec lequel il avoit une très- » grande liberté, toute cette histoire. » (*Mém.* nouv. edition, p. 36.)

CCXXI. — CCXXII.

MADAME DE MAINTENON

ET SA BELLE-FILLE.

(*Françoise-Julie de Rochefort, dame de Blainville, de Salvert et de Saint-Germain, mariée en* 1607 *à Charles d'Angennes, marquis de Maintenon; morte* 27 *octobre* 1647. — *Marie le Clerc du Tremblay, mariée en* 1640 *à Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon; morte en* 1702.)

Madame de Maintenon estoit heritiere de la maison de Sallevert d'Auvergne, une bonne maison, mais non pas des principales de la province. Elle espousa M. de Maintenon d'Angennes, qui estoit à la verité un des plus riches de la maison, mais non pas des plus habiles. Cette femme, qui estoit assez bien faitte, ne mena pas une vie fort exemplaire; entre autres on en a fort mesdit avec feu M. d'Espernon. Un jour, comme il estoit à Metz, elle s'avisa, elle qui n'avoit point accoustumé d'en user ainsy, d'aller prendre congé de Mme la princesse de Conty; l'autre luy demanda où elle alloit : « Je m'en vais, » luy dit-elle, « trouver M. d'Espernon. — Vous, Ma- » dame! » respondit la Princesse; « et qu'avez-vous à » demesler avec M. d'Espernon? — C'est, Madame, »

reprit-elle, « qu'il m'a priée d'aller regler sa mai-
» son. » Une autre fois, comme on dansoit un ballet au Petit-Bourbon *, et qu'il y avoit un grand desordre à la porte, on oüyt cette femme crier à haute voix : « Soldats des Gardes, frappez ! tuez ! je vous » en feray avoüer par vostre colonel, en toutes » choses. » Elle le prenoit de ce ton-là ; et, sous ombre que M. d'Espernon, durant les broüilleries de la Reyne-mere, l'avoit peut-estre employée à quelque bagatelle, elle vouloit qu'on crust qu'il ne s'estoit rien fait en France où elle n'eust eu bonne part. Un jour elle alla au Palais, à la boutique d'un libraire qui est à un des piliers de la grand salle, et, en presence de bon nombre d'advocats, elle demanda le tome du *Mercure François* de ce temps-là : elle regarda à l'endroit où elle s'imaginoit estre, et, ne s'y estant point trouvée, elle dit en jettant le livre : « Il en » a menty ! Si je luy eusse donné de l'argent, il n'eust » pas mis un autre en ma place. »

Aujourd'hui le *Petit-Luxembourg.*

Pour son malheur, elle avoit eu une grand mere de la maison de Courtenay *; ces Courtenay pretendent estre princes du sang : cela l'acheva de rendre insupportable sur sa noblesse. Elle s'en instruisit, et ayant trouvé qu'un Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, avoit esté empereur de Constantinople, elle disoit à tout bout de champ : *l'emperiere ma grand mere.*

Françoise de Courtenay Bleneau, femme d'Antoine de Linieres.

Estant veuve, et esperant espouser M. d'Espernon, elle se faisoit servir à plats couverts et avoit un dais. Mon beau-pere * a une terre vers Chartres, et elle y

Rambouillet.

en avoit une aussy. Une fois que j'y estois, il luy donna à manger : elle nous dit des vanitez les plus extravagantes du monde; entre autres, sur le propos des bastards, elle nous dit qu'elle se pouvoit vanter que ses bastards, aussy bien que ceux des princes, estoient gentilshommes. Pour moy, je trouvois assez plaisant qu'une femme dît *mes bastards*. Comme heritiere et aisnée de la maison, elle croyoit qu'il falloit parler ainsy. A son tour elle nous convia à disner. En attendant qu'on servist, elle nous pria de nous asseoir. Je fus tout estonné que cette folle se plantast à la place d'honneur, et sa belle-fille auprès d'elle, sur des chaises où il y avoit des carreaux, et dist à toute la compagnie, dont la moitié estoit femmes, qu'ils s'assissent. Mais devinez sur quoy? Sur de belles chaises de bois qui n'avoient jamais esté garnies, car il n'y eut jamais petite-fille d'*emperiere* si mal meublée. Elle avoit, disoit-elle, des meubles magnifiques à Sallevert[1]; mais il y avoit un peu bien loing pour y envoyer querir des siéges. A disner, elle se mit au haut bout, et nous vismes je ne sçay quel quinola *, qui la menoit d'ordinaire, servir sur table, l'espée au costé et le manteau sur les espaules. Ce mesme officier avoit servy le jour de devant sur table, teste nüe, ce qui ne se fait jamais, chez un de ses voisins à qui elle l'avoit presté. Je ne doute pas que ce ne fust par ordre, et que dans sa cervelle creuse elle ne s'imaginast que sa grandeur parois-

Ecuyer de conduite.

[1] En Auvergne.

soit en ce que ce mesme homme, qui servoit nu-teste chez un particulier, avoit l'espée au costé chez elle,

Cette femme faisoit la jeune et ne l'estoit nullement; elle se faisoit craindre comme le feu à ses valets et à ses paysans; aussy ne sçavoit-elle ce que c'estoit que de pardonner. Ses enfans estoient presque tous mal avec elle.

Mme DE MAINTENON LA JEUNE.

Elle avoit marié l'aisné à la fille de M. du Tremblay, gouverneur de la Bastille[1]. La mere, Mme du Tremblay, estoit de bien meilleure maison que son mary; elle estoit de la Fayette*, on en avoit fort mesdit, jusqu'à dire qu'elle s'estoit abandonnée à un dogue qu'elle avoit. Cette fille estoit belle, mais elle ne degeneroit pas; c'estoit et c'est encore une des plus grandes escervelées qu'on puisse voir. Quand elle sortit de la Bastille pour aller chez son mary, on disoit que Mme du Tremblay luy avoit dit : « Ma fille, » vous sortez d'une maison où l'on a tousjours vescu » en honneur; mais vous allez estre sous la charge » d'une belle-mere de qui on a assez mal parlé; ne » vous laissez pas corrompre, et ayez tousjours de- » vant les yeux la vie de votre mere. » Et quand elle entra chez son mary, Mme de Maintenon luy dit : « Ma fille, vous venez d'un lieu où vous n'avez pas » eu tous les bons exemples imaginables; vous en- » trez dans une famille où vous ne trouverez rien qui » ne soit à imiter. Je vous conjure donc d'oublier

Marie de la Fayette, mariée en 1576 à Jean le Clerc du Tremblay, d'abord ambassadeur à Venise.

[1] Il s'appelloit Leclerc, et estoit frere du pere Joseph.

» tout ce que vous avez veû, et de vous conformer à » tout ce que vous verrez. »

Cette jeune femme, de quelque costé qu'elle tournast, ne pouvoit manquer de prendre le bon chemin. Elle n'y faillit pas aussy; son mary l'ennuya bientost. Il est vray que c'estoit un ridicule homme, et qui avoit l'ame aussy basse que la mine [1]. La premiere chose qui esclatta, ce fut je ne sçay quel rendez-vous à Montloüet-Bullion; mais M. de Bullion, son pere, luy defendit de continüer. Le prince de Harcourt en suitte fit tout autrement de bruit, et elle ne s'en cachoit pas trop; et sans son frere Tremblay, le maistre des Requestes, qui le descouvrit, elle se faisoit enlever par son galant [2].

Après, elle se mit dans un convent, ne pouvant, disoit-elle, demeurer à la campagne avec son mary. La belle-mere vint à mourir, elle sort du convent [3]. Je me souviens d'une lettre qu'escrivit Maintenon à une de ses sœurs avec laquelle il estoit mal : il y avoit pour tout potage : « *Ma sœur, ma mere est morte; ne* » *parlons plus de rien. De Gredin, à six lieues de* » *Loches, à l'enseigne du Cheval-Noir, le* 6 *de fevrier* » 1650 » si je ne me trompe.

[1] Adjoustez qu'il aimoit à choppiner.

[2] Elle le fit tenir, luy ou un autre, trois sepmaines durant, dans une mestairie, comme un paysan, afin qu'il la pust voir tous les jours sans que le mary s'en doutast.

Gaston de Roquelaure. *Historiette.*

[3] Un jour, chez M. de Vigean, on apporta un poulet de sa part à Roquelaure* : le voylà aussytost à en faire parade. On vint dire à un autre homme de la Cour, qui y estoit aussy, qu'un petit page le demandoit : c'estoit un poulet de la mesme. Il le monstra aussy pour rabattre

Cette femme est estourdie en toutes choses. Un jour de Cours *, durant le Carnaval, elle logeoit à la rüe Saint-Antoine ; elle avoit fait mettre auprès d'elle à la fenestre son portrait ; elle estoit peinte en Madeleine [1].

De promenade au Cours, vers l'Arsenal.

Depuis la mort de la bonne femme *, elle fut encore plus en liberté. Elle menoit sa fille au bal qu'elle n'avoit encore que dix ans. Cet enfant, en 1654, estoit habillé magnifiquement ; mais l'année d'après on ne vit point ce nouvel astre ; car Fieubet le jeune *, qui donnoit les robes, estoit mort. On disoit que cette femme l'avoit tué, tant elle luy avoit fait faire d'efforts. Elle trouva fort mauvais et prit au point d'honneur que Mme de Nouveau * eust demandé à un bal qui elle estoit. Il est vray qu'elle a assez fait de choses pour estre connüe.

De sa mere.

Paul F., sr de Cendras, conseiller au Parlement et maître des Requêtes en 1653 ; mort en 1654.

Catherine Girard, mariée à Jérôme de Nouveau, surintendant des Postes.

On trouvera quelques endroits, dans les Memoires de la Regence, où il est parlé d'elle, à propos d'un prince estranger [2], à qui elle fit faire une espéce d'affront dans une assemblée. A cette heure, pour cinquante pistolles on couche avec elle *.

Voy. plus haut, p. 36.

le caquet à l'autre. On disoit qu'elle contoit tousjours toute sa vie à son dernier galant, et qu'il sçavoit toutes les aventures de ses predecesseurs.

[1] Elle a une fille plus belle qu'elle. Elle la mena au bal de fort bonne heure. Deux de ses parentes, Mme d'Aumont et Mme de Fontaines, toutes deux d'Angennes et toutes deux veuves, donnerent de quoy marier cette fille, de peur d'accident, et la marierent à un M. de Villeré, du pays du Maine. Pour la seconde *, on l'a mise avec Mme de Saint-Estienne, à Rheims ; elle n'est pas trop belle.

Marie d'Angennes, née en 1643 ; mariée en 1669 à Ab. Foucher, marquis de Circé.

[2] Le duc de Brunswick.

COMMENTAIRE.

I. — P. 292, lig. 9.

Mme de Maintenon estoit heritiere de la maison de Sallevert.

Non pas de *Sallevert* ou *Salvert* comme dit des Réaux, mais de Rochefort, seigneurs de Chars, de Salvert et autres lieux, en Auvergne. Son père, Pierre de Rochefort, avoit eté gentilhomme de la chambre du Roy et enseigne de la compagnie du duc de Montpensier. Sa mère etoit Rose de Linieres, et sa grand' mère, Françoise de Courtenay-Bleneau. Il est à remarquer que la troisième fille de Françoise de Courtenay fut mariée en 1596 à Georges d'Aubusson, premier comte de la Feuillade. Aujourd'hui le grand nom de Courtenay a eté relevé par le fils aîné du prince Théodore de Beauffremont, comme héritier des droits d'Hélène de Courtenay-Chevillon, princesse de Beauffremont et dernière descendante de la maison royale et impériale de Courtenay. Et M. de Beauffremont-Courtenay, ayant épousé Mlle d'Aubusson, réunit ainsi les derniers droits des Courtenay-Bleneau et des Courtenay-Chevillon. (*Voy.* le *Nobiliaire d'Auvergne,* de M. Bouillet, t. v. Et pour les *Angennes-Maintenon*, notre tom. III, p. 9.)

La satire des *contre-vérités* justifie, autant qu'une satire peut le faire, ce que des Réaux dit de la vie peu exemplaire de Mme de Maintenon :

Depuis, la reine de Pologne.

> Gonzague* ne sent pas les feux d'un favory,
> La *jeune* Maintenon *adore* son mary.

On voit que cette glorieuse dame se faisôit servir « à plats couverts. » C'étoit une prérogative royale ou pour le moins princière que cet usage des *plats couverts,* aujourd'hui presque général.

Plus loin, nous voyons cet autre usage des Officiers qui servent toujours la tête couverte : Mme de Maintenon, la mère, ayant recommandé à son chef de service de se découvrir chez les autres ; « ce qui ne se fait jamais, » remarque des Réaux.

II. — P. 296, lig. 7.

La premiere chose qui esclatta, ce fut je ne sçay quel rendez-vous à Montloüet-Bullion.

Cadet de Bonnelles et fils du surintendant Bullion. Il epousa plus tard Mlle Tymbrune, fille de la Reine ; et dans le temps de leurs amours,

comme un jour elle lui tournoit le dos, les railleurs firent ce couplet où l'on faisoit parler Montlouet :

Vous vous tournez d'une façon
Qui fait bien voir que vous la donnez belle :
Je ne suis point l'aîné de la maison,
Je suis Montlouet, non pas Bonnelle.
(*Recueils mss.*)

III. — P. 296, lig. 12.

Sans son frère du Tremblay, le maistre des Requestes.

Henry Marie le Clerc, sieur du Tremblay, conseiller au Parlement en 1635, maître des Requêtes en 1642, mort en septembre 1688. « Foi- » ble, inégal, sans beaucoup de malice, » dit-on de lui dans les Notes sur les maîtres des Requêtes, recueillies pour Fouquet, vers 1660. (Msc. de Saint-Victor.)

IV. — P. 297, note.

Deux de ses parentes, Mme d'Aumont et Mme de Fontaines.

Les deux parentes de Mademoiselle d'Angennes (Françoise, née en 1642, mariée à Odet de Riants, marquis de Villeray), etoient : la première, sa grande-tante, Louise-Isabelle d'Angennes, veuve avant 1660 d'Antoine d'Aumont, comte de Chasteauroux, morte à Paris, le 25 novembre 1666, âgée de soixante-dix-neuf ans (*Voy.* t. I, p. 433); la seconde, sa tante, Louise-Elizabeth d'Angennes, mariée en 1639 à François le Comte, marquis de Fontaine du Rezeil en Normandie.

Pour la généalogie de la maison d'Angennes et la fin de la branche d'Angennes-Maintenon, voyez notre tome III, p. 8 et 9.

CCXXIII. — CCXXIV.

MADAME DE LIANCOURT

ET SA BELLE-FILLE.

(*Jeanne de Schomberg, mariée* 1° *en* 1618 *à François de Cossé comte de Brissac ;* 2° *en* 1620 *à Roger du Plessis-Liancourt duc de la Roche-Guyon. Morte* 14 *juin* 1674. — *Anne-Elisabeth de Lannoy, mariée en* 1643 *à Henry Roger du Plessis-Liancourt comte de la Roche-Guyon ;* 2° *en* 1648, *à Charles de Lorraine prince d'Harcourt, puis duc d'Elbeuf. Morte* 3 *octobre* 1654.)

Pour bien sçavoir l'histoire de Mme de Liancourt, il faut un peu parler de son pere et de son ayeul. M. de Schomberg, son ayeul, homme de qualité, amena des reistres en France pour le service de Henry IIIe. Il s'establit en France et à la Cour ; il se mesla de beaucoup de choses ; mais il laissa à sa mort ses affaires si embroüillées que sa femme fut longtemps sans oser sortir de chez elle, de peur qu'on ne l'arrestast. Enfin, M. de Neubourg *, pere de Mme du Vigean, qui estoit un homme intelligent et secourable, par amitié, prit soing des affaires de cette maison, et la mit en estat de se pouvoir maintenir.

Roland de Neubourg, sr de Sarcelles.

Ce mesme M. de Neubourg eut la mesme charité

pour M. de Praslin*, et luy ayda si utilement qu'il maintint son rang à la Cour, eut le loisir de pousser sa fortune, et se vit enfin mareschal de France.

Charles de Choiseul, marquis et mareschal de Praslin; mort en 1626, à 63 ans.

Mme de Sully*, dont le mary estoit surintendant des Finances, devint amoureuse de M. de Schomberg, pere de Mme de Liancourt, qui estoit encore tout jeune, et il s'en prévalut si bien, que pour une fois elle luy fit restablir trente mille livres de rente sur le Roy, qui avoient esté supprimées. Cette amourette dura long-temps, et en suitte il se sceût si bien maintenir auprès d'elle, qu'elle fit resoudre M. de Sully à marier son filz aisné du deuxiesme lict, le feu comte d'Orval, avec Mlle de Schomberg, aujourd'huy Mme de Liancourt. Ce garçon, quoyque du deuxiesme lict, n'eust pas laissé d'estre fort riche, s'il eust vescû; car celuy qui luy a succedé, son cadet, le comte d'Orval d'aujourd'huy*, a eu beaucoup de bien; mais il l'a mangé le plus ridiculement du monde, sans avoir jamais parû.

Rachel de Cochefilet.

François de Bethune, comte puis duc d'Orval, marié en 1620 à Jacqueline de Caumont.

Ce mariage, quoyque entre des personnes de differentes religions, s'alloit pourtant achever, sans la mort d'Henry IVe; mais M. de Schomberg, ayant veû M. de Sully disgracié, ne voulut plus y entendre. Il eut l'ambition de voir sa fille duchesse, et l'accorda avec le filz aisné du duc de Brissac; mais il fut puny de son infidelité et de son ingratitude, qui estoit d'autant plus grande, que si sa fille n'eust esté accordée avec le filz d'un duc*, jamais il n'eust pu pretendre à Brissac.

Le fils du duc de Sully.

Ce comte de Brissac* n'estoit point agréable : au

François de Cossé, comte de Brissac; marié en avril 1613.

contraire, il estoit stupide et mal fait. Pour elle, elle estoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaye. Elle trouva cet homme si desgoustant, qu'elle conceût une aversion estrange pour luy. Dez lors elle avoit jetté les yeux sur M. de Liancourt, comme sur un party sortable : il estoit bien fait et assez galant; mais il n'y avoit rien entre eux, et elle ne luy avoit jamais parlé. Quand elle vit l'affaire avancée, elle s'alla jetter aux pieds de Mme de Schomberg, sa grand mere, auprès de laquelle elle avoit esté eslevée, pour la supplier de fleschir son pere; qu'elle aimoit bien mieux mourir que d'espouser un homme qu'elle ne pourroit aimer. Elle pleura tant, que la bonne femme en fut esmeüe. Mais le pere, qui voyoit que cette alliance luy estoit avantageuse, et qui croyoit que c'estoit une vision de sa fille, voulut que l'affaire s'achevast.

Elle se laissa coucher, mais avec resolution de ne luy rien accorder. Toute la nuict elle ne voulut point joindre, et le lendemain elle protesta de ne coucher jamais avec luy. En suitte, on les desmaria sous prétexte d'impuissance. Mme de Liancourt jure qu'elle l'a pu faire en conscience, parce qu'elle n'y a jamais consenty; cependant elle a tousjours eu tellement devant les yeux cette espece de tache, que cela l'a tousjours fait aller bride en main.

Elle espousa en suitte M. de Liancourt[1], qui estoit

[1] J'ay oüy dire que M. de Liancourt, un matin, en voyant habiller une dame, s'amusa à joüer à sa chatte, et luy mit en badinant son

fort riche ; elle n'en eut qu'un filz pour tous enfans *. Elle avoit, avant la mort de ce garçon, tout sujet de contentement ; cependant, soit que ce fust à cause des deux filz de duc avec qui elle avoit esté fiancée, ou que naturellement elle fust ambitieuse, elle ne goustoit pas autrement sa felicité, parce qu'elle n'avoit pas le tabouret. Par une rencontre bizarre, elle fut desmariée, et son frere, feu M. de Schomberg *, espousa une personne desmariée d'avec M. de Candalle.

Henry du Plessis, comte de la Roche-Guyon.

Charles de Schomberg, duc d'Halleweln, remariée à Marie de Hautefort ; mort 6 juin 1656.

Comme nous avons dit ailleurs, M. de Liancourt achepta l'hostel de Bouillon dans la rüe de Seine, bien cher ; c'estoit une belle maison. Elle le fit jetter à bas pour bastir l'hostel de Liancourt d'aujourd'huy*, qu'elle n'achevera peut-estre jamais. A Liancourt, elle a fait tout ce qu'on pouvoit faire de beau pour des eaux, pour des allées et pour des prairies : tous les ans elle y adjouste quelque nouvelle beauté. Quand Mme d'Aiguillon y fut, elle luy fit une galanterie assez plaisante. Elle fit couvrir une grande table de ces fruits qui sont beaux, mais dont on ne sçauroit manger, et de compotes de ces mesmes fruits avec des biscuits et des massepains d'amandes ameres. Personne n'y mit la dent qui ne crachast aussytost. Elle empescha Mme d'Aiguillon d'y touscher ; et, après avoir un peu ry des autres, elle mena

Détruit en 1824 pour ouvrir la rue des *Beaux-Arts*.

collier de perles au col. Ce collier estoit de grand prix ; la chatte ne fit que mettre le nez hors la porte, on n'en eut jamais de nouvelles depuis. M. de Liancourt en donna un autre. Jamais il ne s'est joüé si cherement avec personne qu'avec cette chatte.

tout le monde dans une autre salle, où il y avoit une bonne et véritable collation. Cela me fait souvenir d'un conte que j'ay oüy faire. Un garçon qui passoit pour fort avare perdit une collation contre des femmes; il les convie : elles viennent, et, ne voyant que des alloyaux, elles se mettent à le vouloir battre. Il fuyt dans une autre chambre; elles le suivent; mais elles furent bien surprises d'y trouver une collation magnifique [1].

Quand Mme de Liancourt vit son filz en âge d'aller à l'armée, quoyqu'elle l'aimast uniquement, elle ne marchanda point et le donna au mareschal de Gassion, afin qu'il apprist le mestier sous luy; on l'appelloit le comte de la Roche-Guyon. J'ay oüy dire que le Mareschal en prenoit un soing tout particulier, et qu'il le faisoit appeller toutes les fois qu'il croyoit qu'on verroit quelque belle occasion. On le maria avec une heritiere très-riche, fille du comte de Lanoye, gouverneur de Montreuil en Picardie*; il estoit petit, mais bien fait: elle estoit jolie. Ils ne firent pas trop bon menage. Il s'estoit jetté dans cette caballe garçaillere et libertine de Monsieur le Prince*,

Anne - Elisabeth de Lannoye, comtesse de la Roche-Guyon.

Alors duc d'Enghien.

[1] Mme de Liancourt est gaye naturellement; et malgré sa dévotion, car son mary et elle sont grands janssenistes, elle ne laissa pas, depuis la mort de son filz, un jour que Mlle Poulaillon, illustre dévote, estoit allée à Liancourt, de luy monstrer Mme de la Rochefoucault la doüairiere, sœur de M. de Liancourt, qui, assez simplement vestüe, s'amusoit à peindre dans un cabinet; car elle peint assez bien.—« Mademoiselle, » luy dit Mme de Liancourt, « voylà une pauvre femme qui sçait peindre, » il faudroit tascher de faire quelque chose pour elle.—Vrayment, » dit la dévote, « voylà qui n'est pas mal peint. Je vous promets que j'y » feray mon possible. »

et il mesprisoit un peu trop sa femme[1]. Il fut tué au deuxiesme siége de Mardik*, deux ans après son mariage. Il avoit eu une fille qui vit encore. Dez avant cela, on dit que Mme de la Roche-Guyon, comme quelqu'un luy disoit qu'elle devoit estre bien aise de passer l'esté en un si beau lieu que Liancourt, respondit qu'il n'y avoit point de belles prisons. Son pere, le comte de Lanoye, avoit fait bastir une petite maison derrière le jardin de l'hostel de Liancourt, et il y avoit une porte pour y entrer, de sorte qu'il estoit quasy tousjours chez sa fille, et il s'apperceut de bonne heure qu'elle s'engageoit avec Vardes. Ils se voyoient chez Mme de Guebrian*, tante de Vardes. On dit qu'il trouva des lettres, comme de personnes qui s'estoient donné la foy, et que cela le fit resoudre à enlever sa fille, une belle nuict, avec quarante chevaux-legers. Il est constant que Vardes la devoit enlever le lendemain. Le chevalier de Riviere disoit plaisamment : « Le bonhomme croit avoir enlevé » Mme de la Roche-Guyon, et il a enlevé Mme de » Vardes. »

6 août 1646.

Histor.

Vardes disoit qu'il n'avoit point de dessein pour Mme de la Roche-Guyon, et que M. le comte de Lanoye pouvoit bien emmener sa fille où il luy plairoit, sans faire tout ce vacarme. Bientost après, elle fut mariée, à Liancourt, avec le prince d'Harcourt*, filz

Charles de Lorraine, depuis duc d'Elbeuf.

[1] Et elle ne l'aimoit point. M. de Brissac, peut-estre pour venger son pere, la cajolla dez le temps du mary. Le comte de Lanoye la surprit une fois avec un poulet qu'elle avalla. Depuis, on l'a gardé estroitement.

aisné de M. d'Elbeuf. Dez que Vardes vit que cette affaire s'avançoit, il alla trouver Gerzé, alors cornette des Chevaux-legers, et luy dit qu'il le venoit prier de le servir en une affaire ; mais qu'avant que de luy dire ce que c'estoit, il vouloit qu'il luy promist de le servir à sa mode. Gerzé en fit grande difficulté ; mais Vardes luy ayant representé qu'un homme d'honneur ne pouvoit demander que des choses dans la bienséance, il le luy promit : « Allez-vous-en donc, je vous » prie, trouver le prince d'Harcourt avec mon frere » Moret, et luy dittes, de ma part, que je m'estonne » fort qu'un homme de sa condition se soit mis à » rechercher une femme qui a beaucoup de bonne » volonté pour moy ; que personne n'y peut penser » sans se faire tort ; qu'on pouvoit luy en donner des » preuves. Et qu'alors Moret monstreroit les lettres » de Mme de la Roche-Guyon, si M. le prince d'Har- » court le desiroit. » Gerzé luy representa que le plus court seroit de declarer au prince d'Harcourt que M. de Vardes estoit si fort engagé dans cette recherche qu'il ne pouvoit souffrir qu'un autre y pensast, et que là-dessus on verroit ce qu'il voudroit dire. Vardes luy respondit : « Vous m'avez promis de me » servir à ma mode. » Gerzé et Moret y allerent donc ; et le prince d'Harcourt ayant demandé à voir les lettres, Moret les luy monstra : il les leût toutes, et leur respondit, à ce qu'ils ont rapporté, « que, puis- » que ses parents l'avoient engagé en cette affaire, » qu'il estoit resolu d'aller jusqu'au bout. » Il dit, peut-estre luy a t-on conseillé depuis de le dire ainsy,

qu'il luy respondit qu'il ne croyoit point que Mme de la Roche-Guyon eust escrit ces lettres ; et M. d'Elbeuf dit qu'il feroit expliquer Gerzé, et cela est encore à faire. Tout le monde blasma le procedé de cet amant ; et si le prince d'Harcourt eust fait son devoir, il leur eust fait sauter les fenestres.

Le prince d'Harcourt et sa femme ne furent pas long-temps ensemble sans qu'il arrivast du desordre : elle luy avoit, dit-on, declaré qu'elle ne l'aimeroit jamais. Un jour qu'elle estoit allée avec sa belle-mere * voir Mademoiselle, elle fit si bien qu'elle obligea Mme d'Elbeuf à la laisser chez Mademoiselle et à la venir reprendre le soir, ou luy envoyer un carrosse, car elle n'en avoit point, ny personne de ses gens n'estoit avec elle. A quelque temps de là, elle se glisse dans la foule et monte dans un carrosse gris qui l'attendoit à la porte, et revint dans une chaise rouge après que le carrosse que Mme d'Elbeuf luy avoit envoyé s'en fut enallé. Elle en envoye demander un à sa belle-mere, et dit après pour excuse qu'elle avoit esté se promener aux Tuilleries avec une de ses amyes qu'elle ne nommoit point. Depuis, elle fut si sotte que d'avoüer à une personne qu'elle croyoit fort secrette, mais qui l'a redit, qu'elle estoit allé demander ses lettres à Vardes, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'il les eust ; mais qu'il ne les luy avoit pas voulu rendre. Cela fit un bruit de diable. Le prince d'Harcourt, après l'avoir enfermée, luy dit qu'il luy rendroit bon compte de Vardes. Elle, cependant, fit si bien qu'elle fit sortir un sommelier qui

Catherine-Henriette de Bourbon, fille de Gabrielle d'Estrées, duchesse d'Elbeuf.

avertit Vardes du dessein du mary. Vardes partit le lendemain pour l'armée, sans passer par Saint-Denis, où on le vouloit attendre. Depuis, cette querelle s'accommoda.

Le prince d'Harcourt a quelquefois bien battu ses gens, à cause qu'ils n'estoient pas assez fideles espions. Un soir, après avoir pris congé de sa femme, qui feignoit de se vouloir coucher, c'estoit à onze heures, en esté, il vit un laquais qui, tout essoufflé, montoit dans la chambre de sa femme, et puis redescendit. Il le suit tout doucement : il voit un carrosse à la porte, et peu de temps après sa femme y monter toute seule ; le laquais retourne, et le carrosse va tout seul ; il monte derrière. On va aux Tuilleries ; il la voit entrer seule ; il entre après, la suit de loing : elle trouve Mlle de Longueville et plusieurs femmes avec des violons ; elle ne les evite point ; elle se tient avec elles et ne tesmoigne aucune inquietude. Elle part en mesme temps, et retourne au logis, le mary à la place des laquais. Le lendemain il luy dit qu'elle estoit folle, et qu'elle joüoit à se perdre de reputation. « Monsieur, je voulois resver en liberté. » Il crut depuis qu'il y avoit plus d'imprudence que de crime ; mais la verité est que la conduitte de la bonne dame estoit pitoyable.

Elle fit amitié vers ce temps-là avec Mme de Bois-Dauphin[1]. Il en estoit jaloux, et une fois il leur offrit de leur faire mettre des draps blancs. Luy cepen-

Marguerite de B., femme d'Urbain de Laval, marquis de Boisdauphin.

[1] Fille du president de Barentin*.

dant devint amoureux de Mme de Boudarnaut, une femme fort descriée*, et pour faire que les autres femmes la souffrissent, il faisoit de grandes festes et avoit gaigné Mme de Montglas*; ce n'estoit pas grande conqueste[1]. Pour faire qu'elle y en entrainast d'autres, il obligea un jour sa femme d'en estre : la partie estoit de manger à Brunoy, à quatre lieües d'icy; c'est une terre à elle : elle ne voulut jamais se mettre à table. Une autre fois qu'ils y estoient avec Mme de Rieux, leur belle-sœur, il luy prit je ne sçay combien de visions. « Allez-vous-en, » luy disoit-il ; « ma belle-» sœur est une coquette. — Non, demeurez. » Il changea cent fois d'avis. Il la voulut mener à Montrueil; on disoit que c'estoit pour s'en desfaire, car cet air-là est contraire à ceux qui sont menacez du poulmon. Estant arrivée à Amiens, elle le pria de l'y laisser. Ce fut là qu'elle eut la petite-vérole, dont elle mourut. Mme de Bois-Dauphin y courut, pour s'enfermer avec elle; mais elle ne le voulut pas souffrir. Il y arriva luy; elle luy demanda pardon, et luy jura qu'elle ne luy avoit jamais fait tort. Il dit que de la voir souffrir comme elle souffroit, cela le toucha, mais qu'après il fut ravy d'en estre deslivré. Il vit bien avec sa seconde femme Mlle de Bouillon, et il dit qu'il n'avoit garde d'y manquer, quand ce ne seroit que pour faire enrager l'autre.

Voy. plus haut, p. 9-19.

Cecile-Elisabeth Hurault de Chiverny. (*Histor.*)

[1] Voyez la Tour-Roquelaure.

COMMENTAIRE.

I. — P. 300, lig. 12.

M. de Schomberg son ayeul.

Gaspard de Schomberg, gentilhomme allemand de Misnie, colonel des Reitres; naturalisé françois en 1570, comte de Nanteuil, mort le 17 mars 1599. Il avoit epousé en 1573 Jeanne Chasteignier, fille de Jean Chasteignier, sieur de la Rocheposay; laquelle mourut en décembre 1622. Son fils, dont on va parler ensuite, fut Henry de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France en juin 1625, mort 17 nov. 1632.

Liancourt est un bourg voisin de Clermont en Beauvoisis. Claudine de Popincourt, fille d'un président au Parlement, l'avoit apporté en dot à Jean du Plessis, sieur de Perrigny, en 1463.

La petite-fille du maréchal de Schomberg transporta Liancourt, en 1659, à François VII, duc de la Rochefoucauld, qui devint ainsi le chef de la branche des la Rochefoucauld-Liancourt.

II. — P. 302, lig. 21.

En suitte on les desmaria sous prétexte d'impuissance.

Vers 1632. Dans un curieux pamphlet, *La Reformation du Royaume*, publié cette année-là, on dit : « Quelle pitié est-ce? Quelle honte est-» ce, de voir rompre des mariages sans subjects, longtemps après avoir » esté consommez et demeurez ensembles? Le — de Brissac et le » comte de Candalle estoient-ils impuissants, punais ou ladres, pour » les pouvoir desmarier comme ils ont esté? n'a-ce pas esté une grande » honte de veoir enlever des femmes mariées d'avec leurs marys, et » les tenir dans des chasteaux deux ou trois ans, pour en joüyr à son » plaisir comme a fait le marquis de Rouy? » (Je crois qu'il faudroit lire ici *de Rony*, et qu'il s'agit des amours du marquis de Rosny avec Mme de Gravelle.)

III. — P. 304, note.

Un jour que Mlle Poulaillon, illustre dévote, estoit allée à Liancourt.

Marie Lumagne, veuve de François Pollalion, résident de France à Raguze. Devenue veuve, elle fut nommée gouvernante des enfans de Madame, duchesse d'Orléans. En 1630, elle fonda l'Institut des *Filles de la Providence*, à laquelle Anne d'Autriche donna en 1651 leur maison du faubourg *Saint-Victor*. Mme Pollalion mourut le 4 septembre 1657. On verra plus tard son historiette.

La petite-fille de Mme de Liancourt, Jeanne Charlotte du Plessis

duchesse de la Rochefoucauld-Liancourt, mourut le 30 septembre 1669.

Pour Mlle de Lannoy, comtesse de la Roche-Guyon et belle-fille de Mme de Liancourt, Mme de Motteville nous apprend qu'elle accoucha d'une fille, plus tard la duchesse de la Rochefoucauld, après la mort de son mari. (*Mémoires*, t. 1, p. 316) et le sieur de Rocoles dans son livre curieux des *Entretiens du Luxembourg*, Paris, Billaine, 1666, rappelle ainsi la mort du comte de la Roche-Guyon : « Présentement (1666), » il ne paroit que quelques dunes, et c'est l'un des sujets des rodo- » montades des Flamands, qu'une meschante bicoque ait pu faire » périr beaucoup de monde. Aussy, je ne peux m'empescher de rappe- » ler la memoire de ces illustres guerriers qui ont arrosé de leur sang » les lauriers de notre grand monarque, et de féliciter leurs manes » d'estre mortes dans le lict d'honneur en l'année 1646. Le prince de » la Roche-Guyon, le marquis de Themines et autres y furent tuez. Le » prince de Condé, pour lors duc d'Anguyen, les ducs de Nemours et de » Pondevaux, le prince de Marsillac et autres y furent blessez. » (P. 66.)

C'est pour Mme de la Rochefoucauld que Mme de Liancourt, son aïeule, ecrivit le livre qu'on a publié après sa mort, sous le titre de *Règlement donné par une dame de haute qualité à sa petite-fille*. J'en ai déjà parlé ailleurs.

IV. — P. 309, lig. 13.

Il la voulut mener à Monstrueil.

Sans doute en 1654, et peu de temps avant sa mort; témoin une lettre de Bussy-Rabutin à Mme de Sévigné du 17 août 1654 : « Que sert à » Mme d'Elbeuf d'estre revenüe si belle de Bourbon si elle ne peut es- » taller ses charmes dans le monde, et s'il faut qu'elle s'aille enfermer » dans Monstrueil ? En vérité c'est une tyrannie espouvantable que celle » qu'elle souffre ; et je pense qu'après cela on la devroit excuser si elle se » vengeoit de son tyran. Il est vray que je pense qu'elle s'est vengée, » il y a longtems, du mal qu'on devoit luy faire. Comme c'est une per- » sonne de grande prévoyance, elle a bien jugé qu'on luy donneroit » des sujets de plaintes quelque jour ; elle n'a pas voulu qu'on la pri- » mast ; et entre nous, je croy que son mary est sur la deffensive. » (*Lettres de Mme de Sévigné*, edition de 1818, tom. I, page 24.)

Remarquons en passant qu'il est singulier de voir Bussy donner au prince et à la princesse d'Harcourt les noms de M. et Mme d'Elbeuf. Celle-ci ne le porta jamais, le duc d'Elbeuf son beau-père lui ayant survécu de trois années. Dans la *Carte du pays de Braquerie*, faite dans la société du prince de Conty, en 1654, on dit de la *ville d'Arcour* : « De grande » réputation; il y a une célèbre université. Les guerres qu'elle a eües de- » puis longtemps avec un prince des Carnutes ont bien diminué de sa

» première splendeur. C'est une situation assez pareille à celle de Brion » (ville en ruines). Le gouvernement est semblable, et c'est un des plus » grands passages de Ruffia chez les Braques. » La pauvre femme mou- » rut le 3 octobre 1654 :

Un mien amy m'est venu dire
Que l'epouse au prince d'Harcour,
Qui se vit surprise à son tour,
Dans Amiens en Picardie,
De cette affreuse maladie...
En est maintenant delivrée;
Et par sa santé recouvrée,
Son visage qui se remet
D'être encor charmant se promet.
(LORET, *Muse hist.* du 3 octobre 1654.)

La jeune princesse d'Harcour,
Dont j'avois ecrit l'autre jour
Qu'on la croyoit être guerie
De ce mal remplie de furie
Qui sur les teints les plus fleuris
Met de si mauvais coloris...
Elle est dans le sejour celeste
Où tous objets sont radieux
Comme si l'on etoit des dieux.
Qu'elle soit dans ce lieu de gloire,
Il est très-aisé de le croire,
Car la naturelle bonté
Qu'on voyoit jointe à sa beauté,
Sa pure et blanche conscience,
Sa douceur et son innocence,
Nous doivent vraisemblablement
Inspirer ce raisonnement
Qu'etant sur la terre un bel ange
Digne d'amour et de louange,
Elle est auprès du Dieu vivant
Plus ange encor qu'auparavant.
(*Ibid.* du 10 octobre 1654.)

V. — P. 309, lig. 24.

Il vit bien avec sa seconde femme, Mlle de Bouillon.

Elisabeth de la Tour-d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, et nièce de Turenne. Son mariage avec le prince d'Harcourt est de 1656. « Mme de » Bouillon, » dit Mademoiselle à la fin de 1657, « avoit marié sa fille avec » le prince d'Harcourt, il y avoit un an et demi. Les affaires ne s'estoient » pas passées comme elle avoit désiré .. M. d'Elbeuf, le père, et tous » les autres princes de la maison de Lorraine ne voulurent point si- » gner au contrat de mariage du prince d'Harcourt, parce que Mlle de » Bouillon y estoit traitté de princesse. Ils dirent qu'ils ne souscriroient » jamais à faire des gentilshommes princes, pour qu'ils voulussent s'é- » galer à eux. » (Tom. III, p. 154.)

CCXXV.

LE PRESIDENT NICOLAY.

(Antoine Nicolaï, sieur de Goussainville et d'Ivor, premier president de la Chambre des Comptes, mort en mars 1656.)

Le feu president Nicolay, pere de cetuy-ci, qui est le septiesme du nom premier president de la Chambre des Comptes, en sa jeunesse eut bien des amourettes : celle qui fit le plus de bruit fut celle qu'il eut avec la femme d'un bourgeois nommé Guillebaud; on l'appelloit vulgairement la Belle Bourgeoise, car c'estoit une fort belle personne. Le mary estoit jaloux : notre President fut deux ou trois moys dans un cabaret, comme garçon (il n'en avoit pas trop mal la mine), afin de prendre son temps pour luy parler et la voir sans qu'on se doutast de rien. Il n'en joüissoit ainsy au commencement qu'avec bien de la peine : depuis il eut un peu plus de facilité; mais elle le quitta pour un autre. Elle s'en repentit après, et se mit à genoux devant luy pour luy en demander pardon; il se mocqua d'elle, et n'en voulut plus oüyr parler.

La Belle Bourgeoise rencontra Patru en son chemin : elle se faisoit conduire par luy au sermon; elle luy faisoit mille caresses. Luy, qui estoit amoureux de

sa l'Evesque, ne s'y amusa point : il est vray qu'il croyoit qu'elle estoit engagée avec un nommé Songuin. Il se trouva qu'elle estoit broüillée alors avec luy ; mais ils se raccommoderent.

Nicolay aima en suitte la fille d'un sergent, de laquelle il eut une fille. On a cru qu'il l'avoit espousée. Cette autre maistresse estant morte, il pensa à se marier. Près d'estre accordé avec Mlle Amelot, aujourd'huy Mme d'Aumont[1]*, il vit la cousine-germaine de cette fille à l'eglise ; elle se nommoit aussy Amelot*. Il en devint amoureux ; aussy estoit-elle tout autrement jolie que l'autre, et il l'espousa : mais ils ont fait un triste menage. Le desordre vint de ce qu'elle ne traitta pas trop bien la bastarde de son mary ; car il l'avoit avertie de tout : et par le contract il se reserva la faculté de luy donner cinquante mille escus, comme il a fait. Il l'a mariée à un gentilhomme[2].

Marie, fille de Jacques Amelot, s^r^ de Canetin, mariée à César marquis d'Aumont, mort en 1661.

Marie, fille de Jacques Amelot de Gournay, morte en 1683.

Il a passé pour homme de bien, et avec raison[3].

[1] Femme du frere aisné du Mareschal ; il est Gouverneur de Touraine.

[2] Il avoit l'honneur d'estre un peu fou, et sa femme a l'honneur de l'estre encore. Il en vint jusqu'à separer le logis en deux, et ne voyoit plus du tout sa femme. Il ne luy donnoit rien. Ceux qui luy avoient fourny des vivres, des habits, etc., firent un procez au President. Or, la cause fut plaidée à la Grand chambre, et il fut condamné. Tout ce qu'il fit, ce fut qu'on mist dans l'arrest que ç'avoit esté de son consentement. Le premier president le Geay en usa bien avec luy, quoyqu'il n'eust pas sujet de s'en loüer ; car, ayant esté chez luy pour une affaire qu'il avoit à la Chambre, M. Nicolay ne le voulut point voir. L'affaire se fit pourtant.

[3] Et ne se faisoit point autrement de feste ; au contraire, il negligeoit de se faire payer ses appointements.

Il a passé aussy pour eloquent, mais sans autre fondement que de parler avec quelque facilité ; il estoit tousjours prolixe. Cet homme avoit encore, à sa mort, une chambre qui n'avoit que de la natte pour toute tapisserie. On disoit qu'il acheptoit les vieilles soutanes de son filz, et qu'il les faisoit ajuster pour s'en servir. Pour sa femme, à qui il avoit laissé, pour s'entretenir, huict mille livres de rente, qui luy estoient venües du costé des Amelots, elle avoit fait peindre et dorer son appartement : elle estoit magnifique en toutes choses.

Louis Nicolay, sieur de Presles, mort en 1665.

Nicolay avoit un frere qui vit encore *, qui est un vieux garçon : il a esté guidon des Gendarmes, puis premier escuyer de la Grande escurie. C'estoit luy qui disoit qu'un carrosse estoit un grand maquereau à Paris. Du temps qu'il le disoit, c'estoit plus vray qu'à cette heure, car il y en avoit bien moins. Il dit qu'il est un fou gaillard, mais que son frere, le President, estoit un fou melancolique. C'est un assez plaisant robin.

Nicolas Nicolay, premier président en 1654.

Elisabeth F., fille du tresorier de l'Epargne; morte en 1659.

Le President voulut marier son filz* de bonne heure ; on chercha les meilleurs partys. Ils jetterent les yeux sur Mlle Fieubet*, et il y consentit, luy qui avoit tant pesté contre les gens qui voloient le Roy. Il fit cent bizarreries pour les articles. La mere, de son costé, après qu'un band fut jetté, envoya defendre au curé de Saint-Paul de jetter les autres, et cela, pour je ne sçay quelle bagatelle dont elle n'estoit pas satisfaitte dans les articles. Cela se raccommoda pourtant. Le jour des nopces de son filz, le President

demandoit si un point de Venise, qui avoit cousté deux mille livres, coustoit bien dix escus; et on luy fit accroire qu'il y avoit bien pour huict livres dix sols de ruban d'argent à un habit où il y en avoit pour cent escus.

Deux ans après, condamné par tous les medecins et ayant receû l'extresme-onction, il luy vint en fantaisie que s'il alloit à Bourbon, il gueriroit comme il guerit il y avoit dix ans : c'estoit au moys de mars. Il fait achepter secrettement un bonnet et un justaucorps fourré, des bassins, une seringue, etc., et commanda que son carrosse fust prest pour le lendemain matin. Son valet de chambre en avertit sa femme et son filz. « Dittes-luy, » dirent-ils, « que le » carrosse est rompu, et qu'il y a un cheval boitteux. » Cela ne servit qu'à faire donner sur les oreilles au valet de chambre. Il part : la femme et le filz le suivirent. Dez Essonne *, le voylà plus mal que jamais : il envoye querir un medecin à Corbeil, à qui le filz dit le mot. Cet homme luy promet de le guerir, s'il ne bouge de là ; et quand il fut bien bas, le Curé, à qui on avoit aussy parlé, luy demanda s'il ne vouloit pas voir sa femme, son filz et sa fille, qui estoient venus pour recevoir sa benediction. Il dit qu'oüy, les vit, et mourut comme un autre homme.

A sept lieues de Paris.

Catherine Nicolay.

Voicy la belle conduitte de la mere pour sa fille *. Dez quinze ans, elle avoit deux petits laquais avec qui elle s'amusoit à joüer et à badiner tout le jour. Cette petite demoiselle s'alla mettre une fois dans la teste que sa mere ne luy donnoit pas assez d'argent,

et, pour en avoir, elle s'avisa d'un bel expedient. Elle laisse traisner des billets faits à plaisir, comme si elle escrivoit à quelque Marquis ; on les porte à la Presidente, qui s'imagine aussytost qu'on veut enlever sa fille. Il ne falloit que la bien garder chez elle. Elle assemble le president Molé-Champlastreux, cousin-germain de la fille, et la Marquise d'Hervault, femme du lieutenant de roy de Touraine, aussy parente bien proche. Ils conclüent de la mettre dans un convent, et font de l'esclat pour rien. Cette fille, quand elle y fut, conta naïfvement la chose, et puis on la retira. Dans les Memoires de la Regence, il sera parlé de la mere et de la fille.

COMMENTAIRE.

I. — P. 313, lig. 5.

Le feu president Nicolay pere de cetuy-ci, qui est le septiesme du nom.

Non le septième mais le sixième. Le premier de ce nom, premier président de la chambre des Comptes en 1506, fut Jean Ier Nicolaï; le deuxième, en 1518, Amar Nicolaï ; le troisième, en 1553, Antoine Ier ; le quatrième, en 1587, Jean II ; le cinquième, en 1624, Antoine II, celui auquel l'Historiette est consacrée ; et le sixième Nicolas Nicolaï. Nicolas eut pour successeur en 1686, le septième, Jean Amar Nicolaï et celui-ci, le huitième, Amar Jean Nicolaï, dont le fils, le neuvième, Aimar Charles Nicolaï présida aux derniers jours de l'ancienne Chambre des Comptes. La Cour des Comptes est aujourd'hui, comme on sait, présidée par M. Barthe, que le Gouvernement vient de nommer membre de l'Institut.

II. — P. 315, lig. 30.

Le jour des nopces de son fitz.

Au commencement de juin 1654. Loret a parlé de ce mariage, dans la *Muse historique* du 6 juin :

Le fils de ce venerable homme,
Le president Nicolaï,
Cent fois plus aimé que haï,
Epouse cette demoiselle
Que la Fleubet on apelle,
Dont l'esprit, sagesse et beauté,
Vertu, douceur, honnesteté,
Ont, ce dit-on, peu de pareille,
Outre qu'elle est riche à merveille.

Cinq ans plus tard Loret avoit à raconter la mort de cette belle et jeune femme.

Ces jours passez, ô quel dommage!
Dame Atropos, aime-carnage,
Nous a fierement envahy
Madame de Nicolay,
Cette adorable presidente,
Qui fut si belle et si prudente,
Qui n'ayant pas vingt et quatre ans,
Etoit encore en son printemps.
O que ce fut un coup funebre
A cet homme rare et celebre,
Qui, par un heur certes bien doux,
Etoit son cœur, son cher epoux
Et le digne objet de sa flame!
Dieu veuille consoler son ame,
Car sur un si touchant trepas,
Les hommes ne le peuvent pas.
(*Muse Hist.* du 15 novembre 1659.)

III. — P. 316, lig. 25.

Il les vit et mourut comme un autre homme.

Le president Nicolaï,
Aimé de tous et non haï
Pour les vertus de sa personne,
Mourut, l'autre jour, dans Essonne;
Il alloit aux eaux de Bourbon:
Mais son sort ne trouvant pas bon
Qu'il vécut icy davantage,
Borna sa vie et son voyage.
Ses os furent ensevelis;
Et son fils sur les Fleurs-de-lis,
Suivant son droit de survivance,
A pris son rang et sa séance.
(LORET, *Muse hist.* du 25 mars 1656.)

IV. — P. 317, lig. 6.

Elle assemble le president Molé-Champlastreux, cousin-germain de la fille, et la marquise d'Hervault, femme du lieutenant de roy de Touraine...

Renée Nicolaï, sœur du président, avoit epousé Mathieu Molé, l'illustre Garde des Sceaux. La fille du Président et le fils du Garde des Sceaux etoient donc cousins-germains.

Colbert dans un mémoire sur la noblesse d'Anjou dressé en 1664, dit du marquis d'Hervault : « Le lieutenant de Roi d'Hervault, du nom » d'Isorie, fort sage et honneste homme, arbitre des différents de la No- » blesse, et assez riche engagiste du domaine de Chastillon-sur-Indre, » où il demeure ordinairement. Les cadets de cette maison ont leurs » biens près Loches. »

L'anecdote qui termine cette historiette rappellera, sans doute, à plus d'un lecteur une aventure triste et célèbre dont les tribunaux ont de notre temps retenti. On ne voit pas bien ici comment Mlle Catherine Nicolaï espéroit obtenir de l'argent par cet expédient ; peut-être s'imaginoit-elle qu'en persuadant à sa mère qu'elle etoit aimée d'un homme de qualité, on lui donneroit des hardes nouvelles et de l'argent, pour faire l'infante plus à son aise.

Quand des Réaux ecrivoit cela, Mlle Nicolaï avoit epousé depuis un an le célèbre François René du Bec, marquis de Vardes, l'ancien amant de la princesse d'Harcourt et de bien d'autres.

Nicolaï, jeune pucelle,
Que l'on tient fort sage et fort belle,
Mardy, le dix-neuf de ce mois,
Soumit son cœur aux douces lois
De l'amour et du mariage...
Avec Vardes, son noble amant,
Qui luy donna maint diamant,
Et mainte riche bagatelle...
(*Muse hist.* du 23 septembre 1656.)

Et Mademoiselle dit aussi, vers la même date : « M. de Vardes re- » vint de Paris avec la comtesse de Fiesque. Il s'etoit depuis peu ma- » rié avec Mlle Nicolaï... personne de qualité et de grand bien. Il y eut » bien du bruit pour ce mariage. La mère le vouloit et tout le reste » de la famille n'en estoit pas d'accord. Je pense que les parens n'es- » toient pas satisfaits d'un procédé de Vardes, qui avoit pris l'affaire de » haut avec eux. Mme de Champlastreux alla un matin chez Mme Nicolaï, » et fit demander son fils le president et sa sœur (la mère estoit allée à la » messe), et prit Mlle Nicolay dans son carrosse et la mena à son logis.

» Quand M. de Vardes le sceût, cela l'allarma. Il sçavoit que le presi-
» dent de Champlastreux n'estoit pas pour luy ; il le dit à M. l'abbé Fou-
» quet ; celuy-ci le dit à M. de Candalle. Tous ensemble resolurent de
» faire entourer le logis du president Champlastreux des compagnies
» des Gardes. Elles y vinrent tambour battant, et posèrent des senti-
» nelles aux portes. Il logeoit à la Place Royale. Cela fit un fort grand
» bruit : le Parlement pensa s'assembler pour ce que l'on traittoit
» ainsy un de leurs confrères. Le Cardinal, promptement averty, envoya
» lever les Gardes, et gronda l'abbé Fouquet. M. de Candalle fut
» blasmé. » (*Mémoires*, tom. III. p. 59.)

La jeune Mme de Vardes mourut bien jeune, moins de sept ans après avoir eté mariée.

Depuis quatre ou cinq jours en ça,
Dans son propre lit trespassa
L'epouse du marquis de Vardes
Qui commande cent hallebardes...
Elle estoit agréable et belle,
Et tout le monde est esbahi
Qu'iceelle de Nicolai,
Si jeune et charmante personne,
Si noble, si sage et si bonne,
Ait vu sitost par le trespas
Finir ses aimables appas.
Son epoux de rang honorable,
Homme à la cour considerable,
Après la perte qu'il à faite,
Fut dans les Chartreux en retraite,
Pour, au plus fort de ses douleurs,
Laisser couler ses justes pleurs.

(LORET, *Muse hist.* du 3 juin 1661.)

CCXXVI.

PORCHERES L'AUGIER.

(Honorat Laugier, sieur de Porcheres, de l'Acad. franç.; né vers 1566, *mort en octobre* 1653.)

Porcheres l'Augier, dont nous allons parler, et Porcheres d'Arbaud*, dont il est parlé dans l'historiette de Malherbe, estoient tous deux de Provence, tous deux poetes, et tous deux de l'Academie. Chascun d'eux traittoit l'autre de bastard, et soustenoit qu'il n'estoit pas de la maison de Porcheres, assez bonne en ce pays-là; mais ils s'accordoient en un point, c'est qu'ils estoient l'un et l'autre de meschants autheurs. Nostre Porcheres commença à paroistre au temps de Nerveze et de son successeur des Escuteaux, et estoit à peu près en vers ce qu'estoient les autres en prose : cela se peut voir par le sonnet que voicy sur les yeux de Mme de Beaufort*.

François d'A., sieur de Porcheres, mort vers 1638.

Gabrielle d'Estrées.

Ce ne sont pas des yeux, ce sont plustost des Dieux;
Ils ont dessus les roys la puissance absolüe,
Dieux, non; ce sont des cieux, ils ont la couleur blüe,
Et le mouvement prompt comme celuy des cieux.

Cieux, non ; mais deux soleils clairement radieux,
Dont les rayons brillans nous offusquent la veüe.
Soleils, non ; mais esclairs de puissance inconnüe
Des fouldres de l'Amour signes presagieux.

Car s'ils estoient des Dieux feroient-ils tant de mal [1] ?
Si des cieux, ils auroient leur mouvement esgal ;
Deux soleils, ne se peut : le Soleil est unique ;

Esclairs, non, car ceux-cy durent trop et trop clairs :
Toutefois je les nomme, afin que je m'explique,
Des yeux, des Dieux, des cieux, des soleils, des esclairs.

Le Camp de la Place Royale. In-4°. Paris, 1612.

Sa prose mesme ne valoit pas mieux, tesmoin le recueil du Carrouzel *, où il n'y a rien de bon de luy qu'une devise italienne [2] dont le corps est une fusée, et le mot : *da l'ardore l'ardire.*

Enseigns.

Depuis, Malherbe apprit * à parler françois. Je croy que Porcheres a contribué avec Mathieu à gaster les Italiens d'aujourd'huy, et les Italiens à leur tour ont gasté quelques-uns des nostres. Il n'y a que vingt ans qu'on a veû des secretaires d'Estat [3] donner deux pistolles du *Politico-Catolico* de Virgilio Malvezzi.

La princesse de Conty faisoit cas de Porcheres : il alloit tous les jours chez elle. Elle luy fit avoir l'employ de faire les ballets et autres choses semblables : pour cela il avoit douze cens escus de pension. Il voulut en faire une charge, et l'avoir en tiltre d'office, mais il ne sçavoit quel nom luy donner : il ne vouloit pas que le nom de *ballet* y entrast, et après y avoir

[1] Il n'est pas mesme regulier.
[2] Encore y a-t-il bien à regratter.
[3] Brienne.

bien resvé, il prit la qualité d'*intendant des Plaisirs nocturnes*. Par cette raison, il voulut se formalizer de ce que Desmarestz avoit fait le dessein du ballet qui fut dansé au mariage du duc d'Anguien*. Fevrier 1641.

Pour les habits, ç'a tousjours esté le plus extravagant homme du monde après M. des Yveteaux, et le plus vain. J'ay oüy dire à le Pailleur, qu'estant allé chez Porcheres, il y a bien trente-cinq ans, il aperceut, en entrant dans sa chambre, un valet qui mettoit plusieurs piéces à des chaussons. Il le trouva au lict ; mais le poete avoit eu le loisir de mettre sa belle chemisette et son beau bonnet ; car si personne ne le venoit voir, il n'en avoit qu'une toute rapetassée, et ne se servoit que d'un bonnet gras et d'une vieille robe de chambre toute à lambeaux, dont il se couvroit la nuict. Il demanda à le Pailleur permission de se lever, et avec sa bonne robe de chambre il se met auprès du feu. « Mon valet de chambre, » car il l'appelloit ainsy, « apportez-moy, » dit-il, « un tel » habit, mon pourpoint de fleurs. Non : mon habit » de satin. Monsieur, quel temps fait-il? — Il ne » fait ny beau ny laid.—Il ne faut donc pas un habit » pesant ; attendez. » Le valet, fait au badinage, apporte cinq ou six paires d'habits qui avoient tous passé plus de deux fois par les mains du destacheur et du frippier, et luy dit : « Tenez, prenez lequel vous » voudrez. » Il fut une heure avant que de conclure. Ce pourpoint de fleurs estoit un vieux pourpoint de cuir tout gras, et ce satin estoit un satin à piéces emportées* qui avoit plus de trente ans. Jamais on Découpées.

ne luy vit un habit neuf qu'il n'eust un vieux chapeau, de vieux bas ou de vieux souliers; il y avoit tousjours quelque piéce de son harnois qui n'alloit pas bien. La mareschale de Temines disoit qu'il estoit « comme le diable, qui a beau se faire agréable aux » yeux de ceux qu'il veut tenter, il y a tousjours » quelque griffe crochüe qui gaste tout[1]. » C'est de luy que Sorel se mocque dans *Francion*, où un poete demande son pourpoint d'epigramme, etc.

Il y a onze ou douze ans qu'il eut une grande maladie, durant laquelle il fit une confession generale. Depuis cela il ne voulut plus se peindre la barbe, et s'habilla comme un autre homme. Il disoit que, pendant son mal, son nepveu luy avoit desrobé cent lettres qu'il fit imprimer sans suitte ny ordre*. Cependant il est tout constant que Porcheres luy-mesme en demanda le privilege à M. Conrart, et aussy des lettres d'academicien, pour lesquelles il fallut aller à l'Academie. Ce fut la seule fois qu'il y alla, si je ne me trompe. Tout ce qu'il dit de ce nepveu ne fut qu'après qu'il vit qu'on ne vendoit point ses lettres. Il a vescu jusqu'à cent trois ans. Il estoit grand et bien fait.

Cent lettres d'amour escrites d'Evandre à Cléanthe. Paris, in-8°, 1646.

[1] Voiture fit ce pont-breton :

Vous estes seigneur,
Monsieur de Porcheres,
Chascun vous revere
Et vous porte honneur.
Changez de jartieres
Monsieur le rimeur.

COMMENTAIRE.

I. — P. 321, lig. 8.

Chascun d'eux traittoit l'autre de bastard, et soustenoit qu'il n'estoit pas de la maison de Porcheres, assez bonne en ce pays-là.

L'un s'appeloit *Laugier*, l'autre *Arbaud*, et le nom de terre seul leur etoit commun. Mais on pouvoit les accommoder. « Il n'y a jamais eu » ecrivoit à d'Olivet M. de Masaugues, président à mortier au parlement d'Aix, « de famille de Porcheres, dans notre Provence. Porcheres est » un petit village près de Forcalquier, dont Arbaud avoit une portion » et Laugier une autre. » (*Hist. de l'Académie.* Amsterdam, 1730, p. 308.)

Les Arbaud tiroient leur origine d'un célèbre jurisconsulte, Barthelemy Arbaud, mort dans la première partie du XIVe siècle. Jacques d'Arbaud fut seigneur de Porcheres, et aïeul de François d'Arbaud-Porcheres; cette famille habitoit Marseille et Saint-Maximin.

Laugier de Porcheres, à ce qu'il paroît, venoit de quelque branche des anciens seigneurs de Verdache, dont l'origine etoit chevaleresque. Voy. *l'Etat de la Provence*, par l'abbé Robert de Brianson. Tom. I et II.

II. — P. 321, lig. 13.

Nostre Porcheres commença à paroistre au temps de Nerveze et de son successeur des Escuteaux.

Le sieur des Escuteaux est auteur de plusieurs romans dont la vogue fut effacée par ceux de Gomberville et de la Calprenede. Dans la curieuse mazarinade du *Commerce restably* ou le *Courrier arresté par la Gazette*, Paris, 1649, on lit après le dénombrement des vieux romans de chevalerie : « Nervese et des Escuteaux raffinerent les premiers » leur style, et commencerent à parler phœbus. Ils furent les mignons » des dames, et quelques-unes les portoient au lieu d'heures à l'E- » glise... Depuis la mode changeant, Astrée, Argenie, le Polexandre, » Ariane et la Cassandre, ont donné de la casse à ces pedants, etc. » (P. 7.)

Nervese avoit comme Scudery une sœur qui ecrivoit, mais plus mal encore que son illustre frère. Elle se permettoit le même phébus. En 1649, elle fit une quinzaine de mazarinades les plus douces et les plus innocentes du monde. (Voy. le *Mascurat* de Naudé.)

III. — P. 321, lig. 16.

Cela se peut voir par le sonnet que voicy sur les yeux de Mme de Beaufort.

Ce sonnet ridicule est, pour la première fois, dans *Les Muses françoises ralliées de diverses pars*, 1re partie. Paris, Math. Guillemot, 1599. Page 54. Il est précédé de stances du même Porcheres sur les cheveux *de Madame la marquise de Monceaux*. Elles ne sont guères moins ridicules que le sonnet, cependant les dernières sont tourmentées assez ingénieusement.

Doux chesnons de mon prince, agréables supplices,
Blons cheveux, si je loue icy vostre beauté,
On jugera mes vers pour estre vos complices,
Criminels comme vous de leze-majesté.

Beaux geoliers de mon roy; son ame prisonniere
Desdaigne sa franchise et non pas sans raison.
Car si vous les tenez en vos rets de lumiere,
Au moins vous n'estes pas une obscure prison...

Subtile trame d'ambre en crespillons semée,
Qui devisez d'amour avecques les zephirs,
Ils reçoivent de vous leur odeur embasmée,
Et vous recevez d'eux leurs amoureux soupirs.

Les Recueils offrent encore sous les initiales D. P. un assez grand nombre d'autres pièces de vers de Porcheres; surtout les *Fleurs des plus excellens poëtes de ce temps*, 1600, 1606.

IV. — P. 322, lig. 12.

Il n'y a rien de bon de luy qu'une devise italienne...

Cette devise avoit frappé l'esprit délicat de Mme de Sévigné : « Je me » souviens bien d'avoir vu dans un livre, au sujet d'un amant qui » avoit eté assez hardy pour se déclarer, *une fusée en l'air* avec ces » mots : *Da l'ardore l'ardire*. Elle est belle. » (Lettre du 11 novembre 1671.) Mme de Sévigné ne pouvoit se rappeler qui l'avoit faite. Si elle avoit lu nos *Historiettes !*

V. — P. 322, lig. 19.

Donner deux pistolles du Politico-Catolico *de Virgilio Malvezzi.*

Ecrivain italien attaché à Philippe IV, roy d'Espagne, et auteur de

plusieurs ouvrages de droit public. Il mourut à Cologne en 1654. C'est de lui que veut parler Henry Arnauld, dans une lettre à Barillon du 11 août 1641 : « Le marquis de Malvezzi, ambassadeur d'Espagne, » etoit encore à Sedan mardy. Ils disent qu'il n'entre dans son corps » par jour, tant en boire qu'en manger, que cinq onces pesant. »

VI. — P. 323, lig. 1re.

*Il prit la qualité d'*intendant des Plaisirs nocturnes.

Il faut encore ici rappeler qu'on a souvent confondu les œuvres et la personne des deux Porcheres. Ainsi, le président de Mazaugues, dans ses Observations sur la relation de Pelisson, citées par d'Olivet, attribue le sonnet sur les yeux de Mme de Monceaux, et la pension de douze cents ecus à Arbaud. Un témoignage plus grave est celui de l'auteur de la *Comédie des Académistes* (Saint-Evremont, Estelan ou tout autre) ; on y fait dire à Porcheres-d'Arbaud :

> Et vous n'ignorez pas que j'eus, dans la Regence,
> Des nocturnes plaisirs la suprême intendance.

Mais l'autorité de des Réaux est encore préférable à celle de Mazaugues et de Saint-Evremont. Notre auteur ecrivoit trois ans après la mort de Laugier, seul il nous a parlé de son grand âge; et comme Arbaud etoit mort quatorze ans auparavant, on a pu naturellement lui attribuer les vers les plus anciens. Les costumes ridicules sentent d'ailleurs le faiseur de ballets et *l'intendant des Plaisirs nocturnes.* Enfin, le Pailleur connoissoit particulièrement Laugier, et des Réaux n'est guères ici que l'écho de le Pailleur. Ce fut donc sous la régence de Marie de Médicis que Laugier de Porcheres jouit d'un véritable crédit. Il fut, vers ce temps-là, victime d'une cruelle méprise: Bassompierre raconte (*Mémoires,* tom. 1er, p. 373 et 377, edition de 1721), qu'un jour du mois de mai 1613, la Reine luy demanda s'il n'avoit pas sur luy des vers de Porcheres. — « Non, mais j'en sçay par cœur. — Ce n'est pas cela, » je voudrois avoir des vers de sa main. » Porcheres avoit eté dénoncé comme espion à la solde de quelque prince d'Italie. Mais le soupçon fut bientôt levé ; le coupable etoit un bossu nommé Maignat. Dans une lettre de Malherbe à Peiresc du 16 janvier 1614, on lit : « J'oubliois à vous dire qu'hier au soir, entre onze heures et le » mynuit, le povre Porcheres se retirant fut attaqué par trois » hommes à cheval auprès de son logis qui est en la rue de l'Arbre-» Sec, et receut quelque coup d'espée sur la teste et un autre au corps. » Mais la boucle de sa ceinture luy sauva la vie. Il fut jetté par terre, » et l'un d'eulx dit : *Il est mort, allons-nous-en.* Son laquais eut un doit

» couppé. Il ne sçait d'où cela peut venir, parce qu'il ne croit pas » avoir d'ennemis. La reine ce soir a dit : Je me doute bien d'où cela » vient, mais je ne le diray pas. Madame la princesse de Conty a » parlé à elle à l'oreille, et s'est trouvé, à ce qu'a dit Madame la » Princesse, que la Reyne et elle estoient de mesme opinion. M. d'An- » delot et moy estions l'un auprès de l'autre derrière Madame la » Princesse, qui nous sommes dit l'un à l'autre ce que nous en pen- » sions, sans nous rien nommer ; et croyons avoir pensé la mesme chose » qu'elles. Nous en avons trouvé d'autres de nostre opinion ; mais le » tout sans rien nommer et pour cause. De quelque part que cela soit » venu, le povre homme n'est pas bien. » *(Revu sur le manuscrit original.)*

VII. — P. 324, lig. 22.

Il a vescu jusqu'à cent trois ans.

Des Réaux exagère la longévité de ce vieillard. Il mourut à quatre-vingt-douze ans, suivant le compte de Loret qui devoit mieux le savoir, ecrivant quelques jours après :

L'illustre monsieur de Porcheres,
Dont les muses furent si cheres
A tous les esprits bien tournez
Qui pour les sciences sont nez,
Quoyqu'il fust un homme aussy rare
Qu'etoit jadis monsieur Pindare,
La mort toutefois le ferut
Le jour que Renaudot mourut,
Et vit sa dernière journée
En l'octante-douzieme année.
C'estoit un génie excellent,
Et jadis, son plus beau talent,
Admiré des ames choisies,
Paroissoit dans ses poesies,
Qui les cœurs des reines et rois
Ont charmé, quantité de fois,
La cour leur servant de théatre,
Dès le regne de Henry quatre...

(*Muse hist.* du 8 novembre 1653.)

CCXXVII.

LE PERE ANDRÉ.

(*André Boullanger, né à Paris en* 1582; *mort* 21 *septembre* 1657.)

Le pere André, augustin, vulgairement appellé *le petit pere* André*, estoit de la famille des Boulangers, de Paris, qui est une bonne famille de la Robe. Il a presché une infinité de Caresmes et d'Advents; mais il a tousjours presché en battelleur, non qu'il eust dessein de faire rire, mais il estoit bouffon naturellement, et avoit mesme quelque chose de Tabarin* dans la mine[1]. Il y taschoit si peu que quand il avoit dit des gaillardises il se donnoit la discipline; mais il y estoit né, et il ne s'en pouvoit tenir.

Comme tous les autres Augustins Déchaussés de la place des Victoires.

Le bateleur de la *place Dauphine.*

Comme il preschoit un Advent au fauxbourg Saint-Germain, feu M. de Paris*, à cause de je ne sçay quelle caballe de moines dont il estoit des principaux, et aussy pour le scandalle que ses bouffonneries donnoient, l'envoya querir et le retint en prison à l'Archevesché. M. de Metz* s'en formalisa, disant « que » M. l'Archevesque ne pouvoit faire arrester un reli- » gieux qui preschoit dans un fauxbourg qui depen-

Jean-François de Gondi, mort en 1654. *Histor.*

Henry de Bourbon duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain de 1623 à 1669.

[1] Il parloit en conversation comme il preschoit.

» doit de l'abbaye Saint-Germain; » et effectivement, le fit deslivrer; mais ce fut à condition qu'il prescheroit plus sagement. Il remonte donc en chaire; mais de sa vie il n'a esté si empesché : il avoit si peur de dire quelque chose qui ne fust pas bien, qu'il ne dit rien qui vaille, et fut contraint de finir assez brusquement. Il estoit bon religieux et fort suivy par toutes sortes de gens; par quelques-uns pour rire, et par le reste à cause qu'il les tous-choit. Effectivement, il avoit du talent pour la predication. On fait plusieurs contes de luy dont j'ay recueilly les meilleurs.

Preschant un caresme à Saint-André-des-Arcs, il se plaignoit tousjours que les dames venoient trop tard. « Quand on vous vient resveiller, » leur disoit-il, « Mon Dieu, dittes-vous, quelle misere de se lever si » matin! Vous disputez avec vostre chevet. Une telle, » dittes-vous à vostre fille de chambre, je gage que » la cloche n'a pas sonné; vous estes tousjours si » hastée! il n'est point si tard que vous dittes. — Hé! » si j'estois là, » adjoustoit-il, « que je vous ferois bien » lever le cû! »

Parlant de saint Luc, il disoit « que c'estoit le » peintre de la *Reyne-mere*, à meilleur tiltre que Ru- » bens[1]; car il est le peintre de la Reyne-mere de » Dieu. »

Il preschoit sur ces paroles : *J'ay achepté une metairie, je m'en vais la voir.* « Vous estes un sot! »

[1] Qui a peint la galerie de Luxembourg.

dit-il, « vous la deviez aller voir avant que de l'a-
» chepter[1]. »

A la feste de la Magdelaine, il se mit à descrire les galants de la Magdelaine ; il les habilla à la mode: « Enfin, » dit-il, « ils estoient faits comme ces deux » grands veaux que voylà devant ma chaire. » Tout le monde se leva pour voir deux godelureaux qui, pour eux, se garderent bien de se lever. Un jour, il luy prit une vision, après avoir bien harangué contre la desbausche de cette pauvre pecheresse, de dire : « J'en voy là-bas une toute semblable à la Magde-
» laine; mais, parce qu'elle ne s'amende point, je la
» veux noter, et luy jetter mon mouchoir à la teste.» En disant cela, il prend son mouchoir et fait semblant de le vouloir jetter : toutes les femmes baisserent la teste. « Ah ! » dit-il, « je croyois qu'il n'y en
» eust qu'une, et en voylà plus de cent[2]. » Il remit une fois à prescher cette octave, à cause de la feste de Nostre-Dame, qui estoit le lendemain, et conti-

[1] Il disoit que Christophe pensa jetter le petit Jesus dans l'eau, tant il le trouvoit pesant*; « mais on ne sçauroit noyer qui a esté pendu. » Il fit une fois de gros bras potelez à la Samaritaine, et il luy faisoit dire par Nostre-Seigneur : « Je te donneray bien d'une autre eau et que tu
» trouveras bien meilleure. »

Comme chargé de tous les péchés du monde.

[2] Cela me fait souvenir d'un conte qu'on fait d'un predicateur du temps de François Ier. « La Magdelaine, » disoit-il, « n'estoit pas une
» petite garce, comme celles qui se pourroient donner à vous et à
» moy; c'estoit une grande garce, comme Mme d'Estampes*. « Cette madame d'Estampes luy fit defendre la chaire. Quelques années après, ayant esté restably, le jour de la Magdelaine, il dit : « Messieurs, une
» fois pour avoir fait des comparaisons je m'en suis mal trouvé. Vous
» vous imaginerez la Magdelaine telle qu'il vous plaira. Passons la pre-
» miere partie de sa vie, et venons à la seconde. »

Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes.

nüant la suitte de l'Evangile : « Voylà, » dit-il, « la » Magdelaine qui entre, et moy je sors. » Et s'en alla. Il disoit qu'il y avoit des *Magdelains* aussy bien que des *Magdelaines*. « Notre pere saint Augustin, » dit-il, « a esté long-temps un grand *Magdelain*. » Puis descrivant les parfums de la Magdelaine : « Elle » avoit de l'eau d'ange* : de l'eau d'ange ! C'estoit » de l'eau d'ange noir, de l'eau de diable, de l'eau » de Satan. »

Essence dont la base etoit l'iris de Florence.

Il comparoit une fois les femmes à un pommier qui estoit sur un grand chemin. « Les passans ont » envie de ses pommes ; les uns en cueillent, les autres » en abattent : il y en a mesme qui montent dessus, » et vous les secoüent comme tous les diables. »

Il disoit aux dames : « Vous vous plaignez de jeus- » ner ; cela vous maigrit, dittes-vous. Tenez, tenez, » dit-il, en monstrant un gros bras, « je jeusne tous » les jours, et voylà le plus petit de mes membres. »

« Toutes les femmes sont des mesdisantes, » disoit-il ; « je gage qu'il n'y en a pas une icy qui ne la soit ; » s'il y en a quelqu'une qui ne la soit pas, qu'elle se » leve ; » puis il s'arreste. « Hé bien, » continüa-t-il, « vous voyez que pas une n'ose se lever. »

Un advocat s'alla confesser à luy, et luy dit fort peu de choses. Il luy ordonna pour penitence d'aller l'après-disnée à son sermon : l'advocat y fut. L'Evangile du jour estoit : *Dæmonium mutum*, etc. « Sçavez- » vous, » dit-il, « ce que c'est que *Dæmonium mutum?* » Je m'en vais vous le dire : c'est un advocat aux » pieds d'un confesseur. Au barreau ils jasent assez ;

» devant un confesseur, au diable le mot, vous n'en » sçauriez rien tirer. »

Il en vouloit au curé de Saint-Severin. Il fit tomber le discours sur la bergerie, et qu'il falloit de bons chiens pour la garder. « Vous autres, » dit-il aux paroissiens, « vous avez un bon chien de curé. »

Pour monstrer que l'honneur estoit plus tost *in honorante quàm in honorato*, à celuy qui honoroit qu'à celuy qui estoit honoré par luy : « Par exemple, » disoit-il, « quand je rencontre mon cousin*, le presi- » dent Boulanger que voylà, il me fait le pied de » veau*, et le pied de veau luy demeure. »

Ou plutôt son frère : Macé le Boullanger, président aux Enquêtes.

Une révérence.

Pour cajoller M. Talon[1], qui l'escoutoit, il dit en parlant de Ciceron : « Ciceron, Messieurs, c'estoit un » grand advocat-general. »

Dans l'opinion qu'ils ont de l'Eucharistie, on ne pouvoit pas dire une plus grande sottise que celle qu'il dit une fois, preschant sur le Saint-Sacrement. « En voylà assez, » dit-il, « car les medecins disent : » *Omnis saturatio mala, panis autem pessima.* Toute » repletion est mauvaise, et surtout celle de pain. »

Un jour qu'il preschoit contre le luxe et contre les modes : « Vous voylà, » dit-il, « vous autres, poudrez » comme des meusniers ; et quand vous arriverez en » enfer, les diables crieront : *A l'anneau! à l'an-* » *neau !* » Pour faire entendre cela, il faut sçavoir qu'il y a dix ans ou environ qu'un meusnier, à la Grève, gagea de passer dans un de ces anneaux de

[1] Advocat general.

fer qui sont attachez au pavé pour retenir les bateaux. Il fut pris par le milieu du ventre, qui s'enfla aussytost des deux costez ; le fer s'eschauffa, c'estoit en esté, il brusloit : il fallut l'arroser tandis qu'on limoit l'anneau, et on n'osa le limer sans permission du Prevost des marchands. Tout cela fut si long, qu'il luy fallut un confesseur. On en fit des tailles-douces aux almanachs, et un an durant, dez qu'on voyoit un meusnier, on crioit : « *A l'anneau! à l'anneau, meusnier!* » On en fit aussy un almanach de la farine des jeunes gens et des mouches des femmes, avec une chanson que voicy :

Dieu! que la mouche a d'efficace!
Que cet animal est charmant!
Le plus parfait ajustement
Sans elle n'auroit point de grace.
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galants, adieu fleurettes ;
Si vous n'avez mouche sur nez,
Adieu galants enfarinez.

Vous auriez beau estre frisée,
Par anneaux tombants sur le sein,
Sans un amouretix assassin[1]
Vous ne seriez guères prisée.
Si, etc.[2]

[1] Espece de mouche.
[2] *(Couplet biffé :)*

N'esperez pas qu'on vous approche
Ny qu'on vous fasse compliment;
Je dis, quand mesme abondamment
Vous en auriez dans vostre poche.
Si, etc.

Portez-en à l'œil, à la temple,
Ayez-en le front chamarré,
Et sans craindre vostre curé,
Portez-en jusques dans le temple.
Si, etc.

Mais surtout soyez curieuse
Et difficile au dernier point,
Et gardez de n'en porter point
Que de chez la bonne faiseuse.
Si, etc.

LES ENFARINEZ.

Houspillon des modes nouvelles,
Singe des galants de la Cour,
Venez farcer à vostre tour,
Car le theatre vous appelle.
Si vous n'estes enfarinez,
Adieu l'amour de la coquette,
Si vous n'estes enfarinez,
Vous n'aurez rien qu'un pied de nez.

Enfarinez bien vostre teste
Et les collets de vos manteaux;
Vous en serez cent fois plus beaux,
Et ferez bien plus de conquestes.
Si, etc.

Quand on vous voit passer, on crie:
Meusnier, à l'anneau! à l'anneau!
Il ne faut pas faire le veau,
Ny vous fascher que l'on en rie.
Si, etc.

Il faisoit parler ainsy une fois les soldats d'Holopherne, après qu'ils eurent veû Judith : « Camarade, » qui est-ce qui, en voyant de si belles femmes,

» *tam decoras mulieres,* n'ayt envie d'enfoncer la » barricade[1]. »

Je luy ay oüy prescher sur la Transfiguration. « Cela se fit, » dit-il, « sur une montagne. Je ne sçay » ce que ces montagnes ont fait à Dieu ; mais quand » il parle à Moïse, c'est sur une montagne ; il ne luy » monstra pourtant que son derriere, et parla à luy » comme une demoiselle masquée. Quand il donne » sa loy, c'est encore sur une montagne ; le sacrifice » d'Abraham, aussy sur une montagne ; le sacrifice » de Nostre-Seigneur, encore sur une montagne. Il » ne fait rien de miraculeux que sur ces montagnes ; » aussy la Transfiguration, n'estoit-ce pas une affaire » de vallon. »

Voyant des gens jusques sur l'autel, il dit en entrant en chaire : « Voylà la prophetie accomplie : » *Super altare vitulos.* »

Il preschoit en un convent de Carmes sur l'eglise desquels le tonnerre estoit tombé sans en blesser un seul. « Ah ! » dit-il, « regardez quelle benediction de » Dieu ; si le tonnerre fust tombé sur la cuisine, il » n'en fust reschappé pas un. » On dit *Carme en cuisine.*

A la feste de Pasques, il se faisoit une objection[2]. « Mais un mary et une femme qui couchent ensemble » un si bon jour, que feront-ils? A cela il faut re-

[1] Il commença une fois ainsy : « Foin du Pape, foin du Roy, foin de » la Reyne, foin de Monsieur le Cardinal, foin de vous, foin de moy : » *omnis caro fœnum.* »

[2] Je doute qu'il ayt dit cela.

» pondre par une comparaison. Si le jour de Pasques » un debiteur vous apporte de l'argent, il est bonne » feste ; mais les gens ne sont pas tousjours en hu- » meur de payer : je suis d'advis qu'on le reçoive. » Faittes l'application, Mesdames. »

A propos de romans, il disoit : « J'ay beau les faire » quitter à ces femmes, dez que j'ay tourné le cû » elles ont le nez dedans. »

En parlant de la Samaritaine, il disoit que Nostre-Seigneur estoit un crieur d'eau-de-vie.

« Paradis, » disoit-il, « est fait comme une ville ; » mais c'est une ville comme la Rochelle, qui ne se » prend point sans mouffles*. »

Sorte de poulies pour élever des machines de siége.

Parlant de David, il dit que, quand il alla en paradis, Dieu dit, le voyant venir de loing : « *Qui est-* » *ce?* et puis quand il fut plus près : *Ah! c'est mon* » *bon serviteur David!* bras dessus, bras dessous, » camarades comme cochons. »

Le jour de l'Ascension, descrivant la reception qu'on fit à Jesus-Christ au Ciel, il dit que Dieu dit à David : « Tenez la musique toute preste ; voicy mon » filz qui vient. »

Une fois, il fit des lettres-patentes du roy de Ninive : « Nous, Ninus, etc., à tous manants et habi- » tants de notre bonne ville de Ninive, sçavoir fai- » sons que, sur l'advis à nous donné par notre amé » et feal maistre Jonas, que Dieu, etc. ; avons or- » donné et ordonnons que, etc. ; et parce que ledit » maistre Jonas est prophete dudit Dieu, etc. » Il y avoit dix fois *ledit Jonas* et *ledit Dieu.*

En caresme, il compara un jour la charité à l'eschelle de Jacob, et disoit que ce n'estoit pas une eschelle de chesne ou de hestre, mais que le premier eschelon estoit *hareng*, le deuxiesme, *morue ;* et ainsy de suitte, il dit toutes les viandes de caresme, « qu'il » faut, » adjousta-t-il, « envoyer au convent des Au- » gustins. »

Preschant chez des religieuses qui l'avoient fort pressé de leur donner un sermon, il leur dit : « Eh- » bien ! me voylà ; à cause que je suis Boulanger, » vous croyez que j'ay tousjours du pain cuit ; mais » vous ne songez pas combien j'ay de choses à faire[1]. » Il se mit à leur conter toutes ses occupations. Après, il compara une fille qui entroit en religion à un peloton. « Une novice, » dit-il, « c'est comme un morceau » de bureau * ou de papier sur lequel on commence » à desvider les premieres aiguillées ; mais, quelque » bien qu'on fasse le peloton, il reste tousjours un » petit trou qu'on ne sçauroit bouscher. »

Etoffe de laine.

A Poitiers, les Jesuistes le prierent de prescher saint Ignace ; il voulut leur donner sur les doits. Il fit un dialogue entre Dieu et le saint, qui luy demandoit un lieu pour son ordre. « Je ne sçay où vous mettre, » disoit Jesus-Christ : « les deserts sont habitez par » saint Benoist et par saint Bruno. » Il faisoit une enumeration des lieux occupez par les principaux ordres. « Mettez-nous seulement, » dit saint Ignace,

[1] *Variante :* Des religieuses l'obligerent une fois à prescher *inpromptu.* « Vous vous trompez, » leur dit-il, « vous croyez peut-estre à cause » que je m'appelle Boulanger que j'ay tousjours du pain cuit. »

« en lieu où il y ait à prendre, et laissez-nous faire » du reste. » En sortant, il dit à un de ses amys : « Je » n'ay voulu prescher céans qu'après disner, car je » sçavois bien qu'autrement on m'y auroit fait mes- » chante chere. » Une autre fois, à Paris, il en donna encore aux Jesuistes en pareille occasion. « Le chris- » tianisme, » dit-il, « est comme une grande salade; » les nations en sont les herbes ; le sel les docteurs; » *vos estis sal terræ;* le vinaigre les macerations, et » l'huisle les bons peres jesuistes. Y a-t-il rien de plus » doux qu'un bon pere jesuiste? Allez à confesse à un » autre, il vous dira : Vous estes damné si vous con- » tinüez. Un jesuiste adoucira tout. Puis, l'huisle, » pour peu qu'il en tombe sur un habit, s'y estend » et fait insensiblement une grande tache ; mettez » un bon pere jesuiste dans une province, elle en » sera enfin toute pleine. » Les Jesuistes se plaignirent à luy-mesme de ce qu'il avoit dit. « J'en suis bien » fasché, mes Peres, » leur dit-il ; « mais je me suis » laissé emporter ; je ne sçaurois que vous dire ; dans » quatre jours c'est la feste de notre Pere saint Au- » gustin, venez prescher chez nous, et dittes tout » ce qu'il vous plaira, je ne m'en fascheray point. »

Un jour il sceût que Mme de la Trimouille estoit à son sermon incognito : il parloit de l'Enfant prodigue ; il se mit à luy faire un train tout semblable à celuy de la Duchesse : « Il avoit, » dit-il, « six beaux » chevaux gris pommellez, un beau carrosse de ve- » lours rouge avec des passemens d'or, une belle » housse dessus, bien des armoiries, bien des pages,

» bien des laquais vestus de jaune passementé de » noir et de blanc. »

Il disoit que le Paradis estoit une grande ville. « Il y a la grande rüe des Martyrs, la grande rüe des » Confesseurs; mais il n'y a point de rüe des Vier- » ges : ce n'est qu'un petit cul-de-sac bien estroit, » bien estroit. »

« Un catholique, » disoit-il une fois, « fait six fois » plus de besongne qu'un huguenot; un huguenot » va lentement comme ses psaumes: *Leve le cœur,* » *ouvre l'oreille*, etc. Mais un catholique chante : » *Appellez Robinette, qu'elle s'en vienne icy-bas*, etc.» Et en disant cela, il faisoit comme s'il eust limé. J'ay oüy dire que ce conte vient de Sedan, où du Moulin ayant dit à un arquebusier qui chantoit *Appellez Robinette*, « qu'il feroit bien mieux de chanter des » psaumes, » l'arquebusier luy dit : « Voyez comme » ma lime va viste en chantant *Robinette*, et comme » elle va lentement en chantant : *Leve le cœur, ouvre* » *l'oreille*, etc. [1] »

Parlant d'*Osanna*, il dit « que les enfans estoient » montez sur un arbre; je ne sçaurois vous en dire » le nom, je vous le diray tantost. » Son sermon fait : « Messieurs, » leur dit-il, « cet arbre, c'estoit un syco- » more. »

« L'Evangile, » dit-il une fois, « est une douce loy :

[1] On dit encore qu'un artisan luy dit que : *Qui au conseil des malins n'a esté** empeschoit sa lime d'aller, et qu'il faisoit beaucoup plus d'ouvrage avec *Jean Foutaquin pour du pain et pour des poires, Jean Foutaquin pour des poires et pour du pain.*

Traduction de Marot, du *Beatus vir qui non abiit.*

» Jesus-Christ nous l'a dit; il le faut croire. » Deux jesuistes entrent là-dessus. « Tenez, » dit-il, « voylà » deux des camarades de Jesus, demandez-leur plus» tost s'il n'est pas vray. » — Cela me fait souvenir d'un nommé du Four, qui, dans les guerres des Huguenots, ayant rencontré des jesuistes à cheval, leur demanda qui ils estoient : « Nous sommes, » dirent-ils, « de la Compagnie de Jesus. — Je le connois, » dit-il; « brave capitaine, mais d'infanterie; à pié, » à pié, mes peres ; » et il leur osta leurs chevaux.

Preschant sur la patience de Dieu, « Dieu, » dit-il, « attend long-temps avant que de frapper; il me» nace, mais il ne frappe pas : c'est, » dit-il, « comme » ce chasseur que vous voyez à cette tapisserie. Il y » a peut-estre cent ans qu'il presente l'espieu à ce » cerf, cependant il ne le frappe pas, et il n'y a que » quatre doits entre deux. »

Il disoit que personne n'avoit jamais tant prié Dieu que saint Joseph, car le petit Jesus le servoit comme un apprenty. Il luy disoit : « Donnez-moy, » je vous prie, cecy; donnez-moy, je vous prie, cela; » apportez-moy, je vous prie, cette teriere*, etc. »

Aujourd. : tarière.

« Dieu veut la paix, » disoit-il du temps du cardinal de Richelieu; « Oüy, Dieu veut la paix, le Roy la » veut, la Reyne la veut, mais le diable ne la veut » pas. »

Il disoit que la paix de l'Europe estoit tout comme une paix* d'espaule de mouton. « Vous ne voyez » point la paix; ainsy, tant qu'il y aura à ronger à » l'Europe, vous ne verrez point la paix. »

La paix, os plat et large de l'épaule d'un mouton, d'un veau, etc. (*Furetiere.*)

COMMENTAIRE.

I. — P. 331, lig. 12.

Je la veux noter et luy jetter mon mouchoir à la teste.

Cette histoire est déjà dans *Le baron de Fœneste*, livre IV, chap. 8, et dans les *Contes d'Ouville*, 1643, p. 68. Le premier récit semble être venu des *Dames galantes* de Brantôme : « J'aimerois autant un prescheur » qui, preschant un jour en une bonne compagnie, ainsi qu'il representoit » les mœurs d'aucunes femmes et de leurs marys qui enduroient estre » cocus d'elles, il se mit à crier : *Ouy, je les connois, et m'en vais jetter » ces deux pierres à la teste des deux plus grands cocus de la compa- » gnie;* et faisant semblant de les jetter, il n'y eut homme du sermon » qui ne baissast la teste, ou mist son manteau, ou sa cappe, ou son » bras au devant, pour se garder du coup. Mais luy : *Ne vous disé-je » pas : je pensois qu'il n'y eust que deux ou trois cocus en mon sermon ? » mais à ce que je voy, il n'y en a pas un qui ne le sait.* » (1er discours, p. 215. Edit. de 1666.)

II. — P. 333, lig. 25.

A l'anneau ! à l'anneau !

L'Almanach du *Meusnier à l'anneau* est conservé dans le cabinet des Estampes et Gravures de la Bibliothèque impériale.

J'ai trouvé, il y a déjà quelque temps, parmi nos manuscrits du fonds de Clerembaut, n° 2828, dans un volume qui avoit appartenu à Anne Olivier, marquise de Villarceaux morte en 1653, la petite pièce suivante qui intéresse en même temps l'historiette de Mme Pilou :

« A nos tres-cheres et honorées coquettes, salut !

» Nous vous faisons sçavoir de la part de tous les *Gestés, Mouchés, » Frisotés* et *Souspoudrés*, que vous ayez à vous rendre à deux heures » precisément, durant les beaux jours d'hyver, à la Place Royale, pour » exposer à leurs yeux vos gestes, grimaces et contenances estudiées, » armés de toute votre boutique artificielle, blanc estaudié, rouge res- » trocint, mouches separées, longues, rondes, assassins, la gorge ou- » verte et couverte d'un mouchoir de toille de soye que le vent puisse » faire voltiger, afin de donner dans la visiere de la trouppe coquetiere, » que vous saluerez avec un branslement de teste concerté, et un sou-

» ris my-party de la bouche et des yeux, en sorte que vous ne les » desadjustiez pas; vous gardant de parler aux mourants; l'œil suffira » pour les faire trouver en lieux où vous aurez moins de tesmoings. Et » au cas que quelque prude veuille se coquetiser, elle n'aura qu'à faire » un tour à ce rendez-vous general, et en prendre acte de Mme Pilou, » qui tient registre universel de la chambre des *Druées*. A Paris, rue » des *Fourbes*, à l'enseigne du *Poulet sans plumes*, chez Toinette l'*Af-* » *fectée*. »

III. — P. 336, note.

Foin de vous, foin de moy, omnis caro fœnum.

Gueret a rappelé cette boutade : « Foin, dit le petit père André, » d'Apollon, foin des Muses, foin de vous, monsieur le Cardinal, foin de » moy-mesme et foin de tout le monde. *Omnis caro fœnum.* » (*La guerre des auteurs anciens et modernes*. Paris, 1671, p. 152.)

IV. — P. 337, lig. 5.

Faittes l'application, Mesdames.

Ce trait est dans le *Menagiana*, I, p. 196, et mieux encore dans une lettre de Boursault à l'evêque de Langres, t. II, p. 144. « Faut-il d'autre » preuve de la bonté de Dieu que ce qui est arrivé dans la pieuse » maison où je prêche? La foudre tombe sur la bibliotheque, la con- » sume entierement et ne blesse aucun religieux. Si malheureusement » elle estoit tombée sur le refectoire, que de gens tués! que de larmes » repandues! quelle desolation! Graces, mon Dieu, graces vous soient » eternellement rendues du soin que vous prenez de vos elûs! »

V. — P. 337, lig. 24.

Nous Ninus, à tous manans, etc.

Dans la plus ancienne traduction d'Orose, imprimée par Verard, en 1491, on trouve quelque chose d'analogue à cela. Etéocle voulant défendre sa couronne contre son frère, ecrit des lettres à ses sujets : « Etyocle par la grace de Dieu, roy de Thebes, à nos amez et » féaux, etc. »

VI. — P. 340, lig. 9.

Un huguenot va lentement comme ses psaumes : « Leve le cœur, ouvre » l'oreille. »

C'est la traduction non des psaumes, mais des commandemens de Dieu, d'après le xxe chapitre de l'Exode. Marot en avoit fait un cantique :

Leve le cœur, ouvre l'oreille,
Peuple endurci, pour escouter
De ton Dieu la voix nonpareille,
Et ses commandemens gouster, etc.

La chanson de *Jean Foutaquin* est citée dans le baron de Fœneste, liv. II, ch. 16; et dans la deuxième partie de la traduction du livre de la *Lesine,* Paris, 1604.

VII. — Fin.

Voici quelques autres traits à ajouter au répertoire si riche de notre Historiette sur le bon petit père André. « Un jour, prechant aux Jesuites, » il avoit pris pour texte : Vous estes *fines terræ;* qu'il traduisoit, *vous* » *estes les fins de la terre.* » (*Menagiana,* t. III, p. 279.)

« Il avoit eté chargé de prescher l'après-disné à Saint-Severin, durant le caresme. Un abbé de qualité preschoit le matin et ne s'accommodoit ny du style ny de la vogue de son confrere. Le jour des Rameaux, l'Abbé arrivant à l'entrée de notre Seigneur : « Il y a, dit-il, quelques inter- » pretes qui doutent si J.-C. estoit monté sur une asne ou sur une » asnesse, fondés sur ce passage *Ecce Rex tuus venit tibi sedens super* » *asinam;* je ne m'arrête point à ces matieres basses et triviales; je » les laisse au predicateur de l'après-disné. » Quand ce vint au tour du pere André : « Je sais, » dit-il, « que l'on doute si c'est un asne ou une » asnesse que monta J.-C. Le predicateur de ce matin n'a pu resoudre » cette difficulté et il me l'a renvoyée. Hé bien, dites-luy de ma part » que c'est un asne. » (Lettres de Boursault, t. II, p. 145.)

Il y a dans la *Guerre des anciens et des modernes* de Gueret, un passage assez curieux sur le pere André : « Tout goguenard que vous le » croyez, il n'a pas toujours fait rire ceux qui l'escoutoient; il a dit des » veritez qui ont renvoyé des evesques dans leurs dioceses et qui ont » fait rougir plus d'une coquette. Il a trouvé l'art de mordre en riant... » et toute sa vie, il a fait profession d'une satyre ingenue, qui a mieux » gourmandé le vice que vos apostrophes vagues que personne ne prend

» pour soy. Demandez aux marguilliers de Saint-Estienne (*du Mont*), » comme il les a traittez sur leur chaire de dix mille francs (*a*) ; deman- » dez aux Jesuites s'ils sont satisfaits du panegyrique de leur fonda- » teur. » Plus loin Gueret le faisant parler : « J'ay suivy la pente de » mon naturel qui estoit naïf, et qui me portoit à instruire le peuple » par les choses les plus sensibles ; ainsy pendant que d'autres se guin- » doient l'esprit pour trouver des pensées sublimes, qu'on n'entendoit » pas, j'abaissois le mien jusques aux conditions les plus serviles, et » aux choses les plus ravalées d'où je tirois mes exemples et mes com- » paraisons... »

Des Réaux a ecrit comme pour mémoire, au commencement de son historiette et sur les marges, ces deux mots : *Un ruban.* Je pense qu'il pensoit alors à un autre trait du pere André, rapporté plus tard dans Gueret et dans le *Menagiana.* « Un riche, » disoit-il, « est traitté » par Dieu comme les femmes traitent leurs petits chiens ; elles par- » tagent avec eux tous leurs bons morceaux et les couvrent de ru- » bans depuis la teste jusqu'à la queue ; mais quand le chien est » mort, on le jette sur le fumier, etc. »

La mort du pere André a eté annoncée par la Muse de la Cour, comme on va voir :

Pleurez, bourgeois, pleurez bourgeoises,
Pleurez, courtisans et plumets,
Pleurez et ne riez jamais.
Pleurez, Paris la grande ville
Par une charité civile,
Pleurez, chers Augustins reclus,
Le petit Père André n'est plus.
Honneur de la sainte closture,
Aujourdhuy des vers la pasture!
Combien aux âges à venir
Dans l'agreable souvenir
De cette methode subtile
Dont tu nous preschois l'Evangile,
Pleurera maint galant poudré
La mort du petit pere André!...
Ainsy tes saintes comedies
Deviennent pour toy tragedies, etc.

(La Muse de la Cour, *à Mademoiselle*, 25 septembre 1657.)

(*a*) Voilà la preuve que la belle chaire de Saint-Estienne-du-Mont, chef-d'œuvre de menuiserie, a eté faite dans la première partie du XVIIe siècle et qu'elle a eté payée 10,000 francs. Les bas-reliefs en sont si beaux qu'on les croit du dessin de le Sueur. Autrefois elle etoit supportée par une figure de Samson.

CCXXVIII.

VILLEMONTÉE.

(*François de Villemonté ou Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Montaiguillon; maître des Requêtes en* 1626, *intendant du Poitou en* 1631, *conseiller d'Etat en* 1657, *puis evêque de Saint-Malo; mort en octobre* 1670.)

Villemontée est d'une assez bonne famille de Paris. Il espousa la sœur de la Barre, dont nous avons parlé *; il devint maistre des Requestes, et eut l'intendance de Poictou où sa femme et luy, aussy bons mesnagers l'un que l'autre, faisoient une fort grande despense. Elle devint amoureuse, à la Rochelle, d'un gentilhomme du grand-prieur de la Porte, nommé l'Espinay. Cette amourette passa bien avant, et le mary surprit un billet de sa femme en ces termes : « Nostre soutane va aux champs; viens viste, car je » meurs d'envie de voir ton gros—. » Villemontée est pourtant bien fait; mais peut-estre n'en avoit-il pas un si gros. On a dit que le Grand-prieur, en colere de ce que l'Intendante l'en avoit refusé, avoit fait avertir le mary par des jesuistes : j'ay de la peine à le croire, car c'estoit un bon homme. Le mary fut assez fou pour faire du bruit. Il mit en prison, dans son chasteau, une bossüe de la Rochelle, nommée la Villepoux, qu'on accusoit d'avoir esté la Dariolette *, et après l'y avoir tenüe long-temps, il la laissa aller,

Philippe de la Barre. (Voy. *Histor.* de Mme l'Evesque.)

Nom de la confidente d'Oriane, dans *Amadis des Gaules*.

et il mit sa femme en religion : depuis, il la relegua à une terre. Il eut assez d'enfans de sa femme, entre autres une fille, qui estoit l'aisnée*. Elle ne voulut pas deshonorer sa mere en faisant autrement qu'elle ; elle trouva de très-bonne heure son l'Espinay : car un nommé Ruelle, que Mlle de Bussy* luy avoit donné pour secretaire, prit la peine de la desbauscher qu'elle n'avoit que douze ans. Le pere le fit foüetter dans une cave et puis le chassa, car il ne sçauroit s'empescher d'estre tousjours un peu fou. Cela ne fut pourtant pas trop divulgué, et Beloy, aujourd'huy capitaine des gardes en partie de M. d'Orléans, l'espousa, l'ayant trouvée auprès de Mme de Fontaines, dame d'atour de Madame, où Villémontée l'avoit mise. Beloy fut attrappé en toutes façons, car on dit qu'il n'a point eu ce qu'on luy avoit promis en mariage. Les affaires de Villemontée se descousant tous les jours, il vendit ses terres, sa femme retourna dans un convent, et luy se fit prestre de peur d'estre mis en prison.

Marie de Villemontée, mariée en 1650 à Hercules de Beloy, capitaine des gardes de Gaston.

Voy. *Histor.* du maréchal de Brezé, t. II, p. 200.

Cependant M. le Tellier*, son protecteur, le faisoit tousjours subsister par les employs qu'il luy faisoit donner. Enfin, en 1657, M. de Saint-Malo, Villeroy, rendit au Cardinal l'evesché de Saint-Malo de trente-six mille livres de rente, pour celuy de Chartres de vingt-cinq mille, à cause du voisinage de Paris. Le Tellier fit donner Saint-Malo à Villemontée, qui n'en joüyt encore que par economat, à cause que sa femme n'a point fait de vœux, mais a seulement protesté, devant le Saint-Sacrement, qu'elle ne vivroit

Michel le Tellier secrétaire d'Etat après de Noyers.

point comme une femme avec son mary. Cette folle ne voulut point ceder à une mareschale de France, disant que la femme d'un evesque ne devoit ceder qu'aux Princesses.

COMMENTAIRE.

I. — P. 346, lig. 7.

Villemontée est d'une assez bonne famille de Paris.

Son père, François de Villemontée, nommé en 1602 président en la cour des Aides, l'avoit eu d'un second mariage avec Jeanne Quentin. Lui-même, de sa femme Philippe de la Barre fille de Paul de la Barre payeur des Rentes, eut un fils et deux filles. Le fils, Charles de Villemontée, capitaine au régiment de la Meilleraye, se noya en 1637. Anne de Villemontée, la seconde fille, fut religieuse. Un homme de son nom, son parent sans doute, epousa la sœur de la Fontaine. (Lettre de la Fontaine à M. Jamard, dans les *Opuscules inedits de J. de la Fontaine*, publiés en 1820, par M. de Monmerqué. Paris, Blaise, p. 50.) Balzac a adressé deux de ses *Lettres choisies*, Ire partie, livre I et II, *à M. de Villemontée, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Poitou, Saintonge, Aunis, etc.* Elles sont datées, la premiere du 1er juillet 1641, la seconde du 10 août 1642. M. Massiou, auteur d'une nouvelle *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, Paris, 1838, décrit une médaille de bronze frappée en 1632, en l'honneur de cet intendant. Elle représente d'un côté la ville de la Rochelle vers laquelle se dirige un vaisseau, avec la legende : *Capiet rursus hoc auspice portum;* de l'autre, les armes et les noms et qualités de l'Intendant. (T. V, p. 456.)

II. — P. 346, lig. 16.

Nostre soutane va aux champs.

Balzac nous apprend aussi que Villemontée portoit ordinairement robe longue : « Tant que vous ferez le service du Roy avec courage et » intelligence, et que vostre robe longue luy espargnera une armée au » deçà de Loire : tant que vous vous conserverez l'estime de la Cour » sans perdre l'affection des peuples, et que, par vostre dexterité, » l'amertume des remedes n'empeschera pas que le medecin ne soit » agreable, je ne sçaurois croire que vous ayiez besoin d'estre con- » solé... » (*Lettres choisies.* Ire partie, liv. II, lett. IV, du 1er juillet 1641.)

III. — Fin.

Des Réaux par mégarde sans doute a laissé dans son manuscrit une autre rédaction en feuille volante de l'Historiette de Villemontée. Je pense que c'est le premier jet; par conséquent, le corps du manuscrit seroit la mise au net et le texte définitif de notre auteur. Voici au reste à quoi se reduisent les variantes fournies par la feuille volante :

« M. de Villemontée etoit d'une bonne famille de Paris... Il achepta » une charge de maistre des Requestes et eût l'intendance de Poitou. » Il y faisoit une depense enragée et sa femme n'estoit pas meilleure » menagere que luy. Aussy est-ce là où ils commencerent à se ruiner... » La fille eut l'honnesteté de permettre à l'Espinay de luy faire un en- » fant... Elle estoit » (quand Beloy l'espousa), « auprès de Mme de Te- » mines, dame d'atour de Madame..... Les affaires du beau-pere estant » si decousues qu'il fut contraint de vendre ses livres pour payer une » partie de ses dettes... Apparemment, quand on le receut prestre ou » qu'on le fit evesque, on ne se souvint pas du canon du concile de » Trente. »

Villemontée pourtant n'etoit pas déconsideré au point qu'on ne pensât encore à lui en 1660, pour des fonctions très-délicates et très-honorables. « Monsieur le Cardinal, » ecrit sous cette année-là Mademoiselle, « me dit que Goulas et Beloy luy avoient proposé de faire » M. l'evesque de Saint-Malo, tuteur de mes sœurs; qu'il estoit beau- » pere de Beloy; qu'il me prioit de luy en dire mon sentiment. Je luy » repondis qu'il estoit très-honneste homme et fort habile, qu'il avoit » eté conseiller, maistre des Requestes et souvent intendant de justice » dans les armées et dans les provinces, dans le temps qu'il portoit le » nom de Villemontée; mais qu'il s'etoit fait d'eglise par le mauvais » estat de ses affaires, et que pour l'ordinaire on ne choisissoit guères » un homme ruiné pour être tuteur, et que comme evêque, il etoit » obligé de resider dans son diocèse. Que pour moy, quoique je le » trouvasse très-honneste homme, je n'aurois pas jeté les yeux sur » luy. » (*Mémoires de Mademoiselle*, tom. IV, p. 192.) Villemontée ne fut pas nommé.

Il y a dans la correspondance du chancelier Seguier, un grand nombre de lettres des dernières années du règne de Louis XIII, adressées à Villemontée ou ecrites par lui au Chancelier. Elles font en général honneur à son caractère, et la mauvaise humeur avec laquelle il paroissoit courir à la piste des ennemis du Cardinal, fut plus d'une fois dénoncée au Chancelier et au Cardinal lui-même. Laffemas dans une de ses lettres au chancelier Seguier fait allusion à cette honorable défaillance de cœur de Villemontée.

CCXXIX.

MADAME PILOU.

(*Anne Baudesson, femme de Jean Pilou, procureur au Châtelet, née vers* 1578; *morte en* 1668.)

Mme Pilou, estant nouvelle mariée, se trouva logée par hazard vis-à-vis de Mlles de Mayerne-Turquet, sœurs de ce Mayerne[1] qui a esté premier medecin du roy d'Angleterre, où il a fait une assez grande fortune : c'estoit un peu après la reduction de Paris*. Elle fit amitié avec ces filles, qui estoient des personnes raisonnables, et qui, comme huguenottes, en fuyant la persecution, avoient veû assez de pays[2]. Cette connoissance luy servit, et la tira en quelque sorte du calinage* de sa famille[3]. Cela luy servit à connoistre une Madame de la Fosse, leur parente, riche veuve[4], qui, en mourant, luy laissa du bien. Elle espousa un procureur, nommé Pilou, qui ne fit pas grand fortune; en recompense, elle n'a eu qu'un

Vers 1595.

Calin, se disoit pour paysan, niais de village. (*Trévoux.*)

[1] Il estoit gentilhomme, mais si né à la Medecine, qu'estant enfant il faisoit des anatomies de grenoüilles.

[2] Une de ces filles fut mise par feu M. de Rohan auprès de Mme de Rohan, qui avoit esté mariée fort jeune : ainsy Mme Pilou connut tout le monde de l'Arsenal.

[3] Car son pere n'estoit qu'un procureur.

[4] Qui avoit esté galante et qui, etc.

filz qui vit encore. Il n'y a peut-estre jamais eu une moins belle femme qu'elle ; mais il n'y en a peut-estre jamais eu une de meilleur sens, et qui die mieux les choses.

Cette Mme de la Fosse, pour reprendre le fil, n'estoit pas la plus grande prude du royaume. Mme Pilou, par son moyen, eut bientost un grand nombre de connoissances, mais la pluspart de la ville. Insensiblement elle en fit aussy de la Cour, et enfin elle parvint à estre bien venüe partout, et chez la Reyne mesme.

La femme d'un procureur, laide comme un diable, qui avoit commencé par des femmes qui n'avoient pas le meilleur bruit du monde, ne pouvoit guères passer dans l'esprit de ceux qui ne la connoissoient pas bien particulierement, que pour une creature qui servoit aux galanteries de tant de jolies personnes qu'elle frequentoit. On a dit de Mme de la Maisonfort * qu'elle n'estoit plus si cruelle

Sœur de Ruvigny; femme de Claude de la Chastre, baron de la M. *Histor.*, t. III, p. 427.

Depuis qu'elle fut à Saint-Clou
Avec madame de Pilou.

On a chanté :

Brion soupire[1]
Et n'ose dire
A la Chalais qu'elle fait son martyre.
Un moment sans la voir luy semble une heure,
Et madame Pilou veut qu'il en meure[2].

[1] M. d'Anville. Ils allerent devant le prestre pour se fiancer. Là, il luy prit une foiblesse : il ne voulut pas passer outre*. Voy. t. III, p. 195.

[2] Le cardinal de la Valette, en colere contre elle pour quelque chose, vouloit, disoit-il, la faire lier sur le cheval de bronze.

Or, Mme Pilou estoit la bonne amie de Mme de Castille* mere de Mme de Chalais, et il ne faut point trouver estrange qu'elle fust familiere chez cette belle. Il luy arriva une fois une plaisante aventure avec cette Mme de Castille. Mme de Vaucelas, sœur de M. de Chasteauneuf, estoit après* à loüer d'elle une maison, qui est devant la chapelle de la Reyne, où M. de Chasteauneuf a logé long-temps. Elle envoya un matin un gentilhomme pour luy parler. Mme de Castille, alors veuve, estoit encore au lict, et Mme Pilou, qui estoit couchée avec elle, lasse des barguigneries de cet homme, mit la teste à demy hors du lict, et dit : « Allez, Monsieur, allez ! on ne l'aura » pas à meilleur marché. » Or, elle a la voix assez grosse. Cet homme s'en retourne, et dit à Mme de Vaucelas qu'il seroit inutile de pretendre avoir meilleur marché de cette maison, qu'il avoit parlé à Mme de Castille, et que M. son mary enfin avoit dit qu'on n'en rabbattroit rien[1]. Cela fit d'autant plus rire que cette madame de Castille estoit un peu galante. On en parla au moins avec Almeras, homme riche, et M. de Bassompierre escrivoit de Madrit que le duc d'Almera[2] faisoit soulever Castille la vieille.

Charlotte Jeanin.

En train de...

Je crois : le Val-de-Grâce.

J'ay oüy dire à Ruvigny que Mme de Rohan et les autres galantes de la place* ne craignoient rien tant

La Place Royale.

[1] Il estoit aisé de s'y tromper, car elle est noire et barbue. Il y a un vaudeville qui dit :

Dame Pilou, pour paroistre moins d'âge,
A fait razer le poil de son — de son visage.

[2] Il y a quelque duc d'un nom approchant, en Espagne.

que Mme Pilou, bien loing qu'elle les servist en leurs amourettes. Je sçay de bonne part que toute sa vie elle a presché ses amies qui ne se gouvernoient pas bien. « Enfin, » disoit-elle, « ne pouvant les reduire, » je leur disois : Au moins n'escrivez point.—Voire ! » me respondoient-elles, ne point escrire, c'est faire » l'amour en chambriere[1]. »

Elle a dit un million de choses de bon sens. « Quand » je vois, » disoit-elle, « ces nouvelles mariées qui vont » donnant du timon de leur carrosse contre les mai- » sons, je me mets à crier : *Qui veut du plomb?* » *Plomb à vendre! plomb à vendre! Qui veut du* » *plomb? Voicy des gens qui en vendent.* Cependant » il est certain qu'il ne se fait pas la moitié des cocus » qui se devroient faire, tant il y a de sots marys[2]. »

[1] Elle fut assez long-temps avant que le monde se desabusast. Il* dit qu'il a esté l'un des premiers qui luy a rendu bon tesmoignage. Ruvigny.

Je sçay bien qu'une fois comme on luy disoit : « Que ne dittes-vous » à une telle qu'elle se perd de reputation ?—La mere*, » respondit-elle, « m'a pensé faire devenir folle, voulez-vous que la fille m'acheve ? » Apparemment Mme de Rohan et sa fille.

Elle ne se veut point mesler de donner des valets ; elle dit qu'on en a tousjours du desplaisir.

Elle a fait trois classes de tout le monde : ses inferieurs, à qui elle fait tout le bien qu'elle peut ; ses esgaux avec qui elle est toute preste de se reconcilier quand ils voudront, et les grands seigneurs pour qui elle dit qu'on ne sçauroit estre trop fier en un lieu comme Paris. Elle ne se mesle point de donner des gens à personne, et ne veut point souffrir que des suivants ou des suivantes luy viennent rompre la teste. — Elle parle aux princes tout comme aux autres, et dit tout avec une liberté admirable.

[2] *Alinéa biffé :* 1658. Elle conte qu'un paysan, avec qui elle a marié une servante depuis un an, vint un jour luy demander si elle ne connoissoit pas quelque prestre de Saint-Paul pour les desmarier, sa femme et luy ; qu'à la verité elle estoit grosse, mais qu'il aime mieux prendre l'enfant. Ils avoient esté mariez par un prestre de Saint-Paul.

Elle avoit une amie, dit-elle, si charitable, que le soir en se couchant elle mettoit du pain sur sa porte pour les chiens des rües[1].

Un jour elle disoit, à propos de demy-fous, qu'il estoit difficile de s'en garder. « Quand un homme a

[1] 1659, juin. M. de Tresmes, duc à brevet, âgé de quatre-vingts ans, tomba malade. Son filz, le marquis de Gesvre, va trouver Mme Pilou, et luy dit : « Je vous prie, parlez à mon pere, il ne veut point me voir. » Mlle Scarron » (sœur du cul-de-jatte), « qu'il entretient, m'a mis mal » avec luy ; mais le pis, c'est qu'il ne veut rien faire de ce qu'il faut » pour bien mourir. » Elle y va ; la premiere fois, elle fit venir les morts subites à propos, et dit qu'on estoit bien heureux d'avoir le loisir de penser à soy. Le malade dit qu'il se sentoit bien. Elle ne voulut pas pousser plus loing. La seconde fois elle presse davantage, et voyant que cet homme disoit que les gens d'eglise mesme avoient des maistresses, elle marche sur le pié à Gueneau, afin qu'il l'aidast. Au lieu de cela, le Medecin dit : « Mme Pilou, vos prosnes m'ennuient. » Elle se retire, et ne s'en mesle plus. Sur cela on fait un conte par la ville, et que M. de Tresmes luy avoit respondu : « Vous n'estiez pas si scrupuleuse, il y a » trente ans. » Elle l'apprend à quelques jours de là ; elle va voir M. de Langres, la Riviere ; il avoit disné assez de gens avec luy : « Ah ! » dit-il, « Madame Pilou, je defendois vostre cause. » Elle se met là dans un fauteuil. « Je vous entens, » luy dit-elle ; « je sçay le conte qu'on fait » par la ville ; je ne m'estonne pas que ces bruits-là ayent couru. Je me » suis trouvée engagée avec des femmes qui ont bien fait parler d'elles : » j'ay fait ce que j'ay pu pour les remettre dans le bon chemin ; c'est ce » qui est cause qu'on a cru que j'estois de la manigance. Je vous laisse » à penser si, avec la beauté que Dieu m'avoit donnée, et de la nais- » sance dont je suis, j'eusse esté bien receüe à rompre avec elles à » cause de cela. Leurs gens croyoient que j'estois de l'intrigue ; ils » ont semé cela partout : mais Dieu a permis que j'aye vescu quatre- » vingts ans, afin qu'on me fist justice. Ceux qui font ce conte-là n'osc- » roient le faire en ma presence. Je sçay toutes les iniquitez de toutes » les familles de la Ville et de la Cour. Je connois les ladres et les fous. » Tel fait l'homme de bonne maison que je sçay d'où il vient ; à d'au- » tres, je leur montrerois que leur pere estoit un cocu et un banquerou- » tier ; je les deffie tous tant qu'ils sont. » Il y en avoit là de verreux qui ne firent que rire dubout des dents. Le prince de Guimené y estoit pour cocu, et l'abbé d'Effiat pour race de fous ; son frere est mort en demence*. Il y en avoit encore d'autres.

Voy. t. II, p. 253.

» un chapeau vert, je ne m'y sçaurois tromper; mais » quand il n'a qu'un chapeau vert-brun, il est assez » mal aysé. Il m'est arrivé bien des fois, » disoit-elle, « que lorsque j'y regardois de bien près, je trouvois » que tel chapeau, que je croyois noir, n'estoit que » vert-brun. » Elle dit que naturellement elle sent le sot, et que dez qu'il y en a quelqu'un en une compagnie, elle l'esvente tout aussytost [1].

Elle disoit que les amants entre deux vins sont les plus plaisants de tous; (elle appelle ainsy ceux qui sont quasy fous.) « Ils me font rire, » dit-elle, « car » ils croient que personne ne voit ce qu'ils font. »

J'ay desjà dit, ce me semble, qu'elle ne voulut jamais faire devant le cardinal de Richelieu les contes

[1] Elle estoit fort embarassée d'un certain brave, nommé Montenac, qui vouloit enlever Mme de la Fosse. Un jour ayant trouvé feu M. de Candalle : « Monsieur, » luy dit-elle, « vous menez tous les ans tant de » gens à l'armée, ne sçauriez-vous nous desfaire de Montenac ? » Tous les ans, vous me faittes tuer quelques-uns de mes amys, et » celuy-là revient tousjours. — Il faut, » respondit-il, « que je me » desfasse de deux ou trois hommes qui m'importunent, et après je vous » desferay de cetuy-là; car il est raisonnable que mes importuns pas- » sent les premiers. »

Quand M. de Chavigny alla demeurer à l'hostel de Saint-Paul*, il trouva Mme Pilou quelque part, et luy dit : « Madame, à cette heure que » je suis vostre voisin, je pretens bien que vous me viendrez voir. » Elle y va; mais elle ne fut point satisfaitte de luy : il fit assez le fier. Depuis cela, dez qu'il entroit en un lieu, elle en sortoit. Enfin, à je ne sçay quelles accordailles, chez M. Fieubet, au fort de sa faveur, il vit qu'elle s'estoit allée mettre à l'autre bout de la chambre. Il alla à elle fort humblement, et luy dit qu'il vouloit estre son serviteur. « Mon- » sieur, » respondit-elle, « je ne suis qu'une petite bourgeoise et vous » estes un grand seigneur; vous ne m'avez pas bien traittée, vous ne » m'y attrapperez plus. Je n'ay que faire de vous ny de personne. » Il luy fit mille soumissions, et fit tout ce dont elle le pria depuis cela.

Ancien nom de l'hôtel de la Force. *Voy.* t. II, p. 43-39.

Voy. et conférez, t. I, p. 422.

qu'elle sçavoit du feu president de Chevry *, après sa mort mesme, de peur de nuire à son filz. Elle a tousjours esté fort bien avec les gens de finance, mais elle n'en a point profitté : elle a servy beaucoup de personnes en de grandes affaires, et n'a rien pris.

1636.

Elle dit que l'année de Corbie *, durant le grand effroy qu'on eut à Paris, elle s'en alla chez le feu president de Chevry, qui luy dit : « Les ennemys viendront par la porte Saint-Antoine, et braqueront leur canon qui fessera dans toute la rüe. — Il faut donc aller, dis-je, dans les petites rües. — Un autre me disoit : ils prendront les petites rües comme les grandes. Enfin, je retourne chez moy dans la rüe Saint-Antoine ; il me faschoit bien de desemparer ; mon mary estoit malade jusqu'à tenir le lict, il y avoit long-temps. Je luy dis : Mon pauvre homme, il faut que je m'en aille ; tu fermeras les yeux, et tu diras que tu es mort. »

Ce mary mort, la voylà seule avec son filz, qui est un bon garçon, fort simple, qui s'est jetté dans la dévotion. Ils ont du bien de reste : tous les ans, s'ils vouloient, ils feroient quelque constitution *; mais ils aiment mieux donner aux pauvres. Leur dévotion n'est point une dévotion incommode. Mme Pilou est à son aise ; à cause de cela on l'appelle la douairiere de Pilou [1].

De rente.

[1] Elle dit qu'il y a quelquefois de sottes gens qui rient dez qu'elle ouvre la bouche, comme les badauds qui rient quand Jodelet paroît.

Elle disoit à ce garçon, qui se faisoit malade à force de courir à toutes les dévotions : « Mon Dieu ! » Robert, à quoy bon se tourmenter tant? veux-tu » aller par-delà paradis? » Elle me disoit un jour : « Je luy faisois hier des reproches de ce qu'il n'es- » toit point propre. — Madame Pilou, m'a-t-il dit, » donnez-vous patience ; cela viendra avec le temps. » Et il a cinquante-deux ans[1].

Depuis son veuvage elle dit que deux ou trois hommes l'ont voulu espouser, mais, « soit dit à mon » honneur, ils ont esté tous trois mis aux Petites- » Maisons. »

Elle m'a avoüé, car j'en avois oüy parler par la ville, qu'il estoit vray que comme un soir un conseiller d'estat, homme de quelque âge, la remenoit chez elle, elle estoit à la portiere, et luy au fond, il la prit par la teste[2], et la baisa tout son saoûl, en luy disant serieusement qu'il l'aymoit plus que sa vie. Elle en fut si surprise qu'elle ne songeoit pas seulement à se despestrer de ses mains ; et elle arriva à sa porte,

[1] Elle avoit esté fort long-temps à le persuader de prendre un manteau doublé de panne. Le premier jour qu'il le mit, on le prit pour un filou qui avoit volé ce manteau, et on luy donna un coup de baston sur la teste dont il pensa mourir. Il pria sur l'heure qu'on ne courust point après cet homme ; et, croyant mourir, il fit promettre à sa mere de ne le poursuivre pas. Elle dit que son filz fait un recueil de billets d'enterrement.—Une fois qu'elle entendoit une femme de la ville qui, en parlant de je ne sçay combien de dames de grande condition, disoit : *Nous autres,* etc. « Cela me fait souvenir, » dit-elle, « du conte qu'on fait d'un » bateau d'oranges qui alla à fond dans la riviere. Les oranges alloient » sur l'eau. Il y avoit (réverence de parler) un estron sec parmy elles ; » cet estron disoit : Nous autres oranges nous allons sur l'eau. »

[2] Elle qui avoit plus de soixante-dix ans.

car il n'y avoit pas loing, avant que d'avoir eu le loisir de luy rien dire. Elle ne l'a jamais voulu nommer. Un jour, comme elle estoit chez la Reyne, Mme de Guimené dit à Sa Majesté : « Madame, faittes » conter à Mme Pilou l'aventure du Conseiller d'estat. » — Ne voylà-t-il pas ! » dit la bonne femme, « vous » regorgez d'amans, vous autres, et dez que j'en ay » un pauvre miserable, vous en enragez. »

A propos d'amans, elle dit qu'elle a fait bastir un hospital pour mettre ceux à qui les femmes arracheront les yeux pour leur avoir parlé d'amour ; mais il n'y a que des araignées dans ce pauvre hospital. Au diable l'aveugle qu'on y a encore mené.

Après la mort de Claude, marquis de L., tué à Thionville en 1643.

L'abbé de Lenoncourt, le Marquis presentement*, se mit un jour à la railler fort sottement. « Monsieur, » ce luy dit-elle, « avez-vous esté condamné par arrest » du Parlement à faire le plaisant? car à moins que » de cela, vous vous en passeriez fort bien. »

Charlotte d'Ailly de Picquegny, duchesse de C.

Une fois, Mme de Chaulne, la mere *, luy dit quelque chose qui ne luy plut pas. « Si vous ne me traittez comme vous devez, » luy dit-elle, « je ne mettray » jamais le pié céans. Je n'ay que faire de vous ny » de personne : Robert Pilou et moy avons plus de » bien qu'il ne nous en faut. A cause que vous estes » duchesse, et que je ne suis que fille et femme de » procureur, vous pensez me maltraitter ! Adieu, Madame, j'ay ma maison dans la rüe Saint-Antoine » qui ne doit rien à personne. » Le lendemain, Mme de Chaulne luy escrivit une belle grande lettre, et luy demanda pardon.

Elle dit qu'on ne doit point tant s'affliger pour ce qui arrive à nos parens. « Une fois, » disoit-elle, « qu'on attrappe le cousin-germain, c'est bien fait » de se desprendre. J'avois je ne sçay quel parent » qui fut un peu pendu à Melun ; sa sœur disoit qu'il » avoit esté mal jugé. — A-t-il esté confessé? luy » dis-je. A-t-il esté enterré en terre sainte? — Oüy. » — Je le tiens pour bien pendu, ma mie. »

Le curé de Saint-Paul s'avisa une fois de faire un prosne contre la danse; elle l'alla trouver et luy dit; « Mon bon amy, vous ne sçavez ce que vous dittes. » Vous n'avez jamais esté au bal; cela est plus inno- » cent que vous ne pensez. Je suis bien plus scanda- » lisée, moy, de voir des prestres qui plaident toute » leur vie les uns contre les autres. » Elle se confesse à luy d'une plaisante façon; elle cause avec luy, et le lendemain elle luy dit : « Hier, je vous dis tous mes » sentimens; j'y adjouste encore cela, et j'en de- » mande pardon à Dieu. »

« Quand je passe par les rües, » disoit-elle une fois, « je vois des laquais qui disent : Bon Dieu! la » laide femme! — Je me retourne. Vois-tu, mon en- » fant, je suis aussy belle que j'estois à quinze ans, » quoyque j'en aye plus de soixante-douze. Il n'y a » que moy en France qui se puisse vanter de cela[1]. »

[1] Elle disoit qu'il n'y avoit personne au monde qui se fust si bien accommodé qu'elle de deux fort vilaines choses, de la laideur et de la vieillesse. « Cela me donne, » disoit-elle, « un million de commodi- » tez : je fais et dis tout ce qu'il me plaist. »

Elle est gaye, et ne craint point du tout la mort ; elle danse le bransle

Pourveû que ce ne soit pas une extravagance, elle approuve fort les mariages par amour; « car, » dit-elle, « voulez-vous qu'on se marie par haine! »

Son filz ayant oüy dire qu'on l'avoit mise dans un roman, croyoit que c'estoit une estrange chose, et s'en vint luy dire : « Jesus! Madame Pilou! on vous a » mise dans un roman.—Va, va, » luy dit-elle, « la » comtesse de Maure y est bien[1]. » Cela l'arresta tout court, car c'est aussy une dévote. Ce roman, c'est la Clelie de Mlle de Scudery, où elle s'appelle *Arricidie*, et y est fort avantageusement, comme une philosophe et une personne de grande vertu[2]. Elle l'en alla remercier, et luy dit : « Mademoiselle, d'un » haillon vous en avez fait de la toile d'or. » L'autre luy voulut dire : « Madame, mon frere a trouvé que » votre caractere, etc.—Voire, votre frere! je ne » connois point votre frere; c'est à vous que j'en ay » l'obligation. A cela, en verité, j'ay reconnu que » j'avois bien des amys; car il n'y a pas jusqu'à la » Reyne qui ne s'en soit resjoüie avec moy. Voylà » le fruit qu'on retire de ne faire mal à personne. Une » fois, » adjousta-t-elle, « je me trouvay embarrassée » au Palais-Royal, à la mort du cardinal de Riche- » lieu, avec bien des femmes, entre des carrosses. » Un homme me prend, et me porte jusque dans la

La torche etoit portée par un des danseurs, placé au milieu du cercle, comme un guéridon.

Dans la *Princesse de Paphlagonie*, Voy. *Histor.*, t. III, p. 168.

*de la torche**, quand elle est en liberté, et dit que la torche ne luy manque jamais à proprement parler. « Je suis, » dit-elle, « le gueridon » de la compagnie. »

[1] Elle y est quelque part comme un million d'autres*.

[2] Voyez Mlle de Scudery (*Historiette*).

» salle où l'on voyoit son effigie *. Je regarde cet » homme ; il me dit : Vous avez autrefois pris la peine » de solliciter pour moy, je vous serviray en tout ce » que je pourray. »

Sur le lit de parade.

C'est la plus grande accommodeuse de querelles qui ayt jamais esté : il y a bien des familles qui luy sont obligées de leur repos. On la choisit tousjours pour dire aux gens ce qu'il leur faut dire. Mme d'Aumont, veuve de M. d'Aumont dont nous avons parlé *, dit : « Quand Mme Pilou n'y sera plus, qui est-ce » qui fera justice aux gens? »

Histor., t. I, p. 433.

Un jour elle tomba dans la boüe, en allant au sermon aux Minimes de la Place-Royale : une autre fust retournée chez elle ; mais elle, bien loing de cela : « Il faut profitter de ce malheur, » dit-elle, « je » me feray bien faire place. » Elle estoit si sale et si puante que tout le monde la fuyoit ; elle eut de la place de reste.

Quand elle voit des gens qui sont quelque temps dans la mortification, et qui après retournent à leur premiere vie : « Ils font, » dit-elle, « comme l'asnesse » de ma cousine Passart. Cette beste avoit un asnon : » on enferme son petit, et on la charge de tout ce » qu'il falloit pour aller disner à demy-lieue d'icy. » Elle va bien jusqu'à la moitié du chemin ; mais se » ressouvenant de son asnon, elle fait trois sauts, et » vous jette toute la provision dans la boüe. Eux » aussy vont fort bien quelque temps, puis tout d'un » coup ils jettent le froc aux orties, dez qu'ils se » ressouviennent de leur asnon. »

Elle disoit à Monsieur le Prince, en 1652 : « Vous » voulez, dittes-vous, rüiner le Cardinal ; ma foy, » vous vous y prenez bien ! Tout ce que vous faittes » ne sert qu'à l'affermir de plus en plus ; vous vous » faittes craindre à la Reyne, et elle croit, plus elle » va en avant, que sans cet homme vous luy feriez » bien du mal. »

Elle ne se put tenir d'aller au sacre du Roy, quoyqu'elle eust soixante-seize ans : il est vray que rien ne luy fait mal. On est bien aise qu'elle aille partout, et on dit, quand il est arrivé quelque chose d'extraordinaire : « Mme Pilou sera bonne sur cela. »

Elisabeth de Choiseul-Praslin, mariée à Henry de Guenegaud, en 1642.

Elle alla à Meudon, chez Mme de Guenegaud *, pour quelques jours, pour mettre dans du marc un bras qu'elle avoit eu desmis pour avoir versé en carrosse. M. Servien fit quelque regalle où Mme Pilou se trouva. Il luy fit des offres de service. Elle luy dit : « Je vous en remercie, gardez cela pour d'autres ; » Robert Pilou et moy avons du bien plus qu'il ne » nous en faut ; faittes-moy tousjours vostre visage » de Meudon ; quand vous me verrez, ne tressaillez » point, car je n'ay rien à vous demander. Il n'y a » peut-estre que moy en France qui vous ose parler » comme cela. »

Une de ses Mesdemoiselles de Mayerne, dont nous avons parlé, fut mariée en Angleterre avec un Italien, nommé le chevalier Biondi, qui a fait l'*Eromene* *. Cette femme et Mme Pilou avoient tousjours eu soing de s'escrire. Au bout de quarante ans elles revinrent à se voir à Paris ; jamais on n'a veû une

Traduite en françois par Audigier. Paris, 1632, 2 vol. in-8°.

telle joye. Cela ne dura guères, car la Biondi, estant en necessité, alloit en Suisse vivre dans une terre de sa niepce de Mayerne, riche heritiere.

Il y a deux ans que Mme Pilou trouva cinq cens livres à dire d'une somme qu'on luy avoit donnée à garder. Or, il n'y avoit que sa servante, à qui elle se fioit comme à elle-mesme, qui eust eu la clef de son cabinet. Cette fille, qui, en effect, estoit innocente, fit la fiere assez sottement : il y avoit tout sujet de croire que c'estoit elle. Elle la renvoya, et, bien loing de la mettre en justice, comme on le luy conseilloit, elle luy paya deux cens livres qu'elle luy devoit de ses gages, disant : « Je ne veux point qu'on » die que j'ay fait une querelle à ma servante pour » ne luy pas payer ses gages. » Depuis, il se trouva que celuy-là mesme qui avoit donné à Mme Pilou cet argent à garder, avoit escamotté ces cinq cens livres, qui estoient dans un petit sac; et que, s'en repentant après, il les luy rapporta, en disant de meschantes excuses. Elle rappelle sa servante, la prie d'oublier le passé, luy confirme la parole qu'elle luy avoit donnée de luy laisser deux cens livres de rente viagere et cent escus en argent, et pour la soulager elle prit une petite servante encore.

La pauvre Mme Pilou fut surprise à Saint-Paul d'un si grand desbordement de bile qu'elle en tomba de son haut[1] ; revenüe, elle se confessa sur l'heure; elle n'en fut malade que dix ou douze jours. Toute la

[1] A la Pentecoste 1656 *. *Ou plutôt : 1655.*

Cour l'alla voir; la Reyne y envoya; le Roy en passant arrestoit, et envoyoit sçavoir comme elle se portoit. M. Valot *, y fut de leur part. Des gens qui ne la voyoient point y allerent; c'estoit la mode. Il en arriva quasy autant l'année passée *, qu'elle eut un rhumatisme dont elle se porte bien, quoyqu'elle ait quatre-vingts ans; elle est allée à Saint-Paul rendre grâces à Dieu avec un manteau de chambre noir, doublé de panne verte; c'est une antiquaille qu'elle a il y a long-temps. Elle a une maison aussy propre qu'il y en ayt à Paris.

Premier médecin du Roi.

En 1656.

Depuis peu, je ne sçay quelle femme qui n'est plus gueres jeune est allée la voir, toute parée de pierreries du Temple[1], et luy a dit que la grande reputation quelle avoit, etc. Après elle luy a demandé si elle ne connoissoit personne qui fust curieux de parfums, de gants d'Espagne, de pastilles de bouche et autres choses semblables; que le secretaire de l'ambassadeur de Portugal en faisoit venir d'admirables. Mme Pilou luy dit : « N'avez-vous que cela à » me dire? — Hé? Madame, » respondit cette femme, « comme vous estes bonne amie, et que tout le » monde dit que vous conseillez si bien les gens, je » voudrois bien vous demander par quel moyen je » pourrois me separer d'avec mon mary. — Comment » s'appelle-t-il? — Ha! Madame, je n'oserois vous » dire son nom. — Les noms ne sont faits que pour » nommer les gens, dittes. — Vrayment, Madame, je

[1] Pierres fausses. Il y a un homme au Temple qui a trouvé le secret de teindre les cristaux.

» n'oserois. » Enfin, après bien des façons, elle dit, en faisant la petite bouche, qu'il s'appelle M. Wist. « Je ne me mesle point de desmarier les gens. » Un autre jour elle revint, et dit à Mme Pilou qu'elle la viendroit divertir quelquefois avec son luth, qu'elle en joüoit passablement. « Je me passeray bien de » vous et de votre luth, » luy dit Mme Pilou, « car vous » m'avez toute la mine de ne valoir rien, et ce secre- » taire de l'Ambassadeur est sans doute votre galant. » — Il est vray, » dit l'autre, « qu'il m'a aymée; mais » je vous jure que c'est le seul qui ayt eu quelque » chose de moy. — Ma mie, » dit Mme Pilou, « il y a » plus loing de rien à un que d'un à mille. » Et sur cela elle la pria de se retirer.

Une autre fois il vint une femme d'âge, qui se faisoit appeller Mme la marquise de..... Elle fit bien des complimens à Mme Pilou sur sa reputation. La bonne femme luy dit brusquement : « Madame, vous » estes venüe icy pour quelque autre chose. — Ma- » dame, » dit l'autre, « puisque vous voulez que je » vous parle franchement, c'est que je me veux re- » marier. J'ay huict enfans; mais je fais quatre filles » religieuses, un filz d'eglise, et un autre chevalier » de Malte : j'ay bien trois mille livres de rente : il » est vray que j'ay aussy quelques affaires. Comme » vous connoissez bien des gens, Madame, je vou- » drois que vous me trouvassiez quelque Conseiller » ou quelque President bien accommodé, car le » Comte celuy-cy et le Marquis celuy-là me veulent » bien; mais j'aime mieux demeurer à Paris. — Jesus!

» Madame, » dit Mme Pilou, « vous mocquez-vous de » vous vouloir remarier? Vous estes vieille et laide. » — Hé! Madame, » respondit cette femme, « je n'ay » point de cheveux gris, regardez, et voylà encore » toutes mes dents. — Cela n'y fait rien, » reprit la bonne femme, « voylà encore toutes les miennes, et » j'ay pourtant quatre-vingts ans. Allez, Madame, » vous serez aussy bien à la campagne qu'à Paris: » espousez ce marquis, espousez ce comte, si vous » voulez, je ne me mesle point de faire des ma- » riages, et je me garderois bien de conseiller aux » gens de vous espouser[1]. »

[1] « Il a fallu, » disoit-elle, « que je vescusse jusqu'à quatre-vingts ans » pour desabuser le monde. On m'a crüe une intrigante, moy qui toute » ma vie n'ay fait que prescher ces sottes femmes, sans y rien gaigner: » j'estois comme la servante de l'Arche, quand j'avois chassé les bestes » d'un endroit, elles y revenoient aussytost. »

La pauvre Mme Pilou deschet furieusement: il falloit qu'elle mourust il y a dix ans, quand le Roy et la Reyne-mere, en passant devant chez elle, envoyoient sçavoir de ses nouvelles, et que toute la Cour y alloit; elle avoit alors une fluxion sur les jambes qui la retenoit au logis. Dez que ses jambes l'ont pu porter, elle a couru partout. Elle a un defaut; c'est qu'elle n'a jamais sceû aymer à lire, ny à entendre lire. Elle s'ennüye dans la maison; cependant, quoyqu'elle ayt fort bon sens, elle n'a plus guères de memoire: elle ne voit quasy plus ny n'entend. Il faut qu'elle soit de bonne paste, car à quatre-vingt-six ans elle eut un vomissement effroyable et, après, un devoyement par bas, pour avoir allumé sa bougie à une chandelle empoisonnée que des laquais avoient fait faire pour endormir un de leurs camarades (il y avoit entré de l'arsenic); elle fut purgée pour long-temps. Une fois, en visite, elle se mit à conter une histoire d'une fille à qui un auvent estoit tombé sur la teste, dont elle estoit morte, comme elle montoit en carrosse. Elle y mit trop de circonstances, et on ne se soucioit guères de la personne, qui n'estoit pas trop connüe. Elle s'en aperceut, et s'en tira en concluant ainsy: « C'est pour vous apprendre, Messieurs et Mesdames, à » craindre plus les auvents que vous ne les avez craints jusques à cette » heure. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 350, lig. 17.

Elle espousa un procureur nommé Pilou.

Jean Pilou. Etienne Tabourot, dans les *Bigarrures du seigneur des Accords*, au chapitre des Epitaphes, rappelle celle d'un Jean Pilou, peut-estre le beau-pere de Mme Pilou. Elle est en patois bourguignon :

Icy gist matre Jean Pillou
Qui mouri entre deux treteas,
Lou soir des Rouo s; estant bien soû,
Et qui n'aimoit boire de l'ea,
Ma deu vin tous les jours un sea
Ou presque eune plenne simarre;
Ne trouvant jamais rien de bea
Que de combattre à cop de varre.

II. — P. 351, lig. 12.

La femme d'un procureur, laide comme le diable...

La laideur de Mme Pilou n'etoit pas moins célèbre que ses bons mots et son excellent esprit. Cerisay ecrivoit, le 28 octobre 1647, à la comtesse de Maure en luy envoyant les lettres de Balzac : « M. de Balzac se fust » bien passé de me prendre pour introducteur, et de vous donner occa- » sion, en vous faisant voir mes ecrits à la teste des siens, de vous » imaginer Mme de Longueville presentée par Mme Piloust. » (Recueils manuscrits de Conrart. In-4°, tom. XIV. Biblioth. de l'Arsenal.)

Dans un couplet contre le cardinal de la Valette, attribué au chevalier de Riviere.

Cardinal de la Valette,
Vous avez la teste faitte,
Et le visage et le cou
Comme madame Pilou.
(Portefeuille de Tallemant des Réaux.)

Et dans l'*Enfer burlesque* ou *Sixiesme livre de l'Enéide*, 1649, le poète voulant peindre les monstres de l'enfer :

Toutes ces guenons sont si laides
Que ce sont d'amour des remedes;
Qui voudroit, le plus desbauché,
Avoir avec elles couché?
Ces gaupes, ces sales furies,
Ces vieilles chiennes, ces voiries,
Ces laides masques, ces lidrous,
Sont autant de dames Piloux. (P. 21.)

Lidrous peut-être pour *Hidrous* ou *Hedroit* nom de la vieille megere, servante de Caïphe, dans le *Mystere de la Passion.*

III. — P. 352, lig. 2.

Il ne faut point trouver estrange qu'elle fust familiere chez cette belle.

C'est parce qu'on supposoit qu'elle avoit reçu la confidence des intrigues amoureuses de Mme de Chalais (*Histor.*, tom. III, p. 195), qu'on fit encore ce vaudeville :

Madame Pilou, garde ton derriere,
Car les estrivieres
Le suivent de près,
Et te sont promises par le beau Chalais.
(*Recueils mss.*)

IV. — P. 352, lig. 5.

Mme de Vaucelas...

Elisabeth de l'Aubespine, femme d'André de Cochefilet comte de Vaucelas, ambassadeur en Espagne. Elle eut quelque part aux troubles de la Régence.

La barbe de Mme Pilou qu'on reconnoît facilement dans le portrait conservé, a eté signalée par le poëte Perrin, premier directeur de l'Opéra français, dans un virelai dont le refrain est :

Parmi le sexe volage
Le plus sage est le plus fou.
O vous, barbe à triple étage,
Qui sçavez le tripotage
Du poulet et du menage,
Mieux que monsieur de Menage
Ne sçait le fin du langage,
N'est-il pas vrai, la Pilou?
Parmi le sexe volage
Le plus sage est le plus fou.
(*Les Œuvres de poésie de M. Perrin.* Paris, Et. Loyson, 1662, p. 212.)

Et par le bon Loret, dans la *Muse* du 7 juin 1653. C'est à l'occasion du pain bénit rendu le dimanche précédent à Saint-Paul, par l'abbé de la Riviere. Au moins je crois qu'il est impossible de ne pas reconnoître Mme Pilou dans ce passage :

Celle qui porta le grand cierge
Ne fust point quelque belle vierge,

Quelque objet aimable et riant,
Quelque visage un peu friant,
Quelque demoiselle proprette,
Ny mesme une jeune soubrette;
Mais (ce m'a dit un jeune fou),
Une dame qui rime en lou,
Qui ce jour, jusqu'à la chemise,
Estoit fort leste et fort bien mise;
Aussy se fist-elle touser,
Bien esbarber et bien razer,
Et l'on m'a juré Sainte-Barbe
Qu'elle n'avoit nul poil de barbe.
Elle avoit, entre autres habits,
Une robe de vieux tabis
Qui peut-estre estoit de louage,
Un beau cotillon à ramage,
Une paire de gants cirez,
Deux bas d'estame bien tirez,
Deux grands patins bordez de sarge,
Qui n'avoient qu'un coupon de large.
Avec maint nœud incarnadin
Sur son chef, qui n'est pas blondin,
Paroissoit là comme en son trosne,
Sa grande coiffe de matrone,
Et sur son col un mouchoir clair
Qui laissoit voir sa belle chair;
Mais c'est un mensonge qu'on forge
Quand on dit qu'elle ouvrit sa gorge;
Car quantité de gens de bien
M'ont juré qu'il n'en estoit rien.

V. — P. 353, lig. 11.

Je me mets à crier : « Qui veut du plomb? »

C'est-à-dire, je pense : voilà des femmes qui vont avertir le monde qu'on peut les prendre, et qu'elles sont à la disposition des galans. « *Jetter son plomb* sur quelque chose, » dit le *Dictionnaire comique* de le Roux, « c'est avoir dessein sur quelque chose, former un dessein » pour parvenir à quelque chose. »

VI. — P. 354, note.

M. de Tresmes duc à brevet, âgé de quatre-vingts ans, tomba malade.

René Pothier, comte de Tresmes puis duc à brevet, mais vérifié au Parlement, en 1670, peu de jours avant sa mort ; car il survécut plus de dix ans à la maladie désespérée dont parle des Réaux. Loret à l'occasion d'une seconde rechute en 1662, disoit :

Et, certes, c'est avec raison
Qu'on estime sa guerison

A qui l'âge servoit d'obstacle,
Comme une espèce de miracle.
Dieu voulant les jours prolonger
De celuy qui donne à manger,
Par des bontez considerables,
A plus de cinq cens miserables
Que du temps la sterilité
A reduits à necessité,
Dans une sienne belle terre,
Que la faim et non pas la guerre,
Sans les secours venant de luy,
Auroit depeuplée aujourdhuy.
(*Muse histor.* du 20 mai 1662.)

VII. — P. 357, lig. 2.

Mon Dieu! Robert, veux-tu aller par delà Paradis!

L'abbé de Choisy a raconté le même excellent bon-mot, dans un recueil que M. de Monmerqué a publié (*Collection Petitot*, 2e série, LXIII, p. 515). Mais l'abbé de Choisy est moins exact : « Mme Pilou, » celebre *accoucheuse* qui avoit quatre-vingt-dix ans, avoit un fils » nommé Me Robert, qui avoit soixante-dix ans, et qu'elle traitoit » comme un enfant. Il passoit toutes les matinées aux Minimes de la » *Place Royale* à répondre des messes. Elle avoit un jour besoin de luy » et dit : Doucement, maître Robert, est-ce que tu veux aller par delà » Paradis ? »

VIII. — P. 357, note.

Nous autres oranges nous allons sur l'eau.

Mme Pilou renouveloit heureusement un conte qu'on trouve déjà dans le baron de Fæneste, liv. II, ch. 13. Le baron soutient qu'il etoit bien avec le maréchal de Fervaques : « Si vien qu'un embius, come ye » contois que lui et moi abions fait queuque chause, me respond : *Etiam* » *nos poma natamus.*

» ENAY. C'est un emblesme d'une maison tombée dans l'eau, là où » les estrons allant à nage avec les pommes disent ce mot ; et les » ruines des grandes maisons font nager les excrémens les plus vils » avec les meilleurs fruits. »

Le même mot est rappelé dans la confession de Sancy : Liv. II, ch. I. « On leur répondra ce que fit le comte de Tonnerre à Beaulieu, » lequel parlant d'une mascarade, disoit à tous propos : Les comtes de » Soissons, d'Auvergne et moy. Tonnerre luy fit souvenir de la fable » des estrons : *Etiam nos poma natamus.* »

IX. — P. 358, lig. 10.

Un hospital pour mettre ceux à qui les femmes arracheront les yeux...

La Mothe-Goulas, dans ses Mémoires encore inédits, rappelle ce bon mot : « Vous sçavez ce qu'a dit si agréablement Mme Pilou sur ce su-
» jet, qu'elle auroit fondé un hospital pour les pauvres estropiez en
» ces rencontres, s'il s'en fust trouvé en son siecle, ny devant. » (Msc. de la Bibl. Imp., n° 7224 3, folio 16 v°.)

X. — P. 360, lig. 9.

Ce roman c'est la Clelie, *où elle s'appelle Arricidie.*

Le portrait de Mme Pilou est, non pas dans le *Cyrus*, comme l'a ecrit Sauval, *Antiq. de Paris*, I, p. 189, mais dans le premier volume de la *Clelie*, p. 296, Courbé, 1654 et 1660.

« Arricidie est une personne inimitable... sans estre d'une grande
» naissance, sans avoir aucune beauté et sans estre jeune, elle est
» considerable à tout ce qu'il y a de grand à Capoue. Elle est de tous
» les plaisirs et de toutes les festes publiques et particulieres... Elle est
» continuellement en conversation avec tous les jeunes gens de qua-
» lité et avec toutes les belles... Les mesmes hommes qui ne peuvent
» qu'à peine souffrir les femmes qui ont passé quatre lustres, n'ont
» point les yeux chocquez de voir eternellement Arricidie, quoyqu'elle
» ait plus de quinze lustres... Vous me demanderez sans doute, Ma-
» dame, par quels charmes une personne à qui la nature a refusé
» toutes les graces ordinaires de son sexe, à qui le temps a osté toute
» la jeunesse, et à qui la fortune n'a pas fait de grandes faveurs peut...
» s'estre tant fait aimer et desirer? Et je vous repondray que c'est par
» une grande bonté et un grand esprit naturel qui estant joints à une
» longue expérience du monde et à une agreable humeur, font que,
» sans se soucier de rien, elle divertit tous ceux qui la pratiquent.
» Car comme elle est sans ambition, qu'elle a le cœur noble et grand,
» qu'elle ne sçait point flatter, qu'elle n'est interessée de nulle ma-
» niere, qu'elle voit clairement les choses, qu'elle les raconte plaisam-
» ment, et qu'elle sçait tout ce qui se passe dans Capoue, il n'y a
» personne qui ne la desire, et dez qu'il arrive quelque avanture re-
» marquable, il n'y a point de gens qui ne souhaittent de la voir pour
» sçavoir ce qu'elle en pense, ce qu'elle en dit, ce qu'elle en sçayt...
» Quoyqu'elle ayt quelque chose de fort particulier dans sa physio-
» nomie, et de fort plaisant dans ses façons de parler, elle n'a pourtant
» aucune plaisanterie de profession, et si elle divertit, c'est qu'elle se
» divertit la premiere à penser ce qu'elle pense et à dire ce qu'elle dit;

» et c'est enfin parce qu'elle a une certaine sincerité qui fait qu'elle » dit des choses qui surprennent et qui plaisent... Elle a une vertu » solide quoyqu'elle ne soit pas sauvage; en effet, elle dit des choses » ce qu'elle en pense, mais elle ne contraint pourtant personne; elle » voit les foiblesses des autres sans y rien contribuer, et sans estre ja- » mais la confidente de nulle amour, elle sçait pourtant toutes les » amours de la ville. Elle blasme les coquettes, elle ne flatte point les » galans; elle dit agréablement son avis de celles qui font les belles » quand elles ne le peuvent plus estre; elle tasche de mettre la paix » entre les familles; elle est bien avec tous les maris et avec toutes les » meres... Mais ce qu'elle a de meilleur, c'est qu'elle est bonne amie, » qu'elle est officieuse et franche, et que toute la grandeur de la terre » ne luy feroit pas changer d'avis quand elle croit avoir raison; et à » la vouloir definir en peu de mots, on peut dire qu'Arricidie est la » morale vivante, mais une morale sans chagrin, et qui croit que l'en- » jouement et l'innocente raillerie ne sont pas inutiles à la vertu.... » Arricidie a trouvé l'art de jouir de tous les divertissemens de la » jeunesse sans qu'on y trouve à redire, car bien qu'elle ne soit plus » jeune, elle se trouve quelquefois au bal; elle voit toutes les grandes » festes, elle est des promenades les plus galantes et des conversations » les plus enjouées, et Arricidie est de telle maniere qu'on peut dire » hardiment qu'elle est unique. Je soustiens mesme qu'il ne luy seroit » pas advantageux d'estre belle: car si elle l'estoit, elle va en cent » lieux où elle ne voudroit pas aller; elle dit des choses qu'elle » ne diroit pas, et sa physionomie qui tient plus de la hardiesse de » mon sexe que de la timidité du sien, adjouste encore de la force à » ses paroles et donne de l'agrément à ses discours, etc., etc... »

XI. — P. 362, lig. 1re.

Elle disoit à Monsieur le Prince en 1652...

C'est à la même date que se rapporte le récit de Conrart des bons et méchans mots du duc de Lorraine, venu en France afin de tirer à son profit quelque parti de la guerre civile. « Dans la nécessité où » s'estoient vus ses soldats, il dit qu'elle avoit eté telle qu'ils avoient » esté quinze jours sans manger de pain. Sur cela, on luy demanda » comment ils pouvoient vivre quinze jours sans pain. Il respondit » qu'ils ne mangeoient pas seulement tous les chiens de l'armée et » tous les chevaux qui mouroient, mais qu'ils avoient aussi mangé » plus de dix mille hommes. Qu'entre autres, les soldats ayant un » jour attrapé deux religieuses, ils les mirent incontinent par piéces, » et en firent du potage, qu'ils mangerent avec la chair de ces reli- » gieuses, dès qu'il fut cuit. Qu'un de ses officiers ayant eté blessé

» au poignet, le chirurgien qui le traita luy dit qu'il luy falloit couper » le bras. A quoy l'officier s'estant resolu, au lieu de le luy couper au » dessous du coude, comme il eust suffi, il le luy coupa jusques à l'es- » paule afin d'avoir plus de viande à mettre dans son pot. Il disoit » tout cela serieusement, comme si c'eust esté autant de verités in- » faillibles, et sans rire de façon quelconque. Mme Pilou qui etoit pre- » sente, me l'a conté. » (Mémoires, edition de Michaut, p. 559.)

XII. — P. 362, lig. 8.

Elle ne put se tenir d'aller au sacre du Roy, quoyqu'elle eust soixante-seize ans.

En 1654, le 16 juin ; Mme Pilou etoit donc née vers 1578. Elle avoit l'année précédente présidé à l'arrangement du reposoir de la *Place Royale :*

Jeudy, dans la place Royale,
Pour la feste sacramentale,
On fit un très-beau reposoir
Que je n'eus pas l'honneur de voir...
Et ce fust madame Pilou,
Que le grand monde connoist prou,
Dont l'esprit agissant et sage
Prit soin de tout ce bel ouvrage.
(*Muse histor.*, 21 juin 1653.)

XIII. — Fin.

M. Ravenel, l'obligeant et savant conservateur de la Bibliothèque impériale, a dernierement fait une précieuse découverte dont il a bien voulu nous faire part. C'est, dans les Archives de l'Hôtel de ville, l'acte de décès de la bonne Mme Pilou. Le voici : « Le 4 juin, Anne Baudesson, » veufve de Monsieur Piloue, est decedée, rue Saint-Anthoine ; de la- » quelle le corps a esté inhumé dans l'eglise Saint-Paul, sa paroisse, » le 6 dudict moys. » (*Registre des décez de la paroisse Saint-Paul, à » Paris, pour l'année* 1668.)

Le portrait de Mme Pilou (à tort nommée *Pillon*, dans le catalogue des portraits du P. Lelong, et dans la première edition des *Mémoires* de Conrart), a eté gravé par Spirinx, format in-fo po. On lit à l'entour : *Dame Anne Baudesson, veuve maistre Jean Pilou.* Au bas sont les vers suivans qui la désignent très-bien :

Sous ce front que tu vois de sybille Cumée,
Un langage naïf, un entretien charmant,
Meslé d'un fort raisonnement,
Une prudence consommée,
Firent à cette veuve, autrefois animée,
Meriter de la Cour l'estime et l'agrement.

CCXXX. — CCXXXII.

BORDIER ET SES FILZ.

(Jacques Bordier, sieur du Raincy et de Bondy, intendant des Finances, mort en septembre 1660.)

Bordier, aujourd'huy intendant des Finances, est filz d'un chandellier de la place Maubert, qui le fit estudier. Il fut quelque temps advocat; puis s'estant jetté dans les affaires, il y fit fortune et fut secretaire du Conseil. Il n'y a pas plus de dix ans que son pere est mort. Il fut longtemps fasché contre son filz de ce que, pour l'obliger à se desfaire d'une charge de crieur de corps *, il luy avoit suscité un homme par qui il luy en avoit tant fait offrir, qu'enfin le bonhomme l'avoit vendüe. Ce chandellier estoit fort charitable : son filz luy a tousjours porté respect.

Ancien titre des entrepreneurs de Pompes funèbres.

Il luy arriva une fascheuse aventure du temps du cardinal de Richelieu. Son Eminence, en revenant de Charonne, pensa verser dans le fauxbourg Saint-Antoine, qui alors n'estoit point pavé; au moins n'y avoit-il qu'une chaussée fort estroitte au milieu, et dont le pavé estoit tout desfait. Le Cardinal le voulut faire paver, et demande à Bordier qu'il avançast dix

mille escus pour cela : ce fut à l'Arsenal qu'il luy parla. Bordier luy dit qu'il n'en avoit point. Le satrape n'avoit pas accoustumé d'estre refusé : le voylà en colere; il relegue Bordier à Bourges. En cette extremité, nostre nouveau riche a recours à Mlle de Rambouillet, car ses affaires deperissoient. Il avoit desjà en quelque rencontre esprouvé la bonté et le credit de cette demoiselle. Elle fit si bien, par le moyen de Mme d'Aiguillon, qu'elle obtint le rappel de Bordier; mais pour se raccommoder avec le Cardinal, il fallut qu'il avoüast qu'il avoit perdu le sens, que ç'avoit esté un aveuglement, et qu'il se mist à genoux [1]. Mlle de Rambouillet n'en fut guères bien payée, car M. de Rambouillet ayant eu affaire de cest homme quelque temps après, il en fut traitté si

[1] Laffemas* fit cette epigramme : *Histor.*

Bordier pleure sa decadence
Au lieu de se voir eslevé
Par les degrez à l'Intendance,
Il est tombé sur le pavé.
A l'Arsenal un coup de foudre
A pensé le reduire en poudre,
A faute de s'humilier.
C'est son arrogance ordinaire;
Pour estre filz d'un chandellier,
Il a bien manqué de lumiere.

A propos de cela, Bordier maria, en 1659, sa niepce Liebaud, fille de sa sœur*, à Lamezan, lieutenant des Gendarmes. Mme Pilou, voyant qu'on mettoit des armes et des couronnes au carrosse, dit chez Mme Margonne*, bonne amie de Bordier : « Ma foy! cela sera plaisant de voir » ses armoiries. Qu'y mettront-ils? Trois chandelles. » Cela desplut furieusement à Mme Margonne, car il y avoit du monde; la bonne femme s'en aperceût, et dit en riant : « Voyez-vous, il est permis de » radotter à quatre-vingt-deux ans; il y en a bien qui radottent plus » jeunes. »

Ou plutôt : de sa belle-sœur.

Anne du Puget, deuxième femme de Claude Margonne, receveur des finances à Soissons.

Silesie. *Voy.* t. III, p. 221.

incivilement, qu'il demanda à celuy qui le menoit * si c'estoit bien M. Bordier à qui il avoit parlé.

C'est un homme fier, civil quand il veut, mais qui se prend fort pour un autre en toute chose[1]. Il a fait aux Raincys une des plus grandes folies qu'on puisse faire; cela l'incommodera à la fin, car il faut bien de l'argent pour entretenir cette maison. Il est vray que le lieu est fort agreable, et que, malgré le peu d'eau, le terrain fascheux pour cela et pour les terrasses, et toutes les fautes qu'il y a à l'architecture, c'est une maison fort agreable. On dit qu'elle luy couste plus d'un million.

Hilaire B., conseiller au Parlem. en 1644; président à la Cour des Aides en 1676; mort en 1691.

Cet homme n'est pas heureux en enfans. L'aisné *, qui est une pauvre espece d'homme, s'est marié pour luy faire despit, et voicy d'où cela vient. Ce garçon devint amoureux de la fille du premier lict d'un M. Margonne, receveur-general de Soissons. La seconde femme de ce Margonne, dont nous parlerons ailleurs *, estoit la bonne amie, pour ne rien dire de pis, de Bordier : ils estoient voisins. La fille estoit bien faitte, elle a beaucoup d'esprit et beaucoup de cœur. Le jeune homme ne luy parle point de sa passion : il luy portoit trop de respect; mais assez d'autres luy en parloient. Cela dura quatre ans, qu'elle evitoit tousjours sa rencontre, et on ne luy sçauroit rien reprocher. Le filz en parle ou en fait parler à son pere, qui va trouver Mme Pilou, et luy dit : « Après

Histor. des Puget.

[1] Il veut faire le plaisant, et il n'y a pas un si meschant plaisant au monde.

» avoir basty les Raincys » (voyez la vanité de l'homme), « irois-je dire à la Reyne : Madame, je » marie mon filz à Anne Margonne? » Mme Pilou se mocqua de luy, et luy dit que la Reyne n'avoit que faire à qui il mariast son filz, et luy chanta sa gamme comme il falloit.

On dit à Mlle Margonne que, si elle vouloit, on l'enleveroit. Elle respondit qu'on s'en gardast bien, et qu'elle ne le pardonneroit jamais. Ce garçon desesperé se jette dans un convent; le pere ne sçavoit où il en estoit*. La demoiselle ne l'ignoroit pas, et si elle eust daigné avertir le jeune homme d'y demeurer encore quelque temps, le bonhomme eust consenty à tout; mais cette fille, qui avoit l'ame bien faitte, ne voulut jamais rien faire qui ne tesmoignast du courage. Enfin il vint à dire qu'il luy donneroit* sa charge de conseiller au Parlement avec douze mille livres de rente, et qu'on fist l'affaire sans l'obliger d'y signer. La fille qui se conseilloit à sa bellemere, car le pere* n'en sçavoit rien, voyant que cette femme, qui pourtant ne manque point de sens, s'esbransloit, a viste recours à Mme Pilou, qui fut de l'avis de la fille. Elle disoit : « Ou il me demandera, » son manteau sur les deux espaules et comme on a » accoustumé de faire, ou il ne m'aura pas. »

Il semble que *en* est de trop.

C.-à-d. qu'il se chargeroit de payer.

M. Margonne.

Nolet, premier commis de M. Janin[1], et alors commis de Fieubet son oncle, se presenta : on fit le mariage. Mme Pilou fit l'affaire et la proposa. Bor-

[1] Janin, gendre de Fieubet.

dier, au desespoir, s'en va en Hollande, et Mlle de Here[1] * a fait depuis ce que Mlle Margonne n'avoit pas voulu faire. Ce qui l'avoit le plus irritée contre Bordier*, c'est que cet homme, qui disoit qu'il ne souhaittoit rien tant qu'une belle-fille comme elle, dez qu'il vit son filz espris, la traitta le plus incivilement du monde, elle qui en usoit si bien. Elle a de l'esprit, de la vertu, du cœur; c'est une personne fort raisonnable. Elle a eu du bonheur, car elle vit doucement avec son mary qui l'estime fort, et elle est estimée de toute la famille à tel poinct, qu'elle y est comme l'arbitre de tous leurs differents : et Bordier* a esté contraint de vendre sa charge; le jeu et les femmes l'ont incommodé, et on doute que le pere soit à son aise. Cet homme n'en usa point mal en l'affaire* de son filz, car il ne s'emporta point, ne dit rien contre la personne; aussy auroit-il eu tort. Depuis il le luy a pardonné; mais il n'y a pas de cordialité entre eux[2].

Denise de Here, fille de Denis de Here, conseiller.

Bordier le père.

B. le fils.

La seconde affaire, avec Mlle de Here.

RAINCY. (*Jacques Bordier s^r des Raincys, conseiller du Roy, mort en 1666.*)

Son second filz, qu'on appelle M. des Raincys *, estant allé à Rome, y passa pour le plus fou des François qui y eussent encore esté. Il avoit mis des houppes rouges[3] à ses chevaux de carrosse, comme

Jeanne Giraudon, remariée à Charles le Clerc du Tremblay.

[1] Son pere avoit esté Conseiller, sa mere estoit veuve*.

[2] Avant la revocation des prests, cet homme craignoit le serein, se serroit le nez quand le serein le surprenoit à l'air : il avoit sans cesse des estouffemens. Depuis, quand il a fallu songer tout de bon à s'empescher de donner du nez en terre, il n'a plus craint le serein, et n'a pas eu le moindre estouffement.

[3] Cela est de grande qualité à Rome. Pour rire on l'a appellé un temps le chevalier Bordier; il avoit esté à l'Academie.

un homme de grande qualité [1]. Il avoit fait son cocher à courir à toute bride contre les carrosses où il y avoit des gens avec des lunettes sur le nez, comme on en voit quantité en ce pays-là. Il avoit une canne qu'il mettoit en arrest comme une lance, et crioit : *Au faquin! au faquin!* Entre chien et loup, il alloit par certaines rües tout nu, enveloppé d'un drap qu'il ouvroit quand il passoit quelque femme. L'opinion qu'on avoit que c'estoit un fou achevé luy sauva la vie, autrement on l'eust assommé de coups [2]. De retour, comme on l'obligeoit à joüer trop tard à sa fantaisie chez son pere, il fit apporter son peignoir en presence de son pere et de Mme Margonne, il se fait peigner et mettre ses cheveux sous son bonnet. Le pere, qui est fier aux autres, se laisse mastiner à ce maistre fou. Il se delecte de passer pour impie, et il tourmente son pere et luy veut faire rendre compte, quoyqu'il eust un carrosse à quatre chevaux entretenu, luy, un valet de chambre et trois laquais nourrys, avec huict mille livres pour s'habiller et pour ses menus plaisirs.

Une fois il parla d'amour à une femme qui ne

[1] Le Barrigel* luy en parla. Il luy ouvrit une cassette pleine de louis, et luy dit tout bas : « Qui a cela à despenser en un voyage de Rome, » peut mettre telles houppes qu'il luy plaira à ses chevaux. » Le Barrigel vit bien que c'estoit un extravagant, et le laissa là. Il fit le galant de la princesse Rossane*, et, pour faire connoissance, il battit un des estafiers de cette princesse en sa presence; et, un jour qu'elle ne le regarda pas au Cours, il se mit les piez sur la portiere, le chapeau renfoncé dans sa teste, et la morgua. Elle en rit.

Ou Barrizel. *Voy.* t. I, p. 387.

Olympia Aldobrandini.

[2] Il fit faire des soutanes de tabis pour luy et pour quelques autres, afin de faire *fric-fric*, la nuict, et faire peur aux Italiens.

l'ayant pas autrement escouté, il se mit à se promener à grands pas, une heure durant, tout autour de la chambre, frottant tous les murs, et sans rien dire. Elle s'en mocqua fort, et il fut contraint de la laisser là.

Il fut une fois une heure entiere à chanter devant une barriere de sergens :

Les recors et les sergens
Sont des gens
Qui ne sont point obligeans[1].

De Bordier.

Enfin le sergent commença à vouloir prendre la hallebarde, et le cocher * à toucher.

Ce n'est pas qu'il manque d'esprit, il en a assez pour faire de meschants vers. Ceux qui le frequentent disent qu'il n'a pas l'ame mal faitte. Pour moy, je trouve qu'il fait si fort le marquis, que j'aurois, toutes les fois que je le vois, envie de luy dire l'épigramme de Laffemas[2].

Pour l'air de cette chanson.

[1] Voy. l'Escalopier *. (*Historiette de la Presidente.*)

[2] Il luy arriva, au printemps de 1658, une querelle avec la Feuillade dont le monde ne fut nullement fasché. Il devoit aller avec Mme de Franquetot et Mme Scarron cul-de-jatte, au Cours, ou quelque autre part; mais elles vouloient achepter des coiffes et des masques en passant. La Feuillade y vint faire visite. Raincys, qui fait l'homme d'importance, sans considerer que l'autre estoit plus de qualité que luy et assez mal endurant, dit à ces dames qu'il seroit temps de partir, et que, pour peu qu'elles ne trouvassent par hazard des coiffes ou des masques à leur fantaisie, il se passeroit quelques heures à cette emplette; après il se mit à contrefaire les *niépesseries** des femmes. La Feuillade, qui ne trouvoit pas cela trop plaisant, dit : « Vous pourriez » adjouster encore que la flesche se pourroit bien rompre. — En ce » cas-là, » dit Raincys en goguenardant, « elles auroient l'honneur de » ma conversation, qui n'est pas trop desagréable. — Ma foy ! » repli-

Ou : *nigeosseries*. Peut-être les cris, les terreurs des femmes allant de nuit en voiture.

qua la Feuillade, « pas si agreable aussy que vous penseriez bien; » et luy dit quelque chose encore sur ce ton-là, puis finit ainsy : « Mes- » dames, il faut vous laisser partir, aussy bien Monsieur que voylà ne » se trouveroit peut-estre pas trop bien de nostre conversation. » Raincys a esté si bon que de s'en plaindre au mareschal d'Albret, à cause qu'il le connoist. Cela est ridicule, car il semble qu'il ayt prétendu qu'on en fist un accommodement. Le mareschal d'Albret en a parlé à la Feuillade, qui a respondu « que tout ce qu'il pouvoit faire, » c'estoit de salüer Raincys quand Raincys le salüeroit. »

Il sera quelquefois trois heures sans dire un mot, mesme en visite. Une fois il fut comme cela chez M. Conrart, qui dit après : « Il y a des » gens qui acquierent de la reputation en parlant, celui-cy en croit » acquerir en ne parlant pas. » Il ne parle effectivement qu'où il s'imagine qu'on l'admirera. Scudery, sa sœur, Chapelain et Conrart mesme, l'acheverent en loüant une elegie, ou plutost un centon qu'il avoit fait.

— Bordier le pere estant mort, en 1660, ses enfans et ses gendres, Morant et Gallard, tous deux maistres des Requestes, furent assez fous pour mettre des couronnes à ses armes. Cela fit renouveler cent choses à quoy on n'auroit peut-estre pas pensé.

— Le Raincys employe tout son temps à s'habiller. Quelquefois il n'est pas prest à quatre heures du soir.

— Il est mort assez jeune. Le curé de Saint-Gervais, Sachot, qui le connoissoit et qui estoit son curé, luy alla declarer qu'il falloit songer à sa conscience : il n'y vouloit point entendre. Cet homme eut l'adresse de le gaigner : il luy parla de sa jeunesse, de ses estudes, de son esprit et de ses vers, qu'il mit au-dessus de ceux d'Horace; après il en fit tout ce qu'il voulut, et luy donna une telle crainte des jugemens de Dieu, que l'autre, pour se mortifier, fit sa confession à genoux nuds sur le carreau.

Bordier l'aisné n'a pas laissé de demeurer à son ayse; il a quatre cent mille livres de bien, et s'est fait president de la Cour des aydes : c'est un fort bon homme. Il a de l'amitié pour moy parce que Mlle Margonne * est ma bonne amie. Il parle d'elle avec respect.

Mme Nolet, sans doute veuve alors.

COMMENTAIRE.

I. — P. 375, lig. 11.

Il fallut qu'il avoüast qu'il avoit perdu le sens....

L'aventure de Bordier est racontée, sans doute avec moins d'exactitude, par Boursault dans les *anas* qu'il recueilloit pour l'evêque de

Langres. (Lettres, tom. II, p. 219, edit. de 1709.) « Un jour, Bordier, » ce celebre partisan qui fit bastir la belle maison du Raincy, reve- » noit de Ruel avec le cardinal de Richelieu, qui luy avoit fait l'hon- » neur de luy donner une place dans son carrosse ; il fit un si mauvais » temps et le chemin estoit si mal pavé, que l'attelage, tout bon qu'il » estoit, faillit à demeurer dans la boue. Peu s'en fallut même que le » carrosse ne restast ; ce qui obligea Son Eminence à charger M. Bor- » dier du soin de faire raccommoder ce pavé. Bordier qui ne trouvoit » pas cette commission digne de luy, ne dit point qu'il ne la vouloit » point faire, mais la maniere dont il la reçut fit assez connoître qu'il » n'en estoit pas content. *Monseigneur*, dit un evesque qui estoit dans » le même carrosse, *je me charge avec joye de l'ordre qui chagrine* » *M. Bordier, et je me feray un honneur de l'employ qui luy cause de* » *la peine.* Le Cardinal à qui il etoit dangereux de déplaire, en voulut » mal à Bordier, et sa ridicule fierté luy attira une juste disgrace. »

II. — P. 376, lig. 11.

On dit qu'elle (la terre du Raincy) *luy couste plus d'un million.*

Hurtaut, dans le *Dictionnaire de Paris,* dit qu'on assure que la construction a coûté *quatre* millions et demi. Voilà bien les exagérations ordinaires. Au lieu d'un œuf, on en dit trois, quatre même. Et que dira la postérité, à ce compte, de l'achèvement du Louvre et de tant d'autres choses de notre temps ?

Le Raincy fut acheté par le duc d'Orléans aïeul du roi Louis-Philippe, près de Livry, dans la forêt de Bondy.

III. — P. 377, lig. 23.

Ou il me demandera son manteau sur les deux espaules...

Cet ancien cérémonial de la demande en mariage est oublié depuis longtemps. Le comte de Caylus n'en a pas même parlé dans la facétie erudite des *Manteaux.*

IV. — P. 378, lig. 14.

On doute que le pere soit à son aise.

La première opulence de Bordier, durant la Fronde, eveilla la cupidité et les rancunes des réformateurs du temps, comme le prouve une Mazarinade, interprète des sentimens de cette espèce de Frondeurs : *le Catalogue des Partisans* 1649. « Bordier, filz d'un Chandelier, de-

» meure au Marais, rue des Trois-Pavillons. A esté de tous les traitez
» qui se sont faits jusques à present, dont il s'est enrichy au point
» qu'outre les grandes despenses et avantages qu'il a faits à ses en-
» fans, ayant donné à sa dernière fille huit cent mille livres en ma-
» riage, il a fait faire son bastiment* qui luy couste plus de 400,000 Sans doute le Raincy.
» livres et a achepté une charge 800,000 livres sans compter sa maison
» de Paris, ses beaux meubles et plusieurs autres biens qu'il possède,
» montant à plus que ce qui est ci-dessus. »

V. — P. 379, note.

Il fit le galant de la princesse Rossane.

Olimpia Aldobrandini, princesse de Rossano, mariée d'abord au prince Paul Borghesi, puis à Camille Pamfili, neveu d'Innocent X, qui pour l'epouser renonça à la dignité de Cardinal. (*Juste balance des Cardinaux vivans,* de Gregorio Leti. Paris, Pepingué, 1652, p. 35.)

VI. — P. 380, note.

Il devoit aller avec Mme de Franquetot et Mme Scarron cul-de-jatté, au Cours.

Mme Scarron, c'est Françoise d'Aubigné, depuis si célèbre. Mme de Franquetot, celle qui avoit offert son logis à Mme Scarron, aussitôt après la mort de Scarron, etoit sans doute la femme de ce Franquetot-Barberousse dont Saint-Evremont a parlé si plaisamment dans sa *Retraite du duc de Longueville en Normandie.* (Voyez à la suite des *Memoires* de M. de la Rochefoucauld, p. 111, éd. de 1664.) Elle etoit devenue veuve elle-même en 1651.

Au fond de la Basse-Neustrie,
Ma vraye et natale patrie,
Monsieur de Franquetot, Normand,
Est décédé pareillement.
Mais avant que sortir du monde,
Il a recommandé sa blonde
Au sieur de Leuville, marquis,
Et l'a très-instamment requis
Qu'en agissant en faveur d'elle,
Il luy procurât la tutelle
De leur cher fils, homme d'honneur,
Mais qui n'est encor que mineur.
(LORET, *Muse histor.* du 6 août 1651.)

Il semble, d'après le récit de Saint-Simon (tom. VII, p. 129, éd. in-12), que ce fils mineur seroit mort jeune, et que l'honorable nom de Franquetot, eteint avec lui, auroit eté relevé par Jean-Antoine Guillot, depuis comte de Coigny, et père du maréchal de Coigny

VII. — P. 381, note, lig. 5.

Raincys a esté si bon que de s'en plaindre au mareschal d'Albret, à cause qu'il le connoissoit.

Le Maréchal, auparavant Miossens, le connoissoit et s'en mocquoit avec Scarron qui, se plaignant une fois qu'il n'arrêtât plus son carrosse à sa petite porte de la rue *Saint-Louis :* « Le seul carrosse de » Raincy, » ajoute-t-il, « retient encore mes voisins dans le respect. » (Lettre du 13 octobre 1659.)

VIII. — P. 381, note, lig. 17.

Ses gendres Morant et Gallard.

Catherine Bordier avoit epousé Thomas Morant, marquis de Mesnil-Garnier, conseiller au Grand-conseil, maître des Requêtes, puis intendant des Finances en Guyenne. — Claude Gallart, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes et Président de la Chambre des Comptes, avoit epousé Claude Bordier, sœur cadette de Mme Morant.

IX. — Fin.

Il faut terminer l'*Historiette* du sieur des Raincys par un récit de Scarron. C'est dans une lettre au maréchal d'Albret du 20 août 1660. Il n'a rien ecrit de plus plaisant.

« Vous sçaurez qu'à Charenton, le lendemain des dimanches et des » festes, on ne trouve rien à manger, et moins de pain frais que de » toute autre chose. Ce fut un lundy que l'impetueux Rincy, le fecond » Pelisson, la sans pareille Scudery et la discrete Bocquet, à dix heures » et demie du matin, envoyerent dire au beau Izar, qui depuis huit » jours prenoit l'air à Charenton, qu'ils alloient diner avec luy, et qu'il » ne se mist en peine que d'un bon potage et du dessert, parce qu'ils » porteroient des viandes du rôtisseur. Izar et un avocat du Conseil » nommé du Mas qui luy tenoit compagnie à la campagne, se mettent » en devoir de bien recevoir une si grosse troupe d'illustres, car on » n'en voit pas tous les jours quatre ensemble. On rehausse le potage » de trois poulets et de quantité de pois verds, et pendant qu'un » homme de cheval va querir des fraises à Bagnolet, on fait travailler » en tartes et en gateaux les plus renommez patissiers de Charenton. » On met le couvert dans le jardin, et on couvre de fleurs nouvelles la » nappe et les serviettes, qui sentoient fort la lavande. La fine creme

» des beaux esprits arrive : Rincy descend de carrosse dans la cuisine, » n'est pas content du potage ni des diligences qu'Izar et du Mas » avoient faites, et en parle avec tant de colere et d'autorité que dès » là du Mas commença de le respecter et de le craindre. Qui vouloit » laver les mains les lava : on se met à table. Rincy, meprisant la soupe » de village, entame un pain, le trouve dur et trop rassis, en fronde » un abricotier voisin et le rend inhabile à porter fruit, lui brisant ses » plus grosses branches. Il entame un second pain qu'il trouve aussi » peu frais que le premier, et de là même vigueur et promptitude, il » en fronde un autre arbre. Enfin de six ou sept pains qu'il trouva » durs, il estropia autant d'arbres fruitiers, au grand deplaisir de » l'Hostesse qui accourut à la désolation de son jardin et fit de grandes » clameurs. Rincy ne s'en emut point. Il protesta que personne ne » mangeroit qu'il n'eust du pain tendre. On courut partout où l'on » cuisoit, et l'on trouva du pain sortant du four que l'on servit à Rincy, » et qui se trouvoit si chaud et si fumant, qu'il alla ramasser entre » les branches brisées, le pain qu'on avoit rebutté, qui etoit encore plus » mangeable que du pain qui bruloit les levres. Les brusques ma- » nieres d'agir et de parler du brave Rincy surprirent fort l'avocat » du Mas, et son air impérieux ne l'effraya pas moins. Depuis ce » temps-là, il a tousjours eu le Rincy dans son imagination. Il n'a point » dormi sans songes turbulens, et ses songes n'ont point eté sans le » Rincy. Enfin la peur que luy fit le Rincy luy donna la fièvre. La » fièvre l'a emporté en moins de quinze jours ; il est mort furieux, » parlant incessamment de Rincy. Voilà, mon cher Monseigneur, tout » ce que j'avois de meilleur à vous mander. » (*Dernières Œuvres de M. Scarron,* 1730, tom. I, p. 73.)

CCXXXIII. — CCXXXIV.

M. ET MADAME DE BRASSAC.

(Jean de Gallart, seigneur de Brassac, ambassadeur à Rome, gouverneur de Saintonge; mort le 14 mars 1645.)

M. de Brassac estoit un gentilhomme de Xaintonge, qui tenoit rang de seigneur. Durant les guerres de la Religion, comme il estoit encore huguenot, il fut gouverneur de Saint-Jean-d'Angely. Il estoit hargneux, tousjours en colere, et quoyqu'il eust estudié, il n'avoit pourtant point pris le beau des sciences et des lettres. On dit qu'un jour que ceux de la Maison de ville s'assembloient pour faire un maire, il leur dit : « Allez, Messieurs, allez ! et faittes un maire qui soit » homme de bien. — Oüy, oüy, Monsieur, » respondirent-ils, « nous en ferons un qui ne sera point » rousseau. » Or, il l'estoit en diable.

Catherine de Sainte-Maure, sœur de Leon, baron de Montauzier.

Il espousa la sœur du marquis de Montauzier *, pere de celuy d'aujourd'huy, dont il n'a pas eu d'enfans, et quoyque sa femme ne fust point autrement jolie, un de ses nepveux nous a dit qu'il courut cent postes en une sepmaine : il avoit pris des drogues pour cela. On croit que c'est ce qui l'a empesché d'avoir des enfans.

Ce M. de Montauzier, son beau-frere, avoit une femme catholique, sœur de des Roches-Baritaut,

lieutenant de roy de Poitou, de la maison de Chasteaubriant. M. de Brassac la fit huguenotte, et depuis il changea de religion avec sa femme, et vouloit persuader à cette dame de changer encore, ce qu'elle n'a jamais voulu faire. Le pere Joseph prit ce M. de Brassac en amitié, luy fit avoir l'ambassade de Rome, puis le gouvernement de Lorraine *, et enfin le gouvernement de Xaintonge et d'Angoulmois, avec la surintendance de la maison de la Reyne; et quand Mme de Brassac fut faitte dame d'honneur, M. de Brassac eut le brevet de ministre d'Estat.

En novembre 1634.

Mme de Brassac estoit une personne fort douce, modeste, et qui sembloit aller son grand chemin; cependant elle sçavoit le latin, qu'elle avoit appris en le voyant apprendre à ses freres : il est vray qu'à l'exemple de son mary, elle n'avoit rien lû de ce qu'il y a de beau en cette langue, mais s'estoit amusée à la théologie et un peu aux mathematiques. On dit qu'elle entendoit assez bien Euclide. Elle ne songeoit guères qu'à resver et à mediter, et avoit si peu l'esprit à la Cour, qu'elle ne s'estoit corrigée ny de l'accent landore *, ny des mauvais mots de la Provence. J'ay dit ailleurs* comme Mme de Senecey fut chassée. Le Cardinal jetta les yeux sur Mme de Brassac; je veux croire que le pere Joseph n'y nuisit pas. Elle dit au Cardinal qu'elle se sentoit plus propre à une vie retirée qu'à la vie de la Cour; qu'il en trouveroit d'autres à qui cette charge conviendroit mieux, et qu'au reste, elle ne pouvoit luy faire esperer de luy rendre auprès de la Reyne tous les services qu'il

Traînant. « Une *laindore*, qui travaille lentement. » (Oudin, *Cur. franç.*)

T. II, p. 28-92.

pourroit peut-estre pretendre d'elle. Cela n'y fit rien : la voylà dame d'honneur. Elle s'y comporta si bien qu'elle contenta la Reyne et le Cardinal, quoyque l'Evangile die que nul ne peut servir à deux maistres. La Reyne s'en loüoit à tout le monde, et ce n'estoit pas peu pour une personne qui avoit esté mise auprès d'elle de la main de son ennemy. Si Mme de Brassac entra dans cette charge sans grande joye, elle en sortit aussy sans grande tristesse. Le Roy mort, on fit revenir tous les exilez, durant le regne de peu de jours de M. de Beauvais. Mme de Senecey fit plus de bruit que tous les autres ensemble. Elle avoit esté assez adroitte pour faire accroire à la Reyne que ç'avoit esté pour l'amour d'elle qu'on l'avoit chassée, et c'estoit pour l'intrigue de la Fayette. On luy destine la place de Mme de Lansac *, gouvernante du Roy; mais elle, qui connoissoit bien à qui elle avoit affaire, dit qu'elle ne reviendroit point, si on ne la restablissoit dans sa charge. La Reyne disoit : « Mais je suis la plus satisfaitte du » monde de Mme de Brassac ; le moyen de la chasser? » Cependant Mme de Senecey ne veut pas revenir » autrement. » Elle se resoult donc de donner congé à Mme de Brassac, en luy disant qu'elle estoit très-contente d'elle, mais que Mme de Senecey le vouloit. Voylà Mme de Senecey en la place et de Mme de Brassac et de Mme de Lansac. Mme de Brassac se retire. avec son mary, qui estoit encore surintendant de la maison de la Reyne. Il mourut un an ou deux après, et elle ne luy survescut guères.

Sœur aînée de Mme de Sablé.

COMMENTAIRE.

I. — P. 386, lig. 24.

Ce M. de Montauzier avoit une femme catholique, sœur de des Roches-Baritaut,... de la maison de Chasteaubriant.

Marguerite de Chateaubriant, fille de Philippe des Roches-Baritaut. L'intendant Colbert dit de ce Philippe dans un *Mémoire sur la noblesse du Poitou,* 1664 : « De la maison de Chasteaubriant, dont il est » le chef en Poitou ; fort bien allié et d'ancienne noblesse. On ne croit » pas pourtant qu'elle soit de l'ancienne maison de Chasteaubriant. » Il estoit lieutenant de Roy ; mais il est décédé et a laissé un fils qui » a le marquisat des Roches et beaucoup de belles terres en Bas-Poi- » tou. Il est aussy abbé, et vit fort mal. Ses armes sont de gueules à » trois fleurs de lis d'or. » Avec ce fils de Philippe s'est eteinte la branche des Chateaubriant-Roches-Baritaut. Le vicomte de Chateaubriant, gloire politique et littéraire du XIXe siècle, appartenoit à la branche puînée, celle des Chateaubriant-Beaufort.

II. — P. 387, lig. 18.

On dit qu'elle entendoit assez bien Euclide.

« Dans notre siècle, » ecrivoit Mme de Motteville à Mademoiselle, en 1668, « nous avons vu que les sciences qui, malgré les hommes, » se sont rendues familières en tous les temps à beaucoup de femmes, » ont enrichi l'esprit de Mme de Brassac, sans luy ôter sa modestie » et son humilité. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, 1736. Tom. VII, p. 30.)

III. — P. 388, lig. 26.

Voylà Mme de Senecey en la place et de Mme de Brassac et de Mme de Lansac.

C'est-à-dire, dame d'honneur à la place de Mme de Brassac, et gouvernante du Roy à la place de Mme de Lansac. « La Reine, » dit Mme de Motteville, « qui vouloit chasser Mme de Lansac, gouvernante » du Roy, l'antipode de Mme de Brassac, et qui destinoit sa place à » Mme de Senecey, eût bien desiré qu'elle se fust contentée de cet illustre » employ ; mais elle qui croyoit que la Reyne ne pouvoit jamais luy » faire autant de bien qu'elle le meritoit, voulut ravoir la place de » dame d'honneur. Elle repondit à la Reyne, qui lui fit faire la propo- » sition de se contenter de celle de gouvernante du Roy, qu'elle desi- » roit rentrer dans sa charge, et que pour celle de Mme de Lansac,

» elle la quitteroit volontiers, si la Reyne vouloit lui faire cet honneur : » elle remplit toutes les deux. Mme de Lansac fut donc chassée comme » une personne qui avoit vecu avec la Reyne d'une manière qui luy » avoit deplu, et Mme de Brassac fut eloignée de sa part, avec douceur... » Quelques jours après, étant à son lever, en l'absence de Mme de Sene- » cey, et la première femme de chambre luy ayant présenté la che- » mise pour la donner à la Reyne, elle la refusa honnetement comme » n'etant plus en droit d'avoir cet honneur. La Reyne voyant son » humilité, la prit des mains de la première femme de chambre et la » présenta elle-même à Mme de Brassac, la conviant fort obligeamment » à la luy donner. Cette illustre et vertueuse dame en fut touchée et » l'ayant prise, elle la donna à la Reyne, les larmes aux yeux. Non pas » qu'elle regrettast la Cour, elle avoit une vertu trop solide pour avoir » cette foiblesse. » (*Mémoires*, I, p. 136.) — On voit que des Réaux parle ici de Mme de Brassac et de son eloignement, précisement comme Mme de Motteville. « Elle fut eloignée quasi malgré la Reine qui avoit » de l'estime pour elle, et à qui son procedé avoit infiniment plu. » C'etoit une dame de grand merite, savante, modeste et vertueuse. » Avec ces qualités, elle etoit la plus humble des femmes. »

La maison de Galard est au nombre des grandes familles de France, d'origine purement chevaleresque. On a toujours estimé qu'elle etoit sortie des anciens vicomtes de Condom, puînés des comtes de Gascogne. Il y a, près de Condom, une terre féodale appelée les *Tours de Galard*, et qui fut, de temps immémorial, possédée par les aînés de cette maison.

Pierre de Galard, l'aîné de quatre frères au commencement du XIVe siècle, fut grand-maître des Arbaletriers. Raimond, le second, fut le premier evêque de Condom, en 1317. Les deux autres frères, Geraud et Bertrand de Galard formèrent les deux branches des Terraube et des Brassac. Nous n'avons à parler ici que de la seconde branche.

L'auteur est Pierre Guilhem de Galard, sieur de Brassac en 1340. En 1508, le cinquième de ses descendans directs, François de Galard, sieur de Brassac, ayant epousé Jeanne de Bearn, dame de Saint-Morice, transmit, dit-on, à ses enfans, le nom et les armes de Bearn. Il eut pour arrière-petits-fils, Jean, Louis et René. L'aîné fut notre Jean de Galard de Bearn, comte de Brassac, chevalier du Saint-Esprit en 1633, ambassadeur à Rome, ministre d'Etat, surintendant de la maison de la Reine, gouverneur de Lorraine, puis de Saintonge et Angoumois. L'illustre Catherine de Sainte-Maure, sa femme, ne lui donna pas d'enfans : mais la descendance directe de son frère, Louis de Galard de Bearn, mort en 1647, deux années après son frère, s'est très-honorablement perpétuée jusqu'à nos jours.

CCXXXV.

ROUSSEL.

(*Jacques Rousset.*)

Roussel estoit filz d'un honneste bourgeois de Chalons, qui, par mauvais menage ou autrement, fut contraint de faire banqueroute; si bien que M. Ostorne, greffier de Sedan, prit son filz comme par pitié et le donna à M. de Gueribalde, qu'il avoit en pension chez luy avec beaucoup d'autres, pour aller au college avec eux et leur porter leurs porte-feuilles. Or, comme il arrive quelquefois que les valets ont autant ou plus d'esprit que leurs maistres, il profitta plus qu'eux au College, et devint si habile, principalement en grec, que feu M. de Bouillon[1] luy donna sa bibliotheque à gouverner, avec deux cens livres de pension. Voylà son premier establissement. En suitte M. Ostorne le considera davantage, et le fit manger à table avec les pensionnaires; il leur faisoit repetition, et avoit vingt escus de chascun par an. Après avoir esté quelques années en cet estat, il vint

[1] M. de Turenne, le premier duc de Bouillon, pere du dernier mort.

à se desbauscher; de sorte qu'il faisoit fort mal son devoir, et ne revenoit que la nuict. En suitte il fut fait regent de la premiere*. Durant ce temps-là, il vint des seigneurs polonois à Sedan, qui le prirent pour les instruire; et comme on ne touche pas tousjours de l'argent à point nommé quand il vient de si loing, et que peut-estre il leur faisoit faire la desbausche, il fut contraint de s'engager pour eux, et la somme montoit à trois ou quatre mille francs. Ces messieurs les Polonois, voyant que leur argent ne venoit point, partirent sans dire adieu. Roussel, mis en action par les créanciers, qui se saisirent de sa personne, obtint delay et s'achemina en Pologne, où les autres s'estoient desjà rendus. Ils le receurent avec toute la civilité imaginable, et ne luy rendirent pas seulement la somme dont il avoit respondu, mais luy payerent largement son voyage pour l'aller et pour le retour. Cependant Roussel, qui estoit adroit et entreprenant, ayant rencontré une heureuse conjoncture pour luy, car il estoit question d'eslire un roy et il estoit très-versé à faire des harangues, se fit connoistre des principaux palatins du pays; de sorte qu'à son retour en France il quitta la poussiere de l'escole, et alla trouver le cardinal de Richelieu, à la Rochelle, à qui il dit qu'il avoit pouvoir de faire roy de Pologne qui il luy plairoit, et luy monstra quelques pieces par escrit pour justifier ce qu'il disoit. Le Cardinal, qui le prenoit pour un fou, et qui ne songeoit pas à se faire roy de Pologne, le congedia. De sorte que nostre homme va trouver

Vers 1619.

M. de Mantoüe *, qui toute la vie a eu des desseins assez chimeriques ; mais comme il avoit l'Empereur et le roy d'Espagne sur les bras, il ne le voulut pas escouter. Roussel va à Venise, où il se fait presenter à M. de Candalle [1], qui pour s'en deffaire, l'adresse au marquis d'Exideuil *, aisné de Chalais, et qui s'estoit mis à voyager à cause de la mort de son frere. Ce marquis, comme vous verrez, avoit et a encore * la cervelle à l'escarpoulette. Roussel et luy prirent resolution ensemble d'aller voir Bethlem Gabor *, qui les receût fort bien ; et comme au Nort les docteurs sont conseillers d'estat, Roussel luy plut tellement qu'il resolut de l'envoyer ambassadeur en Moscovie avec le Marquis, l'un pour sa qualité et l'autre pour son sçavoir. Ils partent tous deux avec l'ambassadeur de Moscovie, qui s'en retournoit. Le Marquis avoit un si grand train, et luy et Roussel faisoient si bonne chere, qu'avant que d'arriver à Constantinople ils eurent mangé une bonne partie de leur argent : ils prirent cette route parce que l'ambassadeur de Moscovie y avoit affaire. Roussel, qui crut que leur nécessité venoit du mauvais menage des officiers du Marquis, y voulut mettre ordre, et se voulut charger de la despense. En effect, il en-

Vincent, duc de M., mort en sept. 1627.

Histor. suiv.

Distraction de des Réaux. Le Marquis ne vivoit plus alors.

Prince de Transylvanie.

[1] Ruvigny estoit alors à Venise ; il avoit veû Roussel à Sedan. Roussel, qui le reconnut, luy fit signe. Le galant homme vouloit persuader à M. de Candalle que pour peu d'argent on se feroit ceder par le roy de Suede je ne sçay combien d'isles, avec titre de souverain. M. de Candalle, mal avec son pere, ne vivoit alors que de sa pension de Venise et de son regiment de Hollande. Ruvigny, voyant que Roussel avoit de longues conferences avec luy, l'avertit de ce qu'il sçavoit.

treprit pour une certaine somme de les rendre tous à Moscou; mais il avoit mal pris ses mesures, car l'argent manqua à my-chemin, et le Marquis fut contraint de prendre tout ce que ses gentilshommes pouvoient avoir, qui, en colere de cela, dirent quelques injures à Roussel, meslées de quelques coups de poing; ce qui le piqua tellement qu'il resolut de s'en venger, et pratiqua si bien l'ambassadeur de Moscovie, qui estoit nepveu du Patriarche, que le Grand-duc envoya le Marquis en Siberie, où il fut trois ans prisonnier, mais dans une prison si rude qu'on ne luy jettoit à manger que par une lucarne. Enfin, les artifices de Roussel estant reconnus, et le Patriarche mort, on le mit en liberté. Là-dedans il apprit par cœur les quatre premiers livres de l'Eneide. Il les pouvoit bien apprendre tous douze, ce me semble. Tous les potentats de l'Europe, à la priere du roy de France, escrivirent au Grand-duc pour la delivrance du Marquis. Il est de bonne maison : son nom, c'est Tallerand : Chalais est une principauté, comme Enrichemont et Marsillac.

Cependant Roussel entre en credit auprès du Grand-duc; et la mort de Bethlem Gabor estant
Vers 1632. survenüe, il se fait deputer vers le roy de Suede *, en qualité d'ambassadeur, pour moyenner quelque ligue contre le roy de Pologne. En cet employ, il fait si bien que, sans que le roy de Suede en sceust rien, il fait entendre au Grand-duc que ce prince armera moyennant un million. Le Grand-duc, par avance, en envoye quatre cent mille livres que Roussel touche.

La fourbe se descouvrit; mais Roussel met mal le Grand-duc avec le roy de Suede, qui le retient à son service, et l'envoye en ambassade, premierement en Hollande, puis à Constantinople, où il est mort de la peste.

COMMENTAIRE.

I. — P. 393, lig. 24.

Il entreprit... de les rendre tous à Moscou.

Le voyageur Olearius dit que Charles de Talleyrand, marquis d'Exideuil, avoit le caractère d'ambassadeur du Roi de France, et cette erreur a eté reproduite en 1836, par le généalogiste Saint-Allais. (*Pièces historiques sur les comtes de Perigord et sur les branches qui en descendent*, p. 73). Cependant, Voltaire l'avoit refutée ainsi que M. le prince de Labanof, dans une lettre adressée le 15 novembre 1827, aux rédacteurs du *Globe*.

Exideuil et Roussel arrivèrent à Moscou au mois de mai 1630, comme le rappelle une lettre adressée au Grand-duc de Moscovie, par le Roi de France, pour la délivrance du Marquis. Cette pièce a déjà eté publiée par M. le prince Labanof à la suite de la lettre dont on vient de parler, mais on nous saura gré de la reproduire ici :

« Très-haut, très-excellent, très-puissant et très-magnanime prince, » notre très-cher et bon amy le grand seigneur empereur et grand-duc » Michel Fedeorowitch, souverain seigneur et conservateur de toute la » Russie etc., etc., etc...

» Nous avons appris par les parens du sieur Charles de Talleyrand, » marquis d'Exideuil, nostre subject, qu'iceluy marquis estant arrivé à » Mosco, au mois de mai 1630, de la part du défunt prince Bethlem » Gabor, pour traitter quelque union avec vostre magnipotence et » ledit prince, ledit marquis auroit esté accusé par un nommé Rous- » sel qu'il se servoit du prétexte d'ambassadeur pour entrer dans les » pays de vostre magnipotence, à dessein seulement de reconnoistre » vos ports, passages et forces, pour après en advertir le roy de Po- » logne; et que, en conséquence de cette accusation, à laquelle ledit » Roussel se porta pour se venger de la haine qui s'engendra entre eux » deux, ledit marquis auroit esté envoyé en une de vos villes, où il est » encore gardé, nonobstant que dans ses papiers, qui furent visités, » il ne se soit rien trouvé pour le convaincre du fait susdit, et d'au-

» tant que ledit marquis d'Exideuil apartient à personnes qui tiennent
» grand rang en nostre royaume, et que ses prédécesseurs nous ont
» rendu de signalés services; et qu'outre ces considérations, nous nous
» sentons obligés de protéger nos subjets, principalement ceux qui sont
» eslevés par dessus le commun, nous avons bien voulu escrire cette
» lettre à vostre magnipotence pour la prier, comme nous faisons, de
» commander que ledit marquis soit promptement mis en liberté, et
» qu'il lui soit permis d'aller où bon lui semblera. Ses parens envoient
» exprès par delà ce gentilhomme, lequel estant bien instruit des parti-
» cularités de cette affaire, en pourra plus amplement informer vostre
» magnipotence, si besoin est, et l'assurera qu'encore que nostre de-
» mande soit bien juste, nous ne laisserons de recevoir à grand plaisir
» l'effet que nous en desirons, et que nous espérons de votre magnipo-
» tence et de vostre amitié envers nous. Sur ce, nous prions Dieu qu'il
» vous ayt, très-haut, tres-excellent, très-puissant et très-magnanime
» et bon prince, nostre très-cher amy, en sa sainte garde. Ecrit à Fon-
» tainebleau, le troisième jour de mars 1635.

» Vostre bon amy,

» *Signé*, Louis. »

Louis XIII avoit déjà ecrit au Grand-duc de Russie, en 1629; et dans cette première lettre, terminée comme celle qu'on vient de lire, il avoit omis de rappeler tous les titres de Michel Fedeorowitch. Cet oubli avoit grandement mécontenté le Grand-duc, qui, répondant au mois de novembre de la même année, commença sa reponse par un dénombrement de ses titres, qui ne tient guères moins d'une page entiere du *Mercure François*: « Vostre royale puissance, » ajoutoit-il, « a envoyé à
» Notre grande puissance... des lettres dans lesquelles vous tesmoignez
» souhaitter que Dieu veuille faire prospérer Nostre grande puissance...
» et que l'amitié et parfaite correspondance s'establisse entre nos
» Royales personnes;... mais nous ne sçavons à quoy attribuer que
» nostre nom, nos titres et nos qualités aient esté oubliez à la lettre
» que vous nous avez escritte... Nous ne pouvons approuver vostre
» coustume de vouloir estre nostre amy et de nous desnier et oster les
» titres que le Dieu tout puissant nous a donnez... Que si, à l'advenir,
» vous desirez vivre en bonne amitié et parfaite correspondance, avec
» Nostre grande puissance,... il faudra que vous commandiez qu'aux
» lettres que vous nous escrirez à l'advenir, toute la dignité de
» N. G. P., nos titres et nos qualitez soient escrits comme elles sont en
» ceste lettre que nous vous envoyons. De nostre part, nous vous
» ferons le semblable etc. etc. (*Mercure François*, tom. XIV, p 1026.)

CCXXXVI. — CCXXXVIII.

LE MARQUIS D'EXIDUEIL

ET SA FEMME, — AVEC POMPADOUR.

(*Charles de Talleyrand, marquis d'Exideuil, mort en* 1645. — *Charlotte de Pompadour, mariée le* 27 *fevrier* 1637, *morte en* 1644.)

Au retour de Moscovie, M. d'Exidueil espousa Mlle de Pompadour, fille d'une sœur de la Chancelliere *. Quoyque le mary et la femme fussent fort dissemblables pour le corps, car il estoit fort laid et elle fort belle, il n'y a rien pourtant de plus semblables pour l'esprit, aussy visionnaires l'un que l'autre; mais comme les fous ne s'accordent guères entre eux, il y avoit tousjours noise en menage [1]. Elle s'avisa d'une invention qui ne pouvoit réussir qu'auprès du marquis d'Exidueil. Elle luy fit accroire que le feu Roy estoit devenu amoureux d'elle; qu'il le luy avoit fait dire par quelqu'un qu'elle luy nomma; mais que, comme il vouloit tousjours se conserver la reputation de chaste, il vouloit que l'affaire fust se-

Marie Fabry, mariée à Philibert, vicomte de Pompadour.

[1] Elle estoit coquette, et le mary jaloux. Pour l'obliger à recevoir grand monde chez elle, et à venir ensuitte à la Cour, elle s'avisa, etc.

crette. Or il faut que vous sçachiez que le Roy estoit alors en Lorraine. « Pour cela, » adjousta-t-elle, « on » a trouvé de certains chevaux qui, en un jour et » une nuict, peuvent vénir de Lorraine à Paris et de » Paris en Lorraine ; de sorte qu'il n'est pas difficile, » par le moyen de ceux qui sont dans la confidence, » d'empescher qu'on ne voye le Roy durant un jour. » Par ce moyen, vous et moy gouvernerons tout. » Après, elle luy dit qu'on se vouloit servir d'elle pour negocier en Flandres, et que M. le Garde-des-sceaux avoit fait faire pour cela de certains carrosses tirez par de cette sorte de chevaux dont nous venons de parler. « Je vous veux descouvrir, » adjousta-t-elle, « la cause de la richesse de MM. Seguier[1] : elle » vient d'une naine indienne qu'ils ont chez eux. » Cette naine possedoit un grand trezor, et fut prise » par les Espagnols ; mais, comme ils revenoient, les » vaisseaux furent separez par la tempeste, et la » naine, avec ses richesses, fut jettée sur une coste » de France, où un des Seguier avoit un chasteau. » Il la receût fort bien, et elle se donna à luy avec » son trezor. Cette naine est prophetesse, et par les » avis qu'elle donne, il est impossible, si on les suit, » qu'on ne face une grande fortune : j'auray com- » munication avec elle, et je ne doute pas que nous » ne supplantions bientost le cardinal de Richelieu. »

Elle aimoit fort les confitures ; et pour en avoir son saoul, elle fit accroire au Marquis que la naine ne

[1] Il n'estoit pas encore chancellier.

vivoit que de cela ; et cependant elle en faisoit des collations avec ses galans ; car le mary, persüadé de tout ce que sa femme luy avoit dit, promettoit à tous ses voisins des charges et des employs, et recevoit toute la province chez luy [1], parce qu'elle luy avoit fait entendre qu'il falloit se faire connoistre avant que d'estre premier ministre. Après, ils viennent à Paris ; la Cour sembloit bien plus plaisante * à la dame que le Limosin. Elle n'en vouloit point partir : cela les broüilla si bien, qu'il s'en alla seul dans la province ; elle coquette icy tout à son aise. Esprit, l'academicien, qui estoit alors à M. le Chancellier, estant familier chez elle, se mit à luy en conter. Il l'aima quelque temps sans descouvrir sa folie. Elle estoit belle et avoit de l'esprit. Un jour qu'il ne s'estoit pas trouvé quelque part : « Si vous pensiez, » luy dit-elle, « me faire encore de ces tours-là, je m'en » irois à Meaux. » Cela luy sembla si extravagant qu'il luy respondit : « Et moy, j'irois à Pontoise. » En suitte, elle luy conta mille visions. Il dit que de sa vie il n'a esté si surpris. Elle l'envoya un jour querir. Il la trouva sur un lict, les bras pendants, pasle, desfigurée, un chien expirant à ses piez, une escuelle pleine d'un broüet noir. « Hé bien ! » luy dit-elle d'une voix dolente, « vous voyez ; » et se mit à luy conter, avec un million de circonstances bizarres, combien de fois depuis cinq ans elle avoit pensé estre empoisonnée par son mary. Après elle se jette

Agréable.

[1] En Limosin.

dans un convent : M. le Chancellier prend l'affirmative pour elle. Le mary, qui estoit absent et amoureux d'elle, estoit pourtant bien embarrassé d'avoir un chancellier de France sur les bras. Au bout de quinze jours, cette fantaisie passe à cette folle; elle escrit à son mary qu'elle le vouloit aller trouver, et qu'il vinst au-devant d'elle. Il y vint : les voylà le mieux du monde ensemble. Elle ne vouloit que faire parler et avoir des aventures : l'aventure du poison luy avoit semblé belle. On a dit aussy que c'estoit pour entendre les plaintes de ses amans qu'elle avoit fait cette extravagance, et qu'elle s'estoit mise en suitte dans un convent. Enfin, tout de bon, elle mourut de maladie au bout de quelques années, et employa les derniers momens de sa vie à conter à son mary combien elle avoit eu de galans, qui ils estoient, et jusques à quel point elle les avoit aimez; car on ne dit point qu'elle ayt conclû avec pas un. Son mary mourut quelque temps après. Ils ont laissé deux garçons.

POMPADOUR. *Philibert, vicomte de P.*

Le pere de cette extravagante estoit un bon gros homme, lieutenant de roy de Limosin, qui ne se tourmentoit guères de ce que faisoit sa femme[1] : il luy laissoit gouverner sa maison, qu'elle a restablie, et

Jean, depuis marquis de Pompadour.

[1] Il avoit un secretaire nommé Fauché, qui concubinoit avec Madame, Il eut jalousie du gouverneur du jeune Pompadour*, et un jour, par pays, comme ce gouverneur se fut approché de la litiere de Madame pour luy dire quelque chose, la rage le saisit, il met l'espée à la main, l'attaque ; l'autre se defend, et le tüe.

son corps aussy, comme il luy plaisoit. Tous les matins, tandis que Monsieur ronfloit de son costé, elle donnoit, estant encore au lict, audience à tout le monde. On dit qu'un jour quelqu'un de ses gens, revenant de la ville la plus proche, apporta bonne provision de sangles, quoyqu'il n'eust eu ordre d'apporter que des estrivieres. Elle se mit à crier. — « Hé » bien! hé bien! » luy dit un gentilhomme de son mary, « ne vous faschez pas; vous n'aurez que les » estrivieres. » Elle se divertissoit avec les suivans de son mary, et il avoit de la peine à en garder, car elle n'estoit point jolie, et peut-estre ne payoit pas bien. Un jour elle ne vouloit pas qu'un d'eux allast à la chasse avec son mary : « Hé! mordieu, Madame, » dit le bonhomme, « je vous le laisse tous les jours: » que je l'aye au moins cette après-disnée. » Sa famille mit un jour en deliberation si on jetteroit par les fenestres un certain Prieuzac [1], de Bordeaux, qui vivoit fort scandaleusement avec Madame. Il fut d'avis qu'on ne luy fist point de mal.

[1] Frere de l'Academicien.

COMMENTAIRE.

I. — P. 400, lig. 10.

Ils ont laissé deux garçons.

Saint Allais, l'auteur du *Precis historique sur les Comtes de Perigord*, Paris, 1836, leur donne quatre fils. Savoir :

1° Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exi-

deuil, mort en exil, près de Venise en 1670. Il avoit epousé, en 1659, Anne Marie de la Trimouille, qui remariée en 1675, à Flavio Ursini, duc de Bracciano, et veuve une seconde fois en 1698, fut si connue sous le nom de princesse des Ursins.

2° Pierre de Talleyrand, mort sans postérité en 1660.

3° Jean de Talleyrand, connu sous le nom d'abbé de Perigord durant la vie de son frère aîné. Devenu en 1670, prince de Chalais, il epousa, comme son père, une Pompadour et mourut en 1731. De sa petite-fille mariée en 1743 à son cousin, Gabriel Marie de Talleyrand, comte de Perigord, est descendu en ligne directe M. le duc de Perigord d'aujourd'hui, aîné de la maison. (Voyez notre tom. III, historiette de Chalais, p. 202.)

Philippe, ou mieux, Philibert vicomte de Pompadour, père de notre marquise d'Exideuil, avoit eu trois femmes : Marguerite de Montgommery, morte en 1611 ; — Marguerite de Rohan, mariée le 16 septembre 1612 ; — Marie Fabri, sœur aînée de Mme Seguier, et mère de Charlotte marquise d'Exideuil. On sait que l'ancienne et grande maison de Pompadour s'eteignit au commencement du XVIIIe siècle avec les enfans de Philibert de Pompadour, marquis de Lauriere et de Ris, petits-neveux de la marquise d'Exideuil. On sait aussi comment, réuni au domaine de la couronne, le marquisat de Pompadour fut donné à Mlle Poisson, Mme le Normant d'Etioles. Vers 1756, la nouvelle marquise de Pompadour céda cette terre à M. de la Borde, banquier de la Cour, l'auteur de l'*Essai sur la musique*. Mais, après avoir eté porté par la favorite, le surnom de Pompadour avoit cessé de rappeler d'honorables souvenirs ; il ne fut pas relevé.

CCXXXIX.

M. SERVIEN.

(*Abel Servien, né en* 1593, *mort* 18 *février* 1659.)

Son pere * estoit procureur general des Estats de Dauphiné [1]. Sa mere * estoit demoiselle. Il fut procureur general à Grenoble, puis maistre des Requestes*[2]. Il a eu un frere chevalier de Malte. Il avoit un parent bien proche * qui estoit homme d'affaires; le comte de Saint-Aignan espousa la fille de cet homme [3].

Antoine Servien.

Diane Bailly.

Avril 1624.

Nicolas Servien, sr de Montigny, père d'Antoinette S.

Chavigny, à qui le Cardinal avoit reproché qu'il

[1] (*Mots biffés.*) Mais son grand-pere n'estoit que premier huissier du parlement de Grenoble. De là vient que le Roy dit, en regardant le premier huissier du parlement de Paris, qu'il estoit comme le grand-pere de M. Servien.

[2] On l'envoya intendant de Justice en Guyenne; le parlement de Bordeaux donna des arrests contre luy, ne voulant point recevoir d'intendant. Le Roy osta la charge au Premier president, et la donna à Servien *; mais, avant qu'il y fust installé, il vacqua une charge de secretaire d'Estat, on luy donna le choix, et il aima mieux estre secretaire d'Estat que chef d'un corps qui le haïroit.

En 1630.

[3] L'alliance de Saint-Aignan renversera la fortune des enfans de Servien, car il * luy doit sept cent mille livres. Servien luy presta de quoy achepter la charge de premier gentilhomme de la Chambre; il en doit tous les interests, qui montent à deux cent mille livres, cette année 1667.

François de Beauvilliers, comte puis duc de Saint-Aignan.

ne s'attachoit pas comme Servien à son employ, ne cherchoit que l'occasion de le debusquer. Voicy comme elle se presenta : Servien badinoit avec une chanteuse nommée Mlle Vincent, et avoit une chambre chez elle, où il travailloit à ses affaires quand il avoit travaillé à autre chose [1]. Boisrobert l'ayant prié de je ne sçay quoy qu'il ne fit pas, s'en plaignit, et dit estourdiment que, s'il en eust prié Mlle Vincent, cela eust esté fait aussytost. Servien piqué de cela, dit à Boisrobert, dans la salle des gardes du Cardinal : « Escoutez, M. de Boisrobert, on vous appelle » *le Bois;* mais on vous en fera taster. » Boisrobert luy respondit : « Vostre maistre et le mien le sçaura. » Servien va pour disner à la table ronde, à laquelle le Cardinal ne mangeoit point : Boisrobert entre; le Cardinal luy dit : « Qu'avez-vous, le Bois? vous estes » bien triste. — Monseigneur, ne m'appellez plus » ainsy; ce nom vient d'estre profané : on me me- » nace. » Saint-Georges, capitaine des gardes du Cardinal, amy de Servien, court pour l'avertir, Servien se despescha de disner; mais il arriva trop tard, car le Cardinal sceut tout. Il dit à Boisrobert : « Avez- » vous des tesmoins? — Tous vos domestiques; mais » ils ne voudront rien dire : il y a encore Chalusset, » lieutenant du chasteau de Nantes*. » Boisrobert va à Chalusset et le gaigne par l'esperance que M. de Bullion, ennemy de Servien, leur feroit du bien. En

Voy. t. II, p. 223.

[1] Le pretexte estoit qu'elle avoit un mary que Servien disoit estre de ses amys.

effect, Chalusset eut deux mille escus pour cela, et Boisrobert autant[1].

Ce fut là le pretexte de l'esloignement de Servien à qui le Cardinal envoya pourtant offrir ses mulets pour porter son bagage. Il le remercia, et dit qu'il en avoit. On le relegua à Angers, où il a esté jusqu'à la mort du feu Roy. Là, il chassoit et coquettoit[2] *. *Voy.* t. II, p. 201-203.

Le Cardinal demanda un jour à Bautru : « Que fait » M. Servien à Angers? — Il *bigotte.* » C'est qu'il estoit amoureux d'une madame Bigot *. C'estoit une belle femme, mariée à un M. Bigot, dont le pere

Marie Charles, fille d'un secret. de la Ch. du Roy. (T. II, p. 201-209.)

[1] Bullion luy dit : « Allez, vous estes mon fait ; il me faut un homme » comme vous auprès de Monsieur le Cardinal. Venez me voir. » Mais Boisrobert ne put se tenir de faire des contes de luy. Voicy ce qu'il dit: à Ruel, dans le parc, Bullion eut envie de faire ses affaires ; il alla dans le bois, et, appuyé sur Nazin, son courrier, et Coquet *, son maquereau, il se deschargeoit de son paquet. Boisrobert alla dire au Cardinal que des provinciaux, voyant je ne sçay quoy de blanc à travers les feuilles, faisoient de grandes reverences, prenant le cû de M. de Bullion pour un visage. Une autre fois, comme le Cardinal vouloit faire joüer du clavecin, Boisrobert dit : « M. de Bullion a pissé dedans. » Il pissoit partout. Le Cardinal en railla ; Bullion le sceut, et quand Boisrobert pensa avoir quelque chose de luy : « Allez, allez, » luy dit-il, « vous » estes parfumé *. » Le pauvre abbé changea inutilement trois fois d'habit en un jour.

François Coquet, contrôleur général. (*Voy.* t. II, p. 150-157.)

Bullion craignoit les odeurs. (T. II, p. 149.)

[2] Boisrobert fait un conte à propos de Servien. Le Cardinal avoit un brutal de valet de chambre nommé des Noyers. Un jour ce garçon se mit à tournoyer autour de M. Servien : « Qu'y a-t-il ? qu'as-tu ? — » Peste de vous ! j'ay perdu ma gageure : j'avois gagé que vous estiez » borgne de l'œil gauche, et c'est de l'œil droit. » Ce mesme, au premier de l'an, leur demanda si Jesus-Christ, quand il nacquit, estoit catholique. On luy rit au nez. « Je veux dire chrestien, » dit-il. On rit encore plus fort. « Pourquoy tant rire ? Quelle feste est-il aujour- » d'huy ? — La Circoncision. — Hé bien ! ne falloit-il pas qu'il fust » Juif ? »

avoit esté procureur general du Grand-conseil, mais qui s'estoit incommodé pour s'estre fait huguenot; le filz * estoit un ridicule qui, desjà âgé, avoit espousé une belle fille qui n'avoit rien. Gueux, il subsistoit par un controsle general des traittes d'Anjou que luy avoit donné Rambouillet *, son beau-frere, qui alors avoit les cinq grosses fermes. Or, cet homme avoit eu un employ auparavant à Rheims. Sa sœur, Mme Rambouillet, dit : « Il ne fera point sa commis- » sion; mais il deviendra amoureux de la fille d'un » tel, qui a aussy un employ là. » Il ne manque pas. Il avoit mis des portraits de cette fille dans l'hostellerie où il couchoit à Nanteuil *, afin de la voir en allant et en revenant. Une fois il vint icy, et ne baisa ny sa sœur ny sa niepce *, en arrivant. On sceût depuis qu'il avoit juré à sa maistresse de ne baiser pas une femme en son voyage. Le voylà marié. Le soir de ses nopces, car il aimoit la mascarade, il dansa un ballet composé de son beau-pere, de sa belle-mere, de sa mariée et de luy. Les mesdisans d'Angers disoient : « M. Bigot est en faveur : il couche » avec la maistresse de M. Servien. » C'estoit un *becco contento* *, et qui mesme n'avoit pas l'esprit de s'empescher de faire connoistre qu'il le sçavoit. Il y avoit presse à qui auroit Servien pour galant. Menage, qui estoit alors à Angers, disoit à toutes ces femelles : « Pourquoy vous tourmentez-vous tant? il » vous voit toutes de mesme œil. » Tout borgne qu'il est, il ne laissoit pas d'aller à la chasse; mais, dez qu'il craignoit quelque branche, il mettoit la main

Jacques B., sieur de Gournay.

Nicolas Rambouillet, marié à Catherine Bigot.

Nanteuil-l'Haudouin, à douze lieues de Paris.

Depuis, Mme Tallemant des Réaux.

Un mari trompé et content.

devant son bon œil ; et quelquefois on le trouvoit à dix pas de son cheval, car, ne voyant goutte, la premiere chose le jettoit à bas. Servien s'esprit aussy d'une fille d'Angers, qu'on appelloit Mlle Avril. L'abbé Servien * eut peur qu'il ne l'espousast, et pria Mme Bigot de luy en parler. Elle, qui n'est point sotte, luy voulut oster cette fantaisie, et luy dit qu'elle n'en feroit rien. Quelques jours après, l'Abbé revient et la presse encore ; « car, » disoit-il, « je le sçay de bonne » part. — Hé bien ! » luy dit-elle, « Monsieur l'Abbé, » je le luy diray ; mais je luy diray que c'est vous » qui me l'avez fait dire. » En effect, un soir qu'une dame de la campagne avoit assemblé, pour faire voir toutes les beautez de la ville à Gerzé *, qui y estoit venu depuis deux jours, et que Gerzé faisoit fort le desdaigneux : « Mon Dieu ! l'impertinent homme ! » dit Mme Bigot ; « s'il se vient mettre auprès de moy, » je m'en iray ailleurs. — Je vous en empescheray » bien, » respondit Servien en riant, « car je ne bou- » geray d'auprès de vous. » En causant, il luy dit qu'il n'aimoit rien tant que les violons, et qu'estant procureur general à Grenoble, il quittoit tous ses procez pour escouter s'il y avoit le moindre rebec dans la rüe. « A propos, » luy dit-elle, « on dit que » vous nous les ferez entendre bientost, les violons ; » mais la salle de Mlle Avril est un peu bien petite ; il » faudra que sa grand mere vous preste la sienne. » Il prit tout cela en raillant. Pourtant, sur la fin, ils s'en expliquerent tout au long. L'Abbé cependant ne put s'oster cela de l'esprit, il fit tant qu'il le

Son oncle; Franç. S., evêque de Bayeux en 1655, mort 2 février 1659.

François-René du Plessis, comte de Jerzay.

maria avec la veuve d'un comte de Donzin de Vibraye*, qui avoit esté tué à Arras. Il eut de la peine à s'y resoudre, car il n'estoit pas trop espouseur. La Bigot, qui en enrageoit, luy faisoit la guerre de ce qu'il espousoit la fille de M. de la Grise[1] : c'estoit une mesdisance de province. Une baronne de la Roche-des-Aubiers*, mere de cette jeune veuve, avoit esté mariée fort long-temps sans avoir d'enfans. Enfin, un gentilhomme, nommé la Grise, se rendit famillier dans la maison, et y gouvernoit tout. Incontinent Madame devint grosse de Mme Servien. Le mary meurt peu après; la Grise espouse la veuve.

Augustine Leroux, veuve de Jacques Hurault, comte d'Onzain.

Avoye Jaillard, femme de Louis le Roy, sr de la Roche-des-Aubiers.

Le mareschal de Brezé disoit à la Grise : « Estre » cocû, ce n'est pas grand merveille; mais il n'arrive » guères qu'on le soit de sa façon, comme toy. » On dit aussy que Mme de Donzin aimoit Sevigny, dont nous parlerons ailleurs[2]; en sorte que la mere passoit bien des articles fascheux que Servien proposoit exprès, parce qu'il n'y alloit pas de bon cœur, et que la belle accoucha au bout de sept mois; on disoit qu'elle estoit pressée de se marier. Au commencement elle le trouvoit vieux; enfin, elle fut ravie de l'avoir*.

Voy. plus loin, p. 415.

Son retour et ses employs aux pays estrangers, avec ses querelles avec M. d'Avaux et sa surintendance, se trouveront dans les Memoires que la Regence nous fournira[3].

Cette Mme Bigot revint à Paris, faute d'employ

[1] La Grise a esté lieutenant des Gardes-du-corps.

[2] Voyez les *Bigots*.

[3] Il y en a quelque chose dans l'Historiette qui suit.

L'*Histor.* de Mme de Gondran, née Bigot.

pour son mary. Icy, Lyonne, qui avoit les memoires de son oncle Servien, se mit à luy en conter. Il avoit une chambre chez elle, comme l'autre chez Mlle Vincent; cela ne dura que deux ans, car on le maria. Depuis, son mary et elle, qui n'estoit plus jeune, ont bien eu de la peine à subsister, et Servien, tout surintendant qu'il est, n'en a aucun soing. Une fois pourtant il luy fit donner je ne sçay quelle commission à l'armée navale. Un jour, disnant chez M. de Vendosme, ce sot homme s'avisa de dire qu'il y avoit bien de l'avantage à avoir une femme bien faitte; que les affaires s'en faisoient bien plus viste; que la sienne n'avoit qu'à aller chez M. Servien, et qu'aussitost elle estoit expediée[1]. Elle a un filz qui est bien fait. Ce garçon, à six ans ayant eu la petite verolle, frottoit son chose de pommade, et disoit : « Je veux » qu'il soit beau, moy ; je veux qu'il soit beau. »

[1] « Voire, » dit M. de Vendosme, « nous sommes de mesme âge » luy et moi; cela ne va pas si viste; on n'est plus si preste. »

COMMENTAIRE.

I. — Fin.

Abel Servien a rempli avec un grand renom d'habileté les emplois les plus divers et les plus elevés. Procureur-général au Parlement de Grenoble à vingt-deux ans, il vint à Paris à vingt-quatre, avec le brevet de conseiller d'Etat; mais il ne prit une part serieuse à la délibération des affaires publiques que six ans plus tard. En 1630, il changea les brevets successifs d'intendant de la province de Guienne et de premier président du Parlement de Bordeaux, contre celui de secretaire d'Etat; et bientôt après il accompagna le maréchal de Thoiras dans plusieurs

missions extraordinaires. En 1631, il rédigea et fit accepter au duc de Savoye le traité de Querasque; puis, vers 1636, ayant perdu les bonnes graces du cardinal de Richelieu, il se démit de toutes ses charges et vint de bon ou mauvais gré s'etablir à Angers. Il s'y maria et fut rappelé après la mort de Louis XIII, pour accompagner le duc de Longueville et le comte d'Avaux, aux conférences de Munster. C'est à lui qu'on accorde le principal honneur de la conclusion de ce traité, dans lequel il fut plutôt desservi que secondé par le comte d'Avaux. On peut lire le détail des démêlés de ces deux hommes d'Etat, à la fin des *Ambassades du comte d'Avaux*. A son retour, la Régente le nomma ministre d'Etat; il fut eloigné pendant les troubles de la Fronde; puis en 1653, Mazarin lui fit donner, après la mort du vieux duc de la Vieuville, la surintendance des Finances. Il mourut dans son château de Meudon le 18 février 1659, à l'âge de soixante-six ans; et, comme tous ceux avec lesquels on est obligé de compter, chacun, au premier moment, parut soulagé de sa mort. Loret a eté le moins injuste de tous ceux qui donnèrent alors leur avis :

Il faut en cet endroit qu'on sçache
Qu'en l'eglise de Saint Eustache,
Où tout estoit tendu de noir...
On fit lundy les funerailles
Du defunct comte de Servien,
Mort depuis je ne sçay combien.
Les paremens extr'ordinaires
La quantité des luminaires,
Et celle aussy des ecussons
Portez par de petits garçons,
Rendoient suffisant tesmoignage
De la grandeur du personnage
Dont on honoroit les cyprès;
Et l'oraison que fit après
Monsieur Bizoat, docteur celebre,
Mais j'entens l'oraison funebre
Ayant instruit les assistans
De ses mérites eclattans
Qu'ont toujours respecté les sages,
Ayant parlé de ses voyages,
Et fait de belles mentions
De ses negociations,
Fit à toute la compagnie
Regretter ce fameux genie
Qui dans le conseil de nos Roys
S'est fait admirer mille fois.
Il fut pour moy donneur avare;
Mais, comme il estoit homme rare,
Et que je croy qu'il servoit bien,
Je n'en puis dire que du bien;
Mesme j'ajoute à notre histoire
Ces quatre vers faits à sa gloire:

Celuy dont ce tombeau tient enfermé le corps,
A possedé, dit-on, grands biens et grands tresors;
Mais il est vray, pourtant, et c'est la voix commune,
Que son esprit estoit plus grand que sa fortune.

(*Muse histor.* du 21 mars 1659.)

« Vous saurez, » ecrit G. Patin le 19 février 1659, « que M. de Ser-
» vien, surintendant des Finances, mourut hier, dans sa belle maison
» de Meudon. Il n'est regretté de personne, pas mesme de ses valets
» auxquels il n'a rien donné en mourant, ny rien laissé que le grand
» chemin de Saint-Denis. »

— « Enfin, M. Servien mourut lundi matin entre les trois et quatre
» heures. Jamais homme n'a esté moins regretté que celluy-là, qui n'a
» jamais faict de bien à personne. C'est une chose estrange qu'il ne
» payoit aucun marchand qui luy fournissoit toutes les choses ne-
» cessaires pour la maison. Ils s'en allerent il y a huict jours à Meudon
» où il est mort, où ils firent un si grand vacarme que sans M. de
» Lionne qui les appaisa, les uns par promesses, les autres en leur fai-
» sant donner de l'argent, ils eussent pillé la maison. Il a donné peu
» par son testament à ses domestiques, encore a-t-il fallu le bien pres-
» ser. Et un certain brave qui avoit suivy sa fortune depuis vingt ans
» sans en avoir receû aucun bien, fit tant de bruit et menaça si bien
» ses enfans, que pour l'appaiser il luy a donné quinze mille livres.
» Mme de Rosni l'a empesché de faire un legs de cent mille livres à
» Mme Vanel.

» On publie à présent comme chose indubitable que M. Servien est
» mort endebté de seize cent mille livres.

» L'on a trouvé quatre pierres dans la vessie de M. Servien. C'est
» cette bile fiere et bruslante qui luy a converty la substance la plus
» expresse en cailloux, et qui luy envoyoit des duretez au cœur qui
» le rendoient impitoyable. » (*Lettre de M. Bulliaud à M. de Thou.* du 21 fevrier 1659.)

Mme Servien, Augustine Leroux, etoit morte au mois de fevrier 1652 :

J'ay veu relation qui porte
Que madame Servient est morte,
Dont son espoux est fort mary.
Mais encor qu'il soit bon mary,
Il est un peu consolé d'elle,
Pour ce que (ce dit la nouvelle),
Ils entrèrent en mesme jour,
Elle au tombeau, luy dans la Cour.

(*Muse hist.* du 11 fevrier 1652.)

Mme de Rosny dont parle la lettre inedite de Samuel Bulliaud qu'on

vient de citer, etoit la fille de Servien, Marie-Antoinette, mariée à Maximilien-Pierre-François de Bethune, plus tard duc de Sully. Elle mourut le 16 janvier 1702.

Les deux autres enfans de Servien furent Louis-François, marquis de Sablé et de Boisdauphin, grand sénéchal d'Anjou, qui mourut sans avoir eté marié, le 29 juin 1710, et Augustin Servien, prieur de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, mort le 6 octobre 1716. Avec lui s'eteignit le nom de Servien. Une branche collatérale existoit cependant encore en Dauphiné, berceau de cette famille, avant la Révolution de 1789.

CCXL. — CCXLI.

M. D'AVAUX

ET SON FRERE LE PRESIDENT DE MESME.

(*Claude de Mesmes, comte d'Avaux, né en* 1595, *mort à Paris le* 19 *novembre* 1650. — *Henry de Mesmes, président au Parlement, mort en décembre* 1650.)

M. d'Avaux estoit frere du president de Mesme. Nous avons dit, dans l'Historiette de Voiture, qu'il aimoit les femmes* et qu'il n'estoit pas mal fait. Il en conta icy à la fille d'un conseiller au Chastelet, nommé M. d'Amours. C'estoit une belle fille et qui avoit deux beaux noms, car elle s'appelloit : Aurore d'Amours. On croit qu'il a eu assez de privautez avec elle ; et comme il ne voulut pas l'espouser, elle se fit religieuse. M. d'Avaux avoit desjà esté ambassadeur à Venise*, et avoit fait la paix du Nord[1] quand cette belle se mit dans un convent. Dans le Septentrion, il passoit pour un fort grand personnage et pour un homme de bien. Le mary* de la comtesse Eleonor, fille du roy de Danemarc[2], que

Tom. III, p. 43.

En 1626.

Cornifix, comte d'Ulfeldh.

[1] Avec la Pologne et la Suede.

[2] De ces filles d'une femme qu'il espousa comme une femme de conscience.

nous avons veu icy avec sa femme, disoit que M. d'Avaux les avoit pensé faire devenir fous en Danemarc, tant il faisoit le Roy, et qu'une fois il luy dit en riant : « Bien, Monsieur! voylà qui est bien : faisons » bien la comedie. »

M. d'Avaux estoit l'homme de la robe qui avoit le plus de bel-esprit, et qui escrivoit le mieux en françois. On croit que le cardinal de Richelieu ne l'aimoit point, quoyqu'il l'employast. Le feu Roy mort, cet homme, avec cette reputation, avoit droit de pretendre quelque chose. On luy donne une abbaye * de dix-huict mille livres de rente : il la reçoit pour un de ses nepveux, filz de son cadet M. d'Irval, ne voulant pas apparemment tenir cela pour une recompense, et aussy ne voulant pas que ce benefice fust perdu pour sa famille[1]. La Reyne[2] le fait surintendant des Finances avec M. le Bailleul *. Le cardinal Mazarin ne pouvoit alors empescher qu'on ne l'eslevast; mais après (1648), il luy fit donner l'employ de Munster pour l'esloigner. Servien, qui devoit aller ambassadeur à Rome, fut proposé par Lyonne en la place de Chavigny pour estre son collegue. Ils ne furent pas long-temps ensemble sans se quereller. Dez Charleville, Servien eut un courrier particulier; cela donna de la jalousie à l'autre. D'un autre costé, comme d'Avaux avoit un grand equipage, (car, avec

Vauleroy, possédée par Henry, deuxième fils d'Antoine de Mesmes, sr d'Irval.

Nicolas le Bailleul, président au mortier.

[1] En une autre rencontre il eut de la Cour quarante mille escus dont il achepta une charge à un d'Erbigny, filz de sa sœur, et une compagnie aux Gardes, qu'il donna au frere de celuy-là.

[2] *(Mots biffés.)* Ou plustost M. de Beauvais.

les appointemens de surintendant, et les quinze cens escus qu'ils touchoient par mois de la Cour, comme plenipotentiaires, il avoit cinquante mille escus à manger) ; Servien le pria de considerer qu'il n'avoit pas tant à despenser, et qu'il luy feroit plaisir de se regler, afin qu'il n'y eust point tant de difference. D'Avaux respondit que chacun faisoit de son bien ce qu'il vouloit. D'ailleurs, on dit qu'il y avoit eu un peu de galanterie, et qu'il en avoit conté à Mme Servien, qui eust esté quasy la petite-fille de son mary, et qui estoit jolie et coquette. Il y a un recueil imprimé des lettres, ou plustost des factums que luy et Servien ont escrits l'un contre l'autre *. Enfin, M. de Longueville les accommoda, ou du moins fit en sorte qu'il n'y eut plus de scandale.

Lettres de MM. d'Avaux et Servien, ambassadeurs pour le Roy de France, concernant leurs différents en 1644. In-8°, 1650.

En 1647, que se fit la rupture de la paix generale, la Cour ne fut pas trop satisfaitte de luy, et le Cardinal dit au president de Mesme qu'il sçavoit bien que d'Avaux ne l'aimoit pas. Il avoit Lyonne pour ennemy. Il estoit surintendant des Finances ; M. d'Esmery ne vouloit point un tel collegue, et d'ailleurs on avoit quelque soupçon qu'il ne pensast au chapeau, car il faisoit furieusement le catholique : il avoit dit que la religion catholique estoit ruinée en Allemagne si on faisoit ce que les Protestans demandoient. Il dit, plaignant le duc de Baviere, que c'estoit le prince le plus catholique de l'Europe. Il porta les interests des ennemys de la Landgrave de Hesse, et, allant en Hollande pour empescher la paix avec l'Espagne, il demanda la liberté de conscience. On a cru qu'il fai-

soit cela pour porter les Catholiques d'Allemagne à demander pour luy un chapeau de cardinal. L'année d'après, il eut ordre de la Cour de revenir à Paris, dans sa maison ; de ne se point mesler de sa charge de surintendant des Finances et de ne voir le Roy ny la Reyne. Il vint à Roissy, chez son frere aisné*, entre Paris et Senlis. Depuis, il se desmit volontairement de sa surintendance, lorsqu'il avoit comme refait sa paix, et que d'Esmery estoit mort.

Le Président.

Dez ce temps-là la dévotion l'avoit pris. Un jour, Ogier, le predicateur, à qui il avoit donné deux mille livres de rentes sur cette abbaye de son nepveu, ayant pressenty que M. d'Avaux meditoit sa retraitte, luy dit, comme ils estoient dans cette belle maison qu'il a fait bastir rue *Sainte-Avoye* : « Voicy qui est » magnifique ; mais ce n'est rien au prix de cette » maison celeste, etc. » L'autre s'ouvrit à luy. Il avoit resolu de se retirer dans une espece de desert en Bretagne, d'y bastir quelque convent, ou mesme d'institüer quelque nouvel ordre ; car ne croyez pas que cet homme manquast de vanité, il en avoit, tesmoin cette maison dont nous venons de parler. Elle revient à huict cent mille livres ; cependant elle est petite et il n'y a pas un appartement complet : la place seule luy tenoit lieu de deux cent cinquante mille livres. Dans leur partage, il y avoit des maisons qu'on loüoit fort bien ; ailleurs, pour la somme qu'il a employée, il eust fait un beau bastiment ; mais il vouloit bastir *in fundo avito**, car les de Mesme se piquent furieusement de noblesse, quoyque leur

Sur le fond de ses ayeux.

bisayeul ne fust qu'un docteur en droit à Toulouse[1], mais ils disent que c'estoit un gentilhomme qui monstroit le droit pour son plaisir, et qu'ils font venir d'un consul Memmius; au moins se sont-ils laissé cajoller de cette grotesque[2].

Il avoit la teste un peu bien petite pour avoir beaucoup de cervelle; et il me souvient qu'il mena estourdiment le cardinal Mazarin à l'oraison funebre du feu Roy que fit Ogier, où il y avoit bien des choses contre le cardinal de Richelieu. La mort ne luy permit pas de faire cette retraitte : il mourut de fievre, en 1650, à l'âge de cinquante-cinq ans, ou environ. Son frere de Mesmes mit dans les billets d'enterrement : *haut et puissant seigneur et commandeur des Ordres du Roy*. Il faut estre evesque, archevesque ou cardinal pour cela[3]. Il avoit esté officier et s'estoit conservé le cordon.

Il estoit charitable : durant qu'on bastissoit sa maison, il faisoit payer les journées et panser à ses despens les ouvriers qui se blessoient. Il ne fit point de testament; peut-estre ne croyoit-il pas mourir si tost. On dit qu'il avoit dessein de faire le filz de M. d'Irval, aujourd'huy M. d'Avaux*, son heritier. Il avoit prié Frotté, cet homme qui fut si fidele au mareschal de Marillac, son maistre, de l'avertir de donner sa vaisselle d'argent au pauvres. Frotté l'ou-

Jean-Jacques de M., comte d'Avaux, mort en 1688.

[1] Cujas escrit à *Memmius* son *collegue*.

[2] Ils se disent originaires de Chalosse.

[3] Cependant les autres officiers de l'Ordre le mettent*, et il y a fondement à cela dans l'institution, tant tout y est bien dirigé.

Le titre de *commandeur*. D'Avaux estoit greffier de l'Ordre.

La femme de Frotté, alors veuve, sans doute. (*Voy.* t. II, p. 118.)

blia ; sa femme * s'en ressouvint et l'escrivit à M. de Mesme : Pepin, son intendant, luy en parla ; il dit : « On trouvera un escrit pour cela dans mon cabinet. » Mais pour moy, je doute que le president de Mesme en ayt rien fait, car il donna si peu aux valets, dont il y en avoit tel qui avoit servy vingt ans M. d'Avaux [1], que c'estoit une chose honteuse.

D'Avaux oublia cruellement le pauvre Ogier le Danois, qui n'a jamais rien eu de luy, après l'avoir servy dans tout le Septentrion, et y avoir ruiné sa santé. Mais il defendit de demander compte à Pepin, son intendant, « car, » dit-il, « je ne croy pas qu'il me » doive rien, » et il luy laissa la maison où il loge. On consulta si on devoit faire une oraison funebre. Ogier dit que comme on ne pouvoit s'empescher de parler du grand effort qu'il fit une fois à Munster pour faire signer la paix, cela chocqueroit la Cour. Cet Ogier a mis son eloge au-devant des sermons qu'il a donnez au public.

LE PRESIDENT DE MESME.

Le president de Mesme traittoit si fort ses freres de haut en bas, qu'il ne daignoit quasy leur oster le chapeau. Il ne se levoit pas et disoit : « Donnez un » siége à mon frere. » Ce n'estoit point par familiarité, c'estoit par orgueil [2]. Il avoit aimé les femmes, et il disoit, quand il en avoit payé quelqu'une, car je

[1] D'Avaux leur donnoit beaucoup.

[2] Il appelloit sa femme Demoiselle. Le president de Thou l'historien, appelloit la sienne Dominé. Blondel, le ministre *, appelloit la sienne ma gaisne : les medisants disoient que c'estoit une cousteliere.

Voy. plus haut, p. 31-41.

Quand il parloit d'un conseiller qu'il estimoit : « C'est, » disoit-il,

croy qu'il n'en avoit guères autrement, qu'il luy estoit permis de demander : « Il m'en a tant cousté; » trouvez-vous que ce soit trop cher? » Comme on dit : « Cette estoffe me couste tant, ay-je esté » trompé? » Il mourut un mois après son frere d'Avaux. Il laissa sa charge de president au mortier à son nepveu d'Avaux *, à condition qu'il espouseroit une de ses filles; il en a deux. La charge luy sera comptée pour quatre cent mille livres, et pour rien si sa fille ne le veut pas espouser [1]. C'est pour conserver la charge dans la famille. Il avoit cent mille livres de rente en fonds de terre. La confiscation de Bussy *, frere de sa premiere femme, tué par Bouteville, luy a valu quarante mille livres de rente. La veuve, qui est de Fossé, et qui a inclination pour l'espée, a donné sa fille en catimini à Vivonne, filz de Mortemar.

Jean-Jacques de Mesmes.

Charles de Clermont-d'Amboise, sieur de Bussy.

« un grand senateur. » Il traittoit M. d'Irval, son cadet, comme un escolier, et M. d'Avaux comme un advocat.

[1] Et M. d'Irval doit exercer la charge jusqu'à ce que son filz soit en âge. Ce filz est receû en survivance, et je pense qu'il la laissera exercer à son pere tant qu'il voudra. On l'appelle *le president de Mesme ;* il y a un dicton au Palais : *De Mesme tousjours de Mesme.*

COMMENTAIRE.

I. — P. 413, lig. 7.

M. d'Avaux estoit frere du president de Mesme.

Ses deux frères furent l'un après l'autre présidens au Parlement de Paris. Le premier, Henry de Mesmes, sieur de Roissy, mort en 1650 ; le

second, Jean-Antoine de Mesmes, sieur d'Irval, mort en 1673. On parlera à plusieurs reprises, dans l'Historiette et ailleurs, de M. d'Irval et de son fils. Voici la note qui le concerne dans les portraits des membres du Parlement, faits pour Fouquet vers 1660 : « Est homme d'integrité » dans la discipline et regularité du Palais, où il a acquis de la repu- » tation. Monsieur son filz, maistre des Requestes et receu à survivance » a espousé Mlle de la Baziniere. A pouvoir sur son esprit, aussi bien » que madame sa femme. Est foible, par ses interets domestiques, » ayant beaucoup de biens, et particulierement sur le Roy. Possede les » Aides de Roissy, de quatre mille livres. »

II. — P. 413, lig. 19.

Le mary de la comtesse Eleonor...

Corfix ou Cornifix, le célèbre comte d'Ulfeld, qui avoit epousé la comtesse Eleonore, fille de Christian IV et de Christine de Mung, mariée de la main gauche avec le Roi. Le comte d'Ulfeld etoit venu en France vers 1645, peu de temps après son mariage. Après la mort du roi son beau-père, il aspira à lui succéder, au détriment de Fredéric l'héritier legitime de la couronne; mais il echoua dans cette audacieuse tentative, et sa vie ne fut plus qu'une suite de glorieuses infortunes. Ayant offert à la Suède le secours de son bras et de son génie militaire, il devint pour le Danemarck un ennemi redoutable. La paix faite entre ces deux Etats, Ulfeld revint en Danemarck, et ce fut pour y former de nouvelles brigues; il fut de nouveau proscrit et mourut au moment où l'on venoit de mettre sa tête à prix. La comtesse Eleonore sa femme qui lui survecut vingt-trois ans, apprit sa mort en prison, et elle seroit demeurée captive tout le reste de sa vie, si la reine douairière, Sophie-Amelie, ne l'avoit precedée dans la tombe.

Il existe sur les aventures de ces illustres epoux, une Nouvelle assez agréable et plus rapprochée de l'histoire que ne le sont ordinairement ces sortes d'ouvrages; elle est intitulée le *Comte d'Ulfeld, grand maistre de Danemarc.* Deux volumes in-18, Paris, 1678. L'auteur, Rousseau de la Valette, s'est nommé à la fin de la dedicace au duc de Montauzier.— C'est apparemment de la comtesse Eleonore qu'a voulu parler Ogier, frère d'Ogier le Danois, dans la lettre à Balzac, citée plus haut, p. 112.

III. — P. 414, note.

Il achepta une charge à un d'Erbigny, filz de sa sœur...

François Lambert sieur d'Herbigny, maître des Requêtes puis conseiller d'Etat, avoit epousé Jeanne de Mesmes, sœur du comte d'A-

vaux. Ils eurent plusieurs enfans, entre autres 1° Henry Lambert d'Herbigny, maître des Requêtes, intendant de Mademoiselle qui en parle souvent dans ses Memoires; 2° Jean-Jacques Lambert, capitaine au régiment des Gardes-françaises; 3° Jeanne-Angelique Lambert, mariée au sieur de Fouquerolles. Les mauvaises affaires de Mme de Fouquerolles donnerent beaucoup de chagrin aux Mesmes. Elle fit, en 1667, une banqueroute frauduleuse et fut condamnée par contumace à la prison perpétuelle. « Cette dame, » dit Guy Patin, « niece de M. le » president de Mesmes, fille et sœur de MM. d'Erbigny maistres des » Requestes, faisoit icy la devote et la tresoriere des pauvres. Elle a » emprunté plus de 700,000 livres à plusieurs particuliers, et après » elle a fait un trou à la nuit. » (Lettre du 23 juillet 1667.)

IV. — P. 416, lig. 2.

L'année d'après, il eut ordre... de revenir à Paris... de ne se point mesler de sa charge de surintendant et de ne voir ny le Roy ny la Reyne.

Mme de Motteville, comme à son ordinaire, justifie ici et complète notre récit. « Ces deux hommes (Servien et d'Avaux), avoient toujours » eté contraires pendant cette negociation... Le Ministre avoit souvent » interposé son autorité pour les rendre amis, et la presence du duc » de Longueville avoit eté un souverain remede pour empecher les » mauvais effets de leur desunion; mais etant demeurés seuls, leur » guerre s'augmenta de telle sorte qu'il avoit paru necessaire au Car- » dinal de les separer. Le sort tomba sur d'Avaux, quoique ce fut le » plus sage et le plus moderé; parce que Servien avoit un neveu » nommé de Lyonne, en faveur auprès du Ministre. Si bien que le » Cardinal etant au Conseil, se declara son ennemy. Il se plaignit de » luy, disant qu'il avoit ecrit des lettres qui avoient eté publiées, que » par elles il blamoit sa conduite et l'accusoit d'avoir eté l'obstacle de » la paix. Il dit qu'il ne pouvoit luy pardonner cet outrage et supplia » la Reyne d'avoir agreable qu'il ne le vit point. La Reyne s'engagea » aussitôt à le bannir de sa presence; Monsieur, oncle du Roy en fit de » mesme, et le Cardinal, pour se justifier, vit le president de Mesmes, » son frère. Il luy fit ses plaintes et l'assura qu'en son particulier, il » ne laisseroit pas de bien vivre avec luy et d'estre son amy. Ce grave » magistrat le voulant obliger à luy parler positivement, et à luy dire » si son mecontentement empescheroit son frère d'exercer ses charges » (car il avoit eté nommé surintendant des Finances et ministre » d'Estat avant de partir), le Cardinal repondit toujours qu'il ne pou- » voit rien dire, sinon qu'à son retour, il ne le verroit point. Ce qui,

» en termes assez intelligibles, signifioit une disgrace toute entiere. » Le president en fut fort surpris et bien mortifié, aussi bien que son » frère. » (*Mem.*, t. II, p. 31.)

V. — P. 416, lig. 14.

Dans cette belle maison qu'il a fait bastir rûe Sainte-Avoye.

Sur l'emplacement du n° 57 et des maisons voisines. « On etoit en doute, » dit Sauval, « s'il n'y avoit pas lieu de la comparer aux plus beaux » palais de l'ancienne Rome. » Le Sueur avoit dirigé les constructions. Après la mort du comte d'Avaux, cet hôtel fut habité par Mme de Mesmes sa belle-sœur, dont il prit le nom; il appartint ensuite au duc de Beauvilliers: c'étoit, en 1786, l'hôtel de M. de Vergennes. Aujourd'hui il est remplacé par un passage public et de nouvelles constructions. On l'avoit bâti sur les ruines de plusieurs maisons qui, par succession ou par suite d'alliances, appartenoient aux de Mesmes.

VI. — P. 417, note 2.

Ils se disent originaires de Chalosse.

Moreri dit qu'ils sont, « comme quelques auteurs pretendent, » originaires d'Ecosse; et tous auroient porté les armes, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de Henry II. Il est pourtant singulier que les trois enfans de Jean-Jacques de Mesmes, contemporains de François Ier, aient tous eté de la robe. L'un, conseiller au Grand-conseil, l'autre, maître des Requêtes, et le troisième, Henry de Mesmes, professeur en droit à Toulouse, puis conseiller d'Etat et chancelier de Navarre en 1572. Son fils Jean-Jacques de Mesmes fut le père de notre comte d'Avaux qui dut ce titre à sa mère Antoinette Grossaines, dame d'Irval et d'Avaux en Champagne. On peut voir toutes les louanges que Passerat, dans ses poésies latines, adresse à cet aïeul Memmius, et à toute la famille.

Les de Mesmes se sont eteints dans les deux filles du neveu de M. d'Avaux, le president Jean-Antoine de Mesmes, mort le 23 août 1723. L'une fut la duchesse de Lorges, l'autre la marquise d'Ambré. Il y avoit pourtant une autre branche, celle des seigneurs de Ravignan, qui subsistoit encore au XVIIIe siècle.

VII. — P. 418, lig. 2.

Pepin son intendant luy en parla.

Pepin homme d'affaires du comte d'Avaux, homme de grand mérite et d'une intégrité bien connue, avoit eté pourvu de l'emploi de commis à la guerre, en 1649, quand M. d'Avaux partagea la surintendance avec d'Esmery. M. d'Avaux eût mieux voulu le charger de l'Epargne; « mais, » dit Conrart, « Pepin regarda plutôt à la » de conseiller d'Estat et à douze mille livres d'appointement, qu'à la » consequence du titre de tresorier de l'Epargne. ». (*Memoires*, 2e partie, p. 610.)

VIII. — P. 418, lig. 18.

Cet Ogier a mis son eloge au devant des sermons qu'il a donnez...

Voici le compliment de Loret, au moment de la mort de M. d'Avaux :

D'Avaux est mort, le bon seigneur,
Qui, jadis, posseda l'honneur
D'estre plenipotentiaire
Avec monseigneur vostre pere.
L'Estat en cet homme a perdu
Un ministre bien entendu.
Certes, si messieurs ses confrères
Au gouvernement des affaires
Estoient aussy sages que luy,
La France seroit aujourdhuy
Belle et paisible et florissante;
Et non pas triste et languissante.
(*Muse histor.* du 26 novembre 1650.)

IX. — P. 419, lig. 6.

Il laissa sa charge... à son nepveu d'Avaux, à condition qu'il espouseroit une de ses filles...

Jean-Jacques de Mesmes, ce neveu, eut la charge de son oncle sans epouser sa cousine germaine, depuis duchesse de Vivonne. Pour lui, il choisit en mars 1660, demoiselle Marguerite Bertrand, fille du second Macé Bertrand sieur de la Baziniere (*Hist.*).—Le president Henry de Mesmes, avoit epousé 1° le 3 juin 1621, Jeanne de Montluc, fille de Jean de Montluc sieur de Balagny, et sœur utérine de Charles de Clermont d'Amboise sieur de Bussy. Elle mourut en 1639. 2° Marie

de la Vallée-Fossez, veuve du marquis de Lansac. Leur fille aînée, Antoinette de Mesmes, fut mariée en 1655, à Louis-Victor de Rochechouart, maréchal duc de Vivonne : la seconde, Jeanne-Therese, fit profession à Sainte-Marie de Chaillot.

X. — P. 419, lig. 14.

La veuve..... a donné sa fille en catimini à Vivonne, filz de Mortemar.

En *catimini*, avec un air de mystere, et sans annonce. Le mot est singulier. On l'a derivé avec quelque vraisemblance du grec καταμήνια purgations periodiques des femmes. Faire un mariage dans les règles, rien de mieux ; le conclure avec mystère, c'est le faire suivant des *règles* ou *catiminis* qui ne sont pas de celles dont on se prévaut ordinairement. Toute recherchée que soit une pareille origine, je la préfère à celle de Menage, qui voit dans ce mot une abréviation de *cachettimini*.

CCXLII. — CCXLVI.

BAZINIERE

SES DEUX FILZ ET SES DEUX FILLES.

(*Macé Bertrand, sieur de la Baziniere, mort vers* 1643.)

Feu la Baziniere, trezorier de l'Espargne, se nommoit Massé Bertrand ; il estoit filz d'un paysan d'Anjou, et à son avenement à Paris il fut laquais chez le president Gayan[1]*: c'estoit mesme un fort sot garçon ; mais il falloit qu'il fust né aux finances. Après, il fut clerc chez un procureur, en suitte commis, et insensiblement il parvint à estre trezorier de l'Espargne. Cela ne seroit que loüable, s'il en eust bien usé ; mais c'estoit le plus rustre et le plus avare de tous les hommes. Une fois, comme il parloit d'affaires à un homme, il le quitte sans dire gare et s'en va gourmer un garçon couvreur, en luy disant : « Tu as » tes poches toutes pleines de mon plomb. » Il se trouva que c'estoit une bribe de pain que ce pauvre diable avoit dans sa poche. On disoit que c'estoit l'homme de France le mieux servy, et qu'il ne chan-

Pierre Gayan, mort en 1645.

[1] President des Enquestes.

geoit jamais de valets : c'est qu'il ne les payoit point, et qu'ils y demeuroient en attendant l'humeur liberale de leur maistre. Son portier fut contraint, pour estre payé, de luy proposer de faire faire une boutique d'une porte cochere inutile qu'il avoit chez luy, et la fit loüer à un frere vitrier qu'il avoit ; ainsy il recevoit les loyers au lieu de ses gages.

Marguerite de Vertamont.

Sa femme, qui vit encore*, n'est pas plus magnifique que luy. Quand il fait vilain temps, les vendredys, elle fait encherir son beurre de Clichy-la-Garenne d'un sou pour livre, en disant : « Il n'en sera guères » venû aujourd'huy au marché. » Il en eut deux filz et deux filles : ses filz n'estoient pas mal faits.

BAZINIERE LE FILZ. (*Macé Bertrand, sr de la Bazinière.*)

L'aisné qui est aujourd'huy trezorier de l'Espargne, estoit assez agréable, et peut-estre, s'il eust esté bien eslevé, en eust-on fait quelque chose ; mais le pere, qui est mort riche de quatre millions, ne voulut jamais faire la despense d'un gouverneur, ny envoyer voyager ce jeune garçon ; au contraire, regardant à ce qui luy cousteroit le moins, et se trouvant en année*, durant le siége d'Arras, il envoya son filz à Amiens, avec titre de commis de l'Espargne, mais qui avoit un homme sous luy qui faisoit tout. Ce jeune fou se fit faire des armes* qu'il porta à la Cour, et rompit tant de fois la teste à M. de Noyers de le faire mettre dans l'escadron de Monsieur le Grand, quand on mena le convoy dans les lignes*, qu'il l'y fit mettre, et le luy recommanda. On n'estoit pas à my-chemin, et le Grand-maistre, qui venoit au-devant

Ou : De service, de quartier; comme trésorier de l'Eparg.

Un harnois militaire, casque, cuirasse, buffle, etc.

2 août 1640.

du convoy, n'avoit pas encore paru, quand il prit une si grande espouvante à cet escolier desguisé, que, sans avoir veû ny ennemys ny autres gens que ceux avec qui il estoit, il passa sur le corps à toute l'armée et galoppa jusqu'à Amiens, où il s'alla cacher dans un grenier au foin, et après, dit que son cheval l'avoit emporté. Sur cela on fit un vaudeville que voicy :

Je suis Baziniere farouche[1],
Qui ne puis, par monts ny par vaux,
Retenir mes vistes chevaux,
Tant ils sont forts en bouche.
Je regne[2] caché dans du foin;
Mais au convoy je n'y vais point.

Le Cardinal, pour se divertir, fit sur cela la declaration que voicy :

« A tous ceux, etc. — Avons declaré et declarons » le cheval du sieur de la Baziniere atteint et con- » vaincu du crime de *fort-en-bouche*, etc. ; et, quant » audit sieur de la Baziniere, nous le remettons et res- » tablissons en sa pristine fame et renommée, et luy » permettons d'aspirer aux charges et dignitez aux- » quelles la grandeur de son courage et sa naissance » le peuvent faire pretendre. Fait à Amiens, etc. » Baziniere devint malade de la peur qu'il avoit eüe, et on le remena dans un brancard à Paris. Le jeune

[1] Il a l'air hagard.

[2] *L'Harmonie*, à son récit, au Ballet du mariage du duc d'Anguien, disoit :

Je regne, etc.

Guenaut, medecin, qui le conduisoit, rencontra de jeunes gens qui alloient à la Cour; il leur dit qu'il accompagnoit un blessé. « Et qui?—Baziniere. »

1641. Ils se mirent à rire. L'hyver suivant*, un frere de Mme de Champré l'ayant raillé, Baziniere l'attendit au passage et le fit attaquer par quatre hommes de chez son pere, et luy ce pendant se tenoit les bras croisez. Mes freres et moy, car c'estoit auprès du logis, secourusmes ce garçon, qui, à la foire*, donna après sur les oreilles à la Baziniere. Le lendemain de cet assassinat, une dame du quartier, chez qui il alla, luy dit en riant: « Vrayment, Monsieur, je ne vous » conçois point; vous qui avez tant de sujet d'aimer » la vie, vous exposer sans cesse comme cela! »

De Saint-Germain.

Baziniere, le printemps venû, fit un voyage au Maine, où il devint amoureux de Mme de Pezé*, fille de Mme de Lansac et sœur de Mme de Toussy*. Cette dame n'estoit plus jeune, et vivoit dans un abandonnement effroyable. Il demeura quelque temps avec elle; mais à la fin il luy arriva une aventure qui le fit revenir à Paris. Le maistre-d'hostel qui, peut-estre, servoit aussy d'autre chose à la dame, las de ce petit bourgeois qui faisoit fort l'entendu, un soir se mit en embuscade en un endroit où il falloit qu'il passast pour aller coucher avec Madame; il estoit minuict, il n'y avoit point de lumiere; de sorte que ce galant homme, faisant semblant que c'estoit un laquais, et luy disant: « Petit fripon, que ne vous allez-vous coucher, au lieu » de faire icy du bruict à Madame? » donna maint horion à nostre badaut de Paris. Durant cette amou-

Marie de Saint-Gelais, femme de René de Courtarvel, sr de P.

Françoise de Saint-Gelais-Lansac, femme de Louis de Prie, marquis de Toussy.

rette, le pere fut assez impertinent pour se plaindre que Mme de Pezé desbauschoit son filz ; notez qu'elle estoit parente du cardinal de Richelieu.

Enfin le bonhomme mourut. En ce temps-là, Chemerault*, après la mort du Cardinal, estoit revenüe à Paris. On l'appelloit, comme j'ay dit ailleurs, *la Belle Gueuse*, et on disoit qu'elle n'avoit pour tout bien qu'un asne de Mireballais*[1]. Elle avoit fait representer à la Reyne qu'elle ne pouvoit faire fortune que par sa beauté, et que ces occasions se rencontreroient bien plustost à Paris qu'à la province. La Reyne y consentit donc ; mais elle ne voulut point que cette fille, qui avoit esté un temps l'espionne du Cardinal, et qui après s'estoit mise du party de Monsieur le Grand, allast au Louvre. Bensserade la fut voir : elle luy conta sa misere ; il luy dit en riant : « Il faut que » je vous ameine un espouseur. » Quelques jours après il y mena Baziniere. A quelque temps de là, la belle luy dit : « Vous avez peut-estre dit plus vray que vous » ne pensez ; je pense que Baziniere m'espousera. » Baziniere effectivement en estoit espris ; mais comme il vouloit par ce mariage avoir entrée à la Cour, il souhaittoit auparavant que sa maistresse fist sa paix avec la Reyne. Les parens de la fille firent si bien que la Reyne luy permit de se trouver au cercle, mais non pas de luy faire la réverence. Après cela, Baziniere l'espousa sans le consentement de sa mere, qui fit terriblement la meschante. La belle-fille, qui

Françoise de Barbeziere, demoiselle de Chemerault.

Le seul produit remarquable du pays d'où elle etoit venue.

[1] Ils vallent beaucoup de revenû.

est adroitte et fourbe, se vestit simplement et se tint chez elle, faisant la melancolique. Elle envoya un jour la nourrice de son mary trouver Mme de la Baziniere : cette nourrice, bien instruitte, ne joüa pas mal son personnage ; elle applaudit d'abord à cette mere irritée, puis insensiblement elle luy dit : « Madame, si » vous sçaviez en quel estat est cette jeune femme, » vous ne seriez peut-estre pas si en colere contre » elle ; elle n'a point de joye d'estre si avantageuse- » ment mariée, puisqu'elle n'est point aux bonnes » graces d'une personne qu'elle estime tant ; elle est » quasy comme si elle portoit le dueil, et quand on » luy dit que ce n'est pas l'habit d'une nouvelle ma- » riée, elle respond que cet habit convient à la tris- » tesse qu'elle a dans l'ame. Au reste, Madame, c'est » bien la plus belle amitié que celle qui est entre eux » que vous sçauriez imaginer, et je ne m'en estonne » point, car c'est bien la plus belle créature qu'on » puisse voir de deux yeux. » Bref, cette femme sceût si bien dire qu'elle fit pleurer la mere, et la fit resoudre à voir son filz ; en suitte tout fut accommodé, et ils vinrent loger avec elle.

Cette femme, qui avoit tant d'obligation à son mary, ne laissa pas, au bout d'un an et demy, de le mettre de la confrairie, et cela par interest. D'Esmery, pour changer, voulut taster d'une maigre, et laissant Marion *, en conta à Mme de la Baziniere. Par son moyen, elle obtint de la Reyne la permission de la voir. Ce petit fat, à table chez d'Esmery, contoit les obligations qu'il luy avoit, que c'estoit son pro-

Voy. plus haut, p. 63.

tecteur, etc.; tout le monde rougissoit pour luy. On en fit ce couplet:

D'Esmery n'a jamais fait
Un cocu plus satisfait
Que le petit Baziniere.
Lere, la lere lanlere.

Je ne sçay si d'Esmery et luy avoient bigné*, mais nostre trezorier fit alors quelques galanteries avec Marion. Un jour il avoit fait preparer la collation en quelque maison autour de Paris, et desjà il estoit party en carrosse avec elle pour y aller, quand le duc de Brissac, qui alors estoit le patron de la demoiselle*, ne la trouvant point chez elle, apprit où elle estoit allée. Il court après et les attrappe. D'abord il crie: « Laquais! un baston. Mademoiselle, où allez-» vous? — Monsieur, changez de place, » dit-il à la Baziniere, « je me veux mettre auprès d'elle. » Ils font collation; au retour, il la fait monter dans son carrosse et sur ce que Baziniere disoit qu'il en auroit la raison, il le fit environner de laquais qui le menacerent du baston. Le chevalier de Chemerault, aujourd'huy Chemerault, qui est gendre de Tabouret, car d'Esmery luy fit donner la fille de ce partisan, fit appeller le duc de Brissac; mais ils furent accommodez.

Troqué.

Voy. plus haut, p. 62-68.

Roquelaure* se mocqua des façons qu'avoit fait Brissac pour embrasser un gentilhomme*, car en ce temps-là ils estoient encore infatüez de *Cocceius Nerva.* Brissac l'envoye appeller par l'Aigue*; Roquelaure s'excusa sur la fiévre-quarte qu'il avoit depuis

Gaston, duc de Roquelaure. *Histor.*

Sans doute M. de Chemerault.

Geoffroy, marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans.

quelques mois. L'Aigue luy respondit que, puisque, malgré sa fiévre, il joüoit, faisoit sa cour et soupoit en ville, on auroit sujet de prendre cela pour une meschante eschappatoire. « Bien! » dit Roquelaure, « ne dittes point que je vous aye dit cela; dez que je » me porteray tant soit peu mieux, car je n'ay point » de force, je vous feray sçavoir de mes nouvelles. » En effect, au bout de dix jours il envoya un brave, nommé Champfleury[1], dire à l'Aigue qu'il se battroit devant les Feuillants*. L'Aigue dit qu'on seroit trop tost separé; qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrestez. On disoit que Mme de Mirepoix*, sœur de Roquelaure, en avoit averty. Ce furent des gentilshommes de Monsieur le Prince qui les arresterent: ne les ayant pas trouvez au Cours ils s'en retournoient, quand ils virent passer un carrosse qui avoit les rideaux tirez; le vent fit lever un des rideaux, et on aperceût des chaussons de jeu de paume; cela leur donna du soupçon; ils tirerent les rideaux et trouverent ce qu'ils cherchoient. Ils devoient se battre à l'espée et au poignard. Le Marquis estoit foible, et craignoit qu'on ne passast sur luy*; Champfleury dit à l'Aigue: « Pour nous, » nous nous battrons à l'espée seule. » L'Aigue respondit: « Pour moy, je rougirois de me battre autre- » ment que ceux que je sers[2]. »

Leur clôture touchoit au jardin des Tuileries.

Louise de Roquelaure, femme d'Alex. de Levis, marquis de Mirepoix, morte en 1674.

Qu'on ne le saisit au corps. Terme d'escrime.

[1] Aujourd'huy capitaine aux Gardes. Il a esté capitaine des Gardes du Mazarin.

[2] Ce M. de Brissac estoit si jaloux de Marion, qu'il avoit loüé une maison tout contre la sienne pour l'espier mieux.

Pour revenir à Mme de la Baziniere, elle eut envie de la maison de Monnerot[1], à Sevre. D'Esmery dit à cet homme qu'il luy en apportast une declaration*. Il y va. « M. d'Esmery ne vous a-t-il dit que cela? ». luy dit-elle. — « Non Madame. » Elle croyoit qu'il la luy achepteroit, et que ce seroit un contract et non une declaration qu'il luy enverroit. Une évaluation.

Il y a environ sept ans qu'il arriva à Mme de la Baziniere une chose un peu fascheuse. Une fille, qui luy servoit de demoiselle, estant mal satisfaitte, luy vola une cassette où il y avoit des lettres de M. de Metz, de M. d'Esmery et de M. de Beaufort; pour les rendre elle demandoit deux mille escus. On parle à elle; on luy donne rendez-vous à Bonnœil, maison de Chabenas, commis et maquereau de d'Esmery. Elle n'y vouloit point aller; enfin, on la persüada. Elle y va; mais elle n'y porte que les lettres qui ne disoient rien: on la vole sur le chemin; et avec ses lettres on luy prend de l'argent pour faire croire que ç'avoit esté des voleurs. Elle en reconnut un qui estoit procureur-fiscal du fauxbourg Saint-Germain, nommé Plessis; c'estoit le factotum de Chabenas: elle obtint prise de corps contre luy. Je pense que tout s'accommoda pour quelque argent.

Baziniere fit mettre des couronnes à son carrosse, du temps qu'elles estoient moins communes qu'elles ne sont; ce fut en se mariant. Depuis, quelqu'un, en

[1] Ce benais met des plumes quand il va à sa terre. Il n'a pu estre receû conseiller.

parlant de la multitude des manteaux de duc qu'on voyoit, dit devant Mademoiselle : « Je ne desespere » pas que Baziniere n'en mette un. — Non, » dit-elle, « il ne mettra qu'une mandille*. »

Le manteau court des laquais.

COURCELLES. (*Charles Bertrand, sieur de C.*)

Le cadet de Baziniere, nommé Courcelles, estoit fort estourdy, et faisoit la plus folle despense du monde : il acheptoit à credit des chevaux et des chiens à de grands seigneurs, et les revendoit après à vil prix, pour avoir de l'argent. De cette façon, ou autrement, il devoit quelque somme au marquis de Piennes*, aujourd'huy gouverneur de Pignerol. Courcelles se mocqua de luy au lieu de le satisfaire. L'autre, l'ayant trouvé un jour au Cours tout seul, l'appella. Courcelles, en jeune homme, va dans son carrosse ; Piennes, qui estoit accompagné, fit toucher à toute bride, sans faire autre bruit, et le mene au logis d'un de ses amys. En entrant il cria, pour luy faire peur : « Çà, çà, des estrivieres ! » Ce garçon fut si outré de ce mot d'estrivieres, que, seul, comme il estoit, et sans armes, il se jette au cou de Piennes pour l'estrangler. On l'emmena dans une chambre en le menaçant tousjours. Cela luy esmut tellement la bile, qu'encore qu'on l'eust bientost relasché, sans luy avoir donné le moindre coup, et rien fait de pis que le menacer, il en mourut pourtant au bout de trois jours*. Il y a apparence qu'il avoit plus de cœur que son aisné. La mere voulut poursuivre ; mais on l'appaisa. Ce fut après le mariage de son frere que cette aventure arriva.

Louis de Brouilly, marquis de P.

En mai 1645.

La fille aisnée de la Baziniere, qui n'estoit nullement jolie, avoit esté accordée, du vivant du cardinal de Richelieu, à Plessis-Chivray [1], frere de la mareschalle de Grammont : on n'attendoit que douze ans pour la marier. Le Cardinal mort, la mere, en donnant soixante mille livres au cavalier, demeura en liberté de marier sa fille à qui il luy plairoit. Bautru, qui, avec cinq cent mille escus de bien, ne cherchoit encore que de grands partis, ayant manqué Mme de Noailles, maria son filz, qu'on appelle M. de Serran, avec cette fille qui n'avoit guères que douze ans, et à qui on donna quatre cent mille livres en mariage. La voylà donc chez son mary. Bautru, qui est homme d'esprit, luy souffrit bien des petites choses; mais il eut tort de luy laisser mettre des couronnes *, et de luy donner un escuyer qui avoit l'espée au costé. Il y eut bientost noise entre luy et Mme de la Baziniere; car l'année de feu son mary estant venüe *, on ne voulut pas laisser exercer la charge à son filz, qui estoit trop jeune; Bautru s'y opposa, craignant que cela ne préjudiciast à sa belle-fille. Cependant la mere ayant respondu, Baziniere exerçoit; la jeune Baziniere * en vouloit un mal de mort à Bautru, et mit dans la teste de cette jeune petite femme que son

Mme DE SERRAN. (*Marie Bertrand de la Baziniere, morte en 1555.*)

A ses armes.

Le service des Tresoriers etoit triennal.

Mlle de Chemerault.

[1] Ce Plessis-Chivray fut depuis tué en duel par le marquis de Cœuvres *; c'est un des plus beaux combats de la Regence. Il n'y eut point de raillerie. Ils estoient seuls et avec de petites espées. On fut estonné, qu'ayant le coup qu'il avoit, il eust pu avoir encore deux heures pour songer à sa conscience : on attribua cela au scapulaire de la Vierge qu'il portoit, et depuis, bien des jeunes gens en portent. Cœuvres fut aussy fort blessé; mais il eut l'avantage.

Franç. Annibal, mis de C. puis duc d'Estrées; mort 30 janv. 1687.

Histor. de Bautru, t. II, p. 315-324.

mary, qui à la verité n'est qu'un sot *, estoit indigne d'elle; que sa sœur espouseroit un duc et pair, et que c'estoit une chose bien cruelle de n'estre la femme que d'un homme de robe, quand on pouvoit avoir le tabouret chez la Reyne. Cela alla si avant que, comme elle n'avoit point eu encore d'enfans, on luy parloit de se faire desmarier. Bautru, voyant cela, feint une promenade à Issy, où l'on fit trouver encore * quatre chevaux. Serran, qui y estoit avec sa femme, dit : « Allons pour cinq ou six jours aux » champs chez nos amys. » Ainsy, on la mena en Anjou, à Serran *, où l'on ne la traitta pas le mieux du monde. Une fois qu'elle disoit : « Mais que craint- » on? je ne vois pas un homme. — Il y a des va- » lets, » dit Serran. — « Cela est bon pour vostre » mere, » luy respondit-elle *. Avant cela, elle luy avoit dit des choses fort offensantes. « J'ay, » luy dit-elle, « autant d'aversion pour vostre personne que » pour vostre soutane. » Un jour que le Pere Desmares * preschoit à Saint-Eustache sur les devoirs qu'un mary et une femme se doivent l'un à l'autre, il dit qu'une femme devoit aimer son mary, de quelque façon qu'il pust estre. Elle prit cela pour elle, et dit assez haut : « Vrayment, il est aisé à voir que » M. de Bautru a du credit dans la paroisse *; il y » fait prescher en faveur de Monsieur son filz. » Cependant Serran estoit mieux fait qu'elle.

En même temps.

A quatre lieues d'Angers.

Voy. t. II, p. 314.

Toussaint Desmares, oratorien, mort en 1687.

Il demeuroit à l'extrémité de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*.

En Anjou, Mme de Bautru, qui depuis ce mariage avoit eu la permission d'aller à Serran *, estoit son garde-corps. On fut contraint d'empescher qu'elle

De Montreuil-Bellay, où elle etoit releguée.

(Mme de Serran) ne receust des lettres, car sa mere et sa belle-sœur luy escrivoient le diable de Bautru et de son filz. En ce temps-là un honneste homme estant venû de ce pays-là, à la priere de Mme de Serran alla voir Mme de la Baziniere. Dez qu'elle le vit, elle luy cria : « Ah ! Monsieur, ma fille est-elle encore » en vie ? »

Mme de Bautru, car je ne croy pas que Serran ait eu assez d'esprit pour cela, afin de se venger de ce que cette petite femme avoit dit que l'employ d'intendant de justice, en Anjou, qu'avoit Serran, estoit un employ à faire pendre les gens, et aussy de ce qu'elle avoit traitté avec mespris les parens de son mary, s'avisa un jour de convier à disner tous les parens de feu M. de la Baziniere, dont les plus huppez estoient des notaires de village ou des fermiers ; et, la prenant par la main, elle les luy fit tous salüer en luy disant de quel degré chascun d'eux estoit parent de feu son pere ; puis la fit disner avec eux. Comme elle estoit encore en Anjou, sa cadette * fut enlevée. La mere, pour se consoler, voulut voir sa fille qui estoit grosse ; elle craignoit aussy qu'elle ne fust pas bien accouchée à la province : Bautru n'y vouloit point entendre. Enfin, on fit dire à la bonne femme par un tiers qu'il falloit bourse deslier. Elle donna cent mille livres, et on la fit venir en chaise *. Arrivée à Paris, le beau-pere fit ce qu'il put pour la gaigner, mais en vain. Elle haïssoit son mary mortellement ; c'estoit une estourdie, et luy un benais qui vouloit railler et faire l'esprit-fort comme son

Magdelaine Bertrand de la B.

On fit venir Mme de Serran d'Anjou.

pere; mais cela luy réussit si mal qu'il fait pitié. Il fait toutes choses à contretemps; il prend tout de travers; on luy fait les cornes * en joüant avec luy. Sa femme disoit : « Quand je seray veuve, je feray » cecy et cela; car je suis asseurée que M. de Serran » mourra jeune. » Elle s'est fort trompée elle, car elle est morte à vingt-deux ans, et a laissé deux enfans, que je croy, à ce mary qu'elle devoit enterrer * [1].

C'est à-d. : Il croit qu'on lui fait les cornes.

Il mourut au passage du Rhin, en 1672.

Mme DE BARBEZIERE. *(Magdelaine B. de la Baziniere.)*

La cadette Baziniere estoit jolie; elle n'avoit guères qu'onze ans quand elle fut enlevée par un frere de Mme de la Baziniere la jeune, qu'on appelloit Barbeziere; c'est le nom de la maison, qui est une bonne maison de Poitou. Ce garçon, qui estoit bien fait, avoit toute liberté chez Mme de la Baziniere la mere, jusques là qu'estant malade, elle le receût dans son logis. On ne sçait pas bien si sa sœur estoit du complot, car il ne l'a pas dit. Lopez * pourtant avertit la mere qu'on vouloit enlever sa fille, et qu'elle seroit mieux dans un convent. Elle respondit que Barbeziere l'empescheroit. Mme d'Hautefort, alors en faveur *, l'avoit fait demander par la Reyne pour Montignac, son frere; mais la bonne femme avoit tousjours tenû

Qui etoit voisin. *Histor.* T. I.

Après la mort de Louis XIII.

[1] Serran a passé pour un ennuyeux homme, à cause qu'il vouloit faire comme son pere, et cela ne luy réussissoit pas. Depuis il s'est corrigé; il ne cherche plus à dire de bons mots, et c'est un homme peu naturel à la verité, mais qui passera partout. Un jour que sa femme et luy se battoient, Bautru, qu'on vint querir pour mettre les holà, les regarda faire, et dit : *Quod Deus junxit, homo non separet;* puis s'en alla. Il trouvoit peut-estre à propos que la petite femme fust mortifiée.

bon. Elle estoit amoureuse[1], à ce qu'a dit Barbeziere, du chevalier de Chemerault et non de luy, comme on l'a cru; sans cela, il n'eust jamais songé à la fille, et se fust contenté de la mere. Quoy que c'en soit, un jour que la mere et la fille, à sa priere, allerent avec luy pour prendre l'air à Clichy, à une lieüe de Paris, au retour, des gens à cheval jetterent le cocher à bas, en mirent un autre à sa place, et laisserent Mme de la Baziniere dans un blé. M. de Mauroy, l'intendant des Finances*, en revenant de Saint-Oüen, la trouva et la remena à Paris. Il n'y avoit personne qui fust en estat de les suivre. Mme de la Baziniere avoit bien mené son sommellier à cheval; mais Barbeziere, le voyant assez bien monté, l'avoit renvoyé d'assez bonne heure à Paris, sous pretexte qu'il avoit oublié de commander un remede qu'on luy avoit ordonné pour ce soir-là. Le sommellier rencontra les enleveurs, et pensa retourner pour en avertir, car il les prenoit pour des voleurs; cependant il suivit son chemin. On avoit dit à Mme de la Baziniere qu'il y avoit des voleurs, qu'on les avoit veûs. Elle ne vouloit pas retourner; mais Barbeziere luy dit : « Hé! Madame, que craignez-vous? Je con» nois tous ces messieurs-là; ce sont tous officiers » d'armée. » La belle-mere, au desespoir, accuse sa belle-fille*, dit qu'elle n'avoit rompu le mariage de Toulongeon* que pour cela, et que son filz n'estoit allé en Poitou, pour voir, disoit-il, les parens de sa

Voy. t. II, p. 21-88.

Sœur de Barbeziere.

Henry de Gramont, comte de T.

[1] En 1647.

femme, qu'afin de n'estre pas icy quand on feroit le coup. Baziniere, de retour, inventa de nouveaux sermens pour jurer qu'il n'en sçavoit rien. On disoit que d'Esmery ayant voulu appaiser la bonne femme, elle luy dit en colere : « Vous ne venez céans que pour » desbauscher ma belle-fille. » Le chevalier de Marans *, qui avoit loüé des chevaux et placé des relais pour Barbeziere, fut arresté ; mais Monsieur le Prince le tira de prison d'authorité. Barbeziere avoit un vaisseau prest ; il passe en Hollande, et se met à Culembourg en la protection du seigneur du lieu, qui est le comte de Waldec ; c'est une souveraineté. La mere a fait ce qu'elle a pu pour gaigner le Comte, mais en vain. On sceut que la pauvre enfant avoit fort pleuré, et qu'elle pleuroit encore longtemps après, quand son mary n'y estoit pas.

La mère de Barbeziere etoit une Marans.

Il se jetta dans le party de Monsieur le Prince, et elle mourut de la petite-verolle à Stenay. Mme de Longueville escrivit icy à Mme de la Baziniere la mere, en faveur d'un filz qu'elle a laissé. Elle estoit aussy fiere qu'une autre, toute miserable qu'elle estoit, et elle disoit : « Il est vray qu'il faut que j'aime bien » M. de Barbeziere, de l'avoir ainsy preferé à tant de » bons partys. » Barbeziere cajolla en suitte une fille de Mme de Longueville, nommée la Chastre [1], dont il eut un enfant ; elle est à Loudun en religion ; elle di-

[1] Cette fille accoucha assez scandaleusement ; et comme elle disoit : « Que je suis malheureuse ! » Tremery, sa compagne, pour la consoler, luy disoit : « Ma chere, pourquoy s'affliger tant ? il n'y en a pas » une de nous à qui il n'en pende autant. »

soit qu'elle avoit une promesse de mariage. Depuis, se fiant à l'amnistie, il vint à Paris [1]. Mme de la Baziniere qui l'avoit fait roüer en effigie, le fit mettre au Fort-l'Evesque; mais le prince de Conty, alors en credit par son mariage, l'en tira. Nous verrons dans les Memoires de la Regence comme il eut le cou coupé, en 1657, pour un enlevement d'une autre nature *. Celui de Girardin.

[1] En 1650.

COMMENTAIRE.

I. — P. 425. Titre.

Cette historiette paroîtra sans doute embarrassée de petits incidens difficiles à retenir. Pour eclaircir le récit, nous allons d'abord etablir l'etat régulier des la Baziniere.

I.

Leur auteur, Macé Bertrand, etoit, suivant les uns, un tisserand d'Anjou; suivant les autres, un receveur particulier du Domaine.

II.

Son fils Macé Bertrand, sieur de la Baziniere, fut d'abord commis de Daniel Voisin, greffier du Conseil, puis trésorier de l'Epargne. Il epousa la veuve de Voisin, Marguerite de Vertamont, et mourut vers 1643. Leurs enfans furent :

III.

1° Macé Bertrand, seigneur de la Baziniere, trésorier de l'Epargne, marié en 1644 à Françoise de Barbeziere, demoiselle de Chemerault, ancienne fille de la Reine.

2° Charles Bertrand, sieur de Courcelles, mort en mai 1645.

3° Marie Bertrand de la Baziniere, mariée à Guillaume Bautru comte de Serrant, conseiller du Roi et chancelier du duc d'Orléans; mort en 1672, sept ans après sa femme. Le titre de comte de Serrant, eteint en 1711, appartient aujourd'hui, par l'effet d'une seconde erection de 1755, à l'aîné de MM. Walsh, irlandois d'origine.

4° Magdelaine Bertrand de la Baziniere, enlevée et epousée par François de Barbeziere, frère de Mlle de Chemerault, décapité en place de Grève le 5 octobre 1657, pour avoir enlevé le financier Girardin.

II. — P. 425, lig. 7.

Il fut laquais chez le president Gayan.

Pierre Gayan, sieur de Varastre, reçu conseiller le 27 janvier 1603, président aux Enquêtes en 1614, mort en octobre 1645. Il etoit fils de Thomas Gayan, sieur de Varastre, président aux Enquêtes et maître des Requêtes de la Reine-mère. C'etoit un homme de mœurs sévères. « La vieillesse de M. Gayan, » dit une Mazarinade de 1649, « et les » incommoditez qu'il souffroit pour lors dans sa santé ne fleschirent » point ces deux perturbateurs du repos public, » (Mazarin et d'Esmery). « On le fit sortir de Paris au milieu de la nuict, sans luy donner » le temps de prendre seulement un equipage ; et on le conduisit à » Chasteaugontier qui estoit le lieu de sa retraite et de son bannisse- » ment. » (*Les Raisons ou motifs veritables de la deffense du Parlement*, p. 7.)

— « Monsieur le president Gayant, fort vieux et disgracié, est mort » icy. Luy et M. le president Barillon estoient veritablement *ex ultimis* » *Gallorum*. Il n'y en a plus guères de leur trempe. » (Lettre de Guy Patin, du 24 octobre 1645.)

III. — P. 426, lig. 8.

Sa femme qui vit encore.

Mme de la Baziniere, Marguerite de Vertamont, mourut en décembre 1658 : un an après la rédaction de cette historiette.

L'autre jour, avec un long deuil,
On mit dans un triste cercueil
Madame de la Baziniere,
Non la belle, mais la douairiere,
Sans que son argent ny son or,
Dont elle avoit un grand trezor,
Eussent pu, du moindre intervalle,
Retarder son heure fatalle,
Afin de gagner les pardons,
On dit qu'elle a fait de grands dons
Aux hospitaux de cette ville...
(LORET, *Muse histor.* du 14 decembre 1658.)

Sa maison etoit dans la rue *Croix-des-Petits-Champs*, proche de

celle que le père de des Réaux habitoit. Ce voisinage explique les petits détails domestiques dans lesquels va entrer nôtre chroniqueur, et dont il etoit si bien informé.

IV.— P. 427, lig. 13.

Je regne caché dans du foin...

Je trouve dans un ancien manuscrit, une bonne variante de ce vers :

Je regne en un grenier à foin...,

« A la tête des volontaires partis d'Amiens, » dit M. Bazin, « que » l'armée avoit rencontrés sur la route, tous parés de riches habits, » d'armures brillantes et encore sans atteinte du fer ou de la poudre, » étoit le grand ecuyer Henry de Cinq-Mars.... » (*Histoire de France sous Louis XIII*, 2e edit., tom. III, p. 60.)

V. — P. 428, lig. 16.

Il devint amoureux de Mme de Pezé.

Marie de Saint-Gelais, fille de Françoise de Souvré (la sœur de la marquise de Sablé), et d'Artus de Saint-Gelais, sieur de Lansac, avoit epousé en octobre 1621, René de Courtarvel, seigneur de Pezé, belle terre à six lieues du Mans. Ces Courtarvel sont une des grandes maisons de la Province : elle est encore aujourd'hui florissante dans les fils de Charles René Cesar, marquis de Courtarvel, ancien pair de France. Ils descendent en ligne directe de l'oncle de notre René de Courtarvel, sieur de Pezé.

VI. — P. 429, lig. 6.

On l'appelloit (Mlle de Chemerault) *la* « Belle Gueuse. »

Par une sorte d'allusion aux stances de la *Belle gueuse*, sujet alors fort à la mode et sur lequel s'escrimèrent grand nombre de poëtes. Voyez les Recueils de Champhoudry, 1651 ; de J. B. Loyson, 1654 ; de P. Trabouillet, 1651 et 1670, etc.

Et puisqu'il s'agit de Chemerault, je demande la permission de placer ici une relation tout à fait inédite de la commune disgrâce de Mmes de Hautefort et de Chemerault, en novembre 1639. Elle m'est fournie par une lettre de Henry Arnauld au president Barrillon, et elle complétera les intéressans récits de M. Cousin sur Mme de Hautefort.

« Jeudy matin, M. de la Ville-aux-Clers alla commander à Mme de » la Flotte, de la part du Roy, d'amener dès le soir mesme au Louvre » Mme de Hautefort, pour y attendre ses commandemens et qu'elle » retournast le lendemain matin à Saint-Germain. Mme de Hautefort » ne voulut point venir ce jour-là, mais sur les quatre heures, que le » Roy devoit revenir de la chasse, elle s'alla mettre à un coing de la » salle des Gardes, et comme S. M. entroit, elle s'advança et luy ayant » faict une profonde reverence, elle luy dit qu'elle prenoit la liberté » de demander à S. M. le subject du commandement qu'elle luy avoit » fait faire de s'en venir à Paris, et qu'elle ne croyoit pas avoir rien » fait qui pust meriter qu'on la chassast ainsy de la Cour avec honte. » Le Roy luy respondit qu'il seroit très-mary d'avoir rien fait contre » elle qui luy pust tourner à honte; qu'il l'a recongnoissoit pour une » très-honneste fille; qu'il ne luy estoit point honteux qu'il l'envoyast » au Louvre attendre ses ordres. Elle luy repartit que ce n'estoit pas » là les promesses qu'il luy avoit faictes si solennellement, qu'elle ne » sortiroit point de la Cour. Il respondit qu'il estoit vray qu'il luy avoit » promis cela; mais que, depuis, elle s'estoit fort mal conduite, avoit » fait plusieurs intrigues dans sa maison et avoit affecté de se lier » d'amitié et faire des cabales avec des personnes qui ne luy estoient » pas agréables. Et pour conclusion, qu'il falloit ou qu'elle quittast la » Reyne ou que luy la quittast, ne pouvant pas demeurer au lieu où » elle estoit; et adjousta qu'il falloit qu'elle se mariast, et qu'il luy » feroit du bien... Le dialogue dura assez longtems, le Roy ayant » tousjours le chapeau à la main. Le lendemain, Chemerault eut ordre » de se retirer aussy, ce fut Mme de Brassac qui le luy porta. Elle la » supplia de representer au Roy qu'elle n'avoit quoyque ce soit au » monde, qu'elle n'avoit personne avec qui elle se pust retirer, et que » c'estoit une chose bien estrange qu'on la chassast de la sorte. Le Roy » respondit qu'il luy feroit donner quelque chose et qu'elle se pourroit » retirer avec Mme de Laubardemont ou avec la premiere presidente de » Verdun, ses parentes. J'avois oublié que Mme d'Hautefort ayant de- » mandé au Roy ce qu'il vouloit qu'elle devinst, il luy respondit : Ce » que vous fussiez devenue si vous fussiez sortie de la Cour, lorsqu'il » y a quelque temps vous tesmoignastes le vouloir faire; vous deviez » lors avoir une retraite asseurée et vous devez encore avoir celle-là » mesme. Tant y a que vendredy, elle et Mlle de Chemerault vinrent » ensemble au Louvre, où Mme de la Flotte les amena, puis elle devoit » s'en retourner à Saint-Germain. On croit qu'elle demeurera dans sa » charge; il y a pourtant lieu d'en douter. Sa petite fille se plaint » d'elle, disant qu'elle l'a abandonnée par lascheté, et par crainte que » l'on ne la chassast aussy. Mme de Hautefort se pourra retirer dans » quelque monastere; on parle de Chassemidy. Elle sort de la Cour avec

» plus de cent mille escus de biens; elle se mariera fort bien, estant
» fille de condition et très-estimée pour sa vertu et pour son courage.
» Quelques-uns asseurent qu'elle dit au Roy qu'il luy avoit voulu
» signer de son sang qu'elle ne sortiroit point de la Cour. La Reyne
» est touchée au dernier point de ce changement; elle l'aime, comme
» vous sçavez, extresmement. Le Roy, ce soir, ne la veit point et s'alla
» coucher de fort bonne heure. »

— « Chemerault s'est retirée à Chassemidy. » (23 novembre.)

VII. — P. 430, lig. 25.

D'Esmery... laissant Marion, en conta à Mme de la Baziniere.

Suivant Conrart, le surintendant d'Esmery n'avoit adressé ses vœux à Mme de la Baziniere que pour eveiller la jalousie de la princesse de Gueménée, et celle-ci n'avoit pu s'empêcher d'être vivement courroucée en apprenant que Mme de la Baziniere se vantoit hautement de lui avoir enlevé d'Esmery. On avoit fait courir alors une lettre de la Princesse à Mme de Sablé, dans laquelle elle exprimoit son indignation. (*Mémoires de Conrart*, 2e partie, p. 608.)

VIII. — P. 431, lig. 21.

Le chevalier de Chemerault, aujourd'huy Chemerault, qui est gendre de Tabouret...

Charles de Barbeziere, qui d'abord devoit être chevalier de Malte, epousa Magdelaine, fille de Martin Tabouret, d'abord tailleur, devenu partisan et secretaire du Roi. Voici comme en parle le *Catalogue des Partisans*, pamphlet dans lequel ces sortes de gens sont assez peu flattés : « Tabouret, fils d'un frippier de cette ville, depuis notaire,
» et ensuite maltostier. Associé de Catelan, a fait de son chef toutes
» les taxes, créations et augmentations des greffes du royaume; par le
» moyen de quoy ce drosle, outre de superbes bastimens et plusieurs
» acquisitions qu'il a faittes à la campagne, a donné en mariage de-
» puis six mois à une sienne fille, plus de 600,000 livres, et en a asseuré
» autant après sa mort. (P. 9.) » Cette fille etoit Mme de Chemerault. Quand Barbeziere, frère de M. de Chemerault, se trouvant en 1657 à court d'argent, enleva, près de Bagnolet, le partisan Girardin, afin d'en obtenir bonne rançon de sa famille, Tabouret fut conduit à la Bastille, mais il en sortit dès que les gens du Roi eurent mis la main sur le ravisseur.

Par une audace criminelle,
Certaine cohorte infidele,
C'est-à-dire grands deserteurs
Furent, ce dit-on, les auteurs
De la triste desconvenue
Au sieur Girardin avenue,
Qu'ils enleverent malgré luy.
Ce qui comble certes d'ennuy
Non seulement tout son linage,
Mais tout bourgeois tranquille et sage,
Voyant si peu de seureté
Autour de leur grande cité...
Cet acte est un peu tyrannique,
Et nos seigneurs les magistrats,
Grands ennemys des Fiers-à-bras,
Ne promettent pas poires molles
A ces affamez de pistolles...

Ensuite de cette surprize
Qui les gens de bien scandalize,
Le sieur Tabouret, partisan,
Plus riche que maint courtisan,
Et l'espoux aussi de sa fille
Ont eu pour logis la Bastille...

(LORET, *Muse histor.* 26 mai 1657.)

Monsieur, dit-on, de Barbeziere,
Nonobstant sa valeur guerriere,
Fut non pas blessé ny tué,
Mais prisonnier constitué....
Et comme estant de ces cohortes
Qui prennent les gens à nos portes,
Et qui pour avoir du din-din
Ont enlevé sieur Girardin.

(*Ibid.*, 16 juin 1657.)

IX. — P. 433, lig. 1.

Elle (Mme de la Baziniere) *eut envie de la maison de Monnerot, à Sevre.*

Il est beaucoup parlé de cette maison, située sur la Seine en vue du pont de Sèvres, dans le libelle intitulé : *L'art de voler sans ailes,* Cologne, 1708. Le fameux financier auquel elle appartenoit alors, etoit fils du Monnerot dont on parle ici ; et ce Monnerot Ier avoit encore, en 1649, à Paris, sa maison dans la rue *Richelieu,* témoin le *Catalogue des Partisans,* p. 12. Cosnac, evêque de Valence, dans les intéressans *Mémoires* qu'on vient de publier, raconte que lors de l'entrevue de l'Isle des Faisans, le Roi, emerveillé de la magnificence de la Cour, demanda à Roquelaure ce qu'il disoit de tout ce qu'il voyoit : « Roquelaure, avec son

» accent gascon repondit : *Parbleu, sire, il me semble que Monnerot se* » *marie!* Monnerot passoit alors pour le plus riche partisan du royaume. » Cette reponse fit rire toute la compagnie et rendit le Roy un peu » pensif. Je ne sçay si la raillerie fit quelque effect sur Sa Majesté; » mais dans la recherche qui fut faite quelques années après sur les » partisans, Monnerot fut un des plus exactement recherchez et taxez; » si bien qu'il mourut en prison, n'ayant voulu ou pu payer sa taxe. » (*Mémoires*, tom. II, p. 29.)

X. — P. 433, lig. 11.

Une cassette, où il y avoit des lettres de M. de Metz, de M. d'Esmery et de M. de Beaufort.

Henry, légitimé de France, fils de Gabrielle d'Estrées, d'abord abbé de Saint-Germain, evêque de Metz, puis duc de Verneuil. Ses bonnes dispositions pour Mlle de Chemerault sont constatées par ce vaudeville :

Chemeraut dit qu'elle enrage,
Et se fasche de bon cœur
D'estre une *fille d'honneur*;
Elle voudroit estre page.
Aussy bien, monsieur de Metz,
Ne l'espousera jamais.

En 1649, un pamphlétaire de la Fronde ecrivoit : « J'ay veû Mon- » sieur de Metz n'aimer plus la peinture et la chasse, se desfaire de » tous ses tableaux et de tous ses chiens; n'aimer plus à faire la des- » bausche, et vouloir mener une vie très-retirée. » (*Le Qu'as-tu veû de la Cour, ou les Contreveritez.*)

XI. — P. 433, note.

Ce benais (Chabenas) *met des plumes, quand il va à sa terre.*

A sa terre de Bonneuil. Etienne Chabenat ou Chabenas, fils d'un contrôleur général des Finances, fut plus tard introducteur des Ambassadeurs, et transmit cette charge à son fils. Le bonhomme Chabenat vouloit se montrer dans tout son lustre à ses vassaux de Bonneuil; cependant, quand des Réaux nous mettoit dans la confidence de ses plumes de campagne, il n'etoit pas encore introducteur des Ambassadeurs; mais apparemment il répétoit pour son emploi futur. Ne falloit-il pas la langue infernale de des Réaux, dira sans doute M. Cousin, pour remarquer de pareilles choses!

XII. — P. 434, lig. 3.

Non, dit-elle, il ne mettra qu'une mandille.

Cet endroit rappelle un passage des *Lettres de Mirabeau à Sophie,* 19 novembre 1779. Le futur tribun charge sa maîtresse de lui faire faire un cachet de ses armes avec une couronne *ducale* : « Les gens de qualité,» dit-il, « prennent tous une couronne de duc, parce qu'il n'est point de » procureur qui ne porte celle de comte ou de marquis. » Sophie auroit pu répondre que les Procureurs qui prenoient des couronnes de *comte*, et les comtes qui prenoient des couronnes de *duc*, etoient egalement insolens et ridicules. Pour la Baziniere, ses armes etoient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'or.*

Il fit bâtir le grand et bel hôtel du quai Malaquais, aujourd'hui n° 17, auquel le duc de Bouillon donna plus tard son nom. « M. Lebrun, » dit Florent le Comte, « fit à l'hostel de *la Baziniere* (sur le quay du » Pont-Royal où est l'hostel de *Bouillon* d'aujourd'huy), un plafond » representant la Pandore, et un autre dans la grande salle où il a re- » presenté l'histoire des Neuf muses. » (*Cabinet des singularités d'architecture,* etc., 1700. Tom. III, p. 158.)

« Cette grande maison, » dit Germain Brice, « a eté bastie par Macé » Bertrand de la Bazinière, trezorier de l'Espargne, qui y fit de très- » grosses depenses, ce qui fut cause que de son temps on regardoit » cette maison comme une des plus magnifiques de Paris. Les appar- » temens sont grands et richement ornez. La salle a un plafond assez » bien peint ; mais ce que les curieux estiment le plus est un cabinet » du costé du jardin, peint par Charles le Brun, qui y a representé un » Apollon sur le Parnasse, accompagné des Arts et des Sciences. Ce » morceau de peinture est d'une excellente manière et les connoisseurs » le regardent avec admiration. L'appartement de la duchesse de Bouil- » lon, qui regne du costé de la riviere, est fort orné de peintures et » de dorures, avec quelques tableaux de prix, etc. » (*Description de Paris*, 5e edition, 1606. Tom. II, p. 394.)

XIII. — P. 435, lig. 7.

Bautru... ayant manqué Mme de Noailles.

Louise Boyer de Sainte-Genevieve des Bois, mariée en 1641 à Anne, premier duc de Noailles, et morte en 1697. Elle fut nommée dame d'atours de la Reine, au commencement de mai 1657.

L'aimable dame de Noaille,
Blanche, blonde et de noble taille,
Et dont l'epoux est un seigneur
Remply de merite et d'honneur,
A fait serment cette semaine
De dame d'atours de la Reine.
Ce haut rang de dame d'atours,
Des plus eclattans de la Cour,
Appartenoit à cette dame,
Du grand Schomberg l'illustre femme...
Qui l'a remis entre les mains
De ladite dame Noaille,
Moyennant un peu de clinquaille;
Car depuis je ne sçay combien,
On ne donne plus rien pour rien.

(LORET, *Muse histor.* du 4 mai 1657.)

XIV. — P. 438, lig. 11.

Barbeziere... c'est le nom de la maison, qui est une bonne maison de Poitou.

Leur père, cadet de la famille, fut Geoffroy de Barbeziere, sieur de la Roche-Chemerault, et leur mère, Louise de Marans. Ils etoient cinq enfans : l'aîné, page du cardinal de Richelieu, epousa Marie Gillier, dame de Marconnay. Le second, Charles, fut le gendre de Tabouret. François de Barbeziere, le troisième, fut l'enleveur-epoux de Magdelaine de la Baziniere, puis l'enleveur de Girardin. Le quatrième fut tué à Nordlingue ; le cinquième enfant fut Mlle de Chemerault. Charles et François eurent : le premier, quatre fils dont le dernier vivant se faisoit appeler comte de Chemerault ; le second un seul fils, dont nous dirons un mot tout à l'heure. J'ignore si la famille subsiste encore.

XV. — P. 440, lig. 18.

Elle (Mme de Barbezieres) *mourut de la petite verolle à Stenay.*

On m'a dit que, dedans Stené,
Atropos avoit assené
La belle et blonde Barbeziere,
Cadette du sieur Baziniere.
Mais avant que trancher le cours
De ses trop deplorables jours,
Elle luy ravit, la cruelle,
Les beautez qu'on voyoit en elle,
Avec ce mal contagieux
Qui gaste le teint et les yeux,

Appelé petite verole.
Ha ! si son mary s'en console,
On doit juger asseurement
Qu'il n'a gueres d'entendement.
Car outre que cette mignonne
Estoit une aimable personne,
Elle avoit des biens à foison
Pour faire une bonne maison ;
Et pour lui qui l'avoit dupée,
Il n'a que la cape et l'espée.

Barbeziere fut emprisonné, puis relâché au mois de mai 1654. Loret raconte son arrestation comme on va voir :

Ces jours passés on m'a conté
Que la dame la Baziniere,
Sçavoir la veuve et douairiere,
Non sans avoir quelque raison,
Fit l'autre jour mettre en prison
Le sieur Barbezieres, son gendre,
Lequel, sans autrement attendre,
On alloit pousser tout de bon.
Mais monsieur Armand de Bourbon...
Arreta le triste mechef
Qui menaçoit desjà son chef,
Et fit evoquer à Grenoble
Le procez de ce jeune noble...
Pour raison valable il allegue
Que quand un cadet qui n'a rien,
Frais, jeune et qui se porte bien,
Par une audace aventuriere
Enleve une fille heritiere,
Riche de cinq cens mille escus
Et dont cent cœurs seroient vaincus,
Tant elle est charmante et jolie,
Ce n'est ny crime ny folie,
Mais plutost un genereux tour
D'esprit, de courage et d'amour.
C'est, dit-on, de cette maniere
Que plaide pour soy Barbeziere.
Maint cadet, jeune et dévoyé
Approuve fort ce plaidoyé ;
Mais s'il a pour luy les gens braves,
Je ne sçay s'il aura les graves.

Barbeziere, suivant Daniel de Cosnac, etoit en 1651 de tous les plaisirs du prince de Conti. « Il luy en proposoit de toutes les manieres. » Il avoit de l'esprit et assez de cœur, artificieux, hardy, fort bien fait » de sa personne. Il etoit peu sevère sur la probité et ne gardoit ny » regle ny mesure dans sa conduite. » (*Mémoires de D. de Cosnac*, 1852. tom. I, p. 13.) On peut encore lire au tome 1er de ces *Mémoires*, p. 165,

l'histoire curieuse de la prise, du procès, de la condamnation et de la première délivrance de Barbeziere.

Charles, fils légitimé de Magdelaine de la Baziniere, entra comme exempt dans les Gardes du corps en 1675 ; fut colonel des dragons en 1677 ; brigadier en 1688 ; maréchal de camp et lieutenant-général en 1696. Le Roy le nomma gouverneur de Saint-Quentin en 1704 ; il se faisoit appeler le marquis de Barbezieres.

XVI. — P. 440, note.

Tremery, sa compagne, pour la consoler, luy disoit...

Mlle de Tremery aimoit l'abbé de la Hilliere, qu'elle finit par epouser après l'avoir fait renoncer aux ordres. C'est l'abbé de Cosnac qui nous l'apprend encore dans ses curieux Mémoires. « Barbeziere, » dit-il ailleurs, « n'etoit pas mal propre à se faire aimer, pour peu qu'il en voulût » prendre le soin. Une fille de Mme de Longueville, Chastres, l'aima, et » comme il estoit hardy et sans jugement, il poussa sa pointe sans » respect ny du lieu ny de la personne qu'elle servoit, et causa, par » le malheur et l'imprudence de cette fille, un si grand scandale, que » Mme de Longueville ne put plus avec honneur dissimuler son ressen- » timent. Elle le fit chasser d'auprès du prince de Conty. » (Tom. I, p. 24).

CCXLVII.

LA COMTESSE DE VERTUS.

(*Catherine Fouquet, mariée à Claude de Bretagne comte de Vertus; née vers* 1590, *morte* 10 *mai* 1670.)

La comtesse de Vertus est fille du marquis de la Varenne Fouquet, celuy de qui Mme de Bar disoit : « Il a plus gaigné à porter les poulets du Roy mon » frere, qu'à larder ceux de sa cuisine ; » car, il avoit[1] esté escuyer de cuisine[2]. Henry IVe luy fit du bien ; il l'avoit bien servy en ses amours. Cet homme avoit mis sur la porte de sa maison, en Anjou, la statue de Henry IVe, et au bas : *Il m'a donné l'honneur et les biens.*

Elle espousa le comte de Vertus[3], qui est venü d'un frere bastard de la reyne Anne de Bretagne ; ç'a

[1] Dit-on.

[2] *Mots biffés.* Ou du moins officier.

[3] Ce comte estoit accordé avec une fille de Retz : le Roy luy proposa d'espouser la fille de la Varenne avec soixante-dix mille escus. Il crut faire sa fortune ; mais dez qu'il l'eut veüe, il s'en esprit d'une telle force qu'il l'espousa deux jours après*, et, de peur du Roy, il l'emmena en Bretagne. Henry IVe fut tué aussytost après.

En mai 1609, suivant le pere Anselme.

esté une fort belle femme. Joüant sur le quatrain de Pibrac, on disoit d'elle :

Qui te pourroit, Vertus, voir toute nüe, etc.

Il y a des gens qui l'y ont veüe. Son mary fit assassiner vilainement un de ses galans qu'il avoit fait venir par une lettre supposée. J'ay parlé ailleurs de Bautru-Cherelles *; il a esté aussy de ses favorys. Il luy escrivit une fois, autant pour la traitter de coquette que pour la cajoller, que sa maison estoit le palais d'Atlante; que chascun y trouvoit sa maistresse. Son mary mourut, il y a près de dix-huict ans *; depuis elle a tousjours porté un bandeau de veuve, à cause qu'à son gré cette coiffure luy siéioit bien; et avec cela elle a long-temps porté des habits comme une jeune personne[1], car elle a esté long-temps belle. Elle a de l'esprit; mais ç'a tousjours esté un esprit desréglé. Elle se mesloit de faire de belles lettres; ce qu'il y a de meilleur, c'est des choses qu'elle tire des lettres qu'elle a de Bautru, car on y remarquoit son air. Une fois elle escrivoit à sa fille de Vertus *, sur je ne sçay quelle froideur qui estoit entre elles, que « la grande Ourse et la petite Ourse » n'estoient pas si gelées qu'elle. »

Histor. de Bautru, t. II, p. 322-326

6 août 1637, suivant le pere Anselme.

Catherine Françoise de Bretagne, Mlle de Vertus, morte 21 novembre 1692.

Elle n'a sceu compatir * avec personne, et c'est la plus grande avare et la plus bizarre personne qui vive. Pour tout train, quelquefois, elle n'a eu qu'un cocher, et ce cocher la peignoit, aussy bien que ses

Vivre, s'accorder.

[1] A soixante-dix ans, elle apprenoit à danser, et dansoit la *Figurée*.

chevaux. Quand elle voyageoit, elle couchoit aux fauxbourgs des villes, de peur de trop despenser dans les bonnes hostelleries. Elle dit un jour une assez plaisante chose. Sa fille de Vertus estoit allée, après la mort de Madame la Comtesse, demeurer chez Mme de Rohan, la mere. « A quoy songe, » dit-elle, « ma fille de Vertus de se retirer chez Mme de » Rohan? Puisqu'elle me quitte, elle devoit aller ail- » leurs[1]. »

Mme de Montbazon. *Voy.* t. I, p. 222.

Marguerite Angelique, morte en 1694, sans avoir eté mariée.

Claude de Rueil, mort en 1649.

Vers 1663.

Ses fils.

[1] Cette Mademoiselle de Vertus a du merite et sait le latin. Elle n'est pas si belle que sa sœur*. Madame la Comtesse fut si ingrate que de ne luy rien donner*. Elle escrit fort raisonnablement. — Mais l'affaire de M. de la Rochefoucaut l'a fort descriée. — C'est la plus belle, après Mme de Monbazon, car elle a encore trois sœurs, dont l'une nommée Mlle de Chantossé*, qui n'est pas la plus belle, voulant demeurer à Paris où elle n'a ny mere, ny sœur, ny belle-sœur, se retira chez la Petite-Mere Hospitaliere : là, pour voir du monde, elle recevoit les gens dans la salle des malades; et l'on voyoit cette fille toute couverte d'or dans un lieu où un malade rend un lavement, l'autre change de linge; l'un tousse, l'autre crache; celui-cy crie, et celle-là se confesse.

— Le dernier evesque d'Angers*, estant malade de la maladie dont il mourut, Mme de Vertus envoya un gentilhomme pour sçavoir de luy-mesme comment il se portoit. Il se trouva fort obligé de cette civilité, et se mit sur les loüanges de la dame jusqu'à faire un eloge en forme. Enfin le gentilhomme, ennuyé de cela, luy dit : « Monsieur, que diray- » je à Madame de vostre santé? — Monsieur, » respondit-il, « dites-luy » que je resve. »

— Cette vieille folle, à l'âge de soixante-treize ans*, a espousé un jeune garçon appellé le chevalier de la Porte, disant pour ses raisons que c'eust esté dommage de laisser mourir d'amour un pauvre garçon qui, apparemment, a encore long-temps à vivre. Luy l'a espousée à cause qu'il avoit esté condamné à donner vingt-deux mille livres à une fille qui luy avoit fait un procez pour le faire condamner à l'espouser, et il n'avoit pas un sou pour payer cette debte-là, ny les autres. Mais le pauvre chevalier ne fut pas assez fin en cette rencontre; car, quoy-qu'il tinst le mariage secret, M. d'Avaugour, M. de Goëllo* et les filles en eurent avis : c'estoit à Paris, où ils estoient tous en procez avec

elle, parce qu'elle changeoit de nature à tout son bien. Ils obtinrent une permission du Lieutenant civil de sceller * chez le Chevalier aussy bien que chez la mere; aux grandes affaires on passe souvent pardessus les formes.

Mettre les scellés.

L'âge et la conduite de cette femme la rendoient ridicule : un commissaire se met dans un grenier d'une maison vis-à-vis de celle du Chevalier, d'où il voyoit ce qu'on y porta et remüa, durant deux jours; après il demanda main-forte et alla mettre son scellé. Le Chevalier presenta requeste : sa requeste fut receüe; mais ordonné qu'on feroit description des coffres, et qu'ils seroient mis en depost. Le Grand-maistre y vint avec deux cens chevaux, mais le Commissaire avoit desjà fait son devoir. Elle court fortune d'estre interditte, et le Chevalier de n'avoir rien gaigné qu'une vieille femme. Il fut mal conseillé, car il faut tout prévoir en tel cas; il n'avoit qu'à tout porter à l'Arsenal.

— Elle voulut donner, en haine de ses enfans, cinquante mille escus à Mme de Montauzier, la voyant en faveur. Mme de Montauzier les refusa, et luy dit : « Hé! Madame, vous avez tant de grandes filles qui » n'en ont pas trop! » Elle a fait depuis de fort impertinentes donations entre-vifs, comme au doyen du Parlement Ferrand, vingt mille livres, afin qu'il sollicitast pour elle, et à d'autres; ils devinrent suspects, et de plus ils n'en ont pu rien toucher.

Constance Françoise de Bretagne, Mlle de Clisson.

— Mlle de Clisson *, la troisiesme des sœurs de Mme de Monbazon, est une personne qui n'a de defaut que de n'avoir pas de santé. Quoyque maltraittée de sa mere, elle ne voulut point assister à l'inventaire des biens, et empescha qu'on ne l'enlevast et qu'on ne l'interdist; mais elle travailla pour faire casser le mariage : ce qui fut executé. Le frere aisné *, qui a gaigné Mlle de Vertus, n'a jamais pu la gaigner. Elle et ses sœurs et le comte de Goëllo plaident contre l'aisné, qui ne leur veut rien donner, et les fait enrager aussy bien qu'il fait enrager sa femme *. Cette femme a de la vertu, et, par modestie, elle ne l'a point voulu accuser d'impuissance.

Le c. d'Avaugour.

Françoise Louise de Balzac d'Entraigues.

Elle conte ainsy la mort du galant de sa mere *. Le comte de Vertus estoit un fort bon homme, et qui ne manquoit point d'esprit. Son foible estoit sa femme; il l'aimoit passionnement, et ne croyoit pas qu'on pust la voir sans en devenir amoureux. Un gentilhomme d'Anjou, appellé Saint-Germain-la Troche, homme d'esprit et de cœur, et bien fait de sa personne, fut aimé de la Comtesse. Le mary, qui avoit des espions auprès d'elle, fut averty aussytost de l'affaire. Il estimoit Saint-Germain, et faisoit profession d'amitié avec luy; il trouva à propos de luy parler, luy dit qu'il l'excusoit d'estre amoureux d'une belle femme, mais qu'il luy feroit plaisir de venir moins souvent chez luy. Saint-Germain s'en trouva quitte à bon marché. Il y venoit moins en appa-

Voy. plus haut, p. 453.

rence, mais il faisoit bien des visittes en cachette : c'estoit à Chantossé en Anjou. Le Comte sçavoit tout; il n'en tesmoigna pourtant rien jusques à ce que, durant un voyage de dix à douze jours, le galant eust eû la hardiesse de coucher dans le chasteau. Les gens dont la dame et luy se servoient estoient gaignez par le mary. Ayant appris cela, il defendit sa maison à Saint-Germain. Cet homme, au desespoir d'estre privé de ses amours, escrit à la belle, et la presse de consentir qu'il la desfasse de leur tyran. Les agens gaignez faisoient passer toutes les lettres par les mains du mary, qui avoit l'adresse de lever les cachets sans que l'on s'en aperceust. Elle respondit qu'elle ne s'y pouvoit encore resoudre. Il réitere, et luy escrit qu'il mourra de chagrin si elle ne consent à la mort de ce gros pourceau. Elle y consent; et par une troisiesme lettre, il luy mande que dans ce jour-là elle sera en liberté; que le Comte va à Angers, et que sur le chemin il luy dressera une embuscade. Le Comte retient cette lettre, se garde bien de partir; et ayant appris que Saint-Germain disnoit en passant dans le bourg de Chantossé, il se resolut de ne pas laisser echapper l'occasion. Il luy envoye dire qu'il fera meilleure chere au chasteau qu'au cabaret, et qu'il le prioit de venir disner avec luy. Le galant, qui ne demandoit qu'à estre introduit de nouveau dans la maison, ne se doutant de rien, s'y en va. Il n'avoit pas alors son espée; il l'avoit ostée pour disner: il oublie de la prendre. Dez qu'il fut dans la salle, le Comte luy dit; « Tenez, » en luy presentant son dernier billet, « connoissez-vous cela? — Ouy, » respondit Saint-Germain, « et j'entends bien ce que cela » veut dire; il faut mourir. » Les gens du Comte mirent aussytost l'espée à la main. Ce pauvre homme n'eut pour toute defense qu'un siége pliant. Il avoit desjà receû un grand coup d'espée quand le mary entra dans la chambre de sa femme, qui n'estoit separée de la salle que d'une antichambre. Il la prend par la main, et luy dit : « Venez, » ne craignez rien; je vous aime trop pour rien entreprendre contre » vous. » Elle fut obligée de passer sur le corps de son amant qui estoit expiré sur le seuil de la porte. Il la mena dans le chasteau d'Angers. Elle eut bien des frayeurs, comme on peut penser. Les parens du mort, quand ils eurent veû la lettre, ne firent point de poursuites. La Comtesse avoit oüy tout le bruit qu'on fit en assassinant son favory : elle estoit grosse; elle ne se blessa pourtant point, mais la petite fille qu'elle fit et qui ne vescut que huict ans, estoit sujette à une maladie qui venoit des transes où la mere avoit esté, car elle s'escrioit : « Ah! sauvez-moy; voilà un homme l'espée à la main qui » me veut tuer. » Et elle s'esvanoüissoit. Elle expira dans un de ses esvanoüissemens.

COMMENTAIRE.

I. — P. 452, lig. 7.

Il a plus gaigné à porter les poulets de mon frère qu'à larder ceux de sa cuisine.

Jusqu'à présent, la tradition de ce mot nous venoit du *Menagiana*, tom. III, p. 41, edition de 1715. Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, appartenoit en effet, par son père et par son propre emploi, à la *bouche* des rois de Navarre. La duchesse de Bar l'avoit donné à Henry IV, qu'il avoit vu naître et qu'il servit toujours avec intelligence et fidélité. Les satires ne le représentent que comme le porteur des poulets de Henry IV, et les lettres de Gabrielle prouvent en effet qu'il etoit le lien de la correspondance amoureuse de ce prince. Mais après tout, cela témoignoit de la confiance intime que le Roi mettoit en lui: Bassompierre avoit accepté plus d'une fois les mêmes emplois, et il ne s'en trouve pas humilié dans le *Journal* qu'il a laissé. Sous le règne de Louis XIV, les plus grands seigneurs, Lauzun et Saint-Aignan; sous Louis XV, Richelieu, n'ont pas eté déshonorés pour avoir marché d'assez près sur les traces de la Varenne. Ce qu'il y eut de fâcheux pour celui-ci, c'est le premier emploi de *larder* les poulets, non celui de les transmettre. D'ailleurs, tout contrôleur général des Postes, comme il etoit devenu, eût agi de même, et son devoir etoit d'exécuter les ordres de ce genre que le Roi lui donnoit, directement ou indirectement. La Varenne eut le tort plus grand, pour sa mémoire, de contribuer au rappel des Jésuites et à leur etablissement à la Flèche: de là en effet les rancunes de Barclay et de d'Aubigné. Il mourut en 1616, et c'est après sa mort, il ne faut pas l'oublier, que parurent et l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, et la *Confession de Sancy*, et le *Baron de Fœneste*.

Le *Menagiana* raconte un autre propos : « Un jour, comme la Va-
» renne sentoit son crédit decheoir, à proportion que le Roi devenoit
» vieux et cassé, il dit au chancelier de Bellievre : Ne vous en faites
» pas tant accroire : si mon maître avoit vingt-cinq ans de moins, je ne
» donnerois pas mon employ pour le vostre. » Ou l'anecdote est fausse, ou elle ne signifie pas ce que l'on a supposé. Car Henry IV mourut à cinquante-huit ans; il ne fut jamais *cassé*, et il courut les maîtresses jusqu'à sa mort.

La Varanne, où Guillaume Fouquet avoit erigé la statue de Henry IV, témoignage honorable de sa reconnoissance, est un hameau dépendant

de Rochemenier, à quatre lieues de Saumur. Le Duchat s'est donc trompé, en disant que, d'après l'usage vicieux de Paris, on appelloit le seigneur de cette terre, *la Varanne.* (*Remarques sur la confession de Sancy,* chap. III.)

II. — P. 452, lig. 14.

Elle espousa le comte de Vertus qui est venü d'un frere bastard de la reyne Anne de Bretagne.

De François, bâtard de Bretagne et baron d'Avaugour, trisaïeul de celui-ci. Le comté de Vertus en Champagne etoit dans la maison de Bretagne depuis le mariage de Richard de Bretagne comte d'Estampes, avec Marguerite d'Orléans, fille de Valentine de Milan comtesse de Vertus.

Le vers cité de Pibrac appartient au 27e de ses fameux quatrains :

Qui te pourroit, Vertu, voir toute nüe,
O qu'ardemment de toy seroit espris !
Puisqu'en tout temps les plus rares esprits
T'ont fait l'amour au travers d'une nüe.

III. — P. 453, lig. 9.

Que sa maison estoit le palais d'Atlante ; que chascun y trouvoit sa maistresse.

Ou, du moins, croyoit l'y retrouver. C'est un souvenir du XIIe chant de l'*Orlando furioso* :

A tutti par che quella cosa sia
Che piu ciascun per se brama e desia.

IV. — P. 454, lig. 6.

A quoy songe ma fille de Vertus de se retirer chez Mme de Rohan ?

C'est-à-dire : puisque ma fille quitte ma maison, dont le train et les habitudes ne lui conviennent pas, pourquoi fait-elle choix d'une maison non moins desordonnée que la mienne ?

V. — P. 454, note, lig. 3.

Mais l'affaire de M. de la Rochefoucaut l'a fort descriée.

Nous connoissons imparfaitement les circonstances de cette affaire.

On voit dans les lettres de Mme de Longueville à la marquise de Sablé, qu'au mois de mai 1665, on avoit parlé de certaines entrevues de l'abbé de Belesbat, à Port-Royal, avec Mmes de Longueville et de Vertus. La Princesse s'indigne de ces calomnies : « Mlle de Vertus, » dit-elle, « eloignée comme elle est de toutes galanteries, n'a pas reveû » l'abbé de Belesbat, depuis la rupture que vous sçavez. » (*Lettre* du 1er juin 1665.) D'après une autre lettre, c'est Mme de Saint-Loup qui auroit répandu ces bruits fâcheux contre Mlle de Vertus. D'autres encore, citées par M. Cousin, montrent qu'en effet on accusa Mlle de Vertus d'avoir voulu rapprocher et même réconcilier Mme de Longueville et la Rochefoucauld. Mais ces bruits etoient-ils fondés ? Voilà ce qu'on ne sauroit plus dire.

VI. — P. 454, note, lig. 20.

Cette vieille folle... a espousé un jeune garçon appellé le chevalier de la Porte...

Ce doit être Charles de la Porte, sieur de Montgogué, fils naturel du grand-maître Charles de la Porte, duc de la Meilleraye et de Catherine de Fleury, légitimé en 1653. On sait que le Grand-maître logeoit à l'Arsenal.

VII. — P. 455, lig. 19.

Elle a fait.... de fort impertinentes donations entre-vifs, comme au doyen du Parlement, Ferrant...

Michel Ferrant, dont le fils unique mourut de la suite des coups qu'il avoit reçus en juillet 1652, le jour de la grande emeute de l'Hôtel-de-ville. (Voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, et ceux de Conrart edit. de Michaut, p. 573.) Ferrant père ne mourut que le 1er avril 1666. Dans les notes recueillies pour Fouquet vers 1660, sur les membres du Parlement, on lit de celui-ci : « A de l'esprit, tendant toujours à ses fins ; seur et » en qui on peut se fier. Interessé ; gouverné par sa dame-jeanne, par » Guyet, ci-devant procureur, par Champy, en consideration de ses » gages qu'il pourra recevoir de la marine. Se charge de toutes sortes » d'affaires. A pour opposé en la Grand chambre M. Prevost. »

VIII. — P. 456, lig. 40.

Elle expira dans un de ses esvanoüissemens...

Quand, au commencement de *l'Historiette* et dans le texte courant

de 1657, des Réaux dit que le comte de Vertus fit assassiner *vilainement* le galant de sa femme, il ignoroit les circonstances de cette mort, que Mlle de Clisson devoit lui apprendre plus tard. Voilà, certainement, une des histoires les plus touchantes qu'on puisse lire; et je ne crois pas que cette mort de Saint-Germain la Troche ait eté jusqu'à présent connue. Ce seroit un beau sujet de drame, dans lequel le mari outragé joueroit le beau rôle. Champtocé est à six lieues d'Angers : les historiens présument que le vieux château fut ruiné pendant les guerres civiles du XVIe siècle : il pouvoit bien être encore debout à l'epoque de l'evénement qu'on vient de raconter.

Les comtes de Vertus descendoient directement de François, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour et seigneur de Clisson, de Champtocé, etc., fils naturel de François II, duc de Bretagne et d'Antoinette de Maignelais, dame de Cholet. C'etoit le trisaïeul de notre Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour, sieur de Clisson et gouverneur de Rennes, mort à Paris le 6 août 1637, à cinquante-cinq ans.

De son mariage avec Catherine Fouquet, il eut, pour le moins, douze enfans, dont deux moururent en bas âge, et sept filles qui ne furent pas mariées, savoir : Catherine Françoise, Mlle de Vertus ;— Françoise Philippe, abbesse de Moiseau ; — Constance, Mlle de Clisson, morte 19 décembre 1695, à soixante-dix-huit ans ; — Marguerite Angelique, Mlle de Champtocé, morte en août 1694 ; — Magdelaine, religieuse ; — Anne, Mlle de Goello, morte 10 février 1707, octogénaire;—Marie Claire, abbesse de Malnoue.

La seule fille du comte de Vertus mariée fut la célèbre Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon, dont on va lire l'historiette.

Les deux fils furent : 1° Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, dont on lira aussi l'historiette ; 2° Claude, d'abord comte de Goello, puis marquis d'Avaugour après la mort de son frère. De Judith le Lievre, fille puînée de Thomas le Lievre marquis de la Grange, Fourilles et Uriel, président au Grand Conseil, il laissa deux fils et quatre filles, savoir : 1° Armand François de Bretagne, comte de Vertus ; 2° Henry François de Bretagne, comte de Goello ; 3° Anne Agathe de B., Mlle d'Avaugour ; 4° Marie Claire Genevieve de B., mariée d'abord à un seigneur Portugais, Gonzales Jozé Carvalho Patalin, puis à Charles Roger, prince de Courtenay ; 5° Angelique de B., Mlle de Goello ; 6° Catherine Barthelemye Simonne, Mlle de Chateaulin.

CCXLVIII.

MADAME DE MONBAZON.

(*Marie de Bretagne, mariée en* 1628 *à Hercules de Rohan duc de Montbazon, née vers* 1610, *morte le* 28 *avril* 1657.)

Elle estoit fille aisnée du comte de Vertus et de la comtesse dont nous venons de parler. Elle estoit encore fort jeune et estoit en religion, quand le bonhomme de Monbazon l'espousa ; c'est pourquoy il l'a tousjours appellée « ma religieuse ». Il en escrivit une lettre à la Reyne-mere, ou plustost il la copia, car elle estoit assez raisonnable pour avoir esté escrite par un plus habile homme que luy [1]. La substance

[1] — Une fois il dit en presence de la feu reyne-mere et de la Reyne : « Je ne suis ny italien ny espagnol ; je suis homme de bien. » Je pense mesme que c'estoit parlant à leurs personnes.

— A cause qu'il avoit oüy qu'en parlant de saint Paul on adjoustoit « ce grand vaisseau d'election », il crut que c'estoit un grand vaisseau appelé *Election* dans lequel cet apostre voyageoit, et disoit : « Je croy » que c'estoit un beau navire que ce *grand vaisseau d'Election de saint* » *Paul.* »

— Ce vieux fou de son mary à l'âge de quatre-vingts ans, devint amoureux d'une fille qui joüoit fort bien du luth. Elle en fit confidence à Mme de Monbazon. Le bon homme pria Mlle de Clisson, sœur de sa femme, de donner à disner à la demoiselle et à luy, mais que comme elle n'a rien qu'une cuisiniere, il luy envoyeroit son cuisinier avec tout ce qu'il faudroit. Il ne luy envoya qu'un petit lapin et luy amena

estoit qu'il sçavoit bien de quoy cela menaçoit une personne de son âge; mais qu'il esperoit que le bon exemple que luy donneroit Sa Majesté la retiendroit tousjours dans les bornes du devoir, etc. Vous verrez si elle a fait mentir le proverbe que bon chien chasse de race. C'estoit une des plus belles personnes qu'on pust voir, et ce fut un grand ornement à la Cour; elle desfaisoit toutes les autres au bal, et, au jugement des Polonois, au mariage de la princesse Marie *, quoyqu'elle eust plus de trente-cinq ans, elle remporta encore le prix. Mais, pour moy, je n'eusse pas esté de leur avis; elle avoit le nez grand et la bouche un peu enfoncée; c'estoit un colosse, et en ce temps-là elle avoit desjà un peu trop de ventre, et la moitié plus de tetons qu'il ne faut; il est vray qu'ils estoient bien blancs et bien durs; mais ils ne s'en cachoient que moins aisément. Elle avoit le teint fort blanc, les cheveux fort noirs et une grande majesté.

5 novembre 1647.

Dans la grande jeunesse où elle estoit quand elle parut à la Cour, elle disoit qu'on n'estoit bon à rien

onze personnes. Elle le connoissoit et ne s'estoit point laissé surprendre. On cacha Mme de Monbazon et, exprès, la demoiselle passa dans le lieu où elle estoit, faisant semblant d'aller chercher son luth. Il la suivit et s'assit, puis il luy dit : « Venez me baiser : — venez-y vous-» mesme. » Il repete, elle reprend : « Je vaux bien la peine qu'on me » vienne chercher. — Je vous soufletteray. » Elle s'obstine, il se met en une telle colere qu'il l'eust jettée par la fenestre s'il en eust eu la force.

A quelques années de là il s'esprit de la fille de sa concierge de Rochefort, et il fallut absolument la mettre coucher avec luy. C'estoit un tendron. La voylà couchée. Il la fait relever en luy reprochant qu'elle n'avoit pas prié Dieu.

à trente ans, et qu'elle vouloit qu'on la jettast dans la riviere quand elle les auroit. Je vous laisse à penser si elle manqua de galants. M. de Chevreuse *, gendre de M. de Monbazon, fut des premiers[1]. On en fit un vaudeville dont la fin estoit : *Histor. t. I.*

Mais il fait cocu son beau-pere
Et luy despense tout son bien.
Tout en disant ses patenostres,
Il fait ce que luy font les autres.

M. de Montmorency chanta ce couplet à M. de Chevreuse dans la cour du logis du Roy ; je pense que c'estoit à Saint-Germain. M. de Chevreuse dit : « Ah ! c'est trop, » et mit l'espée à la main ; l'autre en fit autant. Les Gardes ne voulurent pas les traitter comme ils pouvoient, à cause de leur qualité, et on les accommoda.

M. d'Orléans l'a aimé, et Monsieur le Comte aussy. Il en contoit auparavant à Mme la princesse de Guimené, belle-fille de M. de Monbazon et la rivale de la Duchesse. Elle l'obligea, à ce qu'on m'a dit, de faire une trahison à Mme de Guimené ; ce fut de faire semblant de remettre ses chausses comme il entroit du monde. Il le fit, et après en demanda pardon à la belle. J'ay dit ailleurs

[1] Ce couplet de Neufgermain fait voir que le duc de Saint-Simon en a tasté aussy bien que les autres, (il ne ressemble pas mal à un ramoneur) :

Un ramoneur nommé *Simon*,
Lequel ramone haut et *bas*,
A bien ramoné la mai*son*
De monseigneur de *Montbazon*.

pourquoy Monsieur le Comte quitta Mme de Monbazon[1]. Bassompierre l'entreprit; mais il n'en put rien avoir, je ne sçay pourquoy. Hocquincourt, filz du Grand prévost, aujourd'huy mareschal de France, est un de ceux dont on a le plus parlé[2]. Lorsque les ennemys prirent Corbie, sur le bruit qui courut que Picolomini avoit dit que s'ils venoient à Paris, il vouloit Mme de Monbazon pour son butin, pour se mocquer de ce franc Picoüard qui estoit tousjours sur l'esclaircissement, et qui n'a pas le sens commun, on fit un cartel de luy à Picolomini et la response. Il y avoit au cartel :

« Moy, M. d'Hocquincourt, gouverneur de Pe-
« ronne, Montdidier et Roye, à toy, Picolomini, etc. »

C'est ce qu'il y avoit de plus plaisant. Je ne me souviens pas du reste[3].

[1] *Historiette* de Senneterre.

[2] On dit qu'il disoit : « Je ne sçay que faire pour gaigner Mme de Monbazon; si je la battois un peu?

Des Réaux s'en est souvenu plus tard, et le donne ici.

[3]* « Moy, M. d'Hocquincourt, gouverneur de Peronne, Montdidier et » Roye, A toy, Picolomini, lieutenant-general des armées de l'Empe- » reur en Flandres, je te fais sçavoir que ne pouvant souffrir davan- » tage les cruautez exercées dans mes gouvernemens, je desire en » tirer raison par l'effusion de ton sang. J'ay choisy le lieu où je veux » vous voir l'espée à la main. Mon trompette vous y conduira; ne man- » quez de vous y trouver, si vous estes un homme de bien, avec une » brette de quatre pieds de long, pour terminer nos differents. »

Response.

» Monsieur d'Hocquincour, demeurez dans vostre gouvernement, je » souhaitterois pour ma satisfaction que vous vous fussiez trouvé à » onze batailles et soixante-douze siéges de ville, comme moy, pour » vous voir en lieu où je ne fus jamais qu'avec joye, et d'où je ne » revins jamais sans avantage. Mais, en l'estat où vous estes, je ne puis » hazarder ma reputation contre vous sans faire tort à celle de mon

Ce M. d'Hocquincourt, ayant gaigné une femme de chambre, se mit un soir sous le lict de la belle*. Par malheur, le bon homme se trouva en belle humeur, et vint coucher avec sa femme; il avoit de petits espagneulz qui, incontinent, sentirent le galant, et firent tant qu'il fut contraint d'en sortir. Pour un sot il ne s'en sauva pas trop mal : « Ma foy, » dit-il, « Monseigneur[1], je m'estois caché pour sçavoir si » vous estes aussy bon compagnon qu'on dit. » Quand il se mit à la cajoller, il luy declara en homme de son pays, qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que de faire l'amant transy, qu'il falloit conclure, ou qu'il chercheroit fortune ailleurs. C'est comme il faut avec une femme qui a tousjours pris de l'argent ou des nippes. Rouville*, après luy, y laissa bien des plumes, et on a dit que Bonnelle Bullion*, c'est-à-dire le dernier des hommes, y avoit esté receû pour son argent. En un vaudeville, il y avoit :

Mme de Montbazon

Voy. plus haut, p. 62-67.

T. II, p. 149.

Cinq cens escus bourgeois font lever ta chemise[2].

» maistre, qui m'a confié ses armées. J'ay deux cens capitaines dans » mes troupes, dont le moindre croiroit se faire tort de venir aux mains » avec vous. Touttefois si vous perséverez dans ce dessein, il s'en » trouvera quelqu'un qui, en ma consideration, ravalera son estime » jusques là. Adieu, Monsieur d'Hocquincour; faittes bonne garde. Vous » sçavez que je ne suis pas loing de vous, et que je sçay aussy bien sur- » prendre des places que commander des armées. »

[1] On appelloit ainsy M. de Monbazon.

[2] Quand le duc de Weymar vint icy la premiere fois, en causant avec la Reyne de la maniere dont il en usoit pour le butin, il dit qu'il le laissoit tout aux soldats et aux officiers. « Mais, » luy dit la Reyne, « si vous preniez quelque belle dame, comme Mme de Monbazon, par » exemple? — Ho! ho! Madame, » respondit-il malicieusement, en prononçant le B à l'allemande, « ce seroit *un bon butin* pour le general. »

On n'osoit conclure qu'elle se fardoit; mais un jour, à l'Hostel-de-Ville, qu'il faisoit un chaud de diable, la Reyne aperceut que quelque chose luy decouloit sur le visage. On dit pourtant qu'elle ne mettoit du blanc qu'aux jours de combat, aux grandes festes, et qu'elle l'ostoit dez qu'elle estoit de retour. Ses amours et ses intrigues avec M. de Beaufort et sa mort se trouveront dans les Memoires de la Regence. J'adjousteray que quand elle se sentoit grosse, après qu'elle eust eu assez d'enfans, elle couroit au grand trot en carrosse partout Paris, et disoit : « Je viens » de rompre le cou à un enfant [1].»

[1] Il y a un vaudeville contre elle qui n'est pas trop honneste, mais il est plaisant. Il est sur l'air de :

Grand guenippe,
Grand guenippe,
Pourquoy bois-tu tant ?
Le vin est si cher; nous n'avons point d'argent.
Je ne m'en sçauroys lasser,
Je ne m'en sçauroys passer.

Pour de l'esprit, elle n'en manquoit pas; car elle avoit tant veû de gens ! —Elle fit servir, un jour, sur table, dans un bassin, M. de Soubize d'aujourd'huy*, qui estoit un fort bel enfant; il s'appelloit le comte de Rochefort. Un extravagant rimeur et chanteur, qu'on appelle M. d'Enhaut, devint amoureux d'elle, et un jour qu'on luy arrachoit une dent : « Miserable mortel que je suis, » s'escria-t-il, « j'ay toutes » mes dents, et on en va arracher une à cette divinité ! » Il part de la main et s'en alla faire arracher seize.

François de Rohan, son fils aîné.

COMMENTAIRE.

I. — P. 462, lig. 9.

Au mariage de la princesse Marie, quoyqu'elle eust plus de trente-cinq ans...

Mme de Montbazon etoit donc née vers 1610; et quand elle mourut, le 28 avril 1657, elle avoit plutôt quarante-huit que quarante-cinq ans, comme on est convenu de le répéter, je ne sais dans quel intérêt. Loret en annonçant cette mort avoit pourtant ecrit :

Et quoyque cet objet illustre
Approchast son dixiesme lustre,
Le temps augmentoit ses appas,
Ou ne les diminuoit pas.

II. — P. 463, lig. 2.

Je vous laisse à penser si elle manqua de galans.

Dans une Mazarinade de 1652, *le Triquetrac de la Cour*, on fait dire à Mme de Montbazon, jouant au trictrac : « Je n'ay qu'un Jan-qui-ne-peut, » mais au reste, je suis toute descouverte. »

Les premières amours de Mme de Montbazon avec MM. de Chevreuse, le duc d'Orléans et le comte de Soissons ont encore eté l'occasion de ce vaudeville :

Belle de Montbazon,
Vous avez grand raison
D'en vouloir à nos princes;
La Lorraine et Bourbon
Vous ont mise en renom
Dans toutes nos provinces.

Voici quand elle se maria le *Jean de Nivelle* qui courut :

Un gros homme en son village
S'est mis dans le cocuage,
C'est le duc de Montbazon.
Il crut prendre une pucelle;
(Qu'en dis-tu, Jean de Nivelle?)
Tout le monde dit que non.

III. — P. 465, lig. 10.

Il luy declara... qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que de faire l'amant transy.

Expression dont le sens a changé. L'amoureux transi etoit celui que la passion la plus vive rendoit timide et tremblant. Aujourd'hui on peut trembler en aimant; mais on est *transi* quand on n'aime pas et qu'on ne désire rien.

Plus loin des Réaux dira du poëte d'Hesnaut *qu'il part de la main ;* cette expression est empruntée à la langue du manége. Un cheval qui part de la main est celui qu'on pique de grande vitesse, sur une ligne directe.

IV. — P. 466, lig. 7.

Ses amours et ses intrigues avec M. de Beaufort et sa mort se trouveront dans les Memoires de la Regence.

On regrette aujourd'hui la concision de l'*Historiette,* surtout en l'absence des *Mémoires* annoncés ; et d'autant mieux que, sur les marges de son manuscrit, des Réaux avoit commencé l'*Historiette* de l'abbé de Rancé. Mais il en ecrivit seulement les premiers mots qu'il biffa, en se promettant de faire ce récit dans les *Memoires de la Regence* :

« L'abbé de Rancé, Bouthillier, qui en estoit passionnément amou-
» reux... »

Voici le sonnet qui courut au temps de sa mort ; l'auteur n'en est pas connu :

J'ay veû tomber du ciel cet astre glorieux
Qui fut de mille cœurs la lumiere fatalle,
J'ay veû luire et brusler sa clarté sans egalle,
Et puis, comme un esclair, disparoître à nos yeux.

Trois jours ont mis en poudre un chef-d'œuvre des Cieux.
Dont la mere d'Amour fut trente ans la rivalle,
Et qui, dans ces palais où la beauté s'estalle,
Soumit egalement les Nymphes et les Dieux.

Insolentes beautez tant de fois menacées,
Dont un moment rendra les graces effacées,
Voyez si le tombeau respecte vos trezors ;

Calliste est aujourd'huy de cent attraits pourveüe,
Mais demain, quand la Parque aura changé son sort,
Aucun de ses amans n'en soustiendra la veüe.

(*Les Muses illustres,* Paris, L. Chamhoudry, 1658, p. 136.)

Quelques autres citations contemporaines seront autant de pièces justificatives de l'*Historiette.*

Loret, à l'occasion de la dernière grossesse de Mme de Montbazon, en 1651, fait un assez plaisant récit :

J'ay sceû d'un homme qui petune,
Que le jour de la pleine lune,
Un grand seigneur rimant à zon,
Qui, depuis trente ans, est grizon,
Et, de present, outre sa goutte,
Si vieil que presque il ne voit goutte,
Sentant couler dedans son cœur
Quelque rayon de belle humeur,
Vint faire à sa très-chere esponse,
Qui de beautez a plus de douze,
Demande et requisition
D'un peu de conversation
Tendante à procréer lignée.
Elle estoit lors accompagnée
D'enfarinez, frisez, coquets,
Qui debitoient de vains caquets.
Mais ce seigneur que l'amour presse
Ecarta toute cette presse,
Leur disant : « Messieurs à mon tour,
» Je veux un peu faire ma cour... »
Lesdits coquets plus froids que glace
Cederent tout soudain la place,
(Mais non pas sans un grand depit)
A ce trop heureux decrepit.
Si les nouvelles ne sont fausses,
Il n'avoit point de haut de chausses,
Mais un pantalon seulement,
Que l'on voyoit visiblement *(a)*
Par la fente un peu trop ouverte
De sa robe de chambre verte,
Sur laquelle etoit un peignoir
De linge un peu plus blanc que noir.
Avec ce bizarre equipage,
Ayant congedié son page,
Avec la belle il s'enferma,
Et c'est ce que conté l'on m'a.
Or, je ne fais ce préambule,
Ridicule ou non ridicule,
Que pour prouver avec raison
De la femme de ce grizon
La grossesse toute nouvelle,
Dont l'on parle en mainte ruelle,
Et même assez diversement.
Mais moy je dis tout simplement
Que cette grande dame nue
Etant sans doute un peu charnue,
Et ses beaux membres arondis,
Blancs, potelés et rebondis,
On peut sans injure et fallace
Alleguer qu'elle est grosse et grasse;
Et cecy ne la blesse point...

(a) Le pantalon etoit alors ce qu'est aujourd'hui le *caleçon*.

Lenet, dans ses *Mémoires*, à propos de l'amour du duc de Beaufort pour Mme de Montbazon, dit : « La passion qu'il avoit pour la Duchesse » etoit capable de luy faire tout entreprendre. C'estoit une des plus » belles et des plus galantes dames qui jamais aient paru dans la Cour » de France, et de qui la beauté s'est conservée entiere jusqu'à l'age » de quarante-huit ans, qu'elle périt avec sa vie. »

— *L'extravagant rimeur et chanteur qu'on appelle M. d'Henhaut*, doit être d'Hesnaut, le vigoureux traducteur des *Chœurs de Seneque*, l'auteur du fameux sonnet de l'Avorton, à l'occasion du malheur arrivé à Mlle de Guerchy, et d'un sonnet plus fameux encore, contre Colbert après la disgrâce de Fouquet. D'Hesnaut a fait imprimer ses *Poesies* en 1670, sous le titre d'*Œuvres diverses..., par le sieur D. H****. Le volume est aujourd'hui recherché. M. Viollet le Duc a donné (*Bibliothèque poétique*, p. 537), une courte mais excellente notice sur ce poëte qui eut longtemps le malheur d'être athée, et la sottise ou l'extravagance d'en faire parade. Il paroît être mort comme des Barreaux et comme bien d'autres. *Contraria contrariis.*

— Loret annonça ainsi la mort de Mme de Montbazon :

La mort, ce fantosme odieux
Enfanté du couroux des Dieux
Et l'effroy du plus fort courage,
Fist l'autre jour sentir sa rage
A la dame de Montbazon
Qu'on estimoit avec raison
Pour son admirable prestance
Une des plus belles de France.
Et comme souvent le soleil
Aux rayons d'or, au teint vermeil,
Eclatte avec plus de lumiere
Quand il doit finir sa carriere,
Ainsy ce miracle d'amour
Aprochant de son dernier jour
Faisoit en cent lieux dire d'elle :
« Ah ! qu'elle est belle, ah ! qu'elle est belle. »
Plus que jamais son grand aspect
Semoit l'amour et le respect,
Et quoyque cet objet illustre
Approchast son dixieme lustre,
Le temps augmentoit ses appas
Ou ne les diminuoit pas.

Elle fut enterrée dans l'eglise des Benedictines de Montargis.

CCXLIX.

M. DE MONBAZON.

(*Hercules de Rohan, duc de Monbazon, né en* 1567; *mort* 16 *octobre* 1654.)

M. de Monbazon, Hercules de Rohan, estoit un grand homme bien fait et qui, en sa jeunesse, avoit esté fort dispos. Il avoit fait un bastiment à Rochefort, le plus extravagant qui fust jamais; c'est un chasteau de carte, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'eschauguettes* et de petites plates-formes; il n'y a rien d'à propos que les cornes qu'on y voit partout, et qui luy conviennent par plus d'un titre, car il estoit grand veneur de France. Quand il monstroit cette maison aux gens : « Voylà, » disoit-il, se touchant du bout du doit le front, « voylà qui l'a » faitte[1]. » Il y a un portrait dans la galerie, où son pere, qui estoit aveugle, luy monstroit le ciel avec le doit avec ce demy-vers de Virgile : *Disce, puer, virtutem.* Or ce *puer* avoit* la plus grosse barbe que j'aye guères veûe; il paroissoit richement quarante-

Petit bâtiment couvert pour placer des sentinelles.

Dans le portrait.

[1] Il a fait mettre sur la porte d'une escurie, à Rochefort : « Le » 25 octobre, l'an 1637 (*par exemple*), j'ay fait faire cette porte-cy » pour entrer dans mon escurie. »

cinq ans. Comme c'estoit un homme tout simple, et qui a dit bien des sottises, on luy a attribué, et au duc d'Usez aussy, tout ce qui se disoit mal à propos ; il y a mesme, dans M. Gaulard, quelques-unes des naïfvetez qu'on leur donne. On luy fait dire à M. d'Usez, en voyant mourir un cheval : « Qu'est-ce que » de nous ! » Pour l'autre, il est constant qu'il dit à la Reyne, qui luy demandoit quand sa femme accoucheroit : « Que ce seroit quand il plairoit à Sa Ma- » jesté[1]. » Et il fut si sot que d'aller dire au feu Roy que la Reyne et Mme de Chevreuse lisoient le *Cabinet satyrique.*

Jamais le bonhomme de Monbazon n'entroit au Louvre qu'il ne demandast : « Quelle heure est-il ? » Une fois on luy dit : « Onze heures. » Il se mit à rire. M. de Candalle dit : » Il auroit donc bien ry si on luy » eust dit qu'il estoit midy[2]. » Il mourut cinq ou six ans devant sa femme.

[1] « Madame, » disoit-il à la Reyne, « laissez-moy aller trouver ma » femme, elle m'attend ; et dez qu'elle entend un cheval, elle croit que » c'est moy. »

[2] Le feu Roy demandoit une fois : « De quel ordre est ce portail ? » (c'estoit aux Feuillants) — « C'est de l'ordre des Feuillants, sire, » dit M. de Monbazon.

— Il disoit : « Nous voylà à l'année qui vient. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 472, lig. 4.

Il y a mesme, dans M. Gaulard, quelques-unes des naïfvetez qu'on leur donne.

C'est la cinquième partie des *Bigarrures et Touches du seigneur des*

Accords. (Etienne Taboureau.) Le titre particulier est : *Les Contes facécieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté Bourguignotte.* Les premières editions semblent de 1583.

II. — P. 472, lig. 10.

Il fut si sot que d'aller dire au feu Roy que la Reyne et Mme de Chevreuse lisoient le Cabinet satyrique.

Il devoit en vouloir beaucoup au *Cabinet satyrique,* à cause de l'*Onosandre* qu'on y trouvoit. Voyez l'*Histor.* de Bautru, tom. II, p. 317-326.

Le sieur d'Ouville a mis, dans ses *Contes,* le mot du Duc à la Reyne *que ce seroit quand il plairoit à Sa Majesté.* (Edition de 1643, p. 168.)

Mme de Sevigné cite aussi plusieurs des *bons* mots du duc de Montbazon. Par exemple, en montrant ses enfans, il s'ecrioit : *Dire que je les ay vûs, pas plus grands que cela !*

Hercules de Rohan est le sixième aïeul des seuls Rohan-Rohan qui existent encore, et dont la principale résidence est aujourd'hui en Bohème. (Voy. tom. III, p. 470.)

CCL.

M. D'AVAUGOUR.

(*Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour, comte de Vertus; mort en* 1669.)

C'est le frere de Mme de Monbazon. Pour le visage, il estoit plus beau qu'elle; mais il n'avoit point bonne mine. Il ne manque pas d'esprit, mais il est bizarre et aime le procez; il plaide avec toutes ses sœurs et sa mere; point de reputation du costé de la bravoure. Il espousa en premieres nopces la fille du comte du Lude, encore enfant*; il en fut jaloux. Elle mourut pour s'estre blessée*, si je ne me trompe, et on murmura pourtant un peu contre le mary; mais je ne le tiens nullement coupable de sa mort[1].

Françoise, fille de Timoléon de Daillon, comte du L., mort en 1644.

Pour être accouchée avant terme.

[1] Il espousa en premieres nopces Mlle du Lude, une des plus belles et des plus douces personnes de ce siécle. Il en devint jaloux sans sujet; mais, comme on l'a veû par la suitte, il estoit impuissant. (Sa seconde femme* a dit depuis, comme on luy proposoit de l'en delivrer en luy faisant un procez sur l'impuissance, « qu'une honneste femme » ne se plaignoit jamais de cela. ») La petite-verolle estant à Clisson dans toutes les maisons de la ville, il obligea sa femme* d'y aller; elle se trouva mal aussytost; et elle entendit qu'il disoit au medecin : « Pour son visage, je ne m'en soucie guères; mais il ne faut pas qu'elle » meure. » Elle fut assez sage pour n'en rien tesmoigner; mais elle n'en mourut pas moins. Gens qui s'y connoissent m'ont dit qu'elle estoit plus belle que Mme de Roquelaure, sa cadette.

Françoise Louise de Balzac, fille de Henry de B., comte de Clermont-Entragues, morte en fev. 1652.

Sa premiere femme.

En secondes nopces, il a espousé Mlle de Clermont d'Entragues, celle qui croyoit que Montauzier luy en vouloit* et n'osoit le dire. La vanité d'avoir un manteau ducal : car cet homme en a un, et, nonobstant l'arrest du temps de Henry IVe qui defend à toutes personnes de prendre le nom de Bretagne, il le prend hautement, et ses sujets* le traittent d'Altesse. Il dit qu'il n'y a que sa mère* qui n'ait point eu le tabouret. Il diroit plus vray s'il disoit qu'il n'y a eu que la femme du chef de la maison* qui, comme j'ay dit, estoit frere bastard de la reyne Anne de Bretagne, qui l'ait eu et ce fut en considération de ce qu'elle venoit de Charles de Blois, qui avoit disputé la duché.

Avoit des vues sur elle.

Les gens de ses terres.

Histor. Plus haut, p. 452.

Magdel^e de Brosses, femme de François baron d'Avaugour, bâtard de Franç. II duc de Bretagne.

Il a eu cinq meres à la fois : Mme de la Varenne, Mme de Vertus, Mme Feydeau, la comtesse du Lude, et Mme de Clermont.

Mlle de Clermont qui a de l'esprit, vit bientost qu'elle avoit fait une sottise ; car cet homme ne bouge de chez luy, à Clisson ; et, en neuf ans, elle n'est venüe qu'un pauvre petit voyage à Paris ; encore fut-ce pour un procez. Cette maison a sept ponts-levis, et ce sont des precipices tout autour. Elle appartenoit autrefois, je pense, au connestable de Clisson, qui la fortifia ainsy contre le duc de Bretagne. Là cet homme s'est amusé à faire une grande despense en serrures[1] ; pour tout le reste il est avare. Je ne voudrois point un mary qui ne despensast qu'en serrures.

[1] On dit qu'il a parquetté une escurie.

Qu'on lui tint compte du deuil futur de son beau-pere.

1647.

En se mariant, il vouloit qu'on s'obligeast à luy donner le deuil de M. de Clermont*, qui estoit desjà assez vieux. Voyez le bel article! Ce fut du temps que M. le Prince estoit à Lerida*. Arnaut envoya sur cela des vers que voicy à Mme de Rambouillet :

Prince breton, prince breton,
Vous estes un joli poupon[1].
D'espouser nostre demoiselle;
Elle est si bonne, elle est si belle!
D'or elle a plus d'un million;
Elle en emplira votre escuelle,
Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Vous avez un bien gros menton
Pour si blanche et blonde femelle.
Que si jamais dans sa cervelle
Se fourroit quelque amour fripon,
Ma foy, vous en auriez dans l'aisle,
Prince breton.

Prince breton, prince breton,
Je ne le dis pas tout de bon;
Nous avons veû mainte prunelle
Se radoucir pour l'amour d'elle;
Mais tousjours elle disoit non :
Et ma foy! vous l'aurez pucelle,
Prince breton.

Voiture y avoit fait une response qu'on a perdüe.

[1] C'est un grand et gros homme.

COMMENTAIRE.

I. — P. 474, lig. 10.

Elle mourut pour s'estre blessée, si je ne me trompe.

Des Réaux se trompoit, du moins d'après la note qu'il ecrivit plus tard en cet endroit des marges. Avaugour, y dit-il, etoit impuissant, et sa femme mourut de la petite vérole à Clisson. Une certaine confusion naissoit de ce double récit dans les editions précédentes, où la note qui contredit le texte courant se trouve fondue dans ce texte.

La marquise d'Avaugour avoit un certain embonpoint, moins grand pourtant que celuy de son indigne mari :

Et le gros seigneur d'Avaugourt,
Au corps si long, au col si court.
(SCARRON. *Premiere legende de Bourbon*, 1641.)

Avec luy logeoit d'Avaugour...
Je croy que ce fut à grand joye
Qu'il se remit dessus sa voye,
Qui certainement le menoit
Où l'infante du Lude estoit.
Puisse-t-on voir bientost lignée
Sortir d'un si bel hymenée;
Certes, ce qui d'eux sortira
Petit ny maigre ne sera.
(*Deuxieme legende de Bourbon*, 1642.)

CCLI. — CCLII.

M. ET MADAME DE GUIMENÉ.

(*Louis VII de Rohan, prince de Guemenée, duc de Montbazon; fils d'Hercules de Rohan et de Magdelaine de Lenoncourt; mort* 19 *février* 1667. *Marié à Anne de Rohan, sa cousine germaine, fille de Pierre de Rohan et de Magdelaine de Rieux, née vers* 1607.)

Le prince de Guimené est filz de M. de Monbazon du premier lict, et frere de Mme de Chevreuse; sa femme est aussy de la maison de Rohan, et sa parente proche. C'est encore une belle personne, quoyqu'elle ayt cinquante ans. Hors qu'elle a le visage tant soit peu trop plat, il n'y a rien à refaire; elle a les cheveux comme à vingt ans. Je l'aurois, sans comparaison, mieux aymée que Mme de Monbazon; avec cela elle a tout autrement d'esprit, et n'a jamais fait d'emportement comme l'autre.

Le prince de Guimené a de l'esprit. J'ay oüy dire à Darbo, sçavant garçon en théologie, que jamais homme ne luy avoit donné tant de peine sur le Purgatoire. Il dit les choses plaisamment, et c'est ce qui estonne les gens, que le filz et la fille* de M. de Monbazon ayent tant d'esprit. C'est une figure assez ridicule, et sans son ordre*, on le prendroit pour un

Mme de Chevreuse.

Le cordon bleu.

arracheur de dents[1]. Il a une certaine vision de sentir tout ce qu'il mange, et, comme il a le nez long[2] et la veüe courte, il se barboüille fort souvent le nez, et il luy est arrivé en mangeant une amelette ou du potage, d'en faire aller jusques sur son chapeau, soit que la main luy tremble ou qu'il songe à autre chose. Enfin, cela est si desagréable à voir, que, pour prouver que la dévotion de sa femme estoit veritable, on disoit que, si ce n'estoit pas tout de bon, elle ne mangeroit pas avec son mary. On l'a accusé de poltronnerie et de sodomie ; et dans une chanson que voicy, il y a un couplet qui en parle[3] :

Lors ce grand capitaine,
Monsieur de Montbazon,
Conduisit par la plaine
Le premier bataillon
Tout droit au fort d'Asniere ;
Mais le guet, qui le vit,
Luy fit tourner visiere
A la rüe Betizy[4].

Après prit sa rondache,
Le prince de Guimné,
Disant à son bardache :
Où est mon pere allé ?

[1] Il contoit qu'à la *drosterie* des ponts de Sé, son pere, passant sur la levée à cheval, tomba dans l'eau. « J'allay pour l'en retirer ; je tiray » une teste de cheval ; mais, aux bossettes, je reconnus que ce n'estoit » pas mon pere. »

[2] Il l'a eu cassé.

[3] Sur l'air : *Bibi, tout est frelore*, la duché de Milan.*

Perdu. Allem. : *verloren* ; anglais : *forlorn*.

[4] Où est son hostel.

Il est allé en guerre
Avec le duc d'Uscz;
Et ils s'en vont belle erre
Par la porte Baudets[1].

Entendant cette alarme,
Monsieur de Marigny[2]
Alla crier aux armes
Au president Chevry,
Disant : Mon capitaine,
Allons tout promptement,
Et prenons pour enseigne
Le marquis de Royan *[3].

Philippe de la Trimouille, mis de R., beau-pere de la c. d'Olonne.

Ce grand foudre de guerre,
Le comte de Brullon *[4],
Estoit comme un tonnerre
Dedans son bataillon,
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours,
Criant : Helas ! nous sommes
A la fin de nos jours.

De Bretagne. *Voy. Memoires de Mademoiselle*, t. IV, p 98.

Le comte de Noailles[5],
Brillant comme Phebus,
Menoit à la bataille
Tous les Enfans perdus,
Criant : Qui me veut suivre?
Et le gros Saint-Brisson *
Conduisit pour tous vivres
De l'avoine et du son.

Voy. t. III, p. 17-25.

[1] Une porte autrefois, mais qui n'est plus porte que de nom, vers Saint-Gervais *.

Auj. place *Baudoyer.*

[2] Frere de M. de Montbazon *.

Alexandre de Rohan, mis de Marigny.

[3] Deux veaux.

[4] Introducteur des ambassadeurs.

Franç. comte de N., mort 15 déc. 1645.

[5] Autre grand personnage; c'est le pere *. Ce n'est pas qu'il ne fust brave; mais c'estoit un sot homme. Il a fait de beaux combats, et le feu Roy avoit jetté les yeux sur luy quand il vouloit avoir quelques braves autour de sa personne.

Monsieur de Parabelle *,
Gouverneur de Poitou,
Qui, depuis la Rochelle,
N'avoit point veû le loup,
Faisoit tousjours merveilles;
Aux Cravate et Hongrois
Il coupa les oreilles,
Comme il fit aux Anglois.

Henry de Baudean, comte de Parabere

Voicy quelques-uns de ses bons mots :

Le feu Roy luy ayant dit : « Arnaut est sorty de la » Bastille. — Je ne m'en estonne point, » respondit-il, « il est bien sorty de Philipsbourg *, qui est bien une » meilleure place [1]. »

Voy. t. III, p. 89.

Il disoit au cardinal de la Vallette sur sa retraitte devant Galas : « Il faut que cet homme soit bien in- » corrigible de vous avoir suivy jusqu'à Metz, après » que vous l'avez battû tant de fois. »

Une fois que M. d'Orléans luy tendit la main pour le faire descendre du theatre : « Ah ! » dit-il, « je suis » le premier que vous en avez descendu ; » à cause de ceux qui avoient eu le cou coupé pour l'amour de luy [2].

[1] Quand on dit que la Reyne avoit senti remüer Monsieur le Dauphin : « Il a de qui tenir, » dit-il, « de donner desjà des coups de pié » à sa mere. »

[2] Luy et d'Avaugour se raillent tousjours sur leur principauté. Il y a trois ans que d'Avaugour pretendit entrer en carrosse au Louvre : il ne put l'obtenir. Le prince de Guimené disoit : « Ah ! du moins a-t-il » droit d'y entrer par la cour des cuisines *. » Une fois le cocher d'Avaugour mit ses chevaux sous les porches de la maison de Guimené, durant un grand soleil. « Entre, entre, » luy cria Guimené, « ce n'est » pas le Louvre. » En monstrant le chevalier de Rohan, il disoit : « Pour celuy-là on ne dira pas qu'il n'est pas prince. » C'est qu'on

A cause de sa mere fille de la Varenne.

A Amiens je pense, quelques personnes parlant d'affaires d'estat, il leur dit (il leur monstroit des paysans refugiez) : « Taisez-vous, voylà des créatures » de Monsieur le Cardinal. » Et à la mort du Cardinal il dit que c'estoit à M. de Dardanie* à en faire le

Etienne du Puget, depuis evêque de Marseille.

trouva un billet de Mme de Guimené à Monsieur le Comte où il y avoit : « Je vous meneray votre filz; » et c'est cetuy-là. Il a dit à son filz aisné que le Chevalier estoit de meilleure maison que luy. La mere a tellement gasté le cadet, que cela n'a pas peu contribué à faire tourner la cervelle de l'aisné, qui voyoit bien qu'on faisoit à l'autre tous les avantages dont on pouvoit s'aviser.

— Avaugour luy disoit : « Pourquoy souffrez-vous ma sœur de Goilau » auprès de ma niepce de Monbazon? ma sœur n'est pas assez prude. » — Voire, » dit Guimené, « cela est fort bien; c'est une vieille de- » moiselle auprès d'une jeune princesse. » Le prince de Guimené dit que sa femme veut qu'on la traitte d'*Altesse principale*, comme le marquis de Rouillac* d'*Excellence royale*, à cause qu'il avoit esté ambassadeur à la cour du roy de Portugal. Il dit plaisamment que le prince de Tarente devroit dire *le roy mon pere* et non pas *Monsieur mon pere;* et que Monsieur le Dauphin ne diroit pas Monsieur mon pere.

Historiette.

— Un fat de conseiller au Parlement, nommé Nevelet, s'amusoit à aller chez Mme de Guimené. On parle d'aller au bois de Vincennes; il fut assez sot pour se mettre dans le carrosse avec Mme de Guimené et les dames de sa compagnie. Là, il l'entretint le plus pedantesquement du monde, et luy disoit, entre autres belles choses, qu'il avoit eu l'honneur d'estudier avec M. le prince de Guimené : « Mais, » adjoustoit-il, « Madame, il estoit bien plus avancé que moy. » Elle, ennuyée de cet impertinent, pour s'en desfaire laissa tomber un de ses gants; il jette la portiere à bas et va pour le ramasser; cependant elle fait relever la portiere et laisse là Monsieur le magistrat, qui revint des murs du bois de Vincennes à Paris, avec sa soutane.

— Une fois, au sortir du sermon de Saint-Leu, il pleuvoit bien fort; il* dit à des dames : « Mesdames, je suis bien fasché de n'estre pas » de vostre quartier; je vous remenerois. » A d'autres : « Je vous irois » conduire si c'estoit mon chemin. » Une fois qu'il vouloit escrire des douceurs à une fille d'esprit, nommée Mlle Boccace,* il luy parloit de l'eloquence de Jean Boccace, dont elle pretendoit descendre, et luy dit que, quand il seroit aussy eloquent que luy, il ne pourroit pourtant representer combien il estoit passionné pour ses merites.

M. de Guemenée.

Sans doute parente du capitaine des gardes du maréchal de Chastillon. *Voy.* plus haut, p. 231.

service, puisqu'il estoit evesque *in partibus infidelium.*

On disoit que Mme de Rohan soustenoit bien le menton à Miossens. « Au dictionnaire de Rohan, » dit le prince de Guimené, « *menton* veut dire *mentula.* » Parlant du mariage de Mlle de Rohan : « Vrayment, » dit-il, « elle a grand tort de n'avoir pas pris le comte » de Montauban, mon filz[1] ; il a autant de bien que » Chabot ; il est aussy bon catholique que luy ; et si » elle vouloit avoir un bon mary, helas ! où en trou- » veroit-on de meilleurs que dans nostre race ? »

Mme de Guimené a eu quelques galanteries*. On disoit que ses amants faisoient tous mauvaise fin, M. de Montmorency, M. le comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. On dit qu'elle s'esvanoüit quand on biffa les armes de M. de Montmorency à Fontainebleau, lorsque le feu Roi fit des chevaliers. On m'a dit qu'en sa jeunesse, ne se trouvant pas le front assez beau, elle y mit un bandeau de taffetas jaune pasle ; le blanc estoit trop blanc, le noir estoit trop different du reste, cela tranchoit. On voulut marier son filz avec Mlle de Fontenay-Mareuil, aujourd'huy Mme de Gesvres* ; quoyque le pere de la fille offrist la carte blanche, elle ne le voulut pas de peur d'estre grand mere. Cependant, peu d'années après*, elle le maria avec la fille du second lict du mareschal de Schomberg, le pere.

Voy. Hist. de Gaston, duc de Roquelaure.

Marie-Françoise-Angelique du Val, mariée à Leon Pothier duc de G.

11 janvier 1653.

[1] Mlle de Rohan dit qu'il estoit hebeté ; il est devenû foû.

Elle a des saillies de dévotion, puis elle revient dans le monde. Elle fit ajuster sa maison de la Place-Royale. Monsieur le Prince luy disoit : « Mais, Madame, les Janssenistes ne sont donc point si fascheux » qu'on dit, puisque tout cecy s'ajuste avec la dévo- » tion. Voicy qui est le plus beau du monde ; je croy » qu'il y a grand plaisir à prier Dieu icy. » Elle souffrit le gros d'Esmery dans le temps qu'il se desfit de Marion. On n'approuvoit pas trop cela, et la comtesse de Maure dit plaisamment : « C'est qu'elle » veut convertir le bon larron. » Elle ne le luy pardonna qu'en une maladie où elle crut mourir. Toute dévote qu'elle estoit, quand on disputa le tabouret à Mlle de Monbazon, qui est aujourd'huy dans le monde, elle dit que pour l'interest de sa maison elle seroit capable de joüer du poignard. Elle a un filz qu'on appelle le chevalier de Rohan, qui est bien fait, qui a du cœur, mais il n'a guères d'esprit[1]. Elle entend assez ses affaires ; et c'est par sa conduitte que le marquisat de Marigny (que le frere de M. de Monbazon avoit vendu à Montmor*, pere de la mareschale d'Estrées et de Montmor le maistre des Requestes), leur est revenû ; il fut declaré mal achepté. Durant ce procez, comme on plaidoit, le prince de Guimené menaça le Maistre des requestes et luy monstra un doit. « Je vous en pourrois monstrer deux, » dit l'autre ; et, en disant cela il luy fit les cornes.

Jean Habert, s^r de M. *Voy.* t. I, p. 389.

[1] Ou plustost il l'a desreglé.

COMMENTAIRE.

I. — P. 479, lig. 4.

Il luy est arrivé en mangeant une amelette... d'en faire aller jusques sur son chapeau.

C'est qu'alors l'usage etoit de manger le chapeau sur la tête. « Quand » on est à table, c'est assez de faire quelque signe de révérence avec la » teste : car il n'est pas bienséant de se descouvrir en table.... » (*Bienséance de la Conversation entre les Hommes,* Pont-à-Mousson, 1618, p. 10.)

II. — P. 482, note, lig. 3.

La mere a tellement gasté le cadet...

Anecdote curieuse, quand on la rapproche de la destinée de ce pauvre Louis, chevalier de Rohan, *doublement prince,* au dire de son père putatif. On sait qu'il fut décapité le 27 novembre 1674, pour crime de lèze-majesté. Il est à croire que les souvenirs du père qu'on lui donnoit ne contribuèrent pas à rendre le Chevalier moins entreprenant et le Roy moins sévère.

Le fils aîné du prince de Guemenée, Charles de Rohan, connu du vivant de son père sous le nom de comte de Montauban, a continué la postérité. C'est le septième aïeul des Rohan-Rohan d'aujourd'hui. (Voyez la fin de ce commentaire.)

III. — P. 482, note, lig. 7.

Pourquoy souffrez-vous ma sœur de Goilau auprès de ma niepce de Monbazon ?

Anne de Bretagne-Avaugour, demoiselle de Goello, morte sans alliance à Paris, le 10 février 1707, âgée de plus de quatre-vingts ans.— La niepce d'Avaugour etoit Elisabeth de Rohan-Guemenée, petite-fille M. de Guemenée.

IV. — P. 482, note, lig. 16.

Un fat de conseiller au Parlement, nommé Nevelet...

Vincent Nevelet, reçu conseiller en 1628. Sa sœur epousa le marquis de Sourches, grand-prevôt de l'Hôtel. Voici comme en parle l'auteur

des Portraits des membres du Parlement, vers 1660 : « Presche la jus-
» tice, parlant tousjours de règle et discipline, affectant la politesse,
» ne faisant nullement sa charge : s'appliquant peu aux affaires du
» Palais ; parle bien, et ne manque pas de connoissances. Est dans la
» dévotion ; a espousé une Besnard, sœur du Maître des requestes et
» du conseiller de la Quatriesme. Est beau-frère de M. le Grand-pre-
» vost qui a pouvoir sur luy. N'est pas interessé. »

V. — P. 483, lig. 6.

Vrayment elle (Mlle de Rohan) *a grand tort de n'avoir pas pris le comte de Montauban mon filz.*

Charles de Rohan, alors comte de Montauban, fut à ce qu'il paroît, en 1652, sur le point d'epouser Mlle du Lude ; et la façon dont Loret raconte ce mariage projeté, prouve que le rimeur-gazetier pouvoit encore se permettre bien des hardiesses. Loret se trompe d'ailleurs en donnant au frère aîné le nom du Chevalier, son frère cadet :

L'autre jour, ce seigneur ou prince
Qui maintenant est en province,
(Sçavoir monsieur de Guemené,
En espouse très-fortuné),
Etant chez madame du Lude,
Luy fit à peu près ce prelude :
« Madame, mon fils premier né
» Que j'avois quasi destiné
» A porter la mitre et la chape,
» N'a point voulu mordre à la grape;
» Je l'en ay mille fois prié,
» Mais il veut être marié.
» Vous avez une unique fille,
» Fort agreable et fort gentille.
» Madame, quand il vous plaira,
» Monsieur mon fils l'epousera.
» Ce n'est pas un très-galant homme,
» Mais il est nay très-gentilhomme,
» Et de plus, le soir et matin
» Il dit son breviaire en latin...
» Il a vingt et deux ans passez;
» Du reste, vous le connoissez.
» Enfin si ce fils dont je parle,
» Nommé Louis et non pas Charle,
» A l'honneur d'estre à votre gré,
» Je l'ay de bon cœur consacré
» Pour être epoux de votre infante... »
Voilà ce que le prince dit,
Et la dame luy repondit :
« Monsieur, je vais trouver ma fille
» Qui je croy travaille à l'eguille,

» Et luy proposeray le fait. »
Aussitost dit, aussitost fait,
Elle alla consulter la belle
Qui sans faire trop la rebelle,
Oyant parler du sacrement,
Y consentit gaillardement.
Ainsy, sans aucune remise...
L'heureux monsieur de Montauban
Epouse l'aimable pucelle,
Et cette rare jouvencelle
Accepta ledit jouvenceau
Qui passoit aussy pour puceau.

(*Muse histor.* du 19 octob. 1652.)

Trois mois après, le 10 janvier 1653, le comte de Montauban epouseit non pas Mlle du Lude, mais Jeanne Armande de Schomberg, âgée de vingt ans, fille de Henry de S., comte de Nanteuil, maréchal de France, et d'Anne de la Guiche. Elle mourut le 18 juillet 1706, laissant deux fils, qui continuèrent la postérité des Rohan-Rohan. Le comte de Moutauban devenu duc de Montbazon, prit une seconde alliance avec Charlotte Elisabeth de Cochefilet. De cette dame venoit Mlle de Montbazon, Elisabeth de Rohan, dont on va parler tout à l'heure.

VI. — P. 483, lig. 15.

On dit qu'elle s'esvanoüit quand on biffa les armes de M. de Montmorency...

Le duc de Brezé ayant ouvert la cassette de M. de Montmorency après sa mort, y trouva beaucoup de lettres de Mme de Guemenée, qu'il finit par montrer au cardinal de Richelieu, ennemi de la Princesse. Le maréchal de la Meilleraye, qui lui avoit fait inutilement la cour, s'en vengea en lui parlant de ses lettres que le Cardinal avoit montrées. « Elle » faillit en enrager, et tomba dans une melancolie qui n'est point ima» ginable. » (*Mémoires de Retz*, p. 19.)

Les relations de Mme de Guemenée avec le surintendant d'Esmery, sont bien racontées par Conrart dans la seconde partie de ses *Mémoires*, page 608. — Il y a un couplet de vaudeville :

Lorsqu'une dame est commune,
Je me ris de la fortune
Quand elle m'en fait present.
La Guiménée, quoyque belle,
(Qu'en dis-tu, Jean de Nivelle?)
N'est pas rare maintenant.

VII. — P. 484, lig. 26.

Je vous en pourrois monstrer deux, respondit l'autre.

Cette riposte de Henry Louis Habert, sieur de Montmor, ne s'accorde pas trop bien avec le portrait que fait de lui l'auteur des Notes sur les Maîtres des Requêtes. (Msc. de Saint-Victor, n° 1096, f° 394.) « Il aime les lettres, s'explique avec peine, est lent, timide et peu » appliqué à sa charge. »

La branche des Rohan-Guemenée commence avec le fils de Jean, 1er vicomte de Rohan, mort en 1395, et de Jeanne de Navarre, fille de Philippe d'Evreux roi de Navarre et de Jeanne de France. Seize générations la séparent des Rohan-Guemenée-Rochefort qui représentent aujourd'hui la grande maison de Rohan.

APPENDICE.

LETTRES DE LUILLIER

PERE

DE CHAPELLE[1].

I.

De Paris, ce 10e aoust 1642.

Monsieur,

La lettre que je vous avois escritte, y a environ huit jours aujourd'huy, ne fut point envoiée pour ce que je la porté chez M. Dupui le soir d'où le paquet estoit parti le matin. Elle ne contenoit autre chose que ce que je peus vous escrire en celle cy que je

[1] Voyez plus haut l'*Historiette* de Luillier; p. 191. Ces lettres, adressées à Samuel Boulliaud, sont conservées dans un des volumes de la Correspondance Boulliaud; Bibliothèque Impériale, Supplém. françois.

fais le mercredi au soir, incertain quand elle partira. C'est pourquoy, quand j'aurois des nouvelles, je ne vous en manderès point, craignant que vous ne les trevassiés trop vieilles. Cependant vous pouvez croire que nous nous entretenons à peu pres de mesmes pensées que vous[1]; nous avons seulement l'advantage de nous en divertir* plus aysement, estans plus de monde et estans très-certains qu'il n'y a tristesse si enracinée que les divers objets n'effacent pour un temps. Nous avons encore ce petit bien que quelque fois il nous prend quelque lueur d'esperance qui nous tient gais un moment, c'est à dire jusques à ce que l'on rapelle son espoir pour considerer la profondeur de l'abisme. Pour moy quand je repasse ma vie, il ne me souvient point en toute ma vie d'avoir eu autant de sujet d'aprehension. J'ay bien eu autrefois grand sujet de douleur, perdant un frere que j'aymois bien autant que M. de Thou*, mais c'estoit douleur pour chose passée qui ne donne pas tant d'anxiété comme la crainte d'un mal à venir, à cause de l'esperance qui s'i mesle et qui tient en suspens; au lieu que la necessité ayde à la resolution. Tout le monde icy, mais principalement le peuple, est persuadé que l'on fera grace à M. de Thou et je ne sçay d'où peut venir cette persuasion que de l'amour que l'on luy porte. Je viens aujourd'huy du village, où j'ay remarqué ces sentimens dans l'esprit de gens qui n'en ont bougé depuis quinze ans. M. de Saint-

Distraire.

Voy. p. 191, lig. 16.

[1] Du procès alors commencé de MM. de Cinq-Mars et de Thou.

André n'est point encore de retour à Paris, je le verré quand il y sera. Cependant je vous baise les mains et à M. vostre patron et suis,

Monsieur,

Vostre très-humble serviteur.

LUILLIER.

Au dos : A Monsieur Monsieur Boulliau, à Bonneval.

II.

De Toul, ce 19e septembre 1649.

Monsieur,

J'ay esté bien aise de recevoir des marques de vostre amitié par vostre lettre, et bien fasché que vous m'aiés prévenu, car c'estoit à moy à vous donner advis de mon arrivée. Je pense pourtant y avoir aucunement satisfait par la lettre que j'ay escritte à M. de Saint-Sauveur, laquelle j'ay creû devoir estre commune à toute vostre maison. C'est ainsy que je fais estat d'en user cy après, et d'escrire à un de mes amis pour touts ou du moins pour plusieurs; autrement je ne pourois suffire aux lettres qu'il me faudroit faire; et de mesme aussi je me contenterai que l'un m'escrive pour touts les autres; et quand mesme vous n'aurez rien de bien particulier à me

faire sçavoir, les lettres que M. Dupui prendra la peine d'escrire à M. Regnault suffiront pour lui et pour moy. Nous sommes assés unis pour cela et pour tout le reste. Et pour vous dire le vrai, rien presque rien ne me retient icy que le plaisir que je prends en sa compagnie et celui que je me persuade lui donner de la mienne; car ne le croiant point dissimulé, je tiens pour veritable ce qu'il me dit. Outre cela, je penserois qu'il y auroit quelque indécence de quitter ces messieurs si promptement, après avoir esté traité si favorablement d'eux, et puisque j'y suis, je desire un peu m'instruire aux affaires du Palais; ce qui se fait commodement icy, pour ce que, quoyque le dernier, je suis de tout, fors * des commissaires qui commenceront demain; car, bien qu'il n'i ait pas encore quinze jours que nostre seance soit ouverte, je croy que nous avons deux fois autant d'affaires que la meilleure chambre des Enquestes n'en aura jusques à Noël. C'est ce qui me fait resoudre à passer icy ou tout ou une partie de l'hyver, eloigné de l'embarras de Paris. J'escris à M. Menage une partie de la vie que je fais icy, et me semble que pour vous faire voir tout ce qui en est, il ne resteroit qu'à vous parler de mon domesticque. Je vous diré donc premierement que nous sommes en mesme maison, MM. Regnault père et fils et moy, à mesme table et mesme despence, qui est faite par le valet de M. Regnault, très soigneux et très entendu; que le pain et les viandes, soit grosse, soit menue, est icy d'une telle bonté, sans choix, que je

A l'exception.

ne pense pas qu'il y ait chair d'aussi bon goust au reste du monde. Le vin n'i est point mauvais, c'est tout ce que l'on peut dire du plus chair et du mieux choisi. Pour le prix, qu'il est à peu près comme à Paris, hors celui du logement, de la nourriture, des chevaux et du bois, qui n'est que la moitié. Je suis logé dans la maison de ce celèbre archidiacre de Toul, l'imposteur Rosieres, où nous avons court, jardin et bassecourt; ma chambre est par en bas. relevée néantmoins de six marches, au bout d'une grande sale. J'entre sans en sortir dans mon cabinet et en ma garde-robe et autres commodités necessaires, et, si vous voulés encores, dans la chappelle; le tout très proprement accommodé d'ouvrages de menuiserie et de ferrures, en quoy les gens de ce païs excellent, comme pourra certifier M. Dupui, qui a veû ce païs. Il resteroit à vous parler des issues* de la ville, qui certainement sont très belles, mais dont la jouissance nous est interditte depuis qu'un baguenaudier fut pris disant ses *avés* devant une croix qui n'est pas plus loing de la porte que vostre chambre du cabinet de MM. Dupui. Nous ne laissons pas pourtant de nous emanciper un peu plus loing quelquefois, mais il ne feroit pas seur de le faire trop souvent et d'affecter un mesme lieu. Nous sommes pourtant à present en plus grande seureté des ennemis que nous ne voudrions, pour ce qu'une partie de l'armée de M. le duc d'Enguien est logée à l'entour de cette ville, voire mesme le regiment de Mazarin, et un de Suisses dedans; ce qui ne nous

Sorties, ou environs.

apporte autre incommodité à nous, sinon que nous ne faisons pas du tout si bonne chere que devant. Je ne sçay point combien ces fascheux hostes seront encore icy et si ce n'est point pour les haster de deloger que les Lorains font courir le bruit que Jan de Vert a passé le Rein; et disoient bien davantage hier : qu'il avoit surpris Beenfeld, ce que je n'ay garde de vous mander pour nouvelle. Comme j'en estois icy, j'ay receû mes lettres de Paris, où je voy que l'on continue à jouer à remumesnage. Qui l'eust creu? *O seclum insipiens!* Pleut à Dieu que tout ce qui vivoit il y a treze mois fust encore au monde[1]! M. Regnault et moy vous prions de voir un passage dans le commentaire de M. de Saumaise sur Spartian, en la vie d'Hadrian, où il dit que *decoctores bonorum suorum jussit catonudiari.* Il me semble qu'en ce lieu nostre ami explique un autre passage de Petrone où il y a : *Jussit me catorogare.* Si le discours de M. de Saumaise n'est point trop grand, je vous prie de le transcrire et de nous l'envoier; sinon, mandés nous s'il vous plaist comme il corrige et explique ce *catorogare* de Petrone. Tenez moi aux bonnes graces de M. vostre patron et salués de ma part, s'il vous plaist, MM. Dupui et tout le cabinet. N'oubliés pas surtout le gentil M. de la Hoguette, et me faites sçavoir par M. Gassendi des nouvelles de M. Forget. Je suis celui que vous sçavés. Vous me ferez plaisir de communiquer cette lettre à M. Gas-

[1] C'est-à-dire Montmorency, de Thou, Cinq-Mars, etc.

sendi, pour ce qu'avec celle que j'escris à M. Menage, elle contient toute mon histoire.

Au dos : A Monsieur Monsieur Boulliau, prieur de Magny.

III.

De Toul, ce 29e — 1643.

Monsieur,

J'ay veû, par la lettre que vous avez pris la peine d'escrire à M. Regnault, la grace que vous me faites de m'entretenir tousjours en vostre souvenance et en vostre amitié. J'espere le mesme de nos bons et chers amis, messieurs Dupui et de tous ce qui reste de l'aymable société. Je ne m'ennuie nullement icy ; au contraire : le bon Dieu me suscitte tous les jours de nouveaus attachemens. J'ay passé quattre bonnes heures de cette apresdinée avec deux des plus galantes mais des plus honestes et spirituelles de cette ville ; et, à propos de ces demoiselles, je vous prie de me faire coppier la mascarade des Chasseurs[1] de Desportes, qui commence *Nous sommes six chasseurs.* Je l'ay sceüe autrefois par cœur, mais à present je ne m'en souviens qu'à demy. Si je l'avois, je la ferois

[1] Charmante pièce, quoiqu'un peu gaillarde. *Œuvres de Ph. Desportes.* Rouen, 1611, p. 639-642.

assez bien valoir. Je vous dis, la faire copier, et non en prendre la peine vous mesme, je paieré le copiste incontinant que je seré à Paris, qui sera à la fin du mois où nous allons entrer et plustost si je puis, n'y ayant plus rien qui me retienne icy que la reception de M. le Grand de laquelle nous ne sommes point encore bien assurés. M. Regnault me prie de vous faire souvenir de nous envoier avec la mascarade susditte quelqu'une des feuilles de vostre nouvel ouvrage [1]. Il desireroit bien voir la forme de ceste impression : c'est grande merveille pourtant s'il n'y trouve à redire. Je pense n'avoir point donné ordre jusques à present que mon homme vous porte trois pistolles, qui est ma quotte-part, à mon advis, pour le papier qu'il faut fournir pour l'exemplaire que vous me destinés. Je me vais tout presentement luy en escrire, n'ayant rien autre chose à vous dire sinon que nous n'avons pas si grande peur des allemands icy comme vous avez à Paris. Je n'en prevoy pourtant rien de bon. Je baise les mains à touts nos amis et principalement à ceux de la maison.

Au dos : A Monsieur Monsieur Boulliau, à Paris.

[1] Apparemment le *Theonis Smyrnæi mathematica, græcè et latinè, cum notis.* Paris, 1644.

IV.

De Toul, ce samedi 3e octobre 1648.

Monsieur,

Vous recognoistrés bien à la forme du papier sur lequel je vous escris que je fais cette lettre hors de chés moy ; et en effect je prends le temps icy dans le greffe de nostre palais, pendant que l'on voit un procès dont je n'ay peu estre : ce que je vous dis affin que vous voiés que je vous escris sans perte de temps. Je voudrois que vous en peussiez trouver d'aussi à propos et qui ne portast non plus de préjudice à vos estudes, pour m'escrire ; car certainement hors cette consideration, vos lettres me sont très-agreables, en ce que non seulement elles me tesmoignent la continuation de vostre amitié que j'estime beaucoup, mais encore parce qu'elles me donnent les nouvelles plus agreables et plus desirées que je peusse desirer, qui sont celles de vostre maison, qui contient et reçoit presque tout ce que j'ay de chair dans Paris, et celles de la Cour, dont nous nous entretenons le bonhomme M. Regnault et moy, à nostre mode, et puis en faisons part à ceux du païs selon la leur. Après le premier estonnement qui nous a surpris de voir les choses de la Cour prendre le chemin quelles ont pris et après avoir pris le temps de songer à nous, nous tombons en aprehension que ce ne soit pas le meilleur et que si le bonheur qui

nous a assisté cette campagne ne continue, comme il est bien difficile, les affaires de la guerre n'aillent pas trop bien pour nous. Je vous mande ces balivernes, n'ayant autre chose pour remplir ma page. Je vous remercie du passage de M. de Saumaise dont il vous a pleu nous esclaircir sur le *catonudiare* dont je me souvenois bien, mais je croiois qu'il y eust quelque chose davantage. M. Regnault trouve qu'il tarde un peu à lui rendre response sur l'explication qu'il lui a demandée du *Funus censorium*. J'ay apris avec douleur la maladie de M. Joli. Je vous prie, s'il est en estat de recevoir mes humbles recommendations, de les lui faire et à tous nos amis du cabinet. Si j'en avois perdu la memoire, je ne songerois jamais, à Paris, d'une pensée qui me peust affliger. Le temps s'est mis au beau depuis deux jours et je reviens tout presentement de faire une promenade assés agréable quoyque M. Regnault n'en ait pas voulu estre. Je n'escris point à M. de Saint-Sauveur, mais je vous prie de le remercier pour moy de la dernière lettre qu'il m'a escritte. Vous ferés aussi s'il vous plait un salut particulier pour moy à Monsieur de la Riviere.

Au dos: A Monsieur Monsieur Boulliau prieur de Magny, au logis de Monsieur de Thou, à Paris.

V.

Monsieur,

Ce m'est un grand contentement de voir que mes amis, et principalement M. de Saint-Sauveur que j'estime un des plus considerables, me plaignent quand ils me croient estre en un estat deplorable. C'est une marque de leur bienveillance dont je leur demeure très-obligé. Je vous prie de le temoigner à M. de Saint-Sauveur et que la continuation de son amitié ne recevant point de diminution par mon absence, me la rendra beaucoup plus douce et moins troublée par le regret de n'estre pas si souvent dans le cabinet; qui est la seule pensée qui me fait songer à Paris, n'estant du reste changé en rien, pour ce qui est de ma retraite en ce lieu, où tant s'en fault que j'aie encores eu une heure d'ennuy qu'à peine en ais-je eu une de loisir. Et maintenant mesme, je vous escris par le plus beau temps que l'on puisse souhaiter pour la promenade, contraint neantmoins de demeurer en ma chambre pour faire mon ordinaire de demain sans avoir peu prendre deux heures pour m'en acquiter depuis dimanche que je m'y prepare. Encore ne suis-je pas asseuré de pouvoir achever sans estre interrompu. N'ayant point d'autres livres que mon cours de droit, j'avois commencé quelque estude sur cette matière, mais d'une façon agreable, c'est-à-dire la raportant à l'antiquité et

au raisonnement, et non à l'ergotterie. Je me proposois d'achever dans le huitième de ce mois, chose que je n'aurai pas faite au dernier, sans y rien adjouster. C'est pour vous dire que je n'ay point de temps de reste. Les aprés dinées et soirées, Quintilian, Marcial ou Horace nous entretiennent une heure, si la maison de M. de Thou, nostre parlement ou les nouvelles publiques et celles de cette ville ne nous divertissent. Vostre Théon nous a passé aussi par les mains. Je m'en suis particulierement entretenu deux jours qu'une escorcheure au pied m'a obligé de demeurer au lict. J'ay pris grand plaisir au passage des tentures et initiations des mistères grecs. J'avois autrefois songé à ces derniers. Pour le reste du texte il est la plus part trop abstrait pour moy. Vos notes me plaisent extremement; pourtant, M. Regnault les trouve trop longues et moy plustot trop courtes. Il y trouve pour superflu tout ce dont il a cognoissance, et pour moy j'y trouve necessaire tout ce que j'y ignore non seulement en vostre livre, mais en touts autres. Je suis bien aise d'y voir expliquer tout ce qui est difficile et comme il y a beaucoup plus de gens de ma portée que de celle de M. Regnault vous aurés beaucoup plus d'aprobateurs et de gens qui se tiendront vos obligés d'aprendre quelque chose en vos notes, qu'il ne s'en rencontrera ennuiés de la prolixité. La premiere chose que je fis lire à M. Regnault, quand vostre livre lui fut rendu, fut l'epistre; affin d'avoir la consolation de revoir encore une fois ces belles marques de vostre gratitude envers le plus

noble courage et le plus regreté de touts les hommes. Pour moy je ne sçaurois que je ne vous porte envie de l'avantage que vous avés pris de rendre publicquement un témoignage imprimé de vostre genereux ressentiment. Je ne pense pas que la douleur de cette perte soit plus fraische ny qu'elle se renouvelle plus souvent chez vous ny mesme chez la bonne madame de Pontac *, qu'elle est icy. Vous sçavez la tendresse de M. Regnault; nous ne parlons presque de rien qu'il n'y trouve un à propos pour le souvenir de M. de Thou ; et puis après avoir bien parlé du fils et avec l'indignation du malheur qui nous l'a fait perdre, il remonte au pere dont je ne le trouve gueres moins touché. Il me dit souvent n'avoir plus aymé ses estudes qu'à demi depuis la mort de M. le Président de Thou, pour n'avoir plus personne à qui il creût en faire dignement part. Je vous escris tout cecy pour emplir mon papier, nostre desert ne produisant rien du sien et pour vous faire voir une partie de nostre entretien et ne vous en cacher pas mesme ce qui y est de plus douloureux, qui n'empesche pas que nous nous resjouissions quelque fois pour aider un peu la joie de mon bon hoste qui se souvient aucunement de l'importun de Regnier. Je vous prie de chercher sur le Pont-Neuf ou en la rue Saint-Jacques, ou au Palais, *les Satires;* elles se vendent imprimées seules in-8°. Ce sont celles que j'aymerois le mieux; mais je crains qu'elles ne soient mal aisées à trouver. Il y en a d'autres fort communes, imprimées avec un recueil d'assez mauvais

Sœur de M. de Thou.

vers, et mal imprimées. A default des autres vous prendrés celles là s'il vous plaist et separerés les satyres que vous m'envoierés dans un paquet tout comme vous les aurez tirées. Mais il y a encore à prendre garde qu'en une impression ancienne la Macette manque qui est la meilleure pièce et qui commence : *La fameuse Macette.* Le prix n'en peut pas être bien grand, c'est pourquoy je remetterai à vous en rembourser à mon retour à Paris qui sera au mois de fevrier au plus tard. Vous m'envoierés le pacquet dans lequel vous aurez mis ce livre par la poste. Je pense que le volume n'en sera point trop gros. Vous m'escrirés quand vous en pourés prendre le loisir. Vos lettres nous consolent extremement et vos dernieres nous aprirent plus de nouvelles qu'il n'y en avoit dans tout le reste de la ville. Vous m'obligerés surtout de m'escrire de celles du cabinet. Je voudrois sçavoir principalement comment va la santé de M. Guiet, s'il a tousjours peur des esprits et si M. Naudé l'a enfin persuadé de la verité des diables de Loudun [1] ; si l'ami d'Ablancourt continue à l'explication de l'escriture, comme il faisoit quand je partis de Paris. Je me souviens qu'il donnoit un très beau sens à de certains passages. Pour M. Menage, j'aprends quelques fois de ses nouvelles, par les lettres de M. l'abbé de Champigny ; mais pour ce que je me doute qu'il ne s'y monstre pas de son beau costé,

[1] C'est une ironie. Guiet etoit un celebre sceptique. Voyez ci-dessus, page 193.

vous me ferés plaisir de me mander s'il est tousjours gay. Pour le bon homme Daligre, je me persuade bien qu'il n'est guères changé et qu'il circult tousjours *quœrens quem*... Il mange son pain dans son sein, sans en dire mot à personne. Or à toutes ces belles ames, *quales neque candidiores terra tulit neque queis me sit devinctior alter*, je baise bien humblement les mains. Vous pouvez bien penser que j'y comprends les maistres de vostre logis et M. Joli, de la convalescence duquel je me resjouis extremement. Adieu, ce 20me octobre 1643.

Au dos: A Monsieur Monsieur Boulliau à Paris.

VI.

De Paris, ce 18e mai 1646.
(Obligés moy d'une response serieuse.)

Monsieur,

Je suis de retour icy depuis trois semaines, après en avoir demeuré autant en Lorraine, où je fais un voiage touts les ans, qui me fait connoistre que cet exercice m'est tres-profitable; et je ne me porte jamais mieux. C'est ce qui me donne d'autant plus de ressentiment du reproche que vous me faites d'avoir manqué à la promesse que je vous avois faite de vous aller trouver à Venise, pour aller de là à Constantinople. Jusques à present il ne m'a point esté bien

aisé : un bastiment et quelque chose qui restoit en l'institution de Chapelle * m'en ont retenu ; j'en seré libre à la Saint-Remi, et je vous donne ma parole d'homme d'honneur que si vous me voulés attendre encore une année je seré à vous, non-seulement pour Constantinople, mais encore que si vous me voulés accompagner au Saint-Sépulcre et autres lieux saints de la Judée, je vous accompagneré aussi aux dévotions que vous pourriez avoir dans le Golfe arabic. Sans raillerie, vous m'obligerés beaucoup de me donner ce temps : vous n'aurez que faire de vous mettre en peine pour vostre despence, et nous courrons tout le Levant si vous en avez envie. Aiés seulement soin de prendre l'estat des affaires et de la seureté en ce païs. Faites moy la faveur de croire que je parle tout de bon. Je baise très-humblement les mains à M. l'Ambassadeur, et vous suis très-humble et très-affectionné serviteur.

Son fils naturel.

LUILLIER.

VII.

De Paris, ce 26e juillet 1646.
(Pour response à celle de M. Boullian, du 16e juin.)

Monsieur,

Je dois avant toute autre chose un remerciement à la bonté que vous avez pour moy et à la deférence

que vous rendés à la priere que je vous ai faite de retarder vostre voiage. Je sçai que vous l'aviés resolu pour cest autumne, et qu'estant au lieu où vous estes il vous estoit facile d'exequuter cette resolution et qu'il vous sera peut-estre ennuieux de la remettre, y aiant l'apparence que vous devés à présent avoir vostre refection du séjour de Venise. Aussi vous priès-je de croire que je fus tellement touché de cette bonté, en lisant vostre lettre, que dès lors je me resolus de me rendre auprès de vous vers la mi-octobre, ou plustost ; me semblant que je le pourois bien faire. Ma maison est presque achevée, puisque les peintres y ont à demi fait : il me resteroit seulement à la loüer, ce qui n'est pas trop malaisé, et à toute extremité se pouroit faire en mon absence, mieux pourtant moy present. Mais comme nostre voiage m'est une chose importante comme l'accomplissement d'une envie que j'ay depuis que je me connois, et que j'ai tousjours destiné de faire avec vous dès auparavant que vous fissiés semblant d'en avoir dessein, je passerai sur tout, pour une bonne occasion. Epiés la donc, et me faites sçavoir s'il est besoin que je me haste, et vous pouvez penser si l'esperance de la compagnie de M. de Valliquerville, tel que je le connois, me doit donner de l'allegresse pour cette entreprise. Il est vrai que comme j'ai veû dans vostre lettre que vous me parliez du mois de fevrier ou de mars pour nostre partance, vous m'avez fait naistre quelque opinion que vous le trouviés plus à propos en cette saison, affin de n'estre pas à la mer durant

le plus fort de l'hiver, et de passer une partie de l'esté en Constantinople. Il fait plus beau en ce temps qu'en hyver ; mais pour vous dire le vrai, il me semble que c'est beaucoup attendre, et quand je vous ay demandé du temps et prié de m'attendre, j'entendois que ce fut pour ne me rendre à Venise qu'environ la mi-juillet 1647. Mais aussi vous faut-il confesser que je n'avois point bonne raison pour demander une si longue remise ; je ne songeois qu'à passer encore un semestre à Toul où je n'ai point d'affaire que de fantaisie. Si donc vous jugés une grande opportunité pour partir vers la Toussaints ou plustost, mandés le moy, je ferai diligence, voire pour plustost. Mais si cette grande opportunité ne se trouve, ne me pressez pas ; je vous dirois presque le mesme, pour ce qui est de la partance de mars ; mais ne soiés pas si indulgent pour celle là, car, comme je vous ai dit, ce n'est que simple et pure fantaisie, pour laquelle il ne faut pas avoir indulgence, mais qui ne laisseroit pas de me donner de la peine s'il me falloit rester à Venise sans partir ; passé malamoquo, je ne m'en souviens plus. Vous aurez donc soin du temps de nostre embarquement, vous prendrez aussi celui de me faire sçavoir ce dont il est besoin de faire provision dès icy. L'argent est la principale et j'ai veu, par ce que vous avez escrit que vous estiez entendu en ces matières de remise ; vous sçaurés et m'escrirés l'interest que nous aurions de faire passer nostre argent par Venise. Je m'informerai à Marseille. J'attends aussi de vous quelques

advis pour les habits, pourveû qu'il se trouve à Venise ou en Levant des draps d'Hespagne, où façon, c'est ce qu'il nous faut. Nous devons aussi faire provision de linge; j'en porterai pour moy. Mais advertissez moy si vous en avés pour vous. Après cela, il seroit à souhaiter que nous eussions entre nous des valets bons à diverses choses. J'en ai un robuste, point estourdi, de grand travail, mais qui ne sçait en tout qu'en petit aprester à manger. Nous aurions grand besoin d'un qui sceût quelque chose du mestier de tailleur, et de barbier et chirurgien. Je pretends que nostre voiage soit long. Instruisés-moy de tout, mon cher ami. Je vous prie de ne dire à qui que ce soit ma resolution. Pour ce que si l'on la sçavoit en France, j'aurois peine à la deffendre et peut-estre à l'exequuter, que si vous en aviés desja parlé, destruisés ce que vous en avés dit. Je suis vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

LUILLIER.

VIII.

De Paris, ce 26e juillet 1646.

Monsieur,

J'avois desjà fermé mon pacquet, quand M. Dupui m'a fait part de vostre derniere lettre du 23e du passé,

et des advis que vous y avez joints, qui m'ont donné subjet d'adjouster ce mot à ce que je vous avois desjà escrit, pour vous dire que j'ai tourné en raillerie ce que vous mandés de mon voiage en Levant ; que ces messieurs ont passé comme je leur ay proposé, si bien que si vous ne leur en mandés rien d'avantage, ils n'en croiront que ce que je voudré. Je pense aussi vous devoir advertir que le traitement que l'envoié de nostre monarque a reçeû à son arrivée ne me fait point perdre courage et que je ne m'estonnerai point que de ce que vous me manderez. Je vous confirme donc que je persiste tousjours dans la resolution de vous accompagner en Levant, et que si vous m'escrivés de l'impossibilité ou trop de danger à ce voiage, vous me causerés du desplaisir. Je m'ennuie à Paris et si je ne vous vais voir je me confineré en Lorraine pour longtemps. Je me raporte donc à vous comme à un homme entendu et fidele et que je croy estre sans nulle prevention, pour trouver le peril ou la securité plus grands qu'ils ne seront en effect. Je partirai quand vous me l'ordonnerés. Souvenez-vous, s'il vous plaist, de m'envoier les instructions que je vous demande par ma lettre et qu'aiant eu envie de ce voiage toute ma vie, il ne s'est presenté jamais compagnie si agreable que la vostre. Je n'ose m'asseurer de celle de M. de Valliquerville, ce seroit le comble de tout ce que je puis desirer. Je lui baise les mains. Je salue aussi monsieur l'Ambassadeur avec le respect et l'humilité deue à son Excellence.

IX.

De Paris, ce 21e septembre 1646.

Monsieur,

La tendresse que vous remarqués par mes lettres que j'ay pour vous est pour moy-mesme. J'ay eu, dès ma jeunesse, fantaisie pour les voiages et principalement pour ceus de l'Orient où le ciel, la terre et les mœurs sont entierement differentes des nostres. Je ne sçai quels attachements et faute d'une occasion bien opportune et plus encore d'une compagnie très-sortable, comme il la faut pour ces longs embarquements m'ont empesché de me contenter jusques à présent, mais avec un grand bonheur pour moy, puisque vous trouvant dans le mesme dessein, je pense trouver en vostre personne ce que je n'eusse osé me promettre, quand je me serois figuré un camarade en idée. Vostre amitié, vostre fidelité, vostre curiosité et diligence dans la recherche et dans l'observation des choses pour lesquelles on doit faire voiage me sont eprouvées; or, comme ces choses sont de deux sortes et qu'elles regardent ou la nature et les antiquités, ou la politique et la morale vous tirerés peu de secours de moy pour les premiers quoyque je ne vous y sois pas entierement inutile; mais pour les deux autres, je ne m'y trouve pas entierement inepte et nous ferons d'assez agreables observations et de bons lucianismes, sur les

façons de faire de ceux que nous aurons laissés et de ceux parmi lesquels nous serons. Au reste pour ce qui est de la fatigue du voiage en toutes façons, j'ay un corps robuste, bien au-dessus des apparences; et si je trouvois en Levant ce que vous semblés me promettre, je penserois estre un jeune garçon. Je vous escris tout cecy pour vous persuader tout de bon que j'ai une très-grande envie de ce voiage, et que j'en ay autant de haste que vous, et autant d'aprehension qu'une trop longue remise y apportât de l'interruption; mais je trouve le terme que vous me donnés à la fin d'octobre bien court. Pour me rendre à Livourne en ce temps là, il faudroit partir dès à present ou dans bien peu de jours. Songés que j'ai une seur en Provence, auprès de laquelle il me faudra faire quelque séjour. Selon ce que vous m'aviés mandé, je jugeois que vostre dessein estoit de partir d'Italie au commencement de mars prochain. Ainsy je faisois estat de me rendre en Provence à la fin de cette année, y passer quelques semaines et me rendre près de vous sur la fin de janvier, et demeurer seulement à Venise autant de jours qu'il en faudroit pour faire nos aprests et trouver un passage commode et seur. Je disposois mes affaires pour ce temps et elles ont besoin de disposition, car je pretends que nostre peregrination soit longue. Ainsi je ne sçaurois partir plustost : je ne vous avois pas dissimulé pareillement qu'il y avoit encore pour moy quelque charme en Lorraine, qui me faisoit desirer que nostre voiage ne peut se faire plustost que vers

le mois d'aoust 1647. Il ne faut point que je vous mente : je suis devenu encore plus foible de ce costé là que je n'estois quand je vous ecrivis. Une femme de ce païs-là est venue à Paris depuis, j'ay fait de la despense à la regaler, elle me temoigne s'en sentir obligée, elle est retournée : il me semble que je manquerois à ce que je dois à ma sensualité que j'estime beaucoup, si je n'allois recueillir ce que j'ay semé. Ainsi je prens presque la liberté de vous demander ce terme pour vous aller trouver; c'est-à-dire jusques au mois d'aoust prochain. Je pourrois pretexter ce retardement de je ne sçay combien de considerations toutes recevables et toutes vraies, pour me retenir icy; mais comme ce ne sont point en effect celles qui me retiennent, je ne m'en sers point et vous dis naïvement *Sine me furere hunc ante furorem* et soiés asseuré que je ne manqueré point à ce voiage. J'en ay recueilli un trop puissant desir en moy, et j'estime trop advantageus de le faire en vostre compagnie. Ne laissés pas, s'il vous plaist, de me donner advis de temps en temps du lieu où vous pourés estre et où je vous pourois rencontrer, en cas que je prisse une meilleure et plus genereuse resolution. Continués aussi à vous informer des choses concernant le voiage, et principalement pour l'argent, car c'est mon soin. Je me suis mis aussi, depuis ma resolution prise, à lire les voiages et relations du Levant. J'en porterai quelques-unes. J'ay veû les observations de Belin que j'estime, le voiage de Deshaies et quelques autres. Songés y de vostre

costé aussi, car cela donne instruction de ce à quoy l'on doit songer, estant dans le païs. Il faut faire nos preparatifs, comme si nous devions passer jusques à la Chine. Vous qui avés de la doctrine et de la memoire, devriez voir un peu les anciens. Je prendrois grand plaisir de remarquer les rives du Granique, l'Issus, les Thermopyles et autres endroits celebres; du moins, indiqués-moy les endroits. Vous m'avez fait naistre une merveilleuse envie de me voir à mon aise dans un halié de Dalmate avec vous et un seul valet ou deux au plus dans les belles campagnes et sous l'agreable ciel du Levant, sans autre souci que du present. Je prevoy que nous ferons un voiage curieus. Mandés-moy librement vos sentimens et me tenés pour vostre très-humble et très-affectionné serviteur, etc., etc.

Pour response à vostre lettre du 11me aoust 1646.

En marge : N'avés-vous point songé à faire le chemin par terre, ou par Raguse ou par Peloponese? Mandés-moy un peu vostre advis là-dessus.

X.

De Toulon, ce 26e decembre 1650.

Monsieur,

Que je vous ay d'obligation de la peine que vous avez prise en m'escrivant une aussi longue lettre et

aussi particularisée comme est celle que j'ay receue par le dernier ordinaire! Un petit mot que j'avois mis de vous dans ma lettre à M. Dupui ne meritoit pas une si grande recognoissance, et ce qui me touche le plus, c'est que vous n'y avés rien oublié de tout ce qui me peut estre agreable, et vous devés penser si j'ai esté principalement joieux d'aprendre vostre convalescence plustost que vostre maladie. Je m'estonne de ce que M. Dupui n'a sceu certainement la mienne que par ma lettre du 22 novembre; car, dès le 8, j'avois escrit à ma seur tout le destail de ma maladie et ma guarison*, et l'avois priée de communiquer ma lettre à mes amis et principalement à M. Dupui. Je ne sçai par quel aveuglement touts ceux qui m'escrivent de Paris s'opiniastrent à imputer la cause de la fievre qui me surprit arrivant icy au voiage que j'y ai fait, veû que vous avés veû tant de malades et de morts qui n'ont bougé de leurs maisons. Quelle fatigue puis-je avoir tant souffert en faisant cent cinquante lieues en un mois, dont la moitié par eau, moy qui suis assés acoustumé d'aller par païs? Aussy mon medecin, que j'estime un des plus habiles hommes de France en son art, m'asseure bien qu'il y avoit une cause de mon mal plus ancienne. Il y avoit vingt-six ans que je n'avois esté quatre jours au lit, et les yvrogneries de Lorraine devoient avoir beaucoup plus contribué que la fatigue du chemin, ne m'estant jamais arrivé de si bien dormir par les hostelleries ni de vivre si sobrement; et je n'eus de chaleur, encore fort moderée,

Voy. ci-dessus, p. 195.

que les trois premiers jours. Je ne sçay si vous avés remarqué que je partis le dixiesme de septembre. Je gagerois que cest automne a fait mourir ou rendu malades plus de sedentaires que de voiageurs, pris en nombre egal. C'est perte de M. Florent, mais qui n'aproche en rien de celle de M. de Sées. J'estois toujours resjoui à son abord ; ses discours estoient gais et neantmoins pieux et serieux. Il me souvient d'un qu'il fit touchant les moines, dans ce cabinet, qui suffiroit pour le canoniser, si j'estois Pape. Je plains MM. Dupui en cette affliction, mais je vous prie de croire que j'en ay bien ma part. Je vous remercie de vos bonnes nouvelles : plusieurs m'ont escrit les mesmes choses, mais il s'en faut tout que ce soit avec la mesme exactitude et le mesme jugement que vous, ce qui regarde mes amis m'estant beaucoup plus cher que la politique. L'indignation de M. Guiet m'a pleu davantage que toute vostre narration du procédé du palais : j'ay oüy tousjours M. Mesnage parler fort bien de luy et dire qu'il en tenoit beaucoup de choses qu'il ne pourroit apprendre d'autres. Je voudrois avoir quelque chose à vous mander d'icy ; mais ce lieu ne produit rien que des corsaires que je n'ay point encore entretenus, pour n'estre pas sorti de ma chambre. Aujourd'hui, il est tombé le moins du monde de neige en cette ville, vous ne sçauriez imaginer combien peu : cela passe pour un prodige. Mais heureux ce peuple, prenant cela pour un signe certain de bonne année, ce qu'il ne se souvient point d'avoir veû depuis vingt ans.

De dix jours ou nuits, il n'y en a pas deux que le ciel ne soit tout descouvert, et le malheur voulut que celle où la lune eclipsa derniérement fut si obscure que M. Gassendi ne put rien faire du tout. M. le duc d'Angoulesme partit d'icy le sixiesme du courant, et je ne croy pas qu'il soit à Lyon quand celle-cy vous sera rendue. M. d'Aiguebonne est à Aix, où l'on a tué un bourgeois refusant de faire feu de joie pour la sortie du duc. En revenche, un qui avoit suivi son party, et pour ce berné à Marseille, a rencontré depuis trois jours un de ces berneurs et lui a donné d'un pistolet dans la teste : *Olli dura quies.* Je vous remercie du souvenir que vous avés de Chappelle, qui est presentement à Rome avec peu d'argent. Selon mon dessein prescrit, nous devons nous rencontrer vers Pasques à Venise, et lui passer en Allemagne et moy à Rome. C'est pourquoy je vous prie de m'envoier une lettre de recommendation pour Chappelle et l'autre pour moy au meilleur amy que vous avés à Venise, et le prier de vouloir bien recevoir les lettres qui lui seront addressées pour l'un et pour l'autre, avec asseurance qu'il ne perdera rien de ce qu'il aura paié pour le port. Pour moy, je desireré encore quelques autres offices de lui ; c'est pourquoy escrivés-lui s'il vous plaist comme pour un amy tel que nous sommes vous et moy. Il n'y a point de temps à perdre, car il faut que vous m'envoiés les lettres et que je face tenir à Chappelle la sienne avec l'instruction pour s'en servir, et pour cela vous m'obligerés grandement de

m'escrire quel est le personnage à qui vous nous addressés. Je vous demande pardon de vous obliger à tant de lettres; mais celles de recommendation seront courtes; et après que vous m'avés escrit gratuitement et liberalement une aussi longue comme est vostre derniere, je tiens qu'il n'y a rien en ce genre que vous ne faciés pour moy. Je baise très humblement les mains à M. de Thou et suis vostre très humble. — Luillier.

Au dos : A Monsieur Monsieur Boulliau, au logis de M. Dupui, près Saint-Cosme, à Paris.

Observation. Dans deux passages de ces lettres (pages 504 et 508) Luillier adresse des hommages à *M. l'Ambassadeur.* Ce diplomate etoit Nicolas Brétel, seigneur de Gremonville, conseiller d'Etat, ambassadeur à Rome, puis à Venise en 1643 et en 1646. (Voir la *Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agens politiques de la cour de France auprès des principales puissances européennes, etc., par François-Marie Guérard,* Paris, 1833, in-8°, p. 80.) M. de Gremonville etoit particulièrement lié avec Messieurs de Thou; cela résulte de sa correspondance autographe avec Jacques de Thou; elle m'a eté communiquée par M. Chéruel, professeur d'histoire à l'Ecole normale, mon collaborateur en divers travaux. MONMERQUÉ, *coéditeur.*

CARTE

DU PAYS DE BRAQUERIE

DRESSÉE PAR LE COMTE DE BUSSY-RABUTIN

SOUS LA DIRECTION D'ARMAND DE BOURBON, PRINCE DE CONTI.

AVEC LE COMMENTAIRE DE M. BAZIN.

Tous les bibliographes attribuent à Roger de Rabutin, comte de Bussy, un petit pamphlet scandaleux, imprimé en 1668, « avec quelques autres galanteries, » et ayant pour titre : « *Carte géographique* » *de la Cour.* »

Personne, du reste, ne s'est avisé d'examiner quand ce petit ouvrage a pu être écrit et à quelle époque il se rapporte.

Or, le comte de Bussy nous apprend lui-même, dans un passage de ses Mémoires, non-seulement de quel temps, mais de quelle main est cette production qu'on acru pouvoir ajouter à ses torts.

Bussy avoit fait, en 1654, la campagne de Catalogne sous les ordres du prince de Conti, marié, cette année-là, à la nièce du cardinal Mazarin.

Ce prince, retenu en Languedoc par les ordres de la Cour, ecrit de Montpellier, le 29 décembre 1654, à son lieutenant qui avoit eu permission de revoir Paris : « ... Mandez-moy toutes sortes de nouvelles, » et, lorsque vous aurez fait revue de Braquerie, » ecrivez-moi la force de ce corps-là ; car je ne doute » pas qu'il augmente tous les jours. »

Et Bussy a soin d'ajouter aussitôt à cette lettre le commentaire suivant : « Par le mot de Braquerie, le » Prince entendoit parler des dames qui etoient ga- » lantes, et il en parloit comme d'un pays dont il » avoit même fait une carte[1]. »

Maintenant si l'on ouvre le livret intitulé : « Carte » géographique de la Cour, » les premiers mots qu'on y trouve sont ceux-ci : « Le pays des Braques » (on a imprimé Bragues), « a les Cornutes à l'orient, les » Ruffiens au couchant, les Garsentins au midi, et la » Prudomagne au septentrion. Le pays est de fort » grande etendue et fort peuplé.... »

L'identité nous semble parfaitement établie.

Pour la date, elle résulte suffisamment de ceci, que le prince de Conti etoit revenu de Guyenne, où il avoit fait deux ans la guerre civile, à la Cour où il s'estoit marié, dans l'hyver de 1654 ; qu'il en partit

[1] Le passage de la lettre du prince de Conti à Bussy, rapproché de ce commentaire de Bussy, laisse subsister quelques doutes sur le véritable auteur. Il seroit encore permis de croire que le Prince ne fit qu'un dessin topographique dont la *lettre* auroit été confiée à l'expérience de Bussy. C'est au moins là ce qui m'a décidé à modifier le titre que M. Bazin donnoit à l'ouvrage, parce qu'il en reconnoissoit pour seul auteur le prince de Conti. (P. P.)

au mois de mai; qu'ainsi ses observations sur le pays de Braquerie ou des Braques sont des premiers mois de cette année.

La « Carte géographique de la Cour » est imprimée de façon que l'homme le plus versé dans la connoissance des personnes et des choses dont il y est question, ne sauroit se flatter d'en comprendre dix lignes. Mais, avant de tomber entre les mains d'un libraire Hollandais, la Carte de Braquerie avoit dû courir longtemps manuscrite, et c'est sur une des copies[1] de cette espèce, conférée avec un exemplaire de l'édition unique (*Cologne, Pierre Marteau*, 1668), que nous croyons avoir réussi à en rétablir le texte.

CARTE

DU PAYS DE BRAQUERIE[2].

Le pays des Braques a les Cornutes à l'orient, les Ruffiens au couchant, les Garraubins[3] au midy et

[1] Ou plutôt sur deux copies. M. Bazin n'eut connoissance de la seconde qu'après avoir ecrit cet avant-propos. (P. P.)

[2] L'imprimé porte « Carte géographique de la Cour ; » notre copie, « Histoire des Braques Cidraques. » Nous avons adopté le titre donné par Bussy.

[3] L'imprimé porte Garsentins, et, comme ce mot ne se reproduit plus dans le pamphlet, il n'est pas facile d'en deviner le sens, soit qu'on lise Garsentins, soit qu'on adopte Garraubins. Les Braques comme Bussy nous l'apprend, sont les dames galantes de la Cour ; les Ruffiens, leurs amans ; les Cornutes, leurs maris ; la Prudomagne ou Prudomaigne, le pays où l'on ne fait pas galanterie ; il n'en sera pas non plus reparlé.

la Prudomagne au septentrion. Le pays est de fort grande étendue, et fort peuplé par les colonies nouvelles qui s'y font tous les jours. La terre y est si mauvaise que, quelque soin qu'on apporte à la cultiver, elle est presque tousjours sterile. Les peuples y sont fainéants et ne songent qu'à leurs plaisirs. Quand ils veulent cultiver leurs terres, ils se servent des Ruffiens, leurs voisins, qui ne sont separés d'eux que par la fameuse riviere de Carogne [1]. La maniere dont ils traittent ceux qui les ont servis est etrange. Car, après les avoir fait travailler, nuit et jour, des années entières, ils les renvoient dans leur pays bien plus pauvres qu'ils n'en estoient sortis. Et quoyque, de temps immémorial, l'on sache qu'ils en usent de la sorte, les Ruffiens ne s'en corrigent pas pour cela, et tous les jours passent la riviere. Vous voyez aujourd'huy ces peuples, dans la meilleure intelligence du monde, le commerce etably parmi eux, le lendemain se vouloir couper la gorge. Les Ruffiens menacent les Braques de signer l'union avec les Cornutes, leurs ennemis communs; les Braques demandent une entrevue, sachant que les Ruffiens ont tousjours tort quand ils peuvent une fois les y porter [2]. La paix se fait; chacun s'embrasse. Enfin, ces peuples ne se sauroient passer les uns des autres en façon du monde.

[1] Cette prétendue rivière indique la galanterie dans son acception la moins délicate.

[2] L'omission, dans l'imprimé, des huit derniers mots, ne laissoit aucun sens à ce qui les précède.

Dans le pays des Braques il y a plusieurs rivieres. Les principales sont la Carogne et la Coquette; la Précieuse est séparée des Braques dans la Prudomagne[1]. La source de toutes ces rivieres vient du pays des Cornutes. La plus grosse et la plus marchande est la Carogne, qui va se perdre avec les autres dans la mer de Cocuage[2]; les meilleures villes du pays sont sur cette riviere. Elle commence à porter bateau à

GUERCHY[3],

ville assez grande, bastie à la moderne, à demy-lieue du grand chemin; mais la riviere, se jettant toute de ce costé-là, sappe la terre en sorte que, dans peu, le grand chemin sera de passer à Guerchy. Il y a quelques années que c'estoit une ville de grand commerce. Elle trafiquoit à Metz en Lorraine[4]; mais comme elle s'est ruinée par les banqueroutes que les marchands du pays lui ont faites, elle trafique au-

[1] L'imprimé ajoute à la Carogne et à la Coquette, « la Précieuse, qui » sépare les Braques de la Prudomagne; » cette version peut se soutenir.

[2] Ce dernier membre de phrase n'est pas dans la copie.

[3] Mlle de Guerchy, une des filles d'honneur de la Reine-mere. (Estat de la France en 1653.)

[4] L'éditeur de Hollande avoit lu « Malte et Lorraine, » ce qui lui avoit paru désigner deux personnages, l'un qu'il appelle « le comman- » deur de Malte, » l'autre, « le chevalier de Lorraine. » Il y avoit certainement alors plusieurs commandeurs de Malte, et il n'y avoit pas un « chevalier de Lorraine » qui pût au moins figurer dans une aventure; celui qui porta plus tard ce titre étant né en 1643.

Metz en Lorraine pourroit bien désigner le maréchal de Schomberg gouverneur de Metz, qui etoit fort galant, avant son mariage avec Marie de Hautefort.

jourd'huy en Castille[1], dont les marchands sont de meilleure foy.

Plus bas est un grand bourg appellé

SOURDIS[2].

Ses maisons, chacune en détail, sont très-belles; en gros, c'est le lieu du monde le plus desagréable. C'est terre d'Eglise, de sorte que la ville est fort ruinée du passage des gens de guerre. Le seigneur du lieu est abbé commandataire[3], homme illustre, qui a passé par tous les degrés et qui a esté longtemps archidiacre en plusieurs grandes villes de cette province.

De là vous venez à

SAINT-LOUP[4],

petite ville assez forte, mais plus par l'infanterie qui la garde[5], que par la force de ses rempars.

[1] Nicolas Jeannin de Castille. Des Réaux fait mention à l'article Villarceaux d'une intrigue entre Jeannin et Guerchy. Du reste Loret nous apprend que cette demoiselle se fit religieuse au printemps de 1654.

[2] Dans la copie de M. de Monmerqué on lit : Plus bas on rencontre un grand bourg qu'on appelle *Pressy* (*a*) : les maisons chacune en detail y sont fort belles, et en gros c'est le lieu du monde le plus désagréable. C'est terre frontiere et d'église, ce qui est cause que la ville est fort ruinée des gens de guerre ; le seigneur du lieu, etc.

[3] Note de l'imprimé : l'abbé Fouquet.

[4] Née de la Roche-Posay, femme du financier Lepage, seigneur de Saint-Loup. Voyez des Réaux, art. Lepage.

[5] L'imprimé donne en note : M. de Candale, colonel général de l'Infanterie. Ce qui est confirmé par des Réaux.

(*a*) Il est fort question de cette madame *Précy* dans les *Amours des Gaules*, à propos de Mme de Montglas.

A trois lieues de là vous trouvez

LA SUZE[1],

qui change fort souvent de gouverneur et mesme de religion[2]. Le peuple y aime les belles-lettres et particulierement la poésie.

Ensuite se voit

PONT-SUR-CAROGNE[3].

Il y a eu longtemps dans cette place deux gouverneurs de fort differente condition, en mesme temps, et qui cependant vivoient dans la meilleure intelligence du monde. La fonction de l'un[4] estoit de pourvoir à la subsistance de la ville, et celle de l'autre[5] estoit de pourvoir au plaisir. Le premier y a presque ruiné sa maison, et l'autre y a fort alteré sa santé. Cette place a eu depuis grand commerce en Flandre, et est maintenant une république[6].

A une lieue de cette ville vous en trouverez une autre que l'on nomme

UXELLES[7].

Quoyque le chasteau n'en soit pas fort elevé, la ville

[1] Henriette de Coligny, comtesse de la Suze.

[2] Fille du maréchal de Châtillon. Elle avoit abjuré.

[3] Ceci regarde évidemment Mlle de Pons, Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, ancienne fille d'honneur de la Reine-mere et maîtresse déclarée du duc Henry de Guise.

[4] Le duc de Guise. (Imp.)

[5] Le sieur de Malicorne. (Imp.)

[6] A partir d'ici l'ordre de villes n'est plus le même dans l'imprimé et la copie. Nous suivons le premier comme le plus connu et le plus ample.

[7] L'imprimé porte « belles. » Il s'agit de Marie de Bailleul, veuve

néantmoins est fort belle. Si la symétrie y avoit esté observée, la nature en est si riche que c'auroit esté le plus beau séjour du monde. Elle a eu plusieurs gouverneurs. Le dernier est un homme de naissance, pauvre, mais de grande réputation [1], et qui en a beaucoup acquis dans une autre place sur la mesme riviere. Cette ville aime fort son gouverneur, jusqu'à engager tous les jours ses droits pour le faire subsister.

A demy-lieue est

POMMEREUL [2],

autrefois [3] si célebre pour le séjour qu'y a fait un prince ecclésiastique [4]. Dans ce temps-là, il y avoit un evesché. Mais, l'evesque se trouvant mal logé, le siége episcopal fut transferé à

LESDIGUIERES [5].

Lesdiguieres est une ville assez forte, quoyque com-

du marquis de Nangis et seconde femme de Louis Chalon du Blé, marquis d'Huxelles; mariée en 1645.

[1] M. de Clerambault, écuyer de Madame. (Imp.) C'est probablement le même dont on va parler à l'article Arnauld.

[2] Fille du sieur de Bordeaux, intendant des Finances, femme du sieur de Pommereuil, président au grand Conseil.

Variante de la copie : autrefois tant marchande. « Un evesque en » fut gouverneur, lequel en a été chassé. Elle est à présent déserte. »

[4] Le cardinal de Retz. (Imp.)

On lit au msc. de M. de Monmerqué, « si célèbre par le séjour qu'y a » fait Hypolite, a esté assez marchande, etc. »

[5] Anne de la Magdelaine de Ragny, mariée en 1632 à François de Bonne, duc de Lesdiguieres.

mandée par une eminence[1]. Elle est hors d'insulte, et on ne sauroit la prendre que par les formes. Mais elle a pourtant esté prise et ruinée, comme tout le monde sait, ainsy que la maniere dont elle fut traitée par un homme[2] à qui elle s'estoit rendue sous des conditions avantageuses ; et voyant qu'il n'y avoit pas de foy parmy les gens d'espée, elle se jetta entre les bras de l'église et a pris son evesque[3] pour gouverneur.

Près de là, entre la Coquette et la Carogne, est la ville d'

ESTAMPES OU VALANÇAY[4],

qui est fort ancienne, et des plus grosses du pays. C'est une place fort sale et remplie de marais, que l'on dit fort infectés par la nature du terroir qui est putride. Tout y est en friche présentement. La ville estoit belle en apparence ; le peuple n'y estoit pas fort blanc ; mais la demeure en a tousjours esté fort incommode à cause de son humeur ; car il est fort inconstant et surtout querelleux, malicieux et fantasque, avec lequel on n'a jamais pu prendre de mesures certaines. Il y a eu des gouverneurs sans nombre. On y aimoit fort le changement et la despense. Celui qui l'a esté le plus longtemps est un vieux satrape, homme

[1] Le cardinal de Retz, son cousin germain.

[2] Le duc de Roquelaure. Voyez des Réaux.

[3] C'est-à-dire encore le cardinal de Retz.

[4] C'est ici le nom de famille de Mme de Puisieux : Charlotte d'Estampes-Valancay, mariée en 1615 à Pierre Brulart de Puisieux, fils du chancelier de Sillery. M. de Puisieux etoit mort en 1640.

illustre[1], qui mourut dans le gouvernement[2]. La ville en fait un deuil continuel, et, depuis ce temps, elle est demeurée déserte. On n'y va presque plus qu'en pelerinage; aussy ne luy reste-t-il plus maintenant que de vieux vestiges qui font remarquer que ç'a esté autrefois une grosse ville.

A gauche se trouve la ville de

BRION[3],

qui a esté fort agréable ; mais le grand nombre des gouverneurs l'a ruinée. Toutes ses defenses sont abattues depuis la premiere fois qu'elle fut prise. C'est aujourd'huy une place à prendre d'emblée. Les avenues en sont assez belles, hormis du costé de la principale porte, où il y a un bois de haute futaye sale et marescageux, que le gouverneur[4] n'a jamais voulu faire couper. J'appelle gouverneur celuy qui en a le nom, car l'administration de la ville dépend de tant de gens que c'est à présent une république.

SEVIGNY[5].

La situation en est fort agréable. Elle a esté autrefois marchande, Montmoron[6], proche parent du Cornute,

[1] Le garde des sceaux de Chateauneuf.

[2] Il mourut agé de soixante-treize ans, le 17 septembre 1653.

[3] L'imprimé porte Biron.

Ce ne peut etre la femme du comte de Brion ; elle etoit morte en 1651.

[4] L'imprimé marque ici l'abbé d'Effiat.

[5] C'est ici l'article le plus important pour nous : il s'agit de Mme de Sévigné. Malheureusement le texte est loin d'être éclairci par l'imprimé et par la copie.

[6] L'imprimé dit Montmaron; la copie, Montmouton ou Montmouron. Nous croyons qu'il faut lire Montmoron. Les mots qui suivent « proche

en fut gouverneur. Mais il en fut chassé par un comte Angevin[1] qui la gouverna paisiblement longtemps, lequel partageoit le gouvernement avec un autre comte Bourguignon[2].

D'HARCOURT[3]

est une ville de grande réputation. Il y a une celebre université. Les guerres qu'elle a eues depuis longtemps avec un prince des Cornutes ont bien diminué de sa premiere splendeur. C'est une situation assez pareille à celle de Brion. Le gouvernement est sem-

» parent de Cornutes » comme dit l'imprimé, « des Cornutes » suivant la copie, « du Cornute » selon nous, indiquent certainement un proche parent du mari, ce qui s'applique fort bien à Charles de Sevigné, seigneur de Montmoron, cousin issu de germain du marquis de Sevigné.

[1] La copie dit nettement le comte du Lude.

[2] Dans la copie, le comte de Bussy ; l'imprimé met ce nom en note. Il n'avoit pas nommé l'angevin.

Ceci du reste prouve assez bien que la « Carte géographique » n'est pas du seul Bussy, puisque « l'Histoire amoureuse des Gaules, » qui est bien de lui, dit précisément, sur les deux derniers points, le contraire de ce qu'affirme et de ce que croit la « Carte géographique. »

Voici du reste la parenté entre Montmoron et Sévigné :

I
Bertrand de Sevigné.

II
Joachim de Sevigné, sr d'Olivet. — Giles de Sevigné.

III
Charles, b. de Sevigné et d'Olivet. — Renaut, seigneur de Montmoron.

IV
Henry, marquis de Sevigné. — Charles de Montmoron.

Renaut, seigneur de Montmoron, avoit eté reçu conseiller au Parlement de Rennes en 1616; il etoit, au moment où le Laboureur ecrivoit son histoire du maréchal de Guébriant (1656), doyen de cette compagnie : c'est ce qui peut faire croire qu'il s'agit ici de son fils et non de lui.

[3] La princesse d'Harcourt. (*Voy.* des Réaux, t. IV, p. 305-309.)

blable, et c'est un des plus grands passages de Ruffie chez les Cornutes.

La ville

PALATINE[1]

est fort connue. Comme il y a longtemps que l'on y alloit en dévotion et que chacun y portoit sa chandelle, on dit que les pelerins en revenoient plus mal qu'ils n'y etoient allés[2]. C'est une place qui change souvent de gouverneur, d'autant qu'il faut être jour et nuit sur les remparts, et l'on ne peut longtemps fournir à cette fatigue[3]; c'est pourquoy l'on n'y demeure guères. On remarque une chose en cette ville, c'est que le peuple y est sujet à une maladie qu'ils nomment chaude-crache, contre laquelle on dit aussy qu'ils se servent de gargarismes.

Plus loin sur la Carogne est la ville de

CHEVREUSE[4],

qui est une grande place fort ancienne, pour le pré-

[1] Anne de Gonzague, mariée en 1645 à Edouard de Bavière, prince palatin.

[2] Ici se rapporte une note de l'imprimé : « Les maréchaux de Gram-
» mont et d'Albret, qui, pour avoir quelques carnosités, ont été son-
» dés avec des bougies. »

[3] L'imprimé ajoute ici quelques lignes qui avoient eté faites evidemment pour remplacer ce qui précède. « Celui qui y commande à
» présent est un étranger (en note, le duc de Buckingham), et, quoyque
» les habitans en paroissent fort satisfaits, la ville est de si grande
» garde, que le gouverneur estant obligé de demeurer nuit et jour sur
» le rempart, vraisemblablement il la quittera bientost pour ne pouvoir
» pas fournir à cette fatigue. »

[4] Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, et femme en 1622 de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

sent toute délabrée, dont les logements sont tous descouverts [1]. Elle est néantmoins assez forte des dehors, mais de dedans mal gardée. Elle a esté autrefois très-fameuse et fort marchande; elle trafiquoit en plusieurs royaumes [2], et maintenant la citadelle est toute ruinée par la quantité des siéges qu'on y a faits pour la prendre. On dit qu'elle s'est souvent rendue à discrétion. Le peuple y est d'une humeur fort changeante et incommode. Elle a eu plusieurs gouverneurs, dont le principal a esté celuy qui a commandé à *Puisieux* [3]. Elle en est mal pourvue à présent, car celuy qui est en charge [4] n'est plus bon à rien.

L'ISLE [5]

est une petite ville dont la situation paroît d'abord avantageuse, à cause qu'elle est au milieu de la Carogne. Mais cette riviere estant guéable de tous costés dans cet endroit, la place n'est pas plus forte que si elle estoit dans la plaine. Sitost que vous en approchez, il vous vient une senteur de chevaux morts si forte,

[1] La copie porte « de travers, » ce qui ne se rapporte pas au reste de la description.

[2] L'imprimé dit fort bien: « En Espagne, Angleterre, Pays-Bas, où elle » s'est retirée pendant sa disgrâce. »

[3] C'est apparemment M. de Châteauneuf. (Addition tirée du msc. Monmerqué.)

[4] Le marquis de Laigues. (Imp.)

[5] L'imprimé met en note : « C'est une dame de Bretagne qui a paru autrefois à la Cour. » « La vicomtesse de l'Isle est de Basse-Bretagne. » (Tallemant des Réaux.) C'est une des trois dames que, dans l'Histoire amoureuse des Gaules, Bussy, Lafeuillade et Darcy tirent au sort entre eux, et elle échoit à Darcy. L'aventure est datée de 1653.

qu'il n'est pas possible d'y demeurer. Il n'y a personne qui puisse y coucher plus d'une nuit; encore la trouve-t-on bien longue : aussi le lieu s'en va bientost devenir désert.

CHAMPRÉ [1]

est une des plus grosses villes du pays. Elle a plus de deux [2] lieues de tour. Il y a une place [3] au milieu de la ville de fort grande étendue. Elle est située dans un marais, qui ne la rend pas pour cela plus inaccessible ; car, comme a fort bien remarqué le géographe de ce pays-là, les habitants de cette ville, qui sont gens de grand commerce, ont fait plusieurs levées [4] qui l'ont bien degarnie.

ARNAULT [5]

est fort semblable à Champré tant pour la grandeur de sa place que pour sa situation, hors qu'elle est encore plus marescageuse ; mais elle l'est tellement qu'on ne sçauroit davantage. Le gouverneur [6] a grand

[1] Fille d'un conseiller au Parlement nommé Henry, sieur de Gerniou, veuve du fils du ministre Ferrier, et femme du conseiller Menardeau, seigneur de Champré.

[2] La copie porte « dix. »

[3] Dans la copie « un espace. »

[4] Dans l'imprimé « pour faire bâtir un pont par où on vient fort » aisément. »

[5] Veuve du président de la Barre, et remariée en 1650 à Isaac Arnauld, mestre de camp général des Carabins et lieutenant général, mort en 1652.

[6] Des Réaux le nomme un des Puigarrault de Poitiers, appelé Clairambaut. C'est René Gillier, marquis de Clerembault, baron de Puygarrau.

soin de cette place, car elle luy vaut beaucoup. Il n'y fait pas un pas que ce ne soit patrouille, et, s'il avoit manqué à coucher une nuit sur le rempart, il n'auroit pas le lendemain de quoy disner, et le second jour il n'auroit pas de chemise. C'est le lieu du monde où l'on fait le mieux l'exercice ; mais aussy c'est le lieu où l'on est le mieux payé.

De là vous venez à

COMINGES[1],

petite ville, dont les maisons sont peintes au dehors, de sorte qu'elle paroit nouvellement bastie, quoyqu'elle soit assez ancienne. Le gouverneur d'aujourd'huy est un vieux Satrape de Ruffic[2], qui ne la gouverne que par commission, et qui, à cause de son âge, est tousjours à la veille d'estre dépossédé. J'ay oüy dire à des gens qui y ont esté, que la principale porte de la ville est si proche d'une fausse porte qui conduit à un cul-de-sac, que bien souvent on prend l'une pour l'autre.

A deux lieues de là vous rencontrez

LE TILLET[3],

grande ville[4] ouverte de tous costés. Le peuple en

[1] Mme de Cominges etoit alors Sibille-Angelique-Emelie d'Amalby, mariée en 1643 à Gaston-Jean-Baptiste, comte de Cominges.

[2] L'imprimé met en note « le mareschal du Plessis. »

[3] Fille aînée du président Bailleul, mariée à N. Girard, seigneur du Tillet.

[4] Dans la copie « grand village. »

est grossier, le terroir gras et assez beau. Cependant on remarque qu'un homme raisonnable n'y a jamais pu demeurer deux jours. Mais comme il y a dans le monde plus de sots que d'honnestes gens, le lieu n'est jamais vide.

Près de là vous avez

SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ[1].

C'est là que la Coquette se joint à la Carogne. C'est une ville fort agréable. Le premier gouverneur qu'elle eut estoit un homme du pays des Cornutes[2]. Il s'empara du gouvernement contre son gré, et s'en fit pourvoir en titre d'office. C'estoit un homme fort extraordinaire et tout à fait bizarre[3] en sa façon d'agir. D'abord il voulut changer les plus anciennes coutumes de la ville, et inventoit tousjours quelque chose. Entr'autres il déclara un jour qu'il ne vouloit plus entrer que par la fausse porte, et pour moy, je crois que ce n'estoit pas sans fondement[4]. Mais la ville jugeant que, si cela avoit lieu, elle perdroit tous les droits affectés au passage de la grande porte, s'y opposa avec tant de vigueur qu'il ne put parvenir à

[1] Née Bailleul, sœur cadette de la marquise d'Uxelles, et femme de N. Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de la Marche.

[2] C'est-à-dire son mari.

[3] Dans l'imprimé on lit cette note : « C'est le mari qui aime à con- » traire des femmes. » Des Réaux confirme ce fait en disant que Mme de Saint-Germain-Beaupré découvrit à son père « ce que son mari exi- » geoit d'elle; » d'où s'ensuivit une séparation qui dura dix-huit mois.

[4] Cette plaisanterie n'est pas dans notre copie. Elle est dans celle de M. de Monmerqué.

son dessein. Il fut assez longtemps interdit de sa charge, et, depuis mesme qu'il y a esté remis, tout s'est fait dans la ville par commission[1], le gouverneur ayant basty un chasteau qu'il habite souvent[2].

Près de là est

GRIMAUD[3],

située au pied des montagnes, et qui a donné le nom au Grimaudan. Elle est fort sale, à cause des torrents qui tombent de toutes parts dans la Carogne en cet endroit, ce qui rend cette riviere si trouble qu'on diroit que ce n'est pas la mesme qui est à deux lieues de là. Au milieu de la ville elle se cache sous terre par un grand canal que la nature a fait et qu'on appele vulgairement le Trou-Grimaud, et ne sort qu'à deux lieues plus loin, à sçavoir là où elle se jette dans la Précieuse.

A quatre lieues est

CHATILLON[4],

grande et belle ville par dehors, et mal bastie en dedans. Les peuples y aiment l'argent. Elle a esté si fort

[1] L'imprimé porte « par compassion. » Ce qui est faute.

[2] C'est-à-dire que Saint-Germain-Beaupré alloit souvent demeurer à son château dans la Marche.

[3] La Grimaud etoit une femme fort desagréable, dont je n'ai pu trouver les noms. — (Voyez ce qui est dit de cette dame dans l'*Historiette* d'Arnauld et dans le Commentaire.)

[4] Isabelle-Angélique de Montmorency-Boutteville, veuve en 1649, de Gaspard de Coligny, duc de Chatillon.

persécutée par deux princes[1], qu'elle a esté contrainte de se jetter entre les bras de l'Eglise. Un abbé commendataire[2] en a esté gouverneur, mais depuis chassé pour vouloir trop entreprendre sur les priviléges de la ville; et maintenant il n'y en a plus; car on les veut obliger à servir jour et nuit, et à payer la dépense.

LAVERGNE[3]

est une grande ville fort jolie et si dévote que l'Archevesque[4] y a demeuré avec le duc de Brissac[5], qui en est demeuré principal gouverneur, le prélat ayant quitté.

De là vous venez à

MONTAUSIER[6]

grande ville qui n'est pas belle, mais agréable. La Précieuse passe au milieu, qui est une riviere de

[1] Le prince de Condé et le duc de Nemours. (Imp.)

[2] L'abbé Fouquet. (Imp.).

[3] Madeleine Pioche de la Vergne, mariée en 1655, à François Motier, comte de la Fayette.

[4] Le cardinal de Retz. (Imp.)

Le Cardinal, qui n'est suspect ni de discrétion ni de modestie, ne laisse rien entendre de pareil. Mais il est certain qu'il hantait la maison de la mère de cette demoiselle, remariée au chevalier de Sévigné son parent.

[5] Ce nom, le seul qui soit dans tout le pamphlet, est en toutes lettres dans l'imprimé comme dans la copie.

Le duc de Brissac etoit marié à la cousine germaine du cardinal de Retz, sœur de sa belle-sœur. Il etoit d'ailleurs associé aux intérêts politiques de ce prélat.

[6] Julie-Lucie d'Angennes de Rambouillet, mariée en 1645 à Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier.

grande réputation. L'eau en est claire et nette. Il n'y a lieu au monde où la terre soit mieux cultivée.

PIENNE [1]

est une grande ville, presque toute délabrée, qui n'est fameuse que par la Carogne qui passe au milieu. Le séjour en est désagréable, tant pour ce que les maisons y sont anciennes et mal faites que pour ce qu'il y regne une odeur si mauvaise que, quelque interest qu'on ait à y demeurer, on est contraint à la fin d'en sortir pour conserver sa santé. Le gouverneur estant un homme de peu de crédit, à qui on a donné le gouvernement par forme, sans l'intrigue des habitans et le commerce qu'ils font avec les Espagnols, cette ville manqueroit bientost de subsistance.

A quatre lieues de cette ville vous en trouvez une autre bien differente. Elle est sur la Précieuse; c'est une ville fort considérable pour la beauté de ses édifices; on l'appelle

OLONNE [2].

C'est un chemin fort passant. On y donne le couvert à tous ceux qui le demandent, à la charge d'autant. Il y faut bien payer de sa personne, ou payer son gite [3].

[1] L'imprimé porte Fienne. — (C'est Gilonne d'Harcourt, marquise de Piennes, puis comtesse de Fierque.)

[2] Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, femme de Louis de la Tremoille, comte d'Olonne.

[3] Ce qui suit ne se trouve pas dans la copie.

BEAUVAIS[1],

sur la Carogne, est une petite ville dans un fond, où l'on ne voit le jour qu'à demy[2] et dont les bastimens sont très-désagréables. Elle a eu néantmoins des gens de très-grande condition pour gouverneurs[3], entre autres un commandeur de Malte qui y a laissé une belle infanterie[4]. On ne s'estonnera point que des gens de naissance et de mérite se soient arrestés à un si méchant logis quand on sçaura que ça esté le principal passage pour aller à la ville de Dona Anna[5], où tout le commerce se faisoit, durant qu'on bastissoit le fort Louis[6]. Depuis que ce fort est entré dans ses droits[7], la ville de Beauvais n'a plus eu de gouverneur de marque, mais des gens de basse etoffe et inconnus que la ville y entretient quoyqu'elle ne vaille plus la dépense. Ceux-cy ont tousjours eu soin de bien maintenir l'infanterie.

[1] Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de Beauvais, première femme de chambre de la Reine-mère.

[2] Mme de Beauvais etoit borgne.

[3] Comme le pamphlet ne va nulle part plus loin que 1654, il faudra bien se garder de croire qu'il puisse s'agir ici du Roi, l'éducation galante de ce prince n'ayant dû commencer que quelques années après.

[4] Par cette belle infanterie il est probable qu'on désigne ici la fille de cette dame, qu'épousa le marquis de Richelieu. Ce mariage eut lieu en l'année 1652, deux ans avant la rédaction présumée de cette carte.

[5] La reine-mère, Anne d'Autriche.

[6] L'imprimé ne donne que l'initiale de ce nom.

[7] Depuis la majorité, septembre 1651.

GUISE[1]

est une ville sur la Précieuse, assez grande et où il se trouve de belles antiquités. Plusieurs ont cru que cette place s'estoit gardée par ses forces mesmes; mais on assure qu'il y a eu un gouverneur[2], comme en titre d'office[3], qu'on a tenu caché à cause que ses mérites n'estoient point proportionnés à l'importance de la place, d'où il a esté chassé parce qu'il ne visitoit plus que de loin à loin la place d'armes. Il y avoit laissé de l'infanterie[4]; mais, à cause qu'elle estoit plus nuisible qu'utile pour la conservation de la ville, elle en a esté chassée et envoyée en Hollande. Il y en a qui disent que la disgrace du gouverneur est venue de ce qu'il avoit plus d'attache pour la ville de Chevreuse.

LONGUEVILLE[5]

est sur la mesme riviere que Guise. C'est une ville grande et assez belle. Il y a eu quatre gouverneurs[6], dont les uns estoient les premiers princes du pays[7],

[1] Mlle de Guise, sœur du duc Henry, née en 1615.

[2] Le comte de Montresor. (Imp.)

[3] On les a crus mariés secrètement.

[4] Un enfant.

[5] Anne-Geneviève de Bourbon, femme du duc de Lougueville. — L'imprimé porte Longille.

[6] L'imprimé met en note le comte de Coligny et MM. de la Rochefoucauld frères. Ce qui suit est contraire à cette indication.

[7] Cela ne peut guères s'entendre que de ses deux frères les princes de Condé et de Conti, tout au plus du duc Nemours.

les autres des plus qualifiés seigneurs après ceux-là [1], dont l'un a failly perdre sa place pour de l'infanterie qu'il y avoit jettée hors de temps [2], qui a fort endommagé la ville. Elle se gouverne à présent elle-mesme, et s'est tellement fortifiée qu'il n'y a point d'ennemis si forts qui osent en faire l'attaque [3].

[1] Ici peuvent venir le comte de Coligny et le duc de la Rochefoucauld.

[2] Le dernier enfant connu de la duchesse de Longueville, est celui qu'elle mit au monde à Paris, le 29 janvier 1649, et dont le duc de la Rochefoucauld passa pour être le père. Mais il semble s'agir ici d'une grossesse clandestine, qui put avoir lieu plus tard, à Bordeaux, par exemple, et ce seroit apparemment le fait du duc de Nemours.

[3] Ceci se rapporte fort bien à la conversion de la duchesse qui date de 1654.

FIN DU QUATRIEME VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU QUATRIEME VOLUME.

Page 14. Notes, ligne 2 : *si ces mots ne se trouvent...* La négation doit être une faute du manuscrit autographe.

Page 72, ligne 1 : *la Melleraye,* lisez : *la Meilleraye.*

Page 89. Note, ligne 5 : *y a un endroit*, lisez : *il y a un endroit.*

Page 95. Notes, ligne 6 : *M. Servient.* Des Réaux ecrit ce nom tantôt avec et tantôt sans le *t* final. Servien lui-même avoit commencé par signer avec le *t*, et c'etoit probablement la meilleure façon d'ecrire ; puis il y avoit renoncé. —La même incertitude existe dans les deux autres noms d'*Harcour* ou *Harcourt*, *Liancour* ou *Liancourt.*

Page 128, ligne 18 : *du Pasto fido*, lisez : *du Pastor fido.*

Page 149. La note 1re : *Il disoit que le cardinal l'avoit receû comme un prestre et M. le Chancellier comme un valet de bourreau*, doit s'entendre : « Le pere Bernard disoit que le Car- » dinal l'avoit receû comme on reçoit un prestre, et » le Chancellier comme on auroit receû un valet de » bourreau. » Le Père Bernard accompagnoit les condamnés jusques sur l'echafaud et sembloit ainsi venir en aide à l'Exécuteur des hautes œuvres.

Page 151, ligne 1 : *Il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne.* Expression remarquable. Il etoit dangereux de contrevenir dans Paris aux edits sur les duels ; alors, on tomboit d'accord de sortir de la ville et de se retrouver à certaine distance, ou dans les terres de

l'un des deux antagonistes. C'est ce qu'on appeloit *prendre la campagne.*

Page 166, ligne 12 : 1394, lisez : 1594.

Page 167, ligne 15 : 1638, lisez : 1658. — A la note suivante, sur le commis de M. Lumagne que Mme de Vilaines avoit choisi pour l'accompagner à Raguse, *ajoutez* que la sœur du banquier Lumagne avoit epousé François Polaillon, resident du Roi à Raguse. (Voy. plus loin, p. 310, note III.)

Page 168, ligne 38 : 1681, lisez : 1651.

Page 170, ligne 35 : *La belle d'Uxel*, *Sevigny*. Cette Sevigny ne peut être la fille de la celèbre marquise ; c'est la Marquise elle-même, alors jeune veuve. Loret entremèle ici les filles et les veuves.

Page 189, ligne 4 : *I. P.* 176, lisez : *I. P.* 177.

Page 197, ligne penultième : *La dernière de ces lettres est de* 1647 ; lisez : *La dernière de ces lettres est du* 26 *décembre* 1650. J'ai reconnu trop tard cette dernière lettre.

Page 226, ligne 5 : *Tome I*, lisez : *Tome II.*

Page 237 (manchette) : *Voy. t.* IV, lisez : *Voy. t.* VI.

Page 298, ligne 22 : Il n'auroit pas fallu imprimer en italique le mot *jeune.*

Page 343, ligne 15 : au lieu du texte de renvoi de la note IV : *page* 337, *ligne* 5 : il faut substituer celui-ci : *page* 336, *ligne* 21 : *Si le tonnerre fust tombé sur la cuisine...*

Page 352, ligne 7 : *la chapelle de la Reyne*, ajoutez à ce dernier mot un * de renvoi à la marge.

Page 435 (première manchette) : *morte en* 1555, lisez : *morte en* 1655.

Page 485, ligne 19 : *C'est le septième aïeul*, lisez : *C'est le quatrième aïeul.*

Page 485, ligne 26 : *petite fille M. de Guemenée*, lisez : *petite fille de M. de Guemenée.*

Page 487, ligne 21 : *dont on va parler*, lisez : *dont on vient de parler.*

Page 524. Le chiffre de la troisième note ([3]) a été omis.

TABLE

DU QUATRIEME VOLUME.

Pages.

Le president le Cogneux et son filz 1
M. d'Esmery et son filz le president Toré 23
Des Barreaux et Chenailles 46
Marion de l'Orme 62
Feu Monsieur de Paris. 73
Le feu archevesque de Roüen 78
Balzac 88
Le president Paschal et son filz 118
Bertault, nepveu de l'evesque de Sées. 128
Le mareschal de Guebrian 133
Madame d'Atis 141
M. de Belay. — Le pere Bernard. — Pavillon, evesque d'Alais.— M. Gauffre. — Le general des Capucins. 146
Le mareschal de L'Hospital 158
Menant et sa fille 172
Le mareschal de Gassion 176
Luillier. 191
La mareschale de Temines. — La Noüe *Bras-de-Fer* et son fil.z— Le baron de Chabans — et le Pailleur 198
Le mareschal de Chastillon 221
La comtesse de la Suze et sa sœur 228
Le mareschal de Saint-Luc et le conte d'Etlan, son filz 244

Pages.
La Montarbault — Samois et de l'Orme. 253
Mme l'Evesque — la Barre — Mme Compain 264
La Cambray 279
Coustenau 283
Mme de Maintenon — et sa belle-fille. 292
Mme de Liancourt — et sa belle-fille 300
Le president Nicolay. 313
Porcheres l'Augier. 321
Le pere André 329
Villemontée. 346
Mme Pilou. 350
Bordier et ses filz 374
M. et Mme de Brassac 386
Roussel 391
Le marquis d'Exidueil — et sa femme — avec Pompadour . . . 397
M. Servien 403
M. d'Avaux — et son frere le president de Mesme. 413
Baziniere — ses deux filz et ses deux filles 425
La comtesse de Vertus. 452
Mme de Monbazon 461
M. de Monbazon 471
M. d'Avaugour 474
M. et Mme de Guimené. 478
APPENDICE. — Lettres de Luillier. 489
— Carte du pays de Braquerie 517

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.